This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 481882

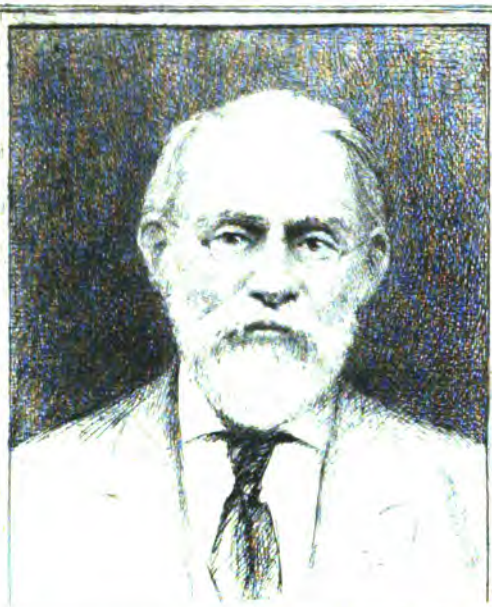

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.F85
R4

BULLETIN

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

Revue de Gascogne

BULLETIN

DU

COMITÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE

D'AUCH.

TOME II. — 1861.

PARIS,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
JACQUES LECOFFRE et Comp^ie,
Rue du Vieux-Colombier,
29.

AUCH,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
EMMANUEL FALIÈRES, éditeur,
Rue de l'Oratoire,
41.

BIBLIOTHÈQUE DE MONY
FOY DES DE GÉRES

Dunning
Nijhoff
9-30-26
13603

BULLETIN

DU

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

A LA MÉMOIRE D'ANTOINE DE HAUTESERRE.

Géographie de l'Aquitaine (1).

A cheval. Il faut reprendre notre route, laissant à droite les étangs du Born et du Mimizan, et traverser, jusqu'à Morcenx, l'immense forêt qui s'allonge de l'antique territoire des Boïens (2) aux portes de Bayonne. Ici, depuis les temps historiques, la nature n'a point changé. Comme aux jours du vieux Strabon, c'est encore la côte sablonneuse de l'Océan, avec ses grands bois de pins pleins de senteurs aromatiques, et ses maigres oasis où le millet incline en septembre ses panicules d'un brun jaunâtre (3). Pour lutter à chances égales contre cette terre maudite des Grandes-Landes (4), l'homme est resté jusqu'à présent trop rare et trop

(1) Reproduction interdite, voir t. Ier, p. 180, 287.

(2) C'est par erreur qu'Elie Vinet, *In Paulin.* et Scaliger, ont placé les anciens Boïens aux environs de Bayonne, sur un territoire contigu à celui des Tarbelles. Quand la Pointe-d'Arcachon ne serait pas, ou peu s'en faut, le Κουριανον ακρον de Ptolémée, ces deux vers suffiraient à dissiper toute incertitude sur la patrie véritable de ce peuple:

> Qua regione habites placeat reticere nitentem
> Burdigalam, et *piceos* malis describere Boios.
>
> PAULIN. *ad Auson. Epist.* III.

(3) Εστι δε μεν παρωκεανιτις των Ακουιτανων αμμωδης η πλειση και λεπτη τρεφουσα τοις αλλοις καρποις αφορωτερα. STRAB. *Lib. IV.*

(4) Les Landes se divisent en *Landes du Médoc, Petites et Grandes-Landes.* Les Landes du Médoc comprennent à peu près, dans le triangle géographique dont Bordeaux, La Teste et La Pointe-de-Grave occupent les trois sommets, toute la zone occidentale qui s'étend entre les dunes et les collines de l'ancien comté de Bordeaux. Les Petites-Landes, situées à l'orient de ces collines, s'arrêtent à la zone graveleuse où les vignobles commencent. Les Grandes-Landes, qui sont les moins fertiles, embrassent tout le reste. V. JOUANNET, *Stat. de la Gironde*, et DORGAN, *Hist. des Landes.*

chétif. — A quoi bon défricher un champ qui ne paiera jamais nos sueurs ? Laissons faire le sable et le marais qui donnent tout seuls les arbres, la bruyère et les grandes herbes. L'hiver nous irons au bois, et l'été au pâturage. — Pêcheurs, chasseurs, résiniers, bûcherons, bergers, pasteurs d'abeilles, forgerons, tous exploitent la nature sans l'aider, cultivant à peine les fonds les moins infertiles. Bien avant la conquête de P. Crassus, les Aquitains des Syrtes landaises, initiés à la métallurgie par les Phéniciens et les Carthaginois, exploitent des usines nombreuses. Lors du siége de Sos, leurs ouvriers mineurs cherchent à frayer à la garnison un passage souterrain (1). Pline, Dioscoride, Dion Chrysostôme, Ausone, nous montrent ces peuplades recueillant l'ambre jaune rejeté par la mer, et trafiquant sur la cire, la résine et la poix (2). A la chute de l'empire, cette terre ingrate garde contre les Wisigoths ariens le dépôt des croyances catholiques et de la liberté nationale. La montagne et la plaine font cause commune; le premier cri de révolte parti des rochers de la Vasconie retentit par delà les rives de l'Adour. Les rois Germains ont beau s'installer à Aire ou dans leur château de Palestrion, comme dans un poste avancé, Alaric II a beau publier son Bréviaire (3) *(Breviarium*

(1) Illi alias eruptione tentata, alias cuniculis ad aggerem, vineasque actis, cujus rei sunt longe peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ secturæ sunt. Cæs. *De Bel. Gal. Lib.* III.

(2) Ambre d'Aquitaine : — Theophrastus, Oceano id exæstuante, ad Pyrænei promuntorium ejici, quod et Xenocrates credidit, qui de iis nuperrimè scripsit. Plin., lib. 37, cap. 3. — Τι δαι χρη περι Κελτων λεγειν οπου φασι ποταμον τινα καταφερειν και ηλεκτρον; Dio Chrysost. *Orat.* 191. — Cire, résine, poix, etc. — Γιγνεται δε ρητινη υγρα πιτυινη και πεκινη κομιζομεται απο Γαλλιασ..... (Aquitaine). Diosc. *Lib I, cap.* 93.

Mercatusne agitas leviore numismate captans,
Insanis quod mox pretiis gravis auctio vendat,
Albentisque sevi globulos et pinguia ceræ
Pondera, Naryciamque picem, scissamque papyrum
Fumantesque olidum paganica lumina tædas.
Auson. *ad Theon. Ep.* 5.

(3) Alaric II, roi des Wisigoths, fit rédiger par quelques jurisconsultes romains, choisis et placés par lui sous la direction de Gojarich *Comes Palatii* un extrait des codes Grégorien, Hermogénien et Théodosien, des Novelles postérieures, et des écrits de Gajus, Paul et Papinien. Cette compilation, destinée à servir de loi aux Romains placés sous sa domination, fut publiée, en 506 à Aire, en Gascogne. — Mackeldey, *Hist des sources du droit Romain*, trad. Poncelet. V. aussi Haubold, *Inst. Hist. dogm.* J. Gothofredus, *Prolegomena, cod Théod.*, cap. VI.

Alaricianum) comme gage de concorde entre les vainqueurs et les vaincus. Les jours de l'antique indépendance, morte depuis Adacantuan, vont renaître avec les évêques et les martyrs du VIe siècle. L'éternelle revendication de la patrie aquitanique commence contre les barbares au nom de la Sainte-Trinité. Sur la côte sauvage du Mimizan, Galactoire, de Lescar, tombe en habits pontificaux, en écrasant, à la tête des Vascons descendus des montagnes, les dernières bandes wisigothiques (1). Les rapports des statuts locaux des Landes et des Pyrénées, la similitude des mœurs pastorales, les analogies évidentes qu'on retrouve encore, malgré leur altération, dans la constitution de la famille et de la propriété collective des deux pays, tout cet ensemble de vestiges donne la

(1) Personne, que je sache, n'a encore suffisamment caractérisé, d'après l'histoire, l'hagiographie et la légende, le rôle politique et national de l'épiscopat aquitain, pendant les Ve et VIe siècles. Je me réserve d'y revenir longuement dans le travail que je prépare sur l'occupation du midi de la Gaule par les Wisigoths, depuis Alaric I jusqu'à la bataille de Vouglé. —Sur St Galactoire, voir l'exemplaire peut-être unique du Bréviaire de Lescar (1541, impr. gothique), *In fest. S. Galactor* dont je dois la communication à l'obligeance de M. l'abbé Canéto, vicaire général.—Eo namque tempore quo vir sanctus (Galactorius) ecclesiæ Lascurrensi præsulebat, gens gothica, barbara ac indomita, christicolis Vasconibus damna inferebat bellica. Adeo nempe belluina rabie fideles dissequebantur, ut nomen christianismi à terra eradicere enitteretur, uti abunde autenticis scripturis patefacere non omiserunt, qui sancti hujus vitam et actus diffusius recenserunt. Præfatam itaque gentem circa Mimisanum oppidum hostiliter patriam devastantem, locaque sacra fædantem, sacer præsul exercitu Bearnensium et Vasconum aggreditur, et patriam a fidei hostibus liberavit. Tandem parta victoria per fidei pugilem et suos, gloriose martyr corpore lacerato, capiteque excisio a perfidis occubuit. Bello hujusce modi terminato Christicolarum corpora populus fidelis collegit, in diversis locis illorum climatum in depositum reservans et commendans.. Bearnenses vero hominibus Gothis occisis aut captis, a patriaque funditùs eliminatis, dum pace potiti fuere optata, corpus fortissimi athletæ Galectorii, campi ductoris (*campeador?*) et primipilarii ad sedem suam Lascurrensem devotè transtulerunt, ibique honorifice ipsum condiderunt.

Dum iteratis vicibus
Pago Burdigalensi,
Damna darent Vasconibus
Gothi graves immensi
.....
Agmina Bearnensium
Beatus Galectorius
Sermonibus monebat
Contra turbas Gothensium.
.....
Dei magnificentiam,
Sustinens et victoriam,
Contra Gothos pugnabat;
Currens per patientiam
Ad martyri gloriam,
Ictus plagas portabat.

BREV. LASCUR. *Légende et prose de St Galactoire.*

mesure, en ces contrées, de la réaction produite par l'invasion Vasconne à l'époque de Dagobert. Les Sarrasins ont aussi laissé quelques traces (1). Après l'invasion des Normands, la féodalité s'implante, diversifiée presqu'à l'infini, selon les lieux, tantôt dure et oppressive, comme à Dax et à Saint-Sever (2), tantôt forcément bénigne, comme dans le Born et le Marsan, où le seigneur ne trouve guère à tondre sur son vassal pauvre et quasi-nomade. Le caractère dominant du droit coutumier, c'est l'organisation patriarcale de la famille, la paroisse ou le fief dont la constitution rappelle le clan, avec la communauté des pâturages et des forêts. Ici, comme dans les Pyrénées, presque toujours le sol est trop pauvre pour qu'on songe à se l'approprier. Mieux vaut en jouir tous ensemble.— Si tu es des nôtres, tu peux, à ton besoin, aller à la forêt couper du bois pour ton âtre et façonner des troncs pour ta hutte. Tes vaches, tes porcs, tes chevaux, tes chèvres et tes brebis, partout où s'étend le commun patrimoine, tu peux les toucher en paix; les seigneurs de la lande ou de la montagne n'ont rien à y voir (3). Hors du canton ou de la vallée, tout est à tes

(1) L'agriculture leur est redevable du blé noir appelé blé sarrasin; on leur doit encore la manière d'exploiter le chêne-liége. Ils donnèrent, en outre, une nouvelle activité à l'art d'extraire la résine du pin maritime; enfin, la race de nos chevaux fut renouvelée par eux. REINAUD, *Invas. des Sarrasins.* — On sait que, lors de leur expulsion d'Espagne, les Maures demandèrent vainement à Henri IV de s'établir dans les landes de Gascogne.

(2) En la ville d'Acs, ès-maisons nobles vulgairement dits héritages gentioux, de plusieurs enfants d'un même mariage, le fils aîné succède universellement à ses père et mère décédés sans faire testament... lequel fils est tenu de apportionner les autres fils ou filles raisonnablement... la tierce partie desdits héritages nobles...—S'il n'y a trois puisnez mais seulement deux ou un, la portion sera la quarte partie desdicts biens nobles. . — En défaut de mâles, ès-dits héritages nobles, la fille aînée succède en apportionnant et dotant les autres filles comme dessus. *Coutume de Dax et son ressort.* = En la vicomté de Lovignez et baronnie de Faget, le seigneur a plusieurs hommes appelez questaux et de condition serve, lesquels ne peuvent tester ni disposer de ce qu'ils possèdent..., car leurs biens et héritages sont de condition questale et serve, et sont au seigneur. — Et peut ledict seigneur prendre ensemble tout ledict bien quand il lui plaît. *Coutumes de St-Sever et son ressort* (1514).

(3) Les coutumes des Landes et des Pyrénées, si frappantes d'analogie, contiennent, au sujet du droit de pâture, des dispositions presque identiques. — Totes las herbes, paix e glandage, communs, aygues, pesques, e casses de la terre de Sole, per antique costume son communs et francs... *Coustumes générales du pays et vicomté de Sole* (1520).— En terre de Labourt chacune paroisse a et possède ses terres communes et voisines, entre tous les paroissiens d'icelles paroisses et par indivis, distinctes et séparées des autres paroisses... — Chacun paroissien, ès-terres communes de la paroisse... peut tenir et pâturer son bétail... de quelque qualité et nombre qu'il soit... de jour et de nuit. *Coustumes générales gardées et observées au bailliage de Labourt.* — Ledit seigneur vicomte ne prend aucun tribut pour les her-

risques et périls. Quand tu feras brouter l'herbe des voisins, prends garde qu'ils ne te voient; ils amèneraient tes bêtes; et nous aurions querelle avec eux, ou tu serais forcé de payer pour ravoir ton bien.

Le résultat de cette communauté d'intérêts, c'est l'égoïsme de maison et de clocher, la forte constitution de la famille et de la paroisse, la haine de l'étranger. Plus on avance vers le pays Basque, plus ces traits s'accusent et grandissent. Dans les vallées du Béarn, de la Soule ou du Labourd, la liberté primitive des Euscariens compose, sans jamais abdiquer, avec le régime féodal. Moins pur et moins puissant dans les Landes, l'élément pyrénéen reprend ses droits, et renaît à demi transformé dans le grand mouvement communal du XIIIe siècle. L'organisation nouvelle n'emprunte rien aux institutions consulaires de la Gascogne-Languedocienne. Comme initiative et comme forme, la propagande part de Bordeaux; c'est l'association à la mairie, le maire, les jurats, les conseillers de ville, la *jurade* telle qu'on la retrouve à Dax, à Mont-de-Marsan, à Saint-Sever, et dont on rencontre le nom jusque dans les petites communes de la chaîne des Pyrénées. Comme esprit, c'est plutôt le *for* (1) basque ou béarnais.

Les statuts de ces républiques municipales sont de vrais chefs-d'œuvre de bon sens et d'égoïsme politique (2). Tout y est prévu,

bages sur les habitants desdites vicomtés de Marsan et Gabardan. — Ainsi, tous les herbages seront communs ès-terres laissées vacantes. *Coustumes générales et locales du pays de Marsan, Tursan et Gabardan.* — Mêmes dispositions dans la coutume de St-Sever, où le nombre des bêtes qu'on peut agréger au troupeau commun est pourtant limité, et dans une foule d'autres statuts locaux de la montagne et de la plaine, réfléchies par le droit navarrais, aragonais, guipuscoais, etc. En Espagne, la puissante compagnie de la *Mesta* emploie jusqu'à soixante mille bergers, et possède la moitié du bétail de tout le royaume, soit environ 5,000,000 de têtes Au XVIe siècle, elle en possédait dix-sept millions. La Mesta emploie des *alcades*, des *entregadors*, des *achagueros*, dont les exactions ruinent le fermier qui redoute moins les voleurs que les bergers. *A year in Spain, by American*, 1882.

(1) Le Béarn, joint à la Basse-Navarre, offre une classe de communautés uniformément régies par des *fors* ou statuts municipaux analogues aux *fueros* d'Espagne. Les villes grandes et petites y ont des jurats au nombre de six ou de quatre, et ces magistrats y exercent librement et sans partage la justice civile et criminelle, sauf la juridiction du fort de Morlaas, qui était pour toute la province une sorte de cour souveraine. AUG THIERRY, *Hist. du Tiers-Etat*, t. II.

(2) Aire, placée à peu près sous la même latitude que Dax, a des *Fors* et non pas des coutumes. *Stillus seu Forus Aduræ et Manso.* Je publierai bientôt le texte inédit de ce curieux document écrit en patois landais de l'époque d'Edouard III.

arrangé, réglementé. Les jurats, nommés directement par les citoyens ou désignés par eux au choix du seigneur, exercent en général les trois degrés de juridiction de concert avec le baillis féodaux. Ils rendent des ordonnances de police et convoquent les *vecins* (*vicinus*, *vici incola*) en assemblée générale pour délibérer sur les questions d'intérêt collectif (1). La police des foires, des boucheries, des cabarets et débits de vin (2), ne laisse rien à désirer ni à reprendre. En cas de guerre, le taux de la rançon des gens et des bêtes enlevés à l'ennemi est fixé d'avance : tant pour un *caver*, tant pour un simple gentilhomme, tant pour un bourgeois, pour un laboureur ou pour un valet (3). La paix publique et la propriété privée sont placées sous la sauvegarde de pénalités sévères. Dans cette famille civile des *vecins*, la loi du sol ne souffre ni trouble, ni bataille, ni adultère (4); elle réprime jusqu'à l'injure et la menace. De l'étranger elle ne s'en soucie guère. Si parfois elle protége le marchand et le pèlerin, c'est dans l'intérêt du commerce et de la prospérité des marchés. A Aire, tout habitant qui tue homme d'un autre lieu paiera l'amende, et ne sera ni mis à mort ni exilé, à moins que la communauté n'ait à craindre des représailles (5). Sous les halles et sur les *marcadieux* des muni-

(1) Les jurats des villes et lieux de Marsan et Gabardan, comme sont ceux de Mont-de-Marsan, de Roquefort, de Gabarret, de Villeneuve, St-Justin, Perquié, de Roquefort, Cazères, Duhert, Remung, Grenade, Bascon, Lugaut et Caichen, ont toute justice et juridiction, haute, moyenne et basse, laquelle ils exercent ensemble avec les bayles, qui par le seigneur vicomte y sont mis et députés. — Lesdits jurats peuvent faire statuts concernant la police des villes et lieux où président respectivement... — Peuvent aussi les jurats assembler les gens habitant sous leurs juridictions respectivement, pour traiter du bien de la chose publique, sans attendre ou avoir mandement du roy ni dudit vicomte.— *Coutumes générales et locales du pays de Marsan, Tursan et Gavardan.*

(2) Coutumes d'Aire, de Dax, de St-Sever, de Mont-de-Marsan, etc., etc.,*passim*.

(3) Si nous cabalgan ab los seignors ou ab un de lors so que preneran es noste la mieytat for de cos de homi, si es caber seignor de castel que y aben M. Soos Morlans, de bourges XX sos, de labourador et de serven si es desarmat sieijs sos morlans, si es armat X sos morlanx : aze et saume es daquet qui lou pren. — *Fors inédits de la ville d'Aire, art.* 34.

(4) Tout homi maridat atent ab hemne que lac fasse for de sa molher, ne femne maridade ab autre homi fors de son marit, corrin las carreras nud et nude, ou doni aux seignors C. sols morlans. *Fors d'Aire*, art. XIX. — Cette disposition pénale explique, historiquement et légalement, les grotesques cérémonies des charivaris, *brenades*, *axouades*, etc.

(5) Si aucun vesin de la Vielle ausiva homi stranger, que doni la leij coum dessus es dict, et no sie mort ni exilat sino que lo mort fosse de tau for que preneron mort en son loc ou em be si mort abo homij de la Vieille. *Fors d'Aire, art.* 15.

cipalités landaises, le vin apporté du dehors ne sera vendu qu'au taux fixé par les jurats, et à la mesure du lieu. Le débiteur rencontré dans la ville par son créancier donnera caution (*pugnerar, dar pletge*) ou restera prisonnier (1). Dans le Labourd qui touche à la lande, l'étranger n'achète, à prix égal, qu'après l'habitant du territoire, qui lui-même est primé par l'habitant de la paroisse dont la marchandise est originaire (2).

La forte constitution de la commune, la volonté de tous appliquée de bonne heure à l'élection des pouvoirs locaux et à la réglementation des intérêts collectifs, n'ont rien de surprenant en ces contrées. Elles sont nées fatalement du voisinage des Pyrénées, du contact de la vieille liberté montagnarde, de la pauvreté de ce sol où la puissante féodalité du Nord n'a pris racine qu'à moitié, des concessions intéressées des rois d'Angleterre (3), et

(1) Coutumes d'Aire, de Dax, de Mont-de-Marsan, de St-Sever, de Labourt, etc., *passim*.

(2) Si aucun étranger, qui n'est du Païs de Labourt, fait aucun achat de quelque marchandise d'aucun habitant dudit pays, le voisin et habitant d'icelui pays peut notifier à l'étranger acheteur qu'il veut retenir la marchandise au même prix. — Et est tenu l'acheteur étranger d'attendre trois jours qu'icelui voisin lui baille le prix par lui baillé au vendeur. — Si aucun habitant du pays de Labourt achète une marchandise en autre paroisse, le voisin habitant en la paroisse du vendeur la peut retenir pour le prix dedans vingt-quatre heures. *Coutumes générales gardées et observées au bailliage de Labourt.*

(3) J'ai déjà signalé l'influence de Bordeaux, la ville anglaise, dans le mouvement communal des Landes [favorisé par la politique des Plantagenêts qui cherchaient à opposer les institutions de la France du midi à celle du nord. V. dans les *Actes de Rymer, passim*, les nombreuses chartes où les rois anglo-normands intervinrent comme suzerains ou seigneurs paréagers, dans la concession des priviléges, coutumes, création et confirmation de droits de pâture et d'usages forestiers. Ces libéralités expliquent l'attachement prolongé des populations à la cause de l'Angleterre, et le rôle des captals de Buch et des aventuriers landais, cadets pour la plupart, et forcés par la pauvreté du sol et la constitution aristocratique et patriarcale de la famille, à s'engager au service des gens d'outre-mer. Ce n'est pas seulement sur le droit coutumier que les Anglais ont laissé trace de leur passage. J'ai parlé, plus haut, de l'architecture; je pourrais encore invoquer la légende, et en particulier celle de *Rey Artus* (Rex Artus), peut-être germanique ou austrasienne par le fonds, mais relevant, par le nom de son héros, du cycle breton des romans de la Table-Ronde. On sait que, dans la croyance populaire, la chasse du roi Arthus passe à grand bruit dans l'espace, pendant les longues nuits d'hiver, avec son cortége fantastique de chiens, de chevaux et de piqueurs. V. De Lancre, *Tableau de l'inconstance des mauvais anges*, liv. IV et comp. avec la légende de St-Hubert. D'après une variante où je crois reconnaître la haine du paysan landais et gascon contre les ravages et les exactions des chasseurs de l'époque féodale, *Rey Artus* était un puissant seigneur dont les meutes et les équipages ruinaient les récoltes des pauvres gens. Le jour de Pâques, comme il entendait la messe, il sortit, pendant l'élévation, attiré par les cris des chiens qui lançaient la proie. Un tourbillon l'emporta dans les nuages où il chassera sans repos ni trêve jusqu'au jugement dernier, ne prenant qu'une mouche tous les sept ans.

aussi de ces communs patrimoines *(champ bestialle)* qu'il faut défendre contre les envahissements des voisins, dont les troupeaux sont abattus, rôtis et mangés *(carnalés)* quand on les trouve en maraude (1). Au-dessous du municipe, je vois la famille, agrégation tyrannique et protectrice à la fois, où l'individu travaille pour tous, où tous prennent en main, le cas échéant, la querelle de l'individu. C'est surtout dans les vallées du Bigorre, du Béarn et du Pays Basque que nous retrouvons presque inaltérée cette corporation faite à l'image du clan communal. Eclos dans des conditions similaires et pénétré de l'élément voisin, le droit de la famille landaise réfléchit encore, sous ses altérations, celui de la patrie euscarienne. L'important dans les sociétés primitives, où le pouvoir public est encore à naître, c'est la conservation de la race, des liens du sang, de l'esprit de parenté qui groupent en un même faisceau les haines et les intérêts. Quand la plus grande part du sol est indivise, nul n'a grand profit à s'isoler du tronc commun et à faire souche à part. Tous vivent sous le même toit, assis au même foyer, mangeant au même pot, faisant masse commune des fruits de leur travail. Le peu qu'ils ont en propre ils tiennent à ne pas le voir morcelé, et pour cela, tous moyens sont bons. L'essentiel, c'est que la propriété repose sur une seule tête. Viennent le droit d'aînesse et la féodalité, l'esprit et les besoins locaux sauront s'en accommoder. A Dax, les nombreux héritages des nobles — les seuls propriétaires à l'origine — morts *ab intestat* répugnent à un partage égalitaire qui ruinerait sans retour les pauvres et vaniteuses familles de hobereaux. Héritier d'un nom sonore, l'aîné vit dignement sur quelques arpents de terre, à l'ombre du pigeonnier de ses aïeux, pendant que ses cadets, dotés en avancement d'hoirie d'un double bidet et d'une rapière, courent le monde et cherchent fortune. A défaut de mâles, la plus âgée des filles succède. Si les puînés s'entêtent et réclament apanage, la loi leur accorde, à toute force, la portion congrue. Selon le cas, ils se partagent

(1) *Coutumes d'Acqs* (Dax), tit. XI, art. 2.

entre tous le tiers ou le quart des biens grevés du droit de retour et du retrait lignager. *Paterna, paternis* (1).

Chez le paysan moderne, l'état de la famille n'a guère changé. Métayer ou pâtre, cultivant la terre aux deux tiers des fruits ou chassant son cheptel sur la bruyère, il travaille, vit et passe sans souci de l'avenir. Demeurant peu chez lui, il ne retient du pouvoir domestique que le droit de maquignonner dans les foires, et résigne le reste aux mains de la matrone la plus âgée. C'est elle qui commande au logis, serre les provisions, fait filer et tisser la toile et la laine, préside au vestiaire et au repas de toute la république. Pourvu que la soupe soit chaque soir sur la table, qu'on joigne les deux bouts et qu'il reste quelques écus pour mettre parfois en perce une barrique de *pique-pout,* on ne demande pas autre chose, et d'ordinaire on lui obéit. De La Teste aux vallées du Gave, toutes ces ruches humaines vivent sous leur *dauna* (*domina*), véritable mère-abeille, grondeuse, active, économe, voyant et prévoyant tout.

Tant que cette masse énorme de biens de main-morte (2) restera dans l'indivision, le marais stagnera, l'étang changera de lit, la hache du maraudeur éclaircira la forêt, le mouton sera roi des vastes clairières, la source aliotique épanchera son onde vénéneuse, les fièvres de l'été, les maladies inflammatoires et la *pellagre* de l'automne décimeront la population déjà si rare (3), l'absence de routes et de canaux fera partout la pauvreté de l'homme et de la nature. Regardez autour de vous. Ce vaste désert

(1) V. la coutume d'Acqs citée plus haut. Je reviendrai en son lieu sur cette constitution spéciale de la famille pyrénéenne et landaise. Consulter là-dessus l'excellent travail d'Eugène Cordier, *Droit de famille aux Pyrénées,* brochure pleine de consciencieuses et solides recherches, où j'ai regretté de voir parfois les préoccupations intempestivement humanitaires et quasi-socialistes de l'auteur, altérer, sans le vouloir, la portée et la signification de certains faits dont l'appréciation réclame une complète indépendance philosophique et politique.

(2) Plus de la moitié de la contenance totale des landes (341,830 sur 633,594 hectares) appartient aux communes. V. dans le *Moniteur* des 18, 22, 24 et 25 octobre 1860 l'excellente étude de M. J. Ferrand, secrétaire généraldes Bouches-du-Rhône, *les Landes de Gascogne.*

(3) Les Landes, qui embrassent une superficie de 12,000 kilomètres carrés, ne comptent que 210,643 habitants. 149,079 dans le département des Landes, et 61,561 dans le département de la Gironde. J. Ferrand, *les Landes de Gascogne.*

c'est la lande communale, usurpée, revendiquée, ravagée, la mère des procès et de la misère. Ces champs de millet, de maïs et de seigle, fumés avec les détritus de la *tuie* (1), — ajonc-épineux — ces plantations de chênes et de sûriers, ces vastes forêts de pins où l'écureuil gambade dans les hautes branches (2), c'est la lande appropriée. Qui veut avoir un *pinada* doit commencer par tâter sa bourse, et mettre dehors cinquante francs par hectare pour l'ameublissement de sa terre et l'ensemencement de la graine (3). Pendant dix ans il se croise les bras, paie l'impôt, et regarde pousser son semis sans toucher un liard de revenu. Patience. Au premier *éclaircissement*, chaque hectare va lui donner douze à quinze mille échalas qu'il vendra fort bien aux maîtres de forge ou aux vigneronsdu Médoc. Viennent ensuite les *carrassons* de taille et de grosseur variable. A vingt-cinq ans le tronc du pin a quatre pieds de tour. C'est le moment pour la résine. Chaque arbre va maintenant donner à son maître cinq à six pistoles tous les ans (4). Quand

(1) La fumure à la tuie, déjà usitée dans l'Armagnac, est généralement employée dans la lande. Chaque propriétaire consacre à la production de cette plante une portion variable d'un terrain soumis à des coupes réglées dont le produit est mis à pourrir dans les étables et sur les chemins qu'il rend souvent presqu'impraticables.

(2) Parmi les essences acclimatées depuis peu par l'ingénieur Crozet, directeur du domaine impérial de Dax, il faut citer le pin Silvestre, le pin de Riga, le laricio, etc., etc. Combinés avec l'exécution progressive de la loi du 19 juin 1857 sur l'assainissement et le défrichement des landes de Gascogne, les essais souvent heureux, tentés avec de vastes ressources sur la propriété de Napoléon III, permettent aux générations contemporaines de voir commencer bientôt la transformation et la régénération de ces contrées. Les expériences sur les différentes méthodes d'ensemencement (par paquets, à la charrue, par fossette, à la canne, à la *volée*) et leurs prix de revient, sont pour les défricheurs et les planteurs de forêt un véritable bienfait, par la sûreté de leurs indications. Outre leur valeur comme combustible et bois de charpente, les espèces feuillues (bouleau, chêne-liége, acacia, platane), dont le gouvernement encourage la plantation, auraient encore pour effet, disposées par bandes de 30 à 40 mètres de largeur, de concentrer sur un point les incendies d'arbres résineux si fréquents dans les landes, surtout depuis l'établissement des voies ferrées. V. là-dessus deux art. de M. Crozet, *Moniteur* du 11 et 12 octobre 1859. Parmi les initiateurs de l'agriculture landaise, on peut encore citer avec honneur M. Dulamon — le premier de tous dans l'ordre des dates — créateur de la pépinière de Mont-de-Marsan, et l'ingénieur Chambrellent, vulgarisateur d'une méthode économique de dessèchement, et dont le domaine de Saint-Alban donne aujourd'hui de magnifiques récoltes de seigles, de tabacs, de pommes de terre, d'herbages, etc., etc.

(3) L'ancien procédé est plus primitif. — On se contente, quand on veut rétablir un pinada, d'en éloigner le bétail de toute espèce pendant quatre ou cinq ans et les chevres jusqu'à quinze. DORGAN. *Hist. des Landes.*

(4) D'après les chiffres donnés par M. J. Ferrand, *les Landes de Gascogne*, l'adoption du procédé Hugues élève presque jusqu'au double, tant par l'augmentation du rendement que par les différences de fabrication, le revenu des pins gemmés. Soit 82 fr. par hect. au lieu de 64. Ce procédé consiste dans l'adaptation d'un godet en terre vernissée au-dessous de l'incision pratiquée sur le tronc du pin. On recueille ainsi

on saigne *en bon père de famille*, cela dure un siècle, car le pin a la vie dure et irait au triple si on ne l'épuisait point. Le *résinier* arrive avec sa petite hache en forme de gouge, et pratique une incision (*carre*) sur le tronc dont le sang aromatique tombe dans une fossette creusée au pied. Toutes les semaines il vide cette fossette et agrandit la plaie en hauteur. S'il n'y peut atteindre de terre, il grimpe sur son échelle à coches en cul de lampe. Plus tard il recommence une autre entaille parallèle à la première, et ainsi successivement tout autour de l'arbre qu'il laisse parfois reposer et guérir à demi de ses blessures. Quand le pauvre malade est près de sa fin, il joue du hacheron sans miséricorde, et saigne à mort. Le cadavre ne vaut plus que pour le bûcheron, le scieur de long et le charbonnier.

Toutes ces plantations qui donnent la térébenthine, la résine jaune, la colophane, le brai sec et gras, la poix, le goudron, le *galipot*, peuvent couvrir un jour jusqu'à 500,000 hectares. Alors la Lande aura trouvé son vrai produit, et pourra lutter, sur les marchés de France, de Londres, d'Amsterdam et de Trieste, contre le monopole écrasant des Etats-Unis. L'Etat va se mettre à l'œuvre si la commune n'y peut rien par impuissance ou apathie. Il fera 6,000,000 d'avances et restera créancier. Tous les terrains susceptibles de culture seront vendus (1), et le trésor se paiera sur

la résine sans déperdition et sans mélange de substances hétérogènes.— Chêne-liége. Revenu net pendant les cent ans que dure son exploitation 16,500 fr., soit en moyenne annuellement 165 fr. L'arbre ne produit pas avant trente ans, et les dépouillements de l'écorce n'ont lieu qu'à huit ou dix années d'intervalle.

(1) Avant la loi de 1857, l'administration des Landes et de la Gironde avaient déjà commencé à réduire, par l'aliénation, la proportion excessive des Landes communales. Depuis 1853, le préfet de Mentque a aliéné ainsi, dans la Gironde, près de 18,000 hectares au prix moyen de 80 fr. V. J. Ferrand, *les Landes de Gascogne*. A Mont-de-Marsan, en 1859, le préfet, M. d'Auribeau, annonçait au conseil général la concession de 34,507 hectares au prix minimum de 45 fr. Il en restait à concéder 44,571.=Economie de la loi du 19 juin 1857. Ensemencement en bois, plantations et assainissement aux frais des communes propriétaires, dans les départements des Landes et de la Gironde, des terrains soumis au parcours du bétail.—Avances de 6,000,000 f. par l'Etat qui prend l'initiative des travaux en cas d'inaction des communes, sauf à se payer ultérieurement sur le produit des coupes et la vente des terrains susceptibles de culture. — Ensemencement par douziémes. — Routes agricoles, canaux d'assainissement, etc., etc.= D'après M. J. Ferrand, qui a étudié la question pendant qu'il était secrétaire général de la Gironde, les terrains susceptibles de culture forment le tiers de la contenance des Landes. Le prix de leur aliénation suffirait, d'après lui, à couvrir partie des frais d'ensemencement, d'ouvertures de rigoles, de création de chemins vicinaux, de forage de puits communaux donnant une eau plus

le prix. Le reste sera semé par douzièmes, et deviendra, dans vingt ou trente ans, une immense forêt sillonnée de routes et de canaux. Chaque commune assainie et enrichie aura son puits banal épanchant ses eaux bienfaisantes et limpides pour l'homme et pour ses troupeaux. L'orge, le seigle, le maïs, le *pinada,* couvriront ces marais et ces bruyères; les cabanes seront moins rares, l'homme étendra son domaine, et troquera, contre la sécurité et l'abondance, son antique et sauvage liberté.

Tel je m'en vais chevauchant de lande en lande, rêvant à l'avenir sans condamner le passé. La nature calme et indifférente garde son secret, et attend les pionniers dans l'horreur presqu'inaltérée de sa pauvreté primitive. Dans ce grand duel de l'homme et de la matière, lequel des deux succombera? Qu'importe au merle qui siffle sous le hallier sa chanson agreste et moqueuse? Qu'importe au pivert, ami des solitudes, qui fait retentir le tronc des arbres des coups redoublés de son bec, et s'éloigne au moindre bruit en poussant son cri triste et monotone? Le présent est né, l'avenir est à naître. Oiseau, bête, insecte et reptile, tout vit insoucieux du lendemain, dans l'air, sur la terre et sous les eaux. Toujours, à la cime des pins, la *palombe* mêle sa plainte à la voix stridente de la noctuelle, et l'abeille bourdonnante rentre à sa ruche chargée de son précieux fardeau. Que l'homme fasse son œuvre. Dans ce nouvel ordre prédit, l'harmonie se fera sans doute pour d'autres yeux, quand les miens accoutumés au spectacle du passé se seront fermés pour toujours. — Allez, saintes abeilles de Virgile, chastes et sacerdotales ouvrières, allez, sur la brande et

salubre que la nappe aliotique, etc. — Pour l'assainissement des marais, les travaux à exécuter seront combinés de façon à utiliser les rigoles du chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, etc. = Dessèchement des étangs. Il a déjà commencé dans les landes du Médoc. Les travaux entrepris par MM. Clerc et Tessier sur les étangs du versant sud (décret du 23 juillet) doivent rétablir l'ancien niveau et rendre 7,200 hectares à la culture. Un canal de dessèchement et de navigation reliera l'étang d'Hourtins à celui de La Canau, et ira joindre le canal ouvert par M. d'Haussez, après un parcours de 10 kilomètres à travers les cinq étangs du Porge. Le versant nord, dont les marais sont plus bas que le niveau des hautes mers, sera assaini par un canal débouchant dans la Gironde, et muni, deux kilomètres en amont, de portes de flot qui resteront fermées pendant les hautes marées. Contenance des terrains desséchés, 4,363 hectares. Pas de projets arrêtés pour les sept étangs du département des Landes, occupant ensemble une superficie de 8,000 hectares.

sur les ajoncs fleuris, cueillir la cire qui brûle au baptême de l'enfant et sur la bière de l'aïeul.

Pourquoi suivre toujours, en tirant vers Bayonne, la route à chaussée de pierre (1) qui s'enfonce dans les forêts sauvages du Marensin (*Maris sinus*)? Mettons pied à terre à Morcenx, et prenons le premier train qui, dans moins d'une heure, nous porte à Mont-de-Marsan. Bâtie au confluent de la Douze et du Midou, dont la réunion forme la Midouze, cette ville de quatre à cinq mille âmes (4,655) n'a rien de bien remarquable. Otez-lui son titre de centre administratif, sa préfecture, son tribunal, etc., c'est presqu'un bourg. Ni grande noblesse, ni haut commerce, peu de riche bourgeoisie. Le gratte-papier règne en maître et tient le haut du pavé. Sur la rive gauche de la Midou et de la Midouze, la ville officielle, prétentieuse et mesquine, la préfecture, la halle, la mairie, le palais de justice, une ou deux hôtelleries, quelques magasins où le marchand se morfond en attendant la pratique qui ne vient pas. J'aime mieux l'autre rive avec ses petits quais au pied bas desquels stationnent quelques barques chargées de bois ou de résine, et sa charmante promenade de la *Pépinière* entourée par la Douze. Moins belle à coup sûr, mais plus originale et plus caractéristique, est la place St-Roch. Bordé de maisons uniformes garnies de balcons à même hauteur, ce vaste carré long se ferme les jours de course de taureaux, et fournit du même coup l'arène et l'amphithéâtre (2). C'est là qu'il faut voir l'*écarteur* landais seul à seul dans la lice avec une de ces petites vaches aux cornes aiguës, triées parmi les plus méchantes et les plus sournoises de la contrée. Rien de l'appareil pompeux et sanglant des jeux espagnols (3); de l'adresse et du sang-froid, voilà tout. L'homme ne

(1) Système de pavage commun à presque toutes les grandes routes des Landes dont le sol sablonneux ne fait point corps avec le macadam.

(2) Cette singularité de constructions domestiques, disposées de façon à recevoir les jours de course un public nombreux, se remarque encore, quoique moins accusée, dans plusieurs villes des Landes et des Hautes-Pyrénées, qui n'ont point fait, comme Aire et quelques autres, la dépense d'une arène spéciale.

(3) Les courses de taureaux, si populaires en Espagne, dans le Béarn, le pays basque, les Landes et une partie du département du Gers, sont un spectacle né spontanément des mœurs pastorales encore si vivaces dans ces contrées. En Espagne, l'élément arabe y a très probablement introduit la pompe et la cruauté orientales, dont

fait point de son art métier exclusif. Sans dédaigner la prime, l'amateur combat surtout pour faire montre de sa prestesse ou de sa force. Tel boucher, pâtre ou maquignon de bœufs, qui tout à à l'heure regardait du haut des gradins, descend de sa place, et de spectateur devient combattant. Armé d'un petit drapeau rouge dont la hampe porte un aiguillon, il attend de pied ferme l'animal furieux qui s'avance au galop et la tête basse. Sur le coup du temps, il se dérobe par une volte subite de côté; le coup frappe dans le vide ou dans l'étoffe couleur de sang. Les plus agiles sautent d'un bond par dessus la vache ou le taureau (*brau*), ou leur placent rapidement leur pied sur le front, et s'aident du danger même pour franchir leur adversaire. Le roi de la course, c'est celui qui prendra la bête par les cornes et la portera par terre, les quatre fers en l'air, impuissante et humiliée.

A part ce trait à demi saillant, je ne vois, à Mont-de-Marsan, rien qui tranche bien vivement sur l'uniformité contemporaine. Tard venue dans l'histoire, cette ville ne remonte pas au-delà de la première moitié du XIIe siècle (1). Constitué de bonne heure en vicomté (2), le pays de Marsan (*Maressan*, *pays de marais* ??) reste

les mœurs plus douces des habitants de la région sous-pyrénéenne du nord n'acceptent l'importation qu'avec une certaine répugnance. Bayonne fait à cette règle une exception qui s'explique par sa position de ville frontière et par l'établissement d'un grand nombre d'étrangers venus d'au-delà des monts.

(1) Malgré les assertions mensongères des chartes exhumées en 1810, et qui tendraient à établir l'existence d'une cité antérieure, bâtie par Charlemagne, à son retour de Roncevaux, sur les débris d'un temple de Mars ruiné par P. Crassus. V. dans *les Chartes de Mont-de-Marsan* (M. de M. Ve Leclercq, 1850), publiées par MM. Le Camus et Dulamon, ces documents apocryphes, le récit de leur invention, et la polémique que suscita leur apparition. V. aussi, dans l'*Athœneum Français* de 1854, la critique incisive et vigoureuse de M. H.-L. Bordier, malheureusement restreinte à l'examen de la langue juridique et des formules féodales. Des recherches faites après lui aux archives municipales et départementales de Mont-de-Marsan m'ont mis à même de compléter sa démonstration, et de faire succéder à de très fortes probabilités une certitude absolue. Ces pièces, fabriquées au commencement du siècle dans le but d'aider au succès d'une *Histoire du Marsan* qui n'a point vu le jour, sont l'œuvre de M. Ducournau de Caritz, mort président du tribunal de Mont-de-Marsan, à la supercherie duquel le baron Duplantier, préfet en 1810, n'est point étranger. La lecture de ces actes permet de discerner facilement ce que le mystificateur a tiré de son propre fonds ou emprunté aux sources mêmes, principalement à l'*Hist. du Béarn*, de Marca. V. dans la *Revue d'Aquitaine*, nov. et déc. 1860, et suivants, la critique définitive à laquelle j'ai tenté de les soumettre, et les preuves sans réplique que le hasard m'a fait découvrir.

(2) Succession des vicomtes de Marsan d'après Oihénart, *Not. utr. Vasc.*, Lobanner (*Lupus-Aznarii*), an 1000; Guillaume-Loup, 1125; Lobanner, 1103. Pierre de Lobanner, fils du précédent (1118), épousa Béatrix, héritière de Bigorre, et donna naissance à cette nouvelle lignée de vicomtes de Bigorre, dont les derniers

longtemps à bâtir sa capitale. Le cinquième suzerain connu, Pierre, fils de Loup-Aner, voulant purger les forêts riveraines de la Douze et du Midou des brigands qui détroussaient les marchands et les pèlerins, construit un château sur la berge gauche de la rivière, juste en face du confluent des deux cours d'eau dont la réunion forme la Midouze.

Autour de ce château qui s'élève sur un lieu baptisé d'un nom sinistre (*Maü pas, mauvais pas),* les habitants de la paroisse de Saint-Pierre-du-Mont, vassaux de l'abbaye de Saint-Sever, viennent, du consentement de l'abbé Raymond-Sance, chercher protection moyennant six liards par feu (1). L'évêque d'Aire, Bonus-

rejetons troublèrent le pays par des compétitions et des rivalités qui finirent par le séquestre de Philippe le Bel (1307). Avant ce séquestre, la vicomté de Marsan était passée (1256) dans la maison de Béarn. Pierre, fondateur de Mont-de-Marsan, est aussi le bienfaiteur des abbayes de l'Escaledieu et de St-Jean-de-la-Castelle. C'est encore lui qui permit aux habitants de Vic-Bigorre de bâtir un château pour s'y défendre contre les courses des Béarnais, et leur accorda plusieurs priviléges. (*Archives de Vic.*) En 1143, Lobanner est en Aragon, et signe, avec le comte de Comminges, les priviléges accordés par le roi aux templiers. C'est à son retour qu'il eut, avec Raymond Garsie, vicomte de Lavedan, son vassal, une assez longue guerre qui finit par une transaction imposée par les seigneurs des deux pays. *Manuscrits du séminaire d'Auch* cités par MONLEZUN.

(1) La preuve de l'origine de cette population primitive de Mont-de-Marsan se rencontre jusque dans le blason de la ville : *deux clefs affrontées posées en pal sur leurs pannetons, accostées de la lettre M* (Mons Martianus); les clés en souvenir de St-Pierre-du-Mont, qui fut longtemps l'église paroissiale, et où, jusqu'à la révolution, les maires prêtaient, avant d'entrer en fonctions, ce curieux serment trilingue :

Per Diu et per aquet monsegné saint Pé,
Jou juri que bon et lejau a la bille jou seré
Lous bens daquere jou proucureré,
Et lous maux esbiteré.
Las causes doubtouses dab conselh jou feré
Justice tan au petit com au gros jou faré,
Com an heit lous autes maires et millou si jou sé.
Ansi me adjudé Diu et monseigne saint Pé.

Per Deum et sanctum Petrum juro
Quod urbi bonus et legalis ero,
Ejus bona procurabo,
Ejus mala vitabo;
Dubia faciam cum consilio,
Et justitiam tam parvo quam magno.
Sicut alii magistratus et meliùs si scio.
Sic non ero sine Dei ac sancti Petri adjutorio.

Je jure par le Dieu vivant et par saint Pierre,
Que je seray bon et légal à la ville :
Que j'en procureray les biens et eviteray les maux,
Que je ne feray jamais les choses douteuses sans conseil,
Que je feray justice, au petit comme au grand,
De même que les autres maires, et mieux si je scay;
Ainsi me puisse toujours ayder mon Dieu et saint Pierre.
(*Archives de Mont-de-Marsan.*)

Homo (1), Vital de la Boucheyre et Vital de St-Germier, archidiacres de Tursan et de Marsan, appuyés par Garsias Dufour, sacristain, réclament aussitôt leurs droits respectifs sur les chapelles nouvellement bâties (2). Après un long procès qui rassembla deux fois, *ad Parcharium* et à Nogaro, les évêques de Novempopulanie, sous la présidence de Guillaume d'Andozile, archevêque d'Auch, ils finissent, de guerre lasse, par transiger moyennant cent trente sols morlas. La population grandit. Au XIIIe siècle, Mont-de-Marsan a déjà sa double juridiction : le bailliage et la cour des serfs (3) *(Cour dels Sers)*. En 1256, la ville passe, avec la vicomté, dans le domaine de la maison de Béarn (4) et devient bientôt après le chef-lieu de la sénéchaussée des Landes (1259) (5). Il faut désormais, bon gré mal gré, que ce pays marche avec le fief dominant; sinon le château de *Nou li bos* (6)—tu ne l'y veux pas,—bâti par Gaston-Phœbus (1344), est là pour le mettre à la raison. Cela dure jusqu'à la minorité de Gaston de Foix et à la tutelle de Jeanne d'Artois. L'occasion est bonne. Mont-de-Marsan se forme en jurade et obtient la confirmation et l'extension de ses priviléges (13 décembre 1319) (7), ratifiés à

(1) Il gouverna le diocèse de 1120 à 1147. GALL. CHRIST., t. I. *Eccl. Adur*, ce qui permet de placer entre ces deux dates rapprochées la fondation de Mont-de-Marsan. En 1131, Bonhomme, en sa qualité d'Évêque d'Aire (depuis 1120 ou 22), se trouvait à une réunion provoquée à Bordeaux dans le but de terminer ces différends entre l'évêque de Lescar et celui de Béziers.

(2) Sur les origines de Mont-de-Marsan, v. MARCA, *Hist. du Béarn*, liv. IX, et sur l'hist. de la ville, F. DULAMON, *Documents historiques sur la ville de Mont-de-Marsan*.

(3) Liber curiæ dels Sers : sed decos habet villa Montis-Martiani scriptos in foro suo antiquo. Modo sequitur bailiæ Montis-Martiani et termini. Isti sunt de bailia Montis-Martiani et sunt de curia servorum : Dominus de Campet, dominus de Gasenh, dominus de Mayssenh, Arnaud de Campet, dominus de Lacassanhe, dominus de Sancto Avito, dominus de Bruma, dominus de Cera, dominus de Cezeron, Joannes de Carrasseto, Petrus de Carrasseto, Petrus Arnaldi de Harboust, Guillelmus de Castro, dominus de Ladins, Bibanus de Causit, Bernardus de Benhle, Ramundus-Bernardi de Lugantenh, Fortanerius de Garderon, dominus de Parenthies. ARCHIVES *de Pau*.

(4) Par la sentence de Roger, comte de Foix, qui mit ainsi fin à la guerre entre Esquivat, comte de Bigorre, et Mathe, sa sœur, mariée à Gaston VI, vicomte de Béarn. Esquivat conserva tout le patrimoine de Pétronille de Bigorre, mère commune, moins la vicomté de Marsan, la ville de Maubourguet et le pays de Rivière-Basse, qui formèrent le lot de Mathe. V. MARCA, *Hist. de Béarn*.

(5) L'ordre si populaire des Cordeliers s'installa de bonne heure (1270) à Mont-de-Marsan. V. F. DULAMON, *Doc. hist. sur la ville de Mont-de-Marsan*.

(6) Ce *Nou li bos* rappelle la fameuse tour de *Quiquengrogne* d'Anne de Bretagne.

(7) *Cout. locale de Mont-de-Marsan*, impr. dans la collect. des coutumes du Parlem. de Bordeaux, et à la fin du t. III de l'*Hist. de la Gascogne* de MONLEZUN.

plusieurs reprises par les d'Albret. Au XVIe siècle, le calvinisme recrute ici de nombreux adeptes. Théodore de Bèze y expédie des prédicants (1), pendant que les catholiques s'organisent sous les ordres du seigneur de Ravignan, secondé par Renaud de Flamarens, sénéchal de Marsan, un homme qui cherchait surtout à pêcher en eau trouble, et trahissait Jeanne d'Albret au profit du roi de France (2). Après l'édit de janvier, les huguenots relèvent la tête, les églises de Mont-de-Marsan et la célèbre basilique de Ste-Quiterie d'Aire sont mises à sac. Flamarens et le capitaine Junca rétablissent l'ordre; quelques séditieux sont pendus (1562) (3). Sept ans plus tard, quand la maison de Navarre ne fait plus mystère de son rôle politique et religieux, Montluc vient mettre le siége devant la ville et l'enlève d'un coup de main (16 mai 1569) (4).

Ecrasés par la guerre, les bourgeois forment pour la défense commune, et sans distinction de catholiques et de huguenots, une ligue (5 mars 1577), que le roi de Navarre confirme l'année suivante (5). C'est le dernier acte significatif d'une vie municipale un instant ranimée par les querelles religieuses, et qui dépérit rapidement, dans les dernières convulsions du calvinisme, sous la

(1) Théod. de Bèze, *Hist.*, t. II.

(2) Destitué par la reine de Navarre, et rétabli par Charles IX dans son emploi. V. l'*Hist. générale des maisons de France du* P. Anselme, et le *Diction.* de Moreri.

(3) C'est à cette époque qu'il faut rapporter l'expédition en Floride du capitaine Dominique de Gourgues, gentilhomme huguenot de Mont-de-Marsan. De l'ordre de Philippe II, et sous couleur de zèle religieux, P. Melendez avait ruiné nos colonies et pendu les habitants, *non comme Français, mais comme hérétiques*. De Gourgues arme trois vaisseaux, tombe inopinément sur les Espagnols, qu'il fait accrocher aux arbres de St-Augustin, les mêmes qui avaient servi de potence à ses co-religionnaires, *non comme Espagnols, mais comme assassins*. V. le *Quatrième Voyage* impr. à la suite de l'*Hist. notable de la Floride*, du capitaine Laudonnière.

(4) Je leur dis que commo on parlementeroit, ils entrassent par un côté ou par un autre, et qu'ils tuassent tout. *Comment. de* Montluc.

(5) Tous les habitants s'armeront et se secourront l'un et l'autre, et s'accordent dès à présent à défendre la ville contre tous ceux qui la voudraient envahir et surprendre.—Ils ne permettront aucune garnison entrer dans ladite ville.. soit de ceux qui tiennent le parti des catholiques ou de ceux de la religion réformée, autre que celle... du château de *Nolibos*. — Les catholiques et les réformés vivront en paix. *Articles accordés par les bourgeois de Mont de-Marsan*.—Avons fait élection de trente-deux conseillers de ville, tous natifs et originaires... — Les conseillers choisiront seize d'entre eux propres à la charge de jurats perpétuels, dont huit cathol. et huit protest. — Sur ce nombre, le roi choisit *huit jurats*, quatre de chaque religion. — La charge de maire reste annuelle. *Réglem. du 6 janvier* 1584 *par le roi de Navarre* (Henri IV.) Arch. munic. *de Mont-de-Marsan*.

réaction triomphante du dogme catholique et les progrès incessants du pouvoir royal (1).

Remontons en vagon. En moins d'une heure, nous sommes à Aire, — *Aturæ, Aduræ, Vicus Julius, Adurensis*, — ville de cinq mille âmes (4,817), assise sur les deux rives de l'Adour, simple chef-lieu de canton qui ne conserve de ses antiques souvenirs que la résidence épiscopale. Bâtie sans doute par les Romains sur les débris d'une bourgade euskarienne *(Atur, adur, eau courante)*, la cité de Jules, — *Vicus Julius* —conserve, en dépit des vainqueurs, son nom primitif. Au ve siècle, les rois visigoths y font parfois leur résidence et surveillent les peuplades mal domptées de la Lande et des Pyrénées. C'est là qu'Euric, le terrible adversaire de l'épiscopat gallo-romain et du dogme de la Trinité, prépare son expédition contre l'Auvergne (2); c'est encore là qu'Alaric promulgue la compilation de Gojarich et d'Anianus (3), gage inaccepté de réconciliation entre deux races que son père avait vainement tenté d'unifier par la tyrannique promulgation des lois Théodoriciennes.

La partie haute de la ville, le Mas, a dû naître un peu plus

(1) Institutions provinciales du Marsan. — En 1607, le Marsan est détaché du Béarn et érigé en pays d'Etats. La *banlieue* de Mont-de-Marsan, composée de trente-deux paroisses, envoyait ses députés au chef-lieu pour délibérer séparément. Les *bastides* de Roquefort 141 feux, Cazeres 99, Gabardan 173, Remung 99, Villeneuve, 98, Duhort 97, Grenade 97, Gabarret 19, Frechou 83, Perquié 82, Borderes 39, Cachen 55, Vignau 30, Houtanx 69, St-Justin 43, Bascon 68, Lugaut 51 Parlebosc 84, Arthez 41, Bachan 11, Loubens 9, Lussaignet 15, Estigarde 11, avaient leur assemblée particulière. Leurs députés,—un par ville, — étaient convoqués d'ordinaire à Villeneuve-de-Marsan et présidés par un syndic général. On y votait l'assiette et la répartition de l'impôt. V. les ARCHIVES de la préfecture des Landes, C. 12. *Registre des délibérations des assemblées générales des Etats et des Bastilles* (ou Bastides) *de Marsan, Tursan et Gabardan.*

(2) Rediit ipse Catilina nostri seculi nuper Aturribus..... SIDON. APOL., *Epist., lib. II. ad Hecdic.* C'est peut-être à l'époque de la persécution d'Euric qu'il faudrait reporter l'origine de cette poétique légende de Ste Quiterie, sur laquelle je reviendrai plus tard, et que l'imagination populaire a grossie de tant de fables.

(3) Anianus vir spectabilis ex preceptione D. N. gloriosissimi Alarici Regis hunc codicem de Theod. legibus, atque sententiis juris, vel diversis libris electum Aduris, anno XXII, eo regnante edidit, atque subscripsit. *Commonit. Anian. in præfat. Brev. Alar.* Ce texte démontre jusqu'à l'évidence la collaboration, pourtant contestée, d'Anianus à ce recueil.=Lois Théodoriciennes promulguées en 500 chez les Ostrogoths, et dont Euric voulut imposer l'observation à la Gaule méridionale. —Leges Theodosianas calcans, Theodoricianasque proponens. SIDON., *Ep., lib. II.* Ces lois étaient obligatoires pour les Goths et pour les Romains. — Nullus prorsus ex omnibus regni nostri præter hunc librum qui super est editus... in judicio offerre pertentet. *Leg. Visig., lib. II, tit.* 1.

tard à l'ombre de la basilique de sainte Quiterie (1), sous la domination d'un abbé. Par longueur de temps (2), le chapitre et l'abbaye consomment leur union (1228); réguliers et chanoines vivront désormais sous l'autorité d'un évêque nommé d'un commun accord et qui exercera pour tous la seigneurie féodale. Dans cette juridiction, les vicomtes de Marsan ont bien leur part à réclamer, mais on aime mieux avoir affaire au roi d'Angleterre. L'évêque Pierre conclut avec Edouard I un acte de paréage (1290) (3) sans regarder de trop près aux droits de la vicomtesse Mathe, femme de Gaston de Béarn et sœur d'Esquivat, comte de Bigorre. De là cette longue mésintelligence qui finit par mener à la guerre ouverte. Le bâtard de Béarn, Raymond-Arnaud, à la tête d'une troupe d'aventuriers, réclame l'entrée dans la ville au nom du vicomte (4). Sur le refus de l'évêque Garcias, la bande d'enva-

(1) V. Dans Cénac-Moncaut, *Voyage dans le Béarn,* la description du sarcophage qu'on voit de Ste Quiterie, sculpture dont la perfection décèlerait la main d'un artiste italien, et dont l'ornementation, exécutée selon les règles de la symbolique chrétienne primitive, ne permettrait pas d'assigner à ce travail une date moins reculée que les premières années du VIe siècle. Ce sarcophage est placé dans l'ancienne crypte et n'est séparé d'une auge grossière, qui doit être le premier tombeau de la patronne du Mas, que par un de ces puits que l'on retrouve dans toutes les églises romanes de l'édification primitive. L'église d'Aire était et est encore placée sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste.

(2) V. L'acte de réunion dans le VIe vol. de l'*Hist. de la Gascogne* de l'abbé Monlezun et dans le Manuscrit d'Aire.

(3) V. Dans le *Mss. d'Aire* et dans le VIe vol. de Monlezun cet acte de paréage.

(4) Requisivit gentes dicti domini Episcopi ex parte domini Bearnii... quod aperiret ei et gentibus suis portas. et dictum locum eidem traderet et liberaret dicendo, quod tenebatur a domino Bearnii et Marciani; ad quod Vitalis de Capsia, clericus procurator dicti domini episcopi, et ex parte ejusdem respondit et dixit, quod dictus dominus tenebat et prædecessores sui tenuerunt dictum locum à domino duce Aquitaniæ, et nunquam audierant nec viderant, quod dominus Bearnii aliquid peteret in dicto loco, et quod illo non reciperetur *in dicto loco,* etc. — C'est ici que je dois relever une grosse erreur de l'abbé Monlezun, T. III, p. 234 et suiv., qui, sur un examen trop superficiel des pièces, affirme qu'à cette époque (1330), le vicomte de Béarn avait été appelé au paréage d'Aire par un acte dressé par Bernard de Labarrère, Pierre de Bethèze et Raymond de Lordat, dont l'original serait perdu. Quand les paroles de Vital de Capsia, procureur de l'évêque Garsie, seraient une négation moins formelle des prétentions du vicomte de Béarn, comment l'historien de la Gascogne a-t-il pu dire que l'évêque était couvert, en 1330, époque du siége, par un acte de paréage qu'il reporte lui-même aux premiers jours de 1331? Comment a-t-il pu encore assigner deux dates à ce siége, 1331 dans son tome III, et 1330 dans le tome VI, avec le manuscrit d'Aire qu'il copie? J'ai dans les mains un recueil de pièces plus complet que celui de l'évêché, un volumineux mémoire de procureur, que, vu sa vétusté, il serait grand temps de faire recopier. Ce cahier contient un grand nombre d'actes écrits en latin, patois roman et français, et particulièrement plusieurs des documents cités par Monlezun, dans son tome VI. Il contient aussi le texte des *Fors d'Aire,* que je compte bientôt publier, et dont il existe aux archives de cette ville une autre copie faite à peu près à l'époque de Louis XIII. Ces fors furent octroyés, ou plutôt confirmés, en 1332, — la date est significative, — par Olivier de Hunning-

hisseurs se répand dans la contrée, saccageant tous les biens d'église, et vient mettre le siége devant le château épiscopal (1330). Deux ans plus tard, tout est apaisé; le bâtard a payé le dégât, le vicomte de Béarn est entré en paréage et intervient avec ses deux co-seigneurs dans la concession — ou confirmation — du statut local. C'est le moment pour la bourgeoisie. Leurs *fors* en main, les jurats d'Aire vont commencer contre l'évêque une guerre sourde et incessante; tracasseries, procès, appels, prétentions désavouées ou relevées selon l'occurrence, la lutte respectueuse et sournoise des petites gens. Avec leurs consultations d'avocats et leurs mémoires de procureurs, ils finissent à peu près par aboutir à leurs fins. Les hommes du roi sont là qui regardent et arrivent après le combat pour ramasser les dépouilles.

L'amoindrissement des pouvoirs de la jurade et de l'évêché marque chaque phase de ce combat, et quand la révolution arrive, tous deux ne sont plus qu'une ombre, qu'un souvenir (1).

J.-F. BLADÉ.

ham, sénéchal de Gascogne pour Edouard III, par Gaston de Foix, en qualité de vicomte de Marsan, et par l'évêque d'Aire, tous trois seigneurs paréagers de cette ville. C'est à cette époque qu'il faut reporter la reconnaissance définitive par les évêques du droit des vicomtes comme co-seigneurs. Les nombreux procès soutenus par les jurats d'Aire contre leur évêque, les sentences arbitrales, consultations, requêtes civiles, arrêts du Parlement de Bordeaux, etc., ont éclairci suffisamment la question de la seigneurie épiscopale, et, par contre, l'origine des droits des vicomtes de Marsan, pour qu'il soit utile d'insister davantage. C'est donc deux ans après le siége d'Aire par le bâtard de Béarn que les vicomtes de ce pays sont entrés en paréage avec les évêques et le roi d'Angleterre.

(1) Arch. *Mun. d'Aire.* V. Les nombreux procès soutenus par la ville contre l'évêque, le paréage entre le prélat et le chapitre, le concordat du 1er juin 1634, l'arrêt du Parlement de Bordeaux, la requête civile qui le suivit, les luttes de la municipalité contre le collége d'Aire qui tenait le parti de l'évêché, etc., etc. V. aussi les lettres du roi de Navarre (Henri IV), du 3 mai 1577, réduisant de six à quatre le nombre des *consuls*, qui fut ensuite restreint à deux.

EUSTACHE DE BEAUMARCHAIS ET SON ÉPOQUE

OU

LE FONDATEUR DE NOS BASTIDES MUNICIPALES.

I

Un des historiens les plus distingués de nos jours l'a dit : Il y a deux idées qui sont comme les pôles de toute vraie société civile : l'idée du pouvoir et celle du peuple. Or, ces deux idées périrent dans le naufrage qui emporta la seconde race de nos rois, et avec elles disparut presque entièrement toute unité nationale et politique. De Hugues-Capet à Philippe de Valois, pendant trois siècles environ, cherchez, en France, un peuple, un pouvoir, vous ne les trouverez point, mais seulement une foule de petits peuples, une foule de petits souverains locaux, possesseurs d'une parcelle plus ou moins considérable du territoire national, et à peu près indépendants les uns des autres. C'est que, dans notre patrie, avait alors quasi complètement prévalu le régime féodal, c'est-à-dire le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits pouvoirs, comme l'a si bien dit quelque part M. Guizot dans ses belles leçons sur la civilisation en France. Ces lourds et sombres châteaux jetés çà et là, comme des nids d'aigle, aux flancs escarpés des montagnes, dans les lieux les plus abruptes et les plus sauvages, flanqués de tours rondes ou polygones, couronnés de créneaux, objet de curiosité pour nous, souvent d'effroi pour nos ancêtres, datent de cette époque. Par ces symboles de la puissance solitaire et indépendante, la Féodalité proclamait son triomphe. Deux ennemis cependant, qui devaient enfin la battre en brèche et la vaincre, lui déclarèrent de bonne heure la guerre : la royauté et les communes. La royauté, en réorganisant un gouverne-

ment central; les communes, en reconstituant une véritable nation destinée à prêter main forte et secours au gouvernement. Le nord de la France, s'il faut en croire l'ensemble des historiens, fut la terre classique des communes; c'est là, dit-on, à tort peut-être, que naquit le mouvement communal, là qu'il se manifesta avec une énergie toute particulière au détriment de la puissance féodale. Dans le Midi, les villes arrivèrent au même résultat en se faisant octroyer de leurs seigneurs, quelquefois par la force, le plus souvent sans lutte et à l'amiable, des franchises ou coutumes. La liberté municipale se leva dès lors dans notre pays qui depuis longtemps la connaissait à peine, et cette liberté prenant de jour en jour une extension nouvelle, on vit chez nous, dès le XIIe et le XIIIe siècle surtout, s'élever, comme par enchantement, un grand nombre de villes. Masseube, Mirande, Gimont, Solomiac, Fleurance, Beaumarchais, Marciac, Plaisance, Montréal, Cazaubon, remontent à cette période de notre histoire. Toutes ces villes, on n'en saurait guère douter, durent leur naissance à une pensée politique, et les rois de France, bien plus que les comtes, prirent part à leur fondation ou favorisèrent leur développement. La royauté voulait, en effet, dans un but d'intérêt national, abattre insensiblement la puissance seigneuriale; et comme elle n'avait pas dans ses mains un faisceau de forces suffisantes pour l'attaquer de front et au grand jour, elle s'attacha à la miner sourdement, en fondant près de ses donjons des bastides nouvelles ou en recevant en paréage celles déjà bâties à leur ombre. Le moyen employé était, il faut le reconnaître, à peu près infaillible. Des vilains nés d'hier à la liberté (nous citons presque textuellement les paroles de l'éminent historien de la Gascogne, à la mémoire duquel nous sommes heureux de donner, en passant, un affectueux souvenir), des vilains nés d'hier à la liberté, inquiets, jaloux, turbulents, comme l'est tout ce qui est nouveau, précaire, encore mal assis, se trouvant ainsi placés dans le voisinage de ces nobles barons si chatouilleux à l'endroit de leurs vieilles prérogatives, les rixes devenaient presque inévitables. Viennent donc à éclater ces

rixes, et les rois, par leurs officiers, par leurs sénéchaux, par leurs parlements, ne manqueront pas de se mêler à la querelle et de mettre la main sur tout ce qui leur fait ombrage. Et voyez, en effet, comme tous les comtés, qui se partageaient au XIIIe siècle notre département actuel, se trouvaient habilement enfermés, enclavés comme dans un réseau, par les nombreuses fondations dont nous parlions tout à l'heure. Par Gimont et Solomiac, la royauté surveillait à la fois le comté de l'Isle, la Lomagne et le Fezensaguet; par Fleurance, elle s'établissait aux portes d'Auch, de Mauvezin et de Lectoure; par Mirande, elle tenait encore Auch en respect et le comté d'Astarac; Marciac, Beaumarchais et Plaisance la rendaient maîtresse du Pardiac et d'une partie de l'Armagnac; Montréal et Cazaubon lui assuraient enfin le Bas-Armagnac et le Gavardan.

Les noms des personnages par qui furent bâties ces villes jadis humbles bastides, aujourd'hui cités assez florissantes, sont à peu près inconnus; plus généralement inconnue encore est leur histoire. La reconnaissance ne nous fait-elle pas cependant presque un devoir de dissiper les ténèbres qui environnent ces augustes figures, et de les offrir à l'affectueuse vénération de leur postérité? Telle est la pensée qui nous a fait entreprendre de raconter ici ce que nous avons pu trouver dans l'histoire sur un homme remarquable du XIIIe siècle, dont le nom se rattache à la fondation de Beaumarchais, de Fleurance, de Mirande même, si nous en croyons D. Brugelles. Ce travail trouvera donc, nous en avons l'espérance, dans le sentiment qui l'a dicté, sinon sa recommandation, du moins son excuse.

II

Ce n'est pas l'Aquitaine, mais l'Auvergne qui fut le berceau d'Eustache de Beaumarchais (1). En quelle année vint-il au monde?

(1) En latin : Eustachius de Bellomarchorio ou Bellomarchesio — En langue romane : Estacha de Belmerchiet.

quelle fut la famille qui lui donna le jour? quelle sa première jeunesse? Nous ne saurions le dire avec certitude. L'histoire est absolument muette à ce sujet. Toutefois, il est à présumer que le futur sénéchal du Poitou et de Toulouse, le futur gouverneur de la Navarre, naquit dans les premières années du XIIIe siècle, et qu'il sortait d'une illustre origine, puisqu'il était chevalier, seigneur de Calvinet, de Chambeuil et de Falcimagne, toutes terres dépendantes aujourd'hui des arrondissements de Murat et d'Aurillac, dans le département du Cantal.

Entre l'année 1260 et 1265, Eustache de Beaumarchais, qui, sans doute, s'était fait remarquer par sa loyauté et son courage, fut nommé bailli des montagnes d'Auvergne. Il devait y administrer la justice au nom d'Alphonse, frère de St Louis. Chacun sait, en effet, que, par son testament rédigé au château de Montpensier (12 juin 1225), Louis VIII avait donné à ses fils des provinces entières en apanage, reprenant ainsi, comme on l'a fait observer, les traces des anciens rois barbares, et donnant à ses successeurs le funeste exemple de reconstruire d'une main la grande vassalité en l'abattant de l'autre. Le troisième de ses enfants, Alphonse, avait eu pour sa part de l'héritage paternel le Poitou et l'Auvergne.

L'Auvergne, à cette époque, comme d'autres parties de la France du reste, était le théâtre de graves désordres. Le brigandage y régnait impunément. Les voleurs infestaient les grandes routes, détroussant, égorgeant les malheureux qui tombaient entre leurs mains; ils étaient, pour employer l'expression même d'un historien en langue provençale, les seigneurs et les comtes du pays (1). Le mal était donc à son comble, et demandait un prompt et efficace remède. Eustache de Beaumarchais se sentit touché d'une immense compassion pour ces populations infortunées qu'il avait là sous les yeux, traînant une vie de pauvreté et de souffrance. Il « jura par le Seigneur qui est vraie Trinité » qu'il ne serait content et satisfait que lorsque, sans danger, on pourrait

(1) Eran seynnor e coms e podestatz. (Anelier, *Hist. de la Guerre de Navarre.*)

s'aventurer même par les chemins isolés. L'intrépide bailli se mit aussitôt à l'œuvre. De tous côtés, les hommes placés sous ses ordres viennent se ranger autour de lui, et le voilà qui chevauche, avec cette troupe, par monts et par vaux, chassant et traquant devant lui les malfaiteurs comme des bêtes féroces. Malheur à ceux qui tombent en son pouvoir ! Ils sont jugés à l'instant; à l'instant, la sentence s'exécute. Les bandits sont percés à coups de lance ou pendus sans pitié. Les fourches, les gibets, les branches des arbres, rompaient sous le poids des cadavres (2). Grâce à cette expéditive et terrible justice que Blaise de Montluc devait, trois siècles plus tard, renouveler dans le midi de la France, l'Auvergne se vit purgée de brigands, et désormais « qu'on portât des pierres ou le trésor de César » on put aller en sécurité sans se précautionner en aucune manière. Ce qui restait de voleurs exécraient le nom d'Eustache de Beaumarchais; mais les laboureurs, mais les marchands, et tous les hommes de bien l'exaltaient à l'envi, et disaient : « Dieu nous a exaucés, puisqu'il nous a envoyé tel chevalier par qui la justice est aimée. »

Si Beaumarchais avait à cœur de faire régner l'ordre et fleurir la tranquillité dans son bailliage, il n'était pas moins jaloux de le défendre contre toute agression étrangère. Un seigneur d'Apchon, du nom de Guillaume, à la tête des habitants de Falgouse, entra dans les terres de la Haute-Auvergne, exerçant d'affreux ravages sur son passage. Impuissants à repousser cette attaque, le vicomte de Murat, le seigneur de Tournemire et d'autres chevaliers, implorèrent le secours d'Eustache. Le bailli, gonfanons déployés, marche incontinent contre l'audacieux Guillaume, disperse ses bandes dévastatrices et fait rentrer le rebelle seigneur dans le devoir.

Une si noble conduite appelait sa récompense. Le frère de St Louis, plein d'admiration pour le courage de Beaumarchais et de reconnaissance pour ses services, lui confia le gouvernement du Poitou avec le titre de sénéchal (1267). Son prédécesseur,

(1) De penduiz troberatz totz les camis frostis
E las forcas e'ls boiss e les gibetz garnitz. (Id.)

Simon de Coutes, quittait la sénéchaussée pour aller vivre en seigneur châtelain de la Roche-sur-Yon. Eustache demeura six ans dans sa province. Que fit-il de remarquable pendant son administration ? L'histoire ne nous le dit pas. Tout ce que nous pouvons conjecturer, d'après le poème de Guillaume Anelier, c'est que le Poitou, comme l'Auvergne, abondait en « hommes méchants » dont la vie se passait au milieu des hasards et des aventures, rançonnant les pauvres laboureurs, dépouillant les passants que parfois ils mettaient à mort. Mais, en moins d'une année, les malfaiteurs furent sévèrement, impitoyablement châtiés, et le Poitou désormais fut à l'abri de leurs violences.

Cependant, de graves événements venaient de se passer pour la France. Louis IX était mort, sur les ruines de Carthage, en héros et en saint (25 août 1270). Un an après, le comte de Toulouse et de Poitiers, Alphonse, son frère, avait succombé, en Italie, des suites de la peste qu'il avait emportée d'Afrique (12 août 1271), et le lendemain, quelques jours après seulement, suivant d'autres récits, il avait été accompagné au tombeau par la fille de Raymond VII, Jeanne de Toulouse, sa femme, morte sans laisser, après elle, aucun héritier du sang des princes nationaux du Languedoc. Le magnifique héritage du comte de Toulouse (Poitou, Auvergne, Toulouse, Rouergue, Albigeois, Quercy, Agenois, Comtat), conformément au traité de Meaux (1229), faisait donc retour au domaine de la couronne. Il y avait à peine trois mois que Philippe le Hardi, échappé, comme par miracle, à la contagion qui avait décimé sa famille, était rentré sur la terre de France où les peuples avaient accueilli à genoux le prince qui apportait dans ses bras les reliques de son père, et qui bientôt allait déposer cinq cercueils aux caveaux de Saint-Denis. Le roi était à Compiègne quand il apprit la mort du comte Alphonse, son oncle, et de son épouse. Il chargea aussitôt le sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Cohardon (19 septembre 1271), de prendre, en son nom, possession des vastes domaines qui lui étaient dévolus. Les capitouls de la cité des Raymond lui prêtèrent serment

de fidélité, et, quelques jours après, dans le château Narbonnais (citadelle de Toulouse), un nombre considérable de barons, de chevaliers, damoiseaux, écuyers et autres nobles imitèrent leur exemple. Le sénéchal, Gui de Vaugrigneuse, fut maintenu provisoirement dans sa charge; mais l'année suivante, il fut remplacé par Eustache de Beaumarchais (1).

Le sénéchal, à peine installé dans sa nouvelle province, fut appelé à faire acte d'autorité pour son roi. Gérard de Casaubon, seigneur du Sempuy (de summo podio), dans le comté de Gaure, s'était pris de querelle avec Géraud V, comte d'Armagnac. Géraud, on ne sait sur quels fondements il basait ses prétentions, voulait que le château du Sempuy fût de sa mouvance. Casaubon soutint ne relever que de Philippe III, comme comte de Toulouse, et ne devoir l'hommage qu'au roi de France. On eut recours aux armes : c'était à peu près la seule justice du temps. Le castel, cause de la lutte, fut attaqué par les vassaux d'Armagnac. Son intrépide maître repoussa vigoureusement l'assaut, culbuta l'arrière-garde ennemie, et, dans la poursuite, coucha par terre, d'un coup de hache, Arnaud-Bernard, frère de Géraud V et d'Amanieu II, archevêque d'Auch. Grande irritation. Le comte aura une éclatante vengeance, et le sang sera expié par le sang. Le ban de guerre est publié. Les proches de Géraud d'Armagnac, ses alliés, épousant sa querelle, viennent en foule se ranger sous sa bannière, et son beau-frère, Roger-Bernard de Foix, vole assiéger le château du Sempuy, jurant bien de n'y laisser point pierre sur pierre. Que fera Casaubon? Comment conjurera-t-il l'orage qui vient de s'amonceler sur sa tête ? S'engagera-t-il dans une lutte inégale? Son courage le lui conseille, mais la prudence le lui défend. Incapable de faire face au danger, il se met sous la protection de Philippe le Hardi et le reconnaît pour son suzerain immédiat. Eustache de Beaumarchais, appelé par lui, fait prendre par ses officiers possession du vieux manoir, et on y arbore les pennonceaux royaux. Le sénéchal, en même temps, a soin de proclamer la sauvegarde dont son maître

(1) *Histoire du Languedoc*, c. f. r. Annales de la ville de Toulouse.

couvre Gérard de Casaubon, et défend à tout venant de l'attaquer. Au mépris de la protection royale, Géraud V et Roger-Bernard emportent le château du Sempuy, le pillent et le livrent aux flammes. La petite garnison est passée au fil de l'épée ou pendue aux créneaux. Casaubon échappa seul à la fureur de ses ennemis.

Philippe III, en route pour venir visiter ses récentes possessions du Midi, était à Saintes quand lui arriva la nouvelle de l'acte audacieux du comte d'Armagnac et de Roger-Bernard. « Le cœur lui gonfla,» dit un chroniqueur, et il accourut à la tête de ses vassaux, prompt comme la vengeance. Géraud V, effrayé, demanda grâce et l'obtint. Roger de Foix, se croyant inaccessible dans ses âpres montagnes, et « se fiant en la possession de son castel bien muni de balistes,» osa ne point trembler devant la colère royale. A sa première félonie, il ajouta même une bravade. Eustache de Beaumarchais passait tranquillement sur ses terres. Roger-Bernard fond sur lui à l'improviste, met ses hommes d'armes en fuite, en prend quelques-uns, en massacre quelques autres et enlève partie des équipages. C'était une horrible violation du droit des gens. Eustache aura sans retard sa revanche. Quelques jours s'écoulent. A la tête des milices de la sénéchaussée, Beaumarchais entre en ennemi sur le territoire du comte, et, promenant çà et là le ravage et l'incendie, il se saisit des places fortes et soumet le pays jusqu'au pas de la Barre. Dans ces entrefaites arrive Philippe le Hardi avec «un ost si grand qu'il dût toute terre faire frémir.» Il fait serment de ne pas «se départir» que le rocher de Foix ne soit tombé en sa puissance. Plus d'espoir désormais. Ses châteaux suspendus à la cime des rochers, comme l'aire des vautours, ne protégeront plus le rebelle. Roger-Bernard est aux abois. Il descend enfin de sa position formidable et vient, le 5 juin, se rendre à discrétion et implorer du monarque sa grâce, à genoux. Philippe se montre inflexible, et le malheureux, mais coupable comte, est envoyé, chargé de chaînes, au donjon de Carcassonne, où il languira dix-huit mois (1272). Les grands barons du Midi purent comprendre que la suzeraineté du roi de France n'était pas un vain mot.

III

Deux ans après ce que nous venons de raconter, Eustache de Beaumarchais, investi de la confiance de son souverain, fut appelé à un poste bien périlleux et dans des circonstances singulièrement difficiles.

Henri Ier, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, second fils de Thibaud de Champagne, le célèbre trouvère de la langue d'oïl, avait été étouffé, à Pampelune, par une attaque d'apoplexie, le 22 juillet 1274. Il ne laissait de sa femme Blanche, fille de Robert, comte d'Artois, frère de St-Louis, qu'une fille nommée Jeanne, à peine âgée de trois ans. La main de cette enfant, et surtout son brillant héritage, allaient être vivement disputés entre les puissances voisines. Le butin était riche et précieux; un royaume, vénérable berceau de l'Espagne chrétienne. La Castille y prétendit, l'Aragon ne resta pas en arrière. On comptait sans la France. Blanche d'Artois, voyant avec peine que les Etats aient nommé un lieutenant-général pour gouverner pendant la minorité de sa fille, passe en France, emmenant avec elle la royale enfant. La querelle était décidée. Il y eut bien de l'autre côté des Pyrénées des ricos-hombres et des hidalgos qui se prononcèrent pour les rois de Castille et d'Aragon. Philippe III n'en conçut pas d'inquiétude; il était maître de Jeanne « qu'il reçut doucement et volontiers et fit nourrir à sa cour, à Paris, avec ses fils, jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être donnée à l'un d'eux en mariage (1).»

La reine-mère partie de Pampelune, des désordres éclatent qui bientôt ensanglanteront la capitale. Comme la plupart des villes du moyen-âge, Pampelune se divisait en deux parties bien distinctes : les bourgs et la cité appelée Navarrerie. Au mépris des priviléges accordés au faubourg de San Cernin par les anciens rois qui défendaient « que jamais contre le bourg on ne fit ni tour, ni

(1) Guillaume de Nangis.

tourelle, ni fossés,» les habitants de la Navarrerie élevèrent des fortifications et les garnirent de machines de guerre. Le peuple entra en fureur contre les ricos-hombres. La discorde allait de jour en jour grandissant, quand les deux partis en lutte furent enfin d'avis qu'on expédiât des messagers à Paris.

Philippe le Hardi était dans son conseil, environné de «maintes gens honorées» quand les députés de Pampelune se présentèrent devant lui. «Sire, dirent-ils au monarque, la Navarre se met en votre grâce et à votre discrétion; qu'il vous plaise donc nous envoyer un gouverneur qui mette fin à nos querelles et fasse justice au pauvre et au riche indistinctement.» Le roi, ainsi parle le poème d'Anelier, ouit bien ce que dirent les messagers, mais il n'en fut pas joyeux. Il promit toutefois de donner bientôt une réponse définitive. Le lendemain, le conseil est de nouveau convoqué. Philippe III prend l'avis des grands qui siégent autour de lui. A qui doit-il confier la périlleuse mission d'aller pacifier la capitale de la Navarre! Erard, sire de Valery, et deux autres barons exaltent avec enthousiasme la loyauté et la vaillance d'Eustache de Beaumarchais. « Il est preux et hardi, disaient-ils, et pour défendre la fleur de lys, il n'est pas endormi.» — Eh bien, répondit le roi, qu'il soit envoyé vers lui, puisque je vous entends si bien louer son mérite.

Un messager partit incontinent vers le Toulousain, ministre des volontés royales. Eustache, sur l'ordre qu'il reçoit, se met en route vers Paris. Quand le sénéchal entra dans la grand'salle du palais, Philippe le Hardi était tout entier absorbé par de grandes et sérieuses réflexions. Beaumarchais s'avance, et s'agenouillant devant le monarque : «Franc seigneur, lui dit-il, Jésus-Christ vous protége!» Philippe, le regardant avec un air d'amitié, le releva doucement et le fit asseoir. «C'est sire Eustache que voilà que je veux envoyer en Navarre,» dit alors le monarque à l'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme, au seigneur de Beaujeu, connétable de France, et à plusieurs autres barons rangés autour de sa royale personne. « Que me conseillez-vous?» — «Seigneur,

répondirent-ils, en tout le royaume vous ne pourriez mieux choisir.» Eustache de Beaumarchais essaya, mais en vain, de se défendre du poste difficile où la volonté de son roi l'appelait. Il dut courber la tête et se soumettre. Avant de prendre congé du souverain «à la fleur de lys,» il s'agenouilla et voulut qu'il le bénît de la part du Seigneur. Philippe III, « dont le visage, dit le troubadour toulousain, devint plus frais que rose au printemps (1),» leva son bras droit, et, au nom du créateur, le signa et le recommanda au Seigneur Rédempteur. Eustache pouvait partir maintenant, il avait la bénédiction de son roi.

La sentinelle de la tour du palais a crié que l'aube commence à blanchir le ciel. Eustache de Beaumarchais, qui a eu soin de faire « vigoureusement ferrer » ses chevaux, part allègre et sans crainte droit vers Toulouse, où il entre quelques jours après avec « un cœur d'empereur.» Le nouveau gouverneur de la Navarre convoque toutes les milices de la sénéchaussée et des environs, et bientôt viennent à l'envi se ranger sous sa bannière de brillantes compagnies, d'excellents arbalétriers. Le moment de se mettre en route vers les Pyrénées est enfin arrivé (février 1276); le jour est « bel et clair et le soleil resplendissant. » Eustache dit adieu à Toulouse, et, traversant la Gascogne, il touche les terres de Gaston de Béarn. On s'arrête à Sauveterre; puis, chevauchant de nouveau, on pénètre dans Saint-Jean-Pied-de-Port, qui accueille le gouverneur et ses hommes d'armes avec enthousiasme. Le lendemain, les passages des Pyrénées sont franchis, et, par l'étroit et raide sentier qui serpente le long des montagnes, les Français s'engagent dans ces sombres défilés où périt jadis, accablée sous une avalanche de quartiers de rocs et d'arbres déracinés, l'arrière-garde de Charlemagne avec la fleur des leudes et le paladin Roland. Ils descendirent ainsi jusqu'à Roncevaux.

Cependant, le bruit de l'arrivée d'Eustache de Beaumarchais s'est répandu dans Pampelune. Des chevaliers en grand nombre et

(1) E lo rey, quant lo vic, mudet le sa color
E tornet se plus fresc que rosa en pascor.

des enfançons (nobles navarrais) viennent à la rencontre du gouverneur que leur envoie le roi de France. S'ils pouvaient, surprenant sa bienveillance, la faire servir à leurs intérêts, c'en serait fait à tout jamais de leurs adversaires de San Cernin et de leurs prétendus priviléges. Et dominés par cette pensée, Pascal Beaca, sire Michel de Laraynna et sire Cristel, parlant au nom de tous, relèvent avec amertume les griefs de la Navarrerie contre les bourgs. Eustache comprit la ruse et n'en fut pas victime. Profondément affligé des sentiments d'animosité qu'une partie de la population nourrit contre l'autre, il congédia ses officieux visiteurs et leur intima l'ordre que personne ne sortît de la capitale pour le recevoir. Il ferait son entrée dans Pampelune, sans pompe, quand le moment serait venu. Et quelques instants après, chevauchant à la dérobée, il alla dans la vallée d'Egües, habiter à Olaz, en passant, le palais que le roi Thibaut y avait fait construire. C'était le samedi. Le lendemain, à l'insu des habitants, le gouverneur pénètre dans la capitale de la Navarre, et, quand on lui a tiré le glaive et les éperons, il va ouïr la messe dans l'église de Sainte-Marie. Ce pieux devoir rempli, Eustache de Beaumarchais s'installa dans le palais des rois de Navarre, et les hommes d'armes de la France furent reçus dans la citadelle.

Quelques jours s'écoulèrent au milieu des réclamations des citadins qui se plaignaient des bourgeois, et des bourgeois qui se plaignaient, mais à plus juste titre, des citadins. Enfin, le gouverneur, sur le conseil d'un noble Navarrais, D. Gonçalvo Ibañèz, se détermine à convoquer les cortès du royaume. Chevaliers, ricos-hombres, députés des « bonnes villes» se rendent en foule dans le château d'Estella, petite ville à quelque distance de Pampelune. « Seigneurs, dit à l'assemblée Pierre-Sanchiz de Monteagudo, le prédécesseur d'Eustache dans le gouvernement de la Navarre, seigneurs, le roi de France, à notre prière, nous a envoyé pour nous tenir en paix un homme instruit en toutes sortes de bontés. Je suis d'avis que nous lui prêtions serment.» Et tous, d'une voix unanime, répondirent : « ce qui nous plaît.» Aussitôt on apporta la

croix et le livre des Evangiles. Pierre Sanchiz jura le premier obéissance, puis D. Garcia Almoravit, commandant de la Navarrerie, puis les autres membres des cortès. Eustache de Beaumarchais promit, de son côté, de respecter religieusement les fueros établis en Navarre.

Le sénéchal de Toulouse se montra-t-il scrupuleux observateur de la parole ainsi solennellement donnée ? Les franchises navarraises furent-elles laissées par lui sans atteintes ? Un chroniqueur du XIIIe siècle, Guillaume de Nangis, ne le pense pas (1), et tous les historiens après lui ont répété qu'Eustache de Beaumarchais, infidèle à sa promesse, voulut changer quelques articles dans les coutumes du royaume. Quels étaient ces articles? Silence absolu dans les histoires. Guillaume Anelier, l'un des compagnons d'Eustache, ne parle pas de ces prétentions du nouveau gouverneur de Pampelune. Nous trouvons sans doute dans son ouvrage que Beaumarchais voulut, moyennant deniers, déposséder les hidalgos des châteaux qui leur avaient été confiés. Mais était-ce là porter réellement atteinte aux fors établis? Ecoutons les fueros de la Navarre : Si le roi ou un riche-homme donne un château à quelque hidalgo, celui-ci doit le rendre bon gré mal gré quand il en est requis; mais on doit lui donner neuf jours de répit pour débarrasser la place de ce qui lui appartient. Et s'il ne veut pas quitter le château, il doit être considéré comme traître; car tel est le for (1).» Le gouverneur était donc bien dans son droit quand il songeait à retirer la garde des places fortes à ceux qui en étaient investis. Quoi qu'il en soit, une vive irritation ne tarda pas à éclater dans Pampelune. Les prétendus empiètements d'Eustache de Beaumarchais pouvaient en être le prétexte; c'était en réalité la lutte, un instant assoupie, qui allait recommencer plus ardente et plus acharnée entre les Bourgs et la

(1) Dominus Eustachius de Bellomarchesio... cùm vellet aliquas consuetudines Navarrorum injustas in meliùs, si posset, commutare, ortâ contentione propter hoc inter ipsum et barones patriæ, fuit ab ipsis et Pampilionis civibus obsessus. (Gesta Philippi III, Hist. franc., script.)

(1) Si el rey, o ric hombre, diere castieillo al alguno Hidalgo, quando quiere que gelo demande, develo render irado et pagado..., etc., etc. (Fueros del Reyno de Navarro, liv. 1, t. 4, ch. IV.) Citation de M. Francisque Michel. Documents pour servir à l'Histoire de France.

Navarrerie. Comment faire cesser cette fatale discorde, comment étouffer ces mortelles animosités ? Les ricos-hombres s'opiniâtraient dans leurs envahissements illégitimes; le peuple, de son côté, était disposé à combattre pour ses franchises, dût le sang couler par torrents dans la ville. Pourquoi venir, en effet, entamer le faisceau jusque-là respecté de ses vieilles et vénérables libertés ?

Dans cette conjoncture critique, Eustache de Beaumarchais convoque une seconde fois les cortès. « Francs seigneurs, dit-il, je prie le Seigneur qu'il garde Pampelune de tout mauvais encombre... Entre les villes naît un trouble très mauvais, et elles vivent en mésintelligence et avec des cœurs d'acier. Or, sachez que les deux partis me donnèrent l'autre jour pouvoir d'arranger l'affaire ainsi que justice le requiert. C'est pourquoi je vous demande, à vous qui êtes mes conseillers, comment je déferai le mal, car j'en ai grand désir. Dites-moi entre tous ce que justice réclame.» L'assemblée, après délibération, fut d'avis que de part et d'autre, du côté du Bourg et du côté de la Navarrerie, les tours, créneaux et autres fortifications fussent jetés par terre. Eustache donne aussitôt ses ordres. San Cernin, San Nicolas, obéissent aux injonctions du gouverneur; les habitants de la Navarrerie refusent d'obtempérer à ses volontés. Ce n'était pas assez de cette coupable révolte. Quelques jours après, suivi d'une faible escorte, Beaumarchais se rendait, à cheval, au palais de l'évêque Don Armingote pour se concerter avec lui, sans doute, sur les moyens de calmer l'effervescence, de conjurer l'orage qui déjà grondait menaçant et allait bientôt éclater sur la capitale. Tout à coup, des cris de malédiction autour de lui se font entendre : « Meure le félon ! » vociféraient les habitants de la Navarrerie en tumulte, « meure le félon ! » Et en même temps « eussiez vu, dit un auteur contemporain, tendre et garnir d'encordes les arbalètes et lances et épieux pour tuer sire Eustache. » Le péril était imminent. Le gouverneur, toutefois, après bien des efforts, parvient à se débarrasser des hidalgos qui l'enveloppent, et de son maillet d'armes pressant son cheval, il se dirige vers l'église de Sainte-Marie. Il n'y peut entrer;

les portes en avaient été fermées à son approche. Chagrin et furieux, Eustache de Beaumarchais sort alors de la ville et se retire à Olaz. Cependant, les bourgeois de San Nicolas et de San Cernin ont appris l'audacieuse conduite de la Navarrerie à l'égard du gouverneur. Ils sont profondément indignés; et le lendemain, quand Beaumarchais se présenta dans leurs quartiers, ils l'exhortèrent à tirer des coupables une éclatante et solennelle vengeance... L'heure des châtiments n'avait pas encore sonné; le crime devait encore s'ajouter au crime... La mesure sera bientôt comble...

Une vaste conspiration s'est organisée. Ce ne sont pas seulement les ricos-hombres de la cité qui en font partie, mais les barons de la Navarre tout entière. Il ne s'agit de rien moins que de priver du trône la jeune reine légitime, Jeanne, fille de Henri Ier et de Blanche d'Artois. C'est sur le front du roi de Castille et de Léon, Alphonse le Sage, qui tant la convoitait, que sera posée la couronne. Le succès ne serait pas douteux si le gouverneur se mettait de la partie. On tentera donc sa fidélité. D. Gonçalvo Ibañèz fait à Beaumarchais des ouvertures et l'engage, le presse, le conjure de travailler de concert avec les conjurés. « Seigneur, répondit Eustache à Ibañèz, en lui lançant un regard où se mêlaient l'indignation et le mépris, Seigneur, cela m'est pénible qu'on fasse si grande faute comme de faire une ligue contre la reine, car je suis ici pour elle et son droit j'ai juré. Avant que j'accorde ce que vous avez imaginé, je veux qu'on me démembre tout et que je sois mis en quartiers.» Une fidélité aussi magnanime fit trembler D. Gonçalvo et intimida les conspirateurs.

L'Abbé P. LARROQUE.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE.

Les missives, lettres de commission ou autres pièces inédites, qui, sous quelques rapports, touchent à l'histoire de notre Province, seront extraites, pour cette Livraison, des archives de M. le comte de Podenas. On n'a pas oublié qu'il avait lui-même annoncé ces diverses pièces à nos lecteurs (1).

La première, dans l'ordre des dates, est une lettre de Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV.

La deuxième et la troisième sont de Jacques-Nompar de Caumont-La Force.

La quatrième est une requête de la communauté de Riscle au roi de France.

La cinquième est une lettre de Marie de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de son fils, le roi Louis XIII.

La sixième est une lettre de Louis XIII à M. de Roquelaure.

La septième est une lettre de Jacques-Nompar La Force au cardinal de Richelieu. — Nous avons toute raison de croire que ces pièces sont toutes ou presque toutes inédites.

La première est donc signée Catherine. Elle est adressée de Paris à Bernard de Podenas, que cette princesse nomme son gouverneur et capitaine de la « chastellenie de Castelnau en Rivière-Basse, » aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département des Hautes-Pyrénées.

C'était alors une des places fortes du comté d'Armagnac, que Henri IV avait donné en partage, après la mort de Jeanne d'Albret, à Catherine de Bourbon, sa *sœur unicque*.

Or, à la date de cette pièce, le pape Clément VIII venait d'approuver à Rome, depuis sept jours, et de confirmer, en présence d'un nombreux public, tous les actes religieux qui avaient suivi l'abjuration du roi de France, faite à Saint-Denis le 25 juillet 1593 (2). Du Perron et d'Ossat (3), de la part et au nom du prince dont ils étaient les procureurs, avaient

(1) Voir t. I, p. 215 et 517.

(2) Le Pape sanctionnait, par conséquent, la cérémonie du sacre de Henri IV, faite à Chartres le 27 février 1594.—Voir t. I, p. 391 et 392.

(3) Aruaud d'Ossat était né à Larroque, canton de Castelnau-Magnoac (Hautes-Pyrénées). Il mourut à Rome, dans les premières années du XVIIe siècle. Le Bulletin publiera, dans une prochaine livraison, la biographie du célèbre cardinal, dont nous possédons quelques lettres inédites.

abjuré, à genoux, le 17 septembre, toutes les erreurs du Calvinisme, dans la forme ordinaire; et de plus ils avaient ratifié toutes les conditions, connues et arrêtées d'avance, que le Souverain Pontife avait mises à l'absolution définitive de Henri IV.

Si la nouvelle de cet heureux événement n'était pas encore connue de la Cour, au 25 septembre, date de la missive inédite de Catherine, cette princesse n'ignorait pas que, depuis le 28 août de cette même année, l'affaire était conclue : il n'était plus question entre le roi et le Pape que de fixer le jour et le lieu de l'abjuration.

Mais elle prévoyait aussi, avec son frère, que ce grand acte de soumission à l'Eglise romaine serait une occasion de mécontentement au milieu de ses co-religionnaires calvinistes, que même il ne suffirait pas pour donner satisfaction à une certaine classe de ligueurs obstinés, que l'Espagne égarait en les détournant de toute adhésion à la cause d'Henri IV.

Plusieurs villes, il est vrai, et des plus importantes, avaient suivi l'exemple de la capitale, après le 25 juillet 1593, en faisant leur soumission pleine et entière à l'héritier de la branche des Valois, définitivement éteinte.

Dans nos contrées, quelques petites places de guerre, pour entrer résolûment dans cette voie (1), n'avaient pas cru devoir attendre l'absolution en Cour de Rome, dont Villeroy comptait, de jour en jour, recevoir l'heureuse nouvelle (2). La ligue, enfin, n'avait plus de prétexte plausible; et néanmoins le dernier mot n'était pas dit, dans le comté de Catherine, par les mécontents de toute espèce, par les fauteurs de troubles et de désordre qui se remuaient encore en Armagnac.

Sur ces entrefaites, un des hommes qui s'étaient montrés les plus dignes de la confiance de cette princesse venait de mourir à son poste : c'était le capitaine Jean de Nabonne, gouverneur de Castelnau en Rivière-Basse. Catherine s'empressa de lui donner un successeur dévoué au bon ordre, et capable de le maintenir dans le ressort de ce petit gouvernement. — Tel est l'objet de la missive qu'on va lire.

(1) Voir, seconde partie, le *Document* n° 1.
(2) Voir, seconde partie, le *Document* n° 2.

I

Lettre de Catherine de Bourbon au sieur Bernard de Podenas (1).

Catherine sœur unicque du Roy, duchesse d'Albret, contesse d'Armaignac et de Rhodez, etc., à notre cher et bien amé le sieur (2) Bernard de Podenaz, salut. Comme ainsi soit qu'entre les autres pays, terres et seigneuries qu'il a pleu au roy nostre tres honnoré seigneur et frère nous donner en partaige la conté d'Armaignac en soit du nombre, et que pour cause des troubles qui continuent encore à présant en ce royaulme et des surprinses et invasions que les ennemis du roy et nostres tachent chasqung jour faire, n'essayant qu'à surprendre les villes et places qu'ilz recognoissent affectionnées à son service et nostre, pour s'y pouvoir establir et exercer leurs mauvaises intantions et tyrannies contre le poure peuple, il soit très necessaire, pour rompre leurs entreprinses autant qu'il nous sera possible, de pourvoir toutes les places de capitaines et gouverneurs à nous confidans et bien entendus au faict de la guerre; et partant nous confians à plain de voz sens suffisance; prudhomie capacité [fidélité] experiance et bonne diligence nous vous avons commis et depputé commetons et deputons par les présentes pour tenir le gouvernemant et capitainerie de nostre chastellenie de Castelnau en Rivière basse, à présent vacquante par la mort et décez du capitaine Nabonne pour icelle par vous tenir adviser et procurer toutz moyens pour la garder et conserver en l'obeyssance de sadite majesté et nostre maintenir et favoriser la justice, tenir la main que nos droitz et privilèges nous soint gardez de ce vous donnant pouvoir et autho-

(1) Copie faite par M. Borel d'Hauterive sur la lettre originale de Catherine de Bourbon, sœur du roi, et signée d'elle, existant dans les archives de sa maison de Podenas.

(2) Bernard de Podenas épousa, le 26 septembre 1593, demoiselle Suzanne de Nabonne, fille de feu Jean de Nabonne, gouverneur de Castelnau de Rivière Basse, et de Catherine d'Argelonge. Il obtint le gouvernement de Castelnau comme l'avait eu tout récemment son beau-père. — Il est souvent désigné sous le nom de capitaine Nabonne dans les papiers de sa famille.

rité de contraindre les habitans de nostredite chastellenie a faire la garde es lieux acoustumez et propres ainsi que verrez estre expédiant; que aussi a subvenir et defrayer tant aux munitions et fortifications qu'autres choses requises et nécessaires pour la conserservation de ladite place. Si donnons en mandement a toutz nos justiciers, officiers et sugets qu'à ce faire vous recoivent, establissent et obeyssent. Mandons en outre aulx consulz et habitans de nostre dite chastellenie de Castelnau de vous prester quand à ce tout confort et ayde, et a vous obeyr et antandre; car tel est nostre plaisir. En foy de quoy nous avons signé les présentes de nostre propre main, et à icelles faict mettre le cachet de nos armes. Donné à Paris, ce vingt-cinquiesme septembre, mil cinq-cinq-cens-quatre-vingt-quinse. CATHERINE.

Par madame sœur unicque du Roy, duchesse d'Albret, contesse d'Armaignac; VACQUIER.

On lit au dos, d'une écriture moderne :

Commission de capitaine gouverneur du pays de Castelnau Rivière Basse, en faveur de noble Bernard de Podenas. 1595.

Nous avons dit que la deuxième lettre est signée CAUMONT.—Jacques Nompar de Caumont, d'abord marquis, et plus tard duc de La Force, naquit vers 1559 et fut élevé dans le protestantisme. Echappé comme par miracle aux assassins qui dans le massacre de la Saint-Barthélemy avaient égorgé son père et son frère, il fut conduit secrètement chez le baron de Biron, son oncle, d'où il s'évada, peu de jours après, déguisé en page, sous le nom de Beaupuy. A travers mille dangers, il parvint, par des chemins détournés, au sein de sa famille, où il demeura près de quatre ans.

Caumont en comptait à peine 17 lorsqu'il apprit, dans l'hiver de 1576, que le roi de Navarre avait quitté la Cour, avec le duc d'Alençon (1), et s'était rendu à La Rochelle, pour se remettre à la tête du parti protestant. Il s'empressa d'aller prendre service dans les armées de ce prince, se distingua dans plusieurs rencontres, et fut un des premiers à le reconnaître pour roi de France, après la mort de Henri III.

(1 Voir t. I, p. 331.

Son exemple, qui devait être d'un si grand poids au milieu des troubles survenus à cette occasion dans notre Province, contribua à ramener plusieurs gentilshommes catholiques sous les drapeaux d'Henri IV. Aussi ce prince lui donna-t-il, à partir de ce moment, toute sa confiance. Henri de Gontaut-Saint-Geniéz, gouverneur du Béarn, étant venu à mourir, il nomma Jacques de Caumont à sa place, et l'établit son lieutenant dans le royaume de Navarre, avec le titre de commandant en Guienne et autres pays circonvoisins.

Retenu à Paris pour la conduite de certaines affaires qui intéressaient ses hautes fonctions, le marquis de La Force se trouvait, le 14 mai 1610, dans le carrosse du roi, lorsque ce grand prince périt sous le couteau de Ravaillac. Marie de Médicis ayant été reconnue, ce même jour, régente du royaume par arrêt du Parlement, il s'empressa de prendre ses ordres pour le gouvernement de la Navarre (1), où nous le retrouvons, en effet, vers la fin du même mois. C'est de Pau qu'il écrivit, à la date du 29 mai, la lettre de confirmation que nous croyons devoir reproduire ici, avec celle qui en est la conséquence.

Copie de la lettre du marquis de La Force aux consuls et habitants de Castelnau de Rivière Basse, en faveur de Bernard de Podenas (2).

II

[Jacques de Caumont marquis de] la Force, gouverneur et lieutenant général, représantant la personne du Roy en son royaume de Nauvarre et pays souverain de Béar et comandant en absance soubz l'authorité du Gouverneur et lieutenant général de sa mag^té^ en Guyenne et pays d'Armaignac et Rivière Basse, Bigore, Aure, Maignoac, Bourousse et viscomté de Nébousan.

Messieurs les Consulz, Juratz et habitans, le sieur de Podenas nous a faict voir unes lettres de comission que cy devant la défunte Madame la princesse (3), sœur unique du Roy, comme com-

(1) Quelques autres gouverneurs suivirent, bientôt après, l'exemple de Caumont et se rendirent dans leurs provinces respectives. — Voir, en particulier, dans la seconde partie, *Document* n° 3, l'entrée à Condom du prince de Condé comme gouverneur de la Guienne.

(2) Copie faite à l'école des Chartes par M. Borel d'Hauterive sur l'acte collationné de 1666 des archives de la maison de Podenas.

(3) Malgré son inclination pour son cousin-germain, Charles de Bourbon, comte de Soissons, Catherine, pour des raisons politiques, avait dû épouser, en 1519, le duc de Bar, Henri de Lorraine. Le chagrin l'accompagna dans son duché; et les en-

tesse d'Armaignac lui avoit octroyée pour comander à la chastellenye de vostre lieu de Castelnau de Rivière Basse, vous ferez service agréable à sa magté en randant audit sieur de Podenas le devoir à quoi vous estes tenus par sesdites lettres de comission, à quoi nous vous exortons, et nous asseurant que le ferez ainsi, prierons Dieu,

Messieurs les Consuls, Jurats et habitans, vous tenir en sa saincte digne garde; à Pau, le vingt-neufviesme de mai 1610;

CAUMONT.

De St-Pic ainsi signé.

(Extrait tiré à son propre original par moy Nore Royal soubsné, à moi exibé par noble Gabriel de Podenas, seigneur du Castera [sans rature ny rien a] jouste ny diminue; et ledit [sieur] du Castera a retiré tant ledict original, que présente coppie. Au Castera, le vingt-cinquiesme aoust mil six cent-soixante-six).

Signé : PODENAS.

Dubarros Nore.

On lit au dos : 29 mai 1610. Collationné de la lettre de M. de La Force aux consuls et habitants de Castelnau de Rivière Basse, en faveur de Bernard de Podenas.

Et d'une autre écriture plus ancienne : Estrets d'une lettre portant comition pour le capitaine Nabonne Bernard de Podenas, adresant aus habitans de Castelnau.

III

Copie de la lettre de Jacques de Caumont, signée de lui et portant le sceau de ses armes (1).

On lit au dos d'une écriture plus moderne : Lettre et ordre de Mr de Caumont, marquis de La Force, gouverneur et commandant en Béarn, Armagnac, etc., aux Jurats et Consuls de Castelnau de Rivière Basse, pour Bernard de Podenas, gouverneur de Castelnau Rivière Basse et de la châtellenie, du 29 may 1610.

nuis domestiques qui vinrent s'y mêler abrégèrent rapidement sa vie. — Elle mourut à Nancy sans postérité, le 13 février 1604. La duchesse de Bar ne voulut jamais suivre l'exemple que lui avait donné son frère en abjurant l'hérésie de Calvin.

(1) Copié sur la lettre originale des archives de la maison de Podenas.

(1) [Louis de Cau]mont, marquis de La Force, gouverneur et lieutenant-général, représentant la [personne du Roy en] ses royaumes de Navarre et pays souverain de Béarn, et commandant [en l'absence et soubz] l'authorité du gouvernement, et lieutenant-général de Sa Majesté [en Guyenne et pays] d'Armagnac, Rivière-Basse, Bigorre, Aure, Magnoac [Bourousse] et vicomté de Nébouzan; sachant que naguères les Jurats [et habitants] de Castelnau, de Rivière-Basse, à cause du détestable assassinat commis en la personne du feu Roi Henry, ne se sentant assez fortz pour garder la chastelenye dudit lieu, de laquelle est cappitaine le Sr de Podenas, ne empescher ceulx la qui sen vouldroient saysir contre le service du Roy, auroient prié le Sr de Viela de les assister et y faire venir quelques ungs de ses amys poure ladite garde, ce qu'il auroit faict; et despuis passant au bas Armagnac et ouys les consuls et principaux habitants dudit lieu, avons ordonné et ordonnons que ladicte place sera teneue et gardée par lesdits jurats et habitants, soubs l'obéyssance de sa Majesté, et approuvant ce que ledict Sr de Viela en a faict pour le service de sad. Majesté, par tant que besoing seroit l'en avons deschargé et deschargeons et ceux que lui y pourroit avoir commis ensemble ledict Sr de Podenas; mandons et enjoignons par ces présentes à iceulx jurats et habitans de bien et fidellement garder ladicte place et empescher que surprinse n'y adviene, à peine d'en respondre, en leurs propres pri-vez noms, le tout jusques à ce que autrement y soit pourveu. Donné à Pau, le vingt-neufvième jour de may, mil-six-cent-dix. Signé : CAUMONT; et : DE SAINCT PIC.

Tandis que le duc de La Force prenait ainsi, dans nos contrées, les mesures nécessaires pour assurer la bonne garde des places de son ressort, une assemblée triennale des églises réformées se préparait sur les bords de la Loire. Elles étaient ordinairement composées de soixante-

(1) D'après la constatation de la signature *de Caumont* sur d'autres pièces, le nom de baptême déchiré ici, dans la lettre originale, ne doit pas être Louis, mais *Jacques*. Car le marquis de La Force, gouverneur du Béarn en 1610, ne peut être que Jacques-Nompar, depuis *duc de La Force*. — Son fils, qui lui succéda plus tard au duché de La Force, en Périgord, ainsi qu'au grade de maréchal, avait à peine 25 ans à la date de cette lettre. D'ailleurs, il s'appelait Armand Nompar et non Louis.

dix députés, savoir : trente gentilshommes, vingt pasteurs ou ministres, seize anciens élus dans les rangs du tiers-état, et quatre représentants de la maison de ville de La Rochelle. Saumur fut, cette année 1611, le lieu de la réunion.

Dans le but de la rendre plus considérable, les principaux seigneurs du parti furent priés d'y assister. On y vit arriver les ducs de La Trémouille, de Bouillon, de Sully, de Rohan, avec son frère M. de Soubise, M. de Châtillon et plusieurs autres personnages de la première distinction. Le marquis de La Force crut aussi devoir s'y rendre pour plaider, au nom du Béarn, de prétendus droits que la Couronne contestait et qu'elle ne voulut pas reconnaître.

Ce refus, résolûment notifié au nom de la reine, refroidit Caumont; et sa désaffection mal déguisée ne tarda pas d'enhardir les esprits remuants qui, dans le Bas-Armagnac, sympathisaient avec les idées religieuses du gouverneur : les archives de M. le comte de Podenas nous en fournissent la preuve manifeste.

Riscle, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans le département du Gers, était alors une des places fortes les mieux organisées de nos parages. La garde et la capitainerie en avaient été confiées par Catherine de Bourbon à Jean de Podenas, dès le 2 mars de l'année 1592. Henri IV, en 1594, et plus tard, Marie de Médicis avaient maintenu ledit Jean dans ce poste de confiance. Mais les fauteurs d'intrigues anarchiques trouvaient que le capitaine, bien qu'il fût de la religion réformée, s'acquittait trop bien de son emploi. Et, grâce à la connivence du gouverneur mécontent, des tentatives de plus d'une espèce furent par eux mises en œuvre, dans le but de le déposséder. La pièce qu'on va lire met en relief tant les sourdes manœuvres que les mesures violentes dont ils usèrent en divers temps, de 1611 à 1614.

IV

Requête au Roi et à Nosseigneurs de son Conseil.

(Mars 1614.)

Sire suplient trés humblement Jean de Podenas, seigneur du Castera et avec lui les consuls, jurats et habitants de la ville de Reiscle au bas Armagnac, vos trés humbles subjects, que pendant les guerres derniéres le feu Roi Henri le grand, d'heureuse mémoire établit pour gouverneur de lad. ville, tour comtale, fort et

chateau d'icelle led. Sr du Castera, natif et lors habitant de lad. ville, lequel servit dignement S. M. garantit lad. ville et la préserva de toute surprise et lesd. habitants du comté et après que les armes furent posées par le bénéfice de la paix, le même feu roi, qui avait une parfaite connaissance des humeurs de la noblesse du Bas-Armagnac, laquelle aux premières émotions étoit pour s'emparer de lad. ville tant par cette considération que pour reconnoitre les services dudit Sr du Castera, lui donna en 1594 la capitainerie de lad. tour et fort de laquelle il a joui paisiblement et sans contredit jusqu'à présent ayant été confirmé en lad. capitainerie par V. M. en l'an 1614, quoique le Sr d'Arblade, l'un des gentils-hommes venus avec trouppe de gens armés s'en fut emparé, soudain après le décès du feu Roi, lequel par autorité de la cour du parlement de Toulouse et ordonance du Sr Bertrand, conseiller en icelle, envoyé exprès sur les lieux fut contraint de vuider lad. tour et icelle fut remise en la garde desdits consuls pour la tenir en bonne et sure garde pour le service de V. M. d'autant que ledit Sr du Castera était lors absent pour obtenir la confirmation de lad. capitainerie, comme aussi depuis et le dernier jour d'octobre 1622, les Srs Lartigue, Gellenave, Cabaith Ayguestas et aultres, de nuict rompirent les portes serrures et verroux de lad. tour et fort et s'en emparèrent sous prétexte de quelques bruits et rumeurs qui courrurent dans la province pendant l'assemblée faitte à la Rochelle par ceux de la R. P. R. (religion prétendue réformée) et sans le soin que les supliants prindrent de la tour du dit fort, il était à craindre qu'ils eussent esmu tout le païs, et parce que les mêmes supliants se voïant environnés de telle noblesse qui ne cherche qu'occasion de rumeur et se jeter dans leur ville, pour éviter ce péril et pour se conserver pour le service de V. M. étant tous unis en volonté pour cet effet et bons catholiques vivants en bonne intelligence avec ledit Sr du Castera, leur concitoyen, ont pris ordre entre eux que de nuict il y aurait deux hommes de lad. ville en lad. tour choisis et élus par les consuls, lesquels en l'absence du dit Sr du Castera, auroient les

clefs de lad. tour et fort. Toute la noblesse du Bas-Armagnac bien peu exceptés, auroit par des voies extraordinaires et non tolérables fait courre une requeste de maison en maison et icelle fait signer et présenter à M. de Roquelaure, lieutenant général en Guienne, prétendant que ledit Sr du Castera se fut ingéré dans lad. tour sans pouvoir légitime, conclu à ce qu'il eut promptement à vuider lad. tour joignant à l'église. Sur quoi ledit Sr de Roquelaure aurait comandé audit Sr de Podenas de remettre lad. tour et fort entre les mains des éclésiastiques, sur ce que les gentilshommes lui avaient donné à entendre que lad. tour quoique comtale, ou les prisoniers de justice sont ordinairement mis, était des apartenances de l'église, ce qui expose les supliants et tout le peuple du pays en péril éminent. Car en tout cet endroit qui est lieu de frontière, il n'y a fort que celui-là par le moyen duquel si les esprits sujets à remuement du dit pays ne sont retenus, ou s'il leur est loisible de s'en saisir à tout moment qu'il leur plaira, comme ils ont voulu faire par le passé, il sera en leur pouvoir à la moindre émotion, se saisissant dud. fort de faire armer toute la province par la jalousie qu'ils donneront aux voisins des premières armes qu'ils prendront. En quoi V. M. considerera que les zélateurs du repos public qui se sont adressé à M. de Roquelaure, dont ceux-là même qui naguieres ont troublé le pays, s'étant armés de leur autorité privée et saisi ledit fort. Pour à quoi obvier et puisqu'il a plu à V. M. y pourvoir selon l'élection et jugement que le feu roi en avait foict, plaise à V. M. vues les lettres de provision dud. Sr de Castera, cy attachées ordonner que lad. tour comtale et fort demeurera entre ses mains et garde, à la charge qu'en son absence lesdits consuls en auront les clefs selon qu'ils ont jà par le passé offrant eux icelui tenir et conserver pour le service de V. M. et pour faire conservation faisant inhibition à tous gentilshommes du païs et autres de rien plus entreprendre sur lad. tour comtale et fort à peine d'être punis comme rebelles et infracteurs de vos comandements et les suplians continueront de prier Dieu pour la très heureuse prospérité de V. M.

Renvoyée par le Roi, de l'avis de la Reine Régente, à M. de Roquelaure, le 18 avril 1614.

V

Lettre de la Reine-Mère a M. de Roquelaure.

Monsr de Roquelaure, le s^r de Podenas, capitaine de la tour, fort et château de Riscle en Bas-Armagnac, et les consuls, jurats et habitants de lad. ville, ont présenté au Roi Monsieur mon fils, une requête pour maintenir led. Podenas en sa dite charge en vertu des provisions qui lui ont été expédiées; laquelle requête il lui a avisé de vous renvoyer pour veoir sur icelle selon que verrez être à propos et raisonnable. Et par ce qui m'a été fait tout bon récit de son affection au service du Roi mondit s^r et fils, il semble que se trouvant pourvu de lad. capitainerie par le feu Roi Monseigneur et en ayant même obtenu confirmation depuis son décès, il y a toute raison pour le maintenir et conserver en la fonction de sad. charge de quoi néant moins je me remets sur ce que vous jugerez devoir être fait tant pour le contentement dudit de Podenas et des habitants de Riscle que pour le bien du service du Roi mondit sieur et fils en ce lieu et en toute la province. Et n'étant ma lettre sur autre sujet, je prierai Dieu Monsr de Roquelaure vous avoir en sa sainte garde.

MARIE,

et plus bas,

Phélipeaux.

Ecrit à Paris, ce 18 de avril 1614.

A Monsieur de Roquelaure, chevalier des Ordres du Roi Monsieur mon fils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant-général en Guienne.

VI

Lettre du Roi Louis XIII au capitaine Podenas.

Au capitaine Podenas, comandant pour mon service à Riscle.

Capitaine Podenas sur l'instance et supplication qui m'a été fait de votre part et de celle des consuls, jurats et habitants de la ville de Riscle, pour vous maintenir en la charge et comandement que vous avez en lad. ville suivant les provisions qui vous en ont été accordées par le feu Roi Monseigneur et père et par moi confirmées; étant bien informé de votre affection et fidélité à mon service et les soins que vous rendez en toute occasion pour vous acquitter en cela de votre devoir, j'écris présentement au sr de Roquelaure, mon lieutenant-général en Guienne, pour donner ordre à faire cesser les difficultés et empeschements qui se pourraient présenter au faict et exercice de votre dite charge, et à ce que vous la puissiez faire ci-après paisiblement et selon que le contiennent vos dites provisions. Vous vous retirerez donc devers lui sur ce sujet, suivant ce que je lui ai mandé; et continuerez à bien et fidèlement servir en icelle charge et à conserver toute chose par delà en l'obéissance qui m'y est düe. En quoi vous me donnerez toujours plus d'occasions d'affectionner ce qui sera votre particulière conservation; prions Dieu capitaine Podenas, vous avoir en sa sainte garde.

LOUIS.

Et plus bas Phélipeaux.

Ecrit à Paris, ce 15 de mars 1615.

C'est ainsi que la Cour fit bonne justice des menées anarchiques d'un petit nombre d'intrigants qui, pendant les trois dernières années, avaient voulu se rendre maîtres d'une place frontière du Bas-Armagnac, pour le service d'une poignée de mécontents, c'est-à-dire d'une cause qui était bien loin d'être celle de la France. Les bons catholiques et

fidèles sujets, dont se composait exclusivement la communauté de Riscle, pouvaient désormais vivre tranquilles sous l'égide d'un capitaine, protestant, il est vrai, mais sorti de leurs rangs, et qu'ils savaient être bien disposé à maintenir et le fort et la tour à l'abri d'un coup de main et de toute entreprise.

Nous ignorons si Jean de Podenas eut, dans les années qui suivirent, l'occasion de repousser quelque nouvelle attaque. Nous savons seulement qu'il vécut neuf ans encore tout à fait étranger aux pratiques de la religion de ses ancêtres. Demeuré orphelin, dès l'âge le plus tendre, il avait été nourri dans les principes de la réforme. En 1623, il abjura l'hérésie et réclama de l'archevêque d'Auch, le *Bienheureux Léonard* de Trapes, son droit de sépulture dans l'église de Riscle. On voit, par le quatrième document (1), que l'auguste prélat fit bon accueil à sa demande.

Quant au marquis de La Force, il gardait toujours rancune de son échec à l'assemblée de Saumur. Son mécontentement, que divers incidents vinrent aigrir de jour en jour, s'accrut avec les années. Il finit même par aller si loin qu'on le vit prendre service dans l'armée des rebelles et défendre Montauban, en 1621, contre Louis XIII, qui était venu commander en personne le siége de cette ville.

Un an plus tard, le duc de La Force, rentré en lui-même, obtenait son pardon, l'oubli du passé, et le bâton de maréchal de France, avec le titre de lieutenant-général du roi en son armée d'Italie.

Il prit Saluces en juillet 1630, après un siége de quelques mois. Le cardinal de Richelieu, qui avait suivi l'armée du roi, dirigeait en personne les opérations de la campagne. Il se trouvait à St-Jean de Maurienne lorsque la place de Saluces capitula. Dès qu'il fut informé de cet heureux événement, il écrivit au maréchal la lettre suivante, que nous citerons comme un témoignage de la haute estime dont ce grand ministre de Louis XIII honorait le duc de La Force.

VII

A Monsieur le Mareschal de la Force,

Lieutenant général pour le roy en son armée d'Italie.

« Monsieur, la nouvelle que le roy a receue de la prise de la ville et » du chasteau de Saluces, et du fort de St-Pierre et autres vallées, luy

(1) Voir, seconde partie, le *Document* n° 4.

» a causé plus de contentement que je ne vous puis dire. Sa Majesté
» espère que ses armes seront autant et plus heureuses encore à l'ave-
» nir qu'elles ont esté jusques icy, et que ceux qui ont l'honneur de les
» commander comme vous y feront tout ce qu'elle a lieu de s'en pro-
» mettre. Vous n'aurez point besoin de caution envers elle pour ce
» regard, m'asseurant que vous confirmerez tousjours, par effet, l'opi-
» nion qu'elle a conceue de vous. Pour mon particulier, je vous conjure
» de croire que personne ne vous estime et ne désire davantage vous
» servir que moy, qui vous rendray des preuves de ceste vérité, en
» toutes occasions où j'en auray le moien, et de celle avec laquelle je
» suis,

» Monsieur,

» Votre très affectionné serviteur,

» Le card. De RICHELIEU. »

En 1634, Caumont défit les Espagnols à Carignan. Cette même année, il attaqua Lunéville, et enfin le château de La Mothe, l'une des plus fortes places de la Lorraine.

« Ce château était situé sur un roc où l'on ne pouvait faire de tranchées qu'avec beaucoup de temps, de peine et de dépense. Le maréchal le fit d'abord investir par le marquis de La Force, son fils aîné. Il s'y rendit lui-même, le 20 avril, pour régler le plan des attaques. Elles paraissaient d'autant plus difficiles que la place n'était commandée par aucun endroit. Quoique la garnison ne fût que de 400 hommes, il fallut faire cinq mines dans le roc; un pareil travail ne pouvait aller fort vite. Le sieur d'Iche, qui commandait la place, se défendait avec beaucoup de vigilance et d'intrépidité. Il fut tué d'un coup de canon vers le milieu de juin; et sa mort ne contribua pas peu à ralentir le courage des assiégés.....

» Il fut remplacé par le sieur de Vateville, son lieutenant, officier suisse, qui ne manquait pas de courage et de fermeté; mais il n'avait pas le même crédit que son prédécesseur.

» Le P. Eustache, capucin, frère du sieur d'Iche, animait les soldats de la garnison par ses discours et par ses exemples. Il jetait continuellement sur les assiégeants des pierres d'une grosseur énorme; et l'on prétend qu'un jour il en jeta, dans l'espace de six heures, sur le régiment de Tonneins, une prodigieuse quantité, dont quelques-unes pesaient jusqu'à 124 livres. Il fut cause que la garnison se défendit jusqu'à l'extrémité.

» Le vicomte de Turenne, qui servait au siége dans l'armée du maréchal de La Force, en qualité de maître-de-camp, fut un des premiers qui se logea sur un des bastions de la place. Et le capucin, qui soutenait presque seul la constance des assiégés, ayant eu le bras cassé d'un coup de mousquet, la ville capitula le 26 juillet (1).»

S'il faut en croire l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de France* du président Hénault, c'est à ce siége, si célèbre dans les annales de la Lorraine, que l'on fit usage de bombes pour la première fois en France. Et pourtant ce terrible moyen de destruction était inventé depuis 1588.

Nous avons pensé que ces détails sur la noble et vigoureuse résistance de La Mothe donneraient plus d'intérêt à la pièce par laquelle Jacques de Caumont rend compte au cardinal-ministre du succès de son entreprise.

VIII

Copie de la lettre de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, au cardinal de Richelieu, sur la prise de La Mothe. La lettre, écrite par un secrétaire, est signée Caumont La Force. Le post-scriptum et la date sont tout entiers de sa main.

Monseigneur,

Vostre Eminence aura sceu par Mons. le chevalier des Roches côme des le soir de mon arrivée qui feust mardy au soir lon fit jouer ung des fourneaux et que des le lendemain au matin mercredy ceux de la Mothe demanderent a parlemanter. A quoy ils feurent reçeus et, ayant envoyé trois de leurs depputez vers moy a une heure de la, la cappitulation feust arrestée et signée telle que Vostre Eminence pourra voyr, et comme il debvait remettre cejourd'huy vendredy la place entre mes mains côme ils ont faict qui est une des bonnes et belles que iaye iamais veu, ce que j'ai touiours mande a V. E. du progrez de cest affaire et du temps ne sen est guierres esloigné, je loue Dieu que Sa Maiesté en puisse recepvoir satisfaction et son armé se trouver libre pour estre occupée en toutes les occurences quelle jugera advantageuses pour

(1) Le P. Daniel, Hist. de France, liv. xiv.

son service. Mon filz, le marquis de la Force, ayant l'honneur destre de sa maison et impatiant de recepvoir l'hôneur de le voir a desiré estre le porteur de ceste despeche qui pourra plus particulièremant represanter toutes choses à Vostre Eminence, Dieu nous face la grace et a luy et a moy destre sy heureux que de nous rendre dignes du service très humble auquel elle nous a obligez et oblige tous lés iours, aussy ce peut elle asseurer que nous ne respirons que lobeissance tres humble que nous lui debvons, elle nous rendra sy heureux sil lui plaist qne de nous continuer sa bien veillance et de despartir ses cômendemans.

Monseigneur,

Vre tres huble tres obeissant et tres fidelle serviteur,

CAUMONT LA FORCE.

Monseigneur, le partement du marquis de la Force est si pront que je ne saurais encores rendre compte a V. E. des papiers et titres quy ce pourront trouver icy, n'ayant encores eu le moyen den fayre la recherche. Il y sera pourveu très soigneusement ay avis quil y en a beaucoup.

Du camp de la Mothe, 28 julliet 1634.

Le maréchal de La Force poursuivit avec la même distinction sa carrière militaire pendant près de vingt ans encore. Son grand âge lui fit enfin demander la retraite; il se démit de son commandement et mourut à Bergerac, le 10 mai 1652, âgé de 93 ans.

F. CANÉTO.

ENCORE LECTOURE.

L'AUTRE COTÉ DE LA QUESTION.

Le Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie, ainsi que la Revue d'Aquitaine, ont publié deux dissertations scientifiques ayant pour but d'attribuer à la ville de *Lectoure* le caractère et la qualité de « *ville libre* au moyen-âge. » MM. Niel et Noulens, qui en sont les auteurs, argumentent principalement de l'*esprit* et de la *lettre* des coutumes de 1294.

D'abord, on remarque dans le texte le mot *loungomen*, dit le premier; évidemment, ajoute-t-il, les « coutumes étaient en vigueur » depuis *longtemps*... Conséquemment, Lectoure, depuis la fon- » dation romaine, dont elle avait recueilli les fruits, avait imposé » ses propres lois en les sauvant de la féodalité...» Et il continue à peu près ainsi : si l'on étudie l'économie de ce document pour en pénétrer l'esprit, on y découvre un contraste frappant. La communauté y jouit d'un pouvoir exorbitant, tandis que les prérogatives du vicomte de Lomagne y sont réduites aux plus simples proportions. « Evidemment, d'après M. Niel, les consuls restent » seigneurs... Hélie de Tallayrand n'est qu'un *gendarme*... Bizarre » seigneur qui ressemble tant soit peu à un seigneur de paille que » l'on a pris pour effrayer les petits oiseaux. »

Nous ne partageons pas cette manière de voir, et nous allons essayer de compléter succinctement par quelques aperçus la thèse que nous avions seulement indiquée dans un de nos premiers essais.

Premièrement. — Le mot *loungomen* n'implique pas, selon nous, l'idée de *temps*, d'*époque*, et ne peut se traduire par la locution « *depuis longtemps.* »

Nous croyons, au contraire, qu'il exclut l'idée de *temps* et implique le sens de *développement*, comme nous en rencontrons des exemples dans le langage français du palais où l'on dit « que les » libelles des parties sont ordinairement des *conclusions longue-* » *ment* motivées... comme les considérants des jugements sont » quelquefois *longuement* délibérés et développés... » Or, les coutumes de Lectoure étaient assez détaillées et développées, puisqu'elles comportent une codification complète, renfermant les diverses branches qui touchent au principe civil, criminel, et à l'organisation municipale tout entière : ce mot *loungomen* pourrait donc s'appliquer à elles dans ce sens. Ensuite, la reproduction de la phrase entière avec les deux mots *approubats* et *obtenguts* ne donnera-t-elle pas une traduction grammaticale d'où se dégagera la véritable signification du mot *loungomen* qui les précède? Evidemment, ces deux mots *approubats* et *obtenguts* signifient qu'on a *obtenu* et reçu une *approbation*. Or, si la ville de Lectoure eût été *libre*, comme on le croit, pourquoi aurait-elle recherché une *approbation* et couru après une *obtention*? Ordinairement, on ne *demande* pas ce qu'on *possède* déjà, et l'on ne *sollicite* pas une approbation dont on n'a *nul besoin*. Conséquemment, ces deux mots *approubats* et *obtenguts* du pacte fondamental entre la communauté et le seigneur impliquent l'idée d'une sorte d'*octroi*..., d'une *concession* de la part du seigneur, et non assurément d'une *exigence* et d'une *stipulation* imposée par la communauté. Cette traduction littérale rend son véritable sens au mot *loungomen*, et, certes, on n'y pourra trouver un argument sérieux pour conclure « que Lectoure avait un caractère primordial de *ville libre* au » moyen-âge. »

Deuxièmement. — Les partisans de cette opinion trouvent une autre base de raisonnement dans l'analyse détaillée des coutumes qui fait ressortir, selon eux, les immenses priviléges dont jouit la communauté à l'encontre des immunités très restreintes du seigneur...

Sans aucun doute, l'esprit municipal prend ses avantages en sti-

pulant dans ce pacte fondamental; il profite du mouvement social qui se produit énergiquement de tous côtés à cette époque de transformation, d'aspirations libérales; mais il ne brise pas complètement le pouvoir et ne détruit pas d'un seul coup le prestige qui entourait alors la puissance seigneuriale. Nous voyons une *clause* qui contrebalance et au-delà la force de l'élément communal. En effet, nous lisons à l'article 32 « que les consuls ne pourront entrer » en fonctions et prendre possession de leurs fonctions municipales » qu'après la *ratification* de leur élection et concession de leur » investiture des mains du seigneur : *Losquals seignors ou lours » bayles deuont confirmar lous-dits cousuls.*»

Or, comprendrait-on une communauté, d'une antique origine, toute-puissante, par conséquent maîtresse de ses droits, qui consentirait bénévolément à abandonner la plus chère assurément de ses prérogatives, *le choix de ses magistrats*, « à un *seigneur de paille*,» comme l'appelle M. l'archiviste? Et puis, il faut en convenir, le moment était peu opportun pour appeler au secours d'une ville menacée de la guerre avec les Anglais un personnage de si peu de valeur, « un *gendarme* préposé à la garde des coutumes seulement.»

Il me semble, au contraire, que le vicomte de Lomagne représentait un pouvoir plus viril, plus indépendant, mieux reconnu; et, qu'ayant le droit d'imposer son *veto* au mouvement municipal, et de casser et annuler, *motu proprio*, les élections populaires, il enlevait, par cela seul, à la ville de Lectoure le *caractère* d'indépendance, le titre de *ville libre* qu'on voudrait lui attribuer depuis les premiers temps.

Troisièmement. — Pour que Lectoure pût aspirer au titre exceptionnel de *ville libre*, il faudrait qu'elle se trouvât dans les conditions qui, selon M. Renouard, distinguaient les localités de ce rang, c'est-à-dire « qu'elle prouvât avoir constamment vécu de sa » vie propre, affranchie de tout servage, sous l'égide d'une Consti- » tution qui n'était que le prolongement du système municipal des » Romains, appliqué à la Gaule..... qu'elle était graduellement

» arrivée à l'état de commune du moyen-âge, sans la moindre al-
» tération de son état primitif, procédant du municipe romain.»

Or, les villes qui ont ainsi fait leurs preuves étaient fort peu nombreuses; encore les Parlements s'arrogeaient-ils le droit de contrôler leurs prétentions, en vertu de l'édit de 1556. Ainsi, il fallut à Rheims l'arrêt du 15 mai 1568 pour pouvoir s'intituler « ville libre, comme commune romaine ayant traversé le moyen-âge ;» de même, pour Boulogne et Angoulême, que les arrêts de 1571 et 1572 dotèrent de ce privilege. Il n'est pas jusqu'à Toulouse, à qui Lectoure est comparée, qui n'ait été obligée de solliciter et d'obtenir un arrêt de cette époque, quoiqu'elle fît remonter son Capitoulat à une période antérieure à Clovis.

Quatrièmement.— Si Lectoure ne soutient pas la prétention qu'on lui attribue par un *document écrit,* du moins conservera-t-elle dans son sein, pour les montrer comme preuve, quelques vestiges de *monument architectural,* ayant la destination de *maison commune, d'hôtel de ville*, refuge ordinaire de ses magistrats municipaux et *boulevard* de ses franchises. Ce serait un signe certain d'un antique privilége et une circonstance d'autant plus démonstrative que cette *maison du peuple* serait placée en face de la *citadelle* du seigneur et *du palais* de l'évêque, deux puissances rivales et partageant le pouvoir avec le tiers-état.

Eh bien! nous découvrons *ce local* où se réunissaient, au XIIIe siècle encore, les magistrats du peuple; mais, malheureusement pour les prétentions de la ville libre, il ne sera pas la *maison du peuple;* ce sera, moins que cela, une salle d'emprunt, improvisée pour les délibérations, ouverte par pure tolérance, ou gracieusement et gratuitement mise à la disposition des consuls de la ville par le clergé qui en est le véritable propriétaire : c'est *l'église du Saint-Esprit.* En effet, nous lisons dans le Recueil de Thomas Rymer, conservateur des archives de la Tour de Londres, « qu'une réunion des baillis et consuls de Lectoure, pour l'or-
» ganisation d'une souscription en faveur d'un parent du roi
» d'Angleterre, prisonnier du roi d'Aragon, se tint dans l'église

» du Saint-Esprit, à Lectoure, *lieu ordinaire de leurs séances.* » In ecclesiâ Sancti Spiritus *Lactorensi* in loco *more solito* (1), con- » gregati. » Et ce ne fut qu'en 1594 seulement qu'on construisit l'Hôtel-de-Ville de nos jours.

Il est donc constaté que la communauté Lectouroise n'avait pas sa maison commune, son *Hôtel-de-Ville*, lorsque le vicomte de Lomagne possédait un *château,* l'évêque, un *palais*. Evidemment, cette circonstance n'est pas indifférente pour éclairer le point historique que nous discutons; car cette *lacune capitale* est d'une interprétation fâcheuse pour la thèse de *ville libre*, et démontre assez l'état d'infériorité, la situation précaire où se trouvait le pouvoir municipal en face de la puissance réunie du seigneur et de l'évêque.

Cinquièmement.— Cependant la ville de Lectoure, par l'organe de ses représentants, ne renonce pas à ses titres : ils posent en principe, dans une délibération du 9 novembre 1788, « que la » ville de Lectoure était une des douze cités de la Novempopu- » lanie, et que, lorsque les Romains conquirent les Gaules, *ils y* » *établirent une colonie.* » Ce fait serait important, et il est nécessaire d'en rechercher la preuve; car, de colonie à municipe, de municipe à ville libre, l'enchaînement et la gradation sont logiques. Mais quand on veut examiner la preuve matérielle, c'est-à-dire la pierre qui porte l'inscription, *on n'y trouve pas un mot de Lectoure*, on y lit seulement les deux mots : *Patron de la colonie*. C'était une difficulté; alors on argumenta « du *lieu de la découverte.* » En effet, disait-on, puisque l'inscription a été trouvée à *Lectoure*, et qu'elle porte les mots de *Patron de la colonie*, il est rationnel d'en conclure que cette *qualification* s'applique à la *cité Lectouroise*. Ici encore un nouvel embarras surgit tout à coup au milieu de l'enquête scientifique à laquelle on se livra. Cette inscription avait été lue non sur la pierre elle-même, mais dans

(1) Cette coutume de se réunir à l'église pour des affaires temporelles n'était pas uniquement dans les habitudes de la municipalité lectouroise : le Bulletin a eu déjà l'occasion, au t. I, pages 268, 269, d'en faire la remarque à ses lecteurs. — F. C.

un manuscrit de l'antiquaire *Boissard*. Celui-ci ne l'avait pas personnellement déchiffrée, et il s'en était rapporté à un confrère de Carpentras, du nom de *Crassas*, lequel n'avait eu connaissance de ce document que par une communication officieuse, comme il arrive quelquefois entre savants. L'existence de cette pièce importante du procès est donc problématique; rien ne constate son *authenticité*, moins encore son *applicabilité* à la ville de Lectoure. Et, ce qui achève de jeter du doute sur la valeur de cet *argument matériel*, c'est que les hommes un peu compétents, et qui se sont particulièrement occupés des antiquités de la ville de Lectoure, n'en ont nullement parlé dans leurs ouvrages : c'étaient l'archidiacre lectourois de Tersan, Gruter, le comédien Beaumenil qui y était exilé, en 1773; enfin, l'helléniste Gaïl qui résida longtemps à Lectoure avec plaisir; car, il écrivait de cette ville à ses confrères de Paris, qu'il se croyait en Grèce tant il trouvait de racines grecques dans le langage du peuple.

Nous concluons donc différemment que Messieurs Niel et Noulens, et nous argumentons de la *présence* de faits constants et de l'*absence* de preuves écrites ou bien matérielles, en nous aidant de quelques *réminiscences* historiques.

Mais le spectacle imposant des précieux restes découverts dans les jardins de Pradoulins, encastrés dans les murs de la ville, ou gisant dans les carrefours, ces bronzes, ces statuettes, ces bijoux, les pierres tauroboliques, les vestiges d'anciens monuments, la fontaine de Diane, le filet d'eau d'*Hydrone*, tout cela est de nature à attirer l'attention sur une ville qui peut être considérée, à juste titre, comme une *ville latine* d'une assez grande importance dans la Novempopulanie.

FERDINAND CASSASSOLES.

Janvier 1861.

LE TOMBEAU DE Ste QUITTERIE.

Les restes de Ste Quitterie furent très anciennement déposés dans une niche basse, à fond plat et uni, en tout semblable à ce qu'on appelle *monumentum arcuatum*, ou bien encore *arcosolium* dans les ouvrages de nos jours qui traitent des catacombes de Rome.

Cette niche est bâtie en renfoncement dans l'épaisseur du mur occidental de la crypte de l'église du Mas d'Aire (Landes). C'est là que se voit encore le tombeau de notre sainte.

Comme l'église où il se trouve est pleine d'intérêt, à divers points de vue, et que nous avons l'intention de la faire connaître, un peu plus tard, aux lecteurs du Bulletin, nous nous contenterons aujourd'hui de décrire le tombeau dont les figures 3 et 4 de la planche I reproduisent avec une grande exactitude l'ensemble et les détails.

Mais, avant tout, nous dirons que les anciens tombeaux de l'ère chrétienne se composent généralement de deux parties, monolithes l'une et l'autre, et taillées dans la pierre ou dans le marbre. —Planche I, fig. 1.

La principale est la tombe proprement dite, que les antiquaires ont appelée *sarcophage* (Ss, fig. 1), à cause de sa destination; car c'est dans son intérieur que se décompose le corps des défunts (1).

Cette partie du tombeau est ordinairement creusée à pans droits et parallèles. Mais assez souvent elle affecte la forme d'une place faite au cadavre, de manière à se rétrécir vers les pieds, et à épouser, au-dessus des épaules, les contours de la tête, afin de lui réserver comme une boîte circulaire, pl. 1, fig. 2. Le Bulletin a déjà

(1) Hisidor. Hispal. *Etymol.*, lib. xv, cap. vii. — *Sarcophagus, σαρξ φαγειν*, græcum nomen est, eò quòd ibi corpora absumantur.

fait cette observation, avec M. Hippolyte Durand (1), pour les tombeaux récemment découverts non loin de l'église de Taron.

La seconde partie est le *couvercle* (Cc, fig. 1), destiné à clore l'ouverture du sarcophage (2). Plus généralement il présente, dans les anciens tombeaux, des pans inclinés sur les quatre faces du sarcophage.

Dans le tombeau de Ste Quitterie, le *couvercle* est bien conservé; mais la face antérieure du *sarcophage* (fig. 3) accuse, dans une fissure large et profonde, les profanations qu'on lui a fait subir au XVIe siècle (3).

VUE D'ENSEMBLE ET DIMENSIONS.

Dans son ensemble, *le couvercle* de notre tombeau présente une surface antérieure, taillée verticalement sur une hauteur de 0m 30. Le dessus affecte la forme d'un appentis dont le rampant s'incline vers le fond de la niche, de manière à ne laisser qu'une hauteur de 0m 10 centimètres à la surface opposée à l'observateur. Par ses deux extrémités, le couvercle, taillé à parement vertical, est uni sur tous les points.

Dans sa forme générale, le *sarcophage* de notre tombeau présente quatre pans taillés aussi verticalement. Ils sont égaux et semblables deux à deux; et leur hauteur commune est de 0m 52. Les deux plus étendus mesurent en longueur 2m 10 chacun; les deux autres 0m 74.

ORNEMENTATION.

Les deux parties de ce tombeau sont ornées de sculptures dont presque tous les sujets sont tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Ils forment un total de onze scènes iconographiques dont quatre sont distribuées sur la face antérieure du couvercle, ainsi que nous allons le dire.

(1) Voir, t. I, p. 512.
(2) Gregor. Turon. *De Gloriâ Confess.*, cap. VII. — Quo sepulto, cùm pater *opertorium* sarcophagi non inveniret, etc., etc.
(3) Voir, t. I, p. 172.

Mais avant de les étudier avec l'intérêt qu'elles méritent, nous ferons observer :

1° Que ces quatre derniers sujets sont séparés deux à deux par un cartouche encadré d'une double moulure, profilée à angles droits, et dont le champ ne porte aucune trace d'inscriptions, de bas-reliefs ou même d'incrustations quelconques;

2° Qu'aux extrémités sont sculptées des têtes humaines, vues de profil (1), fortement accentuées, à physionomie calme et parfaitement semblables de part et d'autre. Ces deux têtes, modelées dans des proportions beaucoup plus grandes que nature, reproduisent des masques à la façon antique. — Ne pourrait-on pas voir ici ceux du soleil et de la lune « comme on en a tant d'exemples aux » angles du couvercle des sarcophages antiques? On sait qu'ils » avaient pour objet de représenter allégoriquement le cours de la » vie humaine (2), » dont, au reste, ces deux petites ailes, ajustées à la hauteur du front, symboliseraient la rapidité. Car nous ne pensons pas qu'elles désignent Mercure; et à défaut du soleil et de la lune, nous aimerions mieux supposer que cet emblème rappelle les frères d'*Hélène*, *ces astres brillants* (3), *ces génies de la tempête* (4), *ces feux amis des matelots*, comme dit le poète. S'ils ont trouvé place dans un monument religieux, c'est à cause de l'allégorie de la vie humaine, voyage aventureux et agité comme la course d'un navire sur la mer; et telle est aussi la pensée de M. Raoul Rochette : « Les têtes des Dioscures (5) — dit-il — ont été souvent employées en place des masques du soleil et de la lune; et cette forme de masques scéniques tenait à la manière dont les Romains

(1) Et pourtant le regard est à peu près de face.
(2) Raoul-Rochette, Tableau des Catacombes, in-12, p. 203.
(3) Sic fratres Helenæ, lucida sidera... Horat., lib. I, od. 3.
(4) . . . . . Quorum simul alba nautis
Stella refulsit,
Defluit saxis agitatus humor
Concidunt venti fugiuntque nubes
Et minax, quod sic voluêre, punto
Unda recumbit.
Horat., lib. I, od. 11.
(5) Nom commun à Castor et à Pollux, que les mithologues disaient fils de Jupiter, Διος κουρος.

de l'ère payenne considéraient la vie, c'est-à-dire comme une sorte de drame (1).» Idée profane, sans doute, et certainement étrangère aux croyances des premiers chrétiens. Aussi l'expression originaire qui lui est propre ne peut-elle s'expliquer, d'après le même écrivain, sur les monuments funéraires qui leur appartiennent, que par l'effet d'une pratique usuelle et d'une routine aveugle, comme il en est de tant d'autres images analogues, puisées à la même source par nos sculpteurs et nos peintres néophytes. — Après tout, ne pourrait-on pas ajouter que, dans la pensée de l'artiste chrétien, ces masques à ailes devaient ici rappeler des têtes angéliques?

Mais passons à la description des sujets vraiment religieux, reproduits sur le tombeau qui nous occupe. Nous avons déjà dit que le couvercle en présente quatre, dont un seul est du Nouveau Testament. Ils sont distribués sur une frise, A 3 B, encadrée d'un simple listel entre les deux masques. Suivons-les de gauche à droite, comme nous faisons une lecture, c'est-à-dire, pour le cas présent, dans la direction du sud au nord.

I

Les Scènes de la Frise.

Le premier qui se présente est le sacrifice d'Abraham. Le saint patriarche appuie sa main gauche sur la tête d'Isaac agenouillé; sa droite tient le glaive levé; et, comme une voix du Ciel vient de l'avertir, il porte son attention à sa droite, pour regarder le bélier qui doit remplacer Isaac (2). On ne voit point ici la main bénissante qui complète d'ordinaire cette scène dans les monuments anciens du même genre. Mais cette main divine aurait dû dominer tout le sujet; et le listel d'encadrement, qui tronque l'épée sur la moitié de sa longueur, indique assez que la place a manqué à l'artiste pour reproduire ce symbole hiératique de l'intervention céleste.

Après ce tableau vient celui du paralytique portant son lit (3).

(1) Tableau des Catacombes, p. 206 et 207. — « Puisque j'ai bien joué mon rôle » sur le théâtre de la vie, disait Auguste au moment de mourir, — adieu, battez des » mains. »

(2) Gen., cap. xxii, v. 13.

(3) Matth., cap ix, v. 6, 7.

Le pauvre infirme est si content d'avoir été guéri par le Sauveur, et de pouvoir faire usage de ses jambes, qu'il s'en va hardi et empressé, sans faire attention que sa tête a défoncé les cordes de son lit, et s'y est emboîtée comme dans une cangue chinoise.

Le panneau qui suit, à la gauche du cartouche, nous montre Jonas vomi, non point par une baleine, mais par une sorte de dragon sans ailes, dont la queue relevée se termine en raquette. Le monstre se roule en replis majestueux, et sa gueule énorme s'ouvre pour rendre la liberté à son prisonnier, qui saisit la terre avec empressement. Sous la tête du dragon, on aperçoit un bout de nageoire, qui doit tenir au corps. L'allure de ce reptile rappelle ce qu'on dit du fameux serpent de mer, ce monstre imaginaire que personne n'a vu et ne verra probablement jamais.

On a beaucoup discuté sur le monstre qui engloutit Jonas, sans arriver à une solution définitive. Etait-il une espèce de *baleine*, comme c'est l'opinion vulgaire, fondée sur quelques traducteurs modernes de la Vulgate? Etait-ce une *lamie*, comme le pensent quelques savants? On ne peut le décider d'après le texte des Saintes Ecritures; car l'Evangile l'appelle *cetus* (1), dénomination de genre et non d'espèce; et la Bible *piscem grandem* (2), expression plus générique encore.

Quant à notre artiste, il n'a évidemment voulu représenter avec exactitude ni baleine, ni lamie, ni serpent de mer, mais bien un monstre extraordinaire dont la forme étrange peut être justifiée, jusqu'à un certain point, par le mot *præparavit* de la Bible : il semblerait, en effet, donner l'idée de la création spéciale d'un monstre phénoménal, préparé d'avance et destiné à servir de refuge au prophète, au milieu des flots de la mer.

Mais revenons à notre série de sujets historiques. Celui qui termine la frise rappelle l'épisode de Tobie sur les bords du Tigre (3). Il s'était approché de l'eau pour laver ses pieds, lorsqu'il

(1) MATH., cap. XII, v. 40. — Sicut enim fuit Jonas in ventré *ceti*, etc., etc.
(2) JON., cap. II, v. 1. Præparavit Dominus *piscem* grandem, etc., etc.
(3) TOB., cap. VI, v. 1, etc., etc.

vit un énorme poisson s'élancer pour l'engloutir. C'est le moment où le jeune voyageur vient de s'en rendre maître, sur l'indication de l'ange Raphaël. On le voit légèrement incliné, pressant de sa main gauche l'opercule droit d'un gros poisson couvert d'écailles et dressé sur la queue; tandis que l'autre main, dont le bras est fruste, plonge dans la gueule pour aller chercher le cœur, le fiel et le foie, suivant la recommandation que l'Ange a faite à son pupille.

II

Les Scènes du Sarcophage.

Les sujets iconographiques de cette partie du tombeau sont au nombre de sept, dont deux appartiennent au Nouveau Testament. L'Ancien en a fourni deux pour les faces latérales et trois pour la face antérieure. Ces derniers seront d'abord l'objet de notre attention.

Au centre, on reconnaît le Sauveur des hommes, représenté sous l'image du Bon Pasteur. Sa ceinture retient, en plis abondants, sa robe retroussée comme celle d'un homme qui vient de faire une longue course; et il porte sur son cou la brebis égarée.

A sa gauche est une matrone voilée, et à sa droite une autre matrone également couverte d'un voile. La tête de ce dernier personnage peu apparent est coupée en deux par la fente du sarcophage; et sa joue s'appuie affectueusement sur la tête d'une jeune fille, dont sa main droite presse l'épaule, tandis que la main gauche descend sous la hanche pour achever l'embrassement. Faut-il voir dans ces personnages inconnus les Saintes Femmes attachées à la suite du Sauveur, ou la double allégorie du mariage et de la virginité, ou bien la personnification de l'Eglise, des brebis fidèles, celle des trois vertus de Foi, d'Espérance et de Charité; ou bien encore le Ciel qui se réjouit du retour de la brebis qu'il avait perdue?...

A la droite du Bon Pasteur, après *le groupe de l'embrassement*, vient le Prophète Daniel, debout, les mains étendues en forme de croix, la tête élevée dans l'attitude de la prière. A ses pieds est

accroupi un lion inoffensif. C'est là, comme on sait, un des sujets favoris des artistes chrétiens, qui le peignirent et le sculptèrent si souvent dans les Catacombes. St Grégoire de Nazianze en parle dans ses poésies, où nous trouvons, du reste, une grande partie du cycle iconographique des premiers temps de notre foi. Puisque l'occasion s'en présente, nous traduirons ici les vers du saint docteur, qui peuvent jeter le plus de jour sur le langage symbolique de la primitive Eglise.

« O Christ, ô mon prince ! toi qui, par les mains de Moïse, ton » serviteur, *élevées* jadis sur la montagne *en forme de croix,* brisas » la puissance fatale d'Amalec; toi qui, par *les mains éployées de* » *Daniel*, tins en respect, dans la fosse, l'affreuse et large gueule, » les ongles aigus et terribles des lions; toi par qui Jonas s'échappa » de l'abîme, après avoir *prié et tendu les mains* dans les entrailles » du grand monstre; dans la flamme assyrienne, un nuage de rosée » couvrit les trois courageux enfants, après qu'ils eurent *déployé* » *leurs mains,* etc.»

St Grégoire, dans un autre poème intitulé Πιστις, Δεησις, και Παρθενιη, ou *Foi*, *Prière*, *Virginité,* reproduit et complète ce répertoire intéressant. Mais revenons à notre description.

Ce côté de la face antérieure se termine par la résurrection de Lazare. Chez les Hébreux, on préparait ordinairement, pour les sépultures de famille, des caveaux taillés dans le roc et disposés de telle sorte que chacun recevait plusieurs morts dans des compartiments distincts que les Romains appelèrent *loculi;* chaque *loculus* avait son couvercle et ordinairement son inscription (1). Une porte commune, bâtie à l'extérieur, clôturait ce *caveau* domestique (2). Elle vient de s'ouvrir pour la scène qui nous occupe, et Lazare est venu dehors sur l'invitation de J.-C. : *Lazare, veni foras*. On le voit debout et de face, encapuchonné, enveloppé, ou, pour mieux dire, emmaillotté de larges bandelettes, suivant le texte sacré : *δεδεμενος τους ποδας και χειρας κειριαις.*

(1) Voir la note A, à la fin de cet article.
(2) Joann , cap. xi, v. 38 : Venit ad monumentum; erat autem *spelunca*, etc.

Ce dernier mot est traduit en latin par *institæ*, qui signifie, comme dans le grec, bande, sangle, langes, etc. Le Sauveur, reconnaissable au *volumen* de sa main gauche, penche affectueusement la tête et se retourne vers son ami ressuscité. Il indique de la main droite les bandelettes qui gênent encore les mouvements de Lazare; et il semble prononcer, d'un grand air d'autorité, ces paroles que St Jean l'évangéliste nous a fait connaître : « Dégagez-le, et qu'il puisse s'éloigner d'ici. » *Solvite eum, et sinite abire.*

Tout à fait à l'extrémité opposée, fait pendant à l'entrée du caveau un pilastre beaucoup plus orné que les pieds droits du montant rustique sur lequel repose le pignon de la porte d'entrée. La base à double tore est bien la même des deux côtés. Mais au-dessus de l'astragale, un chapiteau s'épanouit, à notre droite, en larges feuilles à limbe uni et lancéolé, dont la pointe se recourbe avec aisance à la rencontre du listel d'encadrement. La face antérieure du fût est sillonnée d'un long rinceau à frêle tige, duquel naissent des volutes alternes légèrement enroulées.

En avant du pilastre est debout le Verbe divin, *par lequel* — dit l'Evangile (1) — *tout a été fait.* Il vient de façonner le corps du premier homme. Le créateur est donc ici représenté sous les mêmes dehors de la face humaine que l'artiste vient de donner au divin réparateur de la chute originelle ressuscitant le mort de quatre jours : c'est le même costume à la romaine, le même air de tête, la même main levée, à droite sur Adam, encore seul de son espèce, pour lui donner la vie qu'il n'avait pas; à gauche sur Lazare, pour lui rendre celle qu'il venait de perdre au sein de sa famille en pleurs.

Le Verbe divin tient de la main gauche le *volumen* enroulé, et il appuie la droite sur la tête du premier homme pour lui donner, avec sa bénédiction, le sentiment de son existence. Adam, de son côté, inférieur en taille à son auteur, porte la main droite sur sa poitrine, tandis que la gauche s'étend avec une affectueuse con-

(1) Joann., cap. I, v. 3. — Omnia per ipsum facta sunt.

fiance vers son Dieu. Sa tête s'incline sous la main qui le bénit, et les traits de sa figure, façonnés à l'image donnée par l'artiste à son créateur, laissent percer un vif sentiment de joie et de reconnaissance. Un oiseau perché sur l'arbre qui sépare les deux personnages est tourné vers le Sauveur. Il semble célébrer, à sa façon, les louanges du Verbe éternel qui vient de donner un maître à la nature entière nouvellement sortie du néant (1).

Tout à côté de cette émouvante scène, Adam et Eve portent, chacun de leur côté, la main droite sur le fruit défendu. L'arbre de la science du bien et du mal se dresse entre les deux, sur son tronc noueux et vigoureux. La fatale désobéissance est accomplie : le serpent enroulé redescend vers la terre; mais il relève encore sa tête avec astuce vers nos premiers parents déjà confus et désillusionnés. Adam s'est empressé de saisir une feuille de l'arbre, et de sa main gauche il voile des nudités qui dans l'état d'innocence n'avaient nullement alarmé sa pudeur native.

III

Parois Latérales.

Sur les flancs du sarcophage, au nord et au sud, nous retrouvons aussi de la sculpture, mais plate et presque sans linéaments : c'est une pure silhouette obtenue en creusant la pierre d'un centimètre à peu près, pour donner un fond à ces deux nouveaux sujets, en ne laissant affleurer avec l'encadrement que la partie circonscrite par les contours des corps et des divers objets.

(1) En voyant ici la création du premier homme, nous avons cédé à l'autorité d'autrui. Mais ne pourrait-on pas retrouver dans ce groupe un sujet très familier aux artistes chrétiens, la guérison de l'aveugle de Bethsaïde? (Marc. viii, 22-25.) Cette pose indécise et ramassée, cette tête qui se baisse par précaution, cette main tendue en avant, comme pour chercher un appui, tout cela ressemble assez à un aveugle qui tâtonne et qui voudrait en quelque sorte voir par le tact le Sauveur qui lui parle, et que ses yeux ne peuvent encore apercevoir. Toutefois, deux choses nous embarrassent : la main du Sauveur est posée sur la tête et non point sur les yeux; et l'aveugle est nu, contre toute vraisemblance; tandis qu'au moment de sa création la nudité d'Adam est tout à fait conforme au récit biblique dont le sujet voisin n'est que la continuation.

Paroi sud. — Jonas, dépouillé de ses habits, est jeté à l'eau par deux hommes qui montent une embarcation de forme tout à fait rudimentaire. La justice de Dieu est satisfaite, et la mer est devenue calme. La voile est déployée, contenue et gonflée par le vent. Mais on n'aperçoit nulle part le mât auquel l'ensemble des agrès devrait s'ajuster.

Paroi nord. — Le monstre marin a rendu Jonas à la liberté. Le prophète, docile cette fois, a prêché la pénitence aux Ninivites. Il vient de leur ville, et il s'est mis à couvert pour prendre du repos en attendant que les menaces du Seigneur s'accomplissent. Le voilà, chose étrange, dans un état de nudité complète, exactement comme au sortir du vaisseau et des flancs du monstre marin. Il est couché sous le κικαιον de l'Ecriture (1), que les Rabbins traduisent par *Ricin* ou *Palma-Christi*, et St Jérôme par *hedera*, *lierre*. Mais ce n'est point là la traduction primitive, apostolique, celle, en un mot, des Septante qui mettent κολοκυνθη, *courge*. L'artiste nous paraît avoir voulu représenter cette dernière plante à la tige flexible et sinueuse, aux vrilles pendantes et s'accrochant à tout, aux feuilles plates, arrondies, larges comme la poitrine d'un homme; car c'est la proportion que les feuilles ont sur la pierre; notre dessinateur aurait même pu leur donner plus d'ampleur. Evidemment, on a voulu représenter ici un cucurbitacée; et nous avons nos raisons pour insister sur ce point, futile en apparence. Ses feuilles sont rares, parce que le ver envoyé par le Seigneur est venu piquer l'arbuste et le dessécher, en punition des murmures du prophète.

IV

Style et Caractère des Sculptures.

Nous n'avons entre les mains que trois reproductions de tombeaux analogues à celui de Ste Quitterie, et dont nous ne connais-

(1) Jon., cap. iv, v. 6, 7, 8.

sons point l'époque. Aussi, n'est-ce qu'avec une extrême réserve que nous nous permettons de hasarder un jugement.

Il nous semble que l'artiste qui sculpta notre monument était doué d'un talent véritable, peu ordinaire de son temps, et nourri par de longues études. Il dispose habilement ses groupes et remplit les vides avec soin, sinon toujours avec bonheur.

Sur la frise, les personnages, quoique très peu saillants, sont cependant fortement accusés, surtout les deux masques, dont l'effet saisit au premier abord.

Sur le sarcophage, en amoindrissant le listel supérieur, en refouillant profondément les contours, en évidant même certaines parties, l'artiste a su donner à ses personnages beaucoup plus de saillie apparente qu'ils n'en ont réellement. Malgré l'exiguité des détails, les proportions sont généralement bien observées dans les figures humaines; mais dans les animaux et les plantes, l'artiste suit un style de convention. Le modelé est souvent à peu près parfait, la la pose naturelle, noble, gracieuse, variée; il n'est pas jusqu'à la silhouette de Jonas endormi qui ne trahisse un sentiment du vrai, un goût des mieux exercés. La pose de Daniel est majestueuse; et son manteau, assez semblable à la chasuble antique, est parfaitement drapé. Du reste, il est incontestable que les draperies sont bien traitées dans les divers groupes. — Aucun des personnages de la frise n'est chaussé; mais tous ceux du sarcophage le sont, hormis ceux à qui leur nudité ne permettait pas raisonnablement de l'être.

V

Age du Monument.

Mais à quel âge appartient ce monument? Le caractère même et le sentiment qui dominent dans cette œuvre indiquent une période fort ancienne. Toutefois, elle ne saurait, ce semble, remonter à l'époque primitive de l'art chrétien naissant dans les catacombes; car, à l'exception des deux masques, rien, dans l'ordonnance, ne

5

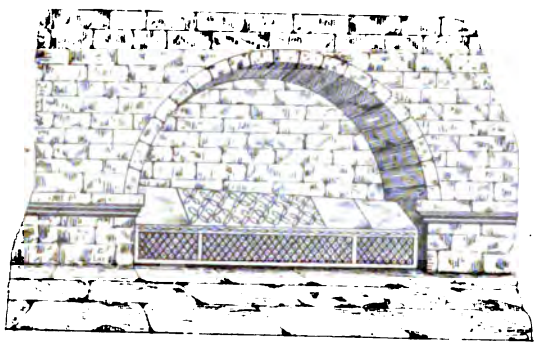

6

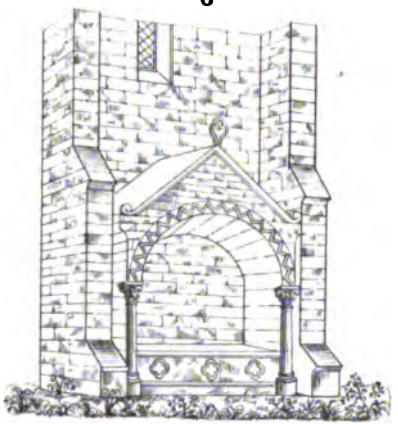

7

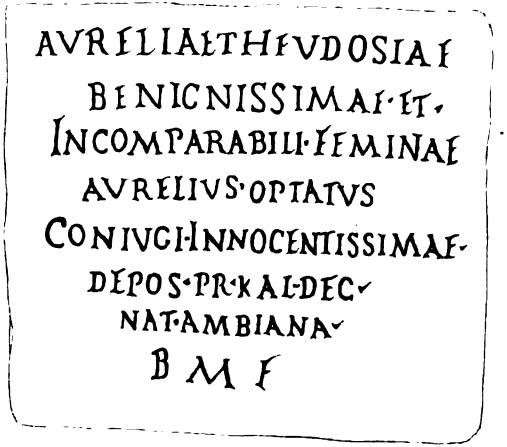

4

Capuron del.

Tombeau de Ste Quitterie. (Aire, Landes.)

rappelle nécessairement le paganisme; tout appartient à la foi nouvelle. Nous croyons donc devoir rapporter ce tombeau au commencement ou vers le milieu du IVe siècle.

Nous avons d'ailleurs déjà fait remarquer que le kikaïon, sous lequel repose Jonas, est évidemment une courge. L'artiste ne suivait donc pas dans son œuvre la leçon (*hedera, lierre*) de St Jérôme, qui ne fut connue du public que vers l'an 384 de notre ère. Il avait sous les yeux la vieille Vulgate, appelée *Italique*, version primitive, contemporaine des Apôtres, faite non sur l'hébreu, mais sur le grec des Septante, entièrement favorable à la cucurbite. Et par conséquent notre tombeau ne saurait en aucune façon se rapporter à une époque postérieure à 384.

Pour s'inscrire en faux contre la date que nous lui assignons, il faudrait prouver deux choses : 1° que dans les siècles postérieurs à St Jérôme, et dans un temps où le christianisme vainqueur pouvait étaler ses pompes au grand jour, on continua parmi nous de reproduire exactement les tombeaux à scènes bibliques dont le modèle venait des catacombes; 2° qu'au milieu de l'invasion des Barbares, le goût se conserva assez pur pour produire une œuvre comme celle que nous venons de décrire.

La première assertion serait intéressante pour l'histoire de l'art; mais je doute que nous puissions jamais avoir en main assez de monuments d'une date certaine pour arriver à cette conclusion.

Quant à la seconde, l'influence des Barbares n'est que trop sensible sur tous les monuments produits sous leur domination, pour ne pas nous faire croire à une décadence déplorable de la sculpture depuis le commencement du Ve siècle.

Nous terminerons par une remarque importante. Ce précieux tombeau a été dégradé sous nos yeux, du moins en partie. Ainsi, par exemple, si le groupe du Sauveur imposant la main sur la tête du premier homme est parfaitement conservé, tout à côté, Eve est fruste sur divers points. Presque toutes les têtes ont souffert du temps qui les a corrodées, et surtout de la barbarie des visiteurs

qui, pour emporter quelque souvenir de notre Sainte, ont brisé, il y a seulement quelques années, deux ou trois figures aujourd'hui méconnaissables.

Il faut donc mettre ce monument à l'abri de nouvelles profanations; et, pour cela, il est nécessaire de le garantir par une grille. Le gouvernement, qui a déclaré l'église du Mas monumentale, a comme pris, il est vrai, l'engagement de ne point laisser perdre ce riche et rare joyau. Mais en attendant qu'il s'en occupe, on devrait relever le sarcophage, qui est enfoncé dans la terre, pour le placer sur un stylobate de 10 centimètres de hauteur. Peut-être qu'à cette occasion, on parviendrait à rapprocher les parties écartées et à rendre moins sensible la large fente transversale qui court du sud au nord. Cette fente est ancienne : elle doit dater de 1569, époque à laquelle les protestants, sous la conduite de Montgommery, s'établirent à Aire et brûlèrent l'église du Mas.

PÉDEGERT,

Doyen de Sabres (Landes).

(A) Les sarcophages chrétiens, parfois simples et bien souvent enrichis de sujets historiques, figuratifs ou simplement allégoriques, furent longtemps en très grand nombre au sein des Catacombes. Mais on peut dire, même de nos jours, que ces antiques cimetières de la *Rome souterraine* sont comme autant de *cavaux* immenses où les *loculi* abondent de toutes parts. Etagés à plusieurs rangs sur le plein mur, ils forment de véritables niches creusées dans la pouzolane et fermées de dalles de marbre ou de terre cuite, dont la face antérieure présente généralement une inscription.

Si quelqu'une de ces modestes sépultures est destinée à deux ou trois corps, elle prend le nom de *bisomus*, *trisomus*, etc., etc., mot d'une latinité barbare, mais qui se rencontre fréquemment à travers ces innombrables inscriptions.

Tel était, par exemple, le *bisomus* à deux places distinctes d'où furent extraits les restes de Ste Theudosie, le 1er avril de l'année 1842; et le 12 octobre 1853 eut lieu leur translation dans la cathédrale d'Amiens, par les soins de Monseigneur de Salinis, alors évêque de cette ville. On peut voir à la fig. 7 de la planche I, le *fac simile* de la plaque de marbre trouvée à l'ouverture du *loculus* avec son inscription, qui doit se lire comme il suit :

AURELIÆ. THEUDOSIÆ.
BENIGNISSIMÆ. ET.
INCOMPARABILI. FEMINÆ.
AURELIUS. OPTATUS.
CONJUGI. INNOCENTISSIMÆ.
DEPOSUIT. PRIDIE. KALENDAS. DECEMBRIS.
NATA. AMBIANA.
BENE. MERENTI. FECIT.

C'est donc la veille des calendes de décembre, c'est-à-dire le 30 novembre d'une année encore inconnue, que cette précieuse relique avait été déposée dans son *loculus*, par les soins d'Aurélius Optatus, mari d'Aurélie Theudosie. Dans la seconde place du *bisomus* était le corps d'un jeune enfant d'une dizaine d'années environ, mais que l'inscription ne mentionne pas.

« *Nat. Ambiana* : née à Amiens! Nul doute, vous le voyez, sur l'origine de » Ste Theudosie. C'est son époux même qui fit ciseler sur le marbre le titre » authentique par lequel cette sainte martyre appartient à l'Eglise d'Amiens. » Or, cette indication, qui est quelque chose de si précieux pour notre foi, est » en même temps une rareté archéologique très remarquable. Ce n'était pas » l'usage de marquer, dans l'épitaphe des martyrs, le lieu de leur naissance. » Un des plus savants archéologues de Rome nous disait qu'il s'en rappelait » à peine un exemple, fourni par l'inscription tumulaire d'une sainte de » Nicomédie. C'est donc une gloire presque unique qui va rejaillir, avec les » reliques de Ste Theudosie, du sein des Catacombes sur l'Eglise d'Amiens.

» Quant aux signes qui attestent le martyre de Ste Theudosie, leur authen- » ticité a été tellement constatée que le Souverain Pontife a daigné auto- » riser le culte de cette sainte (1). » C'est par suite de cette autorisation que la précieuse relique fut déposée, le 12 octobre 1853, dans une des chapelles de Notre-Dame d'Amiens. Et Mgr de Salinis composa la prière suivante, à cette occasion.

Deus, qui beatam Theudosiam singulari vitæ innocentiâ et incomparabili benignitate ad martyrii gloriam præparasti; da, quæsumus, ut illius meritis et exemplo ita mites et fortes efficiamur in terris, ut cum eâ coronari mereamur in cœlis; Per Dominum nostrum Jesum Christum filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritûs Sancti Deus per omnia secula seculorum. Amen.

O Dieu, qui avez préparé la bienheureuse Theudosie, par la merveilleuse innocence de sa vie et par son incomparable douceur, à la gloire du martyre, faites, nous vous en prions, que, par la vertu de ses exemples et de ses mérites, nous devenions si doux et si forts sur la terre, que nous méritions d'être couronnés avec elle dans les Cieux; par N.-S. J.-C., votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous en l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

(1) Lettre-circulaire de Mgr A. de Salinis, évêque d'Amiens, adressée au clergé de son diocèse, le 28 avril 1853. — Pour avoir de plus longs détails on pourrait consulter *le Livre de Sainte-Theudosie*, publié sous les auspices de Mgr de Salinis en 1854.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite.*) (1)

ARMOIRIES ECCLÉSIASTIQUES, s. f. Nous avons déjà fait observer qu'à toutes les époques les simples particuliers eux-mêmes firent usage de sceaux ornés de symboles. Il ne faut donc pas être surpris si, dès les premiers temps de notre foi, nous retrouvons ces sortes de signes sur les sceaux ecclésiastiques. C'est ainsi que le siége d'Auch (CATHEDRA) ayant été fixé, à l'origine, dans une église bâtie sur la rive occidentale du Gers, sous le vocable de SAINT JEAN-BAPTISTE, le sceau de ce siége eut pour symbole primordial l'attribut du saint Précurseur, connu dans le blason sous le nom d'*Agneau Pascal*. Et lorsque, au XIIe siecle, il fut question de composer le sceau communal de la ville d'Auch (2), l'agneau figuratif fut naturellement associé au lion de Fezensac, comme double symbole de la force politique et de l'influence religieuse, et comme gage de la tutelle combinée du Comte et de l'Evêque.

Mais on ne doit pas confondre ces signes affectés à *une chose*, ou choisis arbitrairement pour une personne, avec ceux qui caractérisèrent plus tard les armoiries *de famille* : la condition essentielle de ces dernières est la permanence et la transmission héréditaire.

On sait que les armoiries proprement dites ne paraissent sur les sceaux que vers le milieu du XIe siècle. Or, par extension, les symboles qui jusque-là avaient orné les sceaux diocésains, ou bien ceux des communautés, des corporations, etc., etc., revêtirent *en quelque sorte*, dans le XIIe, les caractères propres des armoiries,

(1) Voir t. I, pl. I, p. 75, 335, 495.
(2) Voir t. I, pl. I. Vetus Auscorum civitatis sigillum.

à l'imitation de celles dont la transmission se perpétuait dans les familles. Aussi, dit-on indifféremment, à partir du XIIIe siècle surtout, le *sceau*, le *sceau des armes*, les *armes*, les *armoiries* d'un diocèse, d'une commune, d'une abbaye, d'une paroisse, d'un couvent, d'une corporation, d'un chapitre, etc., etc. Ces sortes d'armoiries eurent même le caractère de permanence et de transmission, en ce sens que celles de l'évêque, de l'abbé, etc., devaient en général changer avec la personne, tandis que, même dans la vacance du siége, de l'abbaye, etc., etc., le sceau des armes, les armoiries du siége, de l'abbaye, etc., etc., se perpétuaient. Et si elles venaient à être changées, on avait soin de briser l'ancien type afin que, dans aucun cas, il ne fût possible d'en abuser à l'avenir, comme moyen de falsification en matière d'actes publics.

A Auch, les armes originaires du siége métropolitain, c'est-à-dire les seules dont on puisse convenablement se servir, *sede vacante*, devinrent, vers l'époque où la langue du blason se régularisa : *de gueules, à l'agneau pascal, passant et contourné, portant une croix d'or*. Cet agneau eut aussi le nimbe crucifère, comme figure de l'homme-Dieu.

Le Chapitre métropolitain avait aussi, très anciennement, ses armes particulières pour l'authenticité des actes qui lui étaient propres à titre de collége ou de communauté régulière. Nous en avons parlé ailleurs, à propos d'un acte public de 1324; et rien ne prouve que le sceau de nos chanoines se produise alors pour la première fois. Le notaire le mentionne comme par occasion, et tout aussi naturellement qu'il le fait pour le sceau de l'archevêque (1). Il est seulement à regretter qu'il ne décrive l'empreinte ni de l'un ni de l'autre. — Celle du sceau capitulaire était, avant 1790, *une Vierge assise, tenant l'enfant Jésus sur son giron*. On ignore à quelle date remonte, à Auch, le premier usage de ce type. Mais il semblerait devoir se rattacher à la translation de la cathédrale sur la colline où elle se trouve depuis le milieu du IXe siècle.

(1) Tome I, p. 286.

Car c'est au moins à cette époque qu'elle prit le vocable de SAINTE-MARIE, et qu'un collége de clercs fut spécialement attaché au service divin qui désormais devait s'y célébrer. Ce nouveau collége dut bien avoir, selon l'usage, le sceau de ses actes. Et quelle empreinte était plus convenable que celle de sa sainte patronne?

A l'époque où Guillaume de Flavacourt appose le sceau de ses armes sur la charte du serment qu'il prête au Chapitre, les évêques, les abbés et autres grands dignitaires ecclésiastiques avaient, *très souvent*, deux sortes d'armoiries : les unes personnelles, qui venaient de leur famille ; les autres de circonstance, et qu'ils tenaient de la haute dignité à laquelle l'Eglise les avait élevés. Quant à l'usage plus ancien, venu des Orientaux par les Romains, de sceller avec l'anneau pastoral, il était généralement tombé en désuétude, dans nos provinces, depuis la fin du XIIe siècle.

A l'exemple des princes et des seigneurs temporels, on avait adopté pour armoiries ecclésiastiques de grands types, dont l'empreinte était censée reproduire l'image du prélat, de l'abbé, etc., etc., tantôt assis, tantôt debout, crossé, mitré et bénissant (1). Parfois, il était à genoux devant un sujet religieux, comme on l'a vu, de nos jours, pour Mgr Hiraboure, mort évêque d'Aire et Dax en juin 1859. Il s'était fait graver à genoux devant la Vierge de Buglose; entouré, en outre, dans le grand sceau, de St Vincent de Xaintes, de St Vincent de Paul, de St Marcel et de Ste Quitterie.

Il est permis de croire que le sceau du serment de Guillaume de Flavacourt reproduisait quelque sujet analogue. Il avait incontestablement des armoiries de famille. Mais, en 1324, on n'était pas encore, du moins généralement, dans l'usage d'en orner le sceau épiscopal. Cette pratique, alors considérée comme un peu trop mondaine, ne paraît pas antérieure au XVe siècle.

ARQUÉ (MONUMENT), *Monumentum arcuatum*, mots consacrés à désigner des tombeaux creusés d'ordinaire en renfoncement dans l'épaisseur d'une muraille et surmontés d'une arcade. Ils sont com-

(1) *Imaginis nostræ impressio typarium*, etc., etc., disent les actes publics à ce propos.

muns dans les Catacombes de Rome. Au moyen-âge, on les consacrait à des sépultures privilégiées, dans les galeries des cloîtres, de même qu'à l'intérieur et à l'extérieur des églises cathédrales ou simplement paroissiales. On en peut voir deux exemples dans les figures 5 et 6 de la planche I. Le premier, à plein cintre roman, est bâti dans l'épaisseur de la muraille; le second, de même style, mais plus orné, est construit entre deux contreforts, à l'extérieur de l'édifice et en saillie sur le plein mur.

Quelques auteurs de notre temps donnent la préférence au nom *Arcosolium*, pour désigner ces sortes de monuments funèbres; vu que ce dernier mot est pris en ce même sens dans plusieurs inscriptions des Catacombes de Rome, mieux étudiées de nos jours (1).

ARRACHEMENT, s. m. On appelle ainsi l'ensemble des pierres d'attente, et des inégalités laissées à dessein dans une partie de maçonnerie, pour former liaison avec celle qu'on a l'intention de construire plus tard. Ces vestiges d'arrachements trahissant les différences d'appareil sont, très souvent, un moyen sûr de reconnaître les restaurations ou les changements intervenus, à diverses époques, dans le plein mur ou dans les ouvertures des anciens édifices. Il est très important de faire attention à ce détail avant de déterminer l'époque de leur construction primitive.

ARRIÈRE-CHŒUR, s. m. On a donné ce nom à une sorte de petit chœur qui, dans certaines églises, est établi derrière l'autel principal. Il est contenu dans le corps même de l'église et séparé de la partie où se trouve l'autel par une clôture avec portes de communication. — Cette disposition s'observe généralement dans les églises conventuelles des Carmes et des Franciscains.

Dans quelques grandes églises abbatiales et même cathédrales, on avait aussi adopté l'établissement de l'Arrière-chœur; c'est-à-dire qu'à partir de la ligne transversale où commence le chevet, on divisait l'espace en trois parties, savoir : l'Arrière-chœur, le Chœur proprement dit et l'Avant-chœur. Ce dernier s'appelait aussi le

(1) Louis Perret, Catacombes de Rome, in-fol., t. v, pl. XXXVII, nº 118, et pl. LV, nº 5.

sanctuaire extérieur, parce qu'il était destiné aux grandes cérémonies publiques, en dehors de la clôture occidentale du chœur proprement dit (1).

ARRIÈRE-VOUSSURE, s. f. C'est une petite voûte bâtie intérieurement au-dessus de la feuillure d'une porte ou d'une fenêtre, comme arc de décharge destiné à porter le poids de la partie supérieure du mur qui lui correspond.

ASTRAGALE, s. m. Ce mot désigne une moulure ordinairement torique, c'est-à-dire arrondie, qui sert de base au chapiteau et porte immédiatement sur le fût de la colonne. Il est rare que l'astragale manque, même dans les constructions dont les détails sont négligés. Au XIIe siècle, on le trouve parfois taillé en torsades ou orné de petits dessins, tantôt bizarres, tantôt réguliers. Dans quelques chapiteaux du *triforium*, à Notre-Dame de Paris, ces dessins reproduisent des rangées de petites feuilles d'eau.

ATTRIBUT, s. m. C'est un objet déterminé qui sert à faire reconnaître, en iconographie, un personnage réel ou simplement allégorique : *les deux clés, le coq, la croix renversée* sont les attributs de St Pierre. L'*ancre* est l'attribut du personnage allégorique qui représente l'Espérance.

On ne doit pas confondre les attributs avec les symboles. C'est ainsi que l'aigle est le symbole de St Jean l'évangéliste, tandis qu'une coupe, de laquelle sort un petit dragon ailé, est son attribut personnel. De même St Luc a pour symbole un lion ailé, et pour attribut une palette de peintre.

AUBIER, s. m. C'est la partie blanche et spongieuse du bois de chêne qui se trouve immédiatement sous l'écorce et qui entoure le cœur. L'aubier a l'inconvénient d'engendrer les vers et de provoquer la carie du bois. On ne doit donc jamais autoriser l'emploi des pièces de charpente ou de menuiserie dans lesquelles il en resterait quelque portion, comme enveloppe du cœur.

AUMONIÈRE, s. f. On donne ce nom, dans les costumes du

(1) Voir, plus bas, les deux mots CHŒUR et AVANT-CHŒUR.

moyen âge et de la Renaissance, à une espèce de petite bourse dans laquelle se plaçait l'argent destiné aux aumônes. Elle se portait généralement suspendue à la ceinture, comme on le voit sur beaucoup de personnages sculptés ou peints dans les verrières monumentales, sur les tombeaux et autres objets d'art religieux ou profane. L'aumônière est souvent ornée de riches broderies, d'emblèmes pieux, de devises, de monogrammes, de sigles et d'armoiries.

AURÉOLE, s. f. On donne ce nom à une espèce d'ornement emblématique qui entoure et encadre le corps entier d'un personnage comme un manteau de gloire. L'auréole appartient principalement aux trois Personnes divines. L'iconographie chrétienne l'a rarement attribuée à la Vierge Marie et à quelques saints. Sa forme est généralement ovale, quelquefois ronde ou en quatre feuilles.

Dans le tympan de la porte des églises romanes, Jésus-Christ est ordinairement assis dans une auréole ovale, entouré des symboles des quatre évangélistes (1), avec ou sans les personnages qu'ils rappellent. Sa main droite est bénissante. Si son corps est appuyé contre un arc-en-ciel, et si ses pieds reposent sur un escabeau, l'artiste a voulu traduire ce texte de la sainte Ecriture: Le ciel est mon trône et la terre l'escabeau de mes pieds; *cœlum sedes mea, terra autem scabellum pedum meorum* (2). L'auréole prend quelquefois le nom d'*amande mystique,* à cause de sa forme.

C'est à tort qu'on lui a donné aussi le nom ignoble de *vesica piscis*, dont nous répudions l'usage. Quelques antiquaires s'en étaient d'abord servis pour désigner une espèce d'auréole ovale, qui semble être composée de deux cercles surperposés. Nous ne voyons pas trop comment ce prétendu caractère à part aurait plus d'analogie qu'un autre avec la vessie de poisson.

(1) Voir au tome 1, pag. 340 et 345, les mots : AIGLE et ANIMAUX.
(2) ISAI, cap, LXVI, v. 4.

MONSEIGNEUR DE SALINIS

DANS SA

DERNIÈRE MALADIE.

SIMPLES NOTES.

Le titre qu'on vient de lire résume tout le sujet de cet écrit : nous n'avons à présenter ici que des notes, recueillies autour d'un malade dont nous avons pleuré la perte, longtemps, hélas ! avant sa mort.

Ce que nous allons dire appartient aux divers témoins qui ont tout vu, tout entendu. Notre tâche est bien simple : nous consignons leur témoignage à côté de celui qui nous est personnel.

Evidemment le lecteur ne s'attend pas à une étude médicale, bien que le titre pût absolument paraître l'annoncer. Et néanmoins c'est le médecin qui, le premier, doit naturellement éclairer notre marche, dans cette série d'observations sur la dernière maladie de l'éminent Prélat qu'il a soigné, pendant plus de quatre ans, avec autant de cœur que d'intelligence.

Nous écouterons donc avant tout M. le docteur Campardon :

La santé de Mgr de Salinis était gravement atteinte lorsqu'il est venu prendre possession du siége d'Auch. Nous ne sommes pas étonné qu'on ait pu dire : « le jour où, pour obtempérer aux » désirs du Souverain Pontife, il a dû quitter son premier diocèse, » il a été blessé au cœur. » Cet organe était déjà, en effet, le siége du mal qui, à partir de cette époque, prit un développement et des proportions qui le rendirent incurable : il ne laissait pour

perspective que des années de souffrances plus ou moins tolérables, auxquelles Dieu s'était réservé d'assigner un terme, hélas ! trop court d'après les prévisions humaines.

Malgré son état d'embonpoint et une trop vive coloration du visage, qui pouvaient jusqu'à un certain point faire illusion, la vérité est que Mgr de Salinis était dès lors sujet à des oppressions de poitrine, à de vraies suffocations accompagnées de douleurs qu'on voulait bien appeler rhumatismales ou nerveuses. Une longue conversation, un peu de marche à pied, certains efforts de parole et surtout de prédication augmentaient ordinairement ces douleurs. Monseigneur en avait fait plus d'une fois la cruelle expérience; et nonobstant, tous les dimanches de la station quadragésimale de 1858, il parut en chaire dans sa cathédrale, au milieu d'un concours immense d'auditeurs, que captivait des heures entières le charme entraînant de sa parole. Et le fruit qui en resta, nous le savons, ne fut pas uniquement le plaisir éphémère d'une vaine curiosité satisfaite.

Cependant le mal fit des progrès; et malgré des temps d'arrêt assez marqués, malgré une certaine amélioration, parfois assez sensible pour entretenir l'illusion, les progrès réels étaient effrayants, surtout dans les derniers mois de 1860. Les douleurs accompagnées de suffocations étaient devenues tellement vives que l'auguste malade fut très souvent forcé de quitter son lit, quand tout le monde reposait tranquillement dans sa maison. Et sans jamais vouloir interrompre le sommeil de son valet de chambre, il passait de longues heures dans un fauteuil, enveloppé de son manteau.

Monseigneur désirait vivement que ces détails, pour nous si pénibles, ne fussent pas même soupçonnés au dehors. Il luttait contre son mal, afin de ne pas alarmer son diocèse, ou gêner les nombreux amis qui trouvaient tant de charmes à se grouper, de temps en temps, autour de lui. Combien de fois, après les pénibles insomnies d'une mauvaise nuit, après une journée de travail, tel qu'il pouvait le faire encore, ne l'avons-nous pas vu reprendre ce que l'on appelait à Auch l'*apostolat de ses salons*, avec l'épa-

nouissement d'une gaîté douce et facile, que ne venait jamais trahir le moindre pli de visage !

» Monseigneur, lui disait un jour celui qui tient ici la plume, » on se demande, en ville, si, malgré la fatigue qui vous reste » de votre voyage en Bourgogne et à Paris, vous aurez, cet hi- » ver, vos soirées du dimanche. — Je vous ai dit plus d'une fois » que je ne donne pas *des soirées*, et qu'on a tort d'appeler » ainsi les réunions qui, par temps, se forment autour de nous. » Vous pouvez dire que je suis toujours chez moi, le diman- » che au soir; que mes salons seront ouverts, comme d'habitude, » indistinctement à tous mes diocésains. A l'exception des visites » d'affaires, ou des personnes qui viennent de loin, je suis plus » aise d'avoir mon temps libre aux heures de travail. »

On sut, pendant la semaine, que rien ne serait changé dans les habitudes si noblement hospitalières de Mgr de Salinis, malgré le malaise dont les fidèles commençaient à se préoccuper sérieusement dans tout le diocèse. On se rendit comme par le passé; et les premières réunions furent tellement nombreuses qu'on semblait s'être donné le mot. C'était, en effet, le mot du cœur : chacun voulait voir par lui-même, s'assurer du véritable état où se trouvait la santé de Monseigneur, comme on aurait fait d'un père le plus tendrement aimé.

« La société — écrivait un de ces derniers jours notre ami et collaborateur M. Niel, archiviste du département, — la société se souviendra longtemps de cette belle figure toujours souriante, de ces yeux purs et brillants, de cette bouche qui révélait l'atticisme de la parole, la bienveillance et l'affection. Sa démarche était lente, mesurée comme sa conversation. Sa voix était faible, harmonieuse et séduisante. Il avait le cœur sur les lèvres : c'est ce qui la tué. Nature essentiellement aimante, essentiellement sympathique, il voyait un homme, quel qu'il fût il allait droit à lui, certain que la Providence lui adressait un nouvel ami, une brebis à ramener au bercail : car là tendaient tous ses desseins; et il réussissait par une aménité sans égale, une politesse exquise, mêlée

de tendresse, de prévenance. Oserai-je le dire ?.... Mgr de Salinis semblait vraiment avoir été envoyé pour exercer son apostolat dans la société élevée. C'est à la guérison de l'âme de cette triste troupe d'indifférents qu'il s'était voué : ses qualités, sa finesse, son tact le lui permettaient, et lui donnaient un merveilleux ascendant auprès d'eux.

« Il savait qu'avec ces natures frivoles et légères, préoccupées uniquement des fêtes de la veille et des fêtes du lendemain, adonnées entièrement au culte de l'élégance, de la toilette et de la mode, il faut procéder avec modération, sans leur enlever tout à coup ce qui jusqu'alors a été leur vie tout entière. Lui, le philosophe, le prêtre, il se faisait homme du monde. »

Mais sous les magnifiques dehors d'une causerie élevée, tout aussi bien que sous de simples *banalités adroites ou simulées*, un observateur attentif discernait toujours le but utile; et il se souvenait de la moralité.— Voyez plutôt cet épisode :

Indépendamment des grandes réunions ou des invitations officielles, Monseigneur aimait à recevoir de temps en temps quelques personnes qu'il conviait sur semaine et en particulier. C'est ce que nous appelions avec ces Messieurs, *soirées intimes*. Dans celles-ci, la conversation devenait générale; elle prenait des proportions qu'elle n'avait jamais, on le comprend, dans les soirées très nombreuses. Tous les sujets étaient abordés : philosophie, politique, histoire, littérature, jugements sur les hommes du jour et sur ceux de la veille; tout y passait. On n'était pas toujours d'accord, cela se conçoit. Mais la discussion était acceptée comme sur terrain neutre, et chacun demeurait maître de la suivre en toute liberté.

Un des habitués de ces petites réunions, homme d'esprit et d'une rare politesse, disait un soir à ses deux amis en sortant de l'archevêché : « Je prends toujours ma bonne part dans cet » échange d'opinions parfaitement indépendantes et de gracieuses » courtoisies; vous m'en êtes témoins. Mais je ne puis com- » prendre par quelle heureuse transition, toujours naturellement

» amenée, Monseigneur trouve le moyen d'arriver inévitablement » à la même fin : il en revient toujours à ses moutons. — Et cela » vous étonne, reprit l'un des interlocuteurs? Monseigneur n'ou- » blie jamais qu'il est le premier pasteur du diocèse. »

Le mot était fort juste. Car bien que tourmenté par de vives souffrances qui le minaient sourdement, ce bon pasteur trouvait encore dans son âme un vrai trésor de paternelles industries, pour captiver toutes ces brebis mondaines qu'un irrésistible attrait conviait à son bercail.

» Dans ses salons, —ajoute à ce propos M. Niel—dans ses salons où tout le monde se pressait indistinctement chaque dimanche, il allait de l'un à l'autre, comme un médecin préoccupé de ses malades. A celui-ci il parlait d'histoire, d'archéologie; à celui-là de politique; à l'un de musique, de peinture; à l'autre de littérature, de poésie. Il émettait sur chaque chose des idées élevées; il faisait preuve de connaissances approfondies, mûries par la religion, l'étude, la réflexion et l'expérience : on était sous le charme. On sentait devant soi un homme de conviction profonde, une existence pure, dévouée; on apercevait dans ses yeux le mirage d'une âme supérieure. On était vaincu, gagné avant de s'en douter : Mgr de Salinis, me disait un protestant, me convertirait au catholicisme. »

Vous vous retrouveriez, mon cher monsieur, dans son bercail de convertis, avec bon nombre de vos frères de la grande famille séparée.

Cependant, le jour vint où il ne fut plus possible de se réunir chez Monseigneur. Déjà, il avait dû renoncer à des engagements d'une tout autre importance : son travail de cabinet était à peu près nul; presque plus de correspondances, de confessions dans sa chapelle; et les tournées épiscopales venaient d'être ajournées par le malade, qui conservait pourtant l'espérance de les reprendre un peu plus tard.

Quand arriva le premier jour de l'an, sa première pensée fut de recevoir, comme de coutume, au moins les visites officielles.

Ses amis l'en détournèrent, de l'avis du médecin; mais il voulut que ses grands vicaires fissent ensemble, le 31 décembre, avec sa voiture et en son nom, celles des chefs de corps et des diverses administrations.

Il sortait pourtant encore quelquefois; c'était dans son coupé, de une heure à trois, si le temps permettait d'aller à la campagne respirer un peu d'air libre dont il sentait un si pressant besoin. Un jour que nous avions l'honneur de partager sa promenade, après avoir dit son office, il voulut causer de son état, de ses préoccupations, de sa fin qui peut-être, disait-il, n'était pas fort éloignée.

« Il en sera ce que le bon Dieu voudra; mais j'emporterais dans » l'autre monde un bien profond chagrin si, avant de mourir, je » ne voyais pas se réaliser mes espérances sur la paix de l'Italie, » la liberté de l'Eglise et l'entière sécurité du Saint-Père. Oh ! je » connais si bien le cœur de Pie IX, ses grandes idées, les projets » qu'il avait conçus pour le bonheur de ses peuples et la prospé- » rité de l'Italie entière!... Et puis son attachement à la France !... » qui, du reste, est traditionnel, vous le savez, sur le siége de » Saint-Pierre.

» Mais laissons là cet ordre d'idées; tout ce qui se passe me fait » un mal affreux, par la triste prévision de ce qui peut nous arriver » encore, si Dieu n'y met la main. Il faut bien le prier.

» Après tout, telle est la marche de l'Eglise à travers les siè- » cles. Sa route fut presque toujours la voie des douleurs, comme » celle du Calvaire. L'Eglise est militante ici-bas; mais son divin » fondateur lui a, par temps, ménagé de consolants triomphes dans » la paix, et la bonne harmonie des nationalités chrétiennes. Vous » êtes assez jeune pour voir encore celui dont je n'avais jamais dé- » sespéré. Quant à moi, je le sens, je ne serai plus de ce monde.

» Quoi qu'il en soit, j'ai tout réglé. Je n'ai pas à m'occuper » d'intérêts de famille. Tout fut prévu au mariage de mon frère. » Et rien de ce que je puis considérer comme venant de l'Eglise ou » de l'exercice de mes fonctions saintes, n'importe à quel degré, ne » doit revenir à mes neveux. Je n'aurai d'autres héritiers que les

» pauvres, les fondations pieuses, les œuvres diocésaines ou au-
» tres. En mourant, je n'emporterai, sur cette matière, qu'un
» seul regret, celui de n'avoir pas été plus riche pour en laisser
» davantage. »

Monseigneur avait pris la résolution de rendre par lui-même quelques visites autour d'Auch. S'arrêter un certain temps à la campagne, dans des pièces assez médiocrement chauffées et où on ne l'attendrait pas, l'effrayait bien un peu. « M. Andral, nous
» disait-il, m'a recommandé, dans les premiers jours de décem-
» bre, quand j'étais à Paris, d'éviter par dessus tout les refroi-
» dissements; et je sens qu'ils ravivent mes douleurs rhumatis-
» males de poitrine. Mais comme on sait que je sors quelquefois,
» on pourrait être étonné que la promenade n'ait pas, de temps
» à autre, un but spécial de politesse. » Il se fit donc conduire successivement à la Hourre, chez M. David; au Barrail, chez M. le maire d'Auch, etc., etc.; et enfin le château de Besmeau fut aussi un jour le but de sa promenade.

La course était cette fois un peu plus longue, et Monseigneur se sentait assoupi. « Causez donc, nous disait-il, ou le sommeil
» me gagne. — Vous savez que je ne m'en trouverais pas bien. »
Et la conversation s'engage sur ses relations, qu'il ne lui est plus possible de cultiver avec la même suite par défaut de santé, sur quelques invitations à faire bientôt s'il se trouve un peu mieux, sur son état de maison et sur certaines dépenses qu'il regarde comme indispensables.

» Au reste, je vous l'ai dit plus d'une fois, mon aisance con-
» siste surtout à la règle que je me suis imposée toute ma vie de
» n'avoir jamais de dettes. Peu de mois après mon arrivée à Auch,
» vous m'avez, un jour, témoigné votre surprise de ce que je tenais
» moi-même les comptes de ma maison. Eh bien, mon ami, je l'ai
» toujours fait, et je le fais encore, malgré mes souffrances. C'est
» moi qui règle tous les mois l'état des dépenses; et je m'assure
» qu'elles ne se balancent jamais en *déficit*. — J'ai pourtant ouï
» dire quelquefois, Monseigneur, qu'en vous jugeant sur les appa-

» rences, certains de vos amis en pensaient autrement. — Ils se
» trompent grandement, je vous assure, et la fin le prouvera.
» Jamais, vous ne voyez chez moi des choses rares, recherchées,
» c'est-à-dire qu'on ne se procure qu'à grands frais. Ou bien,
» vous savez encore que s'il m'en arrive par temps, c'est comme
» cadeau de mes amis, de mes anciens élèves de Henri IV, de
» Juilly, ou autres personnes riches et de haute position. Non,
» grâce à Dieu, je n'ai jamais donné dans ce genre de luxe. Je suis
» hospitalier, c'est le fond de ma nature; et, souriant, il ajouta :
» Vous savez que St-Paul veut qu'un évêque le soit (1); je ne
» l'ai jamais perdu de vue, et j'ai fait en sorte de suppléer, par
» cette qualité, à celles qui me manquent.

» De plus, je crois le devoir à ma position. Les bons rapports
» avec le monde font qu'il se tient moins à distance, qu'il nous
» connaît mieux tels que nous sommes, qu'il apprécie nos inten-
» tions sous leur véritable point de vue. Et, au besoin, on est
» plus facilement secondé dans des entreprises qui, après tout,
» ne doivent tourner qu'au profit général, c'est-à-dire à celui
» du commerce, de la classe ouvrière et même des véritables
» pauvres, lorsqu'on le comprend bien. C'est ainsi que je l'ai tou-
» jours vu. — Monseigneur, vous me rappelez ce que, ces der-
» niers jours, je saisissais en passant près d'un groupe de reven-
» deuses, sur la place aux herbes : *Qu'est-ce qu'il nous faut à*
» *nous, pauvres gens, si ce n'est un homme riche qui fasse bien*
» *rouler l'argent?* De quel homme, de quelle position voulaient-
» elles parler? Je l'ignore; je ne faisais que passer pour une affaire
» qui m'appelait à la préfecture. Mais, à coup sûr, c'était d'une
» position élevée, d'où partirait, au point de vue de la dépense
» bien entendue, une impulsion d'initiative qui fût utile aux clas-
» ses inférieures. — Après tout, mon ami, vous savez qu'il en reste
» toujours assez. J'aime à faire écouler à proportion que Dieu le

(1) L'Apôtre, en effet, en fait deux fois la recommandation : à Timothée d'abord [chap. III, v. 7], et puis à Tite [chap. I, v. 7], qui furent, l'un et l'autre, ses disciples de prédilection.

» donne, sauf les petits moyens prudents, qui aident à se tenir paré
» contre une surprise. Il faut bien, par exemple, qu'à ma mort on
» puisse faire honneur aux frais de mes funérailles. Il est aussi
» tout à fait indispensable qu'au besoin on puisse mettre à la dis-
» position des gens embarrassés certaines sommes assez rondes,
» quand on a la confiance de leur être bien utile, dans des circons-
» tances importantes et quelquefois décisives pour des familles
» honorables d'ailleurs.....

» Vous savez là-dessus quelques détails. On vous dit bien que
» l'on emprunte; mais l'expérience m'apprenait très souvent que,
» avec les meilleures intentions du monde, l'emprunt se conver-
» tirait en don gratuit. Je m'y attendais pour prévenir tout mé-
» compte. — Il est rare, Monseigneur, que l'on s'adresse à moi
» pour un emprunt. Mais il faut assez souvent faire accueil, dans
» le secret, à des suppliques dont le menu détail ne peut pas ar-
» river jusqu'à vous. On vous en évite la corvée. — Je vous y ai
» autorisé et je vous y autorise encore. Vos deux derniers comp-
» tes-rendus trimestriels m'ont semblé plus réduits qu'à l'ordinaire.
» Vous pouvez donner davantage : Dieu y pourvoit, et je vous prie
» de le faire. — Si j'ai moins donné de votre argent, Monseigneur,
» c'est qu'on a moins demandé. Je dois y mettre de la générosité,
» sans doute; mais je ne puis guère aller au-devant, dans la belle
» saison surtout. Je ne refuse jamais, à moins que le don à faire ne
» dût être mal placé. — Eh bien! je souhaite, encore une fois,
» qu'il soit donné davantage.»

Un autre moyen de faire arriver avec discernement ses aumônes à la classe qui souffre le plus, c'était l'association des Dames de St-Vincent-de-Paul. Non content d'encourager cette œuvre dans les conférences de même nom, tenues par les Messieurs, Monseigneur s'était réservé de diriger lui-même la première. Les réunions avaient lieu tous les mois à l'archevêché, et il saisissait toutes les occasions de les présider en personne, afin d'entretenir et d'exciter le zèle des associées.

L'un des derniers actes de sa vie épiscopale fut l'allocution

qu'il adressa, d'une voix déjà défaillante, à ces Dames réunies dans le salon le plus voisin de sa chambre, le 7 janvier de la présente année. Comme nous voulions le dissuader de se donner cette fatigue : « ma présence, dit-il, sera pour ces bonnes âmes un petit » encouragement; je veux tout simplement leur dire adieu. »

« Quelle impression il nous a faite en dix minutes! disait, » deux jours après, l'une des associées, en notre présence. Les » efforts de cette voix si faible, pour arriver à nos oreilles, nous » remuaient le cœur mille fois plus qu'un beau discours. »

C'est ainsi que, contrainte d'abandonner l'un après l'autre les divers postes où l'enchaînaient autrefois ses devoirs, l'âme de Monseigneur, trahie par ses organes, s'étreignait avec plus de force, faut-il le dire, avec obstination, à tous ceux qu'il croyait pouvoir remplir encore. Quel sacrifice pour cette âme d'évêque, quand le docteur eut décidé que le malade ne pouvait pas en conscience s'arrêter à l'idée de faire en personne la dernière Ordination!

Le *Monde*, dans son numéro du 22 janvier, avait inséré l'extrait suivant; c'est ici le lieu de le reproduire :

« La ville d'Auch a vu, le 13 janvier, premier dimanche après l'Epiphanie, une belle solennité et une imposante manifestation religieuse : elle fêtait un hôte illustre, arrivé la veille dans ses murs, Mgr Desprez, Archevêque de Toulouse.

» Invité par notre Prélat bien-aimé, Mgr de Salinis, à le suppléer dans la cérémonie de l'Ordination, que son état de souffrance l'a privé du bonheur de faire lui-même, Mgr Desprez s'était empressé de répondre à son appel et de lui apporter, avec ses consolations, le secours de son ministère épiscopal. Le matin, il imposait les mains dans la chapelle de l'Archevêché, devant un public d'élite, aux jeunes lévites du sanctuaire. Le soir, aux vêpres, la cité tout entière, heureuse de répondre à l'invitation de son Pasteur et avide de contempler les pompes des cérémonies religieuses, se pressait, comme aux jours des plus grandes solennités, dans les vastes nefs, trop étroites cette fois, de notre vieille cathédrale. On s'attendait à une belle fête; l'attente de tous a été dépassée. La pieuse dignité et la simplicité touchante de Mgr Desprez attiraient et reposaient agréablement les regards de tout le monde; on aimait à se rap-

peler les travaux de sa jeunesse et son glorieux apostolat dans des contrées lointaines. Les mélodieuses symphonies préparées et si habilement dirigées par M. Aloys Kunc, maître de chapelle de la métropole, le spectacle imposant d'une foule immense pieusement recueillie, la pompe des cérémonies pontificales qui se déroulaient devant nous dans leur majestueuse gravité, tout saisissait vivement les âmes.

» Pour la plupart d'entre nous, c'était la première fois qu'il nous était donné de contempler tout ce magnifique ensemble dans l'Avant-chœur, exécuté naguère sur l'initiative de Mgr de Salinis, sous la direction des architectes les plus habiles et les plus renommés de France. Et, nous pouvons le dire, l'effet en a été on ne peut plus heureux. Nous ne sommes ni artiste, ni archéologue, il ne nous appartient donc pas d'apprécier cette œuvre au point de vue de l'art. Mais au point de vue, bien autrement important, selon nous, de l'utilité religieuse et de l'édification publique, nous osons l'affirmer, la chose est jugée; et la cérémonie que nous venons de décrire n'aura pas peu contribué à prémunir l'opinion que l'on avait voulu égarer par des critiques au moins intempestives, et faites à un point de vue tout différent. Le public religieux pourra désormais entendre des chants, et *voir* à son aise des cérémonies qui se perdaient autrefois dans le mystère d'un sanctuaire impénétrable : les yeux s'édifient en même temps que le cœur est ému. — Il est permis de douter qu'une autre disposition eût produit d'aussi heureux résultats.

» La cérémonie a été dignement couronnée par un magnifique sermon du R. P. Caussette sur *les Grandeurs du sacerdoce catholique.* Ce sujet, d'un si heureux à-propos, tiré des circonstances qui avaient amené Mgr l'Archevêque de Toulouse parmi nous, a produit le meilleur effet. Nous n'essaierons pas de louer la noble élégance, l'élévation et la haute autorité de cette parole si digne et si grave que nous avons tous admirée : la France entière la connaît, et la considération dont elle l'environne l'a mise, depuis longtemps, au-dessus de nos éloges.

» Cette belle fête, à laquelle il n'a manqué qu'une joie pour être complète, la présence de notre vénérable Archevêque, laissera parmi nous un long et bien doux souvenir. Puisse Mgr l'Archevêque de Toulouse, à qui nous la devons, trouver dans ces lignes une expression convenable de notre vive gratitude et de la reconnaissance de la population auscitaine dont nous ne sommes que l'interprète et l'écho. »

Cette courte lecture devait apprendre, dans nos départements et en diverses contrées du monde catholique, aux nombreux amis de Mgr de Salinis, qu'il était hors d'état d'exercer les hautes

fonctions du ministère épiscopal. Et loin de s'améliorer, cette chère santé, déjà si gravement atteinte au début de la nouvelle année 1861, donnait de jour en jour des inquiétudes plus sérieuses. Les soins soutenus dont le malade était si affectueusement entouré, sous la direction de M. le docteur Campardon, le ranimaient par temps et semblaient autoriser quelques lueurs d'espérance. Et pourtant, au milieu de tant de tristesses accumulées de toute part, Dieu préparait au diocèse d'Auch une bien grande épreuve que tous les cœurs, tournés vers le Ciel, essayaient de conjurer par des *triduo*, des neuvaines, des vœux secrets, des litanies publiques.

La dernière Messe.

La veille de l'Ordination, c'est-à-dire dans la soirée du 12 janvier, Monseigneur, déjà bien affaibli par la souffrance, manifesta l'intention de célébrer, pendant la nuit et dans sa chambre, le saint sacrifice de la Messe pour ses jeunes lévites. « Vous êtes » faible, Monseigneur — lui dit son médecin — je crains que » l'accomplissement de votre pieux désir ne contribue à diminuer » encore vos forces.» «Mais je suis archevêque — reprit doucement » le malade — et depuis assez longtemps vous me voyez dans l'im- » possibilité d'exercer les fonctions de l'épiscopat. Il ne m'est plus » permis de parler à mes diocésains; et, pour l'Ordination, j'ai » recours à la bienveillance d'un ami, Mgr l'Archevêque de Tou- » louse. Je puis encore monter au saint autel; de grâce, docteur, » ne me refusez pas la seule consolation qui me reste. » Et, en effet, la nuit suivante, de 2 à 3 heures, l'auguste malade dit la messe; mais avec une très grande gène, surtout à cause du mal qui s'était plus spécialement fixé à sa jambe gauche. Nëanmoins, il se félicita beaucoup de ce petit triomphe : c'était, hélas! pour la dernière fois.

Désormais, Monseigneur dut se contenter de recevoir dans son lit la Sainte Communion qu'un de ses secrétaires, M. l'abbé Peyret, lui portait régulièrement de suite après minuit; et dans la matinée, il se faisait dire la messe dans sa chambre.

Le dernier Office.

Il récitait encore le bréviaire, en le distribuant sur les différentes heures de la journée, de manière à ménager des forces que presque aucun aliment ne pouvait plus soutenir. Mais vint le jour où ce pieux exercice lui fut également impossible. Le malade essaya de lutter contre sa faiblesse; il quitta son livre à diverses reprises pour le reprendre encore. Un nouvel essai se fit en récitant l'office avec un de ses grands vicaires. Mais, vaincu par le mal, il dut céder enfin; et quel chagrin! « C'est » donc aujourd'hui que, pour la première fois depuis mon » sous-diaconat, je ne pourrai pas dire l'office! Du moins, que » je l'entende psalmodier près de mon lit.» Et à deux ou trois reprises, on lui donna cette satisfaction, qui, elle-même, fut bientôt une occasion de trop grande fatigue. « Il faut que je sois franc, » dit-il à son directeur, dans la journée du 21; je dois vous avouer, » que l'Office a été hier la principale cause de ma grande crise de » souffrances. Ne puis-je pas le laisser tant que je serai aussi » faible? — Mais, Monseigneur, je vous ai déjà dit plus d'une fois » que c'est pour vous un devoir de conscience de ne pas vous en » préoccuper. — D'un autre côté — reprit le malade — c'est une » de mes grandes obligations; c'est une dette dont je suis redeva- » ble envers l'Eglise et mon diocèse. Je ne puis me résigner à » renoncer à mon bréviaire qu'à la condition qu'un autre le dira » pour moi. — Monseigneur, nous en prenons l'engagement; et » nous vous promettons qu'à partir d'aujourd'hui même, nous nous » partagerons autour de vous l'accomplissement de ce que vous » envisagez encore comme une dette personnelle.» En effet, jusqu'à son dernier soupir, cette bien douce charge est passée successivement à ses grands vicaires et à un petit nombre de prêtres. « Monseigneur — lui disait un jour l'un de ces messieurs — votre » bréviaire se récite tous les jours, selon l'engagement que nous » en avions pris. Merci, dit-il, l'Eglise y gagne; vous le faites » beaucoup mieux que moi. — Nous prions aussi beaucoup pour

» votre guérison. — Oh ! dites à Dieu que si je puis être encore
» de quelque utilité à son Eglise, il me rende un peu de santé;
» mais pas autrement. »

Élection du lieu de sa Sépulture.

C'est que déjà, depuis quelques jours, Monseigneur avait courageusement fait à Dieu le sacrifice de sa vie; et plus d'une fois il avait parlé de sa fin prochaine. « Je ne voudrais pas — nous
» disait-il un jour — que mon tombeau fût dans les cryptes. Je
» préfère une place dans le sol de la cathédrale, où ma tombe,
» d'un abord plus facile, rappellera d'elle-même à mes amis, à
» tous les fidèles que je demande leurs prières.

» Je désire que mon cœur soit rendu à mon premier diocèse.
» Qu'on le porte donc à Notre-Dame d'Amiens, quand je ne serai
» plus de ce monde, et qu'on le dépose devant l'autel de Ste-
» Theudosie(1)..... Et pour mon tombeau, je choisis, dans ma ca-
» thédrale, la chapelle en réparation qui doit prendre le vocable
» de Notre-Dame d'Auch. C'est là que l'on pourra mettre, dans
» une place bien convenable au-dessus de l'autel, la statue de la
» Sainte-Vierge qui se porte processionnellement en ville, les
» jours de grandes solennités religieuses. »

Cette pensée de la mort avait sa cause habituelle dans les *très vives* souffrances que Monseigneur endurait à la jambe gauche. D'abord enflée outre mesure, elle avait successivement diminué de volume, comme ferait un membre qui s'atrophie par défaut de libre communication avec le centre de la vie organique. Et qui peut dire les douleurs atroces que cette mort anticipée dans l'organe atteint fait endurer à ceux dont la vie s'arrache de la sorte ! ! Si, par fois, un signe extérieur trahissait dans notre malade l'extrême vivacité de la souffrance, immédiatement il portait ses regards, en souriant, sur le plus voisin d'entre nous, comme pour protester contre cette surprise de la nature. « Vous souffrez

(1) Voir, plus haut, p. 74 et 75.

» donc bien, Monseigneur, lui disait-on un jour, dans un de ces » moments de crise.—Oh ! oui, dit-il ; et pour vous en donner une » idée, pensez à ce qu'on endure au moment où une porte qui » se ferme avec violence surprend la main comme dans un étau. » Et puis dans l'intérieur, c'est comme un feu dévorant qui » me consume. On dirait parfois que des charbons ardents pas- » sent dans ma jambe. »

Le Soldat du Pape.

Comme moyen de diversion, Monseigneur se faisait parfois transporter dans son cabinet de travail, sur un petit lit de repos. On pouvait d'ailleurs profiter de cet intervalle pour renouveler l'air de sa chambre et tout remettre dans de meilleures conditions d'hygiène. C'est là qu'il se trouvait, dans un de ses moments de crise violente, lorsque, dans la journée du 17, on vint lui annoncer la visite de M. Dupré de Puget, originaire de Gimont.

Avec l'assentiment de sa famille, M. de Puget était à la veille de se rendre à Rome pour aller y prendre service dans l'armée de Pie IX. Mais avant de se mettre en route, il avait sollicité la faveur de recevoir la bénédiction de Monseigneur qui l'accueillit sans le moindre retard, et avec son affabilité ordinaire. Vivement impressionné par le tableau des souffrances aiguës qui, à cet instant, torturaient l'auguste malade, le jeune milicien tombe à genoux et fond en larmes. « Je vous félicite, mon enfant, lui dit Mon- » seigneur, d'une voix très affaiblie..... Vous allez consacrer au » Père commun des fidèles une portion de vos plus belles années, » peut-être, hélas ! verser votre sang pour la plus sainte des cau- » ses... Que votre sort est digne d'envie !... Allez, je vous bénis ; » soyez toujours à la hauteur de la belle mission que Dieu vous » donne. » Et après quelques paroles échangées, M. de Puget prit congé du malade, le cœur embaumé de ce qu'il venait d'entendre et de voir. « Combien je vous suis reconnaissant, Monsieur l'abbé, » disait-il à M. de Ladoue qui le reconduisait ! Cette bénédiction

» va me porter bonheur. Non, les sentiments indéfinissables dont je » viens d'être pénétré ne s'effaceront jamais de mon âme.»

Dans la nuit du 19 au 20, M. l'abbé Peyret, qui veillait seul près du malade, crut pouvoir lui dire, quelques instants avant de lui donner la Communion : « Vous paraissez souffrir beaucoup en ce » moment, Monseigneur. — Eh oui !... Mais je vais recevoir » Notre-Seigneur; et il porte un nom qui *lenit et ungit* (1.) — » Mais, Monseigneur, vous n'avez pas besoin de cette nouvelle » faveur pour adoucir vos souffrances. Car je suis on ne peut plus » édifié du calme avec lequel vous dominez toutes vos douleurs. » — Ah! reprit-il avec un peu de sérieux, ne dites pas cela; » j'ai bien besoin, au contraire, de vous demander pardon pour » toutes les paroles qui m'échappent. Oh! Monseigneur, vous me » confondez. — Mon ami, un Evêque doit être plus saint que les » autres. » Et quelques instants après, il trouvait dans la Sainte Communion ce baume de l'âme, dont l'ineffable douceur semblait étendre jusqu'aux organes une sorte de vertu lénifiante qui en neutralisait la douleur.

Le Vœu.

C'était donc le 20 janvier; et il restait bien peu d'espoir, fondé sur les ressources de la médecine, malgré les soins les plus éclairés et les plus assidus que les hommes de l'art n'avaient cessé de mettre en œuvre. Une salutaire inspiration sembla venir du Ciel à notre cher malade : dès la veille, il l'avait communiquée au directeur de sa conscience, avec cette élévation et cette simplicité de foi sacerdotale qui ne fonde aucun appui sur la pauvre raison humaine. « Le bon Dieu m'a fait la grâce — ajoutait-il à » ce propos — de conserver la foi de ma première Communion. » Je crois tout ce que je croyais alors; je le crois de la même » manière... Dites bien à tous que je meurs dans la foi de l'Eglise

(1) *Invocatum lenit et ungit*, dit en effet St Bernard dans la IVe leçon de l'Office, en la fête de ce jour, LE SAINT NOM DE JÉSUS.

» Catholique, Apostolique, Romaine, et que c'est pour moi plus
» qu'une grande consolation. »

On distribua donc, aux fidèles d'Auch, selon le désir de Monseigneur, dans la journée du 21, et on adressa dans tout le diocèse l'avis suivant au Clergé de nos paroisses :

UN VŒU A NOTRE-DAME D'AUCH.

Union de Prières pour le rétablissement de la santé de Mgr l'Archevêque.

Depuis l'époque où St-Taurin, forcé de quitter Eauze, vint chercher un abri dans les murs de la ville d'Auch, emportant avec lui un autel consacré à la Mère de Dieu, les Auscitains ont honoré d'un culte spécial la Très-Sainte-Vierge, sous le titre de Notre-Dame d'Auch. Leur confiance dans la protection de cette céleste Patronne ne s'est jamais démentie. S'agissait-il d'obtenir du Ciel quelque grâce privilégiée, de détourner de dessus la cité ou le diocèse un malheur qui les menaçait, les Fidèles demandaient avec instances que la Statue vénérée de Notre-Dame d'Auch fût descendue et exposée dans le Chœur jusqu'à ce que le Seigneur eût écouté leurs prières. Mgr l'Archevêque, voyant que son état de souffrances se prolonge et s'aggrave en se prolongeant, a voulu, par un vœu dont nous sommes les dépositaires, s'associer à la piété traditionnelle de son peuple. En exécution de ce vœu, la Statue de Notre-Dame restera exposée dans l'Avant-Chœur jusqu'au complet rétablissement de la santé de Monseigneur, et une Messe sera dite tous les jours à 8 heures 1/2 aux intentions de Sa Grandeur.

Nous invitons les Fidèles à s'associer à ces solennelles supplications. Que les habitants de la ville viennent nombreux offrir avec nous la Victime sainte pour obtenir le rétablissement d'une santé qui est chère à tous: que les âmes pieuses multiplient, dans le même but, leurs communions et leurs bonnes œuvres. Les Fidèles du Diocèse ne voudront pas rester étrangers à cette sainte ligue de prières. Outre ce que la piété suggèrera à chacun, nous les engageons à réciter tous les jours les prières suivantes:

1° Un *Pater* et un *Ave*.

2° Trois fois l'invocation: O mon Jésus, miséricorde!

3° Trois fois: Salut des malades, priez pour Lui.

Monseigneur accorde 40 jours d'Indulgences à ceux qui réciteront ces prières.

Auch, 20 janvier 1861.

De LADOUE, *v.-g.*

On sait avec quel élan, dans tout le diocèse, grands et petits, riches et pauvres, ont constamment répondu à l'appel des cloches quand approchait l'heure de la pieuse réunion dans les églises. A Auch, la messe annoncée pour huit heures et demie réunissait dans la cathédrale un grand concours d'ecclésiastiques et de simples fidèles de tous les rangs de la société; et cet empressement fut invariablement le même jusqu'au 30 janvier, jour de la mort de Monseigneur. Souvent, il manifestait dans son lit le regret de ne pouvoir pas prendre à ces publiques supplications une part plus personnelle. « Heureusement, nous disait-il, dès le pre-
» mier jour, que la souffrance est un excellent moyen de suppléer
» à la prière !... Et puis, le soulagement des pauvres. Approchez,
» puisque nous en parlons; donnez-moi cette bourse. — Et, comp-
» tant avec assez de difficulté une centaine de francs — faites
» porter cette offrande à une des dames associées de St-Vincent-
» de-Paul. Il faut bien trouver quelque petite compensation à ce
» que je ne puis pas faire. Je désire que cette aumône s'ajoute à
» celles de la semaine; mais tout simplement, en se mêlant aux
» autres, sans que l'on sache d'où elle vient. »

Le Saint-Viatique.

Le mercredi 23 janvier, Monseigneur sentant ses forces diminuer toujours davantage voulut voir de nouveau le directeur de sa conscience. Et dès qu'il sut, parce qu'il voulut le savoir, que sa maladie présentait un caractère de gravité plus urgente, il se remit entre les mains de son confesseur, avec une simplicité bien faite pour nous servir d'exemple : « Je me mets entièrement à
» votre disposition; je vous confie les intérêts de mon âme : je
» ferai tout ce que vous me direz; je me décharge sur vous de
» toute responsabilité. Surtout, ne me ménagez pas.»

Nous parlions entre nous de la nécessité de songer à temps au Saint-Viatique. M. le docteur Campardon paraissait moins pressé: On pouvait attendre, disait-il aux amis de Monseigneur, qui sui-

vaient avec lui toutes les phases de la maladie. Il était plus vraisemblable qu'elle se prolongerait encore d'une semaine. « Mais, » M. le docteur — reprîmes-nous — n'y a-t-il pas aussi quel- » ques chances plus défavorables ? Ne pouvons-nous pas être sur- » pris par une crise ? — Oui, sans doute, ajouta-t-il; mais j'affirme » qu'aucun pronostic ne l'annonce. »

Cependant le malade, qui ne savait rien de nos hésitations, avait pris devant Dieu le parti le plus sûr : il demanda le Saint-Viatique et fixa lui-même la cérémonie à 9 heures 1[2 du lendemain.

Au premier signal du bourdon, un saisissement inattendu émut la foule groupée en très grand nombre pour le petit marché, sur la place *Aux Herbes*. « C'est l'agonie de Monseigneur ! ! !... » Et de toutes parts on tombe à genoux pour le malade bien-aimé. — « Mais » c'est plutôt le Saint-Viatique—se dit-on dans les différents quartiers de la ville. » — Et en peu d'instants, les nefs de la cathédrale furent combles, comme dans les grands jours de fête.

M. l'abbé de Ladoue célébra le saint-sacrifice à l'autel de l'Avant-chœur, en présence de Mgr Doney, évêque de Montauban, arrivé la veille pour visiter son collègue et vieil ami. Le Chapitre de la Métropole, les prêtres de la ville et le grand séminaire occupaient les nouvelles stalles. Et la messe finie, on se rendit processionnellement au palais de Mgr l'archevêque.

Le cortége était formé des séminaristes en surplis, des prêtres de nos trois paroisses urbaines et du Chapitre, chacun tenant à la main un cierge allumé. Le Saint-Sacrement était porté par Monseigneur de Montauban. Derrière le dais marchaient en ordre les élèves du petit séminaire, suivis de deux longues files de fidèles accourus à la cérémonie. Dans l'église, sur le parcours et aux abords du palais, se pressait, en outre, une foule immense, bien douloureusement impressionnée.

Un autel, dressé d'avance dans la chambre de notre vénéré malade, fut le reposoir du Très-Saint-Sacrement; et dès que MM. les chanoines eurent pris place autour du lit, M. de Ladoue lut, au nom de Mgr de Salinis, la profession de foi catholique de Pie IV. La

figure du prélat, que nous avions le bonheur de voir de près et à l'aise, pendant cette lecture, était grave, attentive et pieusement recueillie. Il lut à son tour, d'une voix faible mais soutenue, la conclusion de la formule (1); et puis, Mgr Doney, approchant du lit, dit au malade, en très peu de mots tirés d'un texte de St-Paul, que l'Eucharistie est l'abrégé de la foi catholique, le gage d'une meilleure vie; et il lui donna le Saint-Viatique.

A son tour, Mgr de Salinis voulut parler au Clergé. Sa parole, d'abord faible et presque éteinte, s'anima par degrés; et il nous sembla bientôt que sa foi et son cœur d'évêque communiquaient à ses lèvres une force surhumaine.

« Je vous remercie, mes chers amis : Je suis touché de votre » empressement, qui est pour moi une grande consolation. J'ai » pu être pour vous la cause de quelque peine; j'ai pu quelquefois » vous scandaliser par mes faiblesses : Pardonnez-le-moi; je n'ai » jamais eu mauvaise intention... Dans toutes mes entreprises, j'ai » la confiance de n'avoir voulu suivre d'autres inspirations que celles » de la foi. — Puis, saisissant la main de Mgr Doney — Mon cher » ami, vous m'êtes en ce moment une joie et un bonheur. Je savais » qu'au jour où je recevrais le Saint-Viatique je parlerais à mes prê- » tres : j'ai tout un discours dans l'âme; mais, vous le voyez, les for- » ces trahissent ma volonté : je ne puis pas parler..... Restez ici » quelques jours, vous parlerez en mon nom à ces prêtres qui ne » m'entendent pas. Et portant le regard sur ceux qui l'entouraient : » Mgr Doney est un autre moi-même. Souriant ensuite à l'évê- » que : ce mot est présomptueux, Monseigneur; mais l'amitié ne » connaît pas la présomption..... Vous leur direz donc nos anciens

(1) Coràm Sanctissimo D. N. J.-C. Corpore hic realiter præsente, et antequàm illud accipiam, profiteor catholicam fidem, ex formulâ ab Apostolica Sede præscripta, quæ pro me et in nomine meo jamjam lecta est; quam affirmo me semper inconcussè et firmiter tenuisse et credidisse, meque in eâ velle vivere et mori cùm Deo placuerit.

Devant le très Saint Corps de N. S. J.-C., ici réellement présent, et avant de le recevoir, je professe la foi Catholique, d'après la formule prescrite par le Siége Apostolique, qui vient d'être lue pour moi et en mon nom. J'affirme que j'ai toujours cru fermement et gardé invariablement cette même foi, et que je veux vivre et mourir en elle, lorsqu'il plaira à Dieu

» combats, nos efforts, nos luttes pour rapprocher de Rome ceux qui
» s'en éloignaient....

» Vous souvenez-vous, Monseigneur, de ces travaux d'une
» autre époque ?... Nous fûmes comme deux athlètes !... Mais nous
» y avons mêlé beaucoup d'imperfections, moi surtout; et c'est bien
» de l'orgueil à moi de me comparer à vous, Monseigneur... Ma
» vie pourtant a été un acte de foi : comme prêtre, comme évêque,
» comme archevêque, j'ai toujours été étroitement attaché au
» siége de Saint-Pierre. A mon dernier synode, je vous disais,
» Messieurs, que ce souvenir serait à mon lit de mort ma plus
» douce consolation. Cette pensée, en effet, me rassure en ce
» moment contre les jugements de Dieu...

» Et puis celle de la Sainte-Vierge !... Oh ! oui, la Sainte-Vierge
» — ajouta le malade en portant vers le ciel un regard inspiré,
» accompagné de gestes que toute parole humaine est impuissante
» à reproduire — j'ai là une autre espérance..... J'ai foi dans la
» protection de la Sainte-Vierge, envers laquelle j'ai toujours
» professé la dévotion la plus tendre qu'il m'a été possible. »

S'adressant de nouveau à Monseigneur Doney : « Nous avons
» assisté, vous et moi, à la proclamation du dogme de l'Imma-
» culée-Conception; nous étions ensemble à Rome le jour de la
» grande fête... Vous le voyez, je m'en vais; la vie se retire...
» Parlez donc à ces prêtres; dites-leur qu'ils aiment le Pape,
» qu'ils se serrent autour de Pierre; là est la vérité, là est le
» salut (1). »

Mgr Doney, surmontant son émotion pour obtempérer à cette demande, a insisté sur la nécessité d'accepter de Rome non-seulement la foi, mais aussi les inspirations et les conseils. Il a rappelé la vieille amitié qui l'unissait à notre Archevêque depuis trente-deux ans; leurs vues en tout semblables, leurs communes espérances; et il a fini en mettant en relief l'inviolable attachement de Mgr de Salinis pour le Saint-Siége. « Vous venez de l'enten-

(1) Texte retenu par M. l'abbé Liesta.

» dre, Messieurs, c'est là ce qui fortifie votre premier Pasteur
» contre les terreurs de la dernière heure, c'est là sa consolation. »
» — Et la Sainte-Vierge aussi, Monseigneur, ajouta M. de La-
» doue. — Oui, la Sainte-Vierge aussi, reprend Mgr Doney; elle
» est en ce moment un grand motif de confiance.... »

Le malade, qui écoutait d'un air de satisfaction vivement sentie, a repris à ce dernier mot, avec un effort de voix : « Oui, ma » consolation, c'est aussi la Sainte-Vierge; oh! oui, oui, la » Sainte-Vierge, cet épanouissement de l'amour dans le monde!...»

Pendant cette émouvante scène, le visage de notre bien-aimé malade était radieux, et rien ne saurait rendre à ceux qui n'en ont pas été témoins l'inspiration qui jaillissait de ses traits animés. Il se passait en lui quelque chose d'évidemment surnaturel; c'était une sorte de prédication céleste, et comme le testament de foi d'un grand évêque. Nous étions tous dans la consternation; et nos sanglots répondaient de tous les points de l'assistance à la voix mourante du saint Pontife. Lui seul était souriant, calme et serein : son visage resplendissait de foi, de noblesse et d'une douce piété; c'était véritablement l'air d'un prédestiné, d'un bienheureux qui touche à la récompense.

Les Adieux à son Clergé.

Là semblait devoir finir cette touchante cérémonie. Le malade suivait d'un œil plein de tendresse les premiers mouvements du Clergé prêt à se remettre en marche, lorsque son regard rencontra celui de M. l'abbé Viguier, doyen du Chapitre. « Adieu, M. le » doyen, dit-il d'une voix émue; venez me serrer la main : que » dans votre personne j'aie le plaisir de serrer la main à tout mon » Chapitre. » M. Viguier se jette à genoux près du lit, et avec des sanglots qu'il ne peut contenir, il baise la main de Monseigneur en la baignant de ses larmes.

Afin de mieux répondre à un désir si clairement manifesté, nous avons tous voulu recevoir de cette main bénie notre part

de la faveur commune. Grands vicaires, chanoines, prêtres du ministère paroissial, aumôniers et employés dans l'enseignement, tous s'avancent l'un après l'autre, et baisent l'anneau pastoral en l'arrosant de larmes.

Monseigneur se prêtait avec une ineffable bonté à cet élan de tous nos cœurs. Son regard cherchait doucement à reconnaître ses prêtres; et plus d'une fois, il les salua par leur nom.

A deux pas de distance était agenouillé un séminariste en surplis, qui, grâce à ses fonctions d'acolyte, avait pu se glisser jusqu'aux premiers rangs de l'assistance. Notre cher malade l'indiquant de la main : « Voilà — dit-il — l'avenir..., l'espérance du diocèse... » Venez, mon enfant, vous aussi, me serrer la main : soyez tou- » jours bon catholique et Romain; aimez bien le Pape. »

C'était, comme dans un suprême adieu, embrasser tout son Clergé en ceux qui le représentaient, près de son lit de mort, dans les degrés extrêmes de la hiérarchie diocésaine.

« Ah! disait notre bien-aimé père, quand le cortége fut sorti » pour se remettre en marche vers la cathédrale, combien je suis » heureux de tout ce qui vient de se passer. Quel bonheur » d'avoir reçu le Saint-Viatique de la main de Mgr Doney, mon » vieil ami, ce digne et saint Evêque. Et cet enfant que je n'ai » pas connu, ce jeune séminariste à genoux devant mon lit, pen- » dant la cérémonie, comme il fixait mon attention par son attitude » et son regard qui ne perdait jamais le mien. — Voulez-vous, » Monseigneur, lui dit M. l'abbé Peyret, que je demeure près de » vous? que je vous dise la messe d'action de grâce? — Oui, » vous me ferez plaisir; mais je vous demande un petit quart » d'heure pour me remettre un peu. — Monseigneur, cette céré- » monie a été bien touchante. — Oh! oui... Tous ces prêtres » pleuraient comme des enfants; ils m'ont bien touché; ils sont » bien bons. — Monseigneur, ils sont bons, parce que leur Evêque » est bon. — Oh! ils sont meilleurs que moi! »

Laissez venir les petits Enfants.

La vieillesse, l'âge mûr et l'adolescence venaient ainsi de payer au père commun le tribut de leur filiale tendresse; et son âme, on le voit, en était profondément émue.

Néanmoins, à cette scène de famille, la première enfance avait manqué : on l'avait retenue à la porte. Si le malade eût pu le deviner, il aurait dit, avec le divin Maître : *Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire* (1). Car on n'oubliera jamais, à Auch, avec quelle tendre sympathie pour le très jeune âge il aimait à répéter ces paroles de Notre Seigneur Jésus-Christ : « Laissez donc ces petits enfants, et ne les empêchez pas de venir » à moi. »

Les mères le savaient, et elles étaient heureuses de les lui présenter sur son passage. Si parfois une réserve bien naturelle les retenait à distance, il se détournait volontiers, allait droit à ces innocentes créatures; et, les bénissant avec un doux sourire, il imprimait sur leur front le signe de la Croix.

Les jeunes enfants en avaient l'habitude : d'aussi loin qu'ils le voyaient, ils laissaient là leurs petits ébats et venaient d'eux-mêmes s'inclinant pour la bénédiction; les moins timides demandaient à Monseigneur une image, une médaille.

Un des plus voisins de l'archevêché, Charles Ducos, à peine âgé de huit ans, avait voulu percer la foule au moment de la cérémonie du Saint-Viatique. « Je veux voir Monseigneur, disait-il à ceux qui l'ar- » rêtaient. — Mais ce n'est pas possible, Monseigneur ne reçoit pas » de visite; il est trop malade.—Je veux voir Monseigneur, repre- » nait l'enfant;» et le voilà qui se présente seul, quand la foule s'est écoulée. Il avance résolûment, et demande Monseigneur à la première personne qu'il rencontre à l'intérieur. Mêmes difficultés, même insistance : «Je veux voir Monseigneur ! »

(1) MATTH., cap. XIX, v. 14.

Le malade est averti de ce candide empressement; il s'en émeut, et demande qu'on l'introduise. « Venez, mon enfant, vous aussi; » approchez, que je vous bénisse. » Et le petit Charles, se relevant sur la pointe des pieds, cherche des yeux cette douce figure qui tant de fois lui avait souri dans la rue, et que, dans cet appareil de grave maladie, il a bien de la peine à reconnaître. — Mais le repos était indispensable à Monseigneur; c'était, d'ailleurs, le moment de la messe; l'enfant dut repartir, et il courut vite raconter ce petit triomphe à sa famille.

Le souvenir de ce trait enfantin restait présent à Monseigneur. Il lui rappela, bientôt après la messe, que, depuis quelques jours, il ne voyait plus son petit neveu, Antoine de Marignan. « Qu'on » me fasse venir Antoine avec ses sœurs — dit-il — je veux aussi » les bénir dans ce jour si heureux pour moi. »

Peu d'instants après, ces enfants entouraient le lit de leur oncle, très émus de le revoir en cet état. « Je suis bien fatigué, » mes enfants; et pourtant j'ai voulu vous voir, vous bénir tous » ensemble avec votre père et votre mère. Soyez-leur bien sou- » mis... Soyez toujours bien sage, et priez le bon Dieu pour moi. »

A ces derniers mots, Antoine, jeune enfant de trois ans, se met, de lui-même, à genoux, en disant : « Mon Dieu, guérissez Mon- » seigneur. » — C'était, depuis ces derniers jours surtout, sa prière habituelle. Le malade le savait; et cet angélique impromptu l'attendrit jusqu'aux larmes. — « Eh ! oui, mon enfant, je veux bien re- » venir à la santé, si je puis être utile à l'Eglise; mais pas autre- » ment. »

Le reste de la journée fut très calme. Un mieux sensible s'était manifesté sous l'heureuse influence de l'hôte divin dont la visite solennelle avait occasionné de si douces émotions. Une nouvelle lueur d'espérance rayonnait sur tous les fronts, lorsqu'on vint annoncer à Monseigneur le retour de son frère, M. Frédéric de Salinis. Des affaires très urgentes l'avaient retenu quelques jours au sein de sa famille. Son arrivée réjouit le malade; et il s'en félicitait avec nous tous, quand un autre heureux incident vint ajouter

une grande consolation à toutes celles qui venaient de marquer le jour du Saint-Viatique.

Quarante années de bons Souvenirs.

C'était un vieil ami de plus accouru de bien loin, et dont la présence devait être si agréable à notre cher malade. Mgr Gerbet, Evêque de Perpignan, s'était annoncé depuis plusieurs jours : il arrivait au milieu de la nuit, faible de santé et fortement éprouvé par les fatigues du voyage.

Ordonnés prêtres à côté l'un de l'autre, à la même Ordination, les deux amis avaient mis en commun, dès 1820, leurs pensées, leurs affections, leurs travaux intellectuels, les premières sollicitudes de la vie sacerdotale, leurs persévérants efforts pour la défense des saines doctrines, dans une longue période de polémique ardente et parfois orageuse. Et quand le signal venu de Rome eut commandé aux flots agités, enfants dociles de la Mère commune, ils n'avaient, l'un et l'autre, cherché l'abri et le salut que dans la barque de Pierre. « Monseigneur, vous dor-
» miez quand je suis arrivé chez vous — dit l'Evêque au malade,
» vers minuit;—il m'a semblé convenable de vous laisser quelques
» quarts d'heure prendre un peu de repos.— Mais ne savez-vous
» donc pas, mon ami, que le meilleur repos pour moi, c'est le
» plaisir de vous embrasser. Oh! que je suis heureux de vous
» savoir sous ce toit..... J'ai eu la consolation, ce matin, de rece-
» voir le bon Dieu au milieu d'âmes hien ferventes... Je me suis
» donné tout à Dieu. » Et puis, dans l'effusion d'une âme timorée qui retrouve avec bonheur l'ancien dépositaire de ses secrets les plus intimes : « Je désire profiter de votre visite pour faire une
» confession générale, avant de paraître devant Dieu. — Je vous
» trouve un peu trop fatigué, Monseigneur, pour donner suite à
» cette ouverture. Je vous engage à ne pas vous préoccuper d'un
» tel souci.— Et pourtant, mon ami, ce serait une grande conso-
» lation pour moi : vous êtes beaucoup trop indulgent. »

Le lendemain, d'assez bonne heure, notre malade s'oubliant lui-même se montra fort préoccupé de l'affaiblissement que les années et les sollicitudes d'un épiscopat bien laborieux avaient produit dans la santé de son nouvel hôte. « A-t-on eu des nouvelles de ce bon » Evêque de Perpignan? J'ai bien abrégé pour lui le repos de la » nuit; et son voyage a été si pénible!... Oh! dites bien qu'on lui » donne des soins... il y songerait fort peu lui-même. N'oubliez » pas qu'il fut un de mes premiers compagnons d'armes dans mes » plus anciennes luttes pour le Saint-Siége. Et si j'ai fait quelque » bien dans ma vie, c'est en contribuant à dissiper des préjugés » qui tenaient beaucoup d'esprits éloignés de Rome... Quand nous » avons commencé avec l'abbé Gerbet, nous étions presque seuls; » et maintenant, il n'y a pas un catholique intelligent qui ne com- » prenne que la Pierre sur laquelle le Sauveur a posé son Eglise » est la pierre angulaire de tout l'édifice de ce monde... J'ai bien » peu de temps à vivre; je sens mes forces diminuer de jour en » jour... Dites bien à tous ceux pour lesquels mon souvenir pour- » rait être de quelque autorité, que, dans ma conviction intime, la » grande dévotion de ces temps-ci est la dévotion envers le Pape. » Nous pouvons prévoir des persécutions : ce n'est que par l'union » avec le Souverain Pontife que nous y échapperons.»

Nouvelle recrudescence.

Cependant Mgr Donney, rappelé dans son diocèse beaucoup plus tôt que ne l'avait cru notre malade, dut prendre congé de son ami le 25 janvier, vers sept heures du matin. La nuit n'avait pas été bonne : les douleurs de la jambe s'étaient réveillées presque aussi fortes qu'à l'ordinaire; Monseigneur lui parut très abattu. « Offrez à Dieu — lui dit-il — toutes vos souffrances pour l'Eglise » et pour le Pape. — Eh! mon ami, il y a longtemps que je les » offre toutes à cette intention.»

Monseigneur était depuis quelques heures dans son cabinet de travail, sur le petit lit de repos, lorsque, dans la soirée du 25 jan-

vier, ses souffrances nous semblèrent redevenir encore plus intenses, surtout dans le membre atrophié; et nous étions tous en proie aux plus vives inquiétudes. Les frictions, soit sèches, soit humides, qui d'ordinaire amenaient quelque soulagement, paraissaient à peu près inutiles. Pour distraire un instant le malade, l'un de nous, prenant ses douleurs extrêmes sur un ton demi-plaisant, que tout le monde savait être assez dans ses habitudes, crut pouvoir lui dire : « Il faut avouer, Monseigneur, que la Sainte-Vierge nous fait » payer bien cher le miracle que nous lui demandons. — Que lui » demandez-vous donc? — Eh! Monseigneur, comme tout le monde, » je lui demande votre guérison. Et vous aussi, Monseigneur, vous » la demandez avec nous? — Oh! çà, non. — Comment, Mon- » seigneur, vous ne désirez pas de guérir? — Je désire seulement » et je veux que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi, ni plus » ni moins. J'avoue, cependant, qu'un moment, dans la journée, » je souffrais tellement que j'ai été bien tenté de demander ma » guérison. Mais le bon Dieu m'a fait la grâce de m'arrêter..... » Puis, la pensée de mon patron, St Antoine de Padoue, m'étant » venue, j'inclinais à le prendre pour mon intermédiaire auprès de » Dieu, afin d'obtenir mon retour à la santé, ou la diminution de » mes souffrances. Et reprenant le dessus, je lui ai dit tout bon- » nement : St Antoine, je ne vous demande rien; je ne veux que » la volonté de Dieu... Vous ferez ce que vous voudrez. »

Le 26 janvier sera pour nous tous un jour bien plus mémorable encore, par les atroces souffrances dont nous fûmes les témoins auprès d'un malade si tendrement aimé, et qui était si digne de l'être. Par intervalles, il y eut pourtant un peu de calme, et Monseigneur pouvait alors faire entendre quelques-unes de ces paroles que le Ciel inspire, et que nous étions si heureux de recueillir. « Mon unique occupation, dit-il à M. de Ladoue, dans un » de ces courts instants de relâche, c'est de ne pas parler.... de » ne pas penser.... de me tenir dans l'amour de Dieu. » Et puis, l'interrogeant sur son état, il lui fait un devoir pressant de cons-

cience de l'avertir s'il y avait un danger imminent. Sur la réponse affirmative de son directeur, le malade offre à Dieu de nouveau le sacrifice de sa vie, et fait connaître, en détail, ses dernières volontés. Puis il ajoute qu'il n'emporte, en mourant, ni haine ni ressentiment contre personne : « Le bon Dieu m'a fait cette grâce » de n'avoir jamais conservé de rancune dans le cœur..... Le » travail de toute ma vie s'est concentré sur la religion. J'ai appliqué » tout ce que le bon Dieu m'avait donné d'intelligence à l'étudier » sous toutes ses faces; et le seul regret que j'emporte en mou- » rant, c'est de n'avoir pas pu mettre la dernière main au travail » de mes conférences, qui est comme le résumé de ma vie tout » entière. Or, je vous déclare que cette étude n'a jamais ébranlé » la moindre de mes convictions religieuses; je crois maintenant » tout ce que je croyais autrefois; mais je le crois d'une double » manière, et par une adhésion surnaturelle et par une conviction » raisonnée. »

Peu d'heures après, arrivait la dépêche télégraphique suivante, transmise à M. de Ladoue par le chargé d'affaires du Souverain-Pontife, en résidence à Paris :

« Le Saint-Père touché de la triste nouvelle de l'état de » l'Archevêque d'Auch, lui donne la bénédiction papale. — Si- » gné : Cardinal Antonelli. »

Nous pensions bien que cette insigne faveur serait l'occasion d'une émotion d'autant plus vive que Monseigneur ne s'y attendait pas. Il fut donc jugé plus sage de prendre du temps et de réserver cette communication pour un moment plus favorable.

Il ne se présenta pas même de toute la nuit, dont la première partie fut très agitée et sans sommeil. Vers 11 heures 1/2, les douleurs devinrent intolérables. « Je souffre beaucoup—dit le ma- » lade, dans un court instant de détente; — je n'aurais jamais cru » que la douleur humaine pût monter aussi haut. Que doit-on » souffrir dans le Purgatoire?..... Et cependant je ne veux pas » demander à Dieu d'être délivré, ni de guérir. Il y a eu un mo-

» ment où la crise a été si forte que j'ai failli succomber, mais » Dieu m'a fait, encore cette fois, la grâce de résister. »

Dans la matinée du 27, M. le docteur Campardon arriva de très bonne heure, selon son usage quotidien. Et du reste, soit de jour, soit de nuit, il ne quittait guère son malade que pour aller donner des soins à ceux qui l'attendaient ailleurs. « Eh bien ! — lui » dit Monseigneur, le visage doux et serein, malgré les cruelles agi- » tations de la nuit, — voyez où en est le pouls..... Que vous » dit-il !.... Nous reste-t-il beaucoup de chemin à faire encore ?... » La mort pouvait sans doute arriver brusquement, ajoute ici le docteur, dans ses notes, ce qui ne veut pas dire avec surprise. Car on avait craint, non sans raison, que Monseigneur ne mourût à Bagnères, à Epoisses, ailleurs. Dieu ne l'a pas permis : il a voulu que l'Evêque de son choix vînt couronner à Auch, dans son diocèse, au milieu de son peuple, une si belle vie par une sainte mort.

L'inquiétude devient générale.

Vers midi de ce même jour arrive de Paris une nouvelle dépêche télégraphique : l'Infante dona Josepha de Bourbon, sœur du roi d'Espagne, demandait des nouvelles de Monseigneur. Et nous n'avons pas besoin de dire que chaque courrier apportait un nombre considérable de lettres, en témoignage de la vive sympathie que l'état de notre illustre Pontife avait éveillée dans tous les rangs de la Société.

Quant à notre ville d'Auch, la sollicitude n'était pas moins dans tous les cœurs; et son expression, aux yeux de la foi surtout, a présenté le tableau le plus touchant. « Au dehors—disait naguère un ami baigné de larmes, qui venait d'être témoin de tout ce qu'il avait à décrire — au dehors, toutes les réunions joyeuses, toutes les fêtes mondaines, si fréquentes en ce temps de l'année, s'arrêtant spontanément comme par un commun accord, longtemps avant le jour fatal; les nouvelles de la santé de l'illustre malade demandées à tous les instants et portées dans tous les quartiers; le peuple, qu'un

jour de marché avait rassemblé sur la place publique, tombant tout à coup à genoux et en prières au moment où il crut entendre le signal de sa mort. Dans l'intérieur de l'archevêché, ses parents, ses amis, ne trouvant quelque consolation que dans leurs prières et leurs tendres soins, et se voyant pour la première fois jaloux les uns des autres par cette émulation de piété filiale; et sur ce lit de défaillance et de mort, la foi qui fortifie tout, la patience qui épure tout, l'abandon complet à Dieu qui sanctifie tout (1). »

Hélas! ce complet abandon, il faut le dire, n'était pas encore monté, en nous tous, aussi haut que dans l'âme de notre saint Pontife. Nous demandions au Ciel un vrai miracle; et pour fortifier en nous l'espérance de l'obtenir, nous fîmes un second appel au Clergé et à tous les fidèles du diocèse. Par une *lettre-circulaire*, ils furent convoqués à un *triduo* universel, dont les pieux exercices devaient commencer dans la soirée du 27 janvier.

« Il y a quelques jours — disait M. de Ladoue — nous recommandions aux prières du clergé et des fidèles notre bien-aimé Pontife dont la santé inspirait dès lors de vives inquiétudes. Prêtres et laïques ont répondu à notre appel avec un empressement affectueux qui a été pour le cœur de notre Evêque une douce consolation. Cependant, le Seigneur semble rester sourd à ces ferventes supplications. L'état de Monseigneur, loin de s'améliorer, s'est sensiblement aggravé. Les ressources humaines sont à peu près épuisées : de Dieu seul, nous pouvons attendre une guérison qui est l'objet de tous les vœux. Monseigneur l'a compris. Il a voulu recevoir le Saint-Viatique, et il l'a reçu avec cette foi vive, avec cette piété tendre et affectueuse qui ont été l'âme de sa vie entière.

» De notre côté, Monsieur le Curé, nous ne devons pas nous lasser de prier : Dieu ne sait rien refuser à la prière confiante et persévérante. Et que de motifs n'avons-nous pas à faire valoir auprès de la miséricorde divine! Sans doute, en peu d'années, Monseigneur a accompli parmi nous des œuvres qui immortaliseront son épiscopat; mais que ne devions nous pas attendre encore de sa haute intelligence, de son zèle, de son dévoûment à toute épreuve à l'Eglise et au Saint-

(1) Mgr Gerbet, éloge funèbre de Mgr A. de Salinis.

Siége! Dans les circonstances graves que nous traversons, n'était-ce pas pour nous un incomparable avantage d'avoir à notre tête un Pontife si éclairé, si ferme et à la fois si modéré. Prions Dieu, Monsieur le Curé, et invitons toutes les âmes pieuses à s'unir à nous. »

Puis venait le dispositif.

Ces paroles, empreintes d'une grave et profonde tristesse, étaient tombées, le dimanche de *la Septuagésime*, du haut de toutes les chaires. Dans notre grande famille diocésaine, tous les cœurs s'en étaient profondément émus : chaque maison fut comme un sanctuaire d'où montèrent vers le trône de Dieu les vœux les plus ardents pour la conservation de notre père bien-aimé. Et dans nos églises, la prière publique, les communions réitérées, les Saints Sacrifices, les chants sacrés de la pénitence furent, pendant trois jours, autant de moyens mis en œuvre pour faire au Ciel une sainte violence.

A Auch, M. le Maire, vivement pénétré d'une douleur qui, sur tous les points de la cité, se manifestait comme dans les jours de grandes calamités publiques, voulut en être l'interprète. Plus spécialement au nom de la Commission administrative de l'hospice dont Monseigneur avait partagé les travaux, ce digne magistrat écrivit à M. de Ladoue la lettre suivante :

Auch, le 27 janvier 1861.

MONSIEUR LE GRAND VICAIRE,

Permettez au Maire, président de la Commission administrative de l'hôpital d'Auch, si longtemps fière et heureuse de compter Mgr de Salinis parmi ses membres, de venir, au nom de cette Commission, vous prier de présenter à Sa Grandeur l'expression du respectueux attachement, et, en même temps, de la douleur de tous ses membres, devant l'affreux malheur dont nous sommes menacés. Une bien faible espérance s'attachait encore à nos cœurs presque désespérés; mais votre voix si grave et si touchante s'est fait entendre aux fidèles; elle a été écoutée avec la résignation dont notre digne Prélat nous donne aujourd'hui un si bel exemple. Mais en même temps que nos prières s'uniront à celles de son pieux Clergé, nous désirons que vous veuilliez bien,

Monsieur le Grand Vicaire, vous rendre l'interprète de la Commission administrative. Elle n'ose pas aspirer à la faveur d'être admise encore une fois en présence de son Archevêque vénéré : elle doit à une précieuse vie tous les sacrifices. Mais elle trouvera une grande consolation dans la pensée que le respectueux hommage de ses sentiments et de tous ses vœux aura été présenté à Monseigneur par vous, Monsieur le Grand Vicaire, qui avez si bien apprécié les éminentes qualités et les vertus de notre illustre Prélat, et mérité son amitié.

Veuillez agréer, Monsieur le grand-vicaire, etc., etc.

DOISY DE VILLARGENNES.

C'était un jour de dimanche; la lettre arrivait près de Monseigneur à l'issue de vêpres. Il se montra vivement touché de ce noble témoignage d'une sympathie qu'il savait être si sincère. Et du reste, elle venait fort à propos faire diversion à de véritables tortures. « Oh ! Monseigneur—lui disait-on à cet instant — à quelles an-
» goisses vous êtes en proie !... Mais si vous profériez quelques
» plaintes, comme on fait ordinairement; cela vous soulagerait un
» peu, ce me semble. » Et le malade se contentait de sourire avec un air pénétré de reconnaissance. « Que ne puis-je du moins prendre
» la moitié de ces mortelles douleurs ! — Merci, dit-il... Il m'en
» resterait encore assez pour deux. »

Dans la soirée de ce même jour, Monseigneur, conférant avec son directeur sur ses dernières dispositions, voulut que son frère, M. Frédéric de Salinis, fût présent à l'exposé qu'il en fesait, avec toute la lucidité d'un esprit qui possède encore l'entier usage de ses facultés. « Telle est donc ma volonté, ajouta-t-il après quel-
» ques détails intimes. Et tout ce qui restera après ma mort,
» consacrez-le à des fondations pieuses et aux pauvres.....

» Quant à mes manuscrits, vous verrez, mon cher ami, ce que
» vous avez de mieux à faire; je les livre à votre sagesse, ainsi
» que je vous l'ai déjà dit. Faites, pour mes Conférences, selon
» qu'il vous paraîtra utile, s'il est possible de les livrer au public.
» Vous remarquerez qu'il y a certains passages qui portent l'em-
» preinte des opinions de l'abbé de Lamennais; effacez-les sans

» pitié. Et dites bien à tous que je désavoue tout ce que j'ai pu
» écrire de contraire aux doctrines du Saint-Siége. Je vous répète
» ce que vous m'avez souvent ouï dire : Un des plus beaux jours
» de ma vie est celui où j'ai pu faire un acte de foi *que je*
» *m'étais trompé* (1). »

La fin prochaine.

M. le docteur Daran, de Pau, était déjà venu visiter Monseigneur. Mais des cas très urgents de maladies graves ne lui avaient permis de s'arrêter que quelques heures dans la soirée du 6 janvier.

Par une heureuse coïncidence, M. le docteur Candellé, du Houga, était arrivé le même jour; ils avaient l'un et l'autre toute la confiance du malade. M. le docteur Campardon les mit au courant de la marche que le mal avait suivie. Il fit, de plus, connaître à ces Messieurs les consultations écrites qu'il recevait du docteur Andral, que Monseigneur avait vu pendant cinq jours, lors de son dernier voyage à Paris, dans le commencement du mois de décembre. Il devait donc sembler à M. Frédéric de Salinis qu'une seconde visite de M. Daran pourrait n'être pas tout à fait inutile : une dépêche télégraphique l'avait invité à revenir; et, cette fois, il put nous consacrer, en toute liberté, la journée du dimanche 27 février. Mais, hélas! ce n'était pas pour nous donner un grand espoir.

Vers minuit, et au moment de repartir, il se trouvait près du lit de Monseigneur lorsqu'une crise de souffrances atroces vint nous surprendre : le malade se tordait sous l'étreinte du mal, mais sans proférer une plainte. Il advint seulement qu'à un moment de paroxisme, des soupirs plus profonds se firent entendre. « Doc-

(1) Monseigneur faisait ici allusion à la Lettre Encyclique par laquelle Sa Sainteté Grégoire XVI condamnait, en 1832, le système philosophique du célèbre auteur de l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion*. L'abbé de Salinis l'avait lue à genoux, au moment où le texte lui en était parvenu; et, lecture faite, il avait dit : CREDO !... récitant le Symbole des Apôtres d'un cœur docile, et entièrement détaché d'un système qui jusque-là avait eu son adhésion.

» teur Daran — dit Monseigneur, en souriant à son ami — je vous
» demande pardon de ma faiblesse. C'est bien mal à moi de vous
» dire un tel adieu. »

Cette cruelle nuit fut pourtant suivie d'une matinée assez calme. Monseigneur dormit par intervalles. M. l'abbé Monbet, qui venait de veiller près de son lit, se montra plus satisfait de ces dernières heures. La nouvelle s'en répandit en ville ; et les nombreux amis du malade la firent circuler comme un gage de nouvelle espérance dans la journée du 28.

« Eh bien — nous dit vers deux heures M. le Préfet, toujours
» des plus empressés à se tenir au courant de cette chère santé
» — Monseigneur va donc beaucoup mieux. — Je n'ose pas y
» compter, M. le Préfet ; je le trouve bien assoupi, et la nuit a
» été des plus mauvaises. — Mais on assure que, depuis ce ma-
» tin, il n'éprouve pas de douleur. — Rien ne la manifeste, il est
» vrai, du moins au même degré. Mais la faculté de souffrir
» n'a-t-elle pas aussi un terme, surtout dans l'état où se trouve
» Monseigneur ? Je crains beaucoup plus que je n'espère. — Vous
» le croyez donc bien près de sa fin ? — Oui, M. le Préfet. —
» Oh ! s'il allait mourir sans que j'aie pu le voir, au moins lui
» serrer la main ! Vous savez que j'ai fait diverses tentatives ....
» sans oser trop insister. — Et de grosses larmes roulaient dans
» ses paupières. — C'est que personne, M. le Préfet, n'est admis
» à pénétrer jusqu'à sa chambre, si ce n'est pour lui donner des
» soins. Mais essayez encore une fois ; peut-être serez-vous plus
» heureux qu'un de ces derniers jours où vous l'avez rencontré
» endormi. »

Vers neuf heures du soir, Monseigneur apprit le vif désir qu'avait exprimé M. le vicomte de Gauville d'être admis à lui serrer la main. « Oh ! le bon préfet — nous dit-il. — Il a toujours été
» parfait pour moi... Je désire le voir. »

Le malade était alors dans un lit bien complet qui, depuis deux ou trois jours, avait été dressé dans son cabinet de travail, et où il passait quelques heures, pendant que l'on donnait des soins à sa chambre.

C'est là qu'un peu avant la nuit, il voulut renouveler à son confesseur diverses recommandations importantes, exprimant le désir qu'elles fussent mises par écrit, afin d'être plus assuré qu'on n'en perdrait pas le souvenir. Et puis, il lui fit connaître un scrupule de conscience relatif à la demande formelle qu'il avait faite, depuis quelques jours, de transporter son cœur à Amiens. « Je ne sais trop » s'il m'est permis de tenir à l'exécution de ce désir, conçu depuis » longtemps, et que j'ai eu souvent l'occasion de vous faire connaî- » tre..... Je crains qu'il ne soit fait dans mon ancien diocèse des » démonstrations et des dépenses qui me fassent soupçonner de » quelque pensée d'ostentation. — Monseigneur, tout le monde » sait, en Picardie, combien vous aimez votre ancienne cathédrale: » on se souviendra toujours de ce que vous avez fait pour elle, des » soins que vous vous êtes donnés, des sacrifices que vous avez » faits pour la translation solennelle des restes de Ste Theudosie. » Personne ne trouvera mauvais que vous ayez témoigné le désir » que votre cœur soit déposé dans la chapelle que vous avez fait » décorer en son honneur.» — Eh bien! soit..... Mais je vous » recommande de veiller à ce que l'on se contente d'indiquer, par » une simple plaque, le lieu où mon cœur sera déposé, pour » rappeler le souvenir des prières que je demande aussi à mon » ancien diocèse. »

Cependant la nuit survint, et elle commença, malgré nos appréhensions toujours croissantes, sans nouvel incident qui vînt trop les augmenter. « Encore une autre bonne religieuse — dit-on à Mon- » seigneur — qui offre à Dieu sa vie en échange de la vôtre! Tant » de généreux sacrifices ne peuvent qu'entretenir et augmenter en » nous l'espoir de vous conserver. Le bon Dieu se laissera tou- » cher, et vous allez guérir. — Oh! ne le croyez pas, dit-il; » Dieu ne le permettra point..... Un seul acte d'amour de Dieu » d'une âme aussi parfaite vaut à lui plus que toute la vie d'un » pauvre évêque comme moi. »

Peu d'heures après, le malade sembla s'affaiblir encore davantage. Et, du reste, sous l'influence d'une crainte vague d'aggraver

lui-même son état, il témoignait une grande répugnance pour toute sorte de nourriture. A peine s'il tempérait par quelques gouttes de préparations rafraîchissantes le feu dévorant qui le tourmentait à l'intérieur.

L'Extrême-Onction.

Dans la matinée du 29, il tomba dans une sorte d'assoupissement léthargique, qui ne tarda pas de nous donner des inquiétudes beaucoup plus graves : l'agonie semblait même s'annoncer. Son directeur, toujours attentif à suivre le progrès et les phases diverses du mal, profita du premier moment où le malade ouvrit les yeux pour lui demander s'il désirait que l'absolution lui fût renouvelée. Monseigneur, à ce mot d'absolution, regardant M. de Ladoue d'un œil scrutateur, lui dit: « Est-ce que l'on a des in-
» quiétudes prochaines? — Oui, Monseigneur. — Eh bien! faisons
» tous nos préparatifs. — Voulez-vous recevoir l'Extrême-Onction?
» — Je vous ai dit, mon ami, que j'étais tout entier à votre dis-
» position.» Et sur cette calme réponse, la cérémonie fut arrêtée pour deux heures et demie.

M. l'abbé de Ladoue crut que le moment était venu d'annoncer au malade le témoignage d'estime particulière et de tendre intérêt que le Souverain Pontife avait bien voulu lui envoyer. Il en prévint Mgr Gerbet; et les deux amis voulurent lui porter ensemble cette heureuse nouvelle. « Monseigneur — dit M. de Ladoue —
» le chargé d'affaires du Pape à Paris, Mgr Meglia, nous a fait
» tenir par voie télégraphique la dépêche suivante : Le Saint-Père,
» touché de la triste nouvelle de l'état de l'Archevêque d'Auch, lui
» donne la bénédiction papale. Signé, cardinal Antonelli.» — « *Quel bonheur*! s'écria-t-il, autant qu'un mourant peut s'écrier — dit à ce propos l'éloquent évêque de Perpignan — *quel bonheur! Je le désirais beaucoup; mais je n'avais pas osé le demander.* » Cette émotion fut si vive qu'elle sembla l'agiter, et il porta sa main à son front, comme si cette joie subite y eût frappé un coup. O coup heureux, qui a bien adouci l'autre! Cette consolation dernière,

qu'il avait méritée par son dévoûment à l'Eglise, acheva de couronner son agonie. Comme un blessé, qui expire sur un champ de bataille, s'enveloppe de son manteau, il s'enveloppa de cette bénédiction. Le reste n'est plus de la terre; la mort avait passé là. Mais après elle, il resta dans cette chambre une céleste paix; et elle a fait sur tous ceux qui étaient présents une telle impression, que chacun d'eux y trouvera une source de force et de consolation, lorsqu'il se la rappellera parmi les épreuves et les amertumes de cette vie (1). »

Très peu de personnes avaient pu être conviées à cette triste cérémonie, que des menaces plus prochaines semblaient devoir précipiter. Mais à défaut de témoins plus nombreux, quelques uns durent paraître choisis de Dieu, par un dessein marqué de prédilection toute providentielle.

Autour de ce glorieux athlète, dont l'huile sainte allait réconforter, pour le dernier combat, les membres usés par la douleur, se trouvaient réunis les MM. Mondin, chanoine de la métropole, et Frédéric de Salinis, contemporains l'un et l'autre de sa première enfance : ils n'avaient jamais perdu le fil d'une existence dont les phases diverses furent en contact avec tous les grands événements de cette première moitié du XIXe siècle. — Là était Mgr Gerbet qui, depuis 1820, avait, dans un ordre d'idées d'une tout autre importance, mêlé sa vie à la vie entière de l'ami dont il pleurait, avec nous tous, la perte si prochaine. — Les MM. de Marignan et de Ladoue le bénissaient du fond de l'âme pour tous les soins dont leur première jeunesse avait été l'objet dans le collége de Juilly. — Les grands vicaires remerciaient la Providence de les avoir associés à tous les détails d'une administration diocésaine dont les motifs surnaturels furent toujours, dans le chef, l'unique mobile, comme la paternité le plus puissant ressort. — Tous ensemble ils témoignaient, pour plus d'un demi-siècle, en faveur de cette belle et noble existence que les jugements humains

(1) Eloge funèbre de Mgr de Salinis.

avaient bien pu sonder, parfois, avec une défiance jalouse ou indiscrète, mais qu'en réalité aucune tache n'avait jamais ternie.

Cependant, tout était prêt pour l'Extrême-Onction, les prières commencèrent en présence des parents du malade, des serviteurs de sa maison et de quelques prêtres qui venaient de se joindre aux amis qui l'entouraient. Tandis que M. de Ladoue faisait sur les membres les onctions de l'huile sainte, avec une émotion difficile à contenir, mais qui pourtant ne se trahissait pas outre mesure, nous étouffions nos sanglots, et nous cachions tous nos larmes autour de ce lit de mort. Monseigneur seul possédait sa belle âme tout entière, avec cette patience résignée, dans cet esprit de foi simple et touchante, où son cœur d'évêque ne cessait de puiser d'ineffables consolations. S'il prononça quelques paroles, elles étaient empreintes des souvenirs à la fois douloureux et suaves pour nos cœurs qui se rattachaient à l'édifiante cérémonie du Saint-Viatique : c'était le même désir de réparer ses prétendus torts, les fautes ou les faiblesses dont il craignait d'avoir donné l'exemple à ses prêtres; c'étaient les mêmes accents de foi, d'abnégation, d'amour de Dieu, d'humilité profonde et de confiance filiale en la très sainte Vierge. Il comptait sur sa protection; il jouissait à cet instant de la ferme et douce espérance qu'il nous avait si souvent manifestée par ces belles paroles : « J'espère que, lorsque je paraîtrai au jugement de Dieu, » la Sainte-Vierge fera l'appoint de mes misères. »

Quand les prières de la liturgie furent terminées, Monseigneur, souriant avec une grâce inexprimable à tous ceux qui l'entouraient l'âme navrée, leur adressa quelques courtes paroles, pour les encourager au sacrifice et les remercier de leurs soins affectueux. Il aperçut en même temps au fond du lit Pierre Varlet, son valet de chambre depuis 28 ans. Ce digne et fidèle serviteur recouvrait les pieds de son maître, et remettait tout en ordre sur ce lit funèbre qu'il arrosait de ses larmes. « Mes amis, dit » le malade d'une voix émue et presque éteinte — je vous re- » commande Pierre et sa femme Thérèse; ce sont des âmes d'une

» autre époque, des serviteurs comme on n'en voit plus. »
» — Soyez tranquille, Monseigneur, répondit M. de Ladoue, nous
» en aurons bien soin. Prenez un peu de repos, il vous sera
» bien utile. »

Le dernier Adieu.

Entre trois et quatre heures, M. le vicomte de Gauville est prévenu de ce qui vient de se passer; et, ne doutant plus que Monseigneur n'approche de sa fin, il veut faire encore une tentative pour arriver jusqu'à son lit, avant qu'il rende le dernier soupir. Comme il entrait dans le vestibule du palais archiépiscopal,
« M. le Préfet — lui dit M. de Ladoue — je me rendais chez
» vous de la part de Monseigneur; il vous invite à venir le voir.
» Avancez bien vite; il sera heureux de vous serrer la main. »

Il avait dit adieu à son clergé, aux jeunes lévites du sanctuaire, même à la plus tendre enfance. Mais son cœur de père, si bienveillant, si parfaitement affectueux, ne devait être satisfait qu'après s'être acquitté envers tous ses diocésains, dans la personne du premier magistrat du département.

La porte du malade s'ouvre : « Adieu, M. le Préfet, je suis
» très heureux de vous voir; j'ai peu de jours à vivre ; quelques
» heures peut-être.....»

Quant à nous, respectant cet intime tête-à-tête, cette suprême effusion d'une âme qui n'était plus de ce monde, nous sommes tous passés dans la pièce voisine, où M. le Préfet est venu nous rejoindre après un quart d'heure environ. Vous dire l'émotion de ce digne magistrat ne serait pas chose facile.... Quelques minutes s'écoulent dans un silence absolu, que de profonds soupirs entrecoupés de sanglots et d'abondantes larmes viennent enfin interrompre. « J'ai vu, j'ai entendu des choses dont je ne perdrai jamais
» le souvenir — dit M. le vicomte de Gauville..... Je tenais
» mon oreille presque collée à sa bouche, pour ne pas perdre un
» accent de cette voix qui s'éteint... Jamais il n'exprima des pensées

» plus élevées, des sentiments plus nobles, rendus avec plus de » suite et dans un plus beau langage... Oh ! quel homme nous per- » dons!... » Et prenant, à ces mots, congé de Mgr Gerbet, M. le Préfet, baigné de larmes, nous laissa tous dans la consternation, l'âme brisée et abîmée dans la douleur la plus profonde.

C'était le dernier jour du *triduo*. Le bruit s'était répandu que Monseigneur venait de recevoir l'Extrême-Onction. Le silence des tombeaux régnait dans toute la ville..... Cinq heures sonnent à l'horloge de la cathédrale; toutes les cloches s'ébranlent pour donner aux fidèles désolés le signal des prières publiques. Notre malade semble alors se réveiller de son assoupissement; son regard et le ton de sa physionomie paraissent indiquer une surprise. « C'est l'heure, Monseigneur, où tout le monde va se réunir à » Sainte-Marie, afin de demander à Dieu votre retour à la santé, » et qu'il vous conserve au diocèse. — On est toujours bien bon » pour moi... J'en suis profondément touché... Si je guéris, je serai » deux fois d'Auch. »

La dernière Communion.

Il témoigna le désir de changer de lit et d'être transporté dans son cabinet de travail pour y passer quelques heures. Mais une fois qu'il y eut retrouvé son assiette, il ne songea plus, de la soirée, à retourner dans sa chambre, tant il se sentait affaibli, épuisé de souffrances.

C'est donc là que Monseigneur passa la nuit, mais dans les plus désolantes alternatives de surexcitations nerveuses, de calme léthargique, d'oppressions de poitrine, d'intolérables douleurs à sa jambe gauche. Vers onze heures et demie, M. l'abbé Peyret s'approche du lit et lui demande s'il tient à faire la Sainte Communion, à son heure ordinaire. « Certainement oui, répond le » malade d'un ton ferme et résolu; ce sera vraisemblablement la » dernière..... Quelle fête avons-nous demain? — Monseigneur,

» l'office est de Ste Martine. — Oh! on l'a bien fait souffrir avant » sa mort. — Monseigneur, vous avez cela de commun avec » elle. — Il sourit agréablement et répond : vous me faites rire, en » me comparant à une martyre. » Et peu d'instants après il communiait avec une ferveur angélique; hélas! pour la dernière fois, comme il l'avait prévu.

M. l'abbé Monbet passa le reste de la nuit auprès de Monseigneur. Il observa, un peu avant l'aurore du 30 janvier, que les douleurs aiguës du membre atrophié tendaient à diminuer de plus en plus; que l'oppression allait croissant dans la poitrine, et que l'ensemble des organes semblaient entrer dans un état d'atonie générale. Bientôt les idées ne furent plus aussi lucides, la parole devint plus gênée, le regard saisissait les objets d'une manière moins précise : tout annonçait les débuts de l'agonie.

Le malade avait pourtant conscience de cet affaiblissement général. Par un besoin instinctif de réagir contre les sinistres pronostics qui en accusaient la cause, il demanda, vers huit heures du matin, un peu de nourriture. On venait alors de le changer de lit et de le transporter dans sa chambre. Deux ou trois *petites bouchées* de pain mêlé de confitures suffirent et, au-delà, pour donner satisfaction à ce caprice d'un estomac devenu impuissant à toute fonction normale. Il entendit ensuite la messe; et, un quart d'heure après, des douleurs très violentes prouvèrent, en effet, que toute alimentation était désormais absolument impossible.

La dernière Agonie.

Le moment décisif était donc venu : notre illustre et saint Archevêque entrait dans sa dernière lutte de la vie contre la mort. A proprement parler, une agonie lente, on vient de le voir, se prolongeait depuis quelques jours sur ce lit de douleurs incroyables. Quelles nuits affreuses depuis le 26 janvier..... Et les jours, hélas! n'étaient pas toujours meilleurs..... Si, au paroxisme des angoisses, à l'extrême violence des douleurs dont

sa jambe gauche était le siége, succédait, parfois, un peu de sommeil, c'était plutôt de l'accablement léthargique, ou comme une sorte de répit qui préparait le malade à éloigner de quelques heures la lutte définitive de la dernière agonie.

Il en avait senti l'approche; car, avant dix heures du matin, il se fit apporter sur son lit son chapelet, des reliques de la vraie croix, de Ste Theudosie et de quelques autres saints personnages. Il demanda sa croix pectorale, son pallium, son anneau et sa croix de la Terre Sainte. Il voulut voir près de son lit sa crosse et sa croix archiépiscopale, la crosse de Sainte Theudosie, que lui avait donnée le Clergé d'Amiens; enfin, le tableau de Marie Immaculée qu'il avait reçu, à Rome, des mains du Souverain Pontife, le jour où fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception. En face de la mort, ces augustes et saints trophées étaient, à ses yeux, d'un tout autre prix que tant de glorieux titres qui dans sa vie d'homme célèbre lui avaient attiré les applaudissements et l'estime du monde.

« Monseigneur — dit M. de Ladoue — voici un ami de plus » qui vient vous faire visite. — Qui? répond le malade avec effort » de voix. — Votre bréviaire, le fidèle compagnon de vos années » de sacerdoce. — Ah!..... Bien. — Le voulez-vous aussi sur » votre lit? — Oui, là, à côté de moi. »

L'agonie cependant approchait de son terme. Nous ne voulons pas essayer de vous dire ce qu'elle fut pour le malade, dont la poitrine s'engoua de plus en plus vers onze heures, dont le pouls, à peine sensible depuis minuit, s'éteignit enfin quand le froid de la mort gagna les mains, et quand un faible reste de vie sembla s'être réfugiée pour quelques instants encore à l'intérieur.

Mais pour ses parents, pour ses amis, qui voyaient avec anxiété que la mort avançait rapidement, cette agonie était poignante. Le malade, très péniblement oppressé, n'avait presque plus de respiration libre; de onze heures à midi, des signes vagues ou mal définis trahissaient une soif dévorante que nous n'étions plus en état de soulager.

Avant midi, nous reprîmes en chœur et à demi-voix les prières des agonisants. Nous les avions récitées une première fois, avec l'agrément de Monseigneur, qui les suivait avec un très grand intérêt de foi vive et de reconnaissance. Par temps, M. de Ladoue lui suggérait encore de pieuses aspirations, qu'il ne répétait plus du bout des lèvres, mais qu'il pouvait comprendre. Il baisait avec effusion sa croix pectorale, que par temps on approchait de ses lèvres presque décolorées. Enfin, plus de signes spontanés ou faits de manière à se faire comprendre. Plus de chaleur aux extrémités, plus d'autres mouvements que ceux d'une respiration de plus en plus haletante..... L'oppression était extrême... Une dernière absolution vint compléter la paix d'une âme déjà si épurée au creuset de la souffrance.... Une heure se fit entendre à l'horloge de la cathédrale, et Monseigneur rendit tranquillement le dernier soupir.

« Tout est fini — dit Monsieur le docteur : — Mgr de Salinis » n'est plus de ce monde ; il a rendu son âme à Dieu. »

Les sanglots répondent à ces lugubres paroles de tous les points de la chambre. Monseigneur de Perpignan, que la douleur absorbait à distance et retenait immobile, se lève et approche du lit. Baigné de larmes, il dépose le dernier baiser de l'ami sur ce large front que le froid de la mort avait entièrement décoloré.

A la suite de Mgr Gerbet, nous venons, les uns après les autres, donner avec respect ce dernier témoignage de notre affectueuse vénération à l'éminent Prélat dont la douloureuse perte devait exciter tant de regrets dans l'Eglise entière.

M. l'abbé de Ladoue lui ferma les yeux.

Enfin Pierre, le serviteur dévoué, vint à son tour donner des soins à cette grande et belle tête, et l'établir dans une position qui, même après la mort, ne parût pas trop indigne de la haute intelligence dont elle fut le siége privilégié.

15 février 1861.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal d'Auch.

Séance du 3 février 1861.

L'an mil huit cent soixante-un, le trois février à deux heures de l'après-midi, les membres du conseil municipal de la commune d'Auch se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, dans une des salles de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de M. Doisy de Villargennes, maire.

Présents : MM. Doisy de Villargennes, maire; Planche et Laporte, adjoints; de Clauzade-Mazieux, Destieux, Dupétit, Lapelle, Laporte Chéri, Molas, Nestier, Claireau, Foix, Lafforgue, Labénère, de Cassaignoles, Bernés, Compans, Bégué et Baurens.

. . . . . .

« Je crois inutile, Messieurs, de rappeler aujourd'hui les titres du respectable Prélat que nous venons de perdre à l'amour et à la vénération de tout le diocèse. Pour nous, représentants de la cité archiépiscopale, un devoir particulier nous est imposé, je le crois du moins; et c'est sur l'accomplissement de ce devoir de haute convenance que vous êtes appelés à délibérer. Il s'agit du concours de la ville aux dépenses occasionnées par les funérailles de Mgr de Salinis. Quelle que soit votre décision, je ne doute pas, et vous ne douterez sûrement pas non plus que les meilleures dispositions ne soient prises; notre concours n'est pas indispensable à l'éclat d'une triste cérémonie dont le deuil général fera le véritable ornement; mais ce concours n'est-il pas nécessaire à notre propre dignité ?

» Ne devons-nous pas demander la permission d'offrir un témoignage public de notre respect filial et de notre reconnaissance envers l'illustre Prélat qui a montré, indépendamment des vertus apostoliques dont il donnait un si bel exemple, tant de zèle pour les intérêts de la ville, qui a tant contribué à faire dépenser, à l'avantage des ouvriers du pays, et de l'ensemble même de la population, des sommes très importantes; et qui, enfin, par l'influence que lui avaient acquise ses hautes qualités, contribuait singulièrement à tout ce qui fait l'honneur et la prospérité d'un pays ? »

Plusieurs membres expriment leurs idées sur la manière qui leur

paraîtrait la plus convenable de remplir le but indiqué par M. le maire, et demandent quelle serait l'importance du crédit à ouvrir.

M. le maire fait connaître que la situation financière de la ville permettrait de disposer d'une somme de 2,000 fr., et il met aux voix la proposition suivante :

« Affecter une somme de 2,000 fr. à la construction extérieure d'un » mausolée à Mgr de Salinis, dans la chapelle où le Prélat sera enterré, » et de donner le nom de cet Archevêque à la nouvelle place au midi de » la Cathédrale. » Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et un crédit de 2,000 fr. est ouvert au budget de 1861.

Le conseil invite ensuite à faire parvenir un extrait du procès-verbal de sa séance au conseil de fabrique de l'église métropolitaine dans laquelle on se propose d'élever le mausolée.

Fait et délibéré à Auch, les jour, mois et an susdits; et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

DOISY DE VILLARGENNES.

Nous Préfet du département du Gers, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion-d'Honneur,

Approuvant la présente délibération, ouvrons au budget de la commune d'Auch, exercice 1861, un crédit de la somme de deux mille francs pour la dépense que cette délibération mentionne.

Auch, le 13 février 1861.

Le Préfet du Gers,

Signé : VICOMTE DE GAUVILLE.

Pour copie conforme :

Le Maire,

DOISY DE VILLARGENNES.

SINGULIÈRE COÏNCIDENCE.

M. le Curé de Cabas nous écrivait le 12 février :

Au fond de la vallée d'Aure (Hautes-Pyrénées), et dans le mur de l'église d'Astensan, avait été très anciennement confondu avec les matériaux de construction un *autel votif* portant l'inscription suivante :

I. O. M.
SILEX
SALINIS.

Nous sommes au courant des explorations que notre savant collègue et ami, M. Barry, de l'académie de Toulouse, poursuit dans les Pyrénées. Nous remercions néanmoins M. le Curé de Cabas de son attention, surtout dans les circonstances actuelles.

Quant à l'interprétation de cet *ex voto* payen, nous ne voudrions pas pousser trop loin les conséquences qu'il en tire. Pour cette fois, nous nous contenterons de livrer l'inscription à nos lecteurs; et nous laisserons à M. Barry toute initiative de commentaire. — Notre traduction serait, sauf meilleur avis :

A JUPITER. TRÈS BON. TRÈS GRAND.
SILEX
FILS DE SALIS.

Le gallo-romain SILEX se disait-il, en réalité, fils de *Salin*, de SALIS ou de SALINIS?..... Nous trouvons plus sage de ne nous prononcer, à ce sujet, qu'en hésitant.

Mais il est aisé de se convaincre, par des titres fort anciens, que SALINIS, dans l'histoire de la famille de ce nom, signifie FILS DE SALIS.

MONSEIGNEUR DE SALINIS

APRÈS SA MORT.

Avant que le froid de la mort vînt donner aux membres de Mgr de Salinis la roideur qui en est la suite naturelle, ses mains furent réunies dans l'attitude de la prière. On y fixa une croix, doublée de nacre à dessins noirs, que Monseigneur avait reçue du Souverain Pontife. Sa chambre fut disposée en chapelle provisoire; et des ecclésiastiques vinrent y réciter en chœur l'Office des morts, qui ne fut plus interrompu, ni le jour ni la nuit, jusqu'à l'heure marquée pour la cérémonie des funérailles.

Après vingt-quatre heures révolues, le corps fut embaumé avec un très grand soin, par l'injection artérielle du procédé Gannal. Néanmoins les ravages de la mort furent si rapides qu'il devint impossible de donner suite au projet, d'abord bien arrêté, d'exposer ces vénérables restes aux regards des fidèles qui demandaient à les visiter. Ils furent donc scellés dans un cercueil de plomb, qui lui-même fut renfermé dans une double bière en bois dur. Les parois furent ensuite garnies, à l'extérieur, de velours violet rehaussé des armes du défunt.

Cependant, le décès d'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Antoine de Salinis laissait vacant le siége métropolitain et primatial de l'antique Novempopulanie. Conformément aux saintes règles de la Tradition catholique, MM. le doyen, chanoines et Chapitre de notre Eglise en deuil se réunissent en assemblée capitu-

laire, dans la soirée du 30 janvier, au lieu ordinaire de leurs délibérations. Ils formulent, d'un commun accord, et adressent au Clergé diocésain la Lettre-Circulaire qui devait annoncer la mort de Monseigneur et ordonner des prières pour le repos de son âme.

Le lendemain, une seconde Lettre fait connaître au Clergé et aux fidèles le personnel de l'administration qui, pendant la vacance du siége, doit régir le diocèse ; et M. l'abbé de Ladoue, nommé Vicaire Capitulaire, avec la plénitude des pouvoirs, écrit à Mgr Boudinet, Evêque d'Amiens, la lettre suivante :

Auch, le 31 janvier 1861.

MONSEIGNEUR,

Notre bon et saint Evêque nous a quittés hier, à une heure, juste l'heure où Notre-Seigneur est monté au Ciel. Son âme, purifiée par de longues souffrances, et sanctifiée par la grâce des Sacrements, est déjà, j'en ai la douce confiance, dans la compagnie du Sauveur. Jusqu'au dernier moment, notre cher Pontife a joui de la plénitude de ses facultés ; il répondait avec un accent de foi pénétrant à toutes les paroles pieuses que je lui suggérais; et, lorsque la voix lui faisait défaut, il exprimait sa joie par un sourire évangélique. La bénédiction du Pape Pie IX a été surtout, pour son cœur si dévoué à Rome, une ineffable consolation. Je ne l'ai jamais vu aussi radieux que lorsque je lui ai annoncé la concession de cette précieuse faveur.

Comme je vous le faisais pressentir dans ma dernière lettre, Monseigneur a exprimé le désir que son cœur fût déposé dans la chapelle de sainte Theudosie. Oserais-je vous prier, Monseigneur, de vouloir bien m'informer, le plus tôt qu'il vous sera possible, si le désir de votre prédécesseur pourra recevoir son exécution ?

Je suis, etc. DE LADOUE.

La Chapelle ardente.

Dès que Monseigneur eut rendu le dernier soupir, on avait dû se préoccuper des dispositions à prendre pour l'établissement définitif de sa chapelle ardente. La grande salle du rez-de-chaussée, qui ouvre au midi sur la cour d'honneur, en regard de la cathédrale, nous parut être la plus accessible au public, comme aussi la

plus facile à recevoir cette triste destination. Un lit funèbre, couronné d'un dais fond noir avec panaches blancs, fut dressé entre deux petits autels, contre le mur oriental de cette salle. Le cercueil y fut établi sur un plan incliné vers l'assemblée des fidèles, qui pendant six jours se sont succédé, en très grand nombre, sans qu'il y eût jamais interruption.

Le portique extérieur était tendu de noir mêlé de blanc et surmonté des armes de Monseigneur. Une large litre, en draperies noires sans écussons, pendait le long des quatre murs qui limitent la cour d'honneur. Ce premier aspect saisissait l'âme dès l'entrée et la disposait au recueillement religieux, qui, du reste, fut toujours des plus édifiants. La salle était entièrement tendue de noir avec armoiries et encadrements blancs. Elle ne recevait d'autre lumière que celle des nombreux flambeaux qui brûlèrent nuit et jour dans cette lugubre enceinte.

A cinq heures du matin commençaient les premières messes, aux deux autels du lit funèbre; et les prêtres s'y succédaient sans interruption jusqu'à l'heure de l'Office capitulaire.

Le Deuil devient général.

Déjà, depuis quatre jours, la fatale nouvelle avait porté le deuil jusqu'aux paroisses les plus reculées du diocèse d'Auch, lorsque, dans la journée du 4 février, dimanche de la Sexagésime, les fidèles furent initiés à tous les détails de la mort du Juste qu'ils pleuraient comme leur père : M. l'abbé de Ladoue les avait consignés dans sa Lettre-Circulaire. Ils furent lus du haut de toutes les chaires, avec cet accent d'émotion vive qui, en remuant le cœur des ministres de la Parole Sainte, devait se communiquer dans tous les rangs de l'auditoire, et faire couler d'abondantes larmes.

Dès le début, M. le Vicaire Capitulaire faisait connaître les dernières dispositions de Monseigneur pour ses restes mortels, et spécialement la part qu'il avait faite à son ancien diocèse. « Ne » soyez pas étonnés, Nos Très Chers Frères, si, sur la tombe de » votre Pontife, nous prononçons le nom d'une Eglise qui n'était

» plus la sienne. Amiens, qui a eu les prémices de son dévoûment » épiscopal, lui est toujours resté cher; et c'est pour ce motif qu'il » a exprimé le désir que son cœur reposât aux pieds de cette » sainte amiénoise qu'il avait ramenée dans sa patrie. »

Ce vœu d'un tendre père qui demande à ses enfants de n'être pas entièrement séparé, même après la mort, de sa famille qu'il aime et qui le pleure, venait de rencontrer en Picardie une sympathie universelle. A la date du 2 février, Mgr Boudinet veut en être le premier interprète; il s'empresse de répondre à M. de Ladoue la lettre suivante :

Monsieur le Vicaire Général,

Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle émotion Amiens a reçu la fatale nouvelle. Mgr de Salinis y avait laissé des souvenirs qui expliquent toutes les sympathies qui se manifestent à cette occasion.

J'avais pressenti, à votre dernière lettre, que le vénérable Evêque avait voulu être *de cœur* après sa mort au milieu de ceux qu'il avait tant aimés pendant sa vie; aussi attendais-je avec impatience la nouvelle officielle que vous m'en donnez aujourd'hui. Je vous réponds sans avoir pu encore faire part au Chapitre de ce témoignage de la bonté de ce cœur qui, ayant aimé les siens pendant sa vie, atteste d'une manière si touchante qu'il veut les aimer au-delà. Je ne doute pas de la reconnaissance de tous ces Messieurs; ils partageront mes sentiments. Vous y mettriez le comble, Monsieur le Vicaire Général, si vous nous apportiez vous-même le précieux dépôt. Nous vous prouverions, je l'espère, que nous avons conservé ici l'*esprit* de l'administration de mon vénéré prédécesseur, alors même que nous n'avions pas encore son cœur comme nous allons l'avoir. C'est vous dire de quelle manière vous seriez accueilli vous-même, qui étiez l'instrument préféré — et avec tant de raison — dont le grand Evêque se servait à Amiens comme à Auch.

Veuillez être mon interprète auprès de la famille de Mgr de Salinis, dont j'apprécie toute l'affliction. Et vous, Monsieur le Vicaire Général, croyez bien à mon respectueux attachement.

† JACQUES-ANTOINE, Evêque d'Amiens.

P.-S. — Cette sainte mort me touche profondément. Bientôt, ce sera mon tour. — J'irai souvent demander à ce cœur ce qu'il faut faire pour mourir ainsi.

Trois jours après, Mgr Boudinet écrivait à son Clergé « avec quelle émotion il avait accueilli ce témoignage d'affection si particulière de son illustre prédécesseur pour son Eglise. Il était heureux de retracer encore une fois le tableau des grandes œuvres qui avaient immortalisé son nom dans le diocèse d'Amiens. Considérant ensuite cette belle vie dans le détail de rapports intimes qui ont fait de l'éminent Prélat le modèle des Pasteurs, Sa Grandeur reprenait : « Et maintenant, Monsieur et cher Curé, si le » temps nous le permettait, qu'il nous serait doux d'ajouter qu'aux » qualités éminentes de l'esprit, dont tous ceux qui l'approchaient » subissaient l'ascendant irrésistible, Mgr de Salinis joignait les » qualités les plus aimables, les plus attachantes du cœur ! » Si bien que ceux qui l'ont aimé, parce qu'il était d'une bonté » ineffable, sont plus nombreux peut-être encore que ceux » qui admiraient la rare distinction de son esprit. C'est par cet » heureux assemblage des dons qu'on trouve le moins souvent » réunis qu'il exerça, au grand profit de la religion, une si pré- » cieuse influence sur les hommes d'élite qui recherchaient sur- » tout sa société. A Bordeaux, à Amiens, à Auch, partout où il » s'est montré, c'était cet apostolat des intelligences choisies que » Dieu semblait lui avoir assigné, et qu'il a rempli avec un esprit » si fin, si élevé, et un caractère si bienveillant et si modéré.»

Ce trait caractéristique d'un éloge constamment reproduit dans les lettres sans nombre qui nous venaient à Auch, de toutes parts, était, particulièrement à Amiens et en Picardie, dans toutes les bouches. En le consignant dans sa Lettre-Circulaire, Mgr Boudinet n'était que l'écho des vifs regrets d'un vaste diocèse demeuré fidèle à la mémoire de son ancien Evêque. Dans tous les rangs de la population, on aimait à se communiquer les dernières impressions laissées par Mgr de Salinis dans sa cathédrale. On l'avait vu, au moment de son départ définitif, se rendre seul à la chapelle de Notre-Dame, à celles de Saint-Jean, de Sainte-Theudosie; arroser de ses larmes ces pieux asiles, prier longtemps, s'arracher enfin, comme par un suprême effort, aux sanctuaires privilégiés de cette

basilique incomparable, l'objet de tant de soins, d'une si touchante sollicitude, d'un vrai culte de tendresse pastorale. Et tous ces chers souvenirs, revêtant les formes des plus gracieuses légendes, s'étaient empreints, même en peu de temps, de ce je ne sais quoi de merveilleux qui caractérise presque inévitablement certains récits populaires. On trouvait tout naturel que ce cœur d'Evêque, en exil depuis cinq ans, ne pût reposer en paix qu'au sein d'une population, et sous les sombres voûtes d'une cathédrale qu'il avait tant aimées.

Les Funérailles.

La circulaire de Mgr Boudinet fut écrite le 5 février. Le lendemain était le jour fixé à Auch pour les obsèques. Notre but ne saurait être d'en reproduire ici la description (1). Nous dirons seulement que la pompe en fut très solennelle. Mgr Desprez, Archevêque de Toulouse, prélat officiant, était entouré de Nosseigneurs les Evêques de Bayonne, de Tarbes, d'Aire et de Perpignan. Les restes du défunt étaient portés sur les épaules de ses prêtres. Un modeste catafalque les attendait au centre de l'Avant-chœur. De très longues oriflammes noires flottaient au haut des tours de la Métropole. L'entrée du porche, la nef centrale et le transsept étaient tendus d'abondantes draperies disposées avec art et semées des armes de Monseigneur.

A quelques pas du catafalque, la nouvelle stalle archiépiscopale fixait péniblement les regards : elle était voilée, dans toute sa hauteur, d'un long crêpe noir, symbole émouvant de son précoce veuvage. C'est à peine si l'auguste Prélat, qui venait de la faire établir, y avait pris place une fois, presque au début de sa dernière maladie.

L'Eloge funèbre.

Après la Messe pontificale, M. de Ladoue lut en chaire, d'une voix très émue, l'Oraison funèbre que Mgr Gerbet venait d'écrire

(1) Voir le *Monde*, 10 février 1861.

avec ses larmes. L'éloge de notre bien-aimé Pasteur était sans doute dans toutes les bouches. Mais personne n'avait pu le connaître et l'apprécier avec autant de suite. Et quelle plume d'ailleurs avait les mêmes titres à parler dignement de son illustre et saint ami?

Comment exprimer l'effet produit dans tous nos cœurs par cette parole à la fois si grave, si noble et si touchante? C'était l'accent d'une âme d'Evêque, dont l'immense douleur ne pouvait être égalée que par la perte d'un ami naguère encore l'honneur de l'Episcopat, et que tout son auditoire pleurait comme le meilleur des pères.

Enfin le moment était venu de faire les cinq absoutes prescrites par le Cérémonial des Evêques. Et quand toutes les prières d'usage furent terminées, le cortége funèbre se remit en marche, afin de se rendre à la chapelle que Mgr de Salinis avait choisie pour sa sépulture.

La Chapelle du Tombeau.

C'est la première au sud, lorsque du transsept on entre dans le déambulatoire. Elle était en réparation depuis quelques mois; et Monseigneur nourrissait le vif désir de la rendre aussi digne que possible du vocable qu'il venait de lui donner. Son vieil autel de bois et de moellons confus était détruit. Son contre-retable vermoulu, son tableau, de confection moderne et vraiment ignoble au point de vue de l'art, étaient déposés. Sur le mur de refend, qui clôture la chapelle à l'est, venaient d'être dressées quatre colonnes, encadrant deux à deux la place ordinairement réservée au sujet sculpté ou peint qui reproduit le motif du vocable. Cette place, alors encore entièrement nue, est aujourd'hui occupée par la statue en pied de Notre-Dame d'Auch. Marie, portant l'enfant Jésus entre ses bras, se détache, en arrière-corps, sur un fond de draperie bleue qui voile provisoirement la nudité de la muraille. Sous les colonnes accouplées, à droite et à gauche de la Vierge, sont deux piédestaux géminés, taillés dans le calcaire tendre du

pays. Les quatre fûts, hauts de 3m 10c, sont en marbre de Languedoc. Leurs chapiteaux, délicatement sculptés dans des blocs choisis aux carrières de la Saintonge, se détachent de ce fond rouge et gris qu'ils couronnent. L'entablement est de la même provenance que les piédestaux, sauf la frise dont la face antérieure est incrustée de marbre : et tout cet ensemble, un peu lourd pour la place qu'il occupe, est d'ordre corinthien.

Il faisait partie, depuis près de deux cents ans, du revêtement que Mgr de La Mothe Houdancourt fit adosser à l'ouest de la clôture du chœur de 1665 à 1671. L'architecte, Gervais Drouët, avait donné le nom traditionnel de *Jubé* à cette étroite tribune, bien qu'elle ne dût jamais servir à la lecture publique de l'Evangile (1). Ce hors d'œuvre, si peu en harmonie de style avec ce qui l'entourait, venait d'être remplacé par de riches boiseries; et l'architecte avait distribué entre deux chapelles la pierre et le marbre de la démolition.

Une grande ouverture ogivale éclaire au sud notre chapelle. ARNAUT DE MOLES y déposa sa signature de peintre verrier, le 25 juin 1513, en terminant, par cette belle page, les verrières monumentales de Sainte-Marie d'Auch. Il avait exposé au regard des fidèles, en dix-huit tableaux, le parallélisme des deux Testaments. Le vitrail des *trois apparitions* de Jésus ressuscité était, ce semble, le couronnement naturel de son œuvre. Le Sauveur est debout entre Thomas et Marie-Madeleine. Au disciple incrédule, il dit : *Mets ton doigt dans mes plaies;* et à la pécheresse convertie : *Ne me touchez point.* — Plus bas est la cène d'Emmaüs : On voit à table les deux disciples qui, le soir de Pâques, reconnurent Jésus ressuscité à la *fraction du Pain.*

A l'aspect de l'ouest, une grande arcade limite la chapelle par une balustrade en marbre de Caunes et ouvre sur le transsept. L'arcade du nord, entièrement semblable à sa voisine, donne entrée à l'intérieur.

(1) Ce nom vient de la formule *Jube Domine benedicere* que le Diacre prononce avant de chanter l'Evangile.

Par la forme carrée de son plan général, ce pieux asile se prêtait facilement à une disposition très régulière pour l'établissement de la nouvelle tombe qui venait y prendre place dans le sol; et ses deux grandes arcades devaient mettre la chapelle entière en libre communication avec les fidèles qui occupent les nefs. Depuis quelques mois, Mgr de Salinis l'avait spécialement dédiée à Notre-Dame d'Auch. A ce titre, ce petit sanctuaire devait avoir un grand attrait pour un cœur aussi tendrement dévoué au culte de la Sainte Vierge.

Mais, de plus, Monseigneur avait appris que l'ancien usage du Clergé métropolitain était de déposer sous les dalles de cette chapelle les restes des jeunes enfants qu'une mort prématurée venait moissonner dans les rangs de la maîtrise. Et il semblait, dans les derniers mois surtout, à ce tendre père qui fut toujours l'ami de l'enfance, que les chants célestes de ce chœur d'innocents le conviaient à venir partager avec eux le repos de la tombe (1).

L'ancien caveau n'existait plus depuis un demi-siècle. A quoi, se disait-on, au début du premier empire français, pouvait-il désormais servir, avec les nouvelles prescriptions administratives, et les habitudes si complètement métamorphosées de nos générations modernes? A sa place on a rencontré un désolant pêle-mêle de débris humains et de décombres entassés. Plus bas encore, une couche assez régulière d'ossements desséchés témoignait que cette portion de la nouvelle cathédrale avait été construite vers la fin du xve siècle, sur l'ancien cimetière du Chapitre métropolitain, comme d'ailleurs son histoire l'enseigne.

(1) On connaît l'ancienne pratique d'associer les restes d'un ou de plusieurs *innocents* à la sépulture de certains grands personnages. On en retrouve assez souvent des exemples. C'est ainsi que, dans notre diocèse, on voit encore la vieille tombe d'un *innocent* à côté du sarcophage de St Lezer, au chevet de l'église du Mas-d'Auvignon. — Sur la pierre tombale qui recouvrit autrefois le corps de St Sidoine Apollinaire, on voit aussi, dans l'église d'Aydat (Puy-de-Dôme), cette inscription, gravée, en caractères du VIIIe ou du IXe siècle : HIC SUNT DUO INNOCENTES † ET SANCTUS SIDONIUS. — *Chronologie des Evêques de Clermont.* — A Verrue, près de Loudun, un reliquaire roman porte en inscription : INNOCENTIUM RELIQUIE HIC REQUIESCUNT ET ALIORUM. — Nous n'examinerons pas ici ce qu'il faut entendre par ces mots : INNOCENTES, INNOCENTIUM. Cette question sera traitée, un peu plus tard, dans le Bulletin.

Tous ces tristes restes, soigneusement recueillis, ont été déposés autour du caveau qui vient de se construire à l'ombre de l'autel de Marie; et désormais ils formeront comme une sorte de cortége funèbre, sous la dalle de marbre noir de Belgique qui le recouvre.

Ce n'est donc pas un sol inhospitalier qui s'est ouvert, dans cette chapelle, pour faire place à la dépouille mortelle du saint Pontife que le deuil de tout un diocèse est venu y conduire. Les anciens du Sanctuaire se sont levés de leurs tombes, à son approche, et ils lui ont dit: « Soyez le bienvenu ! Prenez au milieu de nous la » place d'honneur (1). »

Et vieillards et jeunes enfants ont mêlé leurs accords pour louer le Seigneur de l'arrivée d'un tel hôte en cette terre que l'Eglise avait spécialement bénite, dans les siècles antérieurs, pour les privilégiés de la mort (2).

La Dalle funéraire.

Les fidèles ont d'abord été fort surpris de la simplicité du couvercle scellé sur la tombe dont tous nos regrets viennent si souvent mesurer la profondeur.

Mais pour peu qu'on la considère avec attention, il est aisé de reconnaître que cette funèbre ordonnance n'est que provisoire, comme le fait pressentir la délibération du Conseil municipal d'Auch, du 3 février 1861 (3).

Le monument sera donc plus complet et bien digne de cette généreuse initiative de nos concitoyens. Le sentiment qui l'a dictée éveille dans notre Province de très nombreux échos; et nous savons que cet exemple ne manquera pas d'imitateurs venus de loin.

En attendant, l'opinion générale a inscrit sur la dalle provisoire, dans cette langue du cœur que tout le diocèse parle, quelques

(1) Dan., Cap. xiii, v. 50. Et dixerunt ei senes: Veni et sede in medio nostrûm.
(2) Juvenes de choro psallentium..... Senes cum junioribus laudent nomen Domini. — Thren., cap. v, v. 4;— Psalm. xlviii, v. 12.
(3) Nous l'avons citée plus haut, page 126 de ce deuxième tome.

lignes bien simples. Nous avons la confiance qu'elles trouveront bon accueil, même en dehors de cette grande famille, auprès de ceux qui, comme nous, auront pu apprécier la bienveillance universelle et la cordiale sympathie qui furent le trait caractéristique de notre Bon Pasteur. Tous le reconnaîtront digne d'être associé à ce défunt des Catacombes, dont l'épitaphe porte encore en caractères primitifs : OMNIBUS AMICUS ET NEMINI INIMICUS.

ICI REPOSE EN PAIX

MONSEIGNEUR DE SALINIS

QUI FUT

GRAND ET UTILE

DANS SA VIE

ADMIRABLE

DANS SA MORT.

AMI DE TOUS

IL N'EUT

PERSONNE POUR ENNEMI.

Translation et Déposition du Cœur à Amiens.

Cependant tout était prévu à Auch et en Picardie pour la translation du cœur de Mgr de Salinis. Avant d'embaumer le corps, on avait séparé avec grand soin ce précieux dépôt que la ville d'Amiens se préparait à recevoir avec toute la solennité qu'il était possible de mettre à cette triste cérémonie. Le cœur était renfermé dans un coffret de plomb parfaitement scellé; et M. de Ladoue, cédant aux pressantes sollicitations de Mgr l'Evêque d'Amiens, se mit en route, le 24 février, avec Pierre Varlet, admis à rendre ce dernier devoir à un maître si tendrement aimé de tous ceux qui l'entouraient.

Le 21 février, Mgr Boudinet avait écrit au Clergé de son diocèse :

« C'est jeudi prochain, 28 courant, qu'auront lieu le service « solennel pour le repos de l'âme de Mgr de Salinis, et la *dépo-* » *sition* de son cœur dans la chapelle de sainte Theudosie. Vous » serez heureux, Monsieur et cher Curé, d'assister à cette tou- » chante cérémonie.

» Plusieurs de nos vénérés collègues dans l'Episcopat veulent » bien nous apporter, par leur présence, le témoignage de leur » fraternelle sympathie.

» M. de Ladoue, étouffant dans son cœur des sentiments dont » vous apprécierez la délicatesse et la force, trouvera le courage » de remplir ce qu'il appelle un devoir..... (1) »

Quelle mission, en effet, pour l'ancien grand vicaire, l'ami, le confident intime du Prélat défunt!.... Quels pénibles souvenirs, quelles déchirantes impressions l'attendaient à l'entrée de cette ville, dans cette cathédrale, à l'aspect de ce palais, où les deux amis avaient longtemps vécu sous le même toit, prié, travaillé de concert, partagé les soucis d'une laborieuse administration diocésaine!...

Mais la touchante sympathie de ses anciens camarades de collége devait bien tempérer, dans l'âme de M. de Ladoue, l'amertume

(1) Lettre-Circulaire de Mgr Boudinet, Evêque d'Amiens, adressée au Clergé de son diocèse.

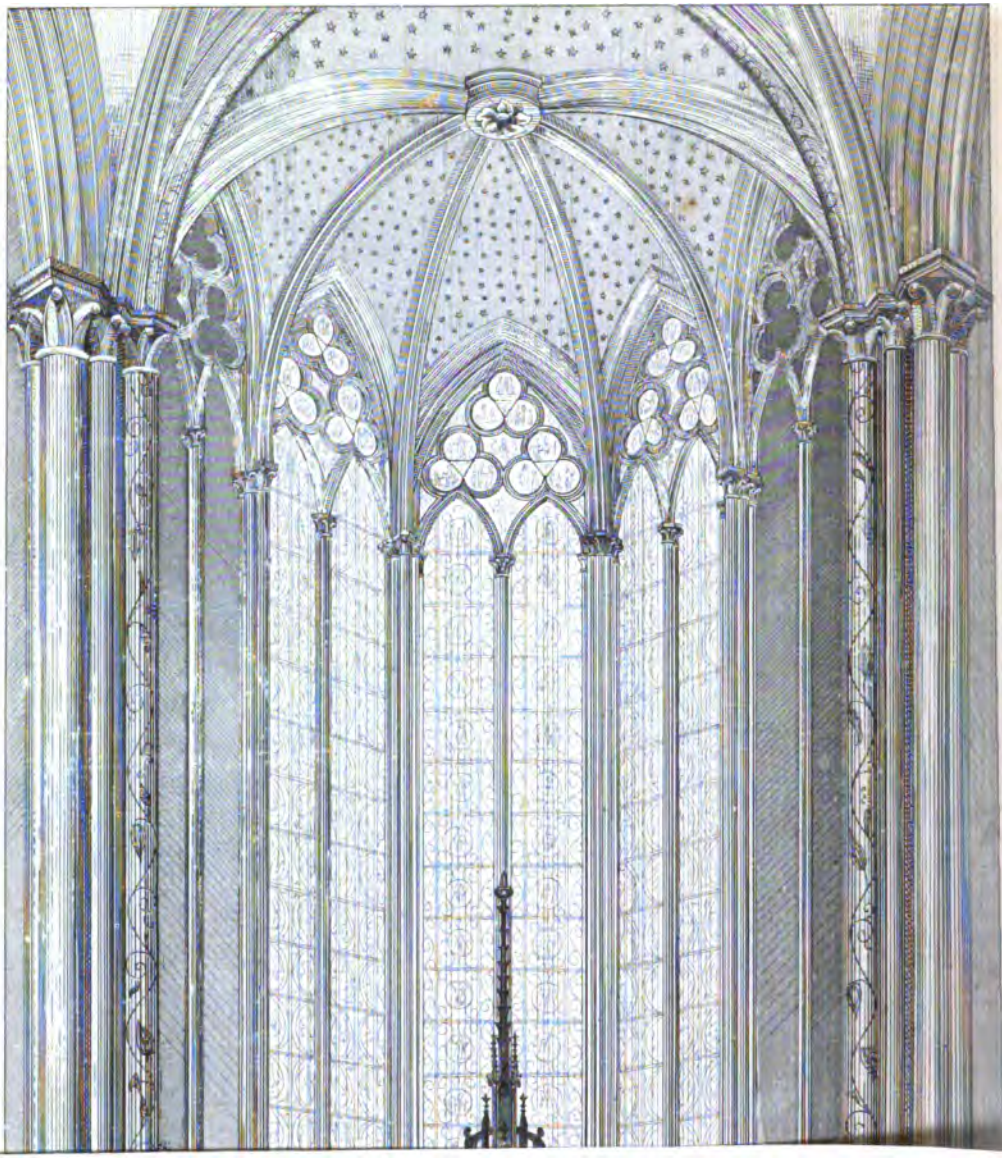

d'une douleur que tout semblait se préparer à rendre si poignante. A son arrivée en Picardie, il vit se presser autour de lui un nombreux concours d'anciens élèves d'Henri IV et de Juilly, qu'un même sentiment de regrets et de reconnaissance avait spontanément conviés sur son passage. C'est environné de ce pieux cortége qu'il parut à Amiens; improvisant ainsi, avec tous ces Messieurs, autour des restes vénérés de celui qui fut leur père et leur ami commun, une sorte d'appareil de funèbre triomphe.

C'était la veille du jour fixé pour la *déposition;* tout était disposé dans une église secondaire à une première réception provisoire : le coffret de plomb y prit la place qui l'attendait, jusqu'au moment où devait commencer l'émouvante cérémonie qui, par l'immense et sympathique concours des assistants, allait rappeler les mémorables solennités de Ste Theudosie.

Pour la décrire convenablement il faudrait reproduire ici, avec le remarquable discours de Mgr l'Evêque de Beauvais, tout ce qu'en a publié, dans le *Mémorial d'Amiens*, un témoin oculaire, M. Charles Salmon (1). Mais ces détails dépasseraient le cadre dans lequel nous sommes obligé de nous restreindre. Nous nous contenterons de donner à nos lecteurs un aperçu rapide du monument religieux qui a reçu en dépôt le cœur du prélat défunt.

Notre-Dame d'Amiens et sa chapelle de Ste Theudosie.

Notre-Dame d'Amiens est la plus vaste des cathédrales françaises : son plan général couvre une superficie de 8,000 mètres environ, tant pleins que vides; elle contiendrait facilement 20,000 personnes. Par l'élévation de ses voûtes, la hardiesse des arcades, la beauté des colonnes, l'admirable proportion de ses nombreuses fenêtres, l'harmonie des grandes lignes, l'unité de style et le fini des détails, cette église est, en outre, l'édifice religieux le plus irréprochable de la période ogivale.

(1) Voir, le *Mémorial d'Amiens*, 29 février 1861.

En contemplant ta nef qui ne veut qu'un jour sombre,
Tes coins mystérieux, tes profondeurs dans l'ombre,
Je dis : Suis-je au milieu d'un immense tombeau?
Et puis, quand je revois ta légère parure,
Ta dentelle, tes fleurs, ta frêle ciselure,
Je me demande alors : serait-ce un grand berceau?

Ainsi parlait, en 1853, un vieil ami de Mgr de Salinis, à propos de la splendide basilique qui naguère est devenue l'*immense tombeau* de son cœur.

Sept chapelles rayonnent autour de l'abside. Celle qui les couronne toutes, à l'extrémité orientale de l'axe, est consacrée au service paroissial, sous le vocable de Notre-Dame. C'est la plus voisine, du côté du nord, qui reçut, en octobre 1853, le nom et la châsse de Ste Theudosie.

Autour de ton autel que nos prochaines tombes
Aillent s'asseoir,
Comme dans un bon nid se pressent les colombes
Quand vient le soir.
Que ta châsse aux fleurs d'or, que nous aurons parée
De verts rameaux,
Soit parmi nos cercueils la bergère entourée
De ses agneaux.

Hélas! l'ami qui pleure aujourd'hui avec nous, avec l'Eglise entière, la perte que vient de faire notre diocèse était alors bien loin de se douter que le premier des *agneaux* abrités autour de la *bergère* amiénoise serait le Pasteur aimé qui préparait avec tant de soin ce *bon nid de colombes*.

Et ce digne modèle des Pasteurs disait à son ami, en couronnant cette belle œuvre : « Dieu m'a fait une grande grâce en se » servant de moi pour donner à Ste Theudosie un tombeau dans » sa ville natale. J'ai la ferme espérance qu'elle me récompensera » de tout ce qu'il m'a été donné de faire pour sa gloire, qu'elle ne » m'abandonnera pas à mes derniers moments, et qu'après ma » mort elle me protégera devant Dieu. »

Nous reproduisons ici, d'après M. Viollet-Le-Duc, une vue d'intérieur de la chapelle de Sainte-Theudosie. Comme toutes celles qui l'avoisinent, elle est haute et largement ouverte. Sa petite abside est à trois pans coupés, avec un égal nombre de fenêtres, qui n'ont pas moins de quatorze mètres de hauteur. Une élégante arcature à ogives trilobées règne au-dessous de ces fenêtres et forme, avec elles, toute la décoration architecturale de cette chapelle.

Dans les deux petites arcades qui avoisinent l'autel du côté de l'Epître, est bâtie, en renfoncement, une piscine à double niche, figurée en A et B.

Du côté opposé est une ancienne armoire, C, pratiquée dans le mur et solidement fermée à clé : c'est dans son intérieur qu'a été déposé le coffret qui contient le cœur du Prélat défunt, en attendant les nouvelles dispositions qui doivent lui préparer une place définitive dans cette même chapelle.

Il avait manifesté le désir que cette portion de ses restes mortels fût mise dans le sol, sous la dalle foulée tous les jours, en avant du degré de l'autel, et sous les pieds du prêtre qui commence la messe. Nous ignorons si le Clergé d'Amiens croira devoir se conformer à un vœu qui caractérise si bien la profonde humilité dont Mgr de Salinis nous a donné tant de preuves dans sa dernière maladie.

Quoi qu'il en soit, cette chapelle est la plus richement dotée de toutes celles que l'on admire dans cette magnifique cathédrale. La peinture murale et la peinture sur verre ont mis en œuvre tous les moyens dont elles disposent pour célébrer le retour dans sa patrie de la *très innocente épouse* d'*Aurélius Optatus*, qui, au IIIe siècle, était allée cueillir à Rome la palme du martyre.

Sur le plein mur qui, à droite et à gauche, précède les pans coupés sont reproduites au pinceau deux fenêtres en tout semblables aux trois autres. De gracieux rinceaux serpentent le long des colonnes et encadrent la voûte que la peinture a transformée en une sorte de ciel semé d'étoiles.

La verrière centrale a conservé son vitrail primitif, à sujets

légendaires, qu'une habile restauration a rétablis dans toute la perfection de leur harmonie originelle.

Les deux autres sont dues à la munificence de l'Empereur et de l'Impératrice. Elles racontent, sur un plan de distribution analogue et de même style, l'histoire de Sainte Theudosie, depuis sa naissance jusqu'à son retour à Amiens, à l'état de sainte relique. Et sa châsse d'argent, enrichie d'ornements dont la délicatesse rivalise avec le prix de la matière, brille au-dessus de l'autel érigé en son honneur.

Cet autel, dont la forme ravit au premier coup d'œil, est en pierre sculptée, avec arcatures décorées de motifs rehaussés d'or et de couleurs. Des rinceaux de vigne et d'épis de froment y reproduisent le caractère des symboles primitifs que l'art païen, transfiguré au souffle de l'inspiration chrétienne, transmit dans les Catacombes aux néophytes de la nouvelle école. Sur le plan horizontal de son retable se dresse, en arrière-corps, une élégante exposition, dont la pyramide monte encore et semble porter vers le ciel les humbles supplications de la martyre amiénoise.

Telle est, en raccourci, l'idée générale que nous pouvons donner ici de l'asile sacré qui, avec Notre-Dame d'Auch, convie désormais autour de son nouveau trésor les pieux souvenirs des nombreux amis de Mgr de Salinis.

F. CANÉTO.

L'ABBÉ MONLEZUN

ET SON HISTOIRE DE LA GASCOGNE.

(*Suite*) (1).

Le livre de l'abbé Monlezun a une importance scientifique que l'on essaierait en vain de contester. Il est, ce nous semble, peu de provinces dont l'histoire offre plus d'intérêt que la nôtre, parce qu'il en est peu qui aient mis plus de persévérance à maintenir l'originalité de leur caractère, à garder leurs traditions politiques et leur foi religieuse, à résister surtout à l'action énervante du pouvoir absolu.

Et cependant cette histoire est à peu près ignorée. On n'en connaît, en général, que quelques rares fragments, recueillis, de côté et d'autre, dans des compilations plus ou moins consciencieuses. Mais on ne cherche pas à en étudier l'ensemble et les détails; car on suppose la matière stérile, et l'on proclame à l'avance l'inutilité du résultat.

Or, nous croyons devoir protester hautement contre cette hypothèse et ces assertions erronées. Et voilà pourquoi nous voulons présenter aujourd'hui aux lecteurs du *Bulletin* une esquisse rapide du sujet traité par le docte chanoine, faire ressortir la haute signification des faits qu'il a racontés, et dissiper ainsi les préventions fâcheuses de ceux qui ne voient dans son histoire de la Gascogne qu'une longue série d'événements frivoles, et une nomenclature monotone de personnages obscurs.

L'intérêt des annales de notre Province commence à poindre dès leurs premières pages. Ces pages nous font connaître l'organisation politique des tribus qui foulèrent d'abord le sol aquitain, leurs mœurs fières et indépendantes, leur amour passionné pour

(1) Voir t. I, p. 54.

la liberté. Elles signalent certaines institutions militaires, certaines croyances religieuses qui distinguent les peuplades celtibériennes, et leur donnent déjà, en ces époques lointaines, une physionomie pleine d'originalité.

Cet intérêt grandit lors de l'apparition du Christianisme dans les Gaules, au souvenir des héroïques labeurs de nos premiers apôtres, et de la généreuse intrépidité de nos premiers martyrs.

Il acquiert surtout un haut degré de développement au VIe siècle de notre ère, lorsque les Gascons, descendus des Pyrénées pour soutenir l'Aquitaine dans sa lutte contre Rome dégénérée et contre les Francs encore barbares, prennent enfin possession d'une terre qui leur sera vaillamment disputée par les enfants de Clovis et de Charles-Martel, mais dans laquelle, cependant, ils s'établiront un jour d'une manière définitive.

Dans la première moitié du VIIe siècle, un descendant de Mérovée, chassé par les révolutions des lieux qui l'avaient vu naître, vient unir ses destinées à celles d'une princesse gasconne, et déposer sur le berceau de notre dynastie nationale un rayon de l'auréole qui avait illuminé le front de Clovis, lorsqu'il le courbait sous la parole de saint Remi (1).

Cent ans plus tard, Eudes, petit-fils de Caribert, consacrait son illustration et celle de toute sa race par des triomphes éclatants. Les Sarrasins s'étaient précipités comme un torrent sur l'Aquitaine. Il les vainquit personnellement dans plusieurs rencontres successives, et il hâta leur ruine, en prêtant à Charles-Martel le concours de sa puissance et celui de son génie pendant la mémorable bataille de Poitiers (2).

Ses successeurs, moins valeureux que lui, repoussèrent cependant les incursions fréquentes de Pépin et de Charlemagne. Ces deux

(1) Nous croyons toujours aux Mérovingiens d'Aquitaine, malgré le livre de M. *Rabanis* et le jugement de l'académie. D'ailleurs, les discussions soulevées dans ces derniers temps à propos de la charte d'Alaon prouvent d'une manière péremptoire que notre grand procès historique est encore à juger.

(2) On sait que, dans cette journée, les deux armées ennemies combattaient depuis longtemps à chances égales, lorsque le duc d'Aquitaine força le camp des Sarrasins avec ses troupes, et, par cette habile manœuvre, détermina la victoire.

grands capitaines, habitués partout ailleurs à de faciles conquêtes, cherchèrent inutilement à s'emparer du duché de Gascogne. Tous leurs efforts vinrent se briser devant le courage invincible et l'opiniâtre persévérance de Hunald, de Waifre et d'Adalric.

Il fallut céder pourtant au flot toujours renouvelé de l'invasion franque et courber la tête sous le joug de la force. La Gascogne se vit donc obligée d'accepter une domination étrangère et de subir la loi d'un vainqueur irrité. Mais elle réagit sourdement contre ses oppresseurs; et, après plus d'un demi-siècle de protestations inefficaces, elle reconquit enfin son indépendance, et fut assez heureuse pour retrouver, au sein des Pyrénées et sur le marche-pied du trône de Navarre, l'héritier d'Eudes, le fils de Garsias-Ximénès, l'illustre Sanche-Mitarra, auquel elle remit son sceptre et sa couronne, et, avec eux, la garde de sa souveraineté (1).

Sous les petits-fils de Sanche-Mitarra, et dans le courant du xe siècle, se formèrent, par voie d'héritage, les quatre grands fiefs de notre Gascogne : le Fezensac, l'Armagnac, l'Astarac et le Pardiac. Déjà, en 819, avaient été institués le vicomté de Béarn et le comté de Bigorre, au profit de deux princes qui comptaient parmi les arrière-neveux du grand Eudes. Enfin, le régime féodal se substituant partout aux anciennes formes gouvernementales, on vit apparaître les maisons de Foix, de Comminges, de Lomagne et d'Albret, qui complétèrent la nouvelle organisation de la Province, et contribuèrent aussi à jeter les fondements de son avenir glorieux.

Ces petits Etats s'organisent bientôt en souverainetés véritables. Ils lèvent des armées, bâtissent des places fortes et régularisent peu à peu leurs systèmes d'impôts. Quelques-uns d'entre eux bat-

(1) « Sanche-Mitarra eut deux fils : l'aîné, Garsias-Sanche Ier, eut pour sa part » la Navarre. Il fut la souche des rois d'Aragon, de Castille, de Navarre et de So- » brave. Par lui, les descendants de Clovis, expulsés du trône de France, allèrent » s'asseoir sur la plupart des trônes de la péninsule, au moment presque où les » Carlovingiens, qui les avaient chassés, s'éteignaient sans retour. C'est là un de » ces jeux de la fortune, ou plutôt une de ces dispositions de la Providence dont » le spectacle est de temps en temps donné à la terre. Garcias-Sanche, dit le Courbé, » le second, eut le duché de Gascogne. » — *Histoire de la Gascogne*, t. Ier.

tent monnaie (1); ils aspirent presque tous à une complète indépendance, et leurs chefs ne veulent relever que de Dieu et de leur épée (2).

Tandis que, presque partout ailleurs, les peuples ne trouvaient d'autre garantie contre l'oppression que dans le bon vouloir de maîtres dont l'autorité n'avait à subir aucune espèce de contrôle, les Etats de la Gascogne possédaient, de temps immémorial, leurs fors, leurs coutumes, leurs franchises municipales, destinées à sauvegarder leurs personnes, leurs terres, leur honneur, leur droit public et leur liberté (3).

Il y a dans l'histoire de chacune de ces petites principautés des périodes obscures, des dates incertaines, des faits assez peu connus. D'ailleurs, il s'en faut de beaucoup qu'elles soient aussi riches les unes que les autres en hommes célèbres et en faits éclatants. Les comtes de Bigorre ne font pas grande figure à côté

(1) La monnaie des anciens vicomtes de Béarn, frappée primitivement à Morlàas, porta bien longtemps d'un côté : *Gasto Dei gratiâ Dominus Bearnii;* et de l'autre, elle prit plus tard pour légende, comme monnaie royale de Navarre, ces mots empruntés de l'apôtre St-Paul : *Gratiâ Dei sum id quod sum.*

« Les vicomtes de Lomagne et de Lectoure conservèrent le droit de battre monnaie. » Leurs pièces étaient nommées *Arnaudens*, du surnom d'Arnaud, commun à toute » cette dynastie. » *Art de vérif. les dat.*, t. II.— Voir note A, à la fin de cet article.

(2) Dans les autres provinces, on rappelait toujours dans les actes publics le règne des rois de France; mais dans le Béarn, on ne mentionna jamais que celui des vicomtes. La même formule fut employée souvent dans le Fezensac et l'Armagnac, par rapport à nos comtes. Odon II et Vézian II s'intitulaient vicomtes de Lomagne, *par la grâce de Dieu.*

(3) Ce furent surtout les habitants du Béarn qui défendirent leurs droits avec une indomptable persévérance. En 1170, ils dépossédèrent la vicomtesse Marie, sœur et héritière de Gaston V, parce qu'elle avait fait hommage à Alphonse II, roi d'Aragon, et accepté pour époux Guillaume de Moncade, d'une des principales maisons de Catalogne.

Cet acte d'indépendance a été justement signalé à notre admiration, depuis que les fors du Béarn ont été publiés par deux habiles érudits, MM. Mazure et Hatoulet. Nous ne prétendons pas en atténuer la portée, et cependant nous nous permettrons de signaler un fait arrivé seulement quelques années plus tard, et sur lequel la critique contemporaine a gardé un silence presque complet.

Après trois ans de luttes intestines, les Béarnais conférèrent l'autorité suprême au jeune Gaston VI, fils de Marie et du seigneur de Moncade. Or, Gaston renouvela, en 1186, le serment de fidélité que sa mère avait prêté au roi d'Aragon; et ses sujets, bien loin de se révolter alors, comme ils l'avaient fait en 1170, reconnurent, au moins tacitement, la juridiction de leur nouveau suzerain. D'où vient cette contradiction dans leur conduite? Faut-il y voir une de ces anomalies si fréquentes dans l'histoire du moyen-âge, ou bien une protestation contre la puissance anglaise qui essayait de prévaloir dans notre Midi, depuis qu'elle avait pris possession de l'Aquitaine? Nous inclinerions volontiers pour cette dernière interprétation; car il nous paraît très naturel que les habitants du Béarn aient sacrifié quelque chose de leur antique indépendance afin de se ménager une protection efficace dans la lutte que devait infailliblement provoquer l'ambition des Plantagenets.

des vicomtes de Béarn, surtout après que la maison de Foix se fut entée sur ces derniers (1). Les seigneurs de Comminges pâlissent auprès des comtes d'Armagnac devenus successivement maîtres du Fezensac, du Pardiac, des Quatre-Vallées, du comté de Rhodez et de la vicomté de Lomagne. Enfin, les sires d'Albret, s'agrandissant tour à tour par des alliances, des traités et des guerres heureuses, offrent un singulier contraste avec les d'Astarac, qui sortirent rarement de leur obscurité et ne poursuivirent jamais d'ambitieuses conquêtes.

Quoi qu'il en soit et de ces lacunes fâcheuses et de ces nuances bien tranchées, il n'en est pas moins vrai que l'histoire de nos grands fiefs, envisagée dans son ensemble, ne mérite ni l'oubli ni le dédain auxquels elle a été si longtemps condamnée. Elle occupe une place considérable dans cette grande époque du moyen-âge, aujourd'hui l'objet d'études si consciencieuses et d'appréciations si diverses. Rien ne lui manqua pour fixer l'attention de l'observateur impartial, ni les merveilles de la foi, ni les prodiges du dévoûment, ni les luttes orageuses de la liberté, ni les divisions intestines, ni les guerres sanglantes, ni les audacieux triomphes de la force brutale, presque toujours amoindris cependant par l'intervention efficace du principe religieux, dont l'influence salutaire était alors tôt ou tard acceptée.

Mais ce ne sont pas seulement les manifestations purement intérieures de l'activité nationale qui donnent du relief à l'histoire de notre Province. Pour avoir une idée complète de son importance, il faut l'envisager sous d'autres points de vue, et tenir compte surtout de la part glorieuse que peuvent revendiquer nos ancêtres, dans tous les événements qui se déroulèrent autour d'eux, pendant une longue période de six siècles.

(1) En 1290, Gaston VII légua la vicomté du Béarn à Marguerite, sa seconde fille, épouse de Roger-Bernard III, comte de Foix. Mathe, sœur puînée de Marguerite et veuve de Géraud V d'Armagnac, crut devoir protester contre les dispositions testamentaires de son père, et elle chargea Bernard VI, son fils, de faire respecter des prétentions qu'elle croyait fondées et qui étaient cependant contraires aux fors du Béarn. Telle fut l'origine de la funeste rivalité des Foix et des d'Armagnacs, rivalité qui ensanglanta la Gascogne pendant plus d'un siècle. (Voir *Hist. du Languedoc*, t. 6, p. 243).

Nous les voyons, en effet, concourir avec empressement à l'œuvre des croisades; et pour ne parler ici que de la première de ces expéditions, vraiment extraordinaires, constatons que sur la liste des héros dont on admira la bravoure à la journée d'Iconium, à la bataille d'Antioche et sous les murs de Jérusalem, se trouvent inscrits les noms illustres de Gaston de Béarn, de Roger de Foix, d'Amanieu d'Albret et d'Astanove de Fezensac.

Nous les trouvons encore combattant avec ardeur l'Islamisme, sous la bannière des rois de Castille et d'Aragon ; et leur intervention puissante fit souvent pencher la balance du côté de la justice, dans ces luttes gigantesques dont l'Espagne était le théâtre, depuis qu'elle aussi avait commencé sa longue croisade contre les ennemis de la foi (1).

Ils firent éclater l'ardeur de leur patriotisme et la mobilité de leur caractère dans cette guerre des Albigeois qui couvrit de sang et de ruines tout le midi de la France, et fit voir à quels excès peuvent aboutir, et le zèle pour la religion, quand il croit pouvoir s'affranchir des règles éternelles de la morale, et l'amour de la liberté, quand il foule aux pieds les prescriptions les plus impérieuses de la conscience (2).

Enfin, les grands feudataires de notre Gascogne furent les plus

(1) Vers 1112, Bernard III d'Armagnac convoqua ses hommes d'armes et les conduisit lui-même au secours d'Alfonse I, roi d'Aragon, surnommé le *Batailleur*, à cause des nombreuses victoires qu'il remporta sur les infidèles.

Gaston IV retrouva, pour ainsi dire, aux portes du Béarn, les ennemis qu'il avait déjà si vaillamment combattus en Orient. Il assista en 1118 à la grande bataille de Daroca qui amena la capitulation de Saragosse. Il remporta plus tard contre les Maures une foule d'avantages et leur enleva bon nombre de places entre autres Tarragone et Calatayud.

Centule V, héritier de Gaston, marcha sur les traces de son père, et suivit Alfonse I dans toutes ses expéditions. Il fut tué au siége de Fraga en 1134. Cette ville fut enlevée aux Musulmans, en 1149, avec le concours de Pierre de Béarn, successeur de Centule V.— Voir, en outre, t. I, p. 71 et XXIII du Bulletin.

(2) Raymond-Roger, comte de Foix, Bernard IV de Comminge, Gaston VI de Béarn, et Odon III, vicomte de Lomagne, ne craignirent pas de déserter le catholicisme et de contribuer à la propagation de l'hérésie (vers 1211).

Centule Ier, comte d'Astarac, osa seul se réunir aux défenseurs de la vraie foi.— Géraud IV d'Armagnac attendit l'issue des événements pour se prononcer.

Du reste, la politique, plutôt que la religion, inspira trop souvent les démarches de ces grands seigneurs, dans le cours de cette célèbre lutte. Quand les Albigeois furent définitivement vaincus, les choses reprirent leur ancien cours : les comtes de Foix, de Comminges et le vicomte de Béarn abjurèrent l'hérésie (1214), aussi facilement qu'ils l'avaient adoptée.

fermes soutiens de la royauté française dans ce long et mémorable duel qu'elle dut livrer à l'Angleterre pour reconquérir la Guyenne. A notre avis, c'est là le beau côté de leur histoire, celui que nous voudrions signaler particulièrement à l'admiration de la postérité.

Leur coopération au succès de la grande cause pour laquelle se passionna bientôt la nation entière fut, avant toute chose, une œuvre de patriotisme. La monarchie anglaise n'avait jamais été populaire dans le Midi : et si plusieurs seigneurs gascons, séduits par de brillantes promesses, avaient reconnu sa suzeraineté, en des temps où personne n'était encore assez fort pour lui disputer le premier rang, il s'était rencontré, même alors, quelques hommes intrépides qui n'avaient pas craint de protester hautement, et les armes à la main, contre la domination de l'étranger (1).

Mais quand la royauté française se fut élevée peu à peu au-dessus du niveau que lui avait assigné le régime féodal, et qu'il fut évident que le sol de la patrie était désormais trop étroit pour contenir deux maîtres, alors commença cette sanglante mêlée qui dura plus d'un siècle, et aboutit enfin, malgré trois humiliantes défaites, à la ruine de la puissance anglaise sur notre continent.

Or, les seigneurs gascons se signalèrent, entre tous, dans cette guerre mémorable. On les rencontre dans la période des revers, comme dans celle des succès. Ils apparaissent réparant les désastres de Crécy et de Poitiers, secondant admirablement, sous Charles V, l'enthousiasme qu'une politique habile avait inspiré, consolidant les triomphes des Valois pendant les premiers temps du

(1) En 1181, Richard, fils de Henri II, assiégea Vézian II, vicomte de Lomagne, dans sa ville de Lectoure, et le força à lui prêter serment de fidélité.

Vers 1245, Arnaud-Odon II, petit-fils de Vézian, qui convoitait l'Armagnac après la mort de Bernard V, essaya de se concilier la protection de Henri III, en lui faisant hommage.

En 1255, Géraud V, devenu maître du Fezensac et de l'Armagnac, se rendit à Bordeaux, auprès du même Henri, afin de se soumettre à son autorité.

Il faut croire que ces adhésions isolées étaient imposées par la crainte, puisque le gouvernement anglais ne fut jamais aimé dans notre Midi. Plusieurs fois les seigneurs gascons se liguèrent contre lui, et notamment en 1247 et 1252 — Gaston VII de Béarn fut le promoteur de cette opposition qui éclata alors ouvertement, et depuis fermenta toujours, jusqu'à son explosion définitive.

règne de Charles VI, mêlés, par la force des choses, aux agitations lamentables des dernières années de ce monarque, consommant enfin la délivrance de leur patrie à l'ombre du drapeau de Jeanne d'Arc, autour duquel ils se groupèrent avec le peuple tout entier.

Nous ne pouvons que citer en passant le nom de ces guerriers intrépides. L'espace nous manque pour raconter les exploits de Jean Ier d'Armagnac, de Gaston II de Foix, de Bertrand de l'Isle-Jourdain, de Pierre-Raymond de Comminges, de Géraud de Labarthe, d'Amanieu d'Albret, d'Arnaud-Guilhem et de Bernard de Pardiac, de Jean Ier d'Astarac et de Jean de Fezensaguet, ces implacables adversaires de la puissance anglaise, à côté desquels il faudrait encore placer trois hommes, moins illustres qu'eux par leur naissance, et cependant aussi remarquables par leur courage, Lahire, Xaintrailles et Barbazan (1).

Et toutefois, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention de nos lecteurs sur Jean Ier d'Armagnac, dont le nom a échappé à bon nombre d'historiens, quoique ses hauts faits le placent incontestablement à côté de Du Guesclin, le plus grand capitaine de son siècle (2). Pendant plus de trente ans, il fut un des plus fermes soutiens de l'autorité royale en Languedoc et en Gascogne. Après la bataille de Crécy (1346), il arrêta le flot de l'invasion anglaise. Quand le prince Noir couvrait notre Province de sang et de ruines (1355), il osa seul lui résister et il enraya sa marche victorieuse. Après la défaite de Poitiers et la captivité de Jean II, il

(1) « Au temps du roy Charles VIIe, Poton de Xaintrailles et La Hire furent deux » gentilz capitaines qui aydèrent bien à chasser les Anglois de France. La Hire dit » ung jour à Poton : Mon compaignon, nous combattrons demain les Anglois qui » ont si grand nombre d'archiers, que leurs flèches nous feront perdre la clarté du » soleil. Poton respondit : Ce sont bonnes nouvelles ; nous combattrons à l'ombre. » Bibl. nationale, manuscrits de Bethune, 8,623.

(2) Jean Ier et Du Guesclin combattirent habituellement sous le même drapeau. Mais après le funeste traité de Brétigny (1360) qui avait rendu à l'Angleterre l'hommage des seigneurs gascons, ils se trouvèrent pendant quelque temps en face l'un de l'autre, le premier dans l'armée de Pierre le Cruel, roi de Léon et de Castille, le second parmi les défenseurs de Henri de Transtamare. Pierre le Cruel était soutenu par le prince de Galles et ses vassaux. Les ennemis se rencontrèrent dans les plaines de Navarrete (1366). Du Guesclin fut vaincu et fait prisonnier, et le comte d'Armagnac contribua particulièrement au gain de la bataille.

voilà l'humiliation du roi sous les splendeurs de sa munificence (1). Il releva les courages abattus, et convoqua dans plusieurs occasions les Etats-Généraux du Languedoc pour organiser dans le Midi des forces imposantes et conjurer ainsi l'épouvantable malheur qui menaçait la patrie. Enfin, il combattit vaillamment à côté du duc d'Anjou et de Du Guesclin dans ces immortelles campagnes de 1369 et de 1370 qui compteront toujours parmi les grands souvenirs de notre province (2).

Le XIVe siècle dans lequel figura avec tant de distinction Jean Ier, comte d'Armagnac, doit être envisagé, ce nous semble, comme la grande période de notre histoire locale. En ce temps, nos principaux feudataires possèdent tous les attributs du pouvoir souverain; ils affichent hautement leur indépendance, ils résistent quelquefois aux prétentions de la royauté (3), ils s'allient aux grandes maisons de France et d'Espagne, et sont appelés aux plus éminentes dignités (4).

(1) « Quand à la Languedoc, le premier soin du comte d'Armagnac, qui y com-
» mandait toujours, fut d'envoyer au roi, à Bourdeaux, des meubles et toute sorte
» de provisions de bouche; et on voit par le compte du domaine de la sénéchaussée
» de Toulouse, de cette année, que ce comte envoya alors de cette ville au roi
» deux cent soixante-seize marcs de vaisselle d'argent pour sa table. » *Histoire de Languedoc*, t. VII, p. 198.

(2) Voir l'*Histoire de Gascogne*, tome 3, p. 414 et suiv., et le savant *Mémoire sur les deux prétendues délivrances de Condom*, en 1369 et 1374, par M. Léon Lacabane.

(3) En 1312, Philippe décréta un subside général dans tout le royaume. Jean de Blainville fut chargé d'en poursuivre la levée dans le Languedoc. Les États furent assemblés à Toulouse le lundi après l'Assomption. Amanieu II d'Armagnac, archevêque d'Auch, et Guillaume de Farges, évêque de Narbonne, présidèrent la chambre ecclésiastique. La demande du roi fut rejetée. « Denegata fuit petitio trecentarum
» mille librarum, nec ullum juvamen regi concessum fuit; imo deliberatum, quod
» non permitterent levari subsidia bladis, vinis et aliis victualibus imposita, et eo
» casu quod rex vellet cogere habitatores patriæ ad solutionem subsidiorum, omnes
» tres ordines conjunctim, manu armatâ, regi se opponerent, et hanc deliberationem
» nefariam sacramento pessimo firmaverunt. » — *Chronique de Bardin, Hist. de Languedoc*, t. VI, p. 581.

En 1346, Jean Ier d'Armagnac, lieutenant du roi en Languedoc et Gascogne, fit cette noble réponse aux agents de Philippe-de-Valois qui avait cru devoir suspendre l'exécution d'une de ses ordonnances. « Si hobéirez au commandement dudit seigneur
» comme besoin est, et sachiez que nous envoyons devers ledit seigneur pour nous
» décharger de notre lieutenance; quart nous ne saurions, ne voudrions être lieute-
» nant et capitaine là où ledit seigneur déferait, sans nous appeler, ce que nous au-
» rions fait au profit de sa guerre. »

(4) En 1327, Jean Ier d'Armagnac épousa Béatrix de Clermont, arrière-petite-fille de St-Louis. Il donna en 1360 sa fille Jeanne au duc de Berry, frère de Charles V. Mathe, son autre fille, fut fiancée en 1372 à Jean, duc de Gironne, fils aîné de Pierre d'Aragon.

Gaston-Phebus, comte de Foix, épousa, en 1349, Agnès, fille de Philippe III, roi de Navarre.

Arnaud-Amanieu, sire d'Albret, fut marié en 1368 à Marguerite de Bourbon, sœur de la reine de France.

Mais le moment n'était pas éloigné où tant d'éclat allait s'effacer insensiblement pour disparaître bientôt et se perdre sans retour. Au milieu des bouleversements et des agitations du moyen-âge, avait grandi peu à peu la monarchie féodale, absorbant en elle toutes les forces de la Société, et courbant sous son sceptre toutes les souverainetés particulières.

Or, c'est surtout dans l'histoire de notre Province que l'on peut suivre la marche et les progrès de ce nouveau pouvoir.

Il se révèle au treizième siècle par son intervention dans la guerre des Albigeois. Bientôt nous le voyons s'efforçant de contrebalancer l'influence des rois d'Angleterre et des comtes de Toulouse. Quand il eut réussi à faire accepter son autorité par nos principaux feudataires, il ne lui fut pas difficile de les subjuguer à l'aide du prestige dont il s'entoura. Il se mit donc à faire hautement acte de suzeraineté, à se poser comme le soutien des faibles opprimés et le vengeur de leurs droits méconnus, ne reculant devant aucun sacrifice ni aucune rigueur pour ramener à l'obéissance des vassaux rebelles, invoquant au besoin les décisions intéressées du Parlement de Paris dans le but de faire prévaloir son intervention arbitraire, et de cacher ses prétentions ambitieuses sous de faux semblants de justice (1).

Il faut avouer que tout favorisait cette expansion universelle de la royauté. La société, telle que l'avait constituée le régime féodal, s'agitait confusément au milieu du désordre, et était en proie à de continuelles perturbations. On avait vu bien souvent dégénérer en tyrannie l'autorité de cette multitude de souverains qui avaient surgi de toutes parts, et dont les actes ne relevèrent primitivement

(1) En 1274, le Parlement de Paris cassa le testament de Jeanne de Toulouse qui avait institué pour son héritière Philippe, vicomtesse de Lomagne et d'Auvilars, et il attribua ses vastes domaines au roi Philippe le Bel.

En 1283, le Parlement de Paris mit le Bigorre en séquestre entre les mains de Philippe le Bel, malgré le vœu des Etats qui s'étaient déclarés pour la princesse Constance, issue des anciens comtes du pays.

En 1375, un arrêt de la haute-cour confisqua le Pardiac sur Arnaud-Guilhem V, pour avoir mis à mort sans jugement un des consuls de Marciac chargé de lui faire quelques remontrances. Anne, sœur et héritière d'Arnaud-Guilhem, recouvra, par la grâce de Charles V, les domaines confisqués sur son frère.

que de Dieu et de leur épée. Quand le frein religieux était impuissant à comprimer leurs passions, ils n'avaient à compter avec aucune force sociale universellement reconnue, et nul n'était à l'abri de leurs violences et de leurs iniquités.

Aussi, au-dessus de tous ces pouvoirs locaux, et par suite d'une disposition universelle des esprits, vit-on s'établir l'autorité royale comme un pouvoir public, comme une espèce de grande magistrature chargée de maintenir l'ordre général, de faire fléchir toutes les têtes sous le joug de la loi et de mettre un terme à tous les genres d'arbitraire.

Quand on étudie l'histoire de la Gascogne, il est facile de saisir cette tendance qu'ont les populations à chercher dans les prérogatives de la royauté un refuge contre l'insuffisance de leurs institutions politiques. C'est surtout vers la fin du XIIIe siècle que l'élan se manifesta dans toute son énergie. On voit s'élever alors, sur les divers points du territoire, des villes dont la fondation présage des temps nouveaux, et qui semblent vouloir consacrer la nécessité sociale d'une autorité suprême en demandant à nos rois d'incliner sur elles leur sceptre protecteur, et de les défendre contre les nombreux ennemis dont elles étaient environnées (1).

Cependant une si vaste autocratie ne pouvait s'établir sans exciter des réclamations sérieuses. Les mécontentements devaient éclater à la première occasion; et sous les fils de Philippe le Bel (2), la lutte s'engagea entre la royauté déjà triomphante et l'aristocratie féodale à demi vaincue. Alors la féodalité se retrouva au pre-

(1) Pour se concilier d'une manière plus efficace la protection des rois, ces nouvelles *bastides* les appelèrent en paréage. On peut voir dans l'*Histoire de la Gascogne* la confirmation des paréages de Gimont 1280, de Miranda et de Pavie 1281, de Beaumarchez 1290, de Marciac 1298, etc., etc., t. III et VI.

(2) « A la mort de Philippe le Bel, et dans l'intervalle qui s'écoula jusqu'à l'extinction de sa famille et l'avénement de Philippe de Valois, c'est-à-dire sous les » règnes de ses trois fils, Louis le Hutin, Philippe le Long et Charles le Bel, une » vive réaction éclata contre toutes ces usurpations ou prétentions nouvelles de la » royauté.... Aussi cette institution nous apparaît-elle, au commencement du quatorzième siècle, chancelante, délabrée, et dans un état qui ressemble fort à la décadence.... Et ce siècle vit commencer pour elle une période de revers et d'abaissement, dont les plus laborieux efforts eurent peine à la relever. » — Guizot. *Histoire de la Civilisation en France*, t. IV.

mier rang et elle s'y maintint avec intrépidité, jusqu'à l'époque où le sol aquitain fut définitivement fermé à l'Angleterre.

Après l'accomplissement de ce grand acte, la royauté reprit, pour ne plus l'interrompre, le cours de ses destinées. Elle travailla sans cesse et sans repos à l'incorporation des différentes provinces. Les prétextes ne lui manquèrent pas, et les circonstances la servirent admirablement, surtout dans notre Gascogne, où elle put invoquer, contre les d'Armagnac, la nécessité de sauvegarder les principes éternels sur lesquels reposent la religion, la famille et la société. Nous n'avons pas l'intention d'exposer les différents actes de cette tragédie dont le dénouement fut si terrible. Ils sont connus de nos lecteurs. Les histoires générales nous ont assez parlé des cruautés de nos derniers comtes, de leurs trahisons, de leurs infamies, de leur raffinement en matière de libertinage. Pourquoi, au milieu de tant d'horreurs, ont-elles négligé tout ce qui pouvait être un sujet de contraste? Comment se fait-il qu'elles gardent un silence complet sur Jean III, l'intrépide guerrier qui mit un terme aux brigandages des grandes compagnies dans le Midi de la France, et alla chercher une mort prématurée sous les remparts d'Alexandrie (1391) dans une expédition trop chevaleresque pour ne pas être glorieuse (1)? Dans quel but insistent-elles, comme à plaisir, sur les brutales férocités du célèbre connétable Bernard VII, et glissent-elles si rapidement sur les qualités qui l'avaient antérieurement rendu recommandable, dans un siècle si profondément corrompu (2)? Qu'on nous dise enfin pourquoi elles mettent, pour ainsi dire à nu la passion incestueuse de Jean V pour Isabelle, tandis qu'elles ne laissent pas même soupçonner le repentir et la pénitence de ces deux grands coupables (3)?

(1) Voir les *Chroniques de Froissart*, t. III, p. 107 et suiv. Edition du *Panthéon littéraire*.

(2) « Le comte Bernard VII fut un des plus puissants princes et des plus grands » capitaines de son siècle; mais l'ambition excessive dont il fut dévoré ternit l'éclat » de ses belles qualités... Il était zélé pour les mœurs et le bon ordre. Nous en » avons la preuve dans une lettre très forte qu'il écrivait, le 7 janvier 1408, à » l'évêque de Rhodez, sur les désordres qui régnaient dans son Eglise.» *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 276.

(3) Voir dans l'*Hist. de la Gascogne*, t. IV, p. 328, le bref touchant que le Pape Pie II adressa à Charles VII, le 12 septembre 1460, pour l'engager à pardonner à Jean V.

Et cependant, après que le remords fut descendu dans leurs âmes, la foi y recouvra tout son empire. Jean prit l'humble bourdon du pèlerin et se rendit à Rome pour y retrouver la paix avec les bénédictions du vicaire de Jésus-Christ. Isabelle ensevelit sa honte sous les voûtes d'un monastère de Barcelonne, et fit oublier dans de saintes austérités le grand scandale qu'elle avait donné au monde.

Et qui sait si la Providence n'envoya pas aux d'Armagnac de solennelles épreuves afin de leur faire expier leurs grandes iniquités? A nos yeux, les dernières humiliations de Jean V et sa mort effroyable, la longue et injuste captivité de son frère Charles, le lugubre échafaud de Jacques de Nemours, et l'abjection profonde dans laquelle ses jeunes enfants furent si longtemps plongés, toutes ces extrémités lamentables des choses humaines démontrent surabondamment que Dieu, dans ses conseils, avait résolu d'imposer à toute une race des œuvres d'expiation. Et quand la dette de ces illustres criminels aura été acquittée, leur mémoire sera magnifiquement réhabilitée dans la personne d'un de leurs descendants, Louis, comte de Pardiac et duc de Nemours, jeune prince qui compte parmi les plus expérimentés et les plus braves capitaines de son temps, et qui mourut en héros dans les plaines de Cérignoles, faisant de son sang un holocauste à sa patrie (1503).

Puisque la mort du dernier des d'Armagnac réveille le souvenir de nos expéditions d'Italie, ne devons-nous pas signaler, en passant, le courage que déployèrent les seigneurs gascons dans ces entreprises aventureuses de nos rois. On sait, en général, que Gaston de Foix, à peine âgé de vingt-deux ans, fut enseveli dans son triomphe à la bataille de Ravenne (1502); mais on ignore que Jean IV d'Astarac s'était déjà couvert de gloire à Fornoue (1495), qu'Henri II d'Albret, roi de Navarre, fut fait prisonnier à côté de François Ier à la journée de Pavie (1525), et que Charles de Foix-Candale reçut une blessure mortelle sous les remparts de Naples (1528) (1).

(1) « Jean IV d'Astarac mourut en 1511, sans laisser de postérité mâle... Mathe, » sa fille aînée, lui succéda au comté d'Astarac, avec Gaston de Foix, comte de Can-

Après les agitations politiques du xve siècle viennent les bouleversements religieux du xvie.

La Réforme inaugura dans la Gascogne des divisions funestes, bientôt suivies de proscriptions sanglantes.

Les premiers disciples de Calvin, chassés de Paris par le gouvernement royal, avaient trouvé un asile à Nérac auprès de Marguerite, reine de Navarre. Autour de cette princesse, frivole dans ses goûts et plus que légère dans ses écrits, se groupaient bon nombre de lettrés, jaloux de la haute influence littéraire possédée jusqu'alors par le clergé, et aspirant, à leur tour, à régner sur les intelligences. Ils se mirent donc à censurer hautement les mœurs ecclésiastiques, à immoler sous le glaive du ridicule les moines et les religieuses, à flétrir, dans des contes érotiques et des pièces de théâtre licencieuses, le corps sacerdotal tout entier.

Et cependant il y avait alors dans la Province, malgré les défections de cette malheureuse époque, beaucoup de prélats recommandables par leurs lumières et leurs vertus (1).

Au reste, les apôtres auxquels fut confié le soin de propager les nouvelles doctrines ne méritaient pas de se parer du titre fastueux de réformateurs, car leur conduite, ouvertement dépravée, autorisait toutes les corruptions (2).

Quoi qu'il en soit, ils cherchèrent à prendre possession du Béarn avec l'approbation tacite, et peut-être formelle, d'Henri II de Navarre et de Marguerite. Cependant, l'intervention officieuse de la Cour de France et les scrupules religieux qui dominaient, par intervalles, le roi et la reine de Navarre, paralysèrent à son début la marche de l'hérésie et lui défendirent au moins de s'abandonner à ses instincts de violence.

Mais à l'avènement de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bour-

» dale et de Bénauges, et captal de Buch, *dit le Boiteux*, qu'elle avait épousé l'an
» 1508. Elle eut de lui dix enfants, dont les principaux sont Charles, mort en 1528,
» au siége de Naples, etc. » — *Art de vérifier les dates*, t. 2, p. 284.

(1) Voir l'*Histoire de la Gascogne*, liv. XVIII, chap. 2 et 3.

(2) Voir l'*Histoire de la Gascogne*, t. V, p. 219.

« Gérard Roussel presque seul faisait contraste avec cette tourbe éhontée, etc...

bon (1555), les religionnaires, se voyant ouvertement secondés, ne gardèrent plus de ménagements. Ils se mirent donc à sillonner dans tous les sens le Béarn et la Gascogne tout entière, soufflant partout le feu de la rébellion, surexcitant les basses convoitises du peuple, lui persuadant de s'insurger contre la royauté, et lui faisant entrevoir le complet affranchissement de tout impôt et de toute redevance seigneuriale (1).

C'en était assez pour embraser la province. De toutes parts on courut aux armes, et la guerre civile commença (1562).

Montluc y fut atroce dans ses vengeances, et nous nous garderons bien de justifier les rigueurs qu'il déploya. N'oublions pas cependant, pour être juste, que ses ennemis se livrèrent à de sanglantes représailles, et que, dans mainte circonstance, ils surexcitèrent, comme à plaisir, son impitoyable courroux. Le sac de Lauzerte par Duras précéda la boucherie qui combla les fossés du château de Penne (2); et l'insigne mauvaise foi de Bremont, commandant des huguenots au siége de Lectoure, provoqua l'épouvantable massacre de Terraube (3).

Cependant Jeanne d'Albret, bien loin de se laisser intimider par les succès des catholiques, n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses sacriléges projets (4); et, quand les temps lui semblèrent

(1) « J'entendais de toutes parts de terribles langages et d'odieuses paroles que » tenaient les ministres qui portaient une nouvelle foi.... Ils prêchaient publique- » ment à leurs auditoires que s'ils se mettaient de leur religion, ils ne paieraient » aucun devoir aux gentilshommes, ni au roi aucune taille que ce qui serait ordonné » par eux. Les uns prêchaient que les rois ne pouvaient avoir aucune puissance que » celle qui plairait au peuple. D'autres que la noblesse n'était plus rien qu'eux. » Et de fait, quand les procureurs des gentilshommes demandaient les rentes à » leurs tenanciers, ceux-ci leur répondaient qu'ils leur montrassent en la Bible » s'ils les devaient payer ou non, et que si leurs prédécesseurs avaient été sots et » bêtes, ils ne voulaient point en être. » — *Mémoires de Montluc*, liv. V, p. 147.

(2) A Lauzerte, selon les chroniques protestantes, Duras fit égorger cinq cent soixante-sept catholiques, parmi lesquels, *neuf vingt quatorze prêtres*. *Hist. de la Gascogne*, t. v, p. 283. — Voir la note B à la fin de cet article.

(3) Voir l'*Hist. de la Gascogne*, t. v, p. 284 et suivantes.

(4) Après qu'Antoine de Bourbon fut retourné au catholicisme, Jeanne s'opiniâtra plus que jamais dans son hétérodoxie. Le roi de Navarre s'était converti, en 1561, au fameux colloque de Poissy « dont il avait cependant procuré la tenue dans » la vue d'y faire triompher le calvinisme. L'événement ne répondit pas à son at- » tente, et il sortit du colloque mécontent des ministres qu'il y avait appelés. Fran- » çois d'Escars, son chambellan, s'étant aperçu de cette disposition, acheva de le » décider, appuyé par le légat et l'ambassadeur d'Espagne, à rentrer dans le sein » de l'Eglise. » *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 822.

devenus favorables, elle établit solennellement dans ses Etats le culte soi-disant réformé (1567).

Alors que ne vit-on pas? Tous ceux dans les veines desquels fermentait encore l'ancienne sève religieuse se levèrent, comme un seul homme, pour revendiquer les priviléges qu'on leur avait ravis. Charles IX favorisa ouvertement cette manifestation imposante. Henri d'Anjou, le brillant vainqueur de Jarnac et de Moncontour, chargea un de ses principaux lieutenants de prendre, au nom du roi, possession du Béarn, et, dans quelques jours, tous les domaines de Jeanne, sauf la forteresse de Navarreins, tombèrent entre les mains des catholiques.

La reine ne s'abandonna pas dans cette circonstance décisive. Elle confia le rétablissement de son autorité à un général expérimenté qui partageait toutes ses antipathies religieuses. Grâce à la division qui s'établit entre les chefs catholiques (1), Montgommerry releva promptement ses affaires désespérées, et il répandit des torrents de sang pour étouffer à jamais tout projet de résistance (2). Bientôt, prenant lui-même l'offensive, il se précipita comme un torrent, à travers la Gascogne, semant partout sur son passage la désolation et la mort, et accumulant des ruines que trois siècles n'ont pas encore relevées (1569).

La Réforme triomphait sur tous les points, et partout elle abusait de sa victoire. Dans le Béarn, le fanatisme et l'entêtement de Jeanne d'Albret furent portés à leur comble, et rien ne put la détourner de son funeste projet, ni les observations respectueuses, ni les remontrances énergiques. Pour trouver des auxiliaires dans les rangs du clergé, elle essaya de tous les moyens, et de la ruse, et de l'intrigue, et de la corruption. Lorsqu'elle vit l'inutilité de ses efforts, elle se livra à d'inexprimables emportements,

(1) Terride, Montluc et le maréchal de Damville auraient pu facilement écraser Montgommerry, s'ils l'avaient attaqué avec toutes les forces dont ils disposaient. Mais de tristes rivalités, engendrées par un étroit amour-propre, les empêchèrent d'agir avec ensemble, et la Gascogne fut perdue. Voir *l'Hist. de la Gascogne*, liv. XIX, chap. III.

(2) « Qui ne sait les violences que la reine de Navarre exerça sur les prêtres et » sur les religieux? On montre encore les tours d'où on précipitait les catholiques, » et les abîmes où on les jetait. » — Bossuet, *Histoire des Variations*, liv. X.

et elle persécuta avec une rage inouïe jusqu'alors ceux qui avaient osé braver sa volonté (1).

Mais ces violences, bien loin de gagner des partisans aux idées nouvelles, provoquèrent, au contraire, d'universelles répulsions, et firent germer au fond des âmes je ne sais quelles haines vigoureuses, qui ne demandaient qu'une occasion pour donner un libre cours à leurs fureurs.

L'occasion se présenta à la Saint-Barthélemy.

Après ce drame lugubre et ses péripéties inqualifiables qui ne furent, au reste, en bien des endroits, que de tristes et cruelles réactions, la Gascogne fut en proie à d'étranges désordres, provoqués et entretenus par les ambitions nombreuses que la faiblesse du pouvoir central avait partout surexcitées.

La ligue mit un terme à cette situation confuse, ou du moins elle la dessina avec une certaine netteté. Les deux partis se trouvèrent en présence, entraînant dans leurs évolutions successives les principales cités de la province. Henri de Navarre, qui avait fait ses premières campagnes dans l'armée des princes, apparut alors dans notre Midi pour y combattre les catholiques (1576). La lutte dura plusieurs années; presque toutes nos villes y participèrent (2). Le jeune roi de Navarre s'y montra jusqu'à la fin digne de la haute position qui lui était réservée. Dans les succès, comme dans les revers, on admira toujours en lui ces brillantes qualités qui devaient immortaliser sa mémoire et la rendre, plus tard, si chère au peuple français.

Enfin, les événements se précipitent. La mort du duc d'Alençon (1584) laisse vacante la succession au trône des Valois. Le roi de Navarre devient alors l'héritier présomptif d'Henri III.

(1) Les séductions et la terreur ne firent qu'un petit nombre d'apostats. « Le Béarn » comptait environ quatre cent cinquante paroisses. Près de deux mille prêtres séculiers ou réguliers les desservaient. Sur ce nombre, cent cinquante à peu près » abjurèrent leur foi; tout le reste demeura fidèle. La proportion devait être la » même deux siècles plus tard. A quelle époque que se soit présentée la persécution, le Clergé français a su la soutenir noblement. » Voir l'*Hist. de la Gascogne*, » t. v, p. 375.

(2) Voir dans l'*Hist. de la Gascogne*, t. v, p. 406 et suivantes, de curieux détails sur ces courses de guérillas.

Il remporte sur les ligueurs les célèbres victoires de Coutras (1587), d'Arques et d'Ivry (1590). Bientôt après, secondant par son abjuration les desseins de la Providence sur lui et sur sa noble race (1593 et 1595), il se consacra tout entier à réparer les maux que les guerres civiles et religieuses avaient faits à la patrie.

Alors la Gascogne se releva du profond abaissement dans lequel la Réforme l'avait plongée. On restitua au Catholicisme ses vieilles églises et leurs autels délabrés. Des évêques et des prêtres, visiblement suscités d'en Haut, travaillèrent efficacement à la restauration de la foi (1). Peu à peu les villes furent pacifiées, et les campagnes, débarrassées des gens de guerre, retrouvèrent le calme et la fertilité. Enfin, les haines disparurent, la confiance renaquit, et, dès les premières années du XVIIe siècle, l'administration toute paternelle du nouveau monarque avait inauguré pour nos ancêtres une ère féconde de paix et de prospérité.

Mais, en échange de tous ces avantages, ils durent se résigner au sacrifice de leur nationalité. Henri IV, malgré les promesses du commencement de son règne, ne put échapper aux tendances des gouvernements absolus qui veulent mener seuls toutes les affaires et absorber tous les pouvoirs dans une vaste unité.

Aussi, sur la requête du parlement de Paris, il déclara, par un édit de 1607, que, par le seul fait de son ascension au trône de France, la Gascogne avait fait retour à la couronne, ainsi que tous les fiefs qui dépendaient de l'ancien comté d'Armagnac.

La Gascogne avait vécu de sa vie propre pendant neuf cent soixante-dix-neuf ans. Nulle de nos anciennes provinces ne pouvait revendiquer une aussi longue existence.

Ajoutons, sans crainte d'être démenti, qu'un bien petit nombre d'entre elles avaient laissé dans l'histoire des souvenirs plus glorieux.

Le livre de l'abbé Monlezun a donc une haute valeur scientifique, à cause de l'importance du sujet qu'il traite.

(1) Voir l'*Hist. de la Gascogne*, t. V, p. 469 et suivantes.

Mais quelle est la valeur intrinsèque de cette œuvre? Quelles sont ses beautés et ses défauts? C'est ce que nous verrons dans un prochain article.

F. E. SABATIÉ,
Curé-doyen de Valence.

(Note A.) Dans les substructions de l'ancien château des comtes de Lomagne, à St-Clar (Gers), on a rencontré, il y a peu de semaines, un vase de terre rempli de vieilles monnaies d'argent. Ce ne sont pourtant pas des *Arnaudens*, mais bien des *deniers* et des *oboles* de MORLAAS, ayant pour légende, *au droit*, CENTULLO COME; *au revers*, ONOR FORCAS avec un *type* dans le champ diversement interprété— Nous reviendrons sur cette découverte.

(Note B.) Le chanoine Monlezun ne fixe pas l'année de la prise de Lauzerte. Qu'il nous soit permis de citer, à ce propos, une note due à l'obligeance de M. Devals aîné, archiviste de la ville de Montauban.

C'est le 15 août 1562 que la ville de Lauzerte fut surprise par les calvinistes. Voici de quelle manière eut lieu ce triste fait d'armes :

Duras, envoyé d'Orléans pour lever de nouvelles troupes, après avoir réuni 16 enseignes en Agenais, s'était acheminé vers le Quercy pour se joindre à Marchastel qui se tenait à St-Antonin. A la nouvelle de la reprise d'Agen par Montluc, Duras se présenta (15 août 1562) devant Lauzerte où s'étaient réfugiés un grand nombre de prêtres de la contrée, et qui était défendue par le baron de Brassac avec 100 soldats et 30 gentilhommes. Quelques soldats de Duras pénétrèrent dans la ville, par une fenêtre grillée, et y introduisirent le reste de l'armée. Sous prétexte de venger le meurtre de Montlauzun, commis précédemment par les habitants, Duras fit passer ceux-ci au fil de l'épée, et 567 catholiques, dont 194 prêtres, y furent égorgés.

Le lendemain, Duras quitta Lauzerte sans y laisser de garnison; et, passant à Cazes-Mondenard, Molières, Caussade et Septfonds, il arriva le 19 août à St-Antonin, où il fit sa jonction avec Marchastel.

EUSTACHE DE BEAUMARCHAIS ET SON ÉPOQUE

OU

LE FONDATEUR DE NOS BASTIDES MUNICIPALES.

(*Suite.*) (1)

Les ricos-hombres ont été déçus dans leurs plus chères espérances : Eustache de Beaumarchais a protesté énergiquement contre toute participation à leurs coupables intrigues, à leur criminelle révolte. Ils sauront bien l'en punir. Le loyal gouverneur de Pampelune sera sans pitié mis à mort, à tout le moins honteusement chassé du royaume. Pour atteindre cet indigne but, on a recours à la ruse. A l'instigation des barons navarrais frémissants de dépit, deux nobles seigneurs, Lope Diez de Biscaye et D. Simon Ruiz de los Cameros, se présentent devant le sénéchal de Toulouse. Ils ont été exilés de Castille, disent-ils, pour avoir, il y a quelque temps, ménagé dans une guerre la Navarre qu'ils aiment « d'un amour cordial ; » ils demandent donc à être reçus à son service, promettant de la défendre « avec courage de martyr. » Eustache de Beaumarchais, selon sa coutume dans toutes les affaires importantes, réunit les Cortès, non pas à Estella, cette fois, mais dans le château de los Arcos. C'était en avril (1276), quelques jours avant Pâques, « alors que le doux zéphyr surgit en la fleur au pré (2). » Les Cortès accédèrent à la prétendue demande des nobles Castillans, et Eustache se rangea de leur avis. Une démarche aussi singulière laissait cependant encore des doutes dans l'âme du magnanime gouverneur qui chevaucha inquiet et rêveur vers Pampelune,

(1) Voir, plus haut, p. 25.
(2) Que l'aura dolça broylla en la flor el pradel. (Anelier.)

en proie à de sombres pressentiments. C'était, en effet, un piége que les riches hommes lui tendaient avec une triste habileté. Ils triomphaient.

A quelques jours de là, une armée castillane entre en Biscaye semant partout le ravage et l'incendie. Incapables de résister à un ennemi aussi formidable, D. Simon Ruiz et D. Lope Diez appellent le gouverneur de la Navarre à leur secours. Eustache convoqua aussitôt les barons du royaume, et de tous côtés arrivent à Pampelune riches-hommes, chevaliers et *mesnaderos* (1) enfourchant de superbes coursiers, étincelants avec leurs écus peints et la lance au poing. Mais c'était bien moins aux Castillans qu'à Beaumarchais qu'en voulaient ces turbulents seigneurs. N'avait-il pas, en effet, par son inébranlable fidélité, confondu récemment leurs pratiques contre Dona Juâna? Pour le perdre d'une manière plus sûre, les plus influents des ricos-hombres se réunissent secrètement et concertent leurs projets. Ils s'entendront avec l'ennemi; ils prendront jour pour engager le combat, et il faudra bien que le gouverneur frappé par les Castillans, par eux, s'il le faut, tombe des premiers sur le champ de bataille. La conférence fut mystérieuse, pas assez toutefois pour qu'il n'en transpirât quelque chose dans le bourg de San Cernin où le gouverneur ne comptait que des partisans sincèrement dévoués. « Seigneur, dit Ponce Baldoin au sénéchal de Toulouse, si vous allez en Castille, jamais vous n'en reviendrez ; car là, ceux en qui vous vous fierez vous tueront. » Averti du péril qui le menace, Eustache de Beaumarchais laisse partir les barons, enseignes déployées, au secours de D. Simon Ruiz et D. Lope Diez. Pour lui, il ne sortira pas de Pampelune. L'odieuse perfidie des conjurés demeurait ainsi sans succès.

Cependant les barons profondément indignés ne se tiennent pas pour battus. Ils n'ont pu faire périr Eustache, ils le renverront ignominieusement en France. N'y a-t-il pas dans le pays de bons riches-hommes, des chevaliers instruits qui connaissent mieux que

(1) Mesnadero est le titre qui désignait le chevalier auquel le souverain donnait une solde annuelle.

lui les fueros de la Navarre et le scoutumes du royaume ? Des députés envoyés par les mécontents vont porter à Beaumarchais cet étrange message : « Vous pouvez sans retard regagner votre patrie : les grands pourvoieront la Navarre d'un gouverneur. » On devine les sentiments qui durent agiter l'âme généreuse du sénéchal quand il entendit cette insolente intimation. Abdiquer ses fonctions et forfaire ainsi à son devoir, parce que de misérables intrigants le demandaient, c'eût été lâcheté et encourir un grand et juste blâme. Eustache ne pouvait rentrer en France, l'honneur sauf, qu'autant que les Cortès lui donneraient « telle lettre qui lui servît de décharge (1). » En conséquence, une cour générale fut assemblée à Pampelune. La question du renvoi de Beaumarchais fut débattue ; mais les avis se trouvèrent tellement partagés que les conspirateurs, furieux de ne pouvoir atteindre le but si ardemment poursuivi, résolurent d'envoyer une seconde fois des messagers au gouverneur. Ceux-ci eurent ordre de lui dire : « Qu'il était étranger, et qu'il vît s'il voulait rester et être dans ledit royaume contre leur vouloir et gré, l'invitant à ne pas le faire, mais à se mettre en route, sinon qu'ils le tiendraient pour ennemi et qu'ils procèderaient contre lui comme tel. » En même temps, pour ne pas échouer dans leur entreprise, les barons essayèrent de corrompre les bourgeois. « Que nul n'ose lever le bras contre le gouverneur, car, par le Dieu qui voulut se laisser crucifier, le premier qui bougerait, fût-il comte ou baron, sans aucune miséricorde, on l'irait mettre en pièces ! » Cette fière réponse des bourgeois déconcerte les riches-hommes. C'en est fait, il est désormais impossible de perdre Eustache de Beaumarchais par la ruse ; il a autour de lui comme une garde sacrée qui toujours le protége, et cette garde sacrée, ce sont les généreux habitants de San Cernin et de San Nicolas. « Eh bien ! déclarons-leur la guerre, » s'écrient les barons en fureur, et les voilà qui courent s'enfermer dans la Navarrerie et tiennent « parlement » dans l'église de Ste-Marie. On se jure un mutuel

(1) *Cronica de los reyes de Navarra*, par le prince de Viana.

appui, une fidélité inviolable. Les bourgeois, de leur côté, Beaumarchais avec eux, se réunissent dans l'église de St-Laurent. « Seigneur, crie avec enthousiasme l'assemblée tout entière au gouverneur français, seigneur, soyez sûr que nous vous défendrons tous jusqu'à ce que nous soyons percés à coups de lance. » En entendant ces nobles paroles inspirées par un dévouement sublime, Eustache de Beaumarchais comprit qu'il pouvait, sans crainte, tenter le sort des armes contre les irréconciliables ennemis de la jeune reine acharnés à sa perte. La cause qu'il défendait était une cause juste ; il devait espérer la victoire. Après tout, si la fortune trahissait ses efforts et son courage, il était beau, il était glorieux pour lui de succomber.

L'heure d'en venir aux mains avait enfin sonné, et la guerre civile allait se déchaîner dans Pampelune. Un cœur généreux tentera cependant, même en ce moment suprême, de conjurer les calamités qui vont bientôt s'abattre sur la capitale du royaume. Le prieur du monastère de saint Jacques (1) se rend dans les bourgs et fait entendre des paroles de paix à la municipalité : « Prions tous, disait-il, que la Vierge Marie empêche le mal de commencer, car il serait grand dommage. » — « Frère, cela nous plaît, » répondirent les Vingt (2) au patriotique religieux. Encouragé par ce premier succès, inespéré peut-être, le moine se dirige vers la Navarrerie. Les barons furent intraitables : « Les bourgs ont accueilli Eustache, qu'ils le chassent s'ils ne veulent périr. » Telle fut leur réponse, et le prieur se vit obligé, s'il voulait avoir la vie sauve, de reprendre, la douleur dans l'âme, le chemin de son couvent.

Cependant Eustache de Beaumarchais avait dépêché un de ses hommes en France pour informer Philippe III des tragiques événements qui allaient dans peu s'accomplir à Pampelune. Le messager était encore à Roncevaux quand il fut rencontré par le prieur des Templiers de St-Jean-Pied-de-Port qui descendait en Espagne

(1) Ce monastère occupait l'emplacement où l'on voit aujourd'hui le théâtre.
(2) C'est ainsi qu'on nommait le conseil des bourgs.

avec maint bon chevancheur. Averti des troubles de la capitale, il s'y rendit incontinent, se promettant bien d'y ramener la paix et la concorde. Vaines espérances; le noble prieur des Templiers ne fut pas plus heureux que le religieux de saint Jacques, et toutes ses tentatives de conciliation allèrent se briser contre l'orgueilleuse obstination de la Navarrerie. Les deux partis étaient sous les armes; ils s'observaient encore lorsque une malheureuse imprudence fit éclater la guerre civile dans toute sa fureur. Un habitant de la cité dont l'histoire a conservé le nom, Pascal Gomiz, fit jouer contre le bourg une machine à lancer des pierres. « Vengeance! vengeance! » crièrent aussitôt les bourgeois, et ils coururent aux armes. Eustache de Beaumarchais monte à cheval, attache à son cou l'écu qui protégera son corps, et, la torche à la main, il vole porter l'incendie dans la Navarrerie qui a commencé l'attaque. Quelques instants s'écoulent, et une maison s'abîme dans les flammes. Cependant « vous eûssiez vu des deux côtés jouer les frondes et trébuchets détendre et envoyer des pierres, et vu renverser et mettre en pièces des demeures. » Les habitants de la cité, jaloux de prendre une revanche, se jettent alors sur une des nombreuses tours dont les bourgs étaient flanqués, la Tour de la Galée. Déjà l'incendie gagne; la flamme monte, monte toujours, mais elle est enfin étouffée, « dames et damoiselles, serviteurs et servantes » rivalisant d'ardeur et de zèle pour apporter de l'eau en abondance. La Navarrerie est partout repoussée. Les riches-hommes frémissent; la victoire qu'ils n'ont pu obtenir dans l'enceinte des murs, ils l'iront tenter hors de la ville. Ils se couvrent donc de leurs hauberts, montent à cheval et se dirigent vers la Taconera (1), où ils pensent faire du butin sans être inquiétés. Mais les bourgeois les ont vus sortir, et ils courent bravement leur présenter la bataille. Le com-

(1) La Taconera existe encore aujourd'hui et porte le même nom. C'est une vaste étendue de terrain planté d'arbres et servant de promenade publique. Elle est ainsi appelée, sans doute, du verbe espagnol *taconear*, donner du talon, se promener. Je dois ce renseignement et quelques autres à mon excellent ami et confrère M. l'abbé Bénac, professeur de philosophie au petit séminaire d'Auch, qui a fait plusieurs voyages en Espagne.

bat dure jusqu'à la nuit. Mis en déroute par Eustache de Beaumarchais, après une mêlée sanglante, les ricos-hombres furent de nouveau vaincus par lui le lendemain, vaincus le surlendemain, vaincus quelques jours encore après tant de défaites.

Tandis que le gouverneur de Pampelune menait ainsi battant les traîtres ennemis de la reine Jeanne, le messager expédié en France était arrivé à Paris apportant à Philippe III une lettre où le sénéchal faisait au roi le récit de ce qui se préparait et de ce qui se passait actuellement dans la Navarrerie. Philippe mande aussitôt près de lui le seigneur de Beaujeu, connétable de France. « Sire Imbert, lui dit-il, j'ai ouï sur la Navarre telles nouvelles que j'en ai souci au cœur. Si Eustache n'est pas secondé, je ne prise pas un dé la couronne de France (1). » Comme il achevait ces paroles, arriva un second messager de Pampelune. « Seigneur, sire Eustache est en douleur mortelle, et si tu ne le secours, franc roi impérial, jamais nul homme de toi ne doit tenir nul cas (2). » — « Je jure par le Seigneur qui est roi céleste qu'Eustache aura bientôt mon secours, » répondit le *hardi* monarque, et il congédia les envoyés avec des lettres pour le fidèle gouverneur de la Navarre. Mais avant de recourir aux armes et de lancer des troupes par delà les Pyrénées, le roi de France voulut tenter, une fois encore, une réconciliation entre les bourgs et la Navarrerie. Gaston VI de Béarn, frère Guillaume de Villaret, prieur de saint Gilles, et le sire d'Annay, se mirent en route pour Pampelune. Les riches-hommes fermèrent l'oreille à toutes leurs propositions, à toutes leurs prières. Un seul, D. Pedro Sanchiz, seigneur de Cascante, voulut faire sa paix avec le gouverneur; les barons le massacrèrent. Après ce crime odieux et lâche, tout rapprochement était impossible; le glaive seul devait exercer sa justice.

L'armée royale, forte de 20,000 hommes (3) et commandée

(1) Lo pretz del rey de França no prezei, j. didal.

(2) E si ju no'l secors, franc rey imperial
Gamas lunytz om de tu nou deu tenir cabal.

(3) Ces vingt mille hommes avaient été levés, en grande partie, dans le Toulousain, le Rouergue, le Quercy, Carcassonne et ses dépendances (V. l'*Hist. du Languedoc*, par D. Vaissette.)

par Robert, comte d'Artois, et par le connétable Imbert de Beaujeu, reçut ordre de se mettre en marche. La noblesse du midi y était dignement représentée par les comtes de Foix, d'Armagnac, d'Astarac, de Périgord, de Béarn, par Jourdain V de l'Ile, Sicart de Montaut, et une foule d'autres valeureux barons et chevaliers bien connus dans nos annales aquitaines (1).

Après quelques jours de halte à Morlaas, alors capitale du Béarn, les Français arrivèrent aux avenues du port de Gise (2); puis, tournant vers la main gauche, ils passèrent les monts par l'embouchure de la vallée d'Aspe (3). Le 8 septembre 1276, fête de la Nativité de Notre-Dame, ils étaient sous les murs de Pampelune. Eustache de Beaumarchais est informé de leur approche et tressaille d'allégresse. Il lui sera donc enfin permis de tirer une éclatante vengeance « des traîtres mécréants » de la Navarrerie ! — Aussitôt les clairons sonnent, et la population des bourgs tout entière, le gouverneur à sa tête, sort de la ville à la rencontre de ses libérateurs. Le connétable, Imbert de Beaujeu, crut d'abord que c'étaient les barons qui venaient le combattre ; mais l'erreur ne fut pas de longue durée. Les chevaliers reconnurent le sénéchal de Toulouse, et alors « la joie et le plaisir et l'embrassement furent grands (4). »

Les seigneurs de la Navarrerie ont vu flotter aux vents, non loin des murs de la capitale, les enseignes françaises, et briller au soleil les nobles écus des chevaliers, leurs heaumes resplendissants et leurs belles cuirasses étincelantes. Ils n'en peuvent douter, les ennemis sont là, apportant avec eux la dévastation et la mort,

(1) Qu'il me suffise de citer : Jourdain de Rabasteus, Bertrand de Cardeillac, Etienne Ferriol, sire de Tonneins (Rymer, t. I, part. III), Bertrand de Caumont, seigneur de Caumont, de Samazan et de Montpouillan, Garcie Arnalt, seigneur de Navailles. (Voir l'*Hist. général. de la maison royale de France*, t. IV.) Un de mes amis m'apprend qu'il y a dans le département des Landes deux frères portant encore ce nom : MM. Charles de Navailles, au château de Lamothe, et Henri de Navailles, au château de Dumes, près St-Sever. Ne seraient-ils pas les héritiers du nom glorieux que nous voyons figurer dans les guerres de Navarre?

(2) « Portus Cyserens » Guillaume de Nangis. Consulter Marca, liv. VII.

(3) L'armée suivait la grande voie romaine, comme on peut le voir dans la carte qui se trouve au commencement du 1er volume du *Bulletin Archéologique*. Voir l'étude de M. l'abbé Canéto, sur la carte de la Novempopulanie, t. 1, p. 41.

(4) La voya e'l solatz fom grantz é'l bayssamens.

soupirant après le moment de venger l'insulte faite à leur roi dans la personne de son lieutenant outragé, assiégé dans les faubourgs de Pampelune. A quel parti s'arrêteront les rebelles? Lutter contre les braves milices de la France est impossible, non moins impossible de calmer la juste indignation des troupes et des généraux qui les commandent. Fuir est donc la seule ressource qui leur reste. Le commandant de la Navarrerie, D. Garcia Almoravit, l'a compris, et il prépare avec soin son évasion et celle de ses partisans. Après quelques jours de tranchée, quand déjà les pierriers, mangonneaux et autres engins ont battu la place, les riches-hommes s'avisèrent d'une feinte : « savoir, de chanter et de baler, sur le tard, pour donner espérance que, le lendemain, ils attaqueraient gaillardement les ennemis (1). » Mais à l'heure où les cloches des couvents carillonnaient matines, hidalgos et ricos-hombres s'écoulèrent sourdement dans la nuit, partirent de Pampelune « sans coup prendre ni donner, » et coururent prudemment chercher un abri contre les lances et les haches d'armes françaises, à sept ou huit lieues des frontières de la Navarre, dans le camp du roi de Castille. Cependant le jour est venu. Aux armes! aux armes! tel est le cri qui se fait entendre de toutes parts dans les lignes de Robert d'Artois et du connétable. Au même instant retentissent les belliqueuses fanfares du clairon et le roulement du tambour qui va bientôt donner le signal de l'attaque. Les cloches des faubourgs répondent en lançant dans les airs leurs majestueuses volées. Le bruit est tel que la terre et l'eau commencent à trembler (2). Dans le camp tout s'ébranle et s'agite : « vous eussiez vu prendre des lances et mettre des couvertures sur les chevaux, et mettre des selles et fermement les sangler, et ceindre mainte épée, et maint chevalier monter à cheval, et les goujats brider les roussins; et vous eussiez vu déployer mainte noble enseigne, et prendre mainte masse d'armes, et maint épieu et

(1) Marca. *Hist. du Béarn.*
(2) Lay pogratz auzir trompar; . . . . . .
E graylles e nafils et tamboretz tocar.

maint heaume bel et clair, et vêtir maint pourpoint et chausser maintes jambières (1). » Encore quelques moments, et nos braves chevaliers du midi, triomphant de toute résistance, sont maîtres de Pampelune.... Mais voici une étrange nouvelle qui tout à coup leur arrive !.. On peut entrer, sans coup férir, dans la Navarrerie... les seigneurs ont déserté la place. Robert d'Artois envoie le connétable pour traiter avec les citoyens qui désireraient rentrer en grâce. Mais en même temps, et en dépit de leurs « chèvetaines » (capitaines) Gascons, Béarnais, Albigeois, entrent par escalade dans la cité sans défense. Les malheureux habitants qui n'ont pas fui sont en partie massacrés, les portes des maisons enfoncées, les coffres-forts brisés. L'église cathédrale de Santa Maria eut malheureusement son tour dans le pillage. Les bandits mirent en pièces la tombe en cuivre doré du roi Henri (2). Ce n'était pas assez : calices, croix, autels tout fut volé par les sacrilèges; ils ouvrirent les châsses pour en ravir les reliques ; « ils dérobèrent au saint crucifix sa couronne ! » Enfin, gorgée de butin, cette soldatesque effrénée s'arrêta de lassitude.

Les fantassins du Béarn et du comté de Foix avaient fait quelques prisonniers. Eustache de Beaumarchais les passa en revue et ne montra pas pour eux plus de pitié qu'il n'en avait autrefois témoigné pour les brigands qui infestaient le Poitou et l'Auvergne. Les uns furent pendus « par la gueule » d'autres attachés à la queue de chevaux fougueux (3), le reste fut enfermé dans le château de Tiebas pour y mourir bientôt de douleur. Quant à la Navarrerie, veuve de ses habitants, elle vit ses tours, ses remparts abattus, et elle devint elle-même la proie des flammes. Ce ne fut plus désormais qu'une solitude où l'on aurait pu faire de l'herbe

(1) Lay virats prendre lanças et cavals cubertar,
E tamtost metre selas e fermamentz singlar,
E cinner maynt espadin, e maynt caver montar,
E viratz al trotes les rocis enfrenar,
E virats maynta nobla seynnera desplegar,
E vestir maynt perpuynt, e camberas cauçar.
(*Hist. de la guerre de Navarre*. V. 4715 et suiv.)

(2) Ils croyaient qu'elle était d'or. (Guillaume de Nangis.)

(3) Au moyen-âge, ce supplice était généralement réservé aux traîtres.

et semer du froment. « Et Dieu en soit loué, puisque les traîtres meurtriers sont détruits et morts et bannis par les terres, et la Navarrerie mise en cendres, » s'écrie en terminant son histoire le terrible Anelier, à qui nous empruntons ces sinistres détails (1).

La soumission de la capitale de la Navarre entraîna bientôt la reddition de la plupart des autres places du royaume. Eustache de Beaumarchais ramena au devoir par la force des armes celles qui osèrent tenter quelque résistance. Saint Christophe (aujourd'hui San Cristobal) fut ruiné de fond en comble; Mendavia et Garaynno durent recevoir garnison. La tranquillité fut en peu de temps partout rétablie dans la Navarre.

Que faisait pendant ce temps-là le roi de France? Philippe III, pour soutenir ses lieutenants en cas d'échec, avait levé l'oriflamme et convoqué tous ses vassaux du Nord qu'il voulait mener au secours de la cause si noblement défendue par Eustache de Beaumarchais. Picards, Normands, Champenois, Bretons, grand nombre de chevaliers de l'Hôpital et du Temple, même des archevêques et des moines de tous ordres, étaient venus à l'envi se ranger sous la bannière du monarque. C'était une armée magnifique tout à la fois et formidable. L'élite de la noblesse était là réunie avec tout le pompeux symbolisme des armoiries, ces fiers blasons, lions, aigles, léopards, tours, besans et autres souvenirs des croisades. On se mit en route, et après quelques jours de marche, on était à Sauveterre, dans le Béarn. Tandis que les compagnies françaises campaient sur les rives du gave d'Oleron, prêtes à franchir les passages des Pyrénées, on apprit la fuite des barons de la Navarrerie, et l'entrée de Robert d'Artois et du connétable Imbert de Beaujeu dans Pampelune. Il était inutile dès lors de pousser plus loin; Eustache de Beaumarchais n'avait plus rien à craindre des traîtres. Mais de

(1) La Navarrerie, détruite en 1276, fut relevée de ses ruines quelques années après. Le terrain qu'elle occupait forme aujourd'hui la paroisse de San-Juan. L'église cathédrale actuelle est magnifique; il y a tout à côté un cloître superbe, parfaitement conservé, enrichi de belles sculptures représentant des scènes de l'ancien testament. Il n'y a pas deux ans encore je les observais curieusement avec mon confrère, M. l'abbé Bénac, dont je parlais tout à l'heure.

hautes et graves raisons appelaient Philippe III en Castille. Alphonse X, surnommé le Sage, régnait encore. Il aurait bien voulu, s'il faut en croire quelques historiens, laisser le royaume aux enfants de son fils aîné D. Fernand et de Blanche de France, fille de St-Louis; mais sans respecter les vœux du vieux monarque, les cortès Castillanes avaient donné le trône au second fils d'Alphonse, Sanche le Brave, le Cid de ce temps-là. Bien plus, Blanche de France avait été honteusement renvoyée dans sa patrie, « heureuse dit M. de Marca, d'être délivrée de la compagnie de ces Espagnols mal faits et désagréables en leurs habits et en leurs rencontres. » Philippe le Hardi devait-il, à ce moment, prendre en main la vengeance de sa sœur et la cause de ses neveux déshérités! L'occasion paraissait merveilleusement favorable; il avait là, près de lui, de valeureux chevaliers qui ne demandaient qu'à jouer de la lance avec un ennemi quel qu'il fût. Mais l'hiver approchait, et bientôt les ports des Pyrénées allaient être fermés par la neige. Incertain, Philippe appelle dans sa tente les douze pairs et ses conseillers. « Francs seigneurs, dites-moi si je dois aller en Castille faire mes neveux héritiers? » Et le grand bouteiller de France, sire Jean d'Acre, fils de Jean de Brienne, autrefois roi de Jérusalem, prenant la parole, détourna le monarque de ce projet. Il était impossible d'avancer, disait-il; la disette commençait à se faire sentir dans l'armée; point de magasins de vivres pour les soldats, pas de fourrages pour les chevaux. Touché de ces raisons, malheureusement trop fondées, l'imprévoyant Philippe III congédia ses hommes et reprit le chemin de la France, après une tentative d'expédition qui lui faisait peu d'honneur (1). Le comte d'Artois le suivit de près. Il quitta la Navarre laissant une partie de ses troupes à Eustache de Beaumarchais pour contenir ses peuples dans l'obéissance. Le sénéchal demeura encore un an environ dans son gouvernement,

(1) Etait-ce négligence de la part du roi? était-ce plutôt trahison de ses officiers qui se seraient vendus aux Castillans? Guillaume de Nangis est porté à le croire. Pierre de La Brosse, favori de Philippe le Hardi, était soupçonné de trahir son maître. Voir Marca, liv. VII, p. 645.

guerroyant sans cesse contre les partisans attardés du roi de Castille, qui, peu soutenus, et presque toujours défaits, allaient diminuant de jour en jour. Bien des places furent assiégées et réduites, entre autres, le château de Garan, fin juillet 1277. Eustache fut merveilleusement secondé dans cette dernière entreprise par l'abbé de Belle-Perche. Ce commissaire du roi de France avait fait acheter, en Aragon, une immense quantité de blés, d'orge et d'avoine; le sénéchal put ainsi ravitailler ses compagnons d'armes et nourrir leurs chevaux. Quelque temps après, Eustache de Beaumarchais quittait Pampelune et remettait à son successeur dans le gouvernement de la Navarre, Regnault de Rouvray, tout l'argent qu'il avait entre les mains et tous les chevaux dont il pouvait disposer (1).

Eustache de Beaumarchais, rentré à Toulouse, commençait à peine à se reposer des longues fatigues endurées à la défense des droits de la jeune reine de Navarre qu'il fut obligé de reprendre une fois encore la lance et d'aller combattre le comte d'Armagnac. Le turbulent Géraud V était impatient de la tranquillité. Le danger qu'il avait couru quelques années auparavant, le sévère châtiment infligé alors à son beau-frère, le comte de Foix, aurait dû cependant lui conseiller quelque prudence. Mais le comte d'Armagnac était le plus puissant seigneur de la Gascogne, et dès lors, il entendait que tout pliât devant sa volonté. Mal inspiré, le téméraire osa, une seconde fois, entrer en querelle, on ne sait pourquoi, avec le sénéchal de Toulouse. Fortifié dans la ville d'Auch, dont son frère Amanieu II était toujours archevêque, il attendit fièrement Eustache de Beaumarchais. Il n'eût pas longtemps à attendre; le lieutenant du roi de France dans le Midi ne tarda pas à venir avec les milices de sa province. Le comte d'Armagnac était abandonné à ses seules ressources. Roger Bernard III de Foix, qui n'avait pas eu lieu de s'applaudir

(1) Universis prœsentes litteras visuris et audituris Reginaldus de Rovreyo, miles, regni Navarre gubernator, salutem et veritatem. Notum vobis facimus quod nos habuimus et recepimus à venerabili viro domino Eustachio militi ante nos Navarre gubernatori v^c VIII libras, II, solidos, VII denarios turonencium in pecunia numerata, de quibus tenemus nos plenarie pro re pagatis. Item recepimus à milite supradicto septem equos magnos, bonos et malos de quibus omnibus tenemus pro pagatis. (Pris dans les archives de l'Empire, 1277,— par M. Francisque Michel.)

de sa première lutte contre Philippe le Hardi, ne vint pas cette fois au secours de son beau-frère en péril. Peut-être guerroyait-il en Espagne où l'emportait son humeur aventureuse. Les forces de Géraud V n'égalaient donc pas celles de son adversaire. L'intrépide comte se promit de suppléer à l'infériorité du nombre par d'héroïques efforts. Une bataille s'engagea sous les murs d'Auch. Armagnac fit des prodiges de valeur, mais le succès ne répondit pas à son courage. Vaincu et fait prisonnier par Eustache de Beaumarchais, il fut conduit en France où il demeura deux ans captif dans le château de Péronne, en Picardie, 1279.

Le moment était enfin venu où Eustache de Beaumarchais, laissant sommeiller quelque temps l'épée dans son fourreau, devait se livrer à de plus pacifiques et non moins utiles occupations. Ici commence son rôle de fondateur de quelques-unes de nos bastides municipales.

L'abbé P. LARROQUE.

Sicart de Montaut, dont le nom est mentionné à la page 170, avait déjà pris part à la huitième croisade, seconde de St Louis, en 1270. Voici à son sujet une lettre d'Alphonse, comte de Poitiers, au sénéchal de Toulouse :

Ausons, fils du roi de France, coens de Poitiers et de Tholose, à son amé et son fael le seneschal de Tholose et d'Anbijois, salus et amour. Come entre nos, d'une part, et nostre amé et nostre fael Sycart de Montaut, chevalier, d'autre, soient fets certaines covenances per quoi il nos doit servir outre mer en l'aide de la Terre Sainte, si comme il est plus pleinement contenu en ses lestres pendanz et de ses pleiges qu'il etabli pour li principals rendeeuzs : c'est assavoir Guillem Unaut, chevalier, et Sycart, vicomte de Lautrec, domzel, lesquels lestres nos avons par devers nos scellées de leur seaus, nous vous mandons que vos faciez lever le foage des homes de la tere du dit Sycart, tant de la sene tere propre cum de celle tere o nous avons part o li, cum il soit einsint acordé entre nos et li, et li faciez paier cinc cenz livres de tornois des premiers deniers qui seront levez, ou ont esté levez, doudit foage recue

de lur puble instrument et ses lustres pendanz dou paiement que vos li auroiz fet desdits cinc cenz libres de tornois. Ce fu doné à Loncpont, le jeudi après la feste Saint Martin d'yver, en l'an nostre Seigneur mil cc IX VII (Trésor des chartes, vol 1 fol. 55, recto.)

A la suite de la lettre précédente vient cette autre, en langue latine, qui la complète :

Senescallo pro hominibus dicti Sycardi super focagio.

Alfonsus, filius regis Francie, comes Pictavie et Tholose, dilecto et fideli nostro senescallo Tholose et Albiensi, salutem et dilectionem. Cum per nostras patentes litteras vobis scripserimus quod vos dilecto et fideli nostro Sycardo de Monte Alto, militi, quingentas libras turonenses de primis denariis quos de focagio hominum suorum levaveritis, solveritis, vobis mandamus quatenus, nonobstante dicto mandato, ipsos homines, si coram vobis super hoc querimoniam protulerunt, diligenter audiatis, facientes eisdem super predictis quod justum fuerit et consonum racioni, convocato consilio Guillermi de Plesseio et Salomonis, clericorum nostrorum; et quantum ad alios, istud secretum teneatis. Datum..., etc.

Arrivé à Sauveterre, Philippe III fut obligé de rebrousser chemin (voir page 174), faute de vivres. Le pain de deux deniers se vendait deux sanchets, et on n'en pouvait trouver facilement. Vingt-trois ans avant, 1253, la famine avait aussi rigoureusement sévi, en Gascogne, dans l'armée de Henri III, roi d'Angleterre. Une poule s'était vendue six deniers sterling, une charge de froment vingt sous, une charge d'avoine dix sous, un setier de vin deux sous et plus, un pain du poids d'une livre deux ou trois deniers. (Voir Mathieu-Paris, *Historia major Anglorum,* p. 584.)

A la page 163 (note A), *lisez* : château des vicomtes de Lomagne, *au lieu de* : comtes.

CORRESPONDANCE HISTORIQUE.

Lettres patentes et autres Pièces inédites

RELATIVES AUX

TROUBLES RELIGIEUX ET POLITIQUES.

PENDANT

LA SECONDE PARTIE DU XVIe SIÈCLE.

Henri III, roi de Navarre, écrit à George de Benquet, sr de Benquet, à l'occasion de l'assassinat de son valet de chambre en la Borde de Catalon.

I. — 13 avril 1577.

Henry par la grace de Dieu Roy de Navarre gouverneur et lieutenant général pour le Roy Monseigneur (1) ez pays et Duche de Guienne a notre cher et bien ame le sr DArblade salut. Comme nous ayons este adverti du cruel meurdre et horrible assassinat nagueres comis et perpetré en la borde du Catalon (2) sur la personne de Bernard Manet notre valet de chambre et dun sien compaignon allant pour nos affaires en notre pays de Bearn duquel devant Dieu nous serions responsables si nous le laissions impuny et si suivant le pouvoir que nous avons et notre debvoir nous saissions de tenir la main et donner ordre a ce que justice et punition exemplaire en soit faite, pour ces causes et autres bonnes considerations et par la confiance que nous avons que vous ferez toujours votre debvoir en ce qui vous sera par nous comis et mande et questant pres du dit lieu du Catalon vous pouvez avoir cognoissance du dict faict et plus de moyen d'en poursuivre la justice nous vous avons comis et

(1) Henri III, roi de France.

(2) *La Borde du Catalon aujourd'hui Catalan.* Le lieu désigné par le nom de Catalan, à une heure et demie de Nogaro, est situé dans les communes de Salles et Bourrouillan; il appartient actuellement à Mme veuve Joret. Nul souvenir ne s'est conservé dans le pays ni du crime commis, ni de la punition des coupables, ni de l'emplacement de la Borde ou métairie du Catalon. Ce point, très élevé et très isolé, est occupé depuis un temps immémorial par un moulin à vent. — *Note de M. le docteur Caudellé, qui nous a communiqué cette pièce.*

depute commettons et deputons par ces presentes pour vous transporter audit lieu de Catallon et illec prendre et saisir au corps les personnes estant en la borde du dit Catalon lors du dit assassinat cômis et toutes autres suspectes du dit faict ou den avoir cognoissance telle quon en puisse descouvrir et tirer la vérité et pour faire les dites captures mener tel nombre de gens que verrez estre suffisans a ce que la force vous demeure et que la presente cômission puisse estre effectuee et les dites captures. Faictes mener incontinant et sans delay toutes les personnes par vous saisies et prises au corps en la ville d'Eauze dedans les prisons pour leur faire et parfaire et proces et administrer bonne et brieffe justice par ceux a qui il appartiendra de ce faire vous donnons plain pouvoir cômission authorite et mandat special mandons à tous gouverneurs capitaines justiciers et officiers du Roy monseigneur a tenir la main a l'execution de ces presentes et a tous subjets de sa majesté quils ayent a vous obeyr pour ce regard. Donne a Nogarol le XIIIe jour davril mil cinq cens soixante dix-sept.

HENRY.

Cette pièce est écrite sur papier ordinaire et scellée du petit sceau non pendant mais appliqué.

Collationné sur l'original controlé.

Plus bas.

Par le Roy de Navarre gouverneur et lieutenant general sussigné,

PASSIER.

Le château Terride est confié à la garde de M. de Montbrun (1).

Pièces relatives à la garde de cette place, de 1578 *à* 1581. — *Nous en devons la communication à M. de Moncade.*

Terride était le chef-lieu du Gimoez, dans le vicomté de Lomagne.

C'était, au XVIe siècle, une place très importante, qui, de son dernier maître, était passée au pouvoir d'une enfant, dans les derniers mois de 1569.

A cette date, Antoine de Terride, vicomte de Lomagne, venait de mourir de chagrin. Après la mort violente des seigneurs béarnais, égor-

(1) Voir t. I, p. 333, note 2.

gés au château de Pau, dans la nuit du 24 août de cette même année, il s'était retiré à Eauze, entièrement découragé par les pénibles souvenirs de sa défaite et de la capitulation d'Orthez. « Il était pourtant généreux et brave guerrier — dit un annaliste; — mais tout, en ces temps si désastreux aux catholiques, pliait, dans nos contrées, et tombait au seul bruit des armes de Montgomerry. »

Peyre de Terride, seigneur de Sérignac, et frère cadet d'Antoine, s'était battu contre lui, sous les murs d'Orthez, pour le compte de la reine de Navarre; et c'est lui-même qui l'avait décidé à déposer les armes avec les braves qui défendaient la tour. Loin de protéger sa nièce, fille et héritière du malheureux vicomte, Peyre prit parti contre elle, et finit, en 1572, par se rendre maître, à son préjudice, du château qu'elle tenait de son père. Il s'était empressé de s'y fortifier, dans l'intérêt du parti calviniste. Mais le château avait été repris au nom de Charles IX, en 1573, par le comte de Villars, alors chargé du commandement de Guienne. Cette place, souvent disputée, fut si bien défendue par les catholiques qu'elle ne retomba au pouvoir des protestants qu'en 1581. Une lettre du maréchal Biron, citée plus bas, témoigne des difficultés que faisait M. de Montbrun, en 1579, de garder plus longtemps la responsabilité d'une mission aussi délicate.

II. — 6 août 1578.

LETTRE DE HENRI III, ROI DE FRANCE.

Monsr de Mont-brun, j'ai eu fort agréable que le s^r de Mirepoix ait mis entre vos mains la place de Terride pour me la garder connaissant de quelle importance elle est pour mon service, et que lon n'y eust sceu mettre ung plus affectionné et vertueulx gentilhomme, au moyen de quoy je desire et vous ordonne que vous la gardiez, sans vous en dessaisir aulcunement jusqua ce q. je vous aye autrement faict entendre mon intention. Jauray esgard au service et a la despense q. vous y ferez et vous pourvoyrai de manière q. vous en aurez contantement. Priant Dieu quil vous ayt Monsr de Montbrun, en sa très saincte et digne garde. Escript a Paris, le vi^e j^r d'aoust 1578.

Signé HENRY.

Au dos est écrit : A Monsr de Montbrun ch^er de mon Ordre (1).

III. — 29 aoust 1578.

LETTRE D'HENRI III, ROI DE NAVARRE.

Monsr de Montbrun pour ce que j'ai entendu que les s^rs de Mirepoix et de Terride ne sont daccord du differend quils ont sur la maison et terre de Terride, et que si elle revenoit entre leurs mains, cela pourrait estre cause d'alterer le repos de tout ce pays et commencer un feu qui pourroit séspandre partout et embraser le reste, je vous ai bien voullu po^r le desir que j'ai d'apporter tout ce qui sera en mon pouvoir et de mon debvar po^r lestablissement de la paix. Vous sc^t la pn^te pour vous prier de vous tenir encores dan la d. place et la garder jusques a ce que le Roi mond. seigne^r soit aultrement pourveu sans qu'il en puisse arriver aulcun inconvenient au public, et que tout ce qui a été accordé d'une part et d'aultre po^r le regard de la d. place puisse estre du tout observé, ce que massurant q. vous vouldrez faire suivant la priere q. je vous fay, je ne vous en diray davantage si ce n'est po^r prier Dieu vos tenir, Monsr de Môbrun, en sa s^te et digne garde. A Môtauban le 29 aoust 1578.

De la main du roi.

V^re bon et assuré amy,

Signé HENRY.

Au dos est écrit :
A Monsr de Montbrun
che^er des Ordres du Roi
Monseigneur.

Cacheté de cire rouge aux armes de Navarre.

(1) Henri III venait de fonder, cette même année 1578, l'Ordre du Saint-Esprit, pour *l'exaltation de la foi et religion catholique*, disent les statuts de la nouvelle institution. Meyer affirme positivement dans sa *Galerie Philosophique* du XVIe siècle, tome II, page 243, que le roi s'était proposé, comme motif politique, de détacher la noblesse française du parti protestant.

IV. — 3 mai 1579.

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS (1).

Monsr de Montbrun, vo^s verrez par l'arrest q. j'ai donné par l'advis des princes et s.g^rs du conseil privé du Roi Monsieur mon fils qui sont icy auprès de moy, et par la commission q. je vous envoye, comme j'ay mis le châu de Terride ez mains du Roi mons.g^r et fils, et de moi jusques a ce q. le procès entre les s^rs de Mirepoix et de Serignac(2) soit vuydé; et comme aussy ils m'ont promis de leur honneur et l'ung et l'au^r de n'attenter ni de f^e attenter sur le d. châu, ni au prejudice de mon dit arrest; par quoy je vous prie de continuer encore la garde du d. châu suivant la commission que je vous envoye, et po^r donner moyen de le garder j'ai advisé par ladvis des d^s princes et sg^rs dessus d. de vous ordonner cent cinquante livres par mois, qui est cent livres pour les dix soldats a raison de x livres, et cinq^te livres pour celui qui les commandera que le receveur général de Bourdeaulx fournira des deniers du Roi notre sg^r et fils, comme vous verrez par l'ordonnan^e q. je vous envoye; par ainsy vous serez côstitué en aucuns fray et qe ferez un vrai service bien agréable au Roy mg^r et fils et a moy, qui vous en saurez gré, comme aussi fais-je. Quant aux arrérages qui sont dubs p^r la garde du d. châu, j'ai donné charge à mon cousin le mar^al de Biron de voir qui est tenu de les payer et ordonner et de les y f^e contraindre.

Escript à Castelnaudary ce III de ce moi de mai 1579.

Signé CATTERINE.

Et plus bas,

PINART.

La reine-mère était venue dans le Midi, sous prétexte de mener sa fille à Henri III, roi de Navarre, mais en réalité pour conférer de la paix avec le prince son gendre, et tâcher de ramener les esprits déjà fort échauffés. Nous avons sous les yeux une lettre écrite de sa main à

(1) Mère de Henri III, roi de France.
(2) Peyre de Terride est plus souvent désigné, dans les mémoires du temps, sous le nom de Serignac.

M. de Haut-Castel, sur les nouveaux désastres survenus à Lauzerte. Cette pièce, datée d'Auch, prouve que, le 5 septembre 1578, Catherine était passée dans notre ville. On vient de voir qu'environ huit mois après elle informe M. de Montbrun que la Cour se trouvait alors à Castelnaudarri. Catherine s'y était rendue en effet, le 29 avril, pour être plus à portée de répondre aux demandes que devaient formuler l'assemblée des Etats du Languedoc, réunis dans cette ville, depuis deux jours seulement. Elle en repartit avant le 15 mai; puisque, à cette date, elle réglait à Narbonne un différent dont le roi son fils lui avait renvoyé la décision (1).

V. — 23 août 1579.

LETTRE DU MARÉCHAL DE BIRON.

Monsr de Montbrun j'ay receu v^re l^re et veu la req^te qui ma été présentée, laquelle j'ay appointée comme vous pourrez veoir, estant tout ce que je puis f^re. Car puisque la Royne mère du Roi vous a commis a la garde du d. chasteau c'est à sa majesté a vous en décharger et non à moi qui ne le puis f^e ny pareillement ordonner des finances du Roy. Mais en tout autre endroit quauray moyen de memployer po^r vous servir, my trouverez entierement disposé. Avec telle volonté que je me recommande affectueusement à v^tre bonne grace priant Dieu, etc.

Trois lignes plus bas, de la main du marechal:

Votre bien affectionné allié a vous fère service,

Signé BIRON (2).

VI.

AUTRE DU MÊME AU MÊME.

Autre lettre dudit maréchal audit M. de Montbrun par laquelle il le prie de continuer ses soins pour garder le château de Terride, dont il le conjure d'apprécier l'importance pour le service du Roi.

Elle se termine comme la précédente.

(1) Mémoires de Charretier, secrétaire du maréchal de Damville.

(2) Armand de Gontaut, baron de Biron, honoré du grade de maréchal de France en 1577, pour ses bons services militaires en Guienne. Il s'occupait avec succès à faire rentrer sous l'obéissance du roi de France, Henri III, les places de cette province, lorsqu'il écrivit à M. de Montbrun la lettre qu'on vient de lire. Peu de mois après le maréchal de Biron était rappelé vers les provinces du nord et il recevait de la main du roi les insignes de l'Ordre du Saint-Esprit. Le 26 juillet 1592, il eut la tête emportée d'un coup de canon sous les murs d'Epernay en Champagne.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

AUTEL, s. m. Toute définition serait ici fort inutile. Dans la plus large acception de ce mot, l'AUTEL est une table destinée à recevoir de simples oblations ou à immoler des victimes en l'honneur de la Divinité.

La table du Cénacle, sur laquelle Jésus-Christ institua l'Eucharistie, la veille de sa mort, fut le premier autel de la Loi Nouvelle. Il ne faut donc pas s'étonner que la liturgie catholique appelle souvent *mensa* l'autel du Saint Sacrifice. Par sa forme comme par sa destination, il ne fut longtemps, en réalité, qu'une simple table de bois, de pierre ou de marbre, élevée à hauteur d'appui, sur un ou plusieurs supports. Aux Catacombes, cette table était le couvercle des sarcophages qui renfermaient les restes des martyrs. De là deux espèces de forme, consacrées pour l'ensemble de l'autel : celle d'une table proprement dite, et celle d'un tombeau. De là encore l'idée de *tombeau à reliques*, historiquement liée à celle de l'autel chrétien, qu'il soit *fixe* ou *mobile*. Dans l'autel *fixe*, *Altare*, la table est d'une seule pièce, essentiellement rattachée au support qu'elle recouvre tout entier. Elle pouvait être de bois dans la primitive Eglise. Dès le IVe siècle, les Conciles ordonnent qu'elle soit d'une substance rocheuse, *lapideum altare*.

L'autel *mobile* est la table elle-même, à dimensions assez réduites pour qu'elle soit facile à porter; ce qui la fit appeler autel portatif ou *ara*, dans la langue liturgique, et vulgairement *pierre d'autel*, ou bien encore *pierre sacrée* : car dans l'une et

(1) Voir, t. II, p. 76 et suivantes.

l'autre espèce d'autel, la table doit être consacrée (1). Elle perd sa consécration d'autel *fixe*, non-seulement par la rupture, comme l'autel portatif, mais encore par le seul déplacement qui la sépare du support. Les autels *fixes* étaient autrefois très communs dans les églises; on les a généralement démolis pour les remplacer par de simples *pierres sacrées*, afin d'être plus libre de donner à l'autel des dimensions trop souvent exagérées, et des formes plus ou moins bizarres.

Généralement, les premières églises n'eurent qu'un seul autel. Toutefois, il est constant que cette règle a souffert de très anciennes exceptions, surtout à partir de la paix définitivement conquise au Christianisme par trois siècles de martyres. Mais toujours les dimensions de l'autel, un ou multiple, étaient réduites à celles que commandait uniquement la destination de table du Saint Sacrifice. Il ne venait pas même à l'idée des liturgistes qu'elles dussent être en rapport avec les grandes lignes de l'édifice religieux; bien que l'autel en soit comme le cœur, la partie la plus essentielle, le vrai centre générateur de la vie chrétienne. C'est beaucoup plus tard, et surtout à partir du XVIIe siècle, que certains accessoires ont pris, au-dessus ou autour de la table du Sacrifice, l'importance colossale que trop souvent ils usurpent encore de nos jours, et qui a tant influé sur les dimensions de l'autel.

Primitivement, il ne fallait à l'autel que la place nécessaire pour les vases sacrés, le sacramentaire ou missel, et la matière du Sacrifice, avec quatre chandeliers qui se plaçaient aux angles de la table. Encore ces différents objets devaient-ils disparaître à la fin de la cérémonie. Les chandeliers eux-mêmes ne sont devenus un ornement permanent des autels que depuis le XIVe siècle.

Le gradin qui borde la table, en face du célébrant, fut une première modification à caractère permanent. Il prit le nom de retable, devint la place naturelle des candélabres permanents, comme on le voit au petit autel de la planche II, et finit par

(1) Voir, t. I, p. 132 et suivantes.

acquérir deux ou trois étages, tantôt en arrière-corps, tantôt dans le sens de la longueur.

Enfin, la faveur acquise, en France, aux grands tableaux à l'huile, sous Henri IV et Louis XIII, donna lieu aux contre-retables adossés aux murailles. On voulut reproduire par la peinture, sur de grandes dimensions, le saint personnage ou bien le mystère spécialement révéré dans l'église ou dans les chapelles. Un encadrement fut ménagé au centre du mur ; à droite et à gauche se dressèrent des colonnes accouplées avec entablement complet, fronton en demi-cercle, brisé ou triangulaire, comme il se pratiquait dans les portiques ou aux péristyles des édifices profanes. Ce nouveau genre, importé de l'Italie avec les Médicis, fit disparaître de nos églises de France, d'Espagne et de Belgique la dernière trace de ce bon goût d'ornementation ogivale qui, dans les siècles antérieurs, avait toujours eu la préférence.

Alors encore furent construits autour du maître-autel d'immenses baldaquins à hautes colonnes de marbre, en nombre pair ou impair : souvenir étrangement exagéré du *ciborium* ou ciboire fixe qui, dans les époques très antérieures, avait servi de tente sacrée, *tabernaculum*, aux Saintes Espèces. Mais pour qu'il fût bien avéré que ce n'était plus là le *ciborium* aux riches courtines de nos âges de foi, on établit au milieu du retable un petit tabernacle, fixe comme le gradin dont il faisait partie, pour le dépôt de la Réserve eucharistique. L'autel, d'un goût parfait, qui se voit à la planche II, donne une idée de ces sortes de tabernacles, fondus avec le gradin. Celui de l'avant-chœur, à Sainte-Marie d'Auch, est d'après le même système.

AUVENT, s. m. L'AUVENT et l'APPENTIS (1) ont, à peu de chose près, la même destination. Entre ces deux espèces de constructions accessoires, il y a cette différence que l'auvent, établi sans pilier ni mur d'appui, est comme suspendu à la muraille, au-dessus de la porte de l'église, ou de la claire-voie qu'il doit

(1) Voir ce dernier mot, t. I, p. 346.

abriter. Il est couvert en matières légères, telles que l'ardoise, le plomb, les bardeaux ou minces feuilles de bois; et même quelquefois cet abri n'est qu'une simple toile.

AVANT-CHŒUR, s. m. Adolphe Berty, dans son *Dictionnaire de l'architecture du moyen âge,* définit l'Avant-chœur : « la principale entrée du chœur d'une église, qui est comprise entre la première grille d'appui et la porte de serrurerie qui renferme l'enceinte. » Dans la cathédrale d'Auch, c'est une première enceinte réservée, un sanctuaire extérieur, limité à l'ouest par un appui de communion, à l'est par la clôture occidentale du chœur proprement dit, au sud et au nord par des stalles à bas dossier. L'avant-chœur occupe donc ici uniquement l'espace compris entre les quatre piles de l'intertranssept. — A Reims, il se confond avec l'ancien chœur, dépouillé de ses clôtures primitives; il absorbe l'intertranssept, et s'agrandit en outre vers l'ouest, aux dépens de la nef centrale, sur laquelle l'avant-chœur empiète de toute la longueur de trois travées.

La division du chevet en deux ou même en trois parties, comme nous l'avons dit plus haut (1), est de toutes les époques de la période ogivale. Et l'avant-chœur s'est établi, dans les églises abbatiales, collégiales, conventuelles et cathédrales, selon que se manifestaient les nécessités plus ou moins impérieuses de temps et de lieu; surtout suivant les exigences du culte public.

AVANT-CORPS, s. m. On donne ce nom à toute partie importante construite en saillie sur le plan principal. Des tourelles saillantes, des contreforts, même de simples pilastres, peuvent être considérés comme des constructions en AVANT-CORPS. — Les mots ARRIÈRE-CORPS, ARRIÈRE-PLAN expriment, par la raison contraire, un sens relativement opposé.

AVANT-NEF, AVANT-PORTAIL. Ces expressions désignent, dans quelques anciennes églises, la partie comprise : 1° entre la nef centrale et le portail intérieur, comme à Notre-Dame de Mar-

(1) Tome II, p. 79.

ciac, par exemple; ou bien : 2° entre ce portail et la porte construite en AVANT-CORPS, ainsi qu'on le voit pour cette même église.

AVEUGLE. Ce mot qualifie, en architecture, les arcades, les fenêtres, les portes, les galeries simulées, mais construites avec renfoncement. Il ne faut donc pas les confondre avec les arcs de décharge (1). Les arcades aveugles sont fréquemment usitées pour décorer les murailles qui ont une superficie considérable, à l'intérieur ou même à l'extérieur des édifices : elles en rompent la monotonie et communiquent à l'ensemble une sorte de mouvement et de vie. Les arcatures en ornementation sous la corniche extérieure des églises romanes, au parement des autels, de certains sarcophages chrétiens, etc., etc., sont de petites arcades aveugles (2).

AXE, s. m. Les architectes ont donné ce nom à la ligne idéale qui coupe un édifice en deux parties égales. L'axe principal est dans le sens de la longueur. On désigne aussi par ce même nom la ligne qui passe verticalement par le centre d'un pilier, d'une colonne qui, en élévation, divise une travée, un membre symétrique d'architecture en deux parties égales.

L'axe longitudinal des églises importantes, construites depuis l'émancipation du Christianisme, fut généralement orienté en Occident. Et l'axe transversal s'allongeant au transsept, c'est-à-dire dans la partie où le chevet s'unit à la nef, donne au plan général de l'édifice la figure d'une croix colossale, étendue à plat sur le sol.

L'axe principal étant ainsi disposé, en droite ligne, de l'Ouest à l'Est, c'est-à-dire de la porte majeure à l'extrémité de l'abside, l'édifice sacré symbolise le Sauveur des hommes élevé sur la Croix, vivant encore et la face tournée vers la gentilité captive en Occident, dont il venait briser le double esclavage. Le chevet de l'église représentait la tête *droite* du Christ; le transsept, étendu à droite

(1) Tome I, page 349.

(2) Tome I, page 350. — La face antérieure de l'autel de Ste Theudosie, pl. II, donne une idée exacte de ces petites arcades aveugles. — Celles qui l'entourent, sous les fenêtres, ne diffèrent guère de celles-ci que par leurs dimensions.

et à gauche, ses deux bras ouverts; et la nef, le reste de son corps sacré.

Au moyen-âge, surtout du XIe au XIVe siècle, l'axe principal s'infléchit au transsept, dans la plupart des églises importantes, de telle façon que la partie correspondante à la nef forme une ligne brisée avec celle du chevet. Cette inflexion, dans les édifices orientés, décline presque toujours vers le nord; il est de plus bien manifeste qu'elle entre dans le plan primitif, d'après la volonté libre et indépendante des constructeurs.

La brisure de l'axe longitudinal, réalisant ainsi l'inflexion du chevet vers le nord, symbolisa dans le Sauveur, expirant sur la Croix, l'inclinaison de sa tête, *Et inclinato capite tradidit spiritum* (1). La déclinaison est vers le nord, parce que Jésus inclina de préférence la tête vers la droite où se trouvait Marie, sa mère, vers le bon larron et vers le centurion romain convertis par sa mort, enfin vers ces régions septentrionales d'où sa puissante voix (2) appelait, dans ce moment suprême, les peuples barbares à la régénération des vieilles nationalités occidentales, sous l'influence de l'Evangile.

Quelques écrivains modernes, beaucoup trop étrangers à l'étude du langage figuratif de nos âges de foi, cherchent à la déviation incontestée de l'abside des causes toutes matérielles et absolument inadmissibles. On peut voir avec quel avantage Madame Félicie d'Alzac les soumet à l'examen d'une critique pleine d'érudition, dans la *Revue de l'Art chrétien,* tome IV, page 595 et suivantes.

B

BADIGEON, s. m. Toute espèce de teinte passée à la chaux, au blanc d'œuf, à la colle, à l'huile sur l'ensemble des parois d'un édifice, et même sur les boiseries. Le badigeonnage varie ses combinaisons et adopte indifféremment le jaune, le rose, le bleu

(1) JOAN., cap. XIX, v. 30.
(2) MATTH., cap. XXVII, v. 50 : Clamans voce magnâ, emisit spiritum.

de ciel, le vert clair, etc., etc. Il s'est pratiqué à toutes les époques; mais c'est principalement au XVIIIe et au XIXe siècles que les fabriques des églises en ont singulièrement abusé, sous le frivole prétexte de rajeunir des monuments vénérables à plus d'un titre, et que les ans semblaient avoir beaucoup trop défigurés. Comme si l'éblouissante parure dont les fardait la main des hommes, par le plus étrange des anachronismes, pouvait jamais disposer l'âme à ces émouvantes impressions du sentiment religieux que respire, dans nos vieilles églises, l'empreinte séculaire des générations écoulées.

Il faut, sans doute, de la propreté dans le lieu saint; c'est la première condition de ce décor dont parle le roi prophète (1). Mais si, pour la rétablir avec uniformité, il est indispensable de faire disparaître la teinte grave et recueillie des siècles antérieurs, les modifications à introduire doivent respecter, autant que possible, le caractère primitif de l'édifice, à moins que les ressources actuelles ne permettent de faire mieux que nos devanciers, sans franchir les limites d'une ornementation véritablement religieuse.

Faire mieux que nos devanciers : Car, dans les âges de foi, même les plus reculés, on dut souvent se contenter de revêtir d'un lait de chaux l'intérieur des églises dont le parement général était sans pierres de taille; et c'est de là que leur venait la qualification modeste de Dalbade (2) *calce dealbata*, en tant qu'elles étaient simplement blanchies à la chaux. Mais on n'avait pas le mauvais goût de préférer un badigeon quelconque, fût-il des plus riches en couleur, aux sculptures, aux moulures, etc., etc., que trop souvent on a vu même disparaître, pour laisser un plus libre passage au pinceau boueux du badigeonneur.

Plus généralement, on a badigeonné à plusieurs couches les membres de moulures ou de sculptures, sans les détruire, tout aussi bien que de précieux détails de peintures historiques.

(1) Psalm. XXV, v. 8. Domine, dilexi decorem domûs tuæ.

(2) On les appelait Daurade, *deaurata*, comme à Vence, à Toulouse, etc., etc., lorsque la peinture murale, rehaussée d'or et de mosaïques, produisait aux yeux des fidèles, éblouis de tant de richesse, l'effet d'une surface dorée.—La mosaïque du sanctuaire, à la Daurade de Toulouse, n'a été détruite que depuis 1713.

Lorsque, dans un but louable de restauration mieux entendue, on veut enlever cette ignoble enveloppe, il est indispensable de ne gratter ou laver les murs qu'avec les plus grandes précautions. Nous donnerons ici celles que conseille M. Violet-Le-Duc.

« On peut enlever le badigeon, suivant sa qualité, de plusieurs manières. Lorsqu'il est épais et qu'il se compose de plusieurs couches, que la pierre sur laquelle il a été posé n'est pas poreuse, on le fait tomber facilement, par écailles, au moyen de râcloirs de bois dur. S'il cache d'anciennes peintures, ce procédé est celui qui réussit le mieux ; car alors il laisse à nu et n'entraîne pas avec lui les peintures appliquées directement sur la pierre. Si, au contraire, la couche de badigeon est très mince, la méthode humide est préférable. Dans ce cas, on humecte à l'eau chaude, au moyen d'éponges ou de brosses, les parties de badigeon que l'on veut enlever; et lorsque l'humidité commence à s'évaporer, on râcle avec les ébauchoirs de bois. Presque toujours alors, le badigeon tombe comme une peau.

» Le lavage à grande eau est le moyen le plus économique, et il réussit souvent : on peut l'employer avec succès si le badigeon est mince et s'il ne recouvre pas d'anciennes peintures.

» En tout cas, il faut se garder d'employer des grattoirs de fer, qui, entre les mains des ouvriers, enlèvent avec le badigeon la surface de la pierre, émoussent et déforment les profils et altèrent les sculptures, surtout si la pierre est tendre. »

BAGUETTE, s. f. C'est un membre de moulure cylindrique, d'un diamètre qui varie de 0 m. 1 à 0 m. 05 centimètres. Au-dessus de cette grosseur, la moulure prend le nom de BOUDIN ou de TORE.

BAIE, s. m. On donne ce nom à l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'une arcade, et généralement à toutes les ouvertures régulières pratiquées dans un mur, dans une charpente, etc., etc. — La forme des baies a varié aux diverses époques de l'architecture chrétienne. C'est sur cette diversité que repose un des principaux caractères de l'art de bâtir au moyen-âge.

Les baies sont, très souvent, géminées, c'est-à-dire subdivisées en deux autres, avec ou sans *oculus* qui les surmonte et s'arrondit entre les deux ouvertures à jour.

Cette espèce d'œil, ouvert à l'extrados des courbes, c'est-à-dire au-dessus du meneau droit qui sépare verticalement les deux baies juxtà-posées (1), est analogue à l'*oculus* de l'architecture antique. Sa forme était celle d'un cercle, dans la période romane, avec un petit nombre de divisions à l'intérieur. Il fut comme le prélude de l'ornementation des belles fenêtres à lancettes géminées du XIIIe siècle, dont la chapelle absidale de Sainte-Theudosie d'Amiens nous fait connaître l'un des spécimen les plus remarquables. Mais ici, l'*oculus* lui-même a disparu ; et l'espace qui se trouve à l'intrados des courbes qui s'embrassent en ogive, au-dessus du meneau droit, se subdivise en trilobes à limbe circulaire. — Dans les hautes fenêtres de la nef centrale de cette même église, l'*oculus* reprend sa forme arrondie avec feston intérieur en contre-courbe. De plus, les deux grandes divisions de la fenêtre sont elles-mêmes subdivisées en deux compartiments en ogive, par des meneaux secondaires que surmonte également l'*oculus*, de même forme que celui qui s'arrondit dans l'encadrement de l'ogive supérieure.

BAIN DE MORTIER, s. m. C'est par ce nom que l'on désigne la quantité de mortier qui se distribue, sous la pression ou sous le marteau du bâtisseur, de manière à remplir toutes les cavités qui se trouvent entre les pierres, grandes ou petites. Les murs construits à *bain de mortier* sont moins exposés aux tassements irréguliers, et assurent par là-même de bien meilleures conditions de solidité.

BALCON, s. m. Saillie placée devant une fenêtre et garnie d'une balustrade. Il n'a ordinairement que la largeur de la baie devant laquelle on le construit.

BALDAQUIN, s. m. Primitivement le Baldaquin était une es-

(1) Voir, à la planche II de cette Livraison, l'ouverture qui correspond verticalement au meneau droit. Dans les arcatures inférieures, elle est *aveugle* comme elles. Elle est *ajourée* dans les fenêtres correspondantes qui donnent entrée à la lumière.

pèce de petit dôme porté sur quatre colonnes, couronné d'une croix et destiné à recouvrir le milieu de l'autel. On l'appelait également *ciborium*, d'où vient le nom de ciboire. Au centre intérieur du dôme était suspendue la colombe d'or ou d'argent dans laquelle se conservait la Réserve eucharistique.

Le *ciborium* qui domine l'autel de Ste Theudosie donne une idée de ces baldaquins, pour le XIIIe siècle. Ici néanmoins c'est une pyramide qui tient la place occupée primitivement par la croix au-dessus du petit dôme. Et la colombe d'or ou d'argent serait suspendue, de manière à correspondre à la petite croix que l'on voit au-dessus du tabernacle actuel.

Des rideaux, ou courtines plus ou moins riches, se déployaient à l'entour du baldaquin des âges de foi, entre les quatre colonnes qui le portaient. Ces sortes de monuments accessoires, si élégants, mais à petites dimensions, ont donné naissance aux lourds baldaquins modernes que l'on voit autour de certains autels. (Voir ci-dessus ce dernier mot, page 184.)

C'est le 23 juillet 1623 que Le Bernin acheva le grand baldaquin à quatre colonnes, qui couronne le maître-autel de Saint-Pierre de Rome. Le Pape Urbain VIII lui avait livré, pour ce travail, le bronze du portique du Panthéon, en 1624. Le Bernin mit neuf ans à compléter son œuvre, dont la hauteur est de 42 mètres, et le poids, d'après Bonani, d'environ 1,863 quintaux. Tant que dura l'opération, l'artiste reçut mensuellement 300 écus romains. Et quand tout fut terminé, le Pape fut tellement satisfait qu'il gratifia Le Bernin d'une somme de 10,000 écus. Le généreux Pontife pourvut, en outre, les frères du sculpteur de deux bénéfices, l'un à Saint-Pierre même, et l'autre à Saint-Jean-de-Latran.

Dans ce baldaquin, le plus renommé des temps modernes, les quatre colonnes sont en bronze doré, comme le dôme qui les couronne. A son instar, des monuments de ce même genre, mais beaucoup plus modestes, se propagèrent en Occident, et firent disparaître de nos vieilles églises jusqu'aux derniers vestiges des

ciboires à courtines dont la période ogivale les avait enrichies. Aujourd'hui qu'un heureux retour aux bonnes traditions de l'art chrétien se réveille de toutes parts, les baldaquins Louis XIII ont, en France surtout, beaucoup moins d'admirateurs. Il n'est pas rare de les voir céder la place à une ornementation qui soit plus en harmonie avec le style des sanctuaires qu'ils encombrent. C'est ainsi, par exemple, que, tout près de nous, la fabrique de Mirande va déposer le sien pour ériger dans la chapelle terminale un bel autel XIVe siècle, qui se prépare dans les ateliers de M. Jabouin, sculpteur de Bordeaux.

On appelle aussi BALDAQUIN les dais en pierre qui servent de couvre-chef aux statues grandes ou petites qu'on a placées à la porte des églises ou en d'autres parties du saint temple. Ces délicieux couronnements, adossés aux murailles, sont fort curieux à étudier dans le détail très varié de leurs formes et de leur ornementation. — A l'avant-chœur de Sainte-Marie d'Auch, les niches à sujets sacrés qui ornent l'autel, soit sur les faces du tombeau, soit au parement du retable, sont couronnées de ces sortes de baldaquins, sculptés à même la pierre. — Il en est de même des petits habitacles garnis de statuettes qui décorent l'entre-deux des hauts-reliefs, au rang le plus élevé des stalles du chœur.

CORRESPONDANCE DU COMITÉ.

Depuis plusieurs mois, M. Anglezio, curé de Viella, dans le diocèse d'Auch, nous avait envoyé quelques notes historiques, en sa qualité de correspondant du Comité, pour la conférence de son doyenné. A notre grand regret, il n'avait pas encore été possible de publier ce document. Et néanmoins il appartient à un ordre de recherches du plus grand intérêt pour l'histoire contemporaine de notre Province ecclésiastique. M. l'abbé de Ladoue les avait spécialement recommandées au Clergé diocésain, dès le début de notre œuvre (1). Nous profiterons de cette occasion pour faire, à ce sujet, de nouvelles instances auprès de tous nos lecteurs.

DOCUMENTS HISTORIQUES

sur M. Jean-Eutrope Lannelongue de Saint-Pon, Curé de Gaube, au Diocèse d'Aire, en 1792.

Jeanne Touton de Tanique, veuve de Jacques Daubons de Saint-Pon, donna sa fille unique, Catherine Daubons de Saint-Pon, en 1736, en mariage à Guillaume Lannelongue, docteur en médecine, de la ville de Grenade (Landes), du consentement de Marie de Barrière, veuve Lannelongue et mère de Guillaume. — Vingt-un enfants naquirent de ce mariage.

Le deuxième vint au monde le 30 mai 1738. Il fut nommé, à son baptême, Jean Eutrope par M. Guillaume d'Antizan, qui le tint sur les fonts pour M. Jean de Tanique, oncle maternel; et par demoiselle Marie de Barrière, veuve Lannelongue. Le baptême fut administré par

(1) Voir, t. I, p. 9 et suivantes.

M. Lannelongue, vicaire de Grenade, docteur en théologie, et grand-oncle paternel du nouveau-né.

Jean-Eutrope, ayant un frère aîné, fut destiné par sa famille à la carrière ecclésiastique. Dieu bénit les pieuses intentions de ses auteurs : il fut ordonné prêtre à la fin de ses études, qu'il avait couronnées par le grade de docteur en théologie.

A la mort de leur premier-né, Guillaume Lannelongue et Catherine de Saint-Pon instituèrent héritier Jean-Eutrope, leur deuxième fils, et l'établirent l'arbitre, le soutien et le conseil de leur nombreuse famille : tâche qu'il remplit, quelques années après, avec toutes les sollicitudes qu'imposaient les priviléges et les charges de cette époque déjà fort agitée. Mais avant les grands troubles sociaux, qui se faisaient pressentir en France, il songea à transmettre à l'un de ses frères l'héritage qu'il tenait de ses parents, avec tous ses droits à la directe de Saint-Pon.

C'est le 24 septembre 1792 que l'abbé Jean-Eutrope, alors curé de Gaube, maria son frère cadet, Jacques Lannelongue, avec Mademoiselle Jeanne de Navères Bousquet, fille légitime de Charles de Navères Bousquet, juge-président du district de Vic, et de demoiselle Lamazonade, etc., etc.

Deux mois environ avant la conclusion de cette affaire, Jean-Eutrope voulut s'assurer la protection de la municipalité de Viella, vu que sa propriété de Saint-Pon était dans le ressort de cette commune. Il s'adressa donc aux officiers municipaux qui lui délivrèrent l'acte suivant :

Extrait du registre des délibérations de la municipalité de Viella.

L'an mil sept cents quatre vingts douze et le douzième jour du mois de juillet se sont assemblés dans la maison commune du bourg de Viella les sieurs Pascau maire, Larroque, Lasserre, Cairefour, et Doussau officiers municipaux, avec le sieur Duponts procureur de la commune.

A comparu le sieur Jean Lannelongue prêtre, curé de Gaube dans le département des Landes, qui a dit qu'ayant quitté sa paroisse et le dit département le dix de ce mois et s'est retiré sur le bien qu'il possède dans le territoire de cette municipalité dépendant de la succession de sa mère, où il est dans l'intention de fixer son domicile, et a requis la municipalité de le mettre sous la protection des lois et de le faire jouir des droits de citoyen, declarant qu'il cherchera toujours à se rendre digne de cette qualité. Et comme il possède des biens dans le département des Landes où son absence pourrait être suspecte, il a requis

la dite municipalité de lui donner acte de la déclaration qu'il vient de faire et de lui faire expédier un certificat de résidence—Conformement à la loi il a signé LANNELONGUE prêtre signé.

La municipalité, après avoir représenté au citoyen Lannelongue que les prêtres sont suspectés de répandre le trouble dans plusieurs départements de la France, ce qui devait les engager à se tenir dans la plus grande circonspection; que ses réclamations etaient fondées sur les droits de l'homme, qui devaient être sacrés à toutes les autorités constituées; quelle lexhortait a vivre en bon citoyen dans le nouveau domicile quil choisissait, et qu'à cette condition elle lui assurait l'exercice de tous les droits de l'homme vivant en Société; la dite municipalité après avoir entendu le procureur de la commune, vu le passeport délivré au dit sieur Lannelongue le cinq de ce mois par la municipalité de Perquis, Lusson, Gaube et Rimblé, a arreté serait donné acte au dit sieur Lannelongue de sa comparution et de ses déclarations, et qu'il lui serait délivré une expédition du présent pour lui servir de certificat de résidance envers tous ceux qu'il appartiendra, et ont signé les membres et secrétaire greffier, Pascau maire, Larroque officier municipal, Lasserre officier municipal, Cairefour officier municipal et Doussau officier municipal, Duponts P. C., Pédebuc secretaire greffier.

Extrait et collationné ce jourd'hui 14 juillet 1792 l'an quatrième de la liberté, par nous Pédebuc greffier.

En transmettant à son frère cadet les droits de ce temps-là sur sa propriété de Saint-Pon, ainsi que sur celle de Grenade, Jean-Eutrope se réserva, d'accord avec Jacques Lannelongue acceptant, le soin de pourvoir aux besoins et au bien-être de ses autres frères et sœurs. Mais bientôt après cet abandon définitif de sa fortune, les troubles révolutionnaires s'accrurent et ne permirent pas au vénérable curé de Gaube de jouir de la protection que ses concitoyens lui avaient assurée par cet acte public et authentique. Il s'éloigna de son asile de Saint-Pon; mais il voulut y revenir en 1793 après avoir essayé de diverses retraites occultes, dans le département des Landes. Il se rendit donc à Aire dans le dessein d'y attendre son frère Jacques, auquel il avait écrit de venir le prendre pour le reconduire sur la terre de Saint-Pon, s'il croyait pouvoir lui ménager une cachette sûre. Jacques s'empressa de se mettre en route. Mais une circonstance malheureuse l'empêcha de se trouver, à l'heure convenue, au lieu du rendez-vous. Presqu'à son départ de Saint-Pon, il fit une chute de cheval et se fractura la jambe;

et c'est un homme de confiance qui se dirigea vers Aire en son lieu et place.

Ce fâcheux incident occasionna inévitablement un certain retard. Jean-Eutrope Lannelongue, craignant d'ailleurs pour la sécurité de son frère, se découragea avant l'arrivée de l'homme de confiance. Il se réfugia chez une veuve charitable; il y resta quelques temps caché; mais elle fut dénoncée à la commune. Jean Lannelongue, averti du danger qu'il courait, résista aux instances que faisait cette femme en lui promettant de le cacher si bien qu'il ne serait pas découvert. Il n'alla pas cependant au-devant de ses bourreaux; il courut vers le jardin où il était à peine étendu au milieu d'un carreau de choux, qu'il fut arrêté. Il avait du moins épargné à la généreuse veuve les suites du danger auquel sa commisération l'avait exposée en des temps si difficiles.

Le vénérable curé de Gaube avait alors soixante ans moins quelques mois. On le conduisit à Mont-de-Marsan; et, comme son escorte arrivait à Grenade, il demanda de passer en dehors des murs, afin de ne pas rencontrer celles de ses sœurs qui demeuraient dans cette ville. A Mont-de-Marsan, il subit un interrogatoire dans lequel il fut traité avec beaucoup d'humanité. On lui facilita même l'occasion de s'évader. Il s'en allait tranquillement, lorsque, en passant dans une rue, il fut arrêté par une femme qui s'écria en le saisissant par ses habits : « Ceci est » un prêtre déguisé!— Vous dites vrai, dit-il; que la volonté de Dieu » s'accomplisse; désormais, je n'essaierai plus de m'échapper. »

La ville garda rancune à cette femme de sa mauvaise action, la seule qu'on ait à lui reprocher, tandis que Dax et St-Sever se montrèrent sanguinaires.

Jean Lannelongue fut dirigé sur la première de ces villes où son jugement fut bien vite prononcé dans les termes suivants :

JUGEMENT

Rendu par la commission extraordinaire, séante en la commune de Dax, qui condamne Jean Lannelongue, agé d'environ soixante ans, ci-devant curé de Gaube à la peine de mort, comme prêtre réfractaire, errant et vagabond dans le département des Landes, depuis juillet 1792, où il entretenait le fanatisme.

Du 20 germinal, l'an second de la république française, une et indivisible.

Au nom de la république, la commission extraordinaire séante à Dax a rendu le jugement suivant, auquels ont assisté les citoyens Cossone président, Mory, Dalbarade, Martin et Toussaint, membres de la dite

commission ; a été emmené à l'audiance un particulier qui, sur l'interpellation que lui a fait le président, — a répondu se nommer Jean Lannelongue, agé de soixante ans, ci-devant curé de Gaube. — Le président lui a dit qu'il est accusé d'être prêtre réfractaire, errant et vagabond dans le département des Landes, où il entretenait le fanatisme et l'esprit contre-révolutionnaire; a répondu qu'il est vrai qu'il est prêtre, réfractaire aux lois, et que depuis octobre 1792, il n'a point eu de résidence fixe; et qu'il a toujours erré ça et là. Ladite commission extraordinaire, vu les réponses de l'accusé, et l'interrogatoire par lui subi devant le conseil général du distric de Mont-de-Marsan, le seize courant, — considérant que le dit Lannelongue, prêtre réfractaire, ci-devant curé de la commune de Gaube, est un de ces êtres qui ont participé de tous les temps au malheur du genre humain, qu'il ne s'est point conformé à la loi, et qu'il a été de son propre aveu errant et vagabond dans le département des Landes, où il entretenait le fanatisme et l'esprit contre-révolutionnaire. — La commission extraordinaire, conformément à la loi des vingt-neuf et trente juin du premier mois de l'an second de la république, relative aux éclésiastique sujets à la déportation ou à des peines, condamne le dit Lannelongue à la peine de mort, confisque ses biens au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place de la liberté de cette commune, imprimé et affiché, partout ou besoin sera. Jugé les dits jour mois et an que dessus. — Signé Cossone, président; Mory, Dalbarade, Martin, Toussain, membres de la dite commission.

DEPETIN segretaire greffier.

La veille de sa mort, Jean-Eutrope Lannelongue dit à la femme qui lui préparait ses aliments : « Demain vous me préparerez un bouillon » gras, mais n'en soyez point scandalisée, c'est pour me fortifier, afin » de mourir avec courage pour la vérité et pour mon Dieu. » Il avait refusé, quand on lui demanda son âge, d'essayer d'apitoyer ses juges en se donnant quelques mois de plus. En partant pour son supplice, il donna à la personne qui l'avait servi sa montre qui était belle, en lui disant : « Tenez, ma bonne, le bourreau en profiterait. »

Le jugement fut exécuté un vendredi sur la place publique; et la supérieure d'un couvent de Dax fut décapitée en même temps, afin de célébrer, comme on le dit alors, *un mariage républicain*.

Ces documents sont les seuls que la famille ait pu conserver d'une vie très laborieuse et d'une mort si parfaite. Les révolutionnaires mirent ses biens sous le séquestre; ce ne fut qu'après de grands efforts, et

à l'aide du contrat de mariage de Jacques Lannelongue, qu'on put recouvrer quelques biens. Tous ses frères et toutes ses sœurs se montrèrent dignes du frère martyr.

La maison ou les dépendances de la propriété de St-Pon ont souvent caché des prêtres proscrits, et facilité les cérémonies du culte catholique; on y a souvent dit la messe et même chanté vêpres dans une chambre assez bien disposée pour cela.

Tels sont, je crois, Monsieur, les renseignements que vous m'avez demandés sur notre saint martyr. S'il en fallait d'autres, il s'en trouverait, je pense, dans les vieux papiers de la maison.

Viella fournit aussi, à la même époque, deux autres saints prêtres, martyrs l'un et l'autre, Daudoux et Caseneuve.

Des personnes qui les ont connus et qui vivent encore disent que M. Daudoux était originaire de Tillac, et M. Caseneuve de Marciac; que ce dernier était grand-oncle de M. Caseneuve, mort curé de Marciac vers 1840; que les deux premiers étaient vicaires de Viella, à l'époque où éclata la révolution de 1789; qu'ils joignirent leurs protestations publiques de fidélité à la foi catholique à celles de M. Deffieux, curé de Viella, décédé avant les grands orages révolutionnaires; qu'ils se cachèrent dans le château d'Aydie, qu'ils y furent arrêtés et conduits à Pau, où ils eurent la tête tranchée, comme prêtres réfractaires, et en haine de la religion catholique; — que Madame de Capdeville née de Viella, qui leur avait donné asile, fut arrêtée avec ses deux filles, dont elle fut plus tard séparée, qu'elle fut attachée au carcan sur une des places publiques de Pau, qu'elle languit longtemps dans les prisons de cette ville, et qu'enfin elle fut rendue à la liberté. Mais à son retour à Aydie, elle ne retrouva plus son château. Il avait été démoli jusqu'aux fondements; ses biens avaient été vendus; et, privée de tout, elle fut accueillie au château de Viella, où elle était née, avec ses filles, qui, comme elle, partagèrent le pain de la douleur avec quelques membres de la famille des comtes de Viella, qui avaient été, comme elles, privés de tout, et réduits à accepter les secours que leur offrait généreusement la charité publique.

Cette femme fervente et courageuse mourut au château de Viella, le 24 novembre 1809. Son nom était : Henriette-Elisabeth de Viella, dame de Capdeville.

Agréez, Monsieur le grand-vicaire, etc., etc.

L. ANGLÉSIO.

PROJETS EN ÉTUDE

DANS LA VILLE DE PAU.

A Monsieur le Directeur du BULLETIN D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE *de la Province Ecclésiastique d'Auch.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi de vous entretenir un instant de notre ville de Pau. Vous parler de Pau en ce moment, c'est surtout vous parler Eglises; le sujet est tout à fait du domaine de votre savante et excellente publication : ce sera mon excuse auprès de vous; laissez-moi espérer qu'elle sera accueillie avec la bienveillance qui vous est habituelle.

Je ne vous apprendrai rien de nouveau si je vous dis que Pau est une des stations d'hiver les plus justement renommées du midi de la France : son site enchanteur, ses charmants alentours, son climat si doux et si propice aux poitrines malades et aux constitutions délicates ou ébranlées lui ont conquis une vogue croissante qu'il faut soutenir. Peut-être la ville de Pau s'est-elle trop reposée jusqu'à ce jour du soin d'attirer les étrangers dans son sein, sur son soleil vivifiant et sur le ravissant paysage de ses coteaux et de ses montagnes. Dédaignant de rehausser et d'embellir par l'art les dons incomparables de la nature et du ciel, elle n'a pas suivi l'exemple des villes ses rivales qui sont entrées résolûment dans la voie des améliorations, tandis qu'elle continue à s'endormir dans une sécurité trompeuse. Diriez-vous que naguère encore on s'imaginait avoir beaucoup fait pour l'avenir de cette ville, parce qu'on y avait construit des trottoirs, macadamisé quelques rues pour le malheur des piétons, creusé quelques puits qui tarissent, établi l'éclairage au gaz, et qu'au midi de la place Henri IV on avait ébauché à très gros frais un tronçon de boulevard? Il y a mieux, on se vantait de ces choses et, de la meilleure foi du monde, on se croyait, pour les avoir faites, d'incontestables titres, je ne dirai pas à l'érection d'une statue, mais à l'éternelle reconnaissance de la cité. Nos neveux feront le reste, disait-on avec un air devisible satisfaction : Paris ne s'est pas fait en un jour.... Et quant à

ceux qui pensaient que le dicton a un peu vieilli et qu'il est devenu à la lettre une contre-vérité, on les traitait d'esprits chagrins et de songe-creux.

On dit que le temps a des ailes; il a, à coup sûr, d'ironiques retours. Quelques mois se sont écoulés, et voilà que ceux qu'on pourrait appeler les *rêveurs* de la *veille* sont devenus les administrateurs applaudis du lendemain : cela s'est vu quelquefois sous le soleil. Je ne serais pas juste si je n'ajoutais tout de suite que retardataires (je parle des admirateurs d'un autre âge) et hommes de progrès ne forment aujourd'hui, en apparence du moins, qu'une seule phalange qui est un peu nuancée, il est vrai, qui a son avant-garde et son arrière-garde, peut-être même ses traînards, mais cela ne lui messied pas; et, en fin de compte, tout le monde emboîte le pas et marche; c'est le programme du nouveau maire qui a opéré cet heureux changement.

Ce grand et beau travail, œuvre de l'honorable M. O'Quin, et dont vous aurez certainement entendu parler, a été applaudi de ceux même qui n'en ont pas adopté toutes les idées, et a produit parmi nous un courant d'opinion irrésistible qui a entraîné les plus récalcitrants. On peut dire de ce travail, en effet, qu'il réalise l'utile à côté de l'agréable, qui est encore de L'UTILE quand il s'agit de Pau : *omne tulit punctum*. Je résume en courant les principaux projets de M. le Maire : la ville de Pau manque d'eau; elle n'a qu'une fontaine et des puits insuffisants; elle sera dotée d'une abondante alimentation hydraulique : on se propose de pratiquer en amont de Rébénacq une saignée dans le Neez, petit torrent qui coule du sud au nord dans le délicieux vallon de Gan, le long de la route des Eaux-Bonnes, et qui se jette dans le Gave à Jurançon; l'eau de ce torrent est très bonne et toujours également abondante. Le projet est à l'étude. En second lieu, le boulevard commencé au midi de la Place-Royale, il y a cinq ans, sera enfin achevé et s'étendra jusqu'à la terrasse du château; le projet préexistant de ce boulevard était gigantesque et inexécutable; il a été heureusement modifié et il pourra être terminé. En troisième lieu, le Maire propose la création d'un jardin d'hiver, objet de première nécessité pour une station de malades. Nous aurons enfin une église, deux peut-être.... s'il plaît à Dieu. Ceci a besoin d'être expliqué, et j'entre en plein dans le sujet le plus important de ma lettre.

Vous savez que Pau n'a pas une seule église qui soit digne de la majesté du culte et suffisante pour contenir la population qui se rend aux cérémonies religieuses. En revanche, il est question chez nous d'en bâtir depuis plus d'un siècle et demi. On voyait naguère encore s'élever en face

de la place Henri IV de hautes murailles formant enceinte avec chevet au nord et une ébauche de façade néo-grecque sur la rue du collége, à l'aspect du midi. Ces vieilles constructions, mêlées de pierre, de cailloux et de fortes briques, étaient tellement noircies par le temps qu'on avait fini par ne plus les désigner que sous le nom de *Ruines de Saint-Louis*. C'était en réalité un projet inachevé d'église paroissiale que nos pères voulaient bâtir sous le vocable du plus saint et de l'un des plus grands de nos rois. Il serait sans intérêt de rappeler ici quels obstacles vinrent arrêter, au XVIIIe siècle, l'accomplissement d'une entreprise commencée vers les dernières années du règne de Louis XIV. Je me bornerai à vous dire qu'à la place de ces vieux murs, que l'huile sainte devait consacrer à Dieu, on construit maintenant un théâtre monumental. Mais quand il s'est agi de réaliser le nouveau plan de construction si différend du premier, cette profane métamorphose a rencontré dans la résistance des ciments encore plus de difficultés que dans les répugnances si légitimes d'une population pleine de respect pour les intentions pieuses des fondateurs, ses ancêtres. Pour abattre ces *prétendues ruines* qui, disait-on, étaient vermoulues et devaient s'effondrer d'elles-mêmes sous le premier effort de la pioche du démolisseur, pour remanier jusqu'aux fondations les matériaux du premier édifice, il a fallu faire jouer la mine comme dans le granit le plus réfractaire.

Quoi qu'il en soit, la ville de Pau était du moins assurée qu'elle aurait un théâtre. Mais qu'allait devenir le projet d'église? Cette question, d'un intérêt si puissant et si urgent, se posait à Pau au lendemain du vote étrange qui affectait l'emplacement Saint-Louis à la destination qu'on connaît, il y a de cela six ans! Elle n'est pas résolue à l'heure qu'il est, et Dieu veuille que sa solution ne se fasse pas attendre longtemps encore!

L'achèvement de Saint-Louis irrévocablement écarté, on se mit à la recherche d'un autre emplacement pour la construction de l'église projetée; et comme une faute entraîne toujours une autre faute, on eut la malencontreuse pensée de faire choix du terrain où s'élevait l'hôtel de Gontaut. Les propriétaires de ce terrain, l'un des plus heureusement situés de la ville, résistèrent à une mesure qui les expulsait d'une ville qu'ils avaient comblée des témoignages de leur bienveillance et des dons de leur charité. Ils furent expropriés pour cause d'utilité publique.

Cette affaire avait été menée très vite, trop vite, comme on va le voir : on ne s'était pas suffisamment rendu compte, en effet, des inconvénients et des difficultés qu'allait offrir le terrain Gontaut pour la construction d'une église. Ces inconvénients et ces difficultés ont fait naître

des dissidences profondes, radicales, qui durent encore entre M. le Préfet et le conseil municipal d'un côté, le conseil départemental et le conseil supérieur des bâtiments de l'autre. Il serait trop long d'exposer ici les causes et les incidents divers d'un conflit qui a donné lieu à une polémique ardente et qui entretient la division jusque dans le sein du nouveau conseil.

M. O'Quin, en sa qualité de Maire, tenait beaucoup à mettre fin à une lutte sans terme et sans issue, qui ne pouvait se prolonger qu'au grand détriment de l'intérêt le plus pressant et le plus respectable du moment. Il a proposé de construire la nouvelle église sur l'emplacement de l'église actuelle, s'il est permis d'appeler de ce nom le petit bâtiment écrasé, ténébreux, sans nef et sans bas-côtés qui constitue l'église paroissiale et archiprêtrale de Saint-Martin; cet emplacement était un terrain neutre contre lequel nul n'avait de parti pris, où tout le monde pouvait se donner la main sans faire le sacrifice qui coûte tant dans ce bon pays de Béarn, si léger parfois et si mobile, le sacrifice de ses *convictions*. La majorité du conseil municipal a rejeté la proposition si conciliante du maire, et persiste dans ses préférences pour le terrain Gontaut, ce qui équivalait à un ajournement indéfini de la plus urgente de nos questions d'édilité. Hâtons-nous de dire que le conseil municipal l'a compris, et voici la nouvelle phase dans laquelle cette grave affaire vient d'entrer :

Deux des principales objections qu'avait soulevées l'adoption de l'emplacement Saint-Martin étaient l'insuffisance du terrain et la difficulté sinon l'impossibilité d'y établir de solides fondations. Les explorations préalables auxquelles on s'était livré sur ce double point laissaient, il faut bien le dire, quelque chose à désirer. En conséquence, M. le Maire a récemment soumis au conseil municipal une proposition tendant à ce qu'il fût procédé à des études nouvelles sur le terrain dont il s'agit, à l'effet de rechercher si oui ou non ce terrain réunit toutes les conditions nécessaires pour l'importante construction d'une église. On pouvait craindre que le conseil municipal se refusât à revenir, même éventuellement, sur une décision déjà prise à la suite d'une orageuse discussion : disons-le à son honneur, il a adhéré avec un généreux désintéressement à la nouvelle proposition du maire : *sub judice lis est*. Quel que soit le résultat de l'expertise (je crois être certain que c'est l'architecte diocésain de Bayonne qui est chargé d'y procéder), le dernier vote du conseil municipal nous semble être au fond un véritable compromis dont l'alternative a été sous-entendue, impliquant une solution définitive, qui est aussi désirable qu'impatiemment attendue.

Du reste, il ne s'agit plus, comme dans le plan primitif, œuvre de M. Têtat, de construire une église de 80 mètres de longueur sur 30 de largeur; on se contente aujourd'hui d'un édifice de 64 mètres de long sur 26 de large. Le plan de M. Têtat a été abandonné, parce qu'on a reconnu que son exécution eût entraîné des dépenses disproportionnées avec les ressources de la ville, et d'ailleurs ne se justifiait pas suffisamment par les nécessités du culte public qui trouvait déjà une satisfaction partielle dans la grande succursale de Saint-Louis de Gonzague et dans la chapelle des Ursulines.

Tel est l'état actuel de la question pour la paroisse Saint-Martin.

Quant à Saint-Jacques, les choses sont beaucoup plus avancées, grâce au zèle et à l'ardeur vraiment apostoliques de l'excellent prêtre qui dirige cette paroisse et qui, le dernier venu, a eu l'heureux sort de l'ouvrier de la onzième heure; M. l'abbé Bordenave a très bien compris que, pour rebâtir son église, il ne devait pas compter sur les finances obérées et épuisées de la ville; qu'attendre l'achèvement de l'église St-Martin, c'était se reposer sur l'inconnu; qu'avant qu'il vît arriver cette bienheureuse et trop problématique échéance, son église, qui menace ruine, pourrait bien se convertir en un monceau de décombres, et qu'enfin il n'y avait pour lui qu'une chose à faire, c'était de recourir aux dons de la générosité privée, la seule issue qui lui fût désormais ouverte pour sortir de l'impasse où les circonstances l'avaient acculé. En conséquence, il s'est mis courageusement à l'œuvre, sollicitant au nom de Dieu l'or du riche et le denier du pauvre. Dieu a béni l'œuvre de son serviteur :

« Sous ses pieuses mains, le cuivre devient or. »

Une souscription, ayant été ouverte dans le *Mémorial des Pyrénées*, qui s'était associé de cœur à cette noble entreprise, a produit, avec le fruit des quêtes faites antérieurement, une somme de près de 300,000 fr., chiffre énorme si l'on songe aux appels si fréquents et toujours couronnés de succès qui avaient été faits à la charité privée dans les mois précédents. On croit pouvoir compter sur un secours du gouvernement, et c'est ainsi que, d'après les plus raisonnables prévisions, on atteindrait le chiffre *maximum* de 360,000 fr. auquel s'élève le devis de la reconstruction de l'église. Je dis reconstruction, car le conseil municipal a décidé que la nouvelle église serait bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, et que la ville fournirait le supplément de terrain qu'exigerait l'exécution du plan de reconstruction. C'est là tout ce que coûtera à la ville de Pau la réédification de sa seconde église paroissiale,

la seconde par la hiérarchie, mais la première aujourd'hui par le nombre des fidèles.

M. Loupot, de Bagnères-de-Luchon, est l'auteur du plan de la future église Saint-Jacques. Les dimensions de cette église seront à peu près les mêmes que celles adoptées en dernier lieu pour la nouvelle église St-Martin. On a eu raison de viser moins au grandiose et au monumental qu'au possible et à l'exécutable, et de préférer à des projets superbes, mais que leur exécution par trop lointaine eût un peu fait ressembler à des châteaux en Espagne, la construction très prochaine d'une église qui, après tout, sera décente, avec des proportions convenables. — On dit beaucoup de bien du plan de M. Loupot; il a choisi le style gothique. Je n'ai fait qu'entrevoir son œuvre, qui m'a semblé élégante et bien conçue. Je n'entends rien, il est vrai, à ces sortes de matières, et mon jugement, si j'osais me permettre d'en formuler un, devrait être considéré par vous comme non avenu. M. Loupot passe pour un homme de goût; il a fait ses preuves à côté de nous. La grande paroisse de Bénéjacq, canton de Clarac, aura bientôt une jolie église, dont il dirige la construction.

En résumé, Monsieur le directeur, ce qui ressort des faits et des considérations qui précèdent, c'est que la ville de Pau, si coquette et si riante, si justement fière de son château d'Henri IV et des grands ou charmants souvenirs qui s'y rattachent, la ville de Pau n'a jamais eu et n'a pas encore une église vraiment digne de ce nom. C'est là une de ces bizarreries qu'on ne peut s'expliquer quand on songe que, loin d'être une population d'incrédules ou d'indifférents, nous avons des croyances auxquelles nous tenons par le fond des entrailles, et des habitudes religieuses qui nous sont chères et que nous regardons comme le lot le plus précieux de l'héritage de nos aïeux. Peut-être l'étrange et regrettable lacune que je signale dans notre édilité passée a-t-elle sa raison d'être dans le peu d'ancienneté de notre ville, qui est une parvenue d'hier, comparée à quelques autres villes du département, Bayonne, Orthez, Oloron, Lescar surtout, etc. Nos pères n'ont pas eu le temps de faire bâtir des églises. Le temps, aujourd'hui, est un obstacle dont on se joue : ce qu'il faut, c'est de l'argent; l'argent est le levier souverain, aussi puissant que le levier d'Archimède qui devait soulever le monde. On trouvera de l'argent, on l'a presque trouvé; et plaise à Dieu que désormais à Pau, pour bâtir les deux églises, il ne nous faille que de l'argent !

P. S. Pendant que j'écrivais ces lignes, la ville de Pau et le département des Basses-Pyrénées se couvraient successivement, et à quelques

jours d'intervalle, d'un triple voile de deuil : le maréchal Bosquet, un guerrier illustre, Mgr de Salinis, votre saint et bien-aimé Pontife, et M. le baron de Crouseilhes, un ancien ministre, marquaient l'un après l'autre trois grandes étapes de la mort, au milieu de nos populations attristées et émues, et faisaient du mois de février 1861 une époque néfaste pour notre pays. Permettez-moi, Monsieur le Directeur, de payer, en finissant, un légitime tribut d'admiration et de regrets à ces trois personnages, qui se sont suivis de si près dans la tombe, et qui, dans des carrières diverses, parcourues avec tant d'éclat, ont servi la patrie commune et illustré ou honoré le Béarn, leur terre natale.

Veuillez agréer, etc.

Vicomte Ernest de Grand-Val.

Pau, 20 février 1861.

COMMUNICATIONS

DU

MUSÉE ECCLÉSIOLOGIQUE

D'ANGERS.

Angers, le 28 janvier 1861.

Monsieur le Directeur,

Je viens de recevoir les livraisons du Bulletin du Comité que vous avez bien voulu me faire adresser, à titre d'échange. Je vous prie de vouloir bien agréer tous mes remercîments et aussi mes sincères félicitations pour une publication qui se recommande non moins par l'importance que par la variété des sujets.

J'ai donné des ordres pour que le *Répertoire archéologique de l'Anjou* vous soit envoyé régulièrement et que vous receviez aussi les livraisons parues depuis le commencement de l'année.

Je mets aujourd'hui même à la poste une petite plaquette, que je suis

heureux de pouvoir offrir à votre musée, où sa place est de droit mieux qu'au musée d'Angers.

J'ai retrouvé dans mes cartons une inscription gasconne, probablement inédite. Croyant faire plaisir au Comité en la lui communiquant, je m'empresse de la transcrire.

Veuillez agréer, M. le Directeur, l'assurance de mes sentiments, etc.

X. BARBIER DE MONTAULT,
Historiographe du diocèse d'Angers.

ÉPITAPHE

DE

MATHURIN ROMECASSE, originaire de Gascogne et chevalier de Saint-Jean de Jérusalem,

MORT EN 158..., ET INHUMÉ DANS LA NEF DE L'ÉGLISE FRANÇAISE DE LA TRINITÉ DES MONTS A ROME.

D · O · M · (1)
MATVRINO ROMECASSIO
VASCONI MILITI ORDINIS
HIEROS (2) CVIVS OB VIRTVTEM
SAEPE SPECTATAM NOMEN
IPSVM TRREBAT (3) HOSTES
POST PLVRIMA MAXIMAQ (4)
MVNERA SVMMA CVM LAVDE
ORITA MVLTAS NAVES HOSTIVM
CAPTAS MVLTAS DEPRESSAS
MVLTAS NOBILES VICTORIAS
..... (5) ORDINIS ET CONSILIO
..... OBIIT ..... DIE
..... MDLXXX.....

Armoiries.

(1) Deo optimo maximo.
(2) Hierosolymitani.
(3) *Sic*, pour terrebar.
(4) Maximaque.
(5) Lettres effacées par le frottement des pieds.

HISTOIRE SACRÉE DE L'AQUITAINE.

Première partie, contenant l'état du Christianisme depuis la publication de l'Evangile jusqu'à nous, par J. Bajole, s. J. Un in-8°, à Caors, chez Jean d'Alvy, 1644 (472 pages)... (1)

Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie* ne se propose pas seulement d'analyser et d'apprécier les ouvrages récemment publiés sur notre pays; il fera aussi connaître peu à peu les bons vieux bouquins qui intéressent notre Province au point de vue historique, artistique, etc. Ces études bibliographiques nous découvriront les sources de nos histoires nationales, pourront jeter quelque jour sur le passé et épargner dans la suite bien des recherches. Aujourd'hui, nous désirerions commencer ces modestes travaux en remettant un peu en lumière une vieille histoire sacrée d'Aquitaine, écrite en 1644 par J. Bajole, soc. Jesu. Comme l'époque où écrivait Bajole est remarquable par l'apparition et la réunion de quelques-uns de nos meilleurs historiens, nous voulons, avant de nous occuper de lui et de son livre, dire quelques mots de ces pères de notre histoire provinciale. Ce n'est pas que Bajole soit le centre de ce mouvement historique dont nous parlons, ou le plus illustre représentant de cette époque de science et de fortes études historiques; non. Mais il nous a semblé qu'à son occasion on verrait ici avec plaisir quelques dates, quelques notes qui serviront peut-être de jalons pour des recherches postérieures.

I

Historiens aquitains contemporains de Jean Bajole.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, nous trouvons une vraie pléiade d'historiens aquitains. Presque tous nos annalistes les

(1) Cfer Lelong, *Bibliothèque historique de la France*, in-fol., t. 1, p. 341.

plus connus sont réunis dans cette période, et lorsqu'ils auront posé la plume, il faudra attendre M. d'Aignan, M. de Mauléon, Dom Brugèles et la généalogie des Montesquiou pour trouver une œuvre ayant trait, d'une manière directe et exclusive, à l'histoire de notre pays. En suivant l'ordre chronologique, le premier de ces historiens est *Scipion Dupleix* (1). Si nous exceptons Marca, c'est aussi celui qui, au XVIIe siècle, a eu le plus de vogue et de lecteurs. Dupleix, né à Condom en 1569, fut successivement maître des requêtes de Marguerite de Valois et historiographe du roi. Il revint mourir à Condom, en 1661, après avoir passé à la cour une grande partie de sa vie. Il publia plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous remarquerons surtout son *Histoire générale de France*, avec l'état de l'Eglise et de l'empire, et *Mémoires des Gaules*, depuis le déluge jusqu'à l'établissement de la monarchie française. 5 in-fol. publiés en 1624, 26, 30, 35, 43.

M. Coquebert de Taisy n'a pas craint, il y a quelques années, de donner des éloges à cet ouvrage, et une haute autorité, M. Aug. Thierry, a déclaré y trouver une érudition vraie, quelquefois profonde. Sous ce rapport, Mézeray est inférieur à notre historien. Nous avouerons bien volontiers les défauts de Dupleix : il a manqué de critique en admettant les mensonges et les ridicules

(1) Nous n'avons pas placé Belleforest dans cette énumération; il était mort avant la fin du XVIe siècle auquel il appartient entièrement. Nous croyons néanmoins que l'on verra ici avec plaisir quelques indications sur ce savant. Cfer : 1° les grandes biographies, et en particulier le travail de M. Demusset-Pathay dans Michaud, biogr. univers., tome 4, p. 91, édit in-12, de 1811. M Demusset juge Belleforest avec une sévérité que M. Aug. Thierry n'a pas partagée. 2° Montgaillard, *sub fine theo doxiæ Vasconiæ, et alibi*. 3° M. Aug. Thierry, Dix ans d'études historiques, tome VI des œuvres complètes, in-12, Paris, Furne, 1856, 9e édit., page 378-383. 4° Burnet, Manuel du libraire et de l'amateur de livres, 5e édit, in-8°, Paris, 1860, col. 753 du tome premier. Les divers ouvrages de Belleforest y sont énumérés et appréciés avec la rectitude qui caractérise le savant et infatigable bibliographe (1). 5° Cfer principalement les ouvrages de Belleforest et surtout « les grandes annales et histoires générales de France dès la venue des Francs en Gaule jusqu'au règne du roi Henry III..... Paris, Gab. Buon, 1579, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage, a-t-on dit avec raison, offre plusieurs points remarquables. Belleforest y rejette positivement la descendance troyenne des Francs, voit dans l'avènement de la troisième race la fin du règne des Germains et semble devancer nos savants modernes par l'intention qu'il a d'approprier convenablement les dénominations géographiques. François de Belleforest est né à Sarzan, dans le pays de Comminges, en novembre 1530; il mourut à Paris, le 1er janvier 1583. Il fut l'ami de l'historien Gilles, de Ronsard, de Baïf et de Duvergier, et le protégé de la reine de Navarre, sœur de François Ier.

(1) Mémoires de Nicéron, tome XI et XX.

inventions du dominicain Annius de Viterbe sur les rois de la Gaule, Magog, Celta, Samothe, etc... Il était aussi bien absurde de nous montrer Clovis allant au baptême « musqué, poudré, la perruque pendante, curieusement peignée, gaufrée, ondoyante, crespée et parfumée selon la coutume des anciens rois François (1). » Ne dirait-on pas que le vieux Frank sort de l'hôtel de Rambouillet? Mais dégageons Dupleix de ces niaiseries : il nous reste un érudit, un vrai savant qui a fortement réagi contre plusieurs travers des historiographes, ses devanciers, par exemple, contre les naïvetés de Nicolas Gilles (2), contre les longs discours imités de Tacite et de Tite-Live. Nos vieux historiens les plaçaient à tout propos dans la bouche des rois francs et des seigneurs. Paul-Emile de Vérone (3) avait surtout abusé de ces longues harangues dans son ouvrage : *De Rebus gestis Francorum* (1500). Dupleix eut le bon sens de le critiquer sur ce point et de ne pas l'imiter. Catholique vrai et sincère, Dupleix fit oublier par son histoire générale l'inventaire général de l'histoire de France par Jean Serres, ministre protestant; c'était un livre très médiocre, mais que l'on lisait beaucoup à cause des doctrines hétérodoxes de l'auteur. Pour prendre congé de Dupleix, citons encore une fois M. Aug. Thierry : ce témoignage peut être regardé comme le jugement impartial de la postérité. « Dupleix, dit l'illustre auteur des Récits mérovingiens, ouvre la liste de ces historiens nés au sud de la Loire, qui tentèrent à diverses reprises la réhabilitation du Midi, et dont les efforts ont préparé les grands travaux des savants modernes sur l'ancienne existence sociale, l'ancienne civilisation et l'ancienne littérature de l'Aquitaine et de la Provence.

Lorsque le protégé de Marguerite de Valois et de Richelieu publiait à Paris les in-folio de son histoire générale, *Oïhenart*, né à Mauléon, avocat au parlement de Navarre, publiait dans cette même ville, en 1638, sa *Notitia utriusque Vasconiæ*. C'était un

(1) Hist. générale de France, in-fol., 1627, t 1, p. 61.
(2) En 1503, il écrit que Charlemagne avait la face d'*un espan et demy de long*.
(3) En 1529.

petit in-4° préparé par de longues et patientes recherches. Le chanoine Monlezun appelle le livre d'Oïhenart une œuvre de haute érudition, et c'est justice de le dire. M. Weis a pu aussi, en toute vérité, placer Oïhenart parmi les écrivains les plus éclairés et les plus judicieux de son temps. La *Notitia utriusque Vasconiæ* est écrite en latin. C'est peut-être la principale raison pour laquelle elle est peu connue et peu citée. Le recueil des poèmes basques du même auteur est devenu très rare et très précieux (in-8° 1657). Cette manie d'écrire l'histoire en latin (1), et par là de la rendre inaccessible à bien du monde, se retrouve dans *Haute-Serre,* contemporain de Dupleix et d'Oïhenart. Ce savant jurisconsulte, né dans le diocèse de Cahors, publia à Toulouse, en 1648, un in-4° avec ce titre : «Rerum aquitanicarum libri quinque.» En 1654, Haute-Serre publia la suite et la fin de ce travail, avec ce titre : « Libri quinque qui sequuntur.» Ainsi que le dit M. Weis, c'était là encore un livre sérieusement préparé quoiqu'il n'eût pas absorbé toute l'attention de l'auteur, qui publia aussi plusieurs ouvrages de jurisprudence. Haute-Serre mourut en 1682 (2).

Nous ne placerons pas *Pierre de Marcassus* parmi les historiens de l'Aquitaine de cette époque, quoiqu'il signât avec une certaine emphase : « principal historiographe du roi. » C'était un romancier médiocre; et nous croyons que dans tous les sujets qu'il a abordés, pièces de théâtre, lettres morales, histoire grecque, poésie, traductions, il n'a pas franchi cette ligne de la médiocrité. Il était né à Condom en 1584 et mourut à Paris en 1664.

Venons à l'illustre archevêque de Toulouse, *Pierre Marca*. Lui aussi il appartient à cette pléiade dont nous parlions. Issu d'une famille originaire d'Espagne, il naquit à Gant en Béarn, le 24 janvier 1594. Successivement membre du tribunal de Pau, conseiller

(1) La langue française peu connue et surtout peu appréciée par les savants du Midi qui avaient vécu loin des centres de la capitale, ne jugeaient cette langue ni assez grave, ni assez noble pour être employée dans les œuvres sérieuses d'histoire ou de haute littérature. — C'est pour cela que Lingendes lui-même traduisait en latin, pour les transmettre à la postérité, des sermons qu'il avait prononcés en français.
(*Note de la rédaction.*)

(2) Cfer Francisque Michel : *Les Races maudites.*

d'Etat, et, après la mort de sa femme, évêque de Couserans, archevêque de Toulouse, archevêque nommé de Paris, Marca publia en 1640 son célèbre traité : *De concordia sacerdotii et imperii, seu de libertatibus Ecclesiæ gallicæ*. Le livre fut mis à l'index, à Rome, et pour obtenir ses bulles, Marca dut le rétracter. En 1650 parut l'histoire du Béarn; en 1680, la marche d'Espagne, *Marca hispanica*. Une appréciation juste, impartiale du caractère, du talent, des doctrines, des erreurs de Marca n'a pas encore été donnée, au moins que nous sachions; ce jugement, du reste, est scabreux et difficile à rendre. Pour nous, nous nous contenterons de citer ces paroles de Bossuet, quelque sévères qu'elles puissent paraître : « C'était un homme d'un très beau génie, d'un esprit souple et variable, qui avait la malheureuse facilité de passer d'un sentiment à un autre, à la faveur de quelques équivoques, et de traiter comme en se jouant les matières ecclésiastiques.

Il y a quelques mois, M. l'abbé Larroque nous entretenait de *Montgaillard;* nous n'avons donc pas à le faire connaître aux lecteurs du *Bulletin*. Nous remarquerons seulement que ce n'est pas en 1623, comme il l'insinuait, que le docte jésuite a posé la plume. En voici deux preuves décisives, ce nous semble :

Fronton Duc, s. j., l'adversaire de Duplessis Mornay et l'un de ces savants qui contribuèrent par leurs travaux à rendre possibles les grandes éditions patrologiques des Bénédictins de Saint-Maur, mourut à Rouen en 1625. C'est Montgaillard qui nous donne cette date. (Cfer Theodoxiæ Vasconiæ lib. primum, p. 1225.)

F.-Pierre Milhard, de Simorre, bénédictin et canoniste distingué (1), vivait encore dans le mois de février 1626; il était au prieuré de Ste-Dode qu'il avait gouverné quelque temps. C'est encore le P. Montgaillard qui nous fournit ce renseignement : *Vivit adhuc*, dit-il, *et scribit mense februarii* MDCXXVI. Cfer, Theodoxiæ Vasconiæ librum primum, p. 1227. C'est donc au moins en *février* 1626 que Montgaillard écrivait son article sur Milhard. Et à la

(1) Cfer, *La vraye guide des curés*, un vol.; *De la pénitence*, un vol.; *Le rituel*, un vol.; *L'App. du s. Paradis*, 2 vol., etc.

suite de ces indications, il parle de Charlotte de Monluc, la fille du maréchal, d'Arnaud Borret, de François Arias, de l'illustre jurisconsulte lectourois Pérère, si connu à Toulouse dans la seconde moitié du XVIe siècle. Ces travaux de l'annaliste de la Gascogne sont loin, du reste, d'être les derniers que nous trouvons consignés dans son précieux manuscrit : Il y continue la longue suite des biographies du IIIe livre. Le bordelais Arnaud Ferro paraît le premier avec l'évêque d'Aire, François de Foix de Candale : Vinet, Belleforest et du Bartas terminent ces notices et le troisième livre. Montgaillard travailla ensuite à réunir des documents et à les coordonner pour son quatrième livre : *De fortitudine nobilium Vasconum;* et le cinquième : *De rebus memorandis Vasconiæ*, enfin, pour sa chronique de la même province. Ce fut à ce moment que la mort le surprit; elle ne dut guère arriver avant 1628 ou 1629, peut-être plus tard (1).

II

Jean Bajole S.-J.

On sait que le P. Montgaillard mourut sans avoir mené à leur terme et fait imprimer ses longs et savants travaux. Un confrère du docte jésuite, le P. Bajole, reprit cette œuvre restée sans couronnement; il dut commencer à cette époque des recherches qui ont abouti, en 1643, à la publication de la première partie de l'*Histoire Sacrée d'Aquitaine*. Nous serions assez porté à croire que les manuscrits de Montgaillard, très probablement connus de Bajole, ont été d'une grande utilité à ce dernier et lui ont épargné bien des fatigues et des recherches.

Jean Bajole, de Condom, entra de bonne heure dans la Société de Jésus, et y devint prêtre; il se distingua dans la philosophie, la théologie, les belles-lettres, et surtout dans les controverses de religion. Il eut plusieurs discussions avec les ministres protestants et sut remporter dans ces luttes de glorieux triomphes. Il a écrit

(1) Cf. Sotwel, biblioth. scripto. Soc. Jesu.

lui-même et publié l'histoire de ces conférences. Il fit aussi paraître un ouvrage de controverses avec ce titre : Le Phare de la Vérité. *Pharus Veritatis*. En 1643, il était dans la maison de la Compagnie à Cahors. Il mourut, en 1650, cinq ans après la publication de la première partie de l'Histoire sacrée d'Aquitaine. Un de ses frères, Jérôme Bajole, faisait aussi partie de la Compagnie de Jésus où il se distingua également par son érudition. Il existe de lui un ouvrage sur les différents miracles faits par la Ste-Vierge en faveur de ceux qui font partie de ses congrégations (1).

L'ouvrage que publia Jean Bajole, en 1644, est peu connu; il est devenu très rare et n'est guère feuilleté que par quelques bibliophiles. M. Monlezun qui cite dans sa préface les principales sources de notre histoire ne nomme pas Bajole, et nous ne connaissons pas d'endroit où il l'ait cité. Le docte chanoine avait cependant trop bien exploré la bibliothèque du séminaire d'Auch pour ne pas avoir remarqué l'exemplaire qui s'y trouve. Cet oubli de l'auteur de l'*Histoire de la Gascogne* se retrouve dans bien des historiens modernes. Exceptons, toutefois, M. L. Couture. Dans son esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au XIVe siècle (2), M. L. Couture cite le P. Bajole pour constater l'âpreté des montagnards, la vanité des riverains de la Garonne et de l'Océan, la douceur des habitants des plaines. Il est bien peu de livres ayant trait à l'histoire d'Aquitaine sous ses divers points de vue qui n'ait été pour M. L. Couture l'objet d'une étude consciencieuse.

Voyons si l'ouvrage du savant jésuite a mérité l'oubli où il est tombé.

(1) J. Bajolus et ipse condomiensis S. J. præsbiter eruditus... habuit congressus aliquod cum ministris Calvinistis ac gloriosos de iis triumphos reportavit... Hieronymus Bajolus præcedentis frater... compilavit opus de variis exemplis prodigiorum... quibus B. M. sodales suarum congregationum affecit. Montgaillard, fol. 1223, verso Cfer. Theodosiæ Vasconiæ loc. cita. Cfer. Lelong, loc. cit. et Burnet. *Manuel du Libraire*, 5e édition, 1860, in-8o, Didot, t. I, 1re partie, col. 616 et no 21,455.

(2) Cfer, p. 150 du Bulletin, t. I.

III

Histoire sacrée d'Aquitaine.

Bajole a dédié son ouvrage à « Monseigneur Dominique de Vic révérendissime et illustrissime archevesque d'Auchs, abbé du Bec et conseillé du roi en ses conseils. »

Cette dédicace, assez mal tournée, quoique l'auteur ne manquât pas d'esprit, est datée de Cahors le premier jour d'octobre 1643. Cahors était probablement alors la résidence de Jean Bajole. La dédicace est suivie d'une courte préface dont nous donnerons ici la majeure partie parce qu'elle indique le plan de l'ouvrage.

..... « J'entreprends de monstrer quand, par qui et par quels moyens la religion Chrestienne a esté publiée, establie et maintenue en Aquitaine. Je produiray les principales actions ecclésiastiques au moyen desquelles un si grand bien a été affermi non-seulement en noz terres, mais aussi ailleurs par le zèle des Aquitains.

J'escriray les actiôs qui l'ont confirmée à force d'armes et chez nous, et ailleurs par noz guerriers contre la violence de ceux qui le nous ont voulu ravir. Je publieray les vertus héroïques de ceux qui ont été plus éminents en saincteté, et ont édifié l'Eglise par l'exemple de leur saincte vie. Il serait bien à désirer que je donasse aussi l'histoire naturelle et la politique, *afin qu'il ne manquâst rien à la perfection de cet ouurage*.. Mais d'autant que ceux les volontés desquels ie revère comme des oracles ne le trouuent pas encore bon, cette partie qui est aussi preste demeurera pour encore en surséance. Je ne donne pas aussi maintenant tout ce que j'avais desseigné touchant l'histoire sacrée, parce que la presse n'a pas roullé avec la diligence que je désirois; de sorte que j'ai esté contraint de la diviser en deux volumes et enuoye celui-ci devant pour ne faire pas languir dauantage ceux qui l'attendent depuis long-temps. Ce volume donc ne sera composé que de trois livres. Le premier est proprement

un Auant-propos, auquel j'ai donné le nom de liure parce qu'il m'a semblé un peu trop long pour une préface. Le deuzième contient les affaires de l'Eglise purement ecclesiastiques. Le troisiesme descrit les actions militaires pour le seruice de Dieu et de la Religion. J'ay réserué le reste pour un second volume qui suiura bientost après auec l'ayde de Dieu, si *je recognois que tu as pris plaisir en la lecture de celui-cy*. Je le devise en deux livres. Le premier contient l'histoire particulière des uilles épiscopales. Le deuziesme raconte la vie des saincts et autres personnages illustres en vertu. De la sorte cette histoire fera suffisamment cognoistre l'estat de l'Aquitaine pour le fait de la religion depuis la publication de l'Euangile iusques à nous. »

Je ne sais si Jean Bajole *recognut* que le public n'avait pas pris plaisir *en la lecture* de ce premier volume; mais dans mes excursions bibliographiques, je n'ai jamais rencontré ce second livre qui pourrait être d'un grand secours pour l'hagiographie de l'Aquitaine (1).

Le premier volume est divisé en trois livres, ainsi que l'auteur l'annonce dans sa préface.

Le livre premier « ou Auant-propos » commence par l'argument (sommaire) suivant :

« Ce traicté m'ayant semblé trop long pour un Auant-propos je » luy ay donné le nom de liure auquel je donne une générale » cognoissance de l'Aquitanie de César, de laquelle j'escris l'his- » toire. »

Nous nous contenterons aujourd'hui d'analyser et d'apprécier cette première partie : nous verrons ensuite dans le livre second « *par quels moyens la Religion Chrestienne a esté introduite en Aquitaine, et s'y est conseruée jusques à présent avec les principaux euenements sur ce subject* (page 43) » ; et dans le livre troisième « *les guerres des Aquitains contre les ennemis de la Religion en diuers endroicts de la terre* (page 285). »

(1) Le P. Lelong n'indique non plus qu'une première partie; c'est une bonne raison pour croire que celle-là seule a vu le jour.

Le livre premier est divisé en six chapitres :

1° De l'Aquitaine; 2° du nom de Novempopulaine; 3° du nom de Gascogne; 4° quels peuples ont habité en Aquitaine; 5° Mœurs des Aquitains et des Gascons; 6° Estat ecclésiastique de l'Aquitaine.

I.—Dans son premier chapitre l'auteur donne un préambule dans le goût du temps *sur la liaison de l'Eglise et de l'Etat;* parlant ensuite de la France, il la caractérise comme une contrée que « le ciel regarde de son œil plus benin, et le soleil fomète de ses influêces plus gratieuses, si que nous pouuons dire sans nous flatter, nonobstant la jalousie de noz voysins, quoy qu'il en ait fort peu à présent qui nous disputent cet auantage, que la France est l'œil du monde, le sejour des graces, la terre bienheureuse que Cérès et Liber semblent auoir cultivée de leurs mains, Minerue a aymée plus que ses chères Athènes, et comme si quelque jalousie s'était glissée entre ces fabuleuses déités, l'une voulant favoriser ce qui agreoit à l'autre, nous pouvons adjouster que ça esté le champ de Mars et la demeure d'Appollon. Et que de là prouient cette grande abondance de toutes choses, cette éminence en toutes perfections, cette gentilesse en la conuersation, cette politesse au discours, cette ciuilité aux compliments, cette accortise au maniement des affaires, cette élégance en la doctrine, cette valeur en la guerre, et ce qui est le meilleur cette piété en la religion.»

On le voit, notre Révérend Père est bon Français ; il emploie pour louer sa patrie cette érudition mythologique si en vogue dans le XVIIe siècle, et dont nous nous éloignons bien aujourd'hui.

De César à Auguste l'Aquitaine fut limitée entre les Pyrénées, l'Océan et le fleuve de Garonne *dans tout son cours*, et Marca, l. I, c. 2, « appuyé sur Strabon » est réfuté pour avoir affirmé que la Garonne ne limite l'Aquitaine que depuis la pointe du Tarn (1). Auguste, étant venu en Gaule, joignit à l'Aquitaine tout

(1) L'Aquitaine n'eut pas toujours la même étendue. Bien inférieure à la Belgique et à la Celtique qui s'étendaient l'une du Rhin à la Seine et à la Marne, et l'autre de la Seine à la Garonne, notre patrie était renfermée entre *ce dernier fleuve*, l'Océan et les Pyrénées. (Monlezun, t. I, p. 3.)

ce qui est en deçà de la Loire, habité par quatorze peuples, comme Strabon le dit expressément. Aussi fut-elle divisée en première Aquitaine, cap. Bourges; deuxième, cap. *Bourdeaux*, et Novempopulaine, cap. Euze. Bajole avoue qu'il ne connaît pas trop l'auteur de cette division et penche pour Constantin : « Pour moi, dit-il, j'en suis logé là, quand il s'agit d'un point d'histoire, qu'il vaut mieux auouer frâchemêt son ignorâce que faire force a soy mesme pour se persuader et a autruy qu'on sait une chose laquelle pourtât on ne scait pas, car tout ce que nous pouuons et auons de libre en ces rencontres est la coniecture; or la mienne porte que ça esté Constantin (1). » Et il fonde sa conjecture sur Ammien Marcellin, Sextus Rufus, St-Hilaire et Ausone.

Passant à l'étymologie du mot Aquitaine, il réfute ou laisse là Cluvérius, Camdemus, Jehan de Leudis, carme flamand, Vinet, Oïhenart, et conclut que le nom d'Aquitaine n'est pas latin mais *gaulois* (2).

Le mot Guyenne n'est que le mot Aquitaine façonné au modèle du langage françois. Et je ne me peux tenir de rire, ajoute le gai jésuite, quand je leus en certain liure récent que sainct Louys donna l'Aquitaine au roy d'Angleterre, et l'appella Guienne prennant l'étymologie des ducs Guyelmes, car l'Aquitaine appartenait aux roys d'Angleterre longs-temps auant que sainct Louys nasquît (3).

II.— Dans le deuxième chapitre « du nom de Novempopulanie » Bajole, admettant l'étymologie de *novem populi*, se pose cette question « mal aysée a uider ; » savoir quels estaient ces neuf peuples qui ont donné le nom à ce pays, car la notice de l'Empire donne douze peuples au lieu de neuf. Il s'inscrit contre les explications de Pancirole, Papyre, Masson, Ortellius, Monet, Vinet et Mérula.

(1) M. Monlezun le met entre Adrien et Constantin. *La Notitia imperii* s'accorde avec Bajole

(2) La science moderne hésite encore entre l'étymologie d'*aqua*, eau, *tavia*, mot barbare portant l'idée de pays, et équitaine, de *equus*. Cfer, Dom Martin, Haute-Serre, Monlezun, etc. Bajole connaissait ces deux explications; il réfute la première et se moque de la seconde.

(3) M. Monlezun attribue cette opinion à Hautesserre et la réfute. Cfer Monlezun, p. 2 du t. 1.

Voulant cependant uider cette question et « ne faire pas comme Vinet, ou comme le soleil de mars qui remue les humeurs qu'il ne peut consummer, » il donne cette explication « la recevra qui voudra : » Il croit que de ces douze peuples quelques-uns avaient plusieurs cités. Alors il le reduit au neuf suivants : ceux d'Euse, d'Auchs, d'Aqs, de Lectoure, de Cominge, de Couserans, d'Aire, de Basas, de Tarbes (1). Faisant ensuite la leçon à Scaliger, Mérula et Pancirole, il arrive à l'étymologie du mot Gascogne.

III. — Ce nom a été donné au VIIIe siècle à la Novempopulanie par les Vascons ou Ouascons, peuples établis le long des Pyrénées. Le mot lui-même de Vascons paraîtrait venir de Βασκειν (courir), ainsi que l'enseigne Dupleix. Cette étymologie indique, en effet, « l'agilité de ce peuple tant pour l'esprit que pour le corps; elle est bien si grande qu'on voit encore aujourd'hui des garçons basques courir devant les chevaux de poste par ces grandes plaines de Bayonne à Bourdeaux. » Mais il vaut mieux dire que c'est un mot national, et qu'il n'est pas nécessaire de le tirer d'une langue étrangère, et rejeter les explications de Pancirole, Ortellius, Krantzius et de Blondus qui a induit en erreur Genebrand, Pontac, et Jean Polde : « Que celui-là soit cheu en son livre des antiquités de Nismes, Bajole ne s'en étonne pas; ce n'est pas la seule faute *que ce bon homme a faite en son livre auquel pourtant il a mis de bonnes choses.* » Le nom de Gascogne a été donné à la Novempopulanie vers le VIIIe siècle, ainsi que le marquent les « trois forts génies de nos antiquités, Marca, Oïhenart et Dupleix. » Seulement ce nom a été donné « non tout d'un coup ny par aucune déliberation de peuples, mais peu a peu comme il est arrivé aux autres, et mesme à la France.»

IV. — Nous arrivons au quatrième chapitre de Bajole, et ce n'est pas le moins curieux de tous. Il porte pour titre : « *Quels peuples ont habité en Aquitaine? L'Aristote* y est d'abord châtié pour avoir

(1) D'après Marca, liv. I, ch. 3, ce sont les Tarbelliens (d'Acquois), les Elusates, les Ausciens, les Bazadois, les Béarnais, les Aturiens, les Bigerri, les Convenæ, les Boïens. L'énumération de Marca est acceptée par M. Monlezun, p. 105, t. I.

cru que les hommes remontaient du fils au père à l'infini. « Il est certain au rapport de Josephe, sainct Hierome et autres escriuains des choses hébraïques que les enfants et neveus de Noë *procédèrent au partage le plus beau duquel on puisse oüyr parler....* » Il faut se garder de l'opinion de Belleforest qui rapporte en sa Cosmographie « que Japhet vint luy-mesme en Gaule, et bastit la ville de Périgueux, laquelle porta durant plusieurs siècles le même nom de Japhet auant qu'elle s'appelait Vésune. L'autre est celle de Génébrard, lequel sans auteur et sans vray-semblance aucune, soustient que tout l'occident estait, au temps de Josué, sans habitants. Bajole met ce partage de la terre au deuxiesme ou troisiesme siècle après le déluge. Les Aquitains sont des peuples aborigènes (ceux-là sont aborigènes dont la source première estait incognue pour estre par trop ancienne) *nais* des premiers qui occupèrent l'Aquitaine après le déluge par une occupation innocente. En ce sens, les Aquitains sont indigètes et ne viennent pas d'aventuriers tels que les Gépides, Gots, Normands. Il y a néanmoins eu depuis quelques mélanges. Les Romains ont dû d'abord se mêler aux Aquitains, puis les Gots; mais ces derniers étant *Arriens* furent presque tous chassés ; « que s'il en demeura quelqu'un, ce furent quelques plus que petites gens qui vivent encore aujourd'hui en Gascogne souls le vil et abject nom de *capots* (1) sans se mesler par mariage mesme auec les plus pauures du païs. » Le troisiesme mélange est celuy des Gascons, et c'est le véritable meslange (2). Enfin les Anglais et quelques *estrangers* ont dû aussi se mêler à la population.

V.—Avant d'arriver au chapitre v, *Mœurs des Aquitains et des Gascons,* nous remarquerons que, suivant Bajole, l'élément franc

(1) Ce sont, suivant quelques historiens, les descendants des lépreux du moyen-âge ou les restes des Gots, *cas* ou *cans* de Goths, chiens de Goths. Cfer M. Francisque Michel : *Races maudites.*

(2) Bajole fait des Gascons une peuplade des Pyrénées qui s'établit ensuite dans les plaines de la Novempopulanie. Il n'y a pas loin de cette opinion à celle de MM. Guizot, Humbold, Thierry et Fauriel (*Histoire de la Gaule méridionale,* t. II), qui voient dans les Gascons des Ibères, de vrais Scualdunac. Retirés sur le sommet des Pyrénées, dit M. Monlezun, ou sur le versant des Espagnes, isolés des autres nations, ils avaient conservé et la pureté de leurs races, et leur indépendance, p. 220, t. I.

n'est entré en aucune façon dans la formation de la société du sud-ouest de la France. Le chapitre v débute par une citation d'Homère et l'éloge de ceux qui escrivent les mœurs de plusieurs peuples. Jean Boëme est digne de louange immortelle (pauvre immortalité !) pour avoir escrit les mœurs et coustumes de toutes nations en un liuret duquel Bajole a toujours fait estat. Voulant suivre l'exemple de ces grands écrivains, l'auteur fait cette réflexion : « Encore que l'inclination qui est comme la racine des mœurs demeure quasi la mesme,» il faut convenir que le temps les fait changer. « En un mot, si quelqu'un avait esté dans l'assoupissement d'Epiménidès ou des sept dormans, il ne cognoistrait pas le monde à son réveil.»

Bajole, débutant par les Aquitains, *les premiers maîtres du logis*, les range parmi les Gaulois, n'en déplaise à Strabon qui les fait Espagnols. Ammien Marcellin dit des Aquitains qu'ils sont amateurs de la *netteté* et *propreté*, en quoy certes ils n'estoient nullement semblables aux Espagnols qu'on scait n'auoir pas cette loüange.

Quant aux anciens Gascons, Strabon raconte que faute de blé, ils vivaient, durant six mois, de glans de chesne et d'un breuvage fait avec de l'orge, qu'ils n'estaient ny agrestes ny barbares, ains ciuils et humains encore qu'ils eussent leur demeure dans les montagnes..... Ils faisaient les mariages à la façon des Grecs, « la justice auait son cours parmy eux, et *accablaient* de pierres les condamnés à mort, ils exposoient aux portes des maisons les malades, à la façon des Egyptiens, afin que si quelque passant scauait quelque remède il leur en fit part.»

Tels estaient les Aquitains et tels estoient les Gascons..... et comme ce serait un monstre si une colombe naissait d'une aigle, ils ont conservé les qualités de leurs ancêtres. « Ils ont le cœur haut et ne veulent estre traictés à la fourche; ils sont enclins aux armes aussi bien que leurs pères. Et d'autant que la licence suit ordinairement la guerre, il est croyable que c'est la raison pourquoy ils sont en mauvaise odeur pour le larrecin, autrement ce

vice n'est pas si grand dans le païs.» (Il fallait bien y arriver, mais notre courtois jésuite y met beaucoup de ménagement et fait la révérence.) On les charge auec que vérité de quelques autres visces, car de vray ils sont opiniastres et testus... promps à la main pour frapper autant que dire gare. Pour l'esprit, ils l'ont propre aux lettres, notamment pour les sciences supérieures; ils ont la conversation agréable. Cependant les montagnards et ceux qui habitent le long de la Garonne ont quelques boutades un peu brusques... Au contraire, ceux qui habitent la plaine sont fort doux. «Tant il importe de prendre ses habitudes en quelque bon lieu, et tant de pouvoir à l'aspect et du ciel et du sol, car celuy là est loué pour avoir dit : *Bœotum in crasso jurares aere natum*, à voir cet homme et à l'ouyr parler, vous jureriés qu'il est nay en l'air grossier de la Bœoce.

VI. — Le dernier chapitre de cette première partie (ch. VI), traite de l'*Estat ecclésiastique de l'Aquitaine*. Voici le début du P. jésuite. Il montre qu'il ne tient pas à damner tous les Aquitains d'avant J.-C.

« Je tiens pour indubitable que les premiers habitants de la Gaule et par conséquent ceux de l'Aquitaine ont eu la cognoissance du vray Dieu, car puisqu'ils y vindrent non pas trop longtemps après le déluge, l'impiété ne peut pas sitot preualoir sur la piété. la superstition sur la religion, l'idolatrie sur le vray culte de Dieu, veu qu'ils auaient vn si saint patriarche encore viuant, Noé, dis-je, luy mesme et son fils Japhet, et il faut présumer de leur piété que sur la *départie* ils leurs donnèrent de bons auis sur le salut, notamment à ceux qui estoient comme les chefs de ces grandes carauanes, lesquels, comme il est croyable, ils auaient choisis eux mesmes, ayant égard à leur vertus et *prudhommie*..... *Je recueille donc que plusieurs Aquitains ont été sauvés.* » Quant aux tenants et aboutissants de l'idolatrie, Bajole ne traitera pas cette malheureuse question, épuisée du reste par le *sieur* Dupleix. Il conclut seulement que nos vieux pères adoraient le Dieu inconnu comme les Celtibériens nos voisins. Ainsi, il appert (pour les Cel-

tibériens), par Diodore et l'espitre de S. Martial escrite à ceux de Bourdeaux, ce qui témoigne qu'ils avaient encore en leur cœur quelque bluete de la vraye religion et bonne theologie, laquelle nous enseigne que Dieu est ineffable..... En Aquitaine, la lumière de l'Evangile commença à *esclairer les yeux des hommes peu de temps après la passion du fils de Dieu auec un succès très heureux et une facilité incroyable*. Depuis lors, les hérésies des Priscillinistes, de Vigilance, des Gots ariens, des Manichéens, des Albigeois n'ont pu lui ravir la foi. « En ce dernier siècle, Caluin a pourtant réussi à faire force mal en Aquitaine, mais ce n'a pas tant esté par l'inclination du peuple que par les inuentions diaboliques d'une reyne de Nauarre plus huguenotte que Caluin (1). » Nous passons une longue digression sur les étymologies des mots grecs *metropolis*, *episcopus*, *diœcesis*, *exarques*, et sur les cinq degrés de la prélature. C'est le seul morceau fatigant du premier *liure*. Voici l'état ecclésiastique de l'Aquitaine dans la première moitié du XVIIe siècle : « Il y a trèze diocèzes entiers sans parler de celui d'Euze qui est supprimé, et quelques parties de quatre autres, cela fait en tout dix et sept, desquels les quatorze prélats sont euesques, les autres trois sont archeuesques : Unze de ces diocezes sont la prouince Nouempopulanie soubs l'archeuesque d'Auchs.» Les autres diocezes qui ne sont pas dans cette prouince sont en tout ou en partie : Le dioceze de Toloze, de Lombez, de Rieux, de Montauban, de Bourdeaux et de Condom. Quant à la primace (primatie) on ne scait bonnement si elle est à l'archevesque de Bourdeaux ou de Bourges. » Bajole termine ainsi après avoir dit quelques mots sur les paroisses et autres bénéfices : « Et c'est ce que j'auais pour maintenant à dire de l'estat et hierarchie ecclesiastique, et de la notice générale de l'ancienne et vraye Aquitaine.

Nous aussi, nous nous arrêterons à cette première analyse et à cette appréciation. Les citations nombreuses que nous avons données

(1) Le lecteur reconnaît facilement Jeanne d'Albret.

mettent le lecteur à même de juger de la valeur et de la physionomie de l'*Histoire Sacrée d'Aquitaine*. Bajole a quelquefois ce laisser-aller, cette désinvolture mêlée de piquantes réflexions qui rappelle le style du XVIe siècle et du commencement du XVIIe. Les Essais de Montaigne et les ouvrages de S. François de Sales sont les inimitables modèles de cette période de transition de la langue française. Le jésuite érudit ne ménage pas toujours ses adversaires; nous ne devons pas toutefois nous étonner de rencontrer quelques traits de cette aigreur commune à son époque. Les savants du XVIIe siècle se traitaient ordinairement, dans leurs discussions, d'une manière rude et peu courtoise. Mabillon, Ruinart et quelques autres furent exempts de ce travers, que nous retrouvons surtout dans Labbe et dans notre docte compatriote de St-Sever, le bénédictin de St-Maur, Martianay. Bajole a soin d'oublier cette rigueur lorsqu'il parle des hommes illustres de l'Aquitaine; il se montre toujours plein de vénération pour les gloires de notre pays, ne manque pas de réunir les traditions qui font quelque honneur à la Gascogne, et va même jusqu'à faire une apologie « *pour Rufin préfect du prétoire d'Orient.* » — « *Iean, cinquième du nom, comte d'Armagnac,* » est à ses yeux blanc comme neige des crimes qui lui sont imputés; il essaie aussi son apologie. C'est, il faut l'avouer, une rude besogne; néanmoins, il l'aborde sans sourciller et soutient son héros contre Dupleix, Serres, Olhagaraï, Garibaï, Gaguin, etc., etc. Laissons-le se démener à son aise, tout en lui tenant compte de ses bonnes intentions. La critique est quelquefois, trop souvent même, sacrifiée à cet amour national; nous aurons occasion de le remarquer. Peut-être ne faut-il pas trop s'en étonner; Bajole écrivait avant ce grand mouvement d'érudition, où les légendes monastiques et locales, les vies des saints, les ouvrages des Pères furent soumis par les bénédictins de St-Maur, par les jésuites et les oratoriens, à une révision, où présida le seul amour de la vérité et de la justice.

LÉON D'ORDAC.

A LA MÉMOIRE D'ANTOINE DE HAUTESERRE.

Géographie d'Aquitaine (1).

(*Suite.*)

A Aire, la vallée de l'Adour est déjà plus large. Le fleuve, dans son lit de galets et de gravier, roule au couchant ses eaux brillantes et limpides, peintes des couleurs du ciel. A droite, de vastes plaines couvertes de moissons et de champs de maïs (2), parfois émaillées de gros bouquets de tournesols, dont la graine est recueillie pour la basse-cour, et qui dressent à cinq pieds de terre leurs fleurs jaunes et sculpturales. Sous le hangar des métairies (*bordes*), bâties en briques crues et consolidées par des assises de gros cailloux, les ménagères brayent, à grand bruit, le chanvre et le lin, qu'elles fileront durant les longues veillées d'hiver, pour les voiliers de Bayonne et les tisserands du Béarn (3). Jusqu'à Grenade, quelques bois de pins se montrent encore par-delà la verte lisière de prairies, où les poulains de l'Adour, au pelage alezan clair, aux formes élégantes et tant soit peu grêles, broutent et folâtrent en paix, jusqu'à la venue de l'officier de remonte ou du maquignon. Sur les bancs de gravier mis à sec par les chaleurs de la canicule, et dans les eaux vives où la truite frétille, où le brochet poursuit sa proie, les oies criardes se chauffent au soleil, ou nagent paisiblement par bandes de quinze ou vingt. Chaque matin, dans les villages limitrophes de la Lande, vous entendez le

(1) Reproduction interdite. Voir le *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie*, t. I, p. 180, 287, et plus haut, p. 5.

(2) Les lins de la vallée de l'Adour entrent pour une très forte proportion dans la fabrication des toiles du Béarn, inférieures à celles de Flandre, mais aussi belles que celles de Normandie. Les fabriques d'huile de lin sont nombreuses dans les arrondissements de Dax et de Saint-Sever.

(3) Jusqu'au milieu du XVIe siècle, où Henri d'Albret fit venir des paysans de la Saintonge pour établir dans le Béarn la culture du maïs, connue en Europe dès l'année 1204, les habitants se nourrissaient principalement de millet, et ils nomment encore le maïs *milloc* ou *gros mil*. — *Chronique de la ville de Bayonne.*

cri aigre et monotone du cornet à bouquin. C'est le pâtre commun qui appelle son troupeau. De chaque maison un ou deux porcs partent au galop, et s'en vont chercher leur vie tout le jour dans les bruyères et les forêts de *sûriers*. Le soir, ils rentrent tous ensemble, et chaque animal retourne de lui-même à son étable, attiré par l'espoir du baquet de son (*brenude*), qui l'attend (1).

Regardez à gauche. Ces vallées couvertes de moissons, ces coteaux tapissés de vignes (2), qui donnent à toute la Lande leur vin blanc et capiteux, c'est la Chalosse (3). Voici la capitale, Saint-Sever Cap-de-Gascogne (4), jolie ville de 4,000 âmes (4,282), perchée sur sa haute colline. Les Romains ont passé par là; dès l'époque impériale, j'y vois un poste militaire (*Castrum Cæsaris*), et l'arène du *Palestrion,* maintenant occupée par la promenade de la *Morlanne,* d'où l'œil s'égare au loin sur l'immensité du paysage. Au commencement du ve siècle, un Vandale, Severus, vient, avec quelques compagnons, prêcher l'Evangile aux bords de l'Adour, et tombe martyr, sous les coups de ses compatriotes, après la grande invasion de 406 (5). Sous le duc Sanche, le nom de l'apôtre et du

(1) La renommée des jambons de Bayonne est presque contemporaine des temps historiques. Παρα οισ περναι διαφοροι συντιθενται ταισ Κανταβρικαισ εναμιλλοι. STRAB. l. IV.—Toute cette charcuterie vient, non-seulement de la Lande, mais encore du Labourd, de la Basse-Navarre, de la Soule, et d'une partie du Béarn. Dans la vallée d'Aspe et dans quelques autres localités des Pyrénées, la principale nourriture des porcs consiste dans des orties bouillies, très communes dans la montagne, et dont on jette la première eau. On trouve dans plusieurs des anciennes coutumes de ces pays, des dispositions spéciales au sujet de ces animaux. V. notamment tout un titre de la COUTUME DE SOULE. *Deus ports de las monthanhes e deus coyalars.*

(2) Plantées de *pique-pout* et d'un cep particulier connu dans la Gascogne sous le nom de *Chalosse.*

(3) La Chalosse n'a jamais été une circonscription distincte ni un grand fief. Ses limites ont varié selon les époques et le caprice des historiens et des géographes. Le plus souvent, on désigne par ce nom le territoire de St-Sever et ceux des bourgs d'Arsac, de Hagetmau, de Toulousette, etc., etc. PIGANIOL DE LA FORCE, *Descript. de la Fr.*, t. VII, y comprend le Gabarret, et l'étend jusqu'au Bazadais.

(4) Ainsi nommée, soit parce qu'elle était la tête de la Gascogne, du côté du Béarn (*V.* MARCA, *Hist. de Béarn*), soit parce qu'elle aurait été réellement la capitale de la Vasconie et la résidence des ducs.

(5) Severus à Vandalis oriundus, cum quibusdam sociis missus est ut huic regioni Christi fidem prædicaret. A Barbaris qui, imperante Honorio, initio quinti seculi, maximas in illis partibus clades intulerunt, trucidatus est in odium fidei christianæ. Sanguinem fudit in territorio Aturensi, in quo celebre extat monasterium nomine sancti Severi insignitum, et sub ejus invocatione antiquitùs constructum; cui adjacet civitas quæ ex celebritate loci videtur accrevisse, et caput Vasconiæ nominatur. Ibi Severus ut martyr, et totius regionis vir apostolicus magnâ solemnitate recolitur.. BREV. ATURENSE. D. IX. *Novemb. in fest. S. Sev.*—V. aussi MARCA, *Hist. de Béarn*, et la GAL. CHRIST, t. I, *Eccl. Adur.*

protecteur de la Vasconie devient le cri de guerre contre les Normands (1). Après la victoire, une splendide basilique s'élève (992) à la place de l'humble chapelle des anciens jours. Les moines de Saint-Benoît s'installent en seigneurs dans la contrée; la bourgade prospère et grandit à l'ombre du clocher abbatial (2). Sous Edouard Ier (1296), c'est une ville ceinte de fortes murailles flanquées de tours (3); les Anglais l'assiégent trois mois et ne la prennent que par famine. Un siècle et demi plus tard (1442?) Charles VII et Gaston de Béarn la reprennent sur le captal de Buch et Gaston, frère de Mathieu de Comminges. Les bourgeois commencent alors à s'émanciper de la tutelle de l'abbé; ils rédigent leurs coutumes (4) et vivent en paix sous la main du roi, sauf les

(1) Quædam gens infanda Normannorum, à proprio solo egressa, in nostris finibus est evecta, cupiens depopulari prædarique terras, quas mihi Deus jure hereditario tradere dignatus est. Ut autem me Deus eriperet à sceleratissimorum hominum manibus, insurgentium contra me facere bellum, genu flexo ante tumulum beatissimi martyris Severi... quatenus in sanâ intercessione tueretur... omnem patriam ditioni nostræ subjectam, si victoriam potitus fuissem devovi, et in omnibus famulari Christo, sanctoque martyri Severo, et pro parvâ ecclesiâ magnificum et celebre monasterium me constructurum promisi. Post actum votum meum, nefandissimam turbam aggressus, et idem gloriosissimus præfatus martyr, quem in auxilium prærogaveram, cum equo albo armisque præclaris ornatus apparuit, prostornens ac multa millia nefandorum ad claustra tartari transmisit. GAL. CHRIST., T. I, *Instr. Eccl. Adur. Diploma Wilhelmi Sancii Vasconiæ comitis, pro fundatione Sancti Severi in capite Vasconiæ.*— Je me réserve de revenir sur cette charte et de l'examiner plus attentivement quand l'étude de l'histoire de l'Aquitaine m'aura conduit à la critique des sources et monuments des VIIIe, IXe et Xe siècles.

(2) Cette abbaye a donné deux laborieux bénédictins, Dom Labat et Dom Martianay.

(3) Sur le rôle de la Chalesse à l'époque des Plantagenêts, V. dans la *Revue d'Aquit.*, 5e année, le travail du vicomte HECTOR DE GALARD, *La Chalosse sous la domination anglaise*, début solide et brillant, qui impose au jeune écrivain l'obligation de persévérer dans ses études, et semble promettre à la région landaise son historien complet et définitif. — Sur St-Sever, consult. avec défiance le livre de M. LESPÉS, *Notice sur St-Sever*, et sur l'architecture de la basilique, le *Voyage dans le Béarn* de M. CÉNAC-MONCAUT.

(4) La coutume locale de St-Sever et celle de son ressort, déjà signalées comme oppressives, ne le sont qu'à l'égard des *questaux* de Lovignez et de Faget, et se montrent d'ailleurs fort libérales.—*Art.* 1. Par coutume en ladite ville, les prévôt, baile et jurez d'icelle ont toute justice, et connaissent en et sur les habitants d'icelle de toutes matières civiles et criminelles.—*Art.* 13. Les bourgeois de ladite ville ne doivent être pris, arrêtez n'emprisonnez, sans information et décret précédent. — *Art.* 18. En la cour ordinaire dudit S. Sever, les bourgeois et vezins habitants d'icelle n'ont depens les uns contre les autres sinon qu'ils procèdent par écritures... *Coutume locale de S. Sever.—De faire statuts et assemblées.—Art.* 2. Et pourtant les jurats et habitans des juridictions, assembler entre eux pour communiquer des affaires communes... sans congé du seigneur haut justicier. *Des pâturages. Art.* 1. Les paturages de ladite prévosté sont divisez par juridictions, tellement qu'il n'est loisible aux habitants d'une juridiction, faire paître et herbeyer leur bétail en autre juridiction, si de ce faire ils n'ont droit de pariage ou possession lointaine.—*De division et partage de biens communaux entre frères. Art.* 1. Division de biens communs entre frères ou sœurs se doit faire par le dernier des frères ou sœurs, et le choix

excès des bandes calvinistes de Montgommery et les cruautés de Balthazar sous la Fronde. Vienne la Révolution, la Chalosse, terre de transition entre la lande et la montagne, trouvera son expression dans Lamarque. Les coups de main de Gaëte et de Caprée procèdent de la verve brillante et hardie des vicomtes de Béarn et du maréchal de Gassion. L'âge mûr éveille au cœur de cet homme l'ambition ardente et cachée des races de la Gascogne, personnifiées au moyen-âge par les captals de Buch et les comtes d'Armagnac. Même vanité, même audace, moins encore de grandes vues et de véritable dévoûment. Dans les luttes parlementaires de la Restauration, Lamarque, orateur surfait par le libéralisme, court les aventures comme un chef d'enfants perdus, sans esprit de suite et de grand commandement. Sa vie militaire et politique se dépense dans les petites guerres, les embuscades et les escarmouches.

Sur l'autre rive de l'Adour s'étend, en tirant vers le nord, la vicomté de Tartas, pays de vignes, de champs de seigle et de *pinadas*. Voici la capitale qui mire dans la Midouze ses maisons, bordées pour la plupart de balcons de bois, Tartas, bourgade vasconne du VIe siècle (*Tartassu, chêne-liége*), bâtie sans doute sur un camp romain (1). Rien de certain dans l'histoire de ce grand fief (2) jusqu'au vicomte Rex Tortus (960). Son petit-fils Raymond lui suc-

est au premier et puis aux autres de degré en degré. *Cout. générales de S. Sever et son ressort.*

(1) Des fouilles peu profondes, pratiquées en 1830, ont amené l'exhumation de tombeaux, de médailles, d'urnes et de débris d'armes, vestiges de l'occupation romaine. V. La *Guienne monumentale* de Ducourneau, compilation indigeste et hâtive, où l'on rencontre pourtant certaines indications introuvables ailleurs.

(2) Le passage de Roland à Tartas et sa visite à la fontaine de *Rougland* ne repose que sur des traditions sans autorité. Il paraîtrait qu'au IXe siècle la ville aurait changé de place, probablement après sa destruction par les Normands. Cette conjecture se vérifierait par l'ancien emplacement de l'église de Ste-Catherine, dont on voit, dit-on, encore ses fondations à cinq kil. de Tartas, à la métairie du *Pingros* ou du *Tauzia deu Gleixau*. — Série des vicomtes de Marsan, d'après Oïhénart, *Not. utr. Vasc.* Rex Tortus 960.—Raymond, son petit-fils — Robert, frère de Raymond—Raymond-Robert 1080,—Arnaud—Raymond 1100 — Raymond — Robert-Raymond 1168 — Raymond-Robert 1170 à 1180. — Arnaud-Raymond, 1194, 1204. Il aurait marié sa fille Assalide à Amanieu d'Albret, — Raymond-Arnaud, marié à Navarra, vicomtesse de Dax, et chef de la lignée des vicomtes de Tartas et de Dax — Pierre 1263 — Jean 1275 — Raymond-Robert 1292 — Arnaud-Raymond, mort en 1312, sans autre postérité que Robert et Guiraud, très probablement bâtards. Il avait épousé Mathe d'Albret, à la famille de laquelle il vendit ses fiefs. V. Du Puy, *Traité des droits du Roy.*

cède, et s'arrondit aux dépens du vicomte de Dax (1). Sous les Plantagenêts, le rôle des vicomtes grandit, et tout d'abord ils se font les hommes du roi d'Angleterre (2). Quand le Béarn, presque annihilé par l'influence de l'Aragon, se consume en dissensions intestines, Robert-Raymond, excité par Henri II, enlève à Gaston IV la vicomté de Dax (3) tout entière, et sacrifie de son plein gré la ville d'Orthez pour conserver paisiblement le reste. Au commencement du XIIIe siècle, cette possession se consolide, et devient définitive par le mariage de Raymond-Arnaud avec Navarra, fille unique de Pierre, dernier vicomte de Dax. L'union des deux grands fiefs est désormais un fait accompli, et persiste jusqu'à l'extinction de la maison de Tartas et l'avènement des d'Albret (1312.) (4).

Le Tursan (*Tarusates*) relie la Chalosse à l'ancienne vicomté de Dax. Nous voici dans l'ancien pays des Tarbelles (*Tarbelli Quatuorsignani*) (5), dont le vaste territoire englobait jadis toute la région maritime de la lande jusqu'à la pointe d'Arcachon, les vallées de la Soule et de la Basse-Navarre, toute la contrée du

(1) Dans son *Guide pittoresque du voyageur dans le département des Landes*, M. J.-B. SAINTOURENS, qui écrit *en amateur*, et sans aucune critique historique, sur les pays qu'il parcourt, prétend qu'il existe encore aux archives de Tartas *une copie* d'un acte de vente des forêts de Saumage, Baudignan et Maillebourg, la *barthe* et le bois de Carcarès, etc., consentie par Raymond aux *jurats* de la ville de Tartas. La première objection qui vient à l'esprit, c'est qu'il n'y avait pas encore de *jurats* à la fin du Xe et au commencement du XIe siècle, et que le mouvement communal de la *jurade* ne s'est propagé dans la Guienne qu'après la venue des Plantagenêts. Il faut conclure de là ou que la copie est une pièce fausse, ou que le nom de Raymond a été substitué à celui d'un vicomte plus récent, et qui serait le véritable auteur d'une concession dont l'orgueil ou l'intérêt municipaux auraient voulu reculer la date. Il serait à désirer que cette pièce fût publiée.

(2) RYMER, *Acta et fœdera, passim*, t. I et II.

(3) Depuis soixante ans, Gaston III l'avait acquise à la maison de Béarn, ainsi que la vicomté de Soule.

(4) Le dernier acte de rivalité de Tartas contre Dax est son adhésion à la ligue formée par Bayonne et par St-Sever pour protester, au XVIe siècle, contre l'érection de Dax en capitale des Landes. Cette résistance ne finit que par un arrêt du Conseil du Roi.

(5) Ces Tarbelles n'ont donc rien à voir avec le pays de Tarbes (*Turba*, *Tarba*), dans le comté de Bigorre. La mer et le Golfe de Gascogne sont désignés par les noms d'*Oceanus*, *Sinus Tarbellicus*.

Tunc rura Nemossi
Qui tenet et ripas Aturri, quo littore curvo
Molliter admissum claudit Tarbellicus æquor.

LUCAN, *Phars.*, lib. I.

In mare purpureum dominæ tamen ante Mosellæ
Numine adorato Tarbellicus ibit Aturrus.

AUSON. *In Mosel.*

Labourd, et, par delà les Pyrénées, le val de Bastan, celui de Lerins, et la Guipuzcoa jusqu'à la hauteur de Saint-Sébastien (1). La capitale, c'est Dax(2), la ville aux sources thermales. Déjà connue peut-être par les Romains avant la conquête de P. Crassus (3), cette ville a probablement donné son nom à toute l'Aquitaine (4). Dax s'agrandit rapidement et devient bientôt un des principaux centres de la société frivole et polie de la troisième Aquitaine. Cette société se réfléchit dans Emilius Arborius Magnus (5), amplificateur correct, passionné de parti pris, digne oncle du poète Ausone, tour à tour avocat et rhéteur à Toulouse, et précepteur chrétien de Constantin le Jeune. Vers cette époque, la cité des

(1) Cette étendue et cette configuration du territoire des Tarbelles s'établissent par les anciennes limites du diocèse de Dax, aux dépens duquel l'évêché de Bayonne s'est formé, vers le xe siècle. On sait que l'évêché de Bayonne comprenait primitivement les vals du Bastan et de Lerins, et une partie de la Guipuzcoa, qui n'en furent détachés que sous Philippe II pour être réunis à l'évêché de Pampelune. V. *Gall. Christ.* T. I. FLOREZ, *España Sagrada*, OIHÉNART, *Not. utr. Vasc.*, WALKENAER, *Géogr. des Gaules*, etc., etc. Εστι δε μετα παρωκεανιτις των Ακουιτανων αμμοδης η πλειση και λεπτη εν ταυθα εστι και ο κολπος ο ποιων το ισθμον, εχουσι δε Ταρβελλοι τον κολπον. STRAB., lib. IV. La Gaule a dû commencer d'abord pour les anciens. *OEaso promontorium* (cap Machicaco), dans le pays des Vardules, qui n'étaient très probablement qu'une fraction des Tarbelles. V. MARCIAN. HERACLEOTA, *In Peripl.* Ce n'est que plus tard, et par suite des nouvelles découvertes géographiques que la chaîne des Pyrénées aura été prise comme limite définitive. V. PLIN., lib. VII, cap. 19. Ce surnom de *Quatuorsignani*, comme celui de *Sexsignani*, appliqué aux Cocossates, a probablement rapport avec le nombre de cohortes qui se trouvaient stationnées dans ces localités.

(2) *Aquæ Augustæ*, Aquæ Tarbellicæ, Υδατα Αυγουστα de Ptolémée, en basque moderne *Aquise*, et dans l'orthogr. du moyen-âge *Acs*, *Acqs*, avec ou sans D.

(3) C'est le sentiment d'OIHÉNART, *Not. utr. Vasc.* qui tente d'étayer son opinion d'un texte de Cicéron (*Pro Manil.*) et surtout de deux passages des Commentaires de César sur les expéditions de Valérius Præconius et de Pompée en Aquitaine avant la soumission définitive de ce pays.

(4) Aquitani, unde nomen provinciæ. PLIN. lib. IV, cap. 19.—C'est aussi l'opinion d'Élie Vinet (*In Auson*), et d'Oihénart. Dans Ausone, aquitain, pris dans un sens spécial, est synonyme d'habitant de Dax. La mère de Paulin était aquitaine : *stirpis aquitanæ* AUSON. *Parent.* 24. — Autres étymologies du mot Aquitaine, 1° Ce nom ne serait que la traduction latine d'Aremorica (*ar-mor*, rive de mer). Aquitania Aremorica ante dicta. PLIN., lib. IV, cap. 17. Contre cet avis on peut dire que le *tractus armoricanus* n'a jamais compris la Novempopulanie, tandis qu'il englobait une portion notable de la première et de la seconde Aquitaine, et s'étendait souvent dans les terres à une grande profondeur. V. BUCHEZ, *Hist. de la form. de la nationalité française*, T. I; 2° Opinion d'Aymoin partagée par Hauteserre : Aquitania dicta est, eo quod præ cæteris provinciis fontibus fluminibusque exuberet. AIMON. *Hist. Franc.* lib. I, cap. 4. Aquitaine viendrait ici de *aqua*, en roman *aigue*, d'où *Guyenne* ou *Guienne*; 3° D'après l'autorité souvent fort contestable de ZAMACOLA, *Historia de las Naciones Vascongadas*, t. I. Aquitaine dérive d'*Acheta* ou d'*Achela*, en basque *pierre* ou *rocher* : *Achetania*, le pays des rochers.

(5) V. dans les cinq premières années de la *Revue d'Aquitaine* les articles si remarquables de M. L. COUTURE sur *Emilius Arborius Magnus et les Rhéteurs aquitains au* IVe *siècle*.

Tarbelles s'entoure de murailles de huit pieds d'épaisseur, formées d'assises de briques séparées par des lits de maçonnerie, et flanquées de tours cylindriques (1).

Déjà Vincent et Lœtus y avaient prêché l'Evangile et étaient tombés martyrs (2). Associée pendant le ve siècle à la résistance de l'épiscopat gallo-romain contre l'arianisme visigothique, Dax devient le siége d'un comté sous les rois mérovingiens. C'est là que Louis le Débonnaire prépare son expédition (808) contre les bandes insoumises et pillardes des Vascons des Pyrénées. Sous la troisième race commence la lignée particulière des vicomtes de ce

(1) Ces murs ont été sauvés de la destruction par les louables démarches faites auprès de l'administration supérieure par MM de Caumont, de Crazannes, Léo Drouyn, Roach Smith, etc. Une médaille commémorative a même été frappée à Londres en l'honneur de M. Smith, en 1858. *V.* dans la *Revue d'Aquitaine*, 5e année, la lettre du baron Chaudruc de Crazannes, *Numismatique aquitaine*—On a découvert à Dax un grand nombre d'autres vestiges de l'occupation romaine. *V.* aussi au Musée des armes de Bordeaux, si soigneusement catalogué par M. J.-A. LABET, les armes celtiques (jade, silex) découvertes à Dax et aux environs. M. DUCOURNEAU, *Guienne Monum.* accepte fort légèrement, selon son habitude, la découverte d'un marbre de l'époque de Trajan, et constatant qu'en 117, Dax et son territoire étaient administrés par le *proconsul* Pœlus. Si Pœlus n'est point mort à Dax, en venant y prendre les eaux, comment admettre que cette ville était alors gouvernée par un *proconsul*, lorsqu'il est certain que la province d'Aquitaine n'était administrée que par un *président*? M. Ducourneau ajoute pieusement, d'après les *Recherches* de BERGOING, que ce marbre, exhumé vers la fin du XVIIe siècle, lors de la reconstruction de l'église de St-Vincent (les plans furent donnés par Vauban), a été conservé jusqu'à la *Révolution*. — *Urbis magnificæ prœliis Pœtus proconsul aquensis, moribus et sensu maturus, obiit tener annis, anno* 117 (en chiffres arabes). Voilà l'inscription telle que la donne Bergoing. Est-ce là le style lapidaire? Est-ce là un latin acceptable? Que dire de ce comput chrétien usité dès le commencement du second siècle? Dans son excellente *Notice sur Notre-Dame de Dax*, l'abbé PÉDEGERT a fait bonne justice de pareilles prétentions. Il semblerait vouloir reculer la date de ce monument jusqu'en 1177. *Pœlus deviendrait Petrus*, et *proconsul* signifierait *vicomte*. Encore faudrait-il avoir vu le marbre, et en avoir fixé la date d'après la forme des lettres.

(2) V. BOLLAND. *In fest. SS. Vincentii et Lœti, mart.* D. 1 *Septemb.* Ne pas confondre ce Vincent qu'Oïhénart et Ste-Marthe regardent comme le premier évêque de Dax avec S. Vincent de Saragosse, et surtout ne point accepter les fables de SALAZAR, *In Martyr. Hispan.* qui le fait naître à Tolède ainsi que Lœtus. D'après les Bollandistes, S. Vincent serait venu de Saintonge et aurait évangélisé tout le *tractus Tarbuellis*. J'appelle la réflexion sur cette origine qu'il faut rapprocher de la vie de S. Eutrope de Saintes (du premier siècle d'après la légende et l'*Hist. de l'église Santone* de l'abbé BRIAND), et surtout du sacre de Faustianus (587), créature de Gondovald, par Palladius, évêque de Saintes, qui empiéta, de gré ou de force, sur les droits de Bertichrannus, archevêque de Bordeaux. Chilpéric fit déposer Faustianus, et le remplaça par Nicetius, comte de Dax. V. GREGOR. TURON., lib. VII, cap. 31, et lib. VIII, cap. 2. Il est à remarquer que le parti de Gondonvald fut suivi par beaucoup de villes qui prétendaient avoir été évangélisées dès le premier siècle. Limoges (S. Martial) où il fut couronné, Périgueux (S. Front), Cahors (S. Genulph), Saintes (S. Eutrope), etc , etc La critique des prétentions à l'antiquité des sièges doit entrer pour beaucoup dans l'histoire des diocèses J'y reviendrai longuement dans mes *Origines chrétiennes* de la Novempopulanie. Certains, entre autres M. Ducourneau, veulent que S Honeste soit le premier apôtre de Dax.

pays. Le premier que je trouve, c'est Arnaud-Loup, contemporain du duc Guillaume-Sanche, et assistant avec lui à la dédicace de St-Pé-de-Generez (1032) (1). Le fait le plus grand et le plus significatif de l'histoire de cette maison, c'est sa lutte malheureuse contre les suzerains de Béarn. Qui l'emportera de la montagne ou de la plaine? La Soule est le prétexte et l'enjeu de cette grande querelle. D'abord, les choses tournent bien pour les riverains de l'Adour. Arnaud enlève à Centulle-Gaston, son suzerain, Salies et l'église de Laresse, propriété du chapitre de Lescar (1039). Les Souletins, dès longtemps unis à la cause des gens de Dax (2), se révoltent et assassinent Centulle (1068). La lutte continue sous les successeurs d'Arnaud. Navarus s'empare de l'église de Muret, sur le Gave, et la vend. Il demande cinq mille sous de rançon pour relâcher l'archidiacre, parent du vicomte de Béarn. Le légat, évêque d'Oloron, s'émeut; il excommunie Lefranc, l'acquéreur de l'église de Muret. Les Béarnais reprennent enfin l'avantage. Navarrus, écrasé, périt dans une bataille (1102); Gaston III reste maître des vallées de la Soule et de la plus grande partie du pays de Dax. Pierre, le fils du vaincu, recouvre une portion de son fief, mais comme son père il périt de mort violente. Sa sœur, Guiraude ne fait que passer, laissant après elle son fils Raymond. Le roi d'Angleterre, Henri II, cherche à profiter de cet abattement de la maison vicomtale, et veut appuyer son influence sur les bourgeois. Jusque-là, Dax, *la cité des nobles*, obéissait à un conseil de douze gentilshommes (3) ayant chacun droit de tour, et dont les

(1) Liste des vicomtes de Dax d'après Oihenart. Arnaud-Loup, 980 ; — Arnaud, 1025;—Garsie-Arnaud, 1050;—Arnaud, 1070; — Raymond-Arnaud, 1077 et 1080, père de Navarrus et de Navarra;—Navarrus, défait et tué, en 1104, par Gaston de Béarn qui s'empare d'une grande partie de son fief; — Pierre, fils de Navarrus, mort sans postérité; — Guiraude, sœur de Pierre, vicomtesse de Dax; — Raymond, fils de Guiraude, 1147-1156; — Pierre, fils de Raymond, 1167-1177, père de Navarra, mariée à Raymond-Arnaud, vicomte de Tartas. Cet acte consomme la réunion des deux vicomtés.

(2) Les premiers rapports de la Soule et de Dax remontent sans doute à l'irruption euscarienne de l'époque de Dagobert. Jusqu'à la Révolution, on a porté devant la sénéchaussée de cette dernière ville les arrêts de la cour de Lixar. *Cout. de Soule.* Je tiens de mon savant ami, M. Francisque-Michel, que le recueil manuscrit de ces arrêts, où l'on trouverait peut-être de curieuses applications du droit basque, est la propriété de M. d'Abbadie, d'Urrugne.

(3) Bergoing, *Recherches sur l'ancien gouvernement politique du pays des Lannes.*

pouvoirs rappellent ceux des *ricos-hombres* de la Navarre et de l'Aragon, ou le tribunal des juges héréditaires de la Soule. De par ses immunités nouvelles, la ville, exempte de tout subside, se gouvernera désormais par son maire et par ses jurats (1). Lors des querelles d'Henri II avec son gendre Alphonse, roi de Castille, elle tombe au pouvoir de ce dernier qui la rend presque aussitôt (1173). Le vicomte Pierre, fils de Raymond, relève un peu la fortune de sa famille, par son second mariage avec Stéphanie de Bigorre, et prend parti pour le roi de France contre Richard Cœur-de-Lion. C'est à Dax que s'assemblent, dans ce but, Vésian, vicomte de Lomagne, Gaston de Béarn, le vicomte de Tartas et le baron de Hautefort. Il faut que le roi d'Angleterre vienne en personne mettre le siége devant la ville qui capitule dix jours après. Avec Pierre finit la postérité mâle de la maison de Dax. Par son mariage avec Raymond-Arnaud, vicomte de Tartas, Navarra, sa fille unique, consomme, au commencement du XIIIe siècle, l'union définitive des deux grands fiefs.

Surveillée de moins près par ses nouveaux suzerains, Dax s'agite dans la liberté orageuse de sa constitution intérieure (2). Révoltée contre son évêque, Navarre de Miossens (1241), déchirée par les rivalités des grandes familles (3), pillée par les agents du roi d'Angleterre (4), elle n'en garde pas moins sa morgue de cité aristocratique. Les notaires y datent leurs actes par le nom des consuls en exercice; elle est exempte d'impôt et ne jure fidélité à ses seigneurs qu'après avoir la première reçu leur serment (5).

(1) RYMER. *Acta et fœdera.*

(2) Dax et toute la Gascogne avaient formé la dot de la fille d'Henri II, mariée à Alphonse de Castille, et restèrent dans cette maison jusqu'à l'époque d'Edouard III (1254), où ils retournèrent aux Plantagenêts.

(3) Et surtout par la grande rivalité d'Arnaud de Maisonneuve et d'Auger Robert, qui finit par l'accord de 1272 et la sentence arbitrale de Pierre de Dax, vicomte de Tartas.

(4) V. dans RYMER, t. I, 2e partie, la supplique du chapitre de Dax à Philippe le Hardi (1275). Depuis trois ans, la ville est privée de son pasteur, les clercs sont emprisonnés, les préposés du bailli et du sénéchal s'adonnent au pillage, etc., etc.

(5) En 1345, le pays des *Lanes* était exempt d'impôt. Les gages même du sénéchal Thomas Hampton furent pris, *suivant l'usage*, sur le droit de monnoyage. Dans les actes d'hommage, leurs représentants ne juraient qu'après les ducs de Guienne, encore fallait-il que des derniers allassent jurer chez leurs vassaux. C'est ainsi que lorsque le Prince-Noir reçut dans l'église de St-André, de Bordeaux, les hommages

Sous Charles VII (1441), Dax échappe à la domination anglo-normande. Le dauphin (depuis Louis XI) escalade ses fortes murailles après un siége de six semaines. Il faut que les Anglais capitulent et sortent sans armes et un bâton blanc à la main de cette place qu'ils vont bientôt recouvrer, et dont Henri VI cherche alors à s'attacher les principaux chefs par des libéralités (1442) (1) qui n'empêcheront point les Français d'y rentrer définitivement

des députés des Landes, ceux de Dax ne jurèrent point.— Confirmat. de ce privilége par Édouard III (6 juillet 1363). Priviléges généraux déjà confirmés en 1320. — Droit coutumier. *Des testaments. Art.* 1. Des biens avitins, vulgairement dits papoaux, l'on ne peut disposer par testament ni autrement faire par titre purement lucratif, que lesdits biens ne viennent au plus prochain lignager : toutefois, peut-on léguer raisonnablement desdits biens selon la faculté d'iceux. *Art.* 2. Lequel mot raisonnablement, par l'avis, délibération et consentement des Estats, pour éviter procez, a été interprété : c'est à sçavoir que ès biens et lieux que l'aîné succède universellement, le père ou mère (s'il y a plusieurs enfants naturels ou légitimes) pourra disposer d'une tierce partie entre les enfants puisnez. *Art.* 7. Des biens meubles et acquets immeubles chacun peut disposer à son plaisir et volonté....—*Des successions des décédez sans faire testament.* (Sur la réserve des cadets, v. l'avant-dernier n° du Bulletin). *Art.* 6. Et en défaut de mâles, èsdits héritages nobles la fille aînée succède, en apportionnant et dotant les autres filles comme dessus. *Art.* 7. Et où l'aîné ou l'aînée respectivement a apportionné ses frères et sœurs en héritage : si lesdits frères ou sœurs ou aucun d'eux décède sans enfants, la portion d'icelui décédé sans enfants, s'il n'a été aliéné en vie par le décédé en titre non lucratif, retourne par entier au fils ou fille aîné.... *Art.* 8. Quand il y a des enfants de divers mariages, telle succession d'héritages nobles est divisée en autant de parts qu'il y a de mariages : et l'aîné ou l'aînée respectivement de chacun mariage succède universellement en la portion contingente ledit mariage..., réservé toutefois à l'aîné du premier mariage le capdulh par préciput. *Art.* 10. Et en biens ruraux de la ville et cité d'Acs et autres lieux assis en la rivière de l'Adour et le pays de Béarn et de Navarre, le fils aîné ou en défaut de mâles la fille aînée succède universellement, en apportionnant les autres fils ou filles comme dessus. *Art.* 11. Excepté en la baronnie d'Aurivat et autres lieux... entre les rivières de Ladour et du Louz où tous mâles succèdent par égales portions, en mariant et dotant les filles comme dessus. (Les baronnies de Gosse et Senhaus suivent l'art. 10 pour les puînés et filles. Partage égal sans distinction de sexe ni de primogéniture à Marensin, Capbreton, Majesc, Sore, Pissos, Bassade, Yscor, Nerbe, Soustons et Garbie).) *Art.* 16. En la ville et vicomté de Tartas, d'Albert, Brasson, Sabres, Lafarie, Lesperon, La Lucque, Rions, Pontous, Poy et Tetieu, et és paroisses de St-Paul, de Mes, et de Goberar, les enfants mâles et en défaut de mâles les filles, succèdent par égales portions en apportionnant les premiers comme dessus. *Art.* 19. Qui a lieu en ladite ville de Tartas quant à la succession du père : mais quant à la succession de mère, tous fils ou filles en ladite ville de Tartas succèdent par égales portions.—*Des Divisions et partages.*— *Art.* 4. Si en mariant une fille, le gendre apporte quelque somme de deniers ou à l'opposite en mariant un fils, la *vou* ou *nore* apporte aussi quelque somme de deniers, qui est reconnue par les père et mère de la succession duquel est question, en partage de ladite succession entre les enfants du deffunt, ledit mariage apporté et reconnu par lesdits père et mère est retenu, et préalablement pris sur tous les biens d'icelui qui l'aura reconnu : et le demeurant est divisé entre lesdits enfants. *Art.* 6. Où tous enfants, où les mâles succèdent également, s'il y a plusieurs enfants, l'aîné s'il est d'âge de vingt-cinq ans est le seigneur et maître des puisnez, tant que les puisnez demeureront en indivis et en commun.... L'aîné a le gouvernement et administration du tout....— Coutumes du siége et ressort d'Acs.

(1) V. dans Rymer les deux lettres patentes d'Henri VI portant cession perpétuelle du château de Dax au gouverneur St-Cricq, et conférant au maire et aux jurats la faculté de percevoir un impôt pendant dix ans sur le pain, le vin et autres denrées.

par le traité de Taillebourg (1451). Au XVIe siècle, la ville, devenue le siége d'un présidial (1552), est visitée par de terribles fléaux, le *mal des ardents* et l'horrible maladie endémique de l'*aboiement* (1) qui faisait japper, comme des chiens, ces hommes maigres et nerveux de la lisière des Landes. Pendant les guerres de religion, Dax tient d'abord pour les catholiques, et devient ensuite aux mains des huguenots une place de sûreté jusqu'à la destruction pacifique de la citadelle. Désormais, la vie municipale est finie, et quand le vieil esprit local semble se réveiller encore une fois et réclame le rétablissement des anciens Etats particuliers (1788) (2), la Révolution est là qui va briser les derniers vestiges du passé, et consommer l'unité française.

De cette esquisse rapide de l'histoire de ce grand fief de la Novempopulanie surgit un fait capital : l'impuissance de la plaine contre la montagne. Dax, pays de transition, mixte par son territoire comme par sa population (3), symbolise l'action de la lande et vient se briser contre le Béarn. De gré ou de force, il lui faudra maintenant graviter autour de Bordeaux, subir les plantagenêts, marcher avec le nord de l'Aquitaine. Point d'originalité politique : des savants comme les frères Borda (4), des hommes d'Etat comme Roger-Ducos, caractère indécis et sans relief, qui débute en votant la mort de Louis XVI, préside sans éclat le Conseil des Anciens, pour devenir ensuite un directeur sans énergie, un consul sans autorité, et meurt en exil, après avoir voté la déchéance de Napoléon, et accepté de la Restauration le titre précaire de pair de France.

Du spectacle de ces destinées incertaines et laborieuses, j'ai le cœur triste et plein d'amertume. Mais que je remonte en es-

(1) Monteil, *Hist. des Français des divers Etats*, t. III et IV, aux notes.

(2) V. Bergoing, *Recherches*. Le barreau de Dax et les autres corporations de la ville s'associèrent à ce vœu par la rédaction d'un mémoire à l'Assemblée nationale.

(3) J'ai déjà signalé les nombreuses analogies d'une partie du droit landais et de celui des Pyrénées. Ces analogies sont plus particulièrement remarquables dans la coutume de Dax. L'influence de l'élément euscarien se traduit encore ici par le goût particulier des exercices du corps, danses, jeux de paume, de quilles, etc, qui annoncent le voisinage du pays basque. La Guimard est née à Dax.

(4) Et de nos jours, le vénérable M. Duffour (de St-Sever), naturaliste éminent, et qui le premier vient d'obtenir le prix Cuvier.

prit à deux siècles en arrière, aussitôt mon âme renaît à la joie et se sent toute rajeunie. A trois lieues de Dax, dans la paroisse de Pouy, parmi les bruyères qui touchent à Notre-Dame-de-Buglose, un petit paysan s'en va récitant son chapelet, et touchant devant lui sa maigre *gazaille* de brebis noires de la lande. A quoi rêve-t-il donc, dans les solitudes, cet enfant déjà pieux et aumônier qui doit être un jour Saint Vincent de Paul (1)? Dans ces arides campagnes, par l'ardent soleil de midi, a-t-il vu l'avenir dans un mirage? A-t-il entendu, sous les pins, les mêmes voix qui jadis parlaient à Jeanne d'Arc dans les forêts de la Lorraine? Je ne sais. Mais quand vient l'heure terrible de la vocation, quand l'Esprit impérieux souffle sur l'homme et l'appelle, le pâtre a revêtu l'habit des clercs. En attendant qu'il prenne ses grades à Toulouse, les cordeliers de Dax lui prêtent une cellule et des livres, et lui donnent la pitance pour l'amour de Dieu. Il entre dans la vie d'action par un grand coup. Capturé dans un voyage par des pirates de Tunis, il est vendu sur le marché, et passe de main en main dans celles d'un renégat. En quelques jours, le renégat et ses femmes sont convertis; Vincent les conduit en France devant le légat d'Avignon, et part presque aussitôt pour Rome d'où il retourne chargé d'une mission confidentielle par le cardinal d'Ossat. Le voici maintenant qui, de l'avis du P. Bérulle, passe de la cure de Clichy à l'emploi de précepteur chez le comte de Gondi. Soyez tranquille, cet homme a son but. Les Gondi possèdent en Normandie des terres immenses, et le comte, déjà général des galères, va bientôt en être le gouverneur général. Viennent alors, coup sur coup, les associations pour le soulagement des prisonniers et des pauvres, l'évangélisation des bagnes, les premières missions rurales, l'établissement du collége apostolique des Bons-Enfants (1615), la fondation de Saint-Lazare. Une sainte veuve vient à lui, Mme Legros (Louise de Marillac) : partout, dans Paris et dans la province, les dames de charité s'organi-

(1) Né en 1576. Voir, pour les détails, les *Vies de St-Vincent de Paul* d'Abely et du P. Collet.

sent en confréries. Cela n'est rien encore. Il faut un ordre spécial pour le soin des malades et le service des hôpitaux; les premières sœurs s'établissent à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Les petits enfants abandonnés par leurs mères meurent par les rues de froid et de faim; à peine les plus heureux survivent-ils quelques jours à la maison de *La Couche* de la rue Saint-Landry. Vite un hospice des Enfants-Trouvés. Par les froides nuits d'hiver, dans les quartiers périlleux du vieux Paris, Vincent s'en va tout seul à la recherche de ces pauvres créatures du bon Dieu (1). L'instruction des clercs est à faire, les soldats s'abrutissent dans la crapule et l'oubli de toute loi religieuse. Richelieu dotera le premier séminaire (1642), et protégera les premiers missionnaires des armées (1636). La famine est en Lorraine (1639), des mères mangent leurs enfants. En quelques mois, par ces temps de troubles et de misère, Vincent a recueilli seize cents mille livres d'aumônes (2). Sous la régence d'Anne d'Autriche, il entre au conseil des affaires ecclésiastiques, mais cet homme repousse les honneurs et les dignités dont il n'a que faire (3). Dans les guerres de la Fronde, il est pour la paix quand même; il négocie entre la reine et le parlement. La fondation de l'hôpital des vieillards marque la fin de cette humble et

(1) 22 *Janvier*. M. Vincent est arrivé vers les onze heures du soir; il nous a apporté deux enfants; l'un peut avoir six jours, l'autre est plus âgé; ils pleuraient... 25 *Janvier*. Les rues sont pleines de neige; nous attendons M. Vincent. 26 *Janvier*. Le pauvre M. Vincent est transi de froid; il nous arrive avec un enfant... 1er *Février*. M. l'archevêque est venu nous visiter; nous avons bien besoin des charités publiques; l'œuvre va lentement : M. Vincent ne calcule jamais son ardent amour pour les pauvres enfants. *Journal des Sœurs de charité*.—Quand les ressources s'épuisent, la parole de Vincent s'élève d'un bond du médiocre au pathétique. « Or sus, Mesdames, la compassion vous a fait adopter ces petites créatures pour vos propres enfants; vous êtes leurs mères selon la grâce depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voulez-vous aussi les abandonner à votre tour? Leur vie et leur mort sont entre vos mains; je m'en vais recueillir les voix et les suffrages. L'aumône que vous donnerez ou que vous refuserez est un terrible jugement entre vos mains. Il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. » *Sermon de St-Vincent de Paul aux Dames de charité en* 1648.

(2) Sans compter les secours aux Lorraines réfugiés à Paris. De pauvres familles nobles n'osaient pas tendre la main. On les secourut en secret. « Il est juste d'assister et de soulager cette pauvre noblesse pour honorer Notre-Seigneur qui était très-noble et très-pauvre tout ensemble. »

(3) « Quand je porte un morceau de pain à ma bouche, je me dis à moi-même : misérable, as-tu gagné le pain que tu vas manger, le pain qui te vient du travail de ces pauvres? »

puissante vie. Vincent de Paul est le grand initiateur de la bienfaisance publique; il a laissé la voie toute ouverte à ses continuateurs, et sa charité a fait peut-être autant pour la France que le génie politique de Richelieu. La reconnaissance des peuples en a fait un grand homme, et l'Eglise en a fait un saint. Jamais la philanthropie utilitaire et sociale des temps modernes, n'inventera de héros qui mérite de dénouer les sandales de ce pauvre prêtre landais. L'esprit de Dieu n'est point en elle, sa charité sue l'égoïsme et la peur; les prêtres des rites nouveaux encensent la la nature vivante, ou se courbent devant l'idole stupide de l'humanité déifiée. A ces esprits dévoyés, l'enthousiasme et la foi feront toujours faute, ainsi que la règle et la mesure. Vincent marcha guidé par un rayon d'en haut; voilà pourquoi il fut grand et fort. Dans ceux qui souffraient et qui avaient faim, il voyait les images de son Dieu. Jamais la compassion de la chair n'étouffa chez lui le culte de l'esprit, et quand il tendit la main pour les pauvres, ce fut toujours avec la prière des vieux chrétiens : *Panem propter Deum.*

J.-F. BLADÉ.

(Suite au prochain numéro).

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'INFLUENCE DU PROTESTANTISME

DANS LA PROVINCE D'AUCH

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

PROCÈS-VERBAL *de l'Etat des Eglises du diocèse d'Aire, en vertu des Lettres clauses de Charles IX, roy de France, en date du 5 octobre* 1571.

(Suite.) (1)

ARCHIPRÊTRÉ DU PLAN.

ST-CRIC.

En l'archipretre du plan sont les benefices qui sen suivent.

L'eglise parroissialle de St-Cric de laquelle et du curé le service est fait mention dessus par le chapitre d'Aire pour etre a la collation d'icelluy.

BOUGUE.

L'eglise parroissialle de Bougue est a la collation de l'eveque d'Aire en est curé Me Louis de Ste-Marie chanoine Daire qui n'y reside pas mais ce fait faire le divin service et administrer les sacremens comme avant les troubles aussi est escolain et fait faire le service accoutumé.

Massacre 1. — Le capitaine Mansiet fut a la maison de ladite parroisse apellée au conte et ranconna Me Raymond de Lalom, pretre de 300 francs et apres le tua et aussi un sien neveu pretre et semporta tous les meubles appartenant auxdits pretres.

ST-MEDARD-DE-MEIGNOS-ARRICAU.

L'eglise parroissialle de St-Medard de Meignos et son annexe darricau est a la collation l'eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean Dormi ce pretre de Mont-de-Marsan qui y fait le divin service par foy et par un vicaire qui y tient et administre les sacremens ainsi qu'avant

(1) Voir, tome I, p. 79, 172, 311 et 458.

les troubles les ornements et joyaux desdites eglises, ont été pillés et emportés par les gens du capitaine Maurice de ladite religion et y a une chapelle de devotion en ladite parroisse laquelle ceux du comte Mongomeri firent bruler et sen emporterent les joyaux et ornements.

BASCOUS, ARTAXEN ET BOSTENS.

L'église paroissiale de Bascous et ses annexes d'Artaxen et Bostens est a la collation de l'Eveque D'Aire, y a cure d'ames en est curé Me Arnaud Guillem de Meillan pretre qui y fait le service par fois et deux vicaires et administre les sacrements ainsi qu'auparavant les troubles derniers, Il y a escolonie dont est escolain Me Louis de Ste Marie qui y fait faire le service, qui est a aider au curé a dire les messes, et administrer les sacremens au commencement des troubles les gens du Capitaine Latintade semporterent un pavillon de satin jeaune et les gens du capitaine Laguiere prirent une cape de satin rouge et une croix darquamine. Pierre de Saubon de Grenade a pris un calice d'argent doré et a fait rançonné les fabriqueurs de la dt église 26 ecus sol. Arnaud Guillem de Lasserre et Joannot Du Tauzin dit Ouvé du dt Grenade a pris une belle croix d'argent valand 150 fr. et Mengeon de Barthelemy de Vincens. Pierre Vincens et un nommé le baron ont pris les cloches le vin et le millet de la dt eglise et aussi les gazales des brebis apartenant a la dt Leglise de Bascous, les tous de la religion dt pretandue. Et D'artaxen le dt Pierre de Saubon a pris un calice et le Baron rompit la cloche et le dt Lacerre et Dutauzein avoit pillé a Me Jean Descorps pretre de la dt parroisse 20 pipes et l'ont emporté à Grenade.

BRETAGNE.

L'Eglise parroissialle de Bretagne est a la presentation de l'abbé et chanoines de St Girons et l'Institution a L'Eveque D'Aire y a cure d'ames En est curé Me Gaston D'Aire pretre qui y fait le divins service et administre les sacremens tout ainsi qu'avant les troubles et y a escolain qui est Jean de Bordenave qui y fait le service et est d'assister au curé.

BENQUET.

L'Eglise parroissialle de Benquet et ses annexe est a la collation de L'eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean Bedouret pretre du dt lieu qui y reside, et y fait le divin service tout ainsi quauparavant

les troubles, La dt eglise et ses annexes ont été brulées et les ornemens livres et cloches pilles et emportes par les gens du comte Mongomeri.

Massacre 2. — Et Me Jean Pescay pretre fut tue par les susdt et plusieurs des habitans et depuis le capitaine D'artigues tenant la garnison de St Sever. Et les nommes Desclaux Parrabere et Gabriel de Cloche tuerent un pretre du dt lieu nommé Bernard Duron, et rançonnerent Me Etienne de Pescay et tous les dts de la religion pretandue.

GRENADE ET ST MAURICE.

L'Eglise parroissiale de Grenade et son annexe de St Maurice sont comme les uns pretendent a la presentation du commandeur de St Antoine de Galoni, qui a quelques droits au dt Grenade. Autre disent être a la plaine collation et disposition de L'Eveque D'Aire En est curé long-temps a un nommé Me Pierre La Belle du Païs de Barsac ou il se tient et ne fait aucun service au dt lieu de Grenade, mais il les fait faire par un vicaire qu'il y tient, et y fait le service divin comme auparavant y a un Escolain qui est Me Jean de Latapy clerc du dt Grenade qui y fait faire le service divin.

L'Eglise du dt Grenade a eté brulée et rompue et les ornements pillés et les joyaux par les gens du capitaine St Julien.

L'Eglise du dt St Maurice annexe a eté ruinée et rompue et les ornemers livres joyaux pilles par les gens des vicomte de Moncla et aussi les cloches rompues.

Massacre 1. — Me Jean Ducournau pretre du dt Grenade a eté tué et massacré par les gens du comte Mongomeri. Me Jean de Theaux pretre fut pris prisonnier par le dt sr de Moncla et Pierre Dornis de Grenade de la dt religion et ranconné à 1000 f. Bourdelois.

VILLENEUVE.

L'Eglise parroissiale de Villeneuve est a la presentation du sacristain de l'eglise cathedralle D'Aire et l'Institution a l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Menaud de Lagarde pretre qui y reside et fait le divin service et administre les sacremens le mieux qu'il peut. L'eglise ou une partie ou le clocher a ete brulée et les livres joyaux pillés les cloches fondues par le capitaine Commarque du Regiment du capitaine Thoras de la dt religion Pretandue, et saccagea la ville. Le chef avoit emporté par crinte à Perquie entre les maisons du capitaine Masmes

une cape deux diacres de Damas blanc avec leurs étoles un pavillon et un pluvial de filet d'or et un calice d'argent et apres le capitaine Lacroix s'emporterent une partie d'iceux.

Massacre. — Me Vidal d'Eslephen pretre et vicaire du dt lieu de Villenave fut pris par les gens du capitaine Commarque et après l'avoir ranconné le tuerent et massacrerent Me Arnaud Guille de Meillan pour sauver sa maison de Villenave qui ne fut brulée a baille grosse somme de deniers et sy lui ont pris et la parroisse de Puyo voisine du dt Villenave dans la maison de Bernard de..... un cofre plain de papiers cedules et documens un pourpoint de satin, deux paires de landiers deux broches de fer, un quintal et demi d'étain, et plusieurs accoutremens dix charrettes de segle trois pipes vin et plusieurs autres choses et tout a été pris par Pierre de Sauboa Arnaud Guillem et Mangeon de Lasserre Barthelemy Menjon de Vincens et Pes de Joammes de la ville de Grenade de la religion pretandue et pendant les deriers troubles.

ARCHIPRETRÉ DU PLAN. ST GEIN. LUSSON.

L'Eglise parroissiale du Plan, nommée l'archipretre et ses annexes de St Gein et Lusson qui a superintendance sur les autres est à la collation de l'Eveque D'Aire en est archipretre Me Pierre de Mora pretre qui y reside sur le lieu; et fait faire le service divin et administrer les sacremens comme avant les troubles, les croix et calices furent pris es derniers troubles par les capitaines Estopigan et Gamardes aussi ont pille l'Eglise et chpelles de St Gain, les ornements de l'abbaye de St Jean de la Castelle qui etoient au dt Plan furent pilles par un nomme Peyrolis et Lasserre et autres.

Massacre 1. — Au dt Plan fut pris le vicaire du dt lieu et un prebandier D'Aire nommé Me Antoine Porta pretre par les dts de la dit religion et après tuerent et massacrerent.

HONTANS ET LOUBENS.

L'eglise parroissialle de Hontans et son annexe de Loubens est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames et ne savant dire les parroissiens qui est curé pour n'y en avoir veu ni conneu aucun depuis le deces de feu..... dernier curé, qui depuis quatre ans ou anviron est decedé le divin service y est fait, et les sacremens administres par les pretres au mieux qu'ils peuvent — Les gens du sieur de Mon-

taman brulerent les églises et ruinerent la chapelle qui est au lieu et s'emporterent tous les ornemens croix et calices.

CASTANDET MAURIN.

L'Eglise parroissialle de Castandet et son annexe de Maurin est à la collation de L'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Etienne Vincent qui réside sur le lieu et fait le service, preche et administre les sacremens ainsi quavant les troubles les dt église ont eté brulées et ruinées et les ornements livres joyaux pilles et saccagés et derniers troubles par ceux de la religion pretandue mais ne savent par qui.

VIGNAU ET LAMYNSANS.

L'Eglise parroissialle du Vignau et son eglise de Lamynsans est à la collation de l'Eveque D'Aire en est curé Me Thibaut du Castaignet pretre qui ni réside pas continuellement, mais y va souvant pour faire le devoir et le divin service y est fait des maintenant par les vicaires qu'il y tient et les sacremens administrés comme avant les troubles. Les dits eglises ont été brulées et saccagées par ceux de la religion qu'ils n'ont seu nommer es derniers troubles.

Massacre. — Me Pierre Saubatge pretre fut pris par un de Grenade nommé Barthelemi de Blause, et rançonné a 800 francs, et Me Martin Tarride vicaire massacré par le capitaine Mansiet.

BORDERES.

De L'Eglise de Borderes et son annexe a été aussi parlé dessus sur l'abbaye dependant d'icelle.

PARQUIE ARTHÉS ET OIGNOAS.

L'Eglise parroissialle de Parquie et ses annexes d'Arthéz et Oignoas est à la collation de l'Evèque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Bernard Mallet prêtre qui se tient à Cathures et y va quelquefois faire le devoir et y fait fait faire le divins service, et administre les sacremens par ses vicaires ainsi quétoit accoutumé avant les troubles. La dt eglise et ses annexes ont été saccagées et ruinées et les ornements et joyaux d'icelle par ceux de la religion et derniers troubles et ne les savent nomer.

GAUBE RIMBLES.

L'Eglise parroissialle de Gaube et son annexe de Rimblez est à la collation de l'Evêque D'Aire y a cure d'ames l'on ne sait le nom du curé qui est un domestique de Mr l'Evêque de Valence seigneur du dt Gaube depuis la mort du dernier curé qui étoit Messire Simon de Blaye qui mourut es derniers troubles. Mais le revenu est pris par les gens du dt sieur de Valance et la dt église a été entièrement ruinée par ceux de la religion du lieu de Monguillem es derniers troubles.

PUYO.

L'Eglise parroissialle de Puyo est à la presentation du sr du dt lieu et l'Institution a l'eveque D'Aire; y a cure d'ames en est curé Me Pierre Cazalis pretre du dt lieu qui y reside et fait le divin service. La dt eglise les ornemens livres et joyaux ont eté pillés et saccagés par les gens du sr Thoras de la dte religion es derniers troubles.

MOULES ET LUSSAGNET.

L'Eglise parroissialle de Moules et son annexe de Lussagnet est à la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean de Monteil pretre prebandier d'Aire qui y va souvant faire le devoir, et le service divin y est fait par des vicaires ainsi quetoit accoutumé avant les troubles. Les dt eglises ont été brulées en partie, et tous les ornemens livres et joyaux pris et sacages par les gens du comte Mongomeri es derniers troubles et tout ce dessus nous ont raporté et attestés Me Pierre de Mora archipretre du Plan et Arnaud Guillem de Meillan curé.

CAZERES.

De l'Eglise de Cazeres a été parlé cy dessus sur l'abbaye de St Jean dépendent d'icelle de Bascous prêtre a ce par nous commis qui ont visité toutes les parroisses du dt. archipretré du Plan et oui en chacune parroisse les principaux d'icelle qui aussi leur ont assuré etre vrai.

NOTICE

SUR LES

DERNIERS MOMENTS DE Mgr DE LA CROIX.

Mgr Delamare, à peine préconisé pour le siége d'Auch, conçut le projet d'aller visiter son vénérable prédécesseur, Mgr de La Croix d'Azolette, qui passait ses dernières années à Lyon dans la pieuse solitude des Chartreux. S. G. désirait recevoir de ses mains le sacré *pallium*.

Ce pieux projet rencontra à Paris des obstacles insurmontables; Monseigneur n'en conserva pas moins la résolution ferme d'aller au plus tôt visiter le vénérable prélat, et un mois ne s'était pas écoulé depuis sa prise de possession que S. G. faisait annoncer son arrivée à Lyon pour le 5 juin. Je dus accompagner Monseigneur dans ce voyage. Nous ne songions qu'aux satisfactions à recueillir près de ce vieillard qui nous attendait avec tant d'impatience; hélas ! et c'était son tombeau que nous allions fermer sur lui.

Nous arrivâmes à la gare de Lyon le 5 juin à 7 heures du matin. Nous y fûmes accueillis par M. l'abbé Sentis, le fidèle compagnon de retraite du vénérable archevêque. Mgr de La Croix l'envoyait avec une voiture pour accueillir et conduire près de lui son hôte bien ardemment désiré.

Les premiers mots de M. l'abbé Sentis purent nous faire pressentir tout ce qui allait arriver. « Hélas! dit-il, Mgr de La Croix, qui se promettait une si belle fête à votre arrivée, Monseigneur, est atteint, depuis hier soir, d'une très grave maladie : ce n'est rien moins qu'une fluxion de poitrine qui donne les plus grandes alarmes à son médecin et à ceux qui entourent l'auguste malade.

» Hier, dans la soirée, il a été saisi d'un froid extrêmement intense. Il tremblait de tous ses membres. Il a voulu, malgré

tout, essayer de dire son bréviaire : il a dû, après des efforts extrêmes, y renoncer. Sa langue et ses lèvres tremblantes, comme à demi glacées, se sont refusées à toute prière vocale. J'ai demeuré près de lui assez avant dans la soirée, et mon dessein était bien de ne pas le quitter de toute la nuit. J'ai dû céder à ses instances les plus réitérées. Sous prétexte d'un certain mieux dans son état, il m'a contraint à aller prendre quelque repos. Je me suis éloigné à grand regret, mais, rentré dans mon appartement, qui est au-dessus de celui de Monseigneur, j'ai laissé ma porte ouverte et j'ai tenu mon oreille attentive au moindre bruit que je pourrais saisir. Vers le milieu de la nuit, j'ai cru entendre quelques agitations insolites, je suis descendu à l'instant, et quelle n'a pas été ma surprise, j'ai trouvé Monseigneur hors de son lit, assis à terre, ne pouvant plus se relever. Aidé de son domestique, je l'ai immédiatement replacé dans son lit. Dès ce moment je ne l'ai plus quitté, si ce n'est pour venir à la rencontre de Votre Grandeur, conformément au désir du vénérable malade. »

Pendant que M. Sentis nous faisait ce récit, des larmes qui roulaient dans ses yeux trahissaient une émotion qu'il eût voulu comprimer.

« Ne vous alarmez-vous pas trop vite, lui dit Mgr Delamare. Ce n'est que le début d'une maladie; les soins éclairés et empressés qui l'entourent pourront, Dieu aidant, conjurer tout péril.

« Ah! Monseigneur, reprit M. Sentis, Dieu peut tout, sans doute, mais tout porte à penser que c'est ici la dernière maladie de Mgr de La Croix; son grand âge et la violence du mal ne laissent pas de place aux espérances. Son médecin a, dès les premiers moments, écarté toute possibilité d'illusion. Il n'espère que retarder le funeste dénoûment. Il vient de m'avertir que, déjà, l'un des poumons ne peut plus fonctionner, que le second risque d'être envahi dans la journée. Les moyens énergiques qu'il emploie ne réussiront pas à écarter le mal. Ce ne sont plus des semaines, ni même des jours, mais simplement des heures qu'il dispute à la maladie. »

Cependant nous arrivâmes près de Mgr de La Croix. Je ne puis exprimer la douce émotion qu'éprouva l'auguste malade en voyant son successeur. « Oh! Monseigneur, que je vous remercie de la » précieuse visite que vous voulez bien me faire. Béni soit le Sei- » gneur qui me donne cette grande consolation de voir ici Mgr » d'Auch, » et il pressait ses mains dans ses mains et il les baisait avec un affectueux respect.

J'eus moi-même le bonheur d'être accueilli comme un fils bien-aimé par l'auguste malade. Les paroles bienveillantes qu'il me dit demeureront, toute ma vie, au fond de mon cœur comme le plus délicieux souvenir d'un père qui eut pour moi une affection marquée depuis son arrivée à Auch et qui m'en a donné, durant le cours de son épiscopat, des témoignages sans nombre.

Nous sortîmes bientôt de sa présence pour ne pas prolonger une émotion qui eût pu être trop vive, mais avec la promesse que nous reviendrions dans peu de moments.

Dès cet instant, Mgr de La Croix était constamment occupé ou de Dieu ou de son hôte. Il ne cessait de recommander à M. Sentis d'avoir bien soin de Mgr d'Auch.

Cependant Mgr Delamare jugea l'état du malade assez grave pour se préoccuper de lui faire recevoir les Sacrements, et même sans aucun retard.

S. G. profita de l'une de ses courtes mais fréquentes visites pour lui proposer de recevoir le Sacrement de l'Extrême-Onction. On ne pouvait encore songer au St-Viatique à cause de quelques vomissements survenus par suite d'une potion émétisée.

La piété de Mgr de La Croix reçut avec empressement et reconnaissance l'ouverture qui lui était faite. Déjà, la veille, à l'invasion de la maladie, son confesseur avait été appelé. Le vénérable malade parut heureux que Monseigneur d'Auch voulût bien lui administrer l'Extrême-Onction. Elle fut reçue avec les sentiments de la piété la plus vive et avec la plus calme résignation à la volonté de Dieu. C'est ainsi que Mgr Delamare, parti d'Auch dans la pensée de trouver son vénérable prédécesseur en meilleure

santé qu'il n'avait été depuis un an, en parfait état de communiquer avec lui sur les intérêts d'un diocèse au bien duquel ils s'étaient successivement dévoués l'un et l'autre, se trouve, par un adorable dessein de la Providence, n'être arrivé près de lui que pour lui administrer le sacrement des mourants.

La soirée se passa en sentiments pieux et en saints élans de cette belle âme vers son Dieu. Avec quel amour nous l'avons vu baisant un Crucifix que M. Sentis lui présentait fréquemment en lui suggérant quelque acte d'espérance ou de charité ! Moi-même, je lui rappelais quelques paroles des Saints Livres, en particulier celle-ci : *Satiabor cum apparuerit gloria tua.* Son âme s'épanchait à ces mots, et on eût dit que le voile de la foi se déchirait devant ses yeux.

Dans la nuit, il eut quelques moments de délire. Il demandait si M. de Cavour était converti. Je dois dire, pour expliquer cette question, que, bien avant sa maladie, dès l'époque où les affaires d'Italie prirent une direction hostile à l'Eglise, Mgr de La Croix avait coutume de dire qu'il fallait prier pour M. de Cavour; et lui-même multipliait ses prières à mesure que cet homme d'Etat multipliait les peines qu'il donnait au St-Siége. Il est inutile, avait-il coutume de dire, d'accuser, d'invectiver contre les auteurs ou les fauteurs de tous ces déplorables désordres : point d'imprécations ou toute autre chose semblable, il faut prier et beaucoup prier pour eux. Et on a pu voir pendant très longtemps ce saint vieillard, si sensible aux maux de l'Eglise, prier très ardemment pour M. de Cavour en particulier. On sait que Mgr de La Croix et le premier ministre du roi de Sardaigne ont comparu le même jour au tribunal de Dieu.

Le jeudi matin, j'allai voir le vénérable malade, et je lui annonçai que j'allais partir pour Fourvières dans le dessein d'aller dire la Ste-Messe à son intention, et pour prier la Ste-Vierge de l'assister et de le fortifier dans sa souffrance. Il se montra très sensible à mes paroles; mais il ne voulait demander autre chose que l'accomplissement de la très sainte volonté de Dieu. En cette

circonstance, comme en beaucoup d'autres, je pus constater que la pensée de l'accomplissement de la volonté de Dieu sur lui faisait le plein repos de son âme.

Je partis pour N.-D. de Fourvières où l'on avait déjà appris l'état très alarmant de Mgr de La Croix. Je pus y dire la Sainte Messe à l'autel même de la Vierge protectrice de son ancien diocèse d'Auch, et de la pieuse ville de Lyon. La matinée était bien avancée quand je retournai près de Monseigneur qui parut satisfait et reconnaissant de ce petit pèlerinage.

Cependant, une fièvre ardente le consumait, et le mal intérieur progressait rapidement. Le médecin qui suivait toutes les phases de la maladie déclara que le second poumon était presque complètement envahi.

Mgr Delamare crut qu'il fallait au plus tôt administrer le St-Viatique qu'on n'avait pu lui donner, comme nous l'avons dit, et qui, aujourd'hui, pouvait être reçu sans obstacle et à la grande satisfaction du malade.

Sa Grandeur le lui proposa. Ce fut une heureuse nouvelle pour la piété de Mgr de La Croix. Pendant que M. l'abbé Sentis présidait aux préparatifs dans l'appartement du malade, Mgr Delamare, que j'assistais, avec l'aumônier du Sacré-Cœur et quelques prêtres de la communauté des Chartreux, alla prendre le St-Sacrement à la chapelle des Religieuses. Les Saintes Filles du Sacré-Cœur et leurs nombreuses élèves l'accompagnèrent jusqu'à la chambre de l'auguste malade. Toute l'assistance était profondément émue, des larmes coulaient de tous les yeux. Mgr de La Croix était seul d'un calme céleste et d'une sérénité angélique. Après quelques paroles d'une tendre piété que lui adressa Mgr Delamare, il reçut son Dieu pour la dernière fois sur cette terre d'exil.

Le St-Sacrement n'était pas encore sorti de la chambre que je pris avec moi M. l'abbé Sentis, et tous deux nous nous agenouillâmes près du malade. Je lui dis : « Monseigneur, vous voyez ici à vos pieds, dans ma personne et dans celle de M. Sentis,

tout le diocèse et tout le clergé d'Auch que vous avez tant aimés; daignez nous bénir tous dans ce moment solennel avant d'aller au Ciel....» Il nous bénit dans toute l'effusion de son âme, et c'est cette bénédiction que j'ai à cœur de transmettre à tous mes collègues dans le sacerdoce, et généralement à tout le diocèse par le présent écrit. Puisse cette précieuse bénédiction du Pontife mourant se répandre sur tous, sur les communautés comme sur les simples fidèles, et produire au milieu de nous des fruits abondants de salut. Lorsque, agenouillé ainsi près du pontife, j'implorai cette dernière et solennelle bénédiction pour le diocèse en général, il se fit dans mon esprit une énumération rapide et comme instantanée de toutes les institutions ecclésiastiques ou religieuses, de toutes les congrégations qu'il avait instituées ou cultivées, de toutes les paroisses qu'il avait visitées, et je suis convaincu que si ma demande était sans restriction, sa concession aura su être plus ample encore, parce que le cœur d'un saint qui bénit ne connaît pas de bornes.

Après quelques instants d'actions de grâces, le frère Jean-Louis, supérieur des frères de Lavacan, qui s'est trouvé providentiellement aussi à Lyon, a imploré personnellement une bénédiction pour lui et pour son Institut. Il l'a obtenue, et Monseigneur, toujours dans la plénitude de sa connaissance, aura été heureux de pouvoir bénir encore, en la personne du Directeur, une congrégation pour l'établissement de laquelle il avait tant travaillé, et de laquelle il espérait les plus précieux avantages pour l'éducation de l'enfance dans le diocèse. Il avait péniblement planté et arrosé; maintenant, il obtiendra de Dieu son accroissement.

L'auguste malade, si expansif envers nous et envers tout ce qui lui rappelait son ancien diocèse, ne pouvait manquer d'exprimer ses sentiments de gratitude à M. l'abbé Sentis, qui avait été, pendant son épiscopat à Auch, son auxiliaire aussi actif que dévoué. Au moment où il descendit de son siége, M. Sentis ne balança pas à tout quitter pour s'attacher à sa personne; pendant cinq années, il est demeuré près de lui comme un fils près de son

père, lui rendant tous les devoirs de respect et d'amour dont un riche cœur de prêtre est capable; dans cette dernière maladie, il redoublait de tendresse filiale et de vénération, ne s'éloignant jamais de l'auguste malade.

Comme il venait de lui faire baiser son Crucifix, Monseigneur, lui rendant le signe de notre rédemption, lui prend affectueusement les mains, et les baisant à plusieurs reprises : Je vous aime bien, cher abbé, lui dit-il. — Oh! Monseigneur, merci; daignez encore une fois me bénir. — Oh! oui, répond le prélat mourant, et de tout mon cœur. — Puis-je compter que vous daignerez prier pour moi quand vous serez au Ciel? — Oh! jugez donc!

M. Sentis envoie chercher au couvent du Sacré-Cœur deux religieuses, nièces de Monseigneur; il les bénit, leur fit baiser son anneau pastoral. Les religieuses de la même maison arrivent à leur tour, après elles, les élèves de la première division, et toutes, une à une, baisent l'anneau et reçoivent sa bénédiction.

Depuis trois ans, Monseigneur était logé dans un corps de maison dépendant de cette communauté. Les maîtresses et les élèves étaient comme embaumées du parfum de ses vertus; l'amour et la vénération pour ce saint archevêque étaient montés si haut que la plus grande punition à infliger à une élève était de la priver de se trouver sur les pas du saint archevêque pour recevoir sa bénédiction. Aussi la scène du baisement de l'anneau fut-elle des plus touchantes. Ces vierges consacrées à Dieu et toutes leurs jeunes élèves étaient en larmes, et si les prières des âmes pieuses avaient pu le conserver à la terre, les prières qui furent faites au Sacré-Cœur nous auraient encore conservé ce saint prélat.

M. l'abbé Sentis présenta aussi aux bénédictions du mourant les deux domestiques qui le servaient et reçut avec eux sa dernière bénédiction. Il était près de 5 heures du soir. Monseigneur prit une demi-heure de repos, il demanda ensuite à être soulevé et remis sur son côté droit. Il était dans cette position, conservant toujours sa pleine connaissance, lorsqu'on s'aperçut qu'il exhalait, doucement et sans la moindre convulsion, trois respirations plus espacées

et comme plus recueillies; la troisième fut la dernière : il s'affaissa et rendit sa belle âme à Dieu, sans agonie, à 5 heures 25 minutes.

Ainsi est mort notre saint archevêque, laissant après lui le parfum des plus humbles mais des plus solides vertus.

Né le 15 juillet 1779 à Propières (Rhône), il commença ses études dans sa famille. Ses pieux parents n'eurent pas de peine à inculquer dans cette âme les vertus héréditaires dans leur ancienne et noble maison. Le jeune Nicolas de La Croix fut ensuite confié aux Joséphistes de Ste-Barbe jusqu'à leur expulsion. Il fit ses humanités au grand collége de Lyon, et ses dernières études furent si brillantes qu'il fut désigné pour entrer dans l'école polytechnique qui venait de se fonder. Ses goûts le portèrent ailleurs, et ne pouvant s'acheminer vers le sacerdoce qui était proscrit encore, il se dirigea vers les études médicales, comme s'il avait voulu travailler au salut du corps en attendant qu'il pût travailler au salut des âmes. Il suivit avec distinction les cours de médecine pendant trois ans, de 1797 à 1800. Il eut pour condisciples les célèbres docteurs Récamier, Richerand, Capuron. Ce dernier s'estima heureux plus tard de retrouver son condisciple sur le siége archiépiscopal de son pays natal.

Arriva bientôt l'époque où M. Emery à Paris, comme M. Fenasse à Auch, travailla à relever l'œuvre des séminaires en réunissant près de lui quelques jeunes gens que l'esprit de Dieu poussait vers le sacerdoce. Le jeune Nicolas de La Croix se trouva des premiers auprès du restaurateur de St-Sulpice. Notre saint archevêque a raconté lui-même comment il avait rompu avec ses études médicales, qu'il n'avait guère entreprises qu'à titre provisoire et jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de lui ouvrir la carrière ecclésiastique.

Il n'avait jamais bien triomphé de la répugnance naturelle que l'on éprouve dans les amphithéâtres. Il s'en éloigna tout à fait le jour où un professeur produisit le cerveau de Voltaire à l'admiration de ses auditeurs et montra, passée à son doigt, une bague où était enchâssée, comme la pierre la plus précieuse, une des dents de ce patriarche de l'impiété.

A partir de ce moment, il déserta pour toujours de telles écoles. La réputation qu'il s'y était acquise et ses connaissances spéciales en botanique venaient de le faire désigner comme membre d'une commission scientifique attachée à un voyage de circumnavigation. Le jeune de La Croix renonça à toutes ces belles espérances et entra dans la maison dite la *Vache Noire*, qui venait d'être ouverte aux élèves du sanctuaire, comme premier essai de restauration des séminaires. Il y passa deux ans sous la direction de M. Emery et de M. Duclau. Il y reçut la tonsure des mains de l'ancien évêque de Gap. Ce prélat ne se doutait pas qu'il ouvrait les barrières du sanctuaire à un successeur sur son siége épiscopal. Le fervent tonsuré fut contraint de rentrer dans sa famille, à Azolette, pour cause de santé; il y demeura un an et demi. A peine rétabli, il se disposait à aller reprendre ses cours à St-Sulpice; mais M. Courbon, vicaire général de Lyon, s'y opposa et le retint au séminaire provisoire récemment ouvert sous le nom de *Providence*. Nicolas de La Croix y passa un an, et une deuxième année à St-Irénée. Il fut ordonné prêtre le 6 août 1806 et envoyé vicaire à Belle-Ville (Rhône). Il ne demeura que quatorze mois dans ce premier poste. Il en sortit pour devenir curé de Fareins (Ain). Ce fut dans cette première paroisse qu'il produisit, durant les trois ans qu'il y demeura, les fruits les plus abondants de salut. A sa voix, les jansénistes et les illuminés, qui y étaient en grand nombre, rentrèrent dans la communion de l'Eglise, et lorsque l'autorité ecclésiastique le rappela de cette cure pour lui confier la direction du petit séminaire d'Alix, en 1809, les habitants de Fareins osèrent dire que les supérieurs auraient à rendre compte à Dieu de cet éloignement de leur saint curé.

Les succès que le Seigneur donnait aux travaux de M. de La Croix étaient tellement manifestes que ses supérieurs ne faisaient presque que le montrer dans un emploi pour le placer dans des fonctions supérieures, où son mérite et son aptitude l'appelaient. En 1811, il est envoyé supérieur à l'Argentière. En 1812, directeur du grand séminaire de Lyon, il fut

le confesseur du cardinal Fesch et le confident de toutes ses grandes œuvres. Sous son inspiration, et avec la collaboration de Mgr Mioland, mort récemment archevêque de Toulouse, il fonda l'œuvre des Chartreux. Cette dernière œuvre, si importante pour le diocèse de Lyon, l'attacha à la cure de St-Bruno. Pendant six ans, il travailla sans relâche et au bien de la paroisse et à celui de la communauté qu'il fondait. L'une et l'autre conservent les plus précieux souvenirs de son zèle. La paroisse peut montrer les embellissements de son église, de ferventes confréries, celles du St-Sacrement et du Sacré Cœur en particulier. La communauté des Chartreux, ou missionnaires diocésains, témoigne, par l'état florissant où elle est, combien fut forte et vigoureuse la sève que le saint fondateur lui avait communiquée.

De 1823 à 1836, M. de La Croix fut vicaire général de Mgr Devie, évêque de Belley. Nouveau théâtre, nouveaux succès. Sa modestie et sa sainteté lui concilièrent tous les cœurs. Ce fut près du célèbre évêque de Belley que M. de La Croix développa son esprit pratique des affaires et ce tact spécial des hommes de Dieu, qui leur vient d'en haut, qui amène avec autant de douceur que de force les plus difficiles affaires au dénoûment le plus glorieux pour Dieu et le plus utile aux hommes.

En 1837, M. l'abbé de La Croix, malgré toutes les résistances de son humilité, fut élevé sur le siége épiscopal de Gap. Il n'y demeura que trois ans, et, dans ce peu de temps, il réussit à mener à bonne fin plusieurs des plus utiles et des plus difficiles entreprises. Il fit rebâtir le petit séminaire d'Embrun, il éleva une belle chapelle au grand séminaire et fonda une institution de Sœurs pour la direction des petites écoles de filles (1). En créant et en fondant de la sorte, il n'avait garde d'abandonner ce qui existait déjà. D'une main il soutenait et appuyait ce qui avait été fondé avant lui, et de l'autre il créait et édifiait. Toutes ces pieuses entreprises le réduisaient à la plus stricte pauvreté. Il y eut tel

(1) Une pieuse colonie de cet institut de la *Providence* s'est établie à Lectoure et possède déjà bon nombre d'écoles dans le diocèse.

jour où l'évêque de Gap fut embarrassé pour dégager des lettres des mains d'un facteur qui les apportait. Il fallut qu'un hôte ami, qui se trouvait là, ouvrît sa bourse. Un autre jour, la Providence intervint pour solder un mandat de mille écus. Le secrétaire communiqua son embarras à Monseigneur, et, dans la vivacité de son inquiétude, il s'échappa en reproches sur les engagements imprudents, dont le but, si saint qu'il pût être, ne pouvait excuser la témérité. L'évêque s'humilia devant son inférieur, promit d'user de plus de prudence à l'avenir; mais comme le mandat à acquitter arrivait, avec lui arriva une somme que le gouvernement envoyait et qui couvrit la dette.

Sur ces entrefaites, le cardinal d'Izoard, archevêque d'Auch et archevêque nommé de Lyon, mourut à Paris. Les éclatants mérites de l'évêque de Gap fixèrent bientôt le choix du gouvernement pour le siége d'Auch. Le climat des Hautes-Alpes avait déjà notablement altéré sa santé. Ses nombreux amis comprenaient qu'une translation était le seul moyen de conserver un prélat aussi utile à l'Eglise, que le climat du Midi rétablirait une santé qui ne pouvait manquer de succomber à Gap, que le zélé pasteur, qui ne pouvait admettre aucun ménagement pour sa personne, trouverait dans ce diocèse, au climat tempéré, des facilités que lui refusait un pays froid et montagneux. Ils n'épargnèrent donc rien pour déterminer Mgr de La Croix à acquiescer au désir du gouvernement. Le pieux évêque avait donné son cœur tout entier à son premier troupeau; il en était tendrement aimé à son tour. Ce fut là une des luttes les plus violentes de sa vie. Il nous a raconté à nous-même tout ce qu'il éprouva de déchirements intérieurs. Une considération l'emporta : on lui avait prouvé que c'était la volonté de Dieu et qu'il ne pouvait se refuser à y obéir. Il y acquiesça enfin, nous dit-il, mais ce ne fut pas sans verser beaucoup de larmes. Outre son attachement à ce religieux diocèse, il avait eu à vaincre son humilité qui lui faisait redouter tout ce qui l'élevait. Ses regrets furent tempérés quand il put s'apercevoir que son acceptation du siége d'Auch écartait certains projets de le placer

sur le siége de Paris, qui venait de vaquer par la mort de Mgr de Quelen. Nous ne savons si ce projet fut longtemps la vraie pensée du chef de l'Etat; ou si elle finit par n'être qu'une habile manœuvre pour vaincre ses résistances, en menaçant son humilité d'une plus grande élévation. Toujours est-il que cette combinaison fut au moins un moment sérieusement présentée, et qu'il se crut heureux d'échapper à cette haute distinction en se résignant enfin à devenir archevêque d'Auch. Mgr de La Croix fut préconisé le 27 avril 1840, et prit possession de son nouveau siége le 14 du mois d'août de la même année.

Nous pouvons nous dispenser de dire ici ce que tout le monde a vu et profondément admiré pendant 16 ans qu'il a occupé le siége d'Auch. Jamais les vertus épiscopales n'ont été mieux pratiquées, jamais troupeau n'a été plus sagement conduit, visité et soigné. Jamais un clergé n'a eu un père plus dévoué et plus tendrement affectionné. Peu de bruit, beaucoup de fruit. Qu'on le considère dans le plus petit hameau (il les a tous visités jusqu'à cinq fois), entouré d'une population qui se presse sous ses pas, entouré surtout de tous les petits enfants qu'il bénit avec effusion, ou qu'on le considère dans une grande solennité de sa métropole, à la tête de son concile provincial, on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, ou de sa simplicité angélique ou de sa dignité modeste. La beauté de son âme se révélait partout avec des traits ineffables. Il était partout comme une manifestation de l'ange gardien du diocèse. Son cœur était tout entier au Ciel et aussi tout entier à son peuple. Personne ne le surpassa en dévoûment à l'Eglise et à son chef, le vicaire de J.-C.; deux fois, durant son épiscopat à Auch, il alla à Rome visiter le successeur de St Pierre, et demander des conseils au Pasteur des pasteurs eux-mêmes. Nous ne dirons rien de ses œuvres. Elles demeureront pour proclamer ses immenses vues de bien; nous tairons surtout les grands sacrifices qu'il a faits pour elles et pour les pauvres. Nous les connaissons, mais nous ne trahirons pas le secret qu'il avait tant à cœur. On sait qu'il a toujours aimé à vivre pauvre: et nous ne

nous permettrons de signaler qu'un trait : ayant calculé un jour ce qu'allait lui coûter le remplacement de sa dernière soutane violette, qui touchait à sa fin, il retira l'ordre d'en faire faire une nouvelle et ordonna, que les 150 fr. à ce destinés fussent immédiatement portés à une communauté naissante qui pouvait manquer de pain.

Ceux qui publieront sa vie (1) auront beaucoup de peine à percer le voile dont il a eu soin de cacher ses hautes vertus; mais s'ils y réussissent, ils auront à raconter une multitude de faits étonnants et dignes des plus saints prélats de l'Eglise.

Après quinze ans d'épiscopat à Auch, soupçonnant que ses forces pourraient bientôt faire défaut à son zèle, il songea à faire agréer la démission de son siége. Cette nouvelle alarma le Souverain-Pontife, qui avait si bien connu ses hautes vertus. Nous avons vu les réponses qu'il reçut de Rome sur cette grande affaire. Pie IX résista; il offrit, pour calmer les alarmes de sa conscience trop timorée, les moyens les plus sûrs qu'il laissait à son choix; mais il réservait qu'il garderait son siége. Les instances du trop timide prélat l'emportèrent enfin. Et, pour nous servir d'une parole de son premier successeur, Mgr de Salinis, de pieuse mémoire, nous dirons qu'il se décida à commettre la première faute de sa vie épiscopale, celle de descendre de son siége.

Il se retira d'abord dans son château de Regnier, où il édifia pendant deux ans, allant assister, comme le plus humble paroissien, à tous les offices de l'église, jusqu'au catéchisme des enfants. Il passa de là à Lyon; il prit pour habitation un petit appartement des anciens Chartreux, continuant dans ce modeste asile la vie de prières qu'il avait toujours menée, continuant, jusqu'au troisième jour avant sa précieuse mort, à lire quelques pages de théologie et quelques chapitres de l'Ecriture Sainte, selon l'habitude de tous les jours de sa vie.

C'est là que sur un modeste lit de sangles, acheté au prix de neuf francs, et sur lequel il a toujours voulu coucher au sémi-

(1) Nous savons qu'on s'en occupe à Lyon.

naire de Lyon et dans les palais épiscopaux de Gap et d'Auch, il a rendu paisiblement et sans agonie sa belle âme à Dieu, le jeudi 6 juin à 5 heures et demie du soir.

A peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue, que les plus vifs regrets éclatèrent de toutes parts. La maison du Sacré-Cœur, la communauté des Missionnaires virent couler bien des larmes. On ne doutait point que cette sainte âme ne fût entrée dans sa gloire; mais la séparation n'affligeait pas moins tous les cœurs. Les membres de ces deux pieuses communautés vinrent jeter l'eau bénite sur sa dépouille mortelle, et nous les avons vus se retirer étouffant des sanglots.

Après les premiers moments donnés à une émotion si légitime, la triste nouvelle dut être communiquée au loin. Le télégraphe fut chargé de la porter en divers lieux. Elle arriva à Auch peu d'instants après, devançant des lettres qui annonçaient la maladie et l'imminent danger. Des prêtres, de pieux séminaristes se succédèrent auprès de la dépouille du vénéré pontife, récitant les prières des morts. Le corps fut bientôt exposé en chapelle ardente, revêtu de ses ornements pontificaux. Alors commença ce concours si nombreux de fidèles des divers quartiers de la pieuse ville de Lyon, et principalement de la Montagne des Chartreux. Ils venaient prier et voir pour la dernière fois les traits du pontife défunt. Pendant plus de trois jours, la multitude se succédait; et elle n'était satisfaite que lorsqu'elle avait fait toucher à ce corps vénéré des chapelets et quelques autres objets de piété.

La famille du prélat défunt, consultée sur le lieu de la sépulture, consentit à ce que la communauté des Chartreux retînt son corps dans le caveau de l'église de St-Bruno. Le cœur fut promis à l'église d'Auch, selon le désir exprimé par Mgr Delamare. Restait à régler ce qui concernait les obsèques. Elles furent d'abord fixées au lundi 10 juin, pour dix heures du matin. Le sénateur, préfet du Rhône, sollicité d'autoriser la sépulture dans les caveaux de St-Bruno, avait accueilli la demande avec toute la bienveillance possible.

Cependant, dans l'incertitude des honneurs civils et militaires qui pouvaient ou devaient être rendus à Mgr de La Croix, ancien archevêque d'Auch, chanoine de St-Denis et chevalier de la légion-d'honneur, M. le sénateur crut devoir consulter M. le ministre par dépêche télégraphique. La réponse immédiate fut que Mgr de La Croix, ayant conservé au chapitre de St-Denys son titre d'archevêque, devait être inhumé avec toute la pompe que comportait cette dignité. Aussitôt, M. le secrétaire général de la préfecture est envoyé près de Mgr l'archevêque d'Auch : il venait porter à la connaissance du prélat le texte de la dépêche ministérielle, exposer que devant de telles instructions, la préfecture du Rhône avait ses devoirs tracés, qu'il ne s'agissait de rien moins que d'une cérémonie telle que Lyon n'en avait eu de mémoire d'homme; que le temps, pour mettre tout en mouvement, se trouvait trop court, et qu'il priait le prélat de retarder les obsèques. Mgr l'archevêque n'avait garde de traverser de si bienveillantes et si honorables dispositions : La cérémonie fut donc remise au mardi 11 juin.

Le vénérable chapitre de la primatiale, averti des ordres supérieurs, prit une délibération tendant à obtenir que les funérailles fussent faites à St-Jean, où il serait plus facile de déployer la pompe demandée. Des négociations furent suivies en conséquence avec le clergé de St-Bruno. Il ne parut pas possible d'obtempérer à ce désir. La cérémonie demeura fixée à l'église des Chartreux.

Quoique l'on eût pris toutes les mesures pour rendre très-publique la remise des obsèques du lundi au mardi, on ne put éviter le mécompte qu'éprouva une foule immense qui vint, par suite des invitations premières, remplir l'église de St-Bruno, la veille du vrai jour des obsèques. Mais ce fut sans détriment de la pompe funèbre du lendemain.

A l'heure indiquée, le chapitre de la primatiale, avec tout le personnel de cette célèbre église, arriva aux Chartreux. Le sénateur, la cour impériale, le maire de l'arrondissement et toutes les autorités convoquées se trouvèrent réunies avec Mgr l'archevêque

de Turin, l'évêque de Toronto et Mgr l'archevêque d'Auch. Une foule immense encombrait les lieux environnants. Des troupes étaient massées aux abords de l'église.

La cérémonie fut présidée par Mgr Delamare, qui célèbra aussi la grand'messe. Une oraison funèbre fut prononcée par Mgr Charbonel, évêque de Toronto. Ce prélat captiva pendant près d'une heure son auditoire d'élite par le récit de cette admirable vie; il montra avec une éloquence supérieure le dessein continu de la Providence qui s'était plu à prendre chaque démarche que le prélat défunt faisait pour s'abaisser, pour en faire un nouvel échelon pour l'exalter et le faire arriver ainsi jusqu'à des propositions de cardinalat qu'il s'estima si heureux de pouvoir décliner. La mort, qui chez tous est la fin et l'abaissement complet de toute grandeur, se trouvait exceptionnellement ici une preuve éclatante de ce dessein providentiel sur Mgr de La Croix. Les funérailles d'un prélat qui avait voulu finir sa vie dans une cellule de religieux, oublié de tous, loin de son ancien diocèse et même de son honorable famille, se trouvaient présidées par son digne successeur, honorées par la présence de plusieurs prélats, et transformées, par une délicate disposition du gouvernement de l'empereur, en une pompe telle que la grande et religieuse ville de Lyon n'en avait pas vu depuis plus d'un siècle.

DARRÉ, v.-g.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

BALUSTRADE, s. f. C'est une espèce de barrière à hauteur d'appui et à claire-voie, qui se place à l'entrée d'une chapelle, au-devant d'un sanctuaire, d'une tribune, dans la baie d'une fenêtre, d'une galerie; partout enfin où un appui, ou bien un garde-corps est nécessaire, comme au sommet d'une tour, le long d'une terrasse, d'un trottoir élevé, à la limite des rampants d'un toit, etc., etc.

Dans les édifices religieux, les balustrades sont rares avant la fin du XIIe siècle, du moins en plein air. Ce n'est guère, dit M. Viollet-Le-Duc, que de 1220 à 1230 que l'on établit, à l'extérieur une circulation facile, à tous les étages, au moyen de chéneaux ou de galeries, et que l'on sentit, par conséquent, la nécessité de parer au danger que présentaient ces coursières, souvent étroites, en les garnissant de balustrades. Mais avant cette époque, dans les intérieurs des églises ou des grandes salles, on établissait des galeries, des tribunes, dont l'accès était public, et qu'il fallait, par conséquent, munir de garde-corps. Ceux-ci furent souvent faits en bois pendant la période romane, c'est-à-dire avant le XIIIe siècle.

A toutes les époques, les moulures et la forme des baies accusent, généralement parlant, dans les balustrades, le style qui domine dans l'édifice où elles se trouvent; à moins que leur établissement soit de beaucoup postérieur à sa construction.

C'est ainsi qu'au XIIe siècle les balustrades sont en plein cintre,

(1) Voir, plus haut, p. 76 et 184.

ou bien encore composées de petites arcades à trèfle, avec simples moulures en biseau.

Au XIIIe siècle les moulures s'arrondissent en boudin ; et le trèfle est inscrit dans une ogive qui porte sur des faisceaux de gracieuses colonnettes, avec base et chapiteau.

Au XIVe siècle, c'est le quatre-feuille qui domine dans les découpures de la balustrade. Aux XVe et XVIe siècles, les dessins en forme de flammes, ou *flamboyants,* envahissent l'architecture. Aussi, les découpures se compliquent et se tourmentent en épuisant toutes les combinaisons que l'on peut inventer au moyen du compas et de la règle. — La Renaissance introduisit les découpures en arabesques (1), en rinceaux, etc., etc.

Dans les plus anciennes églises, on avait réservé pour le Clergé un lieu distinct où les simples fidèles n'avaient pas accès. Les Conciles leur prescrivaient de ne jamais franchir la balustrade, plus ou moins élevée, qui servait de barrière. « C'est au XIIIe siècle—dit » M. le chanoine Bourrassé—que cette barrière devint une clôture » solide et opaque... On se demande, actuellement que les raisons qui » motivèrent ces clôtures ne sont plus les mêmes, s'il ne convien- » drait pas de les démolir, dans les églises où elles subsistent encore, » et de les remplacer par les cancels à jour des époques primitives. » La réponse est aisée, poursuit le docte chanoine de Tours : Si le » chœur est fermé par des constructions massives, élevées sans » goût, il n'y a pas à balancer, il faut les détruire. Mais si ces » clôtures sont admirablement ornées, ne serait-ce pas un acte de » vandalisme que de faire disparaître ces chefs-d'œuvre, pour » mettre à la place des balustrades insignifiantes ? »

A Auch, Nosseigneurs les archevêques de Vic et de La Mothe-Houdancourt trouvèrent que la clôture occidentale du chœur était *admirablement ornée* par les riches sculptures qui font de nos boiseries l'un des chefs-d'œuvre les plus renommés du XVIe siècle. Bien loin de s'arrêter à l'étrange idée de faire disparaître celles qui

(1) Voir ce dernier mot. t. I, p. 347.

ferment cette enceinte réservée, du côté de la nef centrale, le premier de ces deux prélats fit étudier, en 1660, un plan de construction destiné à les protéger; et le second le fit exécuter « suiuant l'Ordre de Corinthe » de 1665 à 1671, « pour la somme « de seize mille liures (1) » par un architecte toulousain, qui signa ainsi son œuvre, sur une table de marbre :

GERVAIS DROVET A ACCOMPLI CE JVBE
AVEC LES FIGVRES L'AN 1671.

De nos jours, et après deux ans d'études faites sous la direction des trois architectes chargés de l'inspection des monuments religieux, dans tous les diocèses de France, Mgr de Salinis a cru devoir modifier l'œuvre de ses deux illustres prédécesseurs. De l'avis des trois inspecteurs, le Gouvernement a prescrit la conservation des stalles, dans toute leur intégrité, « ne voulant pas qu'on » mît à leur place une balustrade insignifiante. » Par son ordre formel, la construction de Gervais Droüet a été déposée comme trop disparate et tout à fait hors d'harmonie soit avec le chœur, soit avec l'ensemble de la cathédrale; et des boiseries, exécutées aux frais de l'Etat, dans le style des anciennes, sont venues leur donner un revêtement plus digne d'elles.

C'est en partant de ce même principe de conservation et d'harmonie générale que Mgr de Salinis avait conçu son projet de modification. Mais, préoccupé avant tout de la nécessité de donner satisfaction aux exigences du culte public, il demanda un autel fixe, définitivement disposé à l'aspect de la nef centrale, avec l'ensemble du mobilier que réclament les grandes solennités religieuses.

Un de ses derniers prédécesseurs, le cardinal d'Isoard, s'était proposé d'établir cet autel au milieu du transsept, avec grandes colonnes et dôme élevé à l'instar du baldaquin que Son Eminence avait longtemps admiré à Saint-Pierre de Rome.

(1) Article VII des conventions définitives arrêtées et signées par l'architecte-entrepreneur, le 23 mars 1665.

Les inspecteurs diocésains ont cru devoir donner la préférence à un autel fait dans le style du XVIe siècle. M. Perrin l'a orné de sculptures et de scènes historiques justement admirées des connaisseurs d'un goût sûr et éclairé ; M. Adrien Féart a rehaussé son petit retable de peintures sur cuivre d'un merveilleux effet. Enfin, M. Charles Laisné, architecte du diocèse, a, de plus, réduit les dimensions de cet autel, selon l'ancienne pratique, de manière à ne pas troubler, à cette place, l'harmonie des grandes lignes du transsept. Dans ce même esprit, il a voulu se contenter de stalles basses, avec un simple appui de communion, pour clôturer l'avant-chœur; malgré le pressentiment de tous les mécomptes qu'aurait à subir, dans notre public, une critique aventureuse.

BALUSTRE, s. m. Sorte de petite colonne lourde et renflée qui, dans l'architecture moderne, soutient la tablette d'appui des balustrades. Il n'existe rien de semblable, pour les églises, avant le XVIIe siècle. Mais depuis le règne de Louis XIII, le balustre envahit, de toutes parts, la place des gracieuses formes qui, dans les âges antérieurs, avaient caractérisé les balustrades ogivales.

BANC, s. m. Siége fixe ou mobile, dont l'usage se retrouve jusque dans les édicules sacrés des catacombes de Rome. Eusèbe de Césarée parle des siéges dont se servaient les fidèles du IVe siècle dans l'Eglise qu'on venait de reconstruire à Tyr, après la persécution de Dioclétien. Dans les plus anciennes églises d'Occident, des bancs fixes sont parfois bâtis autour de la base des piliers, au pied des murailles, sous le porche, etc., etc.; et dans ces différents cas on les appelle *sedilia pauperum* en tant qu'ils étaient destinés à fournir des siéges aux classes peu aisées des villes ou de la campagne; car avant la fin du XVIe siècle, il n'était pas d'usage, même en France, de placer dans les églises des chaises ou des bancs en menuiserie pour les simples fidèles. Les femmes riches qui se rendaient aux offices se faisaient suivre de valets qui portaient des pliants pour s'asseoir et des coussins pour se mettre à genoux. Généralement le menu peuple se tenait debout et s'agenouillait sur

les dalles. « Quand les prêches se furent établis sur toute la sur-
» face de la France, les *réformistes* placèrent dans leurs temples
» des bancs séparés par des cloisons à hauteur d'appui destinés
» aux fidèles. Le Clergé catholique, craignant sans doute que la
» rigidité de la tradition ancienne ne contribuât encore à éloigner
» le peuple des églises, imita les réformistes et introduisit les bancs
» et les chaises (1). »

BANNIÈRE, s. f. Il est bien vraisemblable que le *labarum* de Constantin le Grand, converti au christianisme, fut le premier exemple des étendards religieux qui se portent aux processions. Ainsi le pense G. Durand, le célèbre liturgiste de Mende : c'est en 312, avant la bataille où Maxence perdit la victoire et la vie que l'apparition *in hoc signo vinces* frappa les regards du fils de Constance-Chlore. En souvenir de ce prophétique avertissement, il voulut qu'une longue hampe en forme de pique fût surmontée d'un petit croisillon d'où pendait une pièce d'étoffe de pourpre, brodée d'or et rehaussée de pierres précieuses. Une frange terminait l'étoffe dans sa partie inférieure ; et, plus bas, pendaient quatre médailles d'or à l'effigie de l'Empereur et de ses enfants.

Au-dessus du croisillon brillait verticalement une couronne d'or, servant de nimbe aux sigles X P, objet de la vision. Ces deux lettres entrelacées formèrent le monogramme dont nous avons parlé ailleurs sous le nom vénéré de chrisme (2).

Le *Labarum*, tel que nous venons de le décrire, fut désormais l'étendard bénit de Constantin, en reconnaissance de la victoire que Dieu lui avait ménagée sur son compétiteur. Dans les cérémonies du nouveau culte, le chrisme, la croix et les bannières portées processionnellement et en triomphe figurèrent dans l'Eglise, devenue libre, la victoire du Rédempteur sur l'ennemi du genre humain, son triomphe sur la mort par sa résurrection et par son ascension glorieuse.

(1) Viollet-le-Duc : *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*, tome II, page 99.
(2) Voir tome Ier, pl. 11, fig. 12.

La première bannière bénite pour la France par le Souverain-Pontife est celle que Grégoire III envoya à Pepin, vers le milieu du VIIIe siècle. Les clés de St-Pierre y étaient représentées, et le roi en fit son étendard militaire. L'usage de bénir nos drapeaux avait déjà prévalu avant cette date. On sait qu'il se conserve encore afin d'appeler sur les troupes qui les suivent la protection du Dieu des armées.

BAPTISTÈRE, s. m. C'était, dans les premiers siècles de l'Eglise, un édifice spécial, isolé, généralement de forme ronde, construit sous le vocable de St-Jean-Baptiste pour l'administration du baptême. On y montait par trois marches, qui, de l'extérieur, conduisaient au bord d'une cuve large et profonde, dans laquelle on descendait par quatre autres degrés. Ce nombre septenaire, dit St Isidore de Séville, est le symbole des dons que le St Esprit conférait aux catéchumènes admis à se purifier ainsi *par immersion* dans l'eau baptismale.

Cette manière d'administrer le baptême par immersion se pratique encore en Orient. Dans le nord de l'Europe, on introduisit, de très bonne heure, l'usage de baptiser *par infusion*, à cause des inconvénients et même du danger de l'*immersion*.

Or, pour verser une petite quantité d'eau sur la tête d'un enfant ou d'un adulte, il suffisait de le présenter sur le bord d'une petite cuve, qu'on appela fonts du baptême, *fontes baptismi*, par allusion à l'eau vive, ou de source naturelle, des fontaines ou des rivières par exemple... Car du temps des Apôtres, elle servit bien souvent à l'administration de ce sacrement.

On rencontre parfois de ces cuves de très vieille date dans les églises. Les caractères archéologiques qu'elles présentent suffisent ordinairement à un œil exercé pour déterminer l'âge de ces monuments. Les plus anciennes appartiennent à la période romane. Elles sont en calcaire très dur, en marbre, en grès ou en granit. Il n'y en a qu'un fort petit nombre qui soit en plomb. Leur forme est arrondie ou bien cylindrique, avec ou sans support. Les fonts en plomb, les plus curieux que l'on connaisse, sont ceux de Stras-

bourg et d'Espeaubourg. Sur les premiers, l'histoire de J.-C. est reproduite en relief, dans une suite de tableaux disposés sur deux zones à l'entour de la cuve. Dans les seconds, la surface est recouverte de quatorze arcades à plein cintre, ornées de rinceaux et de figures sans série historique.

A Puycasquier, canton d'Auch, une église relativement moderne possède également une cuve en plomb d'une époque très ancienne et dont la provenance est inconnue. Sa profondeur est de 0m 30c. Sa forme est celle d'un cylindre à rebord saillant de 0m 04c; le diamètre est de 0m 62c. La surface extérieure est totalement couverte de bas-reliefs, comme dans les fonts de Strasbourg et d'Espeaubourg; avec cette différence que les mêmes sujets se répètent ainsi que les mêmes motifs d'ornementation végétale sur deux zones horizontales, parallèles et superposées depuis le bord jusqu'à la base de la cuve.

Ces deux zones, larges de 0m 11c chacune, sont séparées par une sorte de frise de 0m 03c qu'un rang de grosses perles enfilées partage en deux parties égales. Deux autres frises semblables séparent les zones du bord et de la base des fonts. Les sujets et les motifs qui servent à orner ces deux zones sont distribués dans l'encadrement d'un parallélogramme large de 0m 11c et long de 0m 28c, qui se répète quatorze fois, sept sur chaque zone.

A l'extrémité de droite de ce parallélogramme est un volatile dont les formes rappellent l'autruche. Il marche de gauche à droite et contourne sa tête en arrière, comme pour becqueter dans le feuillage d'un rinceau.

A l'extrémité de gauche est un archer en surcot serré à pli de corps. Il lance vigoureusement sa flèche sur un lion *passant* qui, dans sa marche résolue, ne se trouble nullement de la menace de son adversaire. Un arbuste sépare le chasseur et sa proie. Celle-ci avance sur un petit sentier bordé de torsades qui coupent le parallélogramme, dans le sens de sa longueur, en deux parties inégales.

La plus étroite qui est au-dessus répond à la hauteur du buste

de l'archer et de la tête de l'autruche. Un rinceau sinueux garnit l'espace qui reste entre ce volatile et le lion.

La partie inférieure du parallélogramme est ornée de quatre palmettes alternant avec trois fleurs de lys de forme assez indécise. Toute cette ornementation, empruntée de la flore murale, est encadrée à droite et à gauche par la taille élancée du chasseur et de l'autruche.

Notre but ne saurait être de rechercher ici le sens mystérieux que l'artiste a pu vouloir donner à ces symboles. Nous dirons seulement que, par sa forme et par les caractères archéologiques de son ornementation, la cuve baptismale de Puycasquier nous semble remonter aux premiers temps de la période romane. Mais les deux anses qu'elle porte à l'orifice, pour fixer horizontalement le couvercle, seraient, selon toute apparence, d'une époque postérieure.

BARDEAU, s. m. Petite planche étroite, mince et de peu de longueur, dont on sert quelquefois au lieu de tuiles ou d'ardoises, et de la même manière, pour couvrir les toitures; les anciens en connaissaient l'usage. Au moyen-âge les bardeaux servirent souvent à couvrir les aiguilles qui couronnent les clochers, à imiter d'une façon économique les voûtes qu'on ne pouvait construire en pierre. On trouve de ces sortes de voûtes dans les églises rurales ou monastiques, dont la bonne disposition est parfois remarquable. Elles sont ordinairement ornées de peintures sans goût. Il serait plus convenable de conserver au bois sa couleur naturelle, quand on ne peut pas faire les frais d'une ornementation quelque peu digne du saint temple.

BAS COTÉS, s. m. Cette expression a dans les églises la même signification que le mot AILES cité plus haut (1), c'est-à-dire qu'il désigne les nefs latérales, toujours moins élevées que la nef majeure. A partir du XIe siècle on prolongea les bas côtés dans le chevet de manière à les réunir dans le sens de la courbe de l'abside, et à suivre le pourtour du chœur; c'est ce qu'on appela

(1) Tome Ier, page 342.

deambulatorium. Le déambulatoire est donc, à proprement parler, cette partie des bas-côtés qui embrasse le rond-point et s'appuie à droite et à gauche sur le transsept.

On dit généralement que les bas-côtés qui bordent la nef centrale ne furent garnis de chapelles latérales qu'à dater du XIVe siècle. La cathédrale de Coutances, bien comprise, fournit la preuve du contraire. Les chapelles, ouvertes au nord entre le mur pignon et le transsept, portent la date du milieu du XIIIe siècle. Dans beaucoup d'églises importantes ces sortes de chapelles ont été bâties en brèche, de la même façon qu'à Coutances, c'est-à-dire postérieurement à la construction de l'édifice principal.— Dans la magnifique cathédrale de Reims on n'a pas suivi cet exemple, qui pourtant ne tarda pas à se généraliser.

BASE, s. f. C'est le nom que l'on donne à tout membre d'architecture qui sert d'appui à un autre. Mais il s'emploie plus spécialement pour désigner la partie inférieure d'une colonne, dont le fût ne peut pas plus régulièrement se passer de base que de chapiteau, abstraction faite de l'Ordre dorique, dont la base fait souvent défaut.

La base qui fut généralement employée durant la période romane est un emprunt fait à l'architecture grecque : c'est celle qu'on appelle *attique*, comme devant son origine à Athènes. Elle se compose : 1° d'un filet raccordé avec le fût par le moyen d'un congé; 2° d'un premier tore, suivi d'un deuxième filet; 3° d'une moulure concave, appelée scotie; 4° d'un troisième filet, et d'un second tore plus fort et plus saillant que le premier. Mais il est presque sans exemple que les architectes chrétiens de ces temps reculés n'aient pas modifié, dans quelques détails, la base attique, tout en conservant le tracé général de sa forme. Au XIIIe siècle, la scotie devient profonde, avec une ouverture étroite sur laquelle le tore s'aplatit. Au XIVe siècle il n'y a plus de scotie profonde, et le tore est moins aplati.

BASILIQUE, s. f. *Edifice royal;* ainsi nommé chez les anciens de l'ère païenne, soit parce que, dans l'origine, les basiliques fai-

saient partie du palais des rois, soit parce que ceux-ci allaient personnellement y rendre la justice, soit enfin parce que leur importance vraiment royale mettait ces sortes d'édifices au-dessus des autres monuments civils.

A l'intérieur, les basiliques étaient divisées par deux rangs de colonnes en trois parties inégales, dont la médiane était plus large et plus haute que les latérales. C'est sur ce plan général, adopté dès le IVe siècle, que le christianisme a bâti, surtout en Occident, le plus grand nombre de ses églises. L'élargissement du transsept, en leur donnant la forme d'une croix, imprima, de bonne heure, à ces sortes d'édifices une consécration exclusivement chrétienne.

Pour être exact, ajoutons que le nom de basilique n'implique pas essentiellement une idée de forme ou de plan calqué sur les basiliques primitives, car Saint-Pierre de Rome a conservé l'appellation traditionnelle de basilique, bien que son plan n'ait rien de commun avec les plus anciens édifices de ce nom.

BAS-RELIEF, s. m. On appelle généralement de ce nom tout ouvrage de sculpture dans lequel les objets adhèrent à un fond, dont ils font partie intégrante, ou bien sur lequel ils ont été rapportés.

Le BAS-RELIEF, proprement dit, est celui dont les figures perdent beaucoup de leur saillie, et sont représentées comme pénétrant presque entièrement le fond.

Dans le HAUT RELIEF ou plein relief, les figures sont entières et paraissent saillantes hors du fond. Dans le *demi-relief* elles sortent et font saillie à mi-corps. Depuis l'ère des Catacombes jusqu'à nos jours, les bas-reliefs ont joué un rôle très important dans l'ornementation des monuments chrétiens.

BATON, s. m. On donne quelquefois ce nom, par analogie, à une moulure longue et de forme cylindrique que les architectes appellent également *tore* ou *boudin*. Le bâton, arrondi en forme de cercle, est le membre le plus saillant de la base des colonnes. Il prend le nom de BATON-ROMPU lorsque, infléchi par distances égales, il forme une suite d'angles droits dont l'ensemble prend le nom de *Grecque* ou *Méandre*.

BÉNITIER, s. m. C'est aujourd'hui un petit bassin placé à l'intérieur et près de l'entrée des églises pour contenir de l'eau bénite à l'usage des fidèles. On en retrouve rarement qui remontent au-delà de l'époque romane, à moins de supposer qu'ils servirent d'abord de cuve destinée à administrer le baptême *par infusion*. C'est ainsi, en effet, qu'on pourrait se rendre compte des symboles sculptés à l'intérieur de certains bénitiers. Simples d'ailleurs et taillés dans la pierre commune, presque sans ornements, ils présentent sur le rebord ou dans le fond du bassin des poissons qui s'agitent et qui semblent puiser dans l'eau sainte une vie qui ne doit jamais finir. « C'est que — disait Tertullien, en expliquant » le baptême aux néophytes du IIIe siècle — nous sommes nous- » mêmes de petits poissons en J.-C., *notre grand poisson*. Car » nous naissons dans l'eau et nous ne pouvons être sauvés qu'en y » restant (1). »

Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer parfois, dans les reproductions sculptées ou peintes de cette ancienne métaphore, un poisson plus grand que ceux qui l'entourent. « C'est le Sau- » veur lui-même, — disait St Orens d'Auch, au Ve siècle de notre » ère, — c'est l'auteur divin du baptême de l'eau (2). » « C'est le » grand poisson de Dieu, — dit encore Jules Africain à ce pro- » pos, — celui dont la chair nourrit le monde. » « Sa vertu, — » ajoute St Optat, — passe aux ondes baptismales; ce qui ex- » plique le nom de piscine (piscis, poisson), donné aux fonts qui » nous purifient et nous sauvent (3). » On comprend, du reste, que de la piscine baptismale la métaphore soit passée à celle de l'eau bénite en général, comme grand nombre d'exemples en fournissent la preuve. Si à Gemona dans le Frioul, à Pirano en Istrie, à Boulogne-sur-Mer, à Compiègne dans l'église de Saint-Jacques, à Paris dans celle de Saint-Germain-des-Prés, les cuves baptismales portent le poisson mystérieux; à Saint-Aventin près de

(1) De baptismo, Cap. I. A.
(2) S. ORIENTIUS *fragmenta* : PISCIS, natus aquis, auctor baptismatis ipse est.
(3) Contrà parmenium, Lib. III, D.

Luchon, à Laruns dans les Basses-Pyrénées, etc., etc., il décore également de simples bassins d'eau bénite. Or, dans ces différents cas, il symbolise le Christ ou les chrétiens par extension, parce que le mot grec qui signifie poisson, ΙΧΘΥΣ, se compose des cinq lettres initiales qui répondent à cette phrase : *Jesus Christus Dei Filius Salvator*.

On rencontre assez souvent de petits bénitiers creusés dans des tronçons de colonnes antiques; ou bien, plus fréquemment, dans des chapiteaux provenant de la démolition d'édifices antérieurs, religieux ou profanes. A Auch, c'est une espèce de base attique, travaillée dans un bloc de marbre blanc, et creusée du côté du tore saillant, qui contient l'eau bénite, à l'entrée de la chapelle publique des Ursulines du Prieuré.

L'édifice est de la fin du XIVe siècle. Quant au bassin, creusé en demi-sphère dont le rayon ne dépasse pas 0m 26, il remonte plus haut que la construction. Car, autour du rebord extérieur, il porte une inscription dont les caractères accusent, par leur forme, une époque certainement antérieure; et, de plus, les moulures qui composent l'ensemble de ce curieux fragment sembleraient rappeler les plus anciennes modifications qu'eut à subir la base attique sous l'influence de la période latine.

On se demande assez naturellement si le bénitier en question n'aurait pas d'abord servi, comme tant d'autres bassins, à l'administration du baptême par *infusion*. L'inscription pourrait, ce semble, autoriser cette hypothèse. Elle nous apprend, en effet, qu'il est la CONCA de St-Orens : HEC EST CONCA SCI ORIENCII.

Or ce nom de *Concha* ou *Conca*, en archéologie, se prend en divers sens, comme on le sait; et dans la langue liturgique il signifie en général, d'après Du Cange (1), un vase ou un bassin destiné à des usages religieux.

De plus, le 48e canon du concile d'Elvire (2) se sert de cette expression pour désigner la cuve baptismale: « Il nous a plu,

(1) Gloss. ad verbum CONCHA.
(2) L'an 305, ou 309 de notre ère, au plus tard.

» disent les Pères de cette sainte assemblée, de défendre que ceux » qui reçoivent le baptême mettent (comme il se pratiquait) des » pièces monétaires dans les fonts, de peur que le ministre du » Sacrement ne semble vendre ce qu'il a reçu gratuitement (1).» Et ce n'est pas le seul exemple d'une telle acception dans l'histoire des baptistères.

Quant aux deux mots SCI ORIENCII qui terminent l'inscription, indiquent-ils une attribution personnelle à St-Orens lui-même? De telle sorte que l'auguste pontife se serait servi de ce bassin quand il occupait le siége d'Auch. — Ou bien celui qui les a gravés a-t-il voulu seulement apprendre à ses contemporains que ce petit meuble était affecté à l'édifice religieux qui avait pris le vocable de notre grand saint?

La seconde interprétation est, à coup sûr, la moins vraisemblable. Dans quel but, en effet, dire aux fidèles ce qu'ils voyaient de leurs propres yeux : « ce bassin fait partie du mobilier de » l'église dans laquelle il se trouve. » N'y avait-il pas, au contraire, un grand intérêt religieux à rappeler qu'il remonte au Ve siècle; qu'on le conserve comme un pieux souvenir du saint évêque Orens; que le patron si vénéré de cette église s'en était servi lui-même pour répandre l'eau baptismale sur le front des nouveaux nés et des adultes qu'il avait convertis à la foi chrétienne : HEC EST CONCA SCI ORIENCII?

Nous avons déjà dit que la base porte, dans son ensemble, l'empreinte de la période latine. Rien donc ne s'oppose, par ce côté du moins, à l'attribuer au ciseau d'un tailleur de pierre du IVe siècle, car à toutes les époques on a construit, en Occident, des édifices profanes dans lesquels le marbre jouait un assez grand rôle. Et personne n'ignore que la conversion de Constantin le Grand imprima, dans toutes les provinces de l'empire, un élan prodigieux pour des édifices consacrés désormais en toute liberté

(1) Emendari placuit ut hi qui baptisantur (uti fieri solebat) nummos in *concham* non immittant; ne sacerdos quod gratis accepit pretio distrahere videatur.

au saint culte qui venait de conquérir son droit de cité par trois siècles de martyre.

Dans cette base, on aurait creusé, bientôt après, la CONCA dont St-Orens se serait servi ; et, *plus tard*, une inscription lapidaire y aurait gravé le souvenir de ce saint en grand renom, pour l'édification des siècles qui devaient suivre.

Nous disons *plus tard*, à raison du caractère épigraphique de l'inscription elle-même, dont les lettres ne nous paraissent pas, quant à la forme, antérieures aux dernières années du XIIe siècle ou aux premières du XIIIe.

L'église monastique de St-Orens avait eu, bien longtemps, le privilége exclusif du baptistère commun et des sépultures dans notre ville d'Auch.

Mais la cathédrale avait fini par revendiquer le droit d'ensevelir ses morts ; et la longue lutte des deux cimetières rivaux venait enfin de se terminer, en 1155, à l'avantage de Ste-Marie; par sentence définitive du pape Adrien IV, elle put désormais user, en toute liberté, du droit de sépulture.

Toutefois, le baptême, qui, anciennement, n'était reçu que dans une seule église de la même localité, dut continuer longtemps encore de s'administrer exclusivement à St-Orens. Et c'est peut-être à cette occasion que cette église aurait voulu consacrer par l'inscription

HEC EST CONCA SCI ORIENCII

la valeur des grands souvenirs traditionnels qui se rattachaient à la modeste cuve baptismale, dont on a fait dans la suite un simple bénitier.

BILLETTES, s. f. Petits tronçons de tore ou *bâton* qui, parfois, sont rangés sur une même ligne à des distances égales. Le plus souvent, on les a disposés sur deux lignes parallèles ou concentriques; mais alors de manière à faire correspondre les tronçons de la première série aux vides de la seconde. On rencontre fréquemment des billettes à vive arête, affectant la forme

de prismes à quatre ou à six pans. L'architecture romano-byzantine en a fait un grand usage, spécialement dans les corniches et dans la décoration des archivoltes.

BISEAU, s. m. Le biseau, qu'on appelle aussi chanfrin, est une surface plane qui se développe obliquement à la place d'une arête rabattue. Les profils taillés en biseau sont très communs dans les premiers temps de l'ogive. Ils forment, à l'intrados des arcades, sur les meneaux des fenêtres, etc., etc., une sorte d'évasement qui donne à l'architecture un caractère saisissant de force et de sévérité.

BLOCAGE, s. m. Espèce de maçonnerie dans laquelle les petites pierres et le menu moellon sont agrégés à bain de mortier. — Au moyen-âge, le massif des piles et des murs épais, construits avec soin, étaient presque toujours en blocage, couvert d'un revêtement en pierre de taille ou de moellon piqué.

BOISERIES, s. f. On est convenu de donner ce nom générique à tous les ouvrages de menuiserie. Les œuvres de cette nature sont exposées à des causes si diverses de destruction que les plus anciennes ont complètement disparu de nos vieilles églises. C'est à peine si l'on en retrouve quelques débris de la période romane. Poitiers conserve encore des stalles du XIIIe siècle. A partir du XIVe, elles deviennent partout assez communes; mais c'est principalement dans les XVe et XVIe siècles qu'on a multiplié les importantes œuvres de menuiserie de toute espèce.

Les stalles d'Auch sont une des grandes merveilles de cette dernière époque. Le génie, l'adresse et la patience des *bahutiers* y trouvèrent l'occasion facile de s'exercer pendant près d'un demi-siècle (1505-1549); et nous ne craignons pas d'affirmer que la Renaissance n'a déployé nulle part un plus grand luxe de ciselures sur bois dur. Ce cœur de chêne, qu'une durée d'environ trois siècles et demi a, pour ainsi dire, transformé en ébène, est encore sans la plus légère altération. Quelle économie mal entendue que celle de nos administrateurs de fabriques, dans les églises de notre temps! Même pour les meubles importants, ils donneront

souvent la préférence au bois léger, que l'humidité contourne ou décompose, que les vers rongent inévitablement, et qui, malgré un simulacre de peinture, fût-elle rehaussée d'or, produit un si malheureux effet dans le saint temple.

BOUQUET, s. m. Feuillages épanouis ou plus ou moins fermés en bouton végétal, qui servent d'amortissement aux ogives, aux frontons aigus, aux aiguilles, aux pinacles, aux clochetons, etc. Ce genre d'ornement n'est pas antérieur au XIIIe siècle. Au XVe, il affecte une richesse extrême. Au XVIe, enfin, il cède souvent la place à un acrotère couronné d'une statuette.

BOUDIN, s. m. Membre d'architecture, de forme demi-cylindrique, qui décore les archivoltes, les arcs-doubleaux, les arcs-ogives, les bandeaux, etc., etc., du XIe au XIIIe siècle inclusivement. Au XIIe siècle, la coupe des arcs-doubleaux reste souvent rectangle, tandis que les arcs-ogives, c'est-à-dire les arcades obliques qu'ils encadrent, prennent un ou trois boudins. Mais ces derniers remplacèrent également les arêtes-vives des arcs-doubleaux construits à partir du XIIe siècle.

Pendant le XIIIe, les boudins reçoivent une arête saillante qui leur communique une sorte de coupe piriforme.

Au XIVe siècle, l'arête du boudin est abattue par un méplat ou surface plane très étroite.

Enfin, le boudin disparaît complètement au XVe siècle; et dans toutes les parties qui l'avaient adopté jusque-là, les profils affectent des formes prismatiques curvilignes.

Il est aisé de reconnaître, à ces détails, que le BOUDIN est, au fond, le même membre d'architecture que ce qu'on appelle *bâton* ou *tore*.

BRIQUE, s. f. C'est une sorte de pierre factice, composée de terre grasse, pétrie et moulée, qui s'emploie dans les constructions, lorsqu'elle a pris la consistance nécessaire, à l'ombre, au soleil ou bien au feu. L'usage des briques remonte aux plus anciennes constructions que l'histoire mentionne. Les Egyptiens, les Grecs et les Romains s'en servirent dans leurs édifices. Les chrétiens imitèrent cet exemple, comme nos monuments religieux de toutes les

époques en fournissent la preuve. A Auch, malgré le grand nombre de carrières que notre sol mettait à la disposition des constructeurs de l'époque romane, les grands édifices de St Austinde se firent surtout avec la brique, vers le milieu du XIe siècle. On le voit encore par ce qui s'en est conservé dans les soubassements d'une sacristie plus moderne que les travaux d'isolement vont faire disparaître au premier jour. A Alby, la splendide métropole de Sainte-Cécile fut aussi construite en briques, dans les beaux temps de la période ogivale; mais ici, comme à Auch, les ornements d'architecture et de sculpture furent fouillés dans la pierre.

BYSANTIN, adj. m. C'est la qualification spéciale que, dans les produits d'art chrétien, on donne à un style particulier imité des grandes œuvres dont Constantin et ses successeurs enrichirent la nouvelle Bysance.

Vers 328, le fils de Constance-Chlore céda Rome aux souverains pontifes du culte chrétien qu'il avait embrassé après la défaite de Maxence, et il transféra le siége de l'empire romain à Bysance, qui désormais prit le nom de Constantinople. Au centre de la ville, il fit placer un milliaire d'or, d'où partirent toutes les nouvelles routes destinées à sillonner l'Orient. Constantinople eut son cirque, son *forum*, comme l'ancienne capitale du monde romain. On y érigea quatorze palais, quatorze églises, huit thermes publics et grand nombre d'arcs de triomphe.

La peinture, la sculpture, la statuaire, en un mot tous les arts du dessin, furent conviés à l'embellissement de la capitale du nouvel empire. Et de ce grand mouvement, que favorisèrent toutes les ressources de l'Orient, naquit un nouveau style : il prit son nom de la ville qui lui donna le jour.

De son côté, l'Occident continua d'ériger, dans nos provinces, des monuments tant religieux que profanes. Les peintres, les mosaïstes et les sculpteurs les décoraient à l'envi, conformément aux vieilles traditions de leurs écoles depuis longtemps en décadence. Et c'est ainsi que l'art romain, jadis si fécond en merveilles de toute sorte, se trouva fatalement scindé avec l'empire.

Il se produisit, en effet, à partir du IVe siècle, comme un double courant dont le nom devait consacrer, pour les âges suivants, le souvenir du lieu de leur origine.

En Orient, le nouveau style garda le nom de *néo-grec* ou *bysantin;* en Occident, il s'appela *latin*, et puis *roman*.

Dans les grandes œuvres d'architecture, le premier se caractérise spécialement par la présence des coupoles, qui furent comme le complément obligé de l'édifice principal qu'elles couronnent.

Le second adopta définitivement une modification radicale introduite sous Dioclétien, c'est-à-dire la suppression de l'entablement des Ordres antiques, et la construction du cintre sur colonnes.

Le mélange des deux styles a pris, en Occident, la dénomination de *romano-bysantin*.

Le roman proprement dit s'étendit sur toute la France et la couvrit, au XIe siècle, d'édifices religieux dont nous retrouvons, en Gascogne, d'admirables restes jusque dans les plus modestes communes rurales.

Le bysantin fleurit dans le Périgord, d'où il rayonna sur quelques provinces voisines. On lui doit l'église de Saint-Front à Périgueux. Saint-Marc de Venise en avait fourni le type, comme Saint-Front devint, à son tour, le modèle des églises à coupole qui s'élevèrent autour de lui. Toutefois, si ces églises sont exclusivement bysantines, il est juste de reconnaître que, d'autre part, l'influence orientale a laissé des traces manifestes sur des monuments qui, par leur plan général et par le détail de leur construction, sont exclusivement romans.

N. B. — A la page 212, ci-dessus, ligne 25, au lieu de *Condom*, lisez Gimont.

CORRESPONDANCE DU COMITÉ.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR

LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS HISTORIQUES.

A M. l'Abbé CANÉTO.

Bordeaux, le 27 mai 1861.

Monsieur le Vicaire Général,

Un deuil de famille m'ayant retenu bien longtemps en Périgord, ce n'est qu'à mon retour à Bordeaux que j'y ai trouvé la première Livraison du t. II du *Bulletin de la Province d'Auch*, auquel vous avez bien voulu m'abonner pour 1861, et la 2e Livraison m'est parvenue le 4 mai. N'ayant pas été abonné au premier volume, ce sont là les seuls éléments que j'aie sous les yeux pour me former une idée de l'intéressante publication dont vous devez la fondation à l'illustre et vénéré Prélat que vous avez peint d'une manière si touchante dans les douleurs de sa sainte agonie. Vous avez ajouté à l'importance de ce beau recueil non-seulement pour la province d'Auch, mais encore pour toute l'Eglise, Monsieur le Vicaire général, en consignant ces tristes mais bien édifiants détails dans une collection qui devra être feuilletée sans cesse par les amis des bonnes études, relatives à la Novempopulanie; et vous avez trouvé le moyen de faire pénétrer ces salutaires détails dans l'intimité plus étroite (si j'ose ainsi parler) de ces hommes de labeur intellectuel, en les reliant à l'histoire des reliques de Ste Theudosie près desquelles repose maintenant le cœur de Mgr de Salinis dans son ancienne cathédrale d'Amiens. Vous avez ainsi travaillé en même temps pour la science et pour la piété, et ce n'est pas la première fois

que vous avez montré que vous entendez de cette utile façon l'emploi des rares et nobles loisirs du sacerdoce.

Vos vénérables collaborateurs l'entendent aussi comme vous, Monsieur le Vicaire général, et comme votre illustre Archevêque voulait qu'ils l'entendissent; car plusieurs d'entr'eux, à l'exemple du savant chanoine dont l'Eglise d'Auch déplore encore la perte, se sont empressés de porter à votre publication le tribut de leurs veilles. Ils ont compris que si nous usons d'un droit légitime en prenant pour but de nos études l'histoire et les monuments de l'Eglise, il ont à ajouter au droit commun qu'ils partagent avec les laïques l'accomplissement d'un devoir tout spécial, celui d'en apprendre plus que nous sur ces sujets vénérables, et de faire connaître ce qu'ils ont appris autant que peuvent le leur permettre les exigences du Saint Ministère. Dans les deux Livraisons que j'ai sous les yeux, c'est vous, Monsieur le Vicaire général, qui avez pris en charge la plus grande part de ce labeur vraiment ecclésiastique; mais les travaux historiques de MM. Larroque et Sabatié sont de sûrs garants du secours que vous recevrez pour votre œuvre non-seulement d'eux-mêmes à d'autres jours, mais encore d'un bon nombre de leurs respectables confrères.

En embrassant sous toutes ses faces l'étude scientifique et littéraire de la province d'Auch, vous avez assuré à vos travailleurs une mine pour ainsi dire inépuisable, à votre recueil une variété qui ne le sera pas moins et qui forme dès à présent le gage certain de son succès comme elle donne la preuve de son utilité. Je ne crois pas trop dire par cet éloge que je donne aux deux premières Livraisons de votre seconde année, car ces deux livraisons portent en elles-mêmes la démonstration de ce que j'avance.

Lorsqu'elle sera complétée, l'étude de M. l'abbé Larroque sur Eustache de Beaumarchais formera un chapitre très important de l'histoire de votre province; et la manière ferme et attachante que son auteur a employée dans la partie purement historique de ce travail est un garant de l'intérêt qu'il saura répandre sur la seconde partie qui nous est annoncée. Celle-ci doit se rattacher très probablement, par quelques points du moins, à l'important sujet d'histoire monumentale que M. Félix de Verneilh a traité avec tant de talent et de profit pour la science dans ses études sur les *bastides* ou *villes neuves* du moyen-âge.

L'article de M. l'abbé Sabatié sur le grand ouvrage du chanoine Monlezun n'est qu'une *suite;* mais il tient une place honorable dans votre second volume, parce qu'il offre un résumé succinct et substantiel, lucide et animé de l'histoire locale que la patiente érudition du docte

auteur a pour ainsi dire évoquée, pour la faire entrer dans le fonds commun des connaissances historiques acquises aujourd'hui.

Vous avez continué, dans ces deux Livraisons, une série de définitions courtes et substantielles qui, bien que venant après les Abécédaires de M. de Caumont, ne seront pas sans utilité dans votre province, parce que vous y trouverez l'occasion de répandre des connaissances qui avaient pu ne pas pénétrer là où vous les faites arriver par ce moyen; et que vous y trouverez inévitablement celle de faire ressortir quelques détails locaux, quelques nuances *d'école*, qui pourront aider à caractériser l'archéologie de votre province.

Les pièces originales que vous produisez dans vos *correspondances* seront un des principaux éléments d'utilité de votre Recueil : l'école historique moderne tient beaucoup à puiser directement dans les sources elles-mêmes; et nulle publication ne sera désormais prisée, tant qu'elle ne contiendra pas, aussi abondamment que possible, cette sorte de documents que je compare volontiers à une éponge gorgée de sucs et que chacun presse à son gré pour en tirer ce qui répond à ses besoins personnels.

La courte argumentation de M. Cassassoles, au sujet de Lectoure, est si concise et si pressée, — elle découle si bien d'un habile emploi de *textes originaux*, que je crois n'être que juste en la classant au rang de ceux-ci.

J'arrive à ce qui s'adresse le plus directement à mes prédilections archéologiques. J'ai lu avec autant d'intérêt que de plaisir l'article très étudié de M. l'abbé Pédégert sur le tombeau de Ste-Quitterie. Cet important et vénérable monument ne peut, en effet, être attribué à une époque plus récente que celle qui lui est assignée par ce savant ecclésiastique. Les deux beaux *masques antiques*, fussent-ils infidèlement reproduits, suffiraient à prouver, ce me semble, que le monument a été fabriqué *pour les païens*, par un ouvrier *païen*, et qu'il n'avait pas trouvé d'emploi lorsqu'il a été repris par les sculpteurs *chrétiens* qui l'ont décoré de sculptures *d'un autre style* et *d'un tout autre esprit*. La presque contemporanéité des deux classes d'ouvriers est ici prouvée par les figures constamment *imberbes* et par les costumes *romains* de Notre-Seigneur; mais rien, dans le monument, ne sert à établir qu'il ait été sculpté spécialement pour Ste-Quitterie : le seul point assuré, c'est qu'il a été, non construit, mais orné pour une sépulture chrétienne; et il porte, dans sa forme même, une autre preuve de son antiquité; c'est qu'il n'offre pas de rétrécissement du côté des pieds : tels sont, à Lyon, tous les sarcophages du cimetière antique de St-Irénée.—Je ferais vo-

lontiers un petit reproche à M. l'abbé Pédégert de ce qu'il n'a pas fait ressortir le fidèle respect du sculpteur pour le texte évangélique : *prodiit..... ligatus pedes et manus institis.* — PRODIIT... comment ? En vertu de la toute-puissance de la parole divine; le souverain maître de toutes choses n'a pas encore dit : *solvite eum.* Les rationalistes de l'école de la renaissance n'y vont pas aussi franchement que notre sculpteur : ils mettent lestement de côté le *ut mos est Judæis sepelire*; ils peignent une fosse en forme de caveau, un mort *drapé* d'un linceul *lâche*, et qui commence à se soulever sur sa couche quand Jésus-Christ a achevé de dire : *Lazare, veni foras.....* et nous, nous acceptons ces dénégations dissimulées sans beaucoup d'adresse; et nous appelons ces toiles des *tableaux d'église !...*

Je n'aurais plus, Monsieur le grand-vicaire, qu'à louer l'exécution typographique du volume et la lithographie qui l'accompagne, si je ne tenais à donner une mention toute spéciale au remarquable travail intitulé *Géographie de l'Aquitaine* et qui n'est aussi qu'une *suite.* Ecrivain sérieux, érudit, au tour incisif et piquant, M. Bladé rappelle la manière élégante du charmant conteur de Nérac, de l'auteur des Lugues, de l'historien de l'Agenais, du Bazadais et du Condomois, M. Samazeuilh. M. Bladé se fera toujours remarquer, même dans votre Recueil, où pourtant tout est digne de remarque. Mais, puisque j'ai osé faire une petite querelle à M. l'abbé Pédégert, il me permettra bien, j'espère, de lui en faire une aussi. Ce n'est pas à moi, sans doute, qu'il appartiendrait de prendre parti dans la discussion de l'authenticité des *Chartes de Mont-de-Marsan* (p. 18, en note) contre laquelle, avec d'autres savants, il se prononce résolûment : si fraude il y a, cette fraude a trompé bien des hommes de bonne foi. Ce que je veux seulement dire à M. Bladé, c'est qu'en qualifiant Dominique de Gourgues de *gentilhomme* HUGUENOT (p. 21, en note), il semble avoir oublié que ce hardi capitaine mourut à Tours et y fut enseveli *dans l'abbatiale de St-Martin.* Les hommes qui ne fréquentaient pas nos églises n'avaient pas alors, comme de nos jours, la manie de s'y faire décerner les honneurs funèbres que l'Eglise romaine n'accorde qu'à ceux qui veulent d'elle pour mère. Si l'on veut que Dominique de Gourgues se soit converti, il faudrait pouvoir citer l'époque ou l'occasion de sa conversion, et je ne sache pas qu'on l'ait fait.

J'ai donc cru devoir demander à M. le vicomte Alexis de Gourgues, qui possède des documents décisifs sur le prétendu protestantisme de Dominique, la communication des éléments de la réponse que je devais faire à l'assertion de M. Bladé. M. de Gourgues me répond que, dans le cas où vous jugeriez que la simple note infrapaginale (p. 21) n'est pas

une chose assez importante pour qu'on consacre à sa réfutation un article spécial, il se borne à déclarer ici que l'accusation de protestantisme portée contre Dominique de Gourgues *est complètement fausse;* mais si vous attachiez de l'intérêt à ce que cette accusation fût réfutée dans votre Recueil, et à ce qu'un personnage justement célèbre fût enlevé à l'hérésie qui tente de revendiquer sa gloire pour elle-même, et qu'il fût rendu à l'honneur de la foi catholique, M. de Gourgues se ferait un devoir et un plaisir de vous adresser, pour le *Bulletin*, un article spécial dans lequel il appuierait sur des preuves détaillées la dénégation formelle à laquelle il se borne aujourd'hui.

M. de Gourgues me charge de vous exprimer un autre désir. Il ne connaît point la critique de l'authenticité des Chartes de Mont-de-Marsan publiée par M. Bordier dans l'*Athenæum Français* de 1851, ni les preuves que M. Bladé lui-même doit avoir publiées contre cette authenticité dans la *Revue d'Aquitaine* de novembre et décembre 1860. Il souhaiterait vivement d'en avoir connaissance; et s'il vous était possible de m'envoyer en communication, pour les lire, les Livraisons qui contiennent ces travaux de critique, je mettrais le plus grand soin à vous les retourner aussitôt qu'il en aurait pris connaissance. — Je ne manquerai pas de vous adresser, de sa part, d'ici à peu de jours, l'hommage de son mémoire sur la Géographie ancienne du Périgord, dont l'impression vient d'être achevée : on va le brocher cette semaine.

Daignez, Monsieur le vicaire général, agréer le double hommage de mon profond respect et de mon plus affectueux dévoûment.

CHARLES DES MOULINS,

Inspecteur divisionnaire de la Soc. Française, pour la conservation et la description des monuments historiques.

Nous remercions M. Charles Des Moulins de l'indulgente bienveillance avec laquelle il suit les travaux de notre Bulletin. Des encouragements venus d'aussi haut, et dont nous connaissons toute la sincérité, sont bien propres à soutenir le zèle de nos collaborateurs.

M. Bladé, nous en avons l'assurance, se félicitera d'avoir été induit en erreur à propos de Dominique de Gourgues, et de

savoir désormais cet homme célèbre bien et dûment acquis à la cause catholique.

Quant à l'observation faite sur l'étude que nous devons à M. l'abbé Pédegert, nous serions heureux si les pages qu'on va lire y faisaient droit, de manière à donner complète satisfaction à notre docte correspondant.

De la Résurrection de Lazare, telle qu'elle est figurée aux Boiseries d'Auch.

L'habile artiste qui dirigeait à Auch, dans la première moitié du XVIe siècle, l'œuvre admirable de nos boiseries, consacra, selon la pratique des époques antérieures, un petit nombre de panneaux à reproduire des sujets historiques, choisis dans la vie de Jésus-Christ. La série commence du côté du nord, près de la porte d'honneur, par le mystère de l'Annonciation.

Elle se continue de gauche à droite, comme nous faisons une lecture en Occident, et orne les passages qui conduisent des basses stalles au rang supérieur, pour se terminer au sud, par le drame du Calvaire, reproduit en face du premier sujet.

L'observateur qui veut suivre cette intéressante série rencontre la résurrection de Lazare au panneau de gauche qui borde le deuxième passage méridional.

On sait que le lieu de la scène est à Béthanie, près de Jérusalem, dans un bourg qu'habitaient Marie et Marthe, sœurs de Lazare (1). Huit personnages s'offrent ici à nos regards.

Le premier à gauche est un homme debout, vêtu d'une longue tunique, sur laquelle se drapent avec aisance les plis abondants de la toge romaine. Il a *les pieds nus* et il soutient de la main gauche *un gros livre* fermé, attributs qui, en iconographie chrétienne, conviennent également l'un et l'autre à l'apostolat en général. Ce personnage est donc un des douze, *unus ex duodecim*. Car « Thomas, qui s'appelait » Dydime, dit aux autres disciples : Allons aussi nous autres, etc.,» (2) et les disciples qui entouraient Jésus, à la nouvelle de la maladie de Lazare, s'étaient rendus avec le maître dans la Judée.

Mais quel est celui qui les représente tous dans la composition de notre scène?..... Sa tête est presque chauve, et une touffe de cheveux

(1) JOANN., cap. XI, v. 1.
(2) JOANN., cap. XI, v. 16.

s'arrondit un peu au-dessus du front..... C'est Pierre, le chef du sacré collége. Car, au XVIe siècle, ce trait particulier était caractéristique, dans le type conventionnel de la tête que l'art chrétien donnait au prince des apôtres.

Il ne porte pas, il est vrai, dans ce petit sujet, son attribut personnel, *les clés* qui doivent symboliser la puissance spirituelle dont il sera le dépositaire dans ce monde et dans l'autre.

Mais il ne faut pas oublier qu'à la date de la résurrection de Lazare, Pierre n'avait encore que la promesse de ce double pouvoir. En réalité, il devait lui être transmis seulement après que le maître se serait lui-même ressuscité d'entre les morts.

Le deuxième personnage est Jésus-Christ. Chef divin de l'Apostolat, il a les pieds nus comme son disciple. Il les découvre et les expose à nos regards, en relevant de la main gauche sa longue robe sans couture : *Quàm pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem !* (1)

La barbe de l'Homme-Dieu est bifurquée; ses longs cheveux, partagés sur le front, à la Nazaréenne, retombent des deux côtés sur ses épaules. De la main droite, il bénit avec effusion une femme en pleurs qui vient de se prosterner devant lui à deux genoux. St Jean, dans son Evangile, nous dit le nom de cette femme:

« Marie, étant arrivée au lieu où était Jésus, et le voyant, tomba à ses » pieds et lui dit : Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait » pas mort.»

Cette femme est donc la seconde sœur de Lazare, Marie la pécheresse, de laquelle Jésus avait chassé sept démons (2), et dont il avait dit, chez Simon le pharisien : « Beaucoup de péchés lui sont remis parce » qu'elle a beaucoup aimé.» Sa voilette, relevée en arrière, laisse voir de longs cheveux, débouclés et en désordre, comme signe de deuil; ses mains en croix sur sa poitrine ont quitté le vase d'albâtre qui parfuma les pieds de Jésus. Elle se tait; elle a tout dit dans ces simples paroles : « Seigneur, si vous aviez été ici, mon frère ne serait pas mort.» « Et » Jésus, voyant qu'elle pleurait, et voyant aussi pleurer les Juifs qui » étaient venus avec elle, frémit dans son esprit et se troubla lui-même. » Et il dit : « Où l'avez-vous placé ?»

Cette question s'adresse au groupe qui entoure Marie-Madeleine. A sa droite, et en arrière-plan, c'est Marthe, sa sœur, qui se tient debout et en silence, dans son long voile de deuil. Elle appuie tristement sa

(1) ISAÏE, Cap. LII, v. 7.
(2) MARC, cap. XVI, v. 9.

tête de la main gauche, écoute Marie, et semble dire encore à Jésus : « Tout ce que vous demanderez à Dieu, Dieu vous l'accordera. » — Plus loin, c'est une autre femme, dont le nom nous est inconnu; et puis, deux de ces Juifs dont parle l'Evangile, voisins, parents ou amis, accourus, selon l'usage, pour consoler Marthe et sa sœur. « Ils étaient *d'abord* » avec Marie dans la maison; et voyant qu'elle s'était levée et qu'elle » était sortie avec promptitude, ils l'avaient suivie en disant : « Elle va » au tombeau pour y pleurer. » Et ils pleuraient comme elle, lorsque » Jésus leur dit : « Où l'avez-vous placé? Et ils dirent : Seigneur, venez » et voyez. Et Jésus pleura. Les Juifs se disaient entre eux : Voilà com- » ment il l'aimait. »

Mais quelques-uns se dirent : « Est-ce que celui-ci, qui a ouvert les » yeux d'un aveugle-né n'aurait pas pu faire que son ami ne mourût pas? »

« Or, Jésus, frémissant une seconde fois en lui-même, arriva au tom- » beau, qui était une caverne, et il y avait une pierre qui le fermait. » Jésus dit : Otez la pierre. Marthe, la sœur de celui qui était mort, lui » dit : « Seigneur, il a déjà de l'odeur, car voilà quatre jours qu'il est » mort. » Jésus lui dit : Ne vous ai-je pas dit que, si vous croyiez, vous » verriez la gloire de Dieu? »

Voici donc le moment où elle va se manifester. Dans la composition du lieu, St Jean suppose une caverne, une espèce de caveau domestique, dont le sarcophage de Ste Quitterie nous a donné, il y a quelques semaines, une idée assez conforme au texte de l'évangéliste (1).

A Auch, le sculpteur nous met en présence d'une simple tombe creusée dans la terre et recouverte d'une pierre, au niveau du sol, comme on en voyait par centaines dans nos églises du XVIe siècle. « Otez la pierre, » a dit Jésus; et voilà qu'une dalle vulgaire, pivotant sur sa face inférieure, a fait à gauche un mouvement horizontal pour donner libre passage au mort de quatre jours. « Lazare, sortez, cria Jésus à haute voix. Et aussitôt, celui qui naguère était mort se présenta. » — PRODIIT, affirme le texte sacré; expression dont le sens obvie témoigne que Lazare, en vertu du miracle qui lui rend la vie et se continue en lui imprimant un mouvement de locomotion spontanée, vient en effet au dehors, *veni foras*, où il se montre de lui-même tel qu'il était dans le tombeau, *prodiit qui fuerat mortuus*. Nous devrions donc le voir, comme St Jean l'a décrit, debout, les pieds et les mains liés de bandelettes, et la figure serrée dans un suaire. Car, encore une fois, c'est par ce détail de circonstances merveilleuses que se confirme et se con-

(1) Voir, plus haut, page 72.

tinue un miracle dont les conséquences importaient à la manifestation de la gloire de Dieu.

A Aire, le sculpteur de Ste Quitterie est demeuré tout à fait dans le vrai. Conformément aux saines traditions d'un art que guidait seul le souffle de l'inspiration chrétienne, il donne dans toute sa réalité la description évangélique. Le suaire de la tête vient seul d'être relevé par le Sauveur, qui montre aux Juifs, pour qui se faisait le miracle, la face animée d'un homme que la mort venait de retenir quatre jours dans son tombeau. Le reste du corps est encore troussé, emmaillotté dans les étoffes funéraires. Les bandelettes les rattachent et les retiennent autour des membres rendus à la vie, mais auxquels le dégagement des liens, *solvite eum*, et la liberté de locomotion, *sinite abire*, manquent encore.

Du reste, toute autre reproduction qui n'entrerait pas dans ces détails serait totalement étrangère au récit de l'évangéliste; et telle est précisément la scène que nous étudions en ce moment aux boiseries de Sainte-Marie d'Auch.

Nous avons, en effet, déjà fait observer que le caveau n'est ici qu'une simple tombe à fleur de sol. Sur la demande que Jésus vient de faire, on a bien retiré la pierre du bord de la fosse. Le mort a reconnu la voix du Souverain Maître de la vie; il s'est relevé du fond de son sépulcre; mais il ne peut pas en sortir seul, bien que Jésus le lui ordonne, *Lazare veni foras*.

Il est pourtant déjà libre de ses pieds, contrairement à la lettre formelle du texte. Même observation pour ses jambes et ses bras. A peine si une petite bandelette rattache encore ses deux mains réunies devant la poitrine. On l'a dégagé de tous les autres liens, avant qu'il ait quitté le tombeau. Il y est retenu de toute la longueur de sa jambe gauche; et bien que le Sauveur n'ait pas encore dit *solvite eum*, Lazare a la pleine liberté de ses membres. Voyez plutôt comme il se dresse, à peine drapé dans un linceul à plis abondants et flexibles. Il fait effort pour obéir à Jésus et se produire tout entier à l'extérieur, *veni foras*. Mais tentatives inutiles : il faut que ces deux Juifs, à longue barbe, aux bras retroussés, nerveux et pleins de vigueur, le soutiennent dans cette lutte contre les dépouilles de la mort, et le soulèvent du fond de sa tombe. Comme si la Renaissance avait voulu hasarder, dans ce petit panneau, une dénégation mal dissimulée des circonstances merveilleuses qui, par leur concours, avaient complété le miracle de Béthanie, et l'avaient rendu de tout point incontestable aux ennemis de l'Homme-Dieu.

Au reste, cette manière de représenter Lazare en dehors du tombeau, dans toute la simplicité du texte évangélique, n'est pas une création dont le mérite appartienne au sculpteur de Ste Quitterie. On la retrouve au nombre des sujets qui ornent, en divers lieux, les sarcophages de ce qu'on peut appeler l'*Ecole des Catacombes*. C'est, en effet, dans ces ténébreuses demeures, où nos pères dans la foi cherchèrent un asile contre les persécuteurs des trois premiers siècles de l'Eglise, que l'art chrétien, à sa naissance, aimait à figurer ainsi la résurrection de l'ami de Jésus. Lazare, — dit M. Louis Perret, en décrivant le cimetière souterrain de St Calixte (1), — « Lazare est peint à fresque dans l'*arcosolium* » d'une galerie. Son corps est enveloppé de bandelettes semblables à » celles dont on emmaillote les nouveaux-nés. Il est debout sur une » des marches du sépulcre, qui a la forme d'*un petit temple*. Le Christ » est vêtu de la tunique et du manteau, etc. (2).»

Avant tout, les œuvres sculptées ou peintes à la faible lueur de quelques lampes sépulcrales étaient, dans la pensée des artistes néophytes de *la Rome souterraine*, un enseignement religieux par le symbole tout aussi bien que par l'histoire. Et, pour rester dans le sujet qui nous occupe, le miracle opéré en faveur du frère de Marthe et de Marie figurait, d'après St Jean Chrysostôme (3), la résurrection des corps en général. A une époque de tyranniques poursuites, où le sacrifice de la vie fut longtemps un devoir sacré pour les fidèles, ils avaient tous besoin de ne pas oublier le dogme consolateur de la résurrection; et c'est pourquoi les artistes chrétiens en multipliaient le souvenir aux yeux de tous. Mais s'il est juste de reconnaître que, spécialement préoccupés des moyens d'atteindre ce but important, ils diversifièrent quelques détails dans la reproduction de l'idée principale, empressons-nous d'ajouter que jamais ils ne se permirent, comme l'a si souvent pratiqué la Renaissance, de défigurer le sujet historique, au point de ne plus y retrouver ce merveilleux dont s'entoure le texte de l'Evangile.

Riscle, le 17 juin 1861.

MONSIEUR LE GRAND-VICAIRE,

Les dispositions bienveillantes que vous avez daigné témoigner pour l'œuvre dont j'ai commencé la publication m'imposent comme un devoir

(1) Ce cimetière est situé entre la voie latine et la voie adriatique.
(2) Catacombes de Rome, t. 1, p. 31.
(3) Tome III, homil. in quatrid. Lazarum.

de reconnaissance de vous offrir la communication des notes de mes correspondants qui pourraient intéresser votre précieux Recueil.

J'aurai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui d'une découverte archéologique faite à Manciet, canton de Nogaro.

Il s'agit d'une tombe trouvée à l'emplacement de l'ancienne église de Malaurey (1). On n'a pas pu me préciser l'époque de la découverte; mais d'après ce qu'on m'a affirmé, elle est postérieure à 1842. Ce sépulcre était recouvert d'un bloc de pierre de taille bien sculpté; il représente comme une forme de chasuble. Au milieu de l'ornement qu'on parait avoir voulu dessiner, est une inscription en vieux caractères, passablement informes. On a cru y lire les mots MISERERE EIS. Sur un des côtés du couvercle, à gauche, un peu au-dessus du grand dessin, il y en a un autre qui représente une petite croix environnée en entier d'une sorte d'anneau (2).

D'après ces indices, on a supposé que la tombe pouvait renfermer la dépouille mortelle de quelque haut dignitaire ecclésiastique. Peut-être l'inscription de la pierre sépulcrale rappelle-t-elle que ce personnage, victime de persécutions au temps où les calvinistes étaient en grand nombre à Manciet (3), aurait recommandé de mettre sur son tombeau un souvenir du pardon accordé à ses ennemis, de même que Jésus-Christ avait pardonné aux siens. Cette formule, d'ailleurs, exprime l'une des plus sublimes inspirations du catholicisme.

Les ruines de Malaurey sont presque toutes recouvertes de lierre et consistent tout simplement en un énorme massif de maçonnerie très solide.

La tombe fut démolie à l'époque dont j'ai parlé plus haut. On dispersa les ossements qu'elle contenait. Mais le couvercle fut transporté au couvent de Manciet, où on peut le voir encore.

Veuillez agréer, Monsieur le grand vicaire, etc., etc.

BOURDEAU.

(1) Le pouillé du diocèse d'Auch, de l'an 1672, écrit Mailhorey, quand il désigne cette église. Elle était annexe de Manciet, sous le vocable de Notre-Dame. Me Jean Claüé, originaire et vicaire de Manciet, en faisait alors le service, sous la direction de Me Dominique Sentets, d'Auch. Ce dernier avait obtenu la cure de Manciet par collation de Mgr l'archevêque, Henri II de Lamothe-Houdancour.

(2) C'est peut-être un chrisme nimbé, comme on en rencontre souvent sur les tombes d'ancienne date.

(3) Ils y possédèrent longtemps un temple, qui fut démoli sous Louis XIV, l'année même de la révocation de l'édit de Nantes, c'est-à-dire après le mois d'octobre 1685.

MÉLANGES ET NOUVELLES.

I

UNE QUESTION D'AMEUBLEMENT DANS LES ÉGLISES.

Les grands travaux de restauration se poursuivent, toujours avec le même succès, à Notre-Dame de Paris. A l'heure qu'il est, l'extérieur de cette magnifique Métropole semble, au premier coup d'œil, avoir été presque entièrement renouvelé. Toutefois, M. Viollet-le-Duc, son habile architecte, ne s'est pas moins occupé de l'intérieur.

Les boiseries du chœur appelaient naturellement son attention. Disparates comme style, et tout à fait hors d'harmonie avec l'ensemble de l'édifice, ces boiseries, œuvre du XVIIe siècle, riches d'ailleurs, et ornées de belles peintures, étaient condamnées par un petit nombre de connaisseurs à céder leur place à un nouveau travail qui fît moins regretter les stalles primitives.

Néanmoins, comme elles sont encore en fort bon état de conservation, les boiseries resteront à Notre-Dame, par décision prise en haut lieu, si nous sommes bien informé. Et c'est là un très bon exemple, un précédent heureux en faveur des ameublements plus ou moins modernes qu'une critique trop exigeante et généralement intempestive cherche à faire disparaître de nos églises (1).

Et, en effet, lorsqu'une partie quelconque du mobilier est en mauvais état, et que, pour la rétablir dans son style peu harmonieux, la fabrique de l'église doit s'imposer des sacrifices relativement considérables, qu'on la remplace par une autre de meilleur goût, rien de plus juste.

Et même, l'objet en question serait-il en bon état, si par le changement en projet on doit donner à l'édifice religieux une disposition plus favorable au culte public, le résultat qu'on se propose justifie d'avance la modification; et l'on doit se féliciter d'avoir une occasion de plus de ramener à l'unité de style les éléments divers qui, de leur nature, sont faits pour concourir à la dignité de la Maison de Dieu.

D'après ce principe général, nous concevons que Mgr Delamare,

(1) On peut voir, à ce propos, l'opinion que nous avons émise dans le Bulletin, article Ameublement, t. I, p. 343.

archevêque d'Auch, ordonne, dans une chapelle de pèlerinage, construite près de Gimont, au XVIe siècle, la conservation d'un contre-retable, sculpté et peint à grand frais dans le courant du XVIIIe, vu d'ailleurs qu'il est facile de le restaurer sur place avec assez peu de dépense.

Mais comment sa Grandeur aurait-elle pu approuver, dans la paroisse de Monferran-Savés, la dispendieuse restauration d'une œuvre analogue, de valeur médiocre et que les vers sont bien loin d'avoir respectée autant que la première?... N'était-il pas plus convenable d'encourager ici la fabrique dans le dessein qu'elle avait d'ouvrir à cette place la fenêtre d'honneur, et d'orner le pan central du Sanctuaire d'un grand sujet de peinture sur verre? Assurément, l'édification sera, pour les fidèles, d'un tout autre caractère. Et, de plus, l'harmonie et l'unité seront rendues, par ce côté du moins, à un édifice qui ne manque pas d'une certaine valeur au point de vue de l'architecture religieuse.

II

LE TRIPTIQUE DE GIMONT.

On nous écrit de Gimont que le clergé de cette paroisse a remis en lumière un beau triptique oublié depuis assez longtemps dans la poussière qui en avait altéré les peintures. M. l'abbé Estingoy, vicaire de Gimont, et notre Correspondant pour ce canton, a lavé ce petit monument d'art chrétien avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas nuire à la richesse des couleurs. Il croit y retrouver, entre autres sujets religieux reproduits sur bois, les images vénérées des saints tutélaires de la Provence, c'est-à-dire Marie-Madeleine, Marthe et Lazare, que Notre-Seigneur, dans sa vie mortelle, honora d'une si touchante amitié.

Nous prions M. l'abbé Estingoy de poursuivre son œuvre avec le zèle éclairé qui le caractérise, et d'étudier plus amplement son triptique. Ne pourrait-il pas même profiter des loisirs qu'il trouvera, nous l'espérons du moins, au milieu des devoirs du Saint Ministère, afin de préparer pour nos lecteurs du Bulletin un petit travail sur le résultat de son étude? Des notions générales sur les triptiques, les détails iconographiques de celui de Gimont, enfin quelques recherches sur sa provenance probable, tout cela ne serait-il pas de nature à nous intéresser?

III

LA CARTE DES GAULES ET LE NOUVEAU DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Sa Majesté Napoléon III avait demandé que la carte géographique des Gaules fût dressée, pour le temps du proconsulat de J. César. Une

commission spéciale, établie près du ministère de l'Instruction publique et des cultes, dirige les études qui se font dans ce but depuis quelque temps; et cette carte, destinée, assure-t-on, à faire partie d'un ouvrage que l'Empereur prépare sur les campagnes de Jules César dans les Gaules, est en voie de se terminer (1).

Les premières épreuves de ce travail ont été adressées dans tous les départements aux Correspondants du ministère pour les travaux historiques, afin de provoquer avec plus d'avantage quelques dernières corrections à faire sur place.

Il est aussi question de publier, par les soins et sous la haute protection du même ministère, un nouveau *Dictionnaire géographique de la France*; œuvre importante et du plus haut intérêt, à laquelle les hommes d'érudition sont appelés, depuis deux ans, à concourir sans exception dans toutes nos provinces.

M. le vicomte A. de Gourgues a, pour sa part, fait une étude consciencieuse du département de la Dordogne. Deux volumes, fruit de ses patientes recherches, contiennent les noms anciens de ce département. Conformément aux instructions du ministre, l'auteur avait d'abord eu l'intention de transmettre intégralement son manuscrit au *Comité impérial des travaux historiques* et *des sociétés savantes*. Il a cru devoir y renoncer pour le moment; et à titre d'encouragement ou de bon exemple pour le Périgord, il livre au public une partie de son travail, comme une sorte d'avant-coureur de l'ouvrage définitif qui s'élabore.

Cette publication, format in-4° de 145 pages, petit texte compacte, s'ouvre par une savante introduction, divisée comme il suit :

I. — Territoire occupé par les Petrocorii.
II. — Ancienneté des lieux habités, des Eglises et des Paroisses.
III. — Des noms de lieux. — Origine de certains de ces noms.
IV. — Aspect général du sol.
V. — Cours d'eau.
VI. — Agriculture.
VII. — Industrie.
VIII. — Noms qui tiennent a l'histoire.

(1) C'est pour compléter l'étude de l'un des points les plus importants de son œuvre que le chef de l'Etat a voulu voir en personne Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or) ainsi que ses environs, le 19 du présent mois de juin. Accompagné de quelques membres de la commission scientifique formée pour la confection de la nouvelle carte des Gaules, l'Empereur a pu vérifier par lui-même l'exactitude des détails consignés dans *les Commentaires de César*, sur la longue et célèbre défense d'Alesia par Vercingétorix. Il a visité les fouilles qui, par son ordre, se pratiquent dans le sol. Et c'est ainsi qu'une question d'histoire et d'archéologie, dont le monde savant se préoccupe, depuis quelques années surtout, se trouvera définitivement résolue.

A la suite viennent des pièces justificatives; trois pouillés du diocèse de Périgueux, tirés de la collection de l'abbé de l'Espine, que possède la bibliothèque impériale; enfin l'*index nominum*.

Cette dernière table, fort utile et non moins commode, contient le nom ancien des lieux à comprendre dans le nouveau dictionnaire géographique de la France, pour le département de la Dordogne. M. le vicomte A. de Gourgues ne la donne pas comme complète. « Il y a ce malheur en Périgord, dit-il, que les personnes qui s'occupent des travaux historiques, et elles sont nombreuses, n'ont pas encore le moyen de se réunir. La publication que je fais est donc un point commun de départ, et une pétition aussi, pour que chacun veuille bien communiquer ce qui est à sa connaissance avant l'impression du dictionnaire préparé par le *Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.* »

Pour aider à préciser utilement ces communications, l'auteur de la table des noms fait précéder d'une astérique les articles qui, dans la série alphabétique, se rapportent à des noms anciens dont l'équivalent moderne n'est pas connu. A la suite et entre parenthèses, vient la commune ou du moins le canton dans lesquels il invite ses collaborateurs officieux à chercher la localité inconnue pour lui-même.

Il est bien à désirer que cet *essai*, comme il l'appelle avec trop de modestie, ne serve pas uniquement de bon exemple en Périgord. Espérons que M. le vicomte A. de Gourgues rencontrera des imitateurs dans quelques autres provinces.

IV

UN MANUEL DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE.

Plus près de nous, et à un autre point de vue, M. F.-J. Bourdeau, de Riscle, travaille depuis quelques années à la publication d'un Manuel géographique. Le but de l'auteur est de rendre populaires quelques notions essentielles de géographie historique sur l'ancienne Gascogne et le Béarn. Et pour l'atteindre, il a réuni, à force de recherches dans les livres et dans les documents inédits qu'il a pu consulter, des notices statistiques, biographiques, etc., etc., sur les villes et sur les communes rurales des départements du Gers, des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées. Par leur objet surtout, les études de M. Bourdeau ne pouvaient manquer d'intéresser le Comité d'histoire et d'archéologie de la Province d'Auch.

Nous avons sous les yeux le premier volume, qui comprend 400 pages dont plus de la moitié sont consacrées au département du Gers.

L'ordre adopté suit naturellement celui de nos cinq arrondissements tel que l'Annuaire de l'administration le présente. Les 29 cantons sont donc parcourus successivement; et dans tous les cantons, chaque ville, chaque commune rurale arrive à son tour, livrant au lecteur les divers renseignements curieux et utiles que M. F.-J. Bourdeau a pu grouper autour du nom de lieu dont il s'occupe.

Le reste de ce premier volume est consacré au département des Landes. Il se termine par une double table alphabétique des lieux, l'une pour le Gers et l'autre pour les Landes. Les noms y sont reproduits seulement par leur équivalent moderne. Et cela suffit bien pour atteindre le but modeste et utile que l'auteur s'est proposé en éditant son *Manuel*.

Toutefois, dans ses consciencieuses recherches, M. Bourdeau a dû souvent rencontrer le nom ancien, tel que les documents écrits ou les traditions locales le conservent. Qu'il nous permette d'exprimer ici le regret de ne pas retrouver ce nom à côté de celui qu'il nous donne. Cette légère addition, entre parenthèses, lui aurait valu un titre de plus à la reconnaissance du public. On sait qu'il est toujours assez curieux des vieux souvenirs de géographie qui se rattachent à l'histoire locale.

De plus, notre honorable compatriote eut, par cette légère addition, fait inscrire son nom à côté de celui que portent tant d'hommes érudits qui, de tous les points de la France, ont répondu à l'appel de M. le Ministre, en qualité de collaborateurs à la grande œuvre du nouveau dictionnaire de géographie.

Quoi qu'il en soit des améliorations que comporterait encore le livre de M. Bourdeau, tel qu'il est, hâtons-nous de le dire, il mérite de trouver dans le public, dans notre Province surtout, un accueil digne des encouragements que son œuvre a reçus, dès le début, de l'autorité académique et de l'administration départementale. Avec M. F. Couaraze de Laa, qui avait bien voulu se charger d'examiner le manuscrit, espérons que le Manuel de géographie historique « deviendra populaire, grâce » à l'intérêt du sujet traité, et surtout au soin scrupuleux avec lequel l'au- » teur s'est appliqué à développer dans les esprits l'amour de la religion » et du pays, le respect du pouvoir, en même temps que la connaissance » du passé, qui se rattache par des liens si intimes à l'état actuel des di- » verses localités. »

V

LES NOVEMPOPULANI ET LEUR DOUZE CITÉS.

Tel est l'objet d'une étude que M. le baron Chaudruc de Crazannes nous adresse pour le Bulletin. Elle nous arrive le 1er juillet, c'est-à-

dire un peu trop tard pour trouver place dans la troisième Livraison que nos lecteurs attendent depuis quelques jours.

Mais nous n'avons pas voulu clore ces pages sans avoir remercié notre nouveau collaborateur qui n'a nul besoin, quoi qu'il en dise, de se *recommander d'une manière toute spéciale à* ce qu'il appelle *notre bienveillance accoutumée pour ses travaux.*

Depuis près d'un demi-siècle, le monde savant les encourage et leur décerne des couronnes. Et l'Institut a confirmé ce jugement en leur donnant un rang d'honneur dans ses annales.

Nous nous féliciterons donc, à plus d'un titre, de voir notre docte devancier venir à nous sur ces vieilles voies romaines où ses jalons guidèrent longtemps notre marche.

Mais nous n'acceptons pas le droit dont il veut bien nous investir de *disposer de son manuscrit à notre gré, de corriger, de retrancher* ou *de réduire le cadre de son nouveau travail à de plus étroites proportions.* Le Bulletin n'est pas un lit de Procuste. Chacun y trouve place à sa taille : à la seule réserve de faire bon accueil à tout venant qui, pour de solides raisons et dans les limites d'une réplique de bon goût, demanderait à descendre dans l'arène.

F. CANÉTO, v. g.

EUSTACHE DE BEAUMARCHAIS ET SON ÉPOQUE

OU

LE FONDATEUR DE NOS BASTIDES MUNICIPALES.

(*Suite.*) (1)

IV

Les cinq comtés d'Armagnac, de Fezensac, de Pardiac, d'Astarac et de Gaure, et les deux vicomtés du Fezensaguet et de Lomagne se partageaient, au XIIIe siècle, la plus grande partie du territoire qui forme aujourd'hui le département du Gers. Les villes qui, antérieurement à cette époque, s'élevaient dans ces petits Etats de l'ancienne France, étaient encore bien rares; c'est à peine si l'on en voyait çà et là quelques-unes toutes fières déjà de leur antique origine, Auch, Eauze, Lectoure, dont César mentionne les peuples dans ses Commentaires, et quelques autres de fondation romane, ou dont le berceau remonte presque aux premiers temps de notre histoire nationale. Les cités si nombreuses (j'en ai nommé au commencement de ce travail), les cités si nombreuses, qui font l'honneur et la richesse de notre département actuel, n'étaient pas encore sorties de terre. Le XIIIe siècle les vit naître presque toutes, celles-ci sous le patronage des grandes abbayes, celles-là à l'ombre du donjon seigneurial, les autres sous la haute et puissante protection des rois de France. Certes, on ne saurait le contester, ce mouvement d'organisation sociale, qui se manifesta alors dans nos provinces du Midi, était éminemment une œuvre de civilisation et de progrès. Et cependant, lisez nos historiens les plus justement renommés; leurs pages sont toutes retentissantes, il est vrai, des

(1) Voir plus haut, p. 25 et 164.

mots de progrès et de civilisation; mais vous n'y trouverez pas même un souvenir donné en passant à ces *villes neuves* qui surgirent de tous côtés dans notre pays. « L'histoire du moyen-âge est ainsi faite, a dit un savant écrivain; elle n'a presque d'attention que pour les guerres et pour les bruyants désastres de ce temps. Les œuvres paisibles et les sérieux progrès de la paix lui demeurent trop souvent inaperçus. » C'est donc aux hommes curieux du passé qu'il appartient de faire connaître les premières origines des villes de leur département.

MIRANDE.

Mirande est, dans le Gers, la première bastide à la fondation de laquelle se rattache le nom d'Eustache de Beaumarchais.

Destinée à devenir la capitale de l'Astarac, assise sur une petite éminence assez voisine de la Baïse, et dominant la plaine riante et fertile arrosée par cette rivière, Mirande, commencée à fonder en 1280, ne fut achevée qu'en 1288. Le lieu où dut s'élever la bastide portait le nom de Lézignhan ou Lézian. Ce terroir dépendait de l'abbaye de Berdoues (1), à qui donation en avait été faite, en 1152, par Bertrand de Marrenx, seigneur de Montclar. Hugues de Cadenx, qui gouvernait alors l'abbaye, le céda à Bernard IV, comte d'Astarac, pour y fonder, de concert avec lui, la ville qui devait être Mirande (1279-1280). Hugues de Cadenx mourut peu de temps après ce premier paréage. Pierre de la Maguerie, nommé aussi Pierre de Lamaguère (Petrus de Magueriis), qui lui succéda, se chargea de continuer son ouvrage.

Par ses soins, et grâce aux libéralités du comte d'Astarac et de son fils Centulle, la *ville neuve* alla grandissant de jour en jour. L'enceinte une fois dessinée, on invita les populations voisines à venir y fixer leur demeure. Attirées par les priviléges toujours accordés en pareille circonstance, elles arrivèrent en

(1) On voit des restes de cette abbaye à quelques kilomètres sud de Mirande.

foule, et l'on vit bientôt s'élever sur quatre rues suffisamment larges, tirées au cordeau et se coupant à angles droits (1), des maisons dont la hauteur moyenne variait de 12 à 15 mètres sur une largeur de 6 ou 7, et parfaitement alignées. Ces maisons, séparées les unes des autres par un étroit intervalle, présentaient toutes pignon sur rue; l'autre extrémité aboutissait à une *ruelle,* espèce de voie d'un ordre secondaire. Les quatre maîtresses-voies laissaient entre elles un vide assez considérable, petite place ou *forum* en miniature, dans lequel ne tarda pas à se bâtir l'hôtel de ville ou maison commune. Elles se terminaient par quatre portes surmontées de tours de défense solidement construites et avec moucharaby (2). « L'amour de ce qui est commun et l'horreur de ce qui est original » les a fait détruire à Mirande comme ailleurs depuis la Révolution. L'église de la nouvelle bastide ne fut construite que plus tard, sur le côté nord, à une petite distance de l'hôtel de ville. Quant au château comtal, il se voit encore sur la rive escarpée de la Baïse, à une portée d'arquebuse, en aval et à l'est de Mirande.

Cependant, pour mieux favoriser le développement de la ville naissante, on avait voulu la mettre sous la protection royale. Philippe le Hardi avait été invité à s'associer aux droits seigneuriaux. Un second paréage s'était donc passé entre l'abbé de Berdoues, le comte d'Astarac et Eustache de Beaumarchais qui représentait le roi de France. Le sénéchal de Toulouse, au nom de son maître, s'engagea à protéger et défendre contre toutes attaques les habitants de la bastide. Les habitants, à leur tour, ou plutôt l'abbé et le comte, promirent de payer au roi une redevance annuelle de six deniers tournois « par chaque feu allumant dans le terroir. » Le palais que Bernard IV s'était réservé dans l'enceinte des murs et la maison que l'abbé de Berdoues avait gardée pour

(1) Vitruve demande dans son livre célèbre sur l'architecture cet alignement des rues pour les bastides de son temps. (Voir liv. 1er, ch. VI, VII, p. 70, 82, édition Panckoucke.

(2) C'était une sorte de balcon fermé, percé de mâchicoulis, et ordinairement placé au-dessus des portes pour les défendre, en cas de siége.

lui et pour ses successeurs demeurèrent possessions allodiales : l'impôt ne les atteignit pas.

Cet accord, du 26 mai 1281, conclu avec le roi de France, fut suivi d'un second, passé à Toulouse quelques années après. Dans un acte, rédigé par le notaire de Amatis, on détermina tout ce qui peut constituer une ville naissante (1). Dès lors, la bastide, avec son régime consulaire, put se développer à son aise (2). Les seigneurs voisins, dans leur jalousie, se prétendirent bien lésés dans leurs droits et firent entendre des réclamations; mais finalement, ils durent se résigner au silence (3).

La ville fondée par l'abbé de Berdoues, par le comte d'Astarac et Eustache de Beaumarchais, porta d'abord indifféremment le nom de Lézian ou celui de Mirande. Ce dernier, qui est demeuré à la bastide, ne tarda pas cependant à l'emporter. Mais pourquoi cette gracieuse appellation imposée à la jeune colonie, et quelle en est l'origine? Peut-être la situation pittoresque de la cité, peut-être la coutume qu'avaient nos pères de donner à leurs fondations, comme l'attestent plusieurs villes de notre département, des noms prétentieux et sonores. Pour moi, volontiers, je me rangerais de l'opinion, à mes yeux bien plausible, de M. Henri de Rivière (4). Comme mon excellent et docte compatriote, je n'hésite pas à croire que la dénomination de Mirande, réminiscence des exploits des ducs d'Aquitaine par delà les monts pyrénéens, remémorait la marche victorieuse de Guilhem VII dans le nord de l'Espagne, la prise de plusieurs places et de nombreux triomphes sur les Maures (5).

(1) Voir ce paréage, *Histoire de la Gascogne*, 6e vol., p. 209 et suivantes.

(2) Mirande avait six consuls. Aussitôt après leur élection, ils prêtaient serment tête nue, à genoux, aux pieds de l'abbé de Berdoues et du comte d'Astarac. Leur costume avait un appareil sénatorial : toge noire et écarlate avec chaperon.

(3) Par exemple, le comte de Pardiac et Othon de Las, damoiseau, que l'arbitrage de Pierre d'Orbessan, chevalier, d'Etienne de Nérestan, bailli de Mirande, et d'Odon de Betpouy, condamnèrent à payer 500 sols morlas aux Mirandais pour les indemniser des dévastations commises sur leurs terres.

(4) M. de Rivière est maire de Vic-Fezensac et membre du Conseil général du Gers.

(5) Eustache de Beaumarchais ne devait pas d'ailleurs ignorer que les Miranda étaient nombreuses dans la péninsule espagnole : Miranda-de-Corvo, Miranda-de-Douro, Miranda-de-Ebro.

PAVIE.

En même temps, à une très petite distance de la rive orientale du Gers, dans la plaine que cette maigre rivière arrose, et presque aux portes d'Auch, s'élevait une nouvelle bourgade : c'était Pavie. Le lieu sur lequel elle fut fondée avait nom Grange de Scudé dans le terroir d'Esparsac ou Sparsac (1). Il avait autrefois appartenu à l'abbaye de Pessan qui en avait fait cession au monastère de Berdoues. Comme la nouvelle bastide ne semblait pas destinée à acquérir une grande importance, l'emplacement choisi était de médiocre dimension. C'est là que Pavie fut bâtie, comme Mirande, sous les auspices du comte d'Astarac et de l'abbé de Berdoues, Hugues de Cadenx. Elle eut ses fortifications et ses trois portes à pont-levis surmontées de tours en pierre. Bernard IV qui, en ce moment, avait à se plaindre de Philippe-le-Hardi (2) défendit dans son téméraire ressentiment de payer aucun subside au roi de France. C'était s'attaquer bien haut. La réflexion ramena bientôt le comte à de plus sages sentiments ; il reconnut sa folle imprudence, et l'interdiction portée par lui fut levée. Bien plus, Philippe le Hardi fut appelé en paréage. Eustache de Beaumarchais, sans doute, représenta le roi; et Pavie, à l'instar de Mirande, assura à la couronne de France six deniers par feu allumant. Le roi promettait, en retour, sa protection à la Bastide naissante. La suite prouva que cette protection ne devait pas lui être inutile contre les incessantes attaques des jaloux Auscitains.

FLEURANCE.

La fondation de Fleurance suivit de près celle de Pavie et de Mirande. Mais quelle est l'époque précise de ce nouvel établisse-

(1) Au moyen-âge on donnait le nom de *granges* aux propriétés que nous appelons aujourd'hui *fermes* ou *métairies*. Quand elles appartenaient à un monastère, un religieux y venait célébrer l'office divin.

(2) Le roi de France avait condamné le comte d'Astarac au sujet des fiefs nobles dont ce dernier voulait dépouiller l'archevêque d'Auch et quelques abbés du diocèse (V. Dom. Brugelles).

ment? Le savant historien du Languedoc croit que c'est l'année 1291, la même qui vit naître au confluent de la Save et de la Garonne, à 25 kilomètres N. N. O. de Toulouse, la ville de Grenade sous le patronage d'Eustache de Beaumarchais et de Pierre Alfaraci, abbé de Grand Selve, qui posséda la nouvelle bastide en paréage avec le roi (2). La date que donne D. Vaissette est évidemment inexacte. Fleurance est antérieure à l'année 1291, puisque en 1287, elle était remise par Philippe le Bel entre les mains d'Edouard Ier, roi d'Angleterre.

Un honorable enfant de Fleurance, homme d'études et de savoir, comme l'appelle le regrettable historien de la Gascogne, M. de Métivier, a eu l'heureuse chance de trouver, il y a quelques années, à la bibliothèque impériale une vieille charte relative à la fondation de sa patrie. Ce précieux document fait connaître par quels personnages Fleurance fut construite, mais non la date de sa construction. Serait-il donc impossible de déterminer cette date, au moins d'une manière approximative? Peut-être non. Pour ce qui me concerne, je demeure convaincu que Fleurance a été fondée entre les années 1280 et 1283.

A cette époque en effet ce même Gérard de Casaubon, seigneur du Sempuy, que nous avons déjà vu en lutte avec Géraud V d'Armagnac, céda à la couronne de France, dans la vallée du Gers, un emplacement pour y bâtir une ville-neuve. Le lieu choisi était près du bois du Ramier, entre le ruisseau du Mercadet et celui de St-Laurent, à quelque distance de l'abbaye de Bouilhas, et portait le nom d'Ayneval ou Aygueval, la vallée de l'eau. Eustache de Beaumarchais, au nom du roi Philippe-le-Hardi, vint de concert avec Casaubon et l'abbé de Bouilhas, faire planter le poteau et jeter les fondements de la nouvelle ville qui reçut le nom harmonieux de Fleurance. Il va sans dire que le plan général de la bastide fut ici le même que celui de Mirande, que celui de toutes les villes du XIIIe siècle. Un vaste carré long sillonné par des rues parallèles, tra-

(3) Histoire du Languedoc (Livr. XXVIII).

cées au cordeau, parfaitement droites et se coupant toutes à angles droits. Au centre, s'élève la maison commune autour de laquelle règnent des galeries ou rues couvertes.

En retour du terrain qu'ils avaient cédé, les moines de Bouillas exigèrent de bien faibles redevances, un *carton* d'avoine par *casal* de terre, à ce qu'il paraît. Gérard de Casaubon stipula formellement qu'il serait co-seigneur avec le roi de la *ville neuve*. Le sénéchal de Toulouse, de son côté, n'oublia pas de faire ses réserves. Les voici telles qu'elles nous ont été conservées dans une charte de Philippe de Valois : « Nous, Eustache, retenons pour nous et pour nos successeurs, à l'avenir, que ladite bastide avec tous ses droits et appartenances restera toujours indivise et dans le domaine du roi et de ses successeurs au trône, de sorte que ladite bastide ne pourra jamais être aliénée ou transmise à qui que ce soit, le seigneur de Toulouse excepté. — Nous retenons encore que ladite bastide et ses appartenances seront toujours soumises aux sénéchaux de Toulouse qui seront à l'avenir et qu'à eux seuls soit confiée la garde de la même bastide (1). »

Fleurance, comme Mirande, reçut d'Eustache de Beaumarchais quatre consuls pour l'administrer, et l'organisation d'une milice bourgeoise. Fondée ainsi, sous d'heureux auspices, elle prit de rapides accroissements.

BEAUMARCHÉS.

Quelques mots maintenant sur la quatrième de nos villes qui doit sa fondation au sénéchal de Toulouse, et qui est un souvenir vivant de son nom; je veux dire Beaumarchés. Celle-ci ne fut

(1) Item nos dictus Eustachius retinemus nobis et nostris successoribus in futurum quod dicta bastida cum omnibus juribus et pertinentiis suis semper remaneat indivisa et in domanio domini regis et successoribus suis in regno ita quod dictam bastidam nullatenus alienet vel transferat in quamcumque personam prœterquam in ipsum vel dominum Tholosæ.

Item retinemus nobis quod dicta bastida et pertinentia ejusdem semper subsint seneschallis Tholosæ qui fuerint in futurum, nec custodia ipsius bastidæ aliis concedatur.

bâtie que quelques années après Pavie, Mirande et Fleurance en 1288.

C'était un dangereux voisin pour Arnaud-Guilhem de Montlezun que l'inquiet et « féroce » comte d'Armagnac. Bernard VI faisait de fréquentes incursions sur ses domaines. Que faire pour les arrêter ? Opposer la force à la force n'était pas chose possible; le comte de Pardiac n'avait pas, en effet, sous la main, des troupes assez imposantes. Pour empêcher le comte d'Armagnac de promener plus longtemps le ravage sur les terres de sa dépendance, Arnaud-Guilhem appela à son secours une protection qu'on ne saurait braver impunément. Il tourna les yeux vers la couronne de France qui ne faisait jamais défaut au faible, surtout quand c'était pour elle une occasion de dilater sa puissance. Le comte promit de « bailler » à Philippe le Bel mille arpents de terre et plus pour bâtir une forteresse entre les terres de Bernard d'Armagnac et les siennes. « Moyennant ce bail, » le roi devait s'engager à défendre le comte de Pardiac et ses seigneuries contre toute agression étrangère. Le roi de France accéda aux désirs d'Arnaud-Guilhem, et Eustache de Beaumarchais reçut commission d'aller présider à la fondation de la nouvelle bastide. Un paréage fut passé entre le comte et le sénéchal de Toulouse. Le lieu « baillé » par Arnaud de Montlezun s'appelait à la Motte, *apud motam*. Mais il n'y avait point là assez de terrain pour jeter les fondements d'une ville. Jaloux cependant de remplir ses engagements envers le roi, Arnaud-Guilhem acheta des terres à plusieurs seigneurs particuliers; Eustache de Beaumarchais, de son côté, en acheta à d'autres seigneurs du voisinage. Dès lors on procéda à la fondation de la forteresse. Elle s'éleva rapidement sur une éminence regardant le midi et dominant une fertile et abondante plaine arrosée par l'Arros, rivière au cours capricieux et bizarre, qui fuit vers l'ouest, toujours serpentant jusqu'à l'Adour où elle se décharge. Le sénéchal l'appela de son nom Beaumarchés.

La bastide à peu près terminée, Philippe le Bel donna des

ordres pour y construire une église paroissiale. Celle-ci fut bâtie sur le haut de la ville, du côté de l'orient, en un lieu appelé Miamoux. C'était, disent les manuscrits de l'abbé Daignan, un monument de magnifique structure, en pierre de taille et en voûte, sans piliers (c'est-à-dire sans bas-côtés), sous l'invocation de Notre-Dame. Aujourd'hui, vous chercheriez en vain cette église sur l'emplacement qui la vit naître; ses ruines mêmes ont péri. Elle a péri aussi cette pieuse, touchante et poétique dévotion qui, chaque année, le 15 du mois d'août, amenait en procession les peuples voisins dans ce vénérable sanctuaire.

L'église de Miamoux ne fut pas la seule que Beaumarchés dût aux largesses du roi de France. « Messire le roi fit aussi bâtir dans la ville une église pareillement de Notre-Dame pour servir d'une espèce de fort, y joint un puits, un fossé, des portes de fer; quatre pièces de campagne qui y furent plus tard portées, lors des guerres des huguenots, lors desquelles le service de la paroisse fut transporté à l'église qui est dans la ville (1). »

Le but que s'était proposé Arnaud-Guilhem, en appelant la protection royale sur ses domaines, fut atteint. Bernard d'Armagnac cessa désormais d'inquiéter les terres de son voisin. N'aurait-il pas été ramené au devoir, s'il l'eût oublié de nouveau, comme autrefois son père Géraud V, et toujours par ce même Eustache de Beaumarchais au nom et par l'autorité du roi de France?

Ici se termine le rôle politique du sénéchal de Toulouse dans les affaires de notre pays. Beaumarchés est, en effet, à ma connaissance du moins, la dernière bastide de notre Province ecclésiastique fondée sous les auspices de l'ancien gouverneur de Navarre (2).

(1) Manuscrits de M. Daignan.—Voir ci-après la note A.

(2) On excusera mon laconisme sur les villes dont je viens de rappeler la fondation. Ce n'était pas le cas ici de raconter leur histoire; un semblable travail ne rentre nullement dans mon sujet.

V

Tandis qu'Eustache de Beaumarchais, secondant les vues des rois de France, jetait des bastides dans les plaines arrosées par le Gers, l'Arros et la Baïse, des événements s'accomplissaient que l'histoire a pris soin d'enregistrer. Le sénéchal de Toulouse se trouva mêlé à toutes leurs péripéties.

En 1280, pendant que Mirande et Pavie sortaient de terre, Philippe le Hardi donna à Toulouse un parlement qui ne devait commencer à fonctionner régulièrement que sous son successeur Philippe le Bel. En 1281-82, lorsque naissait sans doute Fleurance, les deux rois de France et d'Aragon, Philippe III et Pierre III, avaient une entrevue dans la capitale du Languedoc. Le fils de St-Louis aurait bien voulu engager l'Aragonais dans son parti et l'enlever ainsi à son rival de Castille auquel il n'avait pas encore renoncé de faire la guerre. Mais les deux princes ne purent tomber d'accord sur les conditions d'une alliance, et ils se séparèrent fort mécontents l'un de l'autre. En 1283, dans une ordonnance rendue à Nîmes, Philippe le Hardi réduisait définitivement de 24 à 12 le nombre des capitouls de Toulouse, réglementait la justice criminelle, et donnait ordre de rédiger les coutumes toulousaines. Il commettait à cet examen Bertrand de Montaigu, abbé de Moissac (Tarn-et-Garonne), et le sénéchal Eustache de Beaumarchais. Des députés nommés par eux se hâtèrent de recueillir les chartes municipales dans les registres où elles étaient insérées confusément et sans distinction. La rédaction terminée, on en tira deux copies, l'une pour Eustache, l'autre pour l'abbé de Moissac qui, les ayant examinées et jugées dignes de leur approbation, y apposèrent leur sceau. Quelque temps après, les Toulousains, réunis en assemblée générale, jurèrent l'observation de ces coutumes.

Cependant Philippe le Hardi, de retour en France, tint à Paris

un grand *parlement* vers la fête de Noël 1284. L'affaire qui devait être agitée était de la plus haute importance.

Huit mille Français avaient été massacrés à Palerme, à Messine, dans plusieurs villes de la Sicile, le lundi de Pâques, 30 mars 1282. La puissance de la maison d'Anjou était fortement ébranlée dans l'île par cette effroyable vengeance, lorsque, cédant aux pressantes instances de Giovanni de Procida, l'époux de Constance, fille de Mainfroy et sœur de l'infortuné Conradin, Pierre III d'Aragon se présenta, au moment favorable, aux Siciliens en révolte. Il fut proclamé roi. Quelques jours après, son amiral, le réfugié calabrais Roger de Loria, prenait et brûlait, sous les yeux de Charles d'Anjou frémissant, le plus grand nombre des galères royales (27 septembre). L'année suivante, la flotte de Guilhem Cornu, amiral du roi de Naples, était complètement battue; celle du prince de Salerne mise en pleine déroute. L'Aragonais triomphait. C'est alors que le pape Martin IV fulmina des anathèmes contre l'usurpation de la Sicile. Il déclara Pierre III déchu de sa couronne qu'il offrit à Charles, comte de Valois, second fils du roi de France. « Le pape agissait en vertu d'un droit de suzeraineté qui remontait à Innocent III, lequel avait couronné l'aïeul de Pierre, à la condition que lui et ses descendants garderaient foi et hommage au St-Siége. La félonie était éclatante. Pierre ravissait la Sicile qui était un fief de Rome. Rome se vengeait par le droit commun de cette époque (1).

Philippe le Hardi devait-il accepter la royauté aussi solennellement offerte à son fils? C'était pour résoudre cette grave question qu'il avait convoqué un parlement extraordinaire. Après quelques débats, les prélats et les barons répondirent « qu'il était expédient au roi et au royaume de se charger de cette affaire et d'accepter les conditions du pape. » La guerre contre Pierre d'Aragon fut donc résolue, et l'on fit des préparatifs immenses.

Philippe prit l'oriflamme à St-Denis, et après les fêtes de Pâques

(1) M. Laurentie.

de 1285, il partit pour cette nouvelle croisade. La France n'avait pas guerroyé depuis longtemps. Tout le monde voulut en être, la reine elle-même et beaucoup de nobles dames. L'armée s'assembla dans le Toulousain et la province narbonnaise. Renforcée par les troupes des sénéchaux de Carcassonne, de Beaucaire et par celles d'Eustache de Beaumarchais, elle comptait 20,000 cavaliers et 100,000 fantassins (1). Le 19 avril, le roi était à Toulouse, le 1er mai à Narbonne. Des vaisseaux équipés à Gênes, à Marseille, à Aigues-Mortes côtoyaient le rivage pour approvisionner les milices françaises. Philippe le Hardi entre enfin dans le Roussillon, après avoir gagné à sa cause le frère même de son rival, Jacques, roi de Majorque et seigneur de Montpellier. Perpignan, attaqué, se rend à merci, et Eustache de Beaumarchais, qui déjà s'est fait remarquer par son courage, stipule le traité que la ville fait avec le roi de France. Quelques jours après, c'était le tour d'Elne à l'entrée des Pyrénées. La place se défend avec vigueur; emportée d'assaut, on la livre au pillage le 25 mai. L'épée française n'épargna que le vieux bâtard de Roussillon. Resté seul au bout d'une tour, ce brave chevalier, malgré ses cheveux blancs, s'y défendait avec tant de courage que les glaives ensanglantés des assaillants s'abaissèrent devant lui.

Cependant, le passage du col des Panissars présentait des difficultés insurmontables. L'abbé et les religieux du monastère de Saint-André de Suréda viennent, en ce moment critique, proposer à Philippe le Hardi de conduire ses troupes par le col de la Mançana. Guidés par les bons solitaires, le comte d'Armagnac et Eustache de Beaumarchais, toujours au premier péril, avec mille chevaliers et deux mille sergents et pionniers, franchissent la montagne. Les braves Aragonais qui en occupent le sommet sont taillés en pièces par le sénéchal de Toulouse; et, en quatre jours, grâce à son activité, le chemin élargi fut rendu praticable. L'armée française passa avec ses chariots et ses bagages le 20 juin.

(1) Zurita. — Annales arag., liv. IV, ch. 57. 6 Villani. — Annales de Toulouse. — Histoire du Languedoc.

Nous étions dans les plaines du Lampourdan. Peiralade fut pris et le siége mis devant Gironne (23), qui ne se rendit qu'après deux mois et demi d'une vigoureuse et opiniâtre résistance. Eustache de Beaumarchais en fut nommé gouverneur.

Tant de succès allaient coûter cher. L'armée française, épuisée par les fatigues, fut bientôt travaillée par des maladies, si fréquentes sous ce climat malfaisant. Le manque de vivres vint encore aggraver cette affreuse situation; la flotte, qui suivait les rivages de la Catalogne pour ravitailler les troupes, venait d'être battue par Roger de Loria. Il fallut songer à la retraite. « Le roi Philippe, dit Guillaume de Nangis, était moult dolent et courroucé de ce qu'il avait fait si peu de chose; car il avait cru prendre tout Aragon et toute Espagne, vu qu'il avait amené avec lui tant de bonne chevalerie et un si grand peuple. Bientôt, il chût en une fièvre, si bien qu'il ne put chevaucher, mais fut obligé de se faire porter en litière. » Harcelée de toutes parts par les agiles Aragonais, l'armée se mit en marche, redescendant péniblement les Pyrénées. Les pluies d'automne tombaient à torrents; les chemins étaient rompus. Maints chevaliers périrent sans gloire. Philippe le Hardi atteignit enfin Perpignan, mais pour y mourir après avoir, toutefois, reçu « en grant dévocion le Sacrement de Sainte Eglise.» (5 octobre 1285.) A quelques jours de là, Gironne, quoique défendue par l'intrépide Eustache de Beaumarchais avec 1,200 chevaliers et 5,000 fantassins de garnison, capitulait. Le sénéchal de Toulouse ne quitta cependant la place qu'après avoir obtenu de Pierre III la faculté de rentrer en France avec ses braves compagnons d'armes. Il ne nous restait pas un pouce de terrain en Espagne.

Philippe III mort, Pierre III mort (11 novembre), la guerre entre la France et l'Aragon se continua obscurément dans les vallons des Pyrénées, dans le Roussillon, le Lampourdan et la Cerdagne. Simon de Melun, maréchal de France, et Eustache de Beaumarchais commandaient les milices languedociennes. La paix se conclut enfin entre Philippe le Bel et Alphonse III le Magnifique, au commencement de février 1291.

Neuf mois avant la conclusion de cette paix tant désirée, le 26 avril 1290, Gaston de Béarn était mort à Sauveterre. Une guerre de succession suivit de près les funérailles du vicomte « moult vaillant aux armes », comme parle Froissart. Roger-Bernard de Foix et Bernard VI d'Armagnac, se disputèrent le Béarn les armes à la main, l'un au nom de son épouse, l'autre au nom de sa mère, toutes deux filles de Gaston. La vicomté en litige resta à la maison de Foix, qui se plaça ainsi à la tête des familles comtales de la Gascogne. Mais Roger-Bernard, se laissant enivrer par sa bonne fortune, abusa bientôt de son nouveau pouvoir. Tout vieillard qu'il était, il se donna parfois les allures d'un petit tyran. L'évêque de Lescar, l'un des exécuteurs du testament de son beau-père, se vit dépossédé par lui de sa ville épiscopale. Arnaud ne put placer ses droits méconnus sous la garde de son épée; mais il invoqua d'autres armes contre le spoliateur. Un concile de la province d'Auch fut convoqué à Nogaro par l'archevêque Amanieu II au mois d'août 1290. Les évêques d'Aire, de Dax, d'Oleron, de Comminges, de Lectoure et quelques autres y assistèrent. Arnaud de Lescar y exposa le veuvage de son église. Le concile menace aussitôt de l'excommunication le comte de Foix et sa femme Marguerite; ils demeurèrent insensibles à cette menace. Le concile de Nogaro n'avait pas été écouté par Roger-Bernard; il n'en fut pas ainsi du roi de France. Sur les plaintes de l'évêque dépouillé, Philippe le Bel ordonna à Eustache de Beaumarchais d'envahir le pays du Nébouzan, qui appartenait au comte de Foix du chef de sa femme et de le mettre sous sa main. Le sénéchal de Toulouse, comme toujours, accomplit promptement et énergiquement la mission que le roi de France lui avait confiée. En vain, Guillaume de Mauléon, sénéchal du Nébouzan, essaya-t-il de faire résistance. Le pays fut confisqué. Roger-Bernard, redoutant sans doute de Philippe le Bel le sort qui lui avait été autrefois infligé par son père Philippe le Hardi, se hâta de s'humilier et de demander grâce. Il l'obtint, mais il dut remettre deux de ses châteaux au roi de France et faire le

pèlerinage de Terre-Sainte pour y servir deux ans avec dix chevaliers (1).

L'occupation du Nébouzan est le dernier acte d'éclat d'Eustache de Beaumarchais qu'il m'ait été donné de trouver mentionné par l'histoire. Le sénéchal de Toulouse ne mourut cependant que trois ans après ce devoir rempli. Comment furent occupées les dernières années de sa verte et vigoureuse vieillesse? Il serait difficile de le dire. Mais ce que l'on peut bien affirmer, c'est que l'ancien gouverneur de la Navarre, avec son loyal et chevaleresque caractère, devait singulièrement se trouver déplacé dans ce nouveau monde, avocat et usurier, qui se faisait jour alors de toutes parts. La France, devenue un légiste en cuirasse, un procureur bardé de fer, pour employer la pittoresque expression d'un historien, un roi, par nature ennemi de la guerre et préférant tout autre moyen de prendre, ce n'était, certes, pas ce qu'il fallait pour sourire à un homme dont la vie s'était en partie écoulée dans les hasards de la guerre, et dont la lance était, après tout, sinon l'unique, du moins la première justice. Aussi, Eustache de Beaumarchais, je le crois, dut quitter la vie sans regret et mourir doucement entre les bras de sa fille Marie, l'unique héritière qu'il laissait de ses domaines et de son nom (2).

Après cette étude biographique sur Eustache de Beaumarchais, une autre non moins intéressante serait à faire. Il resterait à ap-

(1) Au mois de décembre de cette même année 1290, le samedi après la fête de Ste Luce, Eustache de Beaumarchais dressait avec Arnaud-Raimond de Caupène, abbé de Saint-Jean-de-Sordes, de l'ordre de St Benoît, diocèse de Dax, et frère Arnaud Garcia, moine et syndic de ce monastère, une charte de paréage avec le roi, pour la ville de Sordes et ses dépendances. (Trésor des chartes, cart. J. 397. Nos 15 et 15 bis). C'est donc à tort que le docte abbé Hugues Du Temps fixe à l'année 1284 la mort de l'abbé Arnaud-Raimond, dans la série des abbés de Saint-Jean-Baptiste de Sordes.

(2) Eustache de Beaumarchais avait épousé, pendant qu'il était encore bailli d'Auvergne, Marines, veuve de Rons de Villa, morte en 1280. Il n'eut de ce mariage qu'une seule fille, Marie, qui aurait donné sa main, si nous en croyons un manuscrit de la bibliothèque de Clermont, à Pierre de la Vie de Villemur, neveu du pape Jean XXII. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marie ne fut mariée qu'après la mort de son père, et postérieurement à l'année 1294. Un acte passé à Calvinet, le vendredi après les cendres, l'an 1294, dans lequel le notaire prend le titre de *publicus notarius totius terre nobilis Marie, filie ac heredis nobilis viri domini Eustachii de Bellomarchesio militis quondam*, ne mentionne pas le nom de son mari. (Voir *Documents pour servir à l'Histoire de France*, notes de M. Francisque Michel.

précier l'administration du grand sénéchal sur les théâtres où il figura successivement : l'Auvergne, le Poitou, le Languedoc, le royaume de Navarre et aussi les franchises données par lui aux bastides dont il fut le fondateur. Mais ce travail est malheureusement impossible, du moins pour le moment. Il n'existe, à ma connaissance, aucun document qui puisse lui servir de base. Des recherches ont été prescrites, il y a peu de temps, par l'autorité supérieure, dans les archives de la Vienne et de la Haute-Garonne. Elles n'ont amené aucun résultat.

L'abbé P. LARROQUE.

Note A, page 305.— Dans le pouillé de 1672, l'ancienne église de Miamoux porte le nom de Mimoux, avec le titre d'annexe de Beaumarchés. On fait observer qu'elle n'est pas desservie, parce qu'elle est en ruines. — Quant à Marseillan, « il n'est pas bien certain, ajoute ce document, si c'est une église » paroissiale ou tant seulement une chapelle votive. »

Il ne balance pas pour Coutens, petite église à chevet roman, aujourd'hui annexe de Beaumarchés, et alors modeste cure rurale que desservait le P. Norbert Auède, originaire de Marciac. C'était un religieux prémontré de La Casedieu, ancienne abbaye fondée en 1135, et enclavée depuis dans l'archiprêtré de Beaumarchés.

L'église de Notre-Dame, que Philippe-le-Bel fit construire, *intrà muros*, « pour servir d'une espèce de fort, » subsiste encore, malgré tous les efforts du marteau démolisseur des protestants qui, à deux reprises différentes, l'ont détruite en grande partie.

Grâce au zèle éclairé de M. l'abbé Rives, curé actuel de Beaumarchés, cet intéressant édifice vient de trouver, dans la générosité des fidèles, les ressources nécessaires pour reprendre, à l'intérieur du moins, le caractère grave et digne d'une véritable maison de prières. Les trois pans coupés du chevet sont enrichis de vitraux à sujets religieux. Toutes les autres ouvertures sont ornées de grisailles d'un très bon effet. — Voir, seconde partie, le document n° 6.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR L'INFLUENCE DU PROTESTANTISME

DANS LA PROVINCE D'AUCH

Pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

PROCÈS-VERBAL *de l'Etat des Eglises du diocèse d'Aire, en vertu des Lettres clauses de Charles IX, roy de France, en date du 5 octobre* 1571.

(Suite.) (1)

IV. ARCHIPRETRÉ DE ROQUEFORT.

En l'archipretré de Roquefort sont les benefices qui sensuivent.

ROQUEFORT. PRIEURÉ.

A Roquefort qui a un Prieuré dependant de L'abbaye de St Sever, Ordre de St Benoit, ayant charge de dire chacun dimanche une Messe matinalle de bon matin, et le lendemain un autre et entretenir le chœur aux messes hautes pour les repondre et vepres et a ces fins tenir deux pretres de toute ancienneté.

Frere Cosme de Laffitte Religieux de la dte Abbaye de St Sever est Prieur paisible long-temps a et n'y fait rien de tout cela.

Il y a curé qui est a la presentation de l'abbé de St Sever et a l'Institution de l'Eveque D'Aire, et qui est tenu de dire le dimanche la messe haute et autres fetes, et le samedi aussi le Salut en est curé Me Dominiques de Trusse qui depuis naguieres est chanoine de Bazas et s'en est alle sans y pourvoir d'autre et par ainsi il n'y a aucun ordre a present ni du Prieur ni du curé qui jusqu'a present y avoient fait leur devoir, et a cette heure cesse si ce n'est ce que les gens de bien font faire par devotion selon que peuvent trouver pretres qui sont bien rares.

L'Eglise de Roquefort a eté brulée une bonne partie et tous les ornemens livres joyaux pillés et emportés en sorte qu'il n'y en a aucun pour

(1) Voir, tome I, p. 79, 172, 311, 458, et, plus haut, p. 240.

faire le service, les cloches ont eté rompues par les gens du capitaine Thoras de la dte religion es derniers troubles.

Et depuis Jean de Lucbardés de la dte ville avec ses complices de la dte religion tua Me Antoine Lavere pretre dans la maison de M. de Monfort Conseigneur de la dte ville de Roquefort, et un son commis du dt sr et autres. Le capitaine Lucbardés de la dte ville et de la dte religion a un pluvial Cape Dalmatiques de damas blanc et un pluvial Cape Dalmatiques de velours noir et autre pluvial Cape Dalmatiques de damas noir et s'a fait délivrer le tout aux fabriqueurs pendant les dt troubles.

SARBAZAN ET SON ANNEXE.

L'Eglise parroissialle de Sarbazan et son annexe de Poydessaux est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames. Les parroissiens ne savent qui en est curé; car n'en ont vu long-temps y a aucun, mais de Bearn leur fait le service divin et administre les sacremens lequel M. Tauzin avocat du Mondemarsan y a commis. Aussi tire le dit Tauzin le revenu de la cure. La veille de Notre Dame de 7bre en 1569 les gens du capitaine Thoras de la dte religion pretandue brulerent la dte eglise parroissialle et une autre chapelle en la dte parroisse et une maison appartenant a la dte eglise et pillerent tous les ornemens livres joyaux de la dte eglise massacrerent le vicaire de Sarbazan et le 17 mars 1572 a comparu par devant nous vicaire General susdt M. Saus de Labat pretre qui nous a declaré qu'il est curé du dt Sarbazan et en fut pourvu par l'Eveque D'Aire, ou son vicaire par la resignation de Me Arnaud de Tauzin en l'an 1563 nous requerant acte de sa declaration que lui avons accordé mais n'y reside point.

CORBLUC. ESCOLAIN.

L'Eglise parroissialle de Corbluc est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est cnré Me Jean de Fitta pretre qui fait le divin service et administre les sacremens au mieux qu'il lui est possible ainsy que devant les troubles. Il y a escolonie qui est Joseph de Castets qui y fait le service aider et servir au curé de clerc.

Les gens du capitaine Thoras de la dte religion firent bruler l'église et la maison du curé et pillerent tous les ornemens livres et joyaux d'icelle.

ST GOR ET VIELLE-SOUBIRAN. LUGAZAUT.

L'Eglise parroissialle de St Gor et son annexe de Vielle Soubiran est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Menaut

de Gallibert pretre qui y reside et fait le service divin et administre les sacremens au mieux qu'il peut ainsy qu'etait accoutumé avant les troubles. La dte eglise de St Gor fut emportée brulée et tous les ornemens pillés et emportés par les gens du dt Thoras.

BETBEZE ET GEU.

L'Eglise parroissialle de Betbezé et son annexe de Geu est a la collation de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames et est curé Me Jean Duveau pretre qui fait le divin service et administre les sacremens au mieux qu'il peut ainsi que de coutume. Les dtes eglises ont eté pillées tous les ornemens joyaux et cloches emportées par les gens du capitaine Thoras au mois de 7bre 1569.

ARROUILLE, ESTIEUGUARDE, SAUBOUERES.

L'Eglise parroissialle D'Arrouille et ses annexes d'Estigarde et Saubouères est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames. Les parroissiens ne savent qui est curé sinon par ouy dire qu'il est de Bordeaux mais le divin service est fait par un vicaire que M. de Lalanne president en la cour du Parlement de Bordeaux y a commis lequel sr President prend les fruits de la dte cure et annexes. Les dtes eglises ont eté brulées pillées au mois de 7bre 1569 et tous les ornemens livres joyaux pris et emportés par les gens du dt Thoras et les cloches d'Estigarde par les procureurs de Gabarret.

JULIAC.

L'Eglise parroissialle et grange de Juliac et ses annexes est dit dessus sur l'abbaye de St Jean d'ou dépend.

ST MARTIN DE NOAD.

L'Eglise parroissialle de St Martin de Noad est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Guillaume Malicet qui y réside et fait le divin service et administre les sacremens ainsi qu'avant les troubles. L'Eglise a été presque brulée et les maisons joignantes l'une du curé et l'autre de la dte eglise et tous les ornemens livres joyaux pillés et emportés et aussi tous les fruits de la dte eglise par les gens du dt Thoras.

MAUVOISIN. SAUMONT.

L'Eglise parroissialle de Mauvoisin et son annexe du Saumont est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Pierre

Posta pretre depuis peu de tems le divin service y est fait et les sacremens administrés selon la misere du tems.

Les dtes eglises de Mauvoisin et de Saumont ont été pillées es derniers troubles par ceux de la religion pretandue, et en ont pris deux calices et une custode d'argent, un pluvial, une cape et les dalmatiques de damas rouge, trois capes, les deux de velours et l'autre de satin vert avec les étoles un pluvial de demi oclade noir plus une cape de satin rouge et plusieurs autres beaux ornemens et joyaux, et rompu une cloche et le tout ravi et pillé par les gens des capitaines Malet Piolon et Baudignan.

Massacre 1. — Me Pierre Gaillere pretre du dt Mauvoisin a été tué et massacré par les gens du Capitaine Thoras.

DOUZEVIELLE.

L'Eglise parroissialle de Douzevielle est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean Dartigues pretre qui y fait le service divin et administre les Sacremens et par soy et par ses vicaires ainsi qu'avant les troubles.

L'Eglise a été brulée la pluspart des cloches fondues et perdues et aussi la maison du curé et ont pillé tous les ornemens et joyaux, et entre autres deux calices une custode et une croix le tout en argent et les pluviaux capes dalmatiques et linge valant plus de 1500 l. tournoises et le jour de la fête de la Magdelaine 1570 le dt Dartigues curé fut pris prisonnier en la jurisdiction du frechou par le capitaine Mesmes et mené en Bearn, et l'ont detenu jusques a la fin d'aout et fut rançonné 300 écus sols.

ST JUSTIN, GONTAUT.

L'Eglise parroissialle de St Justin et son annexe de Gontaut est a la presentation du commandeur Denoye de Mathe y a cure d'ames Me Jean de Gaube en etoit curé; mais d'autant que le dt commandeur et ses procureurs qui prennent tous les fruits dixmes et revenus ne lui ont voulu payer sa pension qu'ils lui baillent, la quittée des les troubles derniers, et ne s'y est fait depuis ni encore aucun service ni administre aucuns Sacremens a occasion du dt commandeur de Rhodes qui est grand scandalle et dommage des pauvres Catholiques.

Quant aux ornemens et joyaux des les premiers troubles ils furent pillés, et ceux de Gontaut avoient fait depuis un calice d'argent, lequel leur a été pris es derniers troubles par ceux de St Julien de la dte religion pretandue.

BAUSTENS, ESCOLAIN.

L'Eglise parroissiale de Baustens est a la presentation de l'abbé de St Sever et a la collation de l'Eveque D'Aire en est curé Me Jean de Serres pretre au dt lieu qui y fait le divin service et administre les sacremens comme avant les troubles. Il y a Escolain qui est Me Jean Dutastet clerc qui y fait faire le service par un clerc qui est pour aider au curé. Les ornemens ont eté pillés par les gens du capitaine Thoras, es derniers troubles.

ARCHIPRETRÉ DARUE.

GUINAUX.

L'Eglise parroissialle Darue et son annexe de Guinaux appellée l'archipretre de Roquefort qui a surintendance sur les autres cures et a cure d'ames l'on ne sait qui en est archipretre; Car long tems a ne s'y en est montré aucun un nommé Ricard Badie prend les fruits et prouve d'y faire faire le service divin et la plus part du tems ne s'y trouve personne si ce n'est depuis St Jean-Baptiste qu'un pretre les fait le mieux qu'il peut, mais n'y a aucune commodité Car les eglises du dt Arue et annexe de Guinaux ont eté brulées et du tout ruinées les ornemens livres et joyaux et cloches pillées et emportées par les gens du capitaine Thoras de la dte religion es derniers troubles, et n'y a aucun moyen d'y en faire 28 brebis appartenant a la dte eglise D'Arue furent prises par Me Jean Dufourc de la ville de Roquefort de la dte religion et les a en une sienne metterie et un nommé Vidal Fougere de Roquefort de la dte religion a aussi pris 40 brebis et moutons apartenant a la dte eglise de Guinaux et huit ruches de mouches a miel et un nommé Jean Dagos et Jean Desponteils dt Prebanderon au nom du capitaine Barthelemy Roux catholique du dt Roquefort et pris 25 ruches de mouches a miel apartenantes a la dte eglise Darue, et la dixme du bled et millet du dt Guinaux apartenant a la dite Eglise.

CAIXEN, GINS, ST ETIENNE.

L'Eglise parroissialle de Caixen et ses annexes de Gins et St Etienne est dit dessus sur le chapitre D'Aire pour ce qu'il depend d'iceluy.

LENCOUAC.

L'Eglise parroissialle de Lencouac est a la presentation du commandeur de Beessaut et a l'Institution de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames

en est curé Me Arnaud de Colom pretre qui y fait residance et administre les sacremens au mieux qu'il peut comme avant les troubles· Mais l'eglise a eté brulée et aussi la maison du curé et tous les meubles les ornemens livres et joyaux et cloches ont eté pillés et emportés, savoir est : le dt brulement a eté fait par les gens du Capitaine Thoras de la dte religion es derniers troubles et tous les ornemens pris une croix valant 200 l. et un calice d'argent et batirent la femme du Marguillier qui en mourut. Deux nommés Escanebaques de Boldi de St Justin de la dte religion prinrent 100 Ruches apartenant a la dte eglise. Me Bernard de Labarchede notaire royal catholique prit une cloche et la fit porter a Roquefort au Capitaine Barthelemi comme disoient Jean Dagos et Jean Desponteils dit Prebanderon prirent aussi pour le dt Capitaine Barthelemi onze mesures de millet et les emporterent a Roquefort apartenant a la dte eglise.

BELIS.

L'Eglise parroissialle de Belis est a la presentation du commandeur de Bessaut et a l'Institution de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Mathieu de la Noelle qui y reside et fait le divin service et administre les Sacremens au mieux qu'il peut comme avant les troubles mais a grande incommodité. Les ornemens livres et joyaux de la dte eglise meme une custode et deux calices d'argent furent pris et emportés par les gens du capitaine Thoras de la dte religion pretandue es derniers troubles et certains personnages vinrent prendre au nom de Dartigues et de Sarranson de Perrucon de la dte ville de Mondemarsan cent tetes de betail meme deux charretes de bled segle apartenant a la dte eglise l'emporterent au Mondemarsan Jean Desponteils dit Prebanderon au nom du capitaine Barthelemy catholique de Roquefort print trente mesures millet et vingt ruches de mouches a miel apartenant a la dte eglise.

GRANGE DE MAILLERES, CARRO, ET ST-REMY.

L'Eglise parroissialle de Mailleres et ses annexes de Carro et St-Remy est a la presentation de l'abbé de St-Jean et a l'Institution de l'Eveque D'Aire a cure d'ames La Grange du dt Mailleres est a la presentation du dt abbé est benefice simple a accoutumé d'etre tenu ensemble avec la dte cure en est curé et Granger frere Jean du Pructis, pretre religieux de la dte abbaye ordre de Premontrés et docteur en la faculté de Theologie de Paris et regent en icelle et par ainsi ne reside a la dte cure. Le divin service y est fait et les Sacremens administrés par ses

Vicaires ainsi qu'etait accoutumé avant les troubles. Une croix d'argent du dit Mailleres et les ornemens et calices du dt Carro furent ravis et pillés par les gens du capitaine Thoras de la dte religion pretandue, et l'eglise de St-Remy brulée et tous les ornemens et joyaux et les cloches fondues par le dt Thoras. La custode et un calice de Mailleres et autre calice d'argent de St-Remy furent pris par Jean de Lucbardes dit Jean Blaise de Roquefort de la dte religion, et les autres ornemens et joyaux du dt Mailleres furent pillés par les gens des Capitaines Roquelaure et Roquepin catholiques.

LUCBARDES ET BARGUES.

L'Eglise parroissiale de Lucbardes et annexe de Bargues est a la collation de l'Eveque D'Aire a cure d'ames en est curé Me Bernard Fontanier pretre qui y va par fois et y fait faire le divin service et administrer les Sacremens par ses Vicaires comme avant les troubles.

ESCOLAIN.

Il y a Escolain qu'ils ne connoissent et disent est un fils de Bordenave du Mondemarsan qui tire les fruits et y fait faire quelque service. Les ornemens livres et joyaux desdites eglises ont été pris et pillés par les gens du capitaine Thoras et Lavore.

CANENX ET RIAUP. — CHAPELLE DE LA MAGDELAINE.

L'Eglise parroissialle de Canenx et annexe de Riaup est a la collation de l'Eveque D'Aire a cure d'ames en est curé Me Jean Landrieu pretre et se tient au Mondemarsan et y est le service mal fait parfois il y a pretre pour le faire parfois non. Il y a aussi Escolain qui est le fils du juge de Mondemarsan que n'ont jamais veu et prend les fruits et y fait faire le service quand le curé ou vicaire y est par un passant.

Une chapelle de la Magdelaine en la dte parroisse a été brulée et aussi les livres et ornemens emportés par ceux de la religion. Martin de Prugue et Artigueres du Mondemarsan de la dte religion s'emparerent d'une partie des ornemens du dt Canenx et trente-cinq ruches de mouches a miel apartenant a la dte eglise et y battirent le marguillier jusqu'a la mort. Les gens du capitaine Roquepine s'emporterent l'autre partie des ornemens et un calice d'argent.

RETGEONS.

L'Eglise parroissialle de Retgeons est a la presentation du commandeur de Bessaut et l'institution a l'Eveque D'Aire y a cure d'am les

parroissiens ne savent qui en est curé. Mais Prugue tresorier de la Reyne de Navarre y fait faire le service divin par un pretre depuis Noel dernier auparavant ne s'y en faisoit point. Une croix et un calice d'argent et les ornemens furent pris par les gens du capitaine Thoras es derniers troubles.

BERGONCE, VIELLOTE, LUGAUT, BOURRIOT.

L'Eglise parroissialle de Bergonce et ses annexes de Viallote Lugaut et Bourriot est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames les parroissiens ne connoissent long-tems a aucun Recteur et n'ont eu service sinon depuis quatre ou cinq mois qu'un pretre de Bearn y fait le service divin mais ne peut seul et faudrait qu'ils fussent deux pour le moins ainsi qu'etait accoutumé. Me Bernard Labarchede de Roquefort se dit fermier du curé et prend les fruits. Un calice d'argent et les ornemens dudit Bergonce furent pris par Gens inconnus es derniers troubles, une couronne et un calice d'argent furent pris du dit Lugaut par Guirons, Dauba pretre apostat du dt Bourriot et a present de la dte religion pretandue. Vidau de fougere de Roquefort de la dte religion a pris vingt-deux brebis deux chevres et seize ruches de mouches a miel apartenant a la dte église de Lugaut, et Me Jean Dufourc au nom du Capitaine Barthelemy du dt Roquefort a pris soixante Brebis et quarante chevres apartenant a la dte eglise.

L'Eglise de Bourriot a eté pillée des ornemens et joyaux et aussi en ont emporté les portes de la dte eglise et aujourd'hui les pasteurs en font une etable au betail.

COMMANDEUR DE BESSAU.

La Commanderie de Bessau de l'Ordre de St-Jacques a l'epée d'Espagne est a la donation du Roy et est proprement un hopital. En est Commandeur le Seigneur de Montestruc oncle du seigneur de Bonnegarde. Les ornemens et un calice d'argent ont pris Escanebaque et Barthelemy Landrieu de la religion, de St-Justin. Il ne s'y fait aucun service ni hopital entretenu, ni les pauvres receus, mais seulement les fermiers prennent les fruits et revenus qui sont beaux.

COMMANDEUR DE ST-ANTOINE DE GALONI DE ROQUEFORTT.

La Commanderie de St-Antoine de Roquefort est dependante de la Commanderie de St-Antoine de Galoni dessus écrite, et tout ce dessus nous ont rapporté et attesté Me Jean Dartigues curé de Douzevielle et Arnaud Colom Vicaire de l'Archipretré de Roquefort a ce par nous

commis qui ont visité toutes les parroisses du dt Archipretré de Roquefort et ouy en chacune parroisse les principaux d'icelle qui ainsi leur ont assuré etre vray.

V. ARCHIPRETRÉ DE MAULEON.

En l'archipretré de Mauleon sont les benefices qui s'ensuivent.

LIAS ET MARQUESTAU.

Est l'Eglise parroissialle de Lias et son annexe de Marquestau a la presentation de l'Archidiacre de Marsan et Institution de l'Evcque D'Aire. En est curé Me Guillem Molin pretre qui y fait le divin service au mieux qu'il peut ainsi qu'avoit accoutumé. Mais les eglises ont été brûlées et les ornemens livres et joyaux pillés et emportés par ceux de la religion pretandue lorsque le comte Mongomeri etoit a Condom et on ne sait le nom d'iceux.

AYSIEU ET LE PIN.

L'Eglise parroissialle D'Aysieu et son annexe du Pin est a la collation de l'Eveque D'Aire. Le service divin y est fait par Vicaire ainsi qu'etoit accoutumé mais non si honorablement parce que les eglises ont été ruinées et brulées et tous les ornemens livres joyaux et cloches emportées par les gens du vicomte de Moncla de la dte religion.

Massacre 1. — Me Guillem Latané pretre fut tué en la dte parroisse par les susdits et tous les biens pillés.

MONCLA ET LARÉE.

L'Eglise parroissialle de Moncla et son annexe de Larée est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Antoine Beon pretre chanoine de l'eglise cathedralle d'Aire. Le divin service y est fait par un vicaire qu'il y a ainsi quetoit accoutumé mais non si honorablement d'autant que les dtes eglises ont eté brulées les ornemens livres joyaux pillés et emportés par ceux de la dite religion de la Compagnie du Vicomte de Moncla et du Capitaine Baudignan es derniers troubles.

LABASTIDE, ARGELOUSE, STE-ANNE.

L'Eglise de Labastide et son annexe d'Argelouse et de Ste-Anne est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Guillem Broca pretre qui y reside et fait le divin service au mieux qu'il peut comme avant les troubles, mais non si honorablement parce que les eglises ont eté ruinées et pillées vitres autels, ornemens livres et joyaux

qui n'y est rien demuré et trois cloches rompues par ceux de la dte religion étant sous la charge du Capitaine ..... es derniers troubles.

FRECHOU, BEYRIES, ANCIEN COUVANT.

L'Eglise parroissialle du frechou est a la presentation des sœurs religieuses du couvent de St-Claire du Mondemarsan et l'Institution a l'Eveque D'Aire y a cure d'ames et ne savent les dts parroissiens qui en est curé, et ne s'y fait aucun service au grand scandale et domage du pauvre peuple. Il s'etoit montré pour curé Me Raymond Descobet et y ayant fait le service deux dimanches et n'y pouvant vivre auroit tout laissé et sen est allé. L'eglise avoit eté ruinée et tous les ornemens livres et joyaux pillés et emportés par ceux de la religion pretandue. Mais ne savent les noms. Aussi le couvant maisons eglise de Beyries apartenant aux dtes Nonaines a eté brulée et pillée par les sus dts.

LACQUI.

L'Eglise parroissialle de Lacqui et Grange est dessus sous l'abbaye du St-Jean d'ou depend.

GOSSIES.

L'Eglise parroissialle de Gossies et son annexe St-Vidou est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en a eté longtems curé Messire Bertrand Sorbets demurant a l'eveché, et a present en est Me Antoine Ducasse pretre chanoine D'Aire. Le divin service y est fait comme auparavant les troubles, mais non si honorablement parce que l'eglise du dt Gossies a eté brulée et tous les ornemens et joyaux pillés meme deux pluviaux de satin rouge avec les Diacres et capes une custode et deux calices d'argent les linges et corporaux brulés et tout par ceux de la dte religion desquels ne savent le nom es derniers troubles.

ST-ETIENNE ET FEILLEDE.

L'Eglise parroissialle de St-Etienne et son annexe de Feillede est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Augier de Remazeilles pretre qui y reside et fait le divin service ainsi qu'avait accoutumé mais non si honorablement qu'auparavant les troubles parce que les dtes eglises ont eté pillées et ruinées, les portes brulées et tous les ornemens livres et joyaux ravis par ceux de la dte religion es derniers troubles et le curé a eté fait prisonnier par le Capitaine Mesmes et rançonné a deux cents cinquante ecus sol, et tous les meubles et betail pris quetoit de la valeur de deux cent cinquante ecus sol.

MONTAGUT, ST-JEAN.

L'Eglise parroissialle de Montagut et son annexe de St-Jean est a la presentation du Seigneur du lieu. L'Institution a l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean Minbielle qui y reside et fait le divin service et administre les Sacremens, mais non si honorablement qu'avant les troubles parce que les nommés François Thalazac et son frere de la dte religion ont pris et ravi des dtes eglises une custode et deux calices d'argent deux pluviaux de satin rouge les capes et diacres, brulé les livres et linge, demoli les autels et tous les meubles du dt curé, a fait bruler la maison du fabriqueur de la dte eglise.

Aussi les fermiers du seigneur de Bellegarde seigneur du dt lieu ont pris et prennent trois ans y a les fruits de la dte cure tellement que le curé n'en jouit de rien, et ne peut vivre ni payer les decimes et autres charges.

ESTANG, ST PIERRE, ST MARTIAL, ST BARTHELEMI.

L'Eglise parroissialle D'Estang et ses annexes de St Pierre et St Martial et St Barthelemy est à la collation de L'eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Martin Tarride pretre du dt lieu, qui y reside et fait le divin service au mieux qui lui étoit possible ainsi qu'etoit accoutumé, non si honorablement qu'avant les troubles derniers, parce que pendant iceux les ornemens joyaux livres et cloches des dtes eglises ont été pris ravis et pillés et les dtes églises de Notre Dame et de St Martial brulées et ruinées quatre cloches de la dte eglise de Notre Dame et une de St Marcel et à St Pierre deux et ce par les gens des vicomtes Paulin et Caumon et rançonnerent les fabriqueurs cent livres tournoises, et la maison du dt curé fut pillée et les meubles linges et livres emportés et lui constitué prisonnier et ranconné cent ecus sol.

Massacre 3.—Me Pierre Darqué Jean de Lacroix et Martin Tarride pretres du dt lieu ont été tués et massacrés, le dt Darqué au dt lieu Lacroix a Toujouse et Tarride au lieu de Vignau.

MAUPAS.

L'Eglise parroissialle de Maupas est a la collation de L'Eveque D'Aire et a cure d'ames en est curé Me Guillem Cazalets pretre prebandier D'Aire qui y fait le service parfois et ordinairement un vicaire administre les sacremens ainsi qu'etoit accoutumé mais non si honorablement parce que l'eglise a eté pillée et une partie brulée et les ornemens pris et emportés et aussi un nommé Bernard Fargues du dt lieu qui est de

la dte religion s'est emparé des fruits de la fabrique de la dte eglise deux ans a et ne laisse de rien jouir les dts fabriqueurs pour employer a l'entretien et reparations de la dte eglise.

TOUJOUSE.

L'Eglise parroissiale de Toujouse est à la collection de L'Eveque D'Aire a cure d'ames en est curé Me Philipe Gayses pretre chanoine de Condom qui reside au dt Condom mais fait faire le service divin par deux vicaires, mais non si honorablement qu'avant les troubles parce que les ornemens livres et joyaux ont été pillés et emportés par le capitaine Capry de la dte religion et les biens du dt curé pillés par Bernard de l'Estremau du Hougua Lasserre Lou Casso D'Aire et d'iceux rachetés pour cent ecus, après avoir eté pris et emportés par le capitaine Mesmes.

Massacre 1. — Me Jean de Lacroix pretre fut massacré au dt lieu par un nommé Lacourtoisie.

MONTGUILLEM, EYRES SON ANNEXE.

L'Eglise parroissialle de Montguillem est a la collation de L'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Jean Requail qui n'y reside pas mais le divin service y est fait par les vicaires ainsi qu'etoit accoutumé, mais non si honorablement parce que l'eglise a eté pillée et ruinée les ornemens livres et joyaux pillés et emportés par les gens du comte Mongomeri de la dte religion.

CASTETS.

L'Eglise parroissialle de Castets est a la collation de L'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Pierre Bosquet pretre qui y reside et fait le divin service comme etoit accoutumé mais non si honorablement qu'avant les troubles derniers parce que l'eglise du dt Castets a eté brulée et tous les ornemens livres et joyaux ont eté pris et pillés par les gens du vicomte Paulin et au nom de la dte religion, comme un calice et custode d'argent, un pluvial de tafetas blanc cape et diacres et autres de camelot noir et les linges brulés trois campanes.

ARCHIPRETRÉ DE MAULEON, BREYSSAN, LANNEMAIGNAN, ST CANNE.

L'Eglise parroissialle de Mauleon et ses annexes de Lannemaignan Breyssan et St Canne appelé l'archipretré de Mauleon qui a surintendance sur les autres est a la collation de l'Eveque D'Aire a cure d'ames, en est archipretre Me Jean de Lanusse pretre licencié es droits qui n'y

réside point, mais le divin service y est fait par ses vicaires ainsi qu'etoit accoutumé mais non si honorablement qu'avant les troubles parce que les églises ont été pillées par les gens du vicomte de Moncla et Paulin de la dte religion pretandue, et ont emporté les ornemens livres joyaux et autres biens d'icelles, comme un pluvial de damas rouge, avec les cappes et diacres, autre cappe de velours noir une custode trois calices d'argent et ce par le capitaine de la dte religion et l'eglise de Ste Canne brullée et les livres cloches et custode d'argent emportés et tous les ornemens.

Massacre 1. — Me Bertrand de Lannelongue avoit été pris par un nommé Laforent d'Estang de la dte religion et mené en Bearn ou depuis auroit été tué.

SOUBERE, CUCASSÉ, LABAYRIE.

L'Eglise parroissialle de Soubere et ses annexes de Cucassé et de Labayrie est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Geraud de Baraillon pretre residant et faisant le divin service mais non si honorablement qu'avant les troubles, parce que les dtes eglises ont eté saccagées et ruinées les ornemens pris et aussi les livres joyaux linges brulés, entre autres trois pluviaux de satin et damas avec les garnimens des capes et diacres et trois calices d'argent et la dte église de Cucassé par un Bernard de l'abbé Manieu de Bernez de Monclaa le dt Baraillon curé a eté prisonnier deux fois au seigneur de Maupas qui le fit ranconner deux cents livres et l'autre au capitaine Baudignan et le fit rançonner trois cents livres ils lui ont pris dix sept têtes de bœufs et vaches cent cinquante têtes de brebis et chevres dix neuf charrettes de bled et millet les maisons brulees et tout emporté et a Me Martin Mamousse prêtre quatre vingt charges froment une charrettée millet vingt deux barriques de vin dix sept têtes de brebis et chevres et cela a fait le nommé Sansot Capin de Cazaubon de la dte religion pretandue, et tout ce dessus nous ont rapporté et attesté Martin Tarride curé d'Estang et Bernard Mamousse pretre et vicaire de l'archipretré de Mauleon a ce par nous commis, qui ont visité toutes les parroisses du dt archipretré de Mauleon et ouy les principaux d'icelles qui ainsi leur ont assuré etre véritable.

VI. ARCHIPRETRÉ DE MARSAN.

En l'archipretré de Marsan sont les benéfices qui s'ensuivent.

PRIEUR DU MONDEMARSAN.

En la ville du Mondemarsan y a un prieuré dependant de L'Abbaye de St Sever, et est a la collation de l'abbé est tenu y tient deux pretres faire dire vepres tous les jours et aider a faire le service au vicaire perpétuel.

En est Prieur Me Jean Gabriel de Mesmes clerc qui n'y reside point et etudie a Toulouse et y fait faire le divin service ainsi qu'etoit accoutumé il y a aussi un curé ou vicaire perpetuel a la presantation de l'abbé de St Sever, qui fait le divin service des messes et administration des sacremens, qui est Me Pierre Doat pretre qui y reside. Le clocher de l'eglise parroissialle fut brulé es derniers troubles par ceux de la dte religion pretandue qui s'etoient empares de la ville, qu'ils ne savent nommer les autels orgues livres chapelles et joyaux brisés ruinés et pillés et les cloches rompues.

RELIGIEUSES DE STE CLAIRE, STE URSULLE, CORDELLIERS, BERNABITES.

Le monastaire des Religieuses de Ste Claire qui etoient en la dte ville a eté brullé et entierement demoli et rasé par les dts de la dte religion aussi le monastaire et couvant des frères de l'observance, en la dte ville a eté brulé et demoli ou peu s'enfaut tous les livres ornemens joyaux et autres biens brullés pillés et emportés par les dts de la dte Religion, de sorte que les Religieux y sont demeurés pauvrement et font les services divins accoutumés, comme font aussi les pauvres dames Religieuses qui demeurent à une maison de la dte ville.

ARCHIPRETRÉ D'UCHAC, ST AVIT, PARENTIS, CEZERON ET ST JEAN DOUX.

L'Eglise parroissialle D'Uchac avec ses annexes de St Avit Parentis et Cizeron qui est appellé archipretré de Marsan ayant cure d'ames et surintendanee sur les autres cures, est à la collation de l'Eveque D'Aire en est archipretre le dt Me Jean Gabriel de Mesmes qui n'a aucun ordre et n'y reside ains est aux etudes a Toulouze et y fait faire le service divin et administrer les sacremens, au dt Uchac a un Escolain qui est Me Jean de Bordenave clerc qui fait aider au vicaire à faire le service.

ST PÉ DU MONT.

L'Eglise parroissialle de St Pé du Mont ou vicairie perpetuelle est a la presentation de l'abbé de St Sever et Institution de l'Eveque D'Aire a cure d'ames en est curé Me Jean de Cazenave pretre qui reside et fait

le divin service ainsi qu'avant les troubles y a Escolain qui est Me François de Fos qui n'y reside. La dte eglise de St Pé a eté ruinée, les ornemens joyaux et autres biens pillés et emportés par les gens de la dte religion que l'on ne sait nommer parce que les catholiques étoient fuis.

LAMOLERE, MARTIEUX.

L'Eglise parroissialle de Lamolere et son annexe de Martieux est a la collation de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me François Dufourc qui n'y reside point et ne fait faire aucun service au grand scandalle de tout le peuple et se tire les fruits meme depuis la fete de St Catherine n'y a aucun service.

ST CROIX DE RAGUE, CAMPET.

L'Eglise parroissialle de Ste Croix de Rague et son annexe de Campet est a la collation de L'Eveque d'Aire y a cure d'ames, en est curé Me Simon de Clavé pretre qui reside sur le lieu, et fait le divin service ainsi qu'avant les troubles Mais les ornemens et joyaux ont été pillés par ceux de la religion pretandue es derniers troubles.

CAMPAGNE, ST PERDOU, ST ORENS.

L'Eglise parroissialle de Campagne et son annexe de St Perdou et St-Orens est a la collation de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Arnaud Fort chanoine de St Surin es la ville de Bordeaux et n'y fait residance. Me Martin de Lassalle apoticaire du Mondemarsan la tient en aferme et y tient un pretre pour y faire le service et administrer les sacremens et y est fait assez pauvrement. Les églises ont eté brulées es derniers troubles par le Capitaine Gamardes de St Sever de la dte religion Pretandue et les ornemens et autres biens pillés.

GARENCHS.

L'Eglise parroissialle de Garenchs est a la collation de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Bernard Lacoste qui est *in sacris ordinibus constitutus sed non presbyter* reside sur le lieu enseigne et exhorte le peuple et fait faire le divin service par un vicaire qu'il y tient. Les ornemens ont été pillés.

LABRIT, PRIEURÉ DU SEN.

A L'Abrit a un Prieuré appellé le Prieuré du Sen, et l'eglise annexe du dt Prieuré est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en

est Prieur et curé noble Gaspard Dornezan pretre qui y reside la plus part du tems et y fait son devoir de prechér et faire le divin service et l'y fait faire par un vicaire qu'il y tient tout ainsi qu'avant les troubles. Les eglises du dt Prieuré ont été saccagées par ceux de la religion pretandue et tous les ornemens et autres biens pillés comme fut aussi la maison du dt Prieur par le Capitaine Lucbardes et autres de la dte religion.

CERE ET VERD.

L'Eglise parroissialle de Cere et son annexe de Verd est a la collation de l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est curé Me Bernard Dulue pretre qui reside sur le lieu et y fait et fait faire le service divin. Les eglises ont eté pillées les ornemens joyaux et autre biens emportés es derniers troubles.

Massacre 1 .— Le vicaire de Cere fut aussi tué et massacré par ceux de la dte religion, mais ne les savent nommer parce que les catholiques s'enfuyoient.

BROCAS.

L'eglise parroissialle de Brocas est a la presentation de l'abbé de St Sever et Institution à l'Eveque D'Aire en est curé Me Pierre de Claverie clerc qui n'y reside pas, ains est Regent au College de Bordeaux, et le service y est fait par un vicaire ainsi qu'auparavant mais l'eglise a été saccagée et tous les ornemens et biens pillés par ceux de la dte religion.

RIAUP.

L'Eglise de Riaup est dessus avec l'eglise de Roquefort avec Canem annexe.

GAILLERE.

L'eglise parroissialle de Gaillere a eté dit ci-dessus au chapitre de l'eglise Cathedralle d'Aire etant a sa presentation.

GELOUX.

L'eglise parroissialle de Geloux est a la presentation de l'abbé de St Sever et l'Institution a l'Eveque d'Aire en est curé Me Bernard de Vignes pretre qui n'y reside le service divin y est fait par un vicaire comme auparavant, mais l'eglise a été saccagée et les ornemens pillés es derniers troubles.

RONSAC, LE LUY.

L'Eglise parroissialle de Ronsac et Le Luy est a la presentation de l'abbé de Pontaut et l'Institution a l'Eveque D'Aire y a cure d'ames en est parlé ci dessus sur l'abbé de Pontaut.

ST MEDARD DE BEAUSSE.

L'Eglise parroissialle de St Medard de Beausse est parlé ci-dessus sur le chapitre de l'eglise Cathedralle d'Aire pour etre a sa presentation.

MAZEROLLES.

L'eglise parroissialle de Mazerolles est a la collation de l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Pesquier Boyrie qui y reside et fait le divin service ainsi qu'etoit accoutumé Il y a Escolain Jean de Bordenave qui fait aider au curé a faire le service. L'eglise a eté pillée et saccagée et tous les ornemens pris.

BAUSSIET.

L'Eglise parroissialle de Baussiet est a la presentation de l'abbé de St Sever et l'Institution a l'Eveque d'Aire y a cure d'ames en est curé Me Bernard Palomat pretre qui y fait et fait faire le service ainsi qu'etoit accoutumé Il y a Escolain qui est Me Raymond de Cazaubiel qui fait aider le curé a faire le service.

L'eglise a eté ruinée et les ornemens joyaux et autres biens pillés et saccagés es derniers troubles par ceux de la dte religion pretandue et tous ce dessus ont rapporté et attesté Me Pierre Montfougua Prebandier, Pierre Doat curé du Mondemarsan a ce par nous commis qui ont visité toutes les parroisses du dt Archipretré et ouys les principaux d'icelles qui ainsi leur ont affirmé et assuré etre vray.

Et plus n'a eté procedé n'y ayant d'autres benefices de qualité requises que les sus nommés et ayant le tout verifié avec les rolles et attestations des susdits deputés en la presence du dt Poysegur procureur du Roy en la senechassée des Lannes au siege de St Sever, et de Me Bertrand Cota archidiacre majeur, Antoine Ducasse chanoine en la dte eglise Cathedralle, Pierre Vernies Chambrier et Guillaume Argaignon sacristain et religieux du Monastere du Mas et en foy des choses sus dtes avons signé le present proces-verbal et requis signer le dt Procureur du Roy, chanoines et religieux fait a Aire le quinze juillet mille cinq cens soixante douze. Ainsi signé à l'original : Bourgeois Prieur et Vicaire general Sus dt Cota chanoine et archidiare Sus dt

Ducasse chanoine Sus dt P. Vernies religieux Camerier Guillaume Argaignon sacristain et religieu.

Le present extrait a eté tire Vidimé et collationné par nous notaires royaux soussignés sur l'original a nous exhibé et representé en la forme ci dessus ecrite et represente par Me Pierre Dubolen pretre prebandier en l'eglise cathedralle D'Aire ce requerant sans y avoir rien augmenté ni diminué lequel l'a soudain retiré en foy de quoi il s'est soussigné avec nous à Aire le douzieme du mois de juin mil six cens quarante deux, finis.

La présente copie, entièrement conforme à une déjà ancienne, déposée dans les archives de ma paroisse, a été écrite par moi curé Doyen de Cazaubon, Diocèse d'Auch, soussigné. Et afin de conserver à cet écrit la physionomie de son temps, nous l'avons reproduit avec toutes ses incorrections.

Cazaubon, le vingt-huit novembre mil huit cent cinquante-neuf.

BERNARD DUCRUC,
Curé Doyen.

A Monsieur Charles Des Moulins,

Inspecteur divisionnaire de la Société Française pour la conservation et description des monuments historiques.

MONSIEUR,

Je vous suis obligé de tout ce que votre lettre à M. l'abbé Canéto contient de flatteur pour ma *Géographie d'Aquitaine*, mais je vous suis surtout reconnaissant de l'erreur que vous me signalez au sujet de la foi religieuse de Dominique de Gourgues. Si de Gourgues a été enseveli dans l'abbatiale de Tours, c'est une très forte présomption qu'il est *mort* en catholique, et M. le vicomte Alexis de Gourgues paraît avoir la preuve qu'il a *vécu* dans les mêmes sentiments. J'accepte comme fondée la dénégation formelle que vous m'opposez au nom de ce dernier, mais il serait extrêmement intéressant pour le public d'en avoir la démonstration. Un article de M. de Gourgues sur ce sujet serait non-seulement un acte de piété catholique et généalogique, mais il donnerait la solution d'un problème historique controversé. Sur la foi d'écrivains que vous connaissez mieux que moi, j'ai partagé leur erreur, et je serais heureux de réparer la mienne en contribuant indirectement à rétablir la vérité.

Mais jusqu'à présent, Monsieur, cette erreur a passé sans protestations à moi connues, et c'est me faire infiniment trop d'honneur que de me choisir, pour m'adresser la première, entre tous les écrivains qui ne pouvaient, comme M. de Gourgues, se renseigner dans des archives de famille. Au XVIe siècle, vous le savez, la politique et la religion étaient fort mêlées, et de distinction difficile. Les exemples sont nombreux de huguenots qui marchent avec le parti catholique, et de catholiques qui combattent avec le parti réformé. La vie de Dominique de Gourgues, au moins par l'expédition en Floride, appartient à la cause du *calvinisme politique*. Cette circonstance n'est-elle point de nature à excuser les torts de ceux qui ont confondu jusqu'ici l'homme politique et l'homme privé? Remarquez, en effet, Monsieur, qu'à cette époque l'esprit provincial et celui de secte étaient encore beaucoup plus forts que le sentiment public qui depuis est devenu le *patriotisme*. A moins d'arguments péremptoires, il n'est point naturel d'admettre que ce sentiment ait suffi à déterminer un homme dont l'existence antérieure n'est qu'un tissu

d'étranges aventures, à vendre son bien pour subvenir aux frais d'une expédition périlleuse et sans profit. Je sais que Dominique, avant de servir la chiourme sur les galères des Turcs, n'avait point eu à se louer de sa captivité chez les Espagnols. La soif de vengeance, surtout dans un caractère aventureux, produit parfois de grandes choses ; mais toutes les apparences étaient ici pour le calvinisme. Jugez vous-même. Pour les huguenots, et surtout pour Coligny, la Floride ne devait-elle pas être, dans le Nouveau-Monde, une France protestante? Trompé d'abord par son agent Villegagnon, l'amiral y envoie Ribauld, de Dieppe, calviniste ardent, qui fonde le fort Charles. Vient ensuite l'expédition du capitaine Laudonnière. Avec lui partit le peintre Morgues (Jean Le Moine), le même qui, depuis, sous l'inspiration de Raleigh, publia en Angleterre ses admirables esquisses des massacres de Saint-Augustin, pendant que le négrier Hawkins cherchait aussi à soulever les esprits contre le parti catholique. Laudonnière et les siens débarquent au chant des pseaumes sur les bords de la rivière Mai (Saint-Mathieu) ; ce sont encore des réformés. Second voyage de Ribauld, suivi d'émigrants de même croyance que lui. Vous savez le reste, la terrible descente de Pedro Melendez, la flotte de Ribault détruite par la tempête, les massacres de Saint-Augustin, et les funèbres paroles du chef espagnol : *El que fuere herege morirá.* Vous savez comment ces atrocités furent prises par les anglicans, les luthériens d'Allemagne et les calvinistes de France, comment elles passèrent sans protestations ni représailles de la part de Charles IX, comment les réformés s'intéressèrent à de Gourgues, lui procurèrent des secours de toute espèce, et s'enorgueillirent de son succès comme d'un triomphe personnel. A son retour de Floride, Dominique fut traduit devant le conseil et acquitté, comme il devait l'être, à leurs grands applaudissements.

Voilà les faits, Monsieur. N'est-ce pas là, je le répète pour la seconde fois, un acte de *calvinisme politique* fait pour tromper sur la religion véritable de Dominique, tous ceux qui n'ont pu avoir comme M. le vicomte Alexis de Gourgues, la preuve résultant d'*une succession de détails biographiques*, que le navigateur landais était resté catholique ?

Mon erreur du *Bulletin* est donc rectifiée. Je viens d'adresser une lettre dans le même sens à M. le directeur de la *Revue d'Aquitaine*, et j'ai envoyé une correction spéciale à l'imprimeur, pour mes Chartes de Mont-de-Marsan, dont la critique doit paraître prochainement en brochure, chez Dumoulin, libraire de l'école des Chartes. Ainsi, réparation sera faite partout où j'aurai péché sur la foi d'autrui. Cette inexactitude sur la véritable foi religieuse de de Gourgues ne compromet d'ailleurs en

rien la valeur de mon argumentation au sujet des actes apocryphes de Pierre de Lobanner, où se trouvent nommés deux ancêtres présumés de M. de Gourgues, Pierre de Gourgues chevalier, témoin de la fondation de Mont-de-Marsan en 1141, et Alexandre de Gourgues, maire de cette ville en 1400. Je souhaite bien volontiers qu'il existe d'autres moyens d'établir l'existence de ces deux personnages, mais je n'ai rien à rétracter au sujet des titres mensongers dont M. Ducournau de Caritz et le préfet baron Duplantier se sont constitués les parrains en 1810. Je regrette vivement, Monsieur, de n'avoir pu vous adresser les numéros de la *Revue d'Aquitaine* pour les faire tenir à M. le vicomte Alexis de Gourgues, dont je n'ai point l'honneur d'être connu, mais dont j'ai annoté quelques intéressants articles dans le Bulletin de l'Académie de Bordeaux, et parcouru trop rapidement la *Géographie ancienne du Périgord*. Aussitôt que j'aurai reçu les exemplaires de ma brochure, je m'empresserai de vous en adresser deux, l'un pour vous et l'autre pour lui.

Agréez, Monsieur, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre reconnaissant et dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

Lectoure, le 14 juillet 1861.

Les Wisigoths jusqu'à l'époque d'Alaric I [1].

L'intelligence des phases diverses et de la forme spéciale de l'occupation du midi de la Gaule par les Wisigoths suppose nécessairement des notions assez étendues sur les origines, les traditions héroïques et l'histoire antérieure de ce peuple. Le caractère parfois conjectural de ces origines, la date incertaine de ces traditions, ne présentent point les garanties suffisantes pour obtenir place dans le récit des faits positifs; l'histoire antérieure ne s'est point passée chez nous, et n'a qu'un rapport indirect avec la nôtre. Ces considérations m'ont conduit à assigner une place à part au résultat de mes études, à le condenser dans une notice.

Les rêveries d'Olaus Magnus (*Gothi Historia*), d'Eric Olaus (*Historia Suevorum et Gothorum*), d'Olaus Rudbeck (*Atlantica*), etc., ne peuvent inspirer aucune confiance. Mais en dehors des témoignages positifs des auteurs anciens, d'Ammien Marcellin, de Procope, et surtout de Jornandes, les origines gothiques ont été éclairées, il y a déjà plus de trente ans, par la science et la critique magistrale d'Eric Gustal Geïer, professeur à l'université d'Upsal. Ses deux ouvrages (*Svea Rikes Hafder, Geschite Schwedens*), dont M. Edw. Barry, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, a fait une traduction malheureusement inédite, ne sont guère connus en France que par les citations multipliées du regrettable Ozanam, dans le tome I de ses *Etudes Germaniques*. Pour l'ethnographie, la linguistique, les antiquités religieuses, juridiques et poétiques, il y a les travaux de Schafârick, de Worsaac, d'Ad. Pictet, de C. Troya, les grandes publications de J. Grimm, l'Edda, les Niebelungen, Saxo Grammaticus, Adam de Brême, la *Saga-Bibliotek*, de P. E. Muller, les collections de

(1) Ce travail est destiné à faire partie, sous forme d'appendice, d'une *Histoire de l'Aquitaine jusqu'à l'époque féodale*, dont je rassemble lentement les matériaux.

Langebeck, de Duchesne, de Pertz, etc., que j'ai pour la plupart compulsés, il y a deux ans, dans les bibliothèques publiques d'Heidelberg, de Dusseldorf, et au grand séminaire de Cologne. Dans cette esquisse rapide, presque rien ne m'appartient en propre, et je n'ai eu guère que la peine de rechercher et de coordonner.

Origines Gothiques. — Les découvertes de la science et de la critique modernes ont mis désormais hors de doute la parenté originelle des Celtes, des Grecs, des Latins, des Germains et des Slaves. Envisagées sous les aspects multiples de l'ethnologie, de la philologie, des grandes traditions religieuses, juridiques, épiques et légendaires, ces vastes familles humaines, auxquelles il faut ajouter encore les Aryens, les Iraniens et quelques autres, ont trouvé leur unité dans la sous-race indo-européenne ou japétique, l'*audax Iapeti genus* (1). Dans les nations de famille germanique, les caractères anthropologiques généraux sont la haute stature, les muscles forts, les formes massives, la peau blanche et plus ou moins transparente, la chevelure blonde et les yeux bleus. Par la découverte de la loi de la permutation des consonnes, le génie de J. Grimm (*Deutsche Grammatik*, *Geschite der Deutschen Sprache*) a révélé l'identité d'un grand nombre de radicaux dans les langues gothiques, teutoniques, anglo-saxonnes et allemandes. J'insisterai plus bas sur cette identité de radicaux, et sur les analogies évidentes des langues germaniques avec le sanscrit. Ce qui me paraît tout aussi incontestable, c'est la communauté d'origine des Goths du nord de l'Europe et des Gètes du midi. Cette parenté, un instant suspectée par quelques historiens modernes, est aujourd'hui acceptée comme un fait indéniable, établi par de nombreuses analogies de mœurs et de traditions, et par le témoi-

(1) Cette parenté, déjà mise hors de doute par les travaux de Latham, d'Adr. Balbi, de Humboldt, de Kreuzer, de Burnouf, de Klaproth, d'Ernest Renan, etc., apparaît avec la plus complète évidence dans la récente et admirable publication de M. Bopp (*Vergleichende grammatik des Sanskrit, Zend, Armenischen, Griechischen, Lateinischen, Lithanischen, Atslavischen, Gotischen und Deutchen*, Berlin 1859), dont mon ami, M. Leue, professeur à Magdebourg, a bien voulu traduire, à mon intention, les passages principaux qui ont trait aux langues gothiques.

gnage d'un grand nombre d'auteurs anciens (1). Les Gètes restent nomades, mais les Goths s'attachent au sol; ils s'installent de bonne heure dans le pays qui, plus tard, devait être la Suède, et sur les rives de la Baltique, et s'y maintiennent dans des conditions de civilisation bien supérieures à celles des tribus germaniques des bords du Rhin dont Tacite a décrit les mœurs. Cette occupation se fit aux dépens des hordes ougro-finnoises des Huns noirs, *Fens* ou *Finns*,—les *Zoumi* (2) de Strabon ou les *Scrithfinns* de Procope?—contre lesquels la lutte dura longtemps. Plus tard, les divinités scandinave, gothique et finnique d'Odin, de Thor et de Freya, se mêlent dans le syncrétisme religieux de l'Edda; mais Thor est le symbole des premières tribus conquérantes, et reste le premier des dieux en Norwége et en Islande. C'est lui qui fait la guerre aux Huns, personnifiés dans les Jattes, les génies de la Nuit et du Vent. « Thor a abattu le *Peuple des Cavernes*; il a tué les *Chefs de la Montagne* et les *Rois des Finns*. » Mais les temps doivent changer, et les *Jattes d'Utgard* seront un jour les vainqueurs des *Ases* par la trahison de *Loki*. Plus tard, les races semblent s'être mêlées sur divers points, peut-être dans le Fin-Marck, et la pureté de l'ancien vocabulaire gothique en a subi quelque altération. « Le roi Filimer ayant découvert parmi son peuple des sorcières appelées *all-runes* (*qui cuncta novit*) dans le langage du pays, entra en défiance, les chassa loin de lui et de son armée, et les relégua dans les solitudes. Les esprits immondes qui erraient dans le désert les virent; ils eurent commerce avec elles, et donnèrent naissance à cette engeance féroce, fille chétive des marais, race de créatures grêles et basanées, qui n'ont de l'homme que le lan-

(1) Quod Gothi Getæ dicerentur. SPARTIAN. *In Caracalla*.—Gothos ab antiquis vocatos esse Getas. HIERON *Præfat. Epist. ad Galatas*.—Nam Gothos aiunt gentem esse Geticam. PROCOP. 1, 25, *de Bello Goth.* — V. encore Dion Cassius, Aurelius Victor, Jornandes, etc., dont l'autorité doit prévaloir sur le texte douteux de STRABON, Ελληνεσ τους Γεταασ Θρακασ υπεφλαμβανον. *Geog.*, lib. VII, qui regardait les Gètes comme des Thraces.

(2) Les *Zoumi* ou *Suomi* paraîtraient être un peuple de race ougrienne. Les Lapons s'appellent encore, dans leur langage, *Sabmi* ou *Sami*, ce qui veut dire *landes, bruyères*. Les Samoïèdes se disent originaires de ce pays. A. MAURY, *La Terre et l'Homme*, p. 382.

gage (1). » La date, même approximative, de cette migration des races gothiques vers les régions septentrionales est impossible à déterminer, et rien ne prouve que les *Æstiens*, visités par Pythéas, le navigateur massaliote, plus de trois siècles avant notre ère, soient les mêmes que les *Gothones* des bords de la Vistule dont parle Tacite (2). L'arrivée des Scandinaves se rapporte très probablement à l'époque de la défaite de Mithridate et des conquêtes de Pompée dans toute la région comprise entre le Palus-Méotide et la mer Caspienne (64 av. J.-C.).

Au nord des Palus, s'étendait une contrée fertile en vins, où les fleuves roulaient de l'or, et décrite par Strabon sous le nom d'Asié proprement dite. C'est là que s'élevait la ville des Aspurgitains, la cité des Ases *(Asburg??)* fréquentée par les marchands grecs (3), et dont les populations se seraient enfuies pour échapper à la domination romaine. Un siècle et demi plus tard, à l'époque de Dion Chrysostôme, des ruines imposantes racontaient sa grandeur passée. Les habitants, vêtus de la braie et du manteau noir des barbares, parlaient une sorte de grec bâtard. Ils révéraient Achille comme un Dieu, et plusieurs savaient par cœur toute l'Iliade (4). C'étaient les fils du petit nombre de ceux qui avaient préféré la servitude à l'exil; les autres étaient partis vers le septentrion à la recherche d'une autre patrie, marquant leur passage par des conquêtes, et emportant avec eux le souvenir confus d'une origine hellénique ou troyenne, dont la

(1) Filimer, rex Gothorum... reperit in populo suo quasdam magas mulieres, quas patrio sermone Aliorumnas ipse cognominat; easque habens suspectas de medio sui proturbat, longeque ab exercitu suo fugatas, in solitudinem coegit terræ. Quas spiritus immundi per eremum vagantes dum vidissent, et earum se complexibus in coitu miscuissent, genus hoc ferocissimum edidere. quod fuit inter paludes minutum, tetrum atque exile quasi hominum genus, nec alia voce notum, nisi quæ humani sermonis imaginem assignabat. JORNANDES, *de Reb. Getic.* VIII.

(2) V. là-dessus ADELUNG, *Alteste Geschite der Deutschen*, et RICHARD, *Germanien unter der Rœmern*. Par une confusion encore plus grossière, d'autres ont voulu voir des Goths dans les *Gothini*, gaulois par le langage, et fixés un peu au nord des sources de la Vistule. — Retro Marsigni, Gothini, Osi... Gothinos gallica, Osos pannonica lingua coarguit non esse Germanos et quod tributa patiuntur. TACITE. *De Mor. Germ.*

(3) V. OZANAM, *Etudes German.*, t. I, et RAOUL-ROCHETTE, *Histoire des colonies grecques*, t. III.

(4) DION CHRYSOST., *Orat* LXXX.

tradition vivait encore mille ans plus tard dans les légendes des peuples germaniques (1).

« La terre qui est à l'orient du Tanaïs fut anciennement appelée Asaland, ou encore Asaheim, c'est-à-dire la terre et la demeure des Ases. Dans cette ville fut un prince nommé Odin : et il se faisait là de grands sacrifices, et c'était la coutume que douze chefs plus puissants que les autres prissent soin des immolations et rendissent la justice au peuple... Odin l'emportait sur tous les autres par ses voyages lointains et par la science de la guerre, car il avait soumis à ses lois beaucoup de pays et de royaumes.... Quand ses hommes allaient à la guerre ou s'engageaient dans quelque entreprise, ils avaient coutume de se faire bénir par l'imposition des mains, espérant ainsi un heureux succès en toutes choses.... Odin avait deux frères, Ve et Vilir. C'étaient eux qui gouvernaient en son absence.... En ce temps, les généraux des romains parcouraient la terre et soumettaient tous les peuples, d'où vint que plusieurs chefs abandonnèrent leurs possessions. Or, comme Odin était très habile dans la divination et dans toute sorte de connaissances, il prévit que sa postérité règnerait dans le Nord. C'est pourquoi, laissant à ses frères Ve et Vilir le gouvernement de la ville d'Asgard, lui-même s'éloigna avec le reste des dieux et un grand nombre d'hommes, et se dirigea d'abord du côté de l'occident, vers le royaume de Garderikie; puis il tourna au midi vers la terre des Saxons. Odin soumit donc plusieurs royaumes en Saxe, et comme il avait plusieurs fils, il les y établit pour défendre la terre conquise. Ensuite il se choisit une demeure vers le nord, au bord de la mer, en un lieu appelé aujourd'hui Odensé, dans l'île de Fionie. De là, il envoya sa fille Gefyone du côté du septentrion, au-delà du détroit, pour y chercher de nouvelles terres. Chemin faisant,

(1) Gloriantur se (Normanni) ex Antenore progenitos. DUDO. ap. DUCHESN., *Hist. Norm. Script.*—L'école historico-romanesque du XVIe siècle, qui avait la prétention d'assigner aux Français une origine grecque ou troyenne, avait étayé toutes ses rêveries sur une tradition fort douteuse. — « Aiunt quidam paucos post excidium Trojæ, fugitantes Græcos, ubique dispersos, loca hæc (Galliæ) occupasse tunc vacua. » AMMIAN. MARCEL., *lib.* XV, *cap.* VII.

elle alla trouver Gilfo, roi de Suède, qui lui donna un champ de terre labourable. Puis, arrivant au pays des Géants, elle eut de Joton, l'un d'eux, quatre fils qu'elle changea en bœufs. Elle les mit à la charrue, détacha tout le champ, et l'entraîna dans la mer du côté de l'occident où elle s'arrêta près de l'île d'Odin : et tout son soin fut de cultiver la terre qui est appelée maintenant Sélande. Skiold, fils d'Odin, devint l'époux de Gefyone, et s'établit avec elle dans la ville de Lethra. Au même endroit de la Suède, d'où le champ fut détaché, se trouve aujourd'hui un lac sinueux appelé Mœlar, et les golfes du lac correspondent parfaitement aux caps de la Sélande. Sur cette aventure, Bragi l'Ancien a composé le chant suivant : »

« Gefyone, riche en or,— enleva au roi Gilfo—la terre qui de-
» vait accroître le Danemark.— Elle l'arracha d'un élan si fort—
» qu'autour des bœufs attelés—la mer rejaillissait comme une pluie
» impétueuse. — Et pendant que les taureaux marchaient tirant
» ce poids énorme, — ils portaient sur leurs fronts huit blanches
» étoiles. »

« Odin connut donc que la terre était bonne du côté de l'orient, dans le royaume de Gilfo, car celui-ci comprit qu'il aurait peu de force pour résister aux Ases. En effet, Odin et Gilfo ayant lutté en toute sorte de sortiléges et d'enchantements, les Ases furent toujours les plus forts. Odin fixa son séjour au bord du lac Mœlar, au lieu qu'on appelle l'ancienne Sigutna, où, ayant élevé un temple magnifique, il rétablit les sacrifices selon les coutumes des Ases. Il devint maître de tout le pays autour de Sigutna et assigna des demeures à chacun des sacrificateurs. Niordh s'établit à Noatun, Freyr à Upsal, Heimdall à Himmelbœrg, Thor à Trudvanger, Balder à Bredablik, et tous reçurent d'Odin des terres cultivables. »

» Odin remit en vigueur pour son pays les anciennes lois des Ases. Il y était ordonné que la dépouille des morts serait livrée aux flammes, où l'on jetterait aussi leurs richesses. Odin ajouta qu'autant on brûlerait de richesses sur le bûcher, autant le mort

en emporterait dans la Valhalla. Ceux qui de leur vivant avaient enfoui des trésors en terre, devaient en jouir aussi dans l'autre monde. Il y avait ordre de jeter dans la mer les cendres des bûchers ou de les couvrir de terre amoncelée. On devait élever, aux chefs et aux princes des tertres funéraires... Aux hommes vaillants, on devait ériger des pierres monumentales... Odin voulut encore qu'il y eût un premier sacrifice aux premières brumes pour obtenir d'heureuses moissons, un second au milieu de l'hiver pour les autres biens de la terre, et un troisième au commencement de l'été : c'était le sacrifice de la victoire. Par toute la Suède, chaque tête payait une pièce d'argent à Odin, qui, en retour, se chargeait de défendre le territoire, de repousser l'ennemi et de veiller aux sacrifices de l'année (1). »

Après ces travaux, Odin mourut. Les Scandinaves crurent qu'il s'en était revenu dans l'antique cité d'Asgard, où les guerriers morts dans les batailles devaient aller le rejoindre pour revivre avec lui dans la *Valhalla*. Ce nom signifie palais des élus.

Quel était l'état de la civilisation des Goths avant l'arrivée des *Suiones ?* Problème difficile, à peine éclairé par quelques lignes de Tacite, les récits souvent suspects de Jornandes, et certains monuments de littérature juridique et légendaire fixés à une époque relativement récente, et où l'élément gothique est souvent fort difficile à isoler de l'élément scandinave qui est venu se superposer à lui et l'a absorbé en grande partie. Il est pourtant assez probable que dans les provinces occidentales de la presqu'île suédoise cette absorption a été moindre, ainsi que chez les Gothones établis sur les bords de la Baltique, à l'orient de la Vistule.

(1) Heims-Kringla, *Ynglinga Saga*. Je copie l'excellente trad. d'Ozanam. *Etudes germ.*, t. I, aux notes. — L'itinéraire des Ases dans le Nord semble marqué par des haltes dont le souvenir altéré vivait encore aux premiers siècles de notre ère. Asciburgium (*Asberg*), la cité des Ases, aurait été fondée par un personnage du nom d'Ulysse (Ὀδυσσεύς), dont l'analogie de nom avec Odin a été déjà remarquée — Ceterum et Ulixen quidam opinantur, longo illo et fabuloso errore in hunc oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgium, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum nominatumque. Tacit. *Germ.* D'après Ptolémée, les Ases auraient encore donné leur nom aux montagnes situées entre l'Oder et la Vistule et y auraient bâti une ville. Ασκιζουρόγιον ὄρος Ασκαυκαλις.

J'ai déjà dit qu'en Norwège et en Islande, Thor, le dieu gothique, était resté le premier dans la trinité de l'Edda. Thor, l'ennemi des Finns, préside aux batailles. Son marteau est d'abord le symbole de la guerre; il devient ensuite celui de la propriété assise sur la conquête. « Le marteau est un signe sacré. Il maintient la paix parmi les fils des rois. Pendant le voyage, on le voit briller (sous forme d'éclairs) parmi les nuages noirs. Ce signe ne trompe jamais (1). » Au moyen-âge, quand le leude des marches rhénanes veut marquer les limites de son domaine, il monte sur son chariot, lance son marteau dans la forêt, et, jusqu'où le marteau s'arrête, la terre est le patrimoine du chef. « Notre seigneur de Mayence s'avancera à cheval dans le fleuve; aussi loin qu'il pourra jeter dans le Rhin un marteau de maréchal, aussi loin s'étendra sa juridiction (2). » En Suède, les bois et les pâturages communs s'appellent encore *Hamarskipt*, division par le marteau. Le casse-tête, la massue, sont ici l'emblème de la propriété collective de la nation, comme la lance (*quir*) ou le javelot étaient dans Rome monarchique ou républicaine le signe du domaine par excellence : *Jus optimum... Ex jure quiritium...*

Dextra mihi Deus, et telum quod missile libro
Nunc adsint.

Ainsi, le droit gothique est, à l'origine, un droit guerrier autant que sacerdotal (3). Le meilleur pécule, c'est le butin fait sur l'ennemi, le *peculium castrense* des lois romaines et de la plupart des peuplades barbares et conquérantes. Les héros n'emportent

(1) Fragm. d'un poème anglo-saxon publié en entier par W. Grimm. *Deutsche Runen.*

(2) J. Grimm. *Deutsche Rechts-Alterhümer.* M. Michelet en a traduit de nombreux fragments dans ses *Origines du Droit français*, livre qui peut, jusqu'à un certain point, suppléer à la lecture de l'ouvrage intraduit de Grimm. Je recommande aussi la lecture du t. I des *Etudes germaniques*, d'Ozanam, où j'ai puisé presqu'autant que dans Geïer et dans Grimm.

(3) Les offrandes de victimes humaines au dieu Mars (Thor) sont encore une nouvelle preuve de cet état social barbare et guerrier. — Quem Martem Gothi semper asperrima placavare cultura. Nam victimæ ejus mortes fuêre captorum, opinantes bellorum prœsulem aptius humani sanguinis effusione placandum. Huic prædæ primordia vovebantur, huic truncis suspendebantur spolia. Jornand. *De Reb Getic.* Le témoignage de Jornandès, souvent erroné ou suspect en ce qui touche à l'histoire positive, mérite plus de confiance quand il s'agit de détails de mœurs et de traditions nationales.

point avec eux, dans la Valhalla, l'héritage de leurs ancêtres. « Odin leur fera une place dans son palais et leur donnera de grands domaines et de belles demeures (1). » Mais tout ce qui vient des combats, armes, femmes, chevaux, captifs, sera brûlé sur son bûcher et le suivra dans l'autre vie. (Caractère des funérailles héroïques des Germains.)

La religion sanctionne ces mœurs et ces habitudes. Les prêtres, pris parmi les descendants des dieux, sont les gardiens des rites sacrés dont l'inobservation est punie de mort. Ils ont part au pouvoir suprême et sont les dépositaires des lois. On les reconnaît à leurs longues chevelures. Ils chantent, en s'accompagnant de la harpe, les grandes actions des aïeux (2). Dans les fêtes nationales, on les voit, couronnés de la tiare, promener leur idole sur un char. En Islande, tous les pouvoirs civils et religieux sont consacrés aux mains de trente-neuf chefs héréditaires, maîtres des secrets des Dieux, caste savante et jalouse dont les formules, où le sens véritable se dérobe sous la forme apocalyptique et l'obscurité volontaire, embrassent l'ensemble des connaissances divines et humaines.

Le point capital de cette doctrine mystérieuse du sacerdoce gothique semble avoir été l'existence d'un Dieu suprême (3), et d'une

(1) *Ynglinga Saga*, cap. 5.

(2) Ante quos etiam cantu majorum facta, modulationibus citharisque canebant. JORN. *De Reb. Get.*

(3) Les progrès des doctrines panthéistes ont jeté dans la philosophie contemporaine et dans le droit public de l'Europe deux principes corrélatifs, acceptés même avant leur démonstration : l'idée de race, et l'idée de solidarité universelle dans la création. La théorie de l'agencement politique des races a déjà posé ses deux termes extrêmes et antinomiques : l'annexion indéfinie, et l'autonomie parcellaire qui, par l'extension indéfinie du fédéralisme, peut amener la dislocation des grands Etats. De par l'idée de solidarité universelle, les formes diverses des aspirations religieuses des grandes subdivisions du genre humain seraient, sans aucune garantie de certitude objective, le simple résultat de prédispositions natives. modifiées par l'influence variée des agents physiques. Ainsi le monothéisme serait un phénomène théologique originellement limité aux nations de race sémitique, et propagé plus tard chez les autres peuples. Ces doctrines, développées avec tant d'éclat par M. Ernest Renan, ont été tout récemment l'objet d'une vive controverse. — Acad. des Insc. et Belles Lettres, séances des 11 mars et 8 juillet 1860, à propos des deux mémoires de MM. Renan et Wallon sur le *Monothéisme des races sémitiques* — Sans doute, l'idée d'un dieu unique et personnel, (*El, Elion, Allah*) se rencontre avec plus de constance et de généralité parmi les tribus sémites. Mais on la retrouve aussi parmi les peuples de race indo-européenne. Chez les Aryas, ce déisme est marqué d'un caractère particulièrement naturaliste. L'Indra du Rig-Véda, le maître du ciel et de la foudre,

Trinité qui n'a rien à voir avec la Trinité d'Odin, de Thor et de Freya. Ces notions, trop métaphysiques pour naître parmi des Barbares, se seraient conservées chez les Goths par voie de tradition hiératique.

Le Dieu suprême, c'est *Gaut*, le chef de la caste sacerdotale et guerrière des Amales (1), race de demi-dieux où les Goths prenaient leurs rois. La Trinité, c'est *Har*, le Haut, *Jafn-Har*, l'également Haut, et *Thriddi*, le troisième. «Alors le Puissant qui d'en Haut gouverne toutes choses, viendra pour le grand jugement... Dans un palais d'or, plus brillant que le soleil, habiteront les hommes de bien, et durant les siècles ils y vivront dans la joie... Les parjures et les meurtriers s'en iront loin du soleil, dans une triste maison faite de serpents entrelacés, où le loup les rongera (2). »

Avant l'arrivée des Scandinaves, les Goths paraissent donc avoir vécu sous un régime sacerdotal et guerrier, et dans une liberté restreinte dont les Gothones de Tacite me semblent avoir retenu quelque chose (3). La tribu sacrée des *Suiones* arriva très probablement par le sud-est, à peu près à la hauteur d'Upsal. S'il est permis de

combat les dieux malfaisants ; il est le fonds commun et la cause de tous les êtres. Cet antagonisme du bien et du mal, déjà plus apparent dans le brahmanisme, revêt, chez les peuples du rameau Zend dont les Germains ne sont qu'une branche, un caractère dualiste. C'est la lutte d'Orsmud contre Ahriman des religions mazdéistes, et plus tard, sous la forme chrétienne, les variétés du manichéisme. Mais l'idée d'un Dieu suprême n'en persiste pas moins à l'état de doctrine hiératique, parmi les races indo-européennes. Dieu, *l'être donné de lui-même*, c'est le *Svadâta* des peuples de langue sanscrite, le *Khoda* des Zends, dont le nom se retrouve presque inaltéré dans le *Gott* des tribus allemandes, et chez les Goths dans *Gut* ou *Gaut*, le père des Ases et le maître des Dieux.

(1) Horum ergo (ut ipsi suis fabulis ferunt) primus fuit Gapt, qui genuit Hamal, Hamal vero genuit Augis, Augis genuit eum qui dictus est Amala, a quo et origo Amalorum decurrit. JORNAND. *De Reb. Get.* La caste royale et pontificale des Amales paraît avoir conservé, sous la suprématie de la race des *Ynglings*, après l'arrivée des Suiones, une partie de son autorité primitive. Lors de l'établissement des Goths sur le Borysthène, les Ostrogoths conservent la famille des Amales, les Wisigoths adoptent celle des Balthes. — Vesegothœ familiœ Balthorum, Ostrogothœ præclaris Amalis serviebant JORNAND. *De R. Get.*

(2) Str. 58. Tum veniet potens ille,—ad magnum judicium—validus è superis, qui omnia regit .. — 57. Ædem videt ille stare — sole clariorem — auroque textam, — in Gimle. — Ibi probi — homines habitabunt et per secula — gaudio fruentur. — 33, 34. Ædem videt ille stare, — a sole remotam, in Nastronda. — Est ædes ea contexta — contortis serpentum dorsis. — Vidit ibi vadare rapidos omnes, homines perjuros, — ac sicarios, etc. *Edda Sæmundar*, t. III. — GRÏER, *Svea Rikes*, a établi irréfutablement l'authenticité et l'antiquité de ce passage, contre ceux qui voulaient y voir une interpolation chrétienne.

(3) Trans Lygios Gothones regnantur, paulo jam adductius quam cœteræ Germanorum gentes, non tamen supra libertatem. TACIT. *Germ.*

voir dans le passage de l'*Ynglinga Saga* déjà cité le symbole de son occupation, cette installation, généralement pacifique, aurait eu lieu par voie de superposition. Elle serait surtout le résultat accepté d'une doctrine morale et religieuse supérieure à celle des Goths, et caractérisée par la suprématie d'Odin sur Gilfo dans les arts magiques. Les anciens habitants conservèrent leurs établissements, et payèrent tribut au chef des Ases qui se chargea de les défendre contre les ennemis du dehors. Le droit nouveau est un droit sacré, résultant du libre consentement, et sanctionné par l'autorité religieuse. Le sol orienté aux quatre vents du ciel, se partage et se limite entre les habitants. Pourtant l'idée de la conquête primitive ne périt pas tout entière. De là les rites usités à chaque changement de propriété, le jet du marteau de Thor qui symbolise la prise de possession de la terre. Le mariage de Gefyona avec le géant Joton (*Jatte*), et la métamorphose de ses quatre fils en bœufs, symboliseraient la soumission définitive des tribus ougro-finnoises, dont la grande divinité (*Freya*) fut placée dans le temple d'Upsal, à côté des images d'Odin et de Thor (1). Comme Odin, le roi scandinave, *le protecteur de l'autel*, s'entoure d'un collége de douze prêtres qui font songer aux douze Ases. Les trois grands actes de l'existence de l'homme, la naissance, le mariage et la mort, sont désormais sanctionnés par le droit sacré. Tous les neuf ans, les provinces de Suède envoient des délégués à la grande fête du temple d'Upsal. Cette suprématie théocratique des Suiones, se révèle jusque dans leur constitution intérieure. Tacite nous les montre, puissants par leurs flottes et leurs soldats, et vivant divisés en castes sous l'autorité d'un chef absolu. Gardés par l'Océan dont ils sillonnent les flots sur leurs navires à deux proues, ils n'ont point à redouter d'invasions soudaines. Aussi les armes n'y sont-elles pas entre toutes les mains. Le roi les tient en dépôt sous

(1) Nobilissimum illa gens templum habet quod Upsala dicitur, non longe positum a Sictona civitate vel Birka. In hoc templo quod totum ex auro paratum est, statuas trium deorum veneratur populus, ita ut potentissimus eorum, Thor, in medio solium habeat triclinio. Illinc et indè locum possident Wodan et Friggo. ADAM BREM. cap. 233.

la garde d'un esclave, tant il redoute l'oisive turbulence des hommes libres et des affranchis (1). Le siége de leur principal établissement paraît avoir été l'est et le centre de la presqu'île suédoise, et avoir à peu près compris toute la région désignée quelquefois dans les sagas sous le nom de *Suithiod*. Les Goths habitent plus à l'ouest, et la différence des races persiste encore dans le pays, longtemps après les grandes migrations vers le sud de l'Europe. Presque toute l'histoire de la Suède au moyen-âge tient dans la grande lutte entre les Goths et les Suèdes, qui se disputent la suprématie, et cherchent réciproquement à s'arracher le droit de donner un roi à la nation tout entière.

Langue. — Il est inutile d'insister sur la parenté, aujourd'hui universellement reconnue, des langues indo-européennes. J. Grimm (*Deutsche grammatik*) s'est attaché plus particulièrement à signaler les étroits et nombreux rapports qui relient entre eux les idiomes des diverses nations des groupes gothique et allemand. Sa découverte capitale, la loi de la permutation des consonnes en consonnes de même ordre, a démontré, sous les variations apparentes de la prononciation, la constance et l'identité d'un vocabulaire qui présente des analogies frappantes avec celui des langues sanscrites. Ces analogies reparaissent avec encore plus d'évidence dans la grammaire générale des peuples germains, sous forme de déclinaisons fortes et faibles, passant par tous les degrés d'une échelle diatonique qui se prête à l'expression des nuances les plus délicates de la pensée. La déclinaison a trois genres et trois nombres comme le grec, et six cas comme le latin. Quand cet agencement harmonieux et régulier s'altère déjà chez les Anglo-Saxons et les Scandinaves, il persiste encore chez les Goths. Le verbe gothique

(1) Suionum hinc civitates, ipso in Oceano prœter viros armaque, classibus valent : forma navium ab eo differt quod utrinque prora paratam semper appulsi frontem agit; nec velis ministrant, nec remos in ordinem lateribus adjungunt. Solutum, ut in quibusdam fluminum, et mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. Est apud illos et opibus honos; eoque unus imperitat, nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma, ut apud cœteros Germanos, in promiscuo, sed clausa sub custode, et quidem servo; quia subitos hostium incursus prohibet Oceanus; otiosœ porro armatorum manus facile lasciviunt : enimvero neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis prœponere regia utilitas est. Tacit. *Germ.*

a deux voix, l'actif et le passif, et trois modes seulement : l'indicatif, l'impératif et le subjonctif. Dans l'origine, la conjugaison n'a que deux temps : le présent et le passé. Les barbares n'ont guère le souci de l'avenir. Ils vivent de leurs sensations antérieures ou présentes, et quand les progrès de l'état social font entrer dans leur pensée l'idée d'avenir, il faut recourir au verbe auxiliaire pour la formation du futur.

Le vocabulaire témoigne, par une prodigieuse richesse d'expressions théologiques et juridiques, d'une constitution théocratique primitive sur laquelle je reviendrai bientôt. Les termes scientifiques paraissent empruntés au glossaire d'une civilisation relativement plus parfaite, celle des Suiones. « Le soleil ne connaissait point son palais; les étoiles ignoraient où était leur place; la lune ne savait pas sa demeure. Alors tous les Dieux (Ases) s'assirent sur leurs siéges élevés, et ces très saintes divinités délibérèrent sur ces choses. Ils donnèrent des noms à la nuit et aux intervalles des lunes. Ils nommèrent le matin, le midi, l'après-midi et le soir, afin qu'on comptât les années (1). » L'âme est désignée par un mot spécial. Odin, le père du solstice *(iolfadir)*, le dieu à l'œil de feu *(baleigur)*, a sa demeure dans le soleil, et les Ases dans les douze signes du zodiaque. Je retrouve encore dans le ciel la quenouille de Frigga (baudrier d'Orion), les yeux du géant Thiassi, les orteils d'Orvandil tué par le dieu Thor. Les nains Nyji et Nidhi gouvernent les phases diverses de la lune. L'année est de douze mois de 30 jours chacun avec quatre jours intercalaires au second mois de l'été.— Défaut absolu de termes pour la désignation des choses qui supposent un état social plus avancé; exemple : *école*, *instituteur*, *charité*, etc. Profusion de mots relatifs à la guerre, aux armes offensives et défensives, à la chasse, aux embuscades, au

(1) Sol neque scivit—ubi palatia haberet;— stellæ neque sciverunt— ubi loca haberent:— luna neque scivit — quam mansionem haberet — Tum omnes Dii occuparunt elatas sellas,—sanctissima numina, et de his deliberabant.—Nocti et interluniis— nomina dederunt.— Mane vocarunt— et meridiem;— pomeridianum diem et vesperan— pro numerandis annis. *Volupsa*, str. 5, 6.

cri des bêtes sauvages, au bruits des eaux et de la forêt. Beaucoup d'animaux et de plantes ont des noms tirés de la mythologie. C'est le coq d'Odin, et, parmi les végétaux, le sourcil de Balder, la main du Géant, l'herbe des Alfes, etc. — L'écriture demeure l'apanage exclusif de la caste sacerdotale. Tacite, qui en dénie la connaissance aux Germains (1), parle en même temps de verges magiques, entaillées de signes particuliers, et servant aux rites divinatoires. Vers le milieu du IVe siècle, Ulphilas traduit la Bible en langue gothique, et fixe sa version en caractères grecs, mais en y adjoignant deux caractères runiques (2). Deux cents ans plus tard, chez les Scandinaves, je retrouve les runes associées aux rites des funérailles païennes et aux opérations magiques (3). Odin est l'inventeur des runes, et le *Chant de Rig* nous montre *Korn* — prêtre, roi — le fils puîné d'un seigneur scandinave, adonné dès l'enfance à l'étude de ces caractères. Brunehilde, délivrée par Sigurd, lui dévoile les merveilleuses propriétés de cette écriture.

« Tu apprendras les runes de la victoire. Si tu veux rester vainqueur, tu les graveras, les unes sur le pommeau de ton épée, les autres sur les coquilles qui garnissent la garde, quelques-unes sur les deux côtés de la lame, et deux fois tu invoqueras le nom du Dieu des batailles. — Tu apprendras les runes des philtres. Si tu veux que la femme étrangère ne trompe point ta foi, tu les graveras sur la corne à boire, sur le dos de la main, et tu traceras sur l'ongle le signe de la fatalité.— Tu apprendras les runes de l'enfantement. Si tu veux assurer la délivrance de la femme qui enfante, il faut les écrire sur la paume de la main, les enlacer autour des doigts, et implorer les déesses qui portent secours. — Tu apprendras les runes de la mer. Si tu veux sauver dans leur course les navires, ces che-

(1) Litterarum secreta viri paritor ac feminæ ignorant. TACIT., *Germ.*

(2) V. *Ulphilas, herausgegeben von,* J.-C. ZÜHN.

(3) Sur l'antiquité de l'écriture runique, v. W. GRIMM, (*Die Deutsche Runen*) et les divers alphabets scandinaves, saxon et anglo-saxon. L'un d'eux a été traduit par OZANAM. *Et Germ.*, t. I.

Barbara fraxineis pingatur runa tabellis.

FORTUNAT. *Ad. Flav.*

vaux de l'Océan, tu graveras ces caractères sur la poupe et sur le timon du gouvernail; tu les marqueras avec le fer rouge sur l'aviron. Il n'y aura plus de tempête si menaçante, ni de flots si livides dont tu ne sortes vivant. — Tu apprendras les runes des plantes. Si tu veux exercer l'art de guérir et reconnaître les blessures, tu tailleras ces caractères sur l'écorce et la racine de l'arbre qui pousse ses branches du côté où se lève le soleil. — Tu apprendra les runes des procès (*mal-runar*). Si tu veux que nul ne te fasse payer chèrement une offense, tu les lieras, tu les envelopperas, tu les combineras devant l'assemblée où les hommes doivent comparaître devant le tribunal légitime. — Telles sont les runes de l'écriture (*bok-runar*), les caractères excellents, efficaces entre les mains de ceux qui savent en user sans confusion et sans erreur. Leur puissance durera jusqu'au jour qui mettra fin au règne des Dieux (1). »

Religion (2). — J'ai signalé dans l'Edda l'idée d'un Dieu suprême dont la notion paraît avoir été restreinte à la caste sacerdotale, et l'idée d'une Trinité qui n'est point la même que celle d'Odin, de Thor et de Fraya. J'y retrouve aussi de nombreux vestiges d'une théogonie et d'une cosmogonie marquées d'un grand caractère de poésie naturaliste.

« Au commencement des siècles, il n'y avait ni sables, ni mer, ni froides eaux. La terre et la voûte du ciel n'étaient nulle part. Point de verdure : rien que les ténèbres et l'abîme (3). Au midi, le monde du feu. Douze fleuves aux ondes vénéneuses sortaient de l'abîme. Les eaux se glacèrent; le givre qui s'en forma tomba dans l'horreur du vide. Les étincelles sorties du monde du feu fondirent le givre et lui donnèrent la vie. Ainsi naquit le géant Ymir.

(1) *Edda Sæmundar*! Je copie l'élégante et fidèle traduction d'Ozanam. *Etudes Germ.*, t. I.

(2) Pour tout ce qui a trait à la religion, ce travail ne fait guère que réfléchir, en dehors de la citation des textes sacrés, les idées de J. Grimm. (*Mythologie*), de) Geïer, de W. Muller (*Gesbhite der deutschen Religion*), d'Ozanam (*Etud. Germ.*, et le tableau de la poésie scandinave de M. J. J. Ampère, *Littérature et voyages*.

(3) Initium fuit sæculorum; — quum Ymir habitavit.—Non erat arena, nec mare, — nec frigidæ undæ; — terra nuspiam est reperta, — neque supernum cœlum; — erat inane chasma, — sed nullibi gramen. *Edda Sæmundar*, t. III, *Volops*.

Ymir était méchant. Il engendra, dans son sommeil, la race des Géants de la gelée. »

» Mais des gouttes de la gelée fondante naquit la vache Adhumbla. De ses mamelles coulaient quatre fleuves de lait, et elle se nourrissait en léchant la neige dans le creux des rochers. Le premier jour, elle découvrit une chevelure; le second jour, une tête; le troisième jour, un corps tout entier. Ce fut le dieu Bure. Bor, son fils, eut trois enfants : Odin, Vili et Ve. Avec eux commence la famille des Ases, juste, bienfaisante, et suscitée pour combattre les Géants. »

» Odin et ses deux frères attaquèrent donc Ymir et le tuèrent. De la chair d'Ymir fut créée la terre; de ses os furent faits les rochers; de son crâne et de son cerveau, le ciel et les nuées; de son sang, la mer salée. Ensuite, ils prirent des étincelles qui venaient du monde du feu; ils en firent les astres et les mirent dans l'espace pour éclairer le monde. Ils donnèrent des noms à la nuit et aux quartiers de la lune; ils nommèrent le matin, le midi, l'après-midi, le soir, et réglèrent la division des années. En se répandant, le sang d'Ymir fit un déluge où tous ses enfants se noyèrent, excepté un seul, qui continua la race des Géants. Les Nains naquirent des vers engendrés dans ses chairs. L'homme n'existait point encore. Enfin, après ce combat, les trois puissants et adorables Ases retournèrent vers leur demeure. Sur leur route, ils trouvèrent deux petits arbres : un frêne et un aune. Ils n'avaient ni âme, ni raison, ni sang, ni forme humaine. Odin leur donna l'âme, Hœnir la raison, Lodur le sang et la beauté du visage (1). Ce furent le premier homme et la première femme. »

» Il y a neuf mondes. Le plus élevé est le ciel supérieur que le feu destructeur n'atteindra point. Le plus bas est l'enfer où la sombre Héla attend les morts. Il y a un frêne nommé Yggdrasill, grand arbre qui couvre au loin le sol blanchâtre; c'est de là que

(1) Tandem tres venerunt, — ex eo congressu — potentes et amabiles, — Asæ ad domum. — Invenerunt in terra, parum potentes,—Ascum et Emblam. — Sine fatis. = Animam dedit Odinus, — rationem dedit Hœnir. — Sanguinem dedit Lodur, et colores decentes. *Volops.* Str. 15, 16.

viennent les pluies qui tombent dans les vallées. Ses branches toujours vertes ombragent la fontaine d'Urda. Du lac placé sous cet arbre viennent trois vierges de grand savoir (*les Nornes*). L'une se nomme Urda, l'autre Verdandi, la troisième Skulda. Sur des tablettes, elles ont gravé les lois, les vies et les destinées des hommes (1). — Au commencement, Asgard, la cité des dieux, fut bâtie au milieu de la terre. Un temple s'y élevait avec un trône pour Odin, et douze siéges pour les douze Ases. Car tout pouvoir a été donné à Odin, et c'est pourquoi on l'appelle Alfader, le père universel. Ses mystérieux surnoms sont au nombre de cent quinze. Thor, le premier de ses fils, est le maître du tonnerre; il porte le marteau, symbole de la foudre. Tyr est le dieu de la guerre; Freyr donne la paix, l'abondance et les moissons. Il y a aussi plusieurs déesses : la plus vieille est Jordh, la terre, et la plus belle, Freya, la déesse de l'amour. Les Ases habitaient les campagnes d'Ida. Ils y bâtirent des demeures et des temples élevés, y établirent des forges pour travailler les métaux précieux, exerçant leur industrie, et s'adonnant à toutes sortes d'entreprises. Ils fabriquaient des tenailles et des instruments à forger. Sur le sol, ils jouaient joyeusement aux jeux de hasard, et l'or ne leur manquait pas (2).»

» Mais de la race des Géants était né Loki, le père du mal, le traître contempteur des dieux. De lui naquirent trois monstres : Héla, c'est-à-dire la mort, qu'Odin précipita dans les ténèbres; le loup Fenris que les dieux enchaînèrent, et le grand serpent qui fut jeté dans la mer où il enlace la terre de ses replis. Deux autres loups, nés de Loki, poursuivent le soleil et la lune et

(1) Scio fraxinum stare; — Yggdrasill nominatur, — alta arbor perfusa, — albo luto; inde veniunt imbres — quin in valles decidunt. — Stat semper virens super — Urdæ fonte. = Inde veniunt virgines mutisciæ. — tres ex isto lacu — sub arbore sito. — Urdam nominarunt unam, — aliam Verdandi, — Sculdam tertiam. — Sculpserunt in tabula : hæ leges posuêre, — hæ vitam elegere; — hominum gnatis fata constituunt. *Volops*. Str. 17, 18.

(2) Conveniebant Asæ — in Idæ campo, — qui delubra et fana — alte extruxerunt, — Fornaces posuerunt, — pretiosa fabricarunt; — viribus adnitebantur, — omnia tentavere. — Forcipes formarunt, — et instrumenta fabrilia fecerunt. = Alea ludebant in area, hilares fuere; — et erat illis nullius — auro facti defectus. *Volops*. Str. 7, 8.

cherchent à les dévorer. Les Nains et les mauvais génies qu'on appelle les Alfes noirs, soutiennent les Géants dans la guerre contre les Ases. Ils troublent l'air, soulèvent les montagnes et emmènent les déesses captives. Mais les Ases défendent leur empire, aidés par les Alfes blancs dans le ciel, et sur la terre, par les héros qui combattent le mal. Odin mène à sa suite les Valkyries, les vierges des combats. Des éclairs jaillissent de leurs lances, et la crinière de leurs chevaux secoue la rosée des nuits. Invisibles, elles descendent sur les champs de bataille pour y recueillir les morts, car les rois et les nobles, fils des dieux, vont revivre après le combat dans le palais d'or de la Valhalla. Dans le royaume d'Odin, chaque jour les héros en viennent aux coups. Ils choisissent ceux qui doivent mourir, et, du lieu du combat, ils chevauchent vers le palais, où, dans la plus grande concorde, ils boivent de la bière avec les dieux et mangent le lard des sangliers (1). »

» Tant que vivra Balder, le plus pur et le plus beau des fils d'Odin, durera la puissance des Ases... Des songes l'ont averti de sa mort prochaine... Sa mère a voulu détourner le sort... Mais Balder succombe par la trahison de Loki...—Voici venir le siècle de fer, le siècle des haches et des épées, où les boucliers seront brisés, où les adultères seront nombreux, où le frère tuera son frère. Dans cette agonie du monde, le grand frêne Yggdrasill frémira, les Nains crieront sur le seuil des cavernes. La chaîne sera rompue, le loup (Fenris) prendra sa course, le grand serpent se tordra de fureur autour de la terre. Surtur le Noir, les mains armées de flammes, déchaînera les mauvais génies de la région du feu. Alors Odin prendra les armes et appellera les Ases, les Alfes blancs et les héros de la Valhalla. Dans cette suprême bataille, les esprits du mal seront vainqueurs. Odin sera mangé par le

(1) Omnes heroes, — Odini in areis, — ictus partiuntur ictibus quotidie. — Cœdendos eligunt,—et a prælio domum equitant,—cerevisiam cum diis potant,—vescuntur Schrimnis lardo, —et maxime concordes sedent. *Vafthrundismal*, str. 41. = Sur la Valhalla des Frisons. V. dans la légende de S. Wulfram. (*Mirac. SS. Ord. Bened. Ap.* Mabil), la vision du duc Ratbod.

loup, Surtur tuera Freyr, les hommes épouvantés descendront le chemin de la mort, la terre s'abîmera dans les eaux, les astres s'éteindront, l'incendie montera jusqu'au ciel. Ce sera la Nuit des dieux (1). »

» Mais cette nuit finira. De l'Océan, la terre surgira belle et verdoyante, les cataractes se rueront, et l'aigle volera au-dessus. Les Ases s'assembleront dans le champ d'Ida, et là, par les antiques runes, ils se souviendront des grandes choses et du Dieu très haut. Les champs se couvriront, sans culture, de moissons de blé; tous les maux seront finis. Balder reviendra. Hœder et Balder habiteront le palais fortuné d'Odin (2).»

Je pourrais insister sur le caractère profondément naturaliste de cette théogonie, sur ces divinités qui périssent à chaque grande évolution de l'univers, sur ce monde créé du corps du géant Ymir. Tout cela ne marque-t-il point une parenté avec les croyances de l'Inde? Le dualisme persan, la lutte d'Orzmud contre Ahriman, ne s'y réfléchit-il point aussi dans la guerre des Ases contre les Géants de la gelée? Historiquement, cette guerre n'est sans doute que celle des Goths et des Scandinaves contre les Huns. Après la soumission définitive des tribus ougro-finnoises par les héritiers des Ases, surgit la trinité syncrétique d'Odin, de Thor et de Freya. Freya, la déesse de l'obscénité sauvage des races mongoles, devient, en s'épurant, la divinité de l'amour, de la fécondité, l'épouse d'Odin, la mère de l'abondance et des moissons. Sa quenouille forme une constellation du firmament; les Nains lui ont forgé un collier d'un attrait irrésistible. Thor et Odin personnifient les peuples de race gothique et scandinave, et le temple d'Upsal consacre, par la réunion de leurs trois idoles, la formation de

(1) *Volops*. Str. 40 à 51.

(2) Vidit illa emergere,—altera vice,—tellurem ex Oceano, – pulchrè virentem;— defluent cataractæ,—aquila super volabit.=Convenient Asæ—in Idæ campo, —et ibi reminiscentur de magnis rebus, et de celsissimi dei—antiquis runis.=Ferent insativum—agri frumentum; —mala omnia cessabunt —Balderus redibit.— Incolent Hædor et Balder. — Odini beatas ædes. *Volops*. str. 52, 53, 54. — Dans cette citation, j'ai suivi, sauf quelques abréviations et retouches, la traduction d'Ozanam. *Etud. Germ.*, t. 1.

cette triplicité ethnographique et religieuse. Hertha (la terre), Jordh, Holda, la bonne et blanche chasseresse, qui devient aussi, comme Diane, la maîtresse des enfers, Sunna, la reine du soleil, sont les autres grandes déesses. Au-dessous de ces puissantes créations mythologiques, le naturalisme germanique, combiné avec le génie superstitieux des hordes finnoises, enlace le monde d'un vaste réseau panthéiste, qui, sous la différence des formes, persiste encore dans le nord de l'Europe. C'est tout un peuple de génies subalternes. Les Nains, race astucieuse, habile et méchante, enlèvent les femmes et les enfants, forgent les métaux, et gardent leurs mystérieux trésors dans les cavernes des montagnes. Au bord des rivières et des grands fleuves, on voit surgir du milieu des eaux des femmes d'une beauté merveilleuse et fatale. Comme une bande de cygnes, les Nixen nagent en peignant leur blonde chevelure, et chantant de vagues et harmonieuses chansons. Le pâtre et le baigneur charmés se fatiguent à poursuivre les blanches filles des flots. De leurs froids et mortels embrassements, elles les enlacent et les entraînent dans les profondeurs inconnues. Aristée retourne paisiblement du palais de sa mère, et le plongeur de Schiller remonte vivant de l'abîme avant de s'y engloutir pour toujours. Mais ceux-ci ne reviendront point. Ils dormiront à jamais, bercés par l'Océan du pôle, perdus dans le vague universel de la vie.—Mers brumeuses, lumière pâle, symphonies où la valse tourbillonne, nuits de Walpurgis, rêves infinis des philosophes, panthéisme de la Germanie, vous êtes comme les Nixen, comme l'attrait impérieux de l'humide, et la fascination irrésistible des eaux. Sirène aux yeux verts de l'Allemagne, les miens ont trop appris à te connaître. L'un d'eux périt dans la Meuse, en 1692, après la prise de Namur; le frère de mon pauvre père, jeune conscrit de Napoléon, se noya dans le Rhin. Et moi-même, quand tu me parlais par tes docteurs et par tes poètes, je sentais que je perdais terre, que le courant m'emportait, et tu faillis m'entraîner au fond du Neckar, un jour que je m'y baignais avec des étudiants d'Heidelberg.

Les Kobolds sont des esprits bienfaisants, des génies familiers, qui gardent le foyer et protégent la maison (1). Les Alfes noirs ont le regard mauvais, leur souffle donne la mort; ils combattent avec les Géants de la gelée. Les Alfes blancs sont les amis d'Odin. Dans les nuits sereines, on les voit danser au clair de la lune, sur le gazon des prairies. Je n'insiste point sur quelques génies de moindre importance.

La conséquence naturelle de ces croyances religieuses, c'est l'organisation d'un sacerdoce spécial et distinct, que j'ai déjà signalé parmi les Goths et que je retrouve, avec un caractère encore plus net et plus précis, chez les Scandinaves. L'initiation hiératique ne s'obtient qu'après de terribles épreuves préparatoires; elle confère une grande puissance à l'initié.

« Pendant neuf nuits entières, je suis resté en l'air, suspendu à un arbre, percé d'un trait et offert en sacrifice à Odin. Je n'ai touché ni aliments, ni corne à boire. J'avais la tête en bas, et j'ai recueilli, dans la douleur, la science sacrée... Je connais des incantations que les femmes et les enfants des hommes ne savent point (2). »

» Je sais des formules magiques contre les querelles, les chagrins et les soucis de toute espèce. C'est là mon premier pouvoir. Voici ce que je sais encore. Si l'on me charge de chaînes, mes chants font tomber mes fers de mes pieds et de mes mains. Voici ce que je sais encore. Si je veux sauver ma barque dans la tempête, je fais taire le vent et j'endors la mer. Voici ce que je sais

(1) La croyance aux Kobolds est encore très populaire dans le nord de l'Allemagne. V. Henri Heine. *L'Allemagne*. Leurs attributions rappellent volontiers celles du *Drac* du midi de la France, et particulièrement de la Gascogne. Je parle du Drac bienfaisant, qui panse les chevaux, prend soin des écuries, et non du Drac tracassier et méchant. *V.* dans la *Revue d'Aquitaine,* 2e année, le curieux article de Léonce Couture sur le *Drac*.

(2) Scio me pependisse—in arbore aeria—integras novem noctes, — telo vulneratum—et addictum Odino...= Nec libo me bearunt,—nec cornu potorio.—Speculabar deorsum,—sustuli sermones,—ejulans didici,—rursus inde delapsus sum... = Carmina illa calleo quæ nescit civis uxor—et ullius mortalis filius.—Auxilium vocatur primum—id autem tibi auxiliabitur — adversus controversias et ægritudines,— et curas universas...—Id novi sextum decimum. — Si velim lepidæ puellæ — toto affectu et voluptate potiri.—Animum muto—fœminæ brachia candidæ, — atque ejus voluntatem penitus verto, etc .. *Edda sœmund*, t. 3, *Havamal*, str. 141, 142, 149.

encore. Si je vois un cadavre branlant au-dessus de ma tête, au bout de la corde d'un gibet, je sais tracer des runes pour faire descendre le mort, qui vient converser avec moi. Voici ce que je sais encore. Si devant les hommes du *mall* je dois compter tous les dieux, je puis, sans me tromper, réciter les noms des Ases et des Alfes. Voici ce que je sais encore. Si je veux le cœur et l'amour d'une belle jeune fille, je change son âme, je renverse la volonté de la femme aux bras blancs. »

Tout l'esprit du sacerdoce barbare est là; c'est encore la puissante organisation gotho-scandinave, mais envahie, pénétrée par la superstition et la sorcellerie finnoises. Le prêtre n'est pas seulement le serviteur des Dieux et l'interprète de leurs volontés. S'il connaît les lois du monde, il peut aussi les changer. A sa voix, l'univers s'émeut ou s'apaise; il peut tout pour le bien comme pour le mal. Plus on va, plus les antiques notions divines s'altèrent et s'obscurcissent dans l'esprit du peuple. L'idée du juste se retire, les dieux sont cruels, fourbes et cupides; leur haine et leur amitié dépendent de rites et de formules dont un magicien dispose à son gré.

Ainsi, par leur polythéisme anthropomorphique et grossier, les tribus de la Scandinavie s'éloignent avec le temps des croyances religieuses de la patrie primitive, du naturalisme panthéistique de l'Inde et du dualisme persan. Pourtant, l'antique héritage de la race indo-européenne ne périt point ici tout entier; il persiste, sous ses altérations diverses, malgré l'abaissement de l'état social et la tendance progressive à l'individualisme amenée par les grandes migrations des peuples. La Trinité de l'Edda fait songer à la Trinité védique. Le dieu Gaut, c'est l'Indra des peuples aryens, l'Etre suprême et nécessaire, l'aveugle Destin de la Grèce et de l'Etrurie. Comme dans l'Inde, le monde a été formé du corps d'un dieu. Les jours fortunés de l'antique Asgard rappellent ceux de l'âge d'or, et la guerre des Ases contre les Géants de la gelée, la lutte d'Orzmud contre Ahriman. Ces douze Ases, compagnons d'Odin, sont les douze grands dieux *(consentes)* des mythologies classiques. L'idée du Verbe

se réfléchit dans Balder, le juste, le bienfaisant, qui succombe par la trahison de Loki. Alors le loup Fenris sera déchaîné, le grand serpent se tordra de fureur autour de la terre. C'est que l'univers penche vers sa ruine, que le Messie doit mourir, que le mal doit avoir son jour de triomphe. Les Lucumons de la vieille Etrurie, les adorateurs de la Fortune le savaient bien, quand, parmi leurs banquets éternels, ils présageaient l'agonie du monde. Mais la mort n'est qu'un court silence dans l'hymne infini de la vie. *Rerum novus nascitur ordo... Redeunt Saturnia regna.* La nuit des Dieux est finie, la terre verdoyante sort du sein des eaux, Balder revient, et l'âge d'or avec lui. — Débris des primitives croyances, vestiges de la parole perdue, je vous aime et je vous bénis, car vous êtes l'image lointaine de la loi future, et l'infaillible présage des destinées de ma race. Le Verbe viendra sur la terre, il y sèmera sa parole, et les iniquités seront lavées dans le sang du Juste. Que le Dragon soit déchaîné, que les étoiles tombent du ciel, que le vieux monde s'écroule parmi les abominations et les terreurs entrevues dans les visions apocalyptiques. Le mal et la trahison ne prévaudront point. L'arbre du Golgotha reverdit, Jésus se lève de son sépulcre, la Jérusalem nouvelle apparaît brillante et radieuse, et l'homme sort victorieux de sa lutte contre la mort.

J.-F. BLADÉ.

(Suite prochainement.)

NUMISMATIQUE FRANÇAISE.

Des Insignes et des Légendes monétaires, à l'occasion d'un écu d'or du xve siècle.

M. Ad. Carpentin, alors capitaine-commandant au 6e hussards, publiait, en 1845, un aperçu entièrement neuf sur les monnaies royales de France (1). Son œuvre, dans laquelle il recherche le *rapport des légendes avec l'esprit religieux,* parut quelque peu systématique à certains hommes de la science. Mais elle fut généralement louée, avec justice, comme pleine d'intérêt et de savoir. M. Cartier en rendit compte dans la *Revue de Numismatique* de 1847. Et les lecteurs de ce savant Recueil purent juger par eux-mêmes, sur des citations assez étendues, du système religieux mis en relief par M. Ad. Carpentin dans ses études de numismatique française.

Notre but n'est pas de revenir ici sur les appréciations ou sur les critiques dont sa brochure fut l'objet, à cette époque déjà un peu reculée. Nous voulons simplement la mentionner, en passant, comme un travail sérieux, bien que certains jugements de l'auteur nous semblent, çà et là, peu solidement établis, et même en contradiction assez manifeste avec l'idée générale qu'il a voulu faire prévaloir en écrivant son livre.

L'occasion de ce coup d'œil rétrospectif nous a été fournie par quelques découvertes récentes faites autour de nous. Elles nous ont rappelé une sorte d'engagement pris de faire une étude plus complète de l'*écu d'or* dont nous avons parlé dans le tome premier du *Bulletin*, page 98. Cette pièce, que nous avions alors à peine entrevue, n'a plus été mise à notre disposition. Faute de notes suffisantes sur quelques détails qui avaient vaguement fixé notre

(1) In-8° de 90 pages.

attention, force a été d'attendre une occasion nouvelle; et voilà qu'elle vient de se présenter.

C'est encore un écu d'or qu'on soumet à notre appréciation. Il s'est rencontré, enfoui à travers les décombres du château des anciens comtes d'Armagnac, sous la bèche d'un ouvrier fouillant le sol pour la nouvelle conduite des fontaines d'Auch.

De prime abord, nous affirmons de celui-ci, comme nous l'avons fait pour le premier, qu'il n'est pas antérieur au début de la Renaissance. Il appartient à ces premiers essais de monnaie royale à nouveau type que l'on frappait en France, pendant la période qui s'étend du troisième roi de la première branche des Valois à Henri IV.

I

Du Nom donné à cette Pièce.

Les *écus*, dont la vogue si longtemps populaire a duré jusqu'à nos jours, furent ainsi nommés, sous nos rois de la troisième race, de l'écusson ogival qu'ils eurent, dès le principe, pour empreinte d'effigie, c'est-à-dire du côté de *pile* ou sur le champ opposé à la *croix*.

Ces sortes de pièces n'étaient pas de création récente dans les dernières années du XIVe siècle; car Louis VII, qui monta sur le trône en 1137, avait déjà mis sur sa monnaie d'or l'écu royal, semé des fleurs de lis qui caractérisaient, sans nombre déterminé, les anciennes armoiries des rois de France. Sous Philippe VI et sous Jean II, elles avaient pris une grande faveur, sous le nom de *florin d'or à l'écu,* ou de *denier d'or à l'écu.*

Les premières qui, sous les Valois, furent mises en circulation sont de 1336. Le roi Philippe VI y est représenté, au *droit*, tenant de la main gauche l'écusson tel que nous venons de le décrire. Ces espèces étaient d'or fin, et on les appela *écus premiers*. Depuis l'année 1347, elles perdirent de leur valeur et prirent le nom

d'*écu deuxième,* dénomination qui leur resta pendant les deux règnes de Jean II et de Charles V.

A partir de Charles VI, qui régna de 1380 à 1422, les écus d'or se multiplièrent considérablement. Pour ne pas les confondre avec ceux des époques antérieures, on surmonta l'écusson royal, gravé au droit, d'une couronne non fermée, telle que la portaient alors les rois de France : on les appela *écus à la Couronne*, ou bien tout simplement *Couronnes*, et, comme dit Froissard, *Couronnes de France.*

Désormais, au lieu de fleurs de lis sans nombre, il n'y en eut plus que trois dans l'écusson royal, savoir : deux *en chef*, sous le bonnet de la couronne, et une *en pointe,* près du sommet de l'ogive. Or, telle est exactement l'empreinte qui s'observe sur le champ, au *droit* de l'écu d'or que l'on vient de soumettre à notre examen.

II

Description et Attribution.

Dans la légende qui l'entoure nous lisons : ✠ KAROLVS : DEI : GRACIA : FRANCORVM : REX. Mais quel est ce Charles, roi *des Français,* comme on disait dans ces vieux temps de notre monarchie? Evidemment ce n'est pas Charles V, puisque nous venons de voir que sur l'écusson royal de son *florin* ou de son *écu d'or* le nombre des fleurs de lis n'était pas encore réduit à trois.

D'ailleurs, sous ce prince, la couronne ne pouvait pas figurer au-dessus de l'écusson dans les monnaies, puisque c'est son successeur, Charles VI, qui, le 11 mars 1384, envoya au prévôt de Paris des lettres ordonnant pour la première fois fabrication de *bons deniers d'or fin* sur modèle, ayant nom écus à la Couronne.

L'inscription ci-dessus pourrait donc absolument se rapporter à Charles VI. Mais, d'autre part, s'il est vrai, comme l'avancent quelques numismates de renom, que l'*étoile* et la *molette* n'ont

été prises que par Charles VII, comme meuble spécial et distinctif sur la monnaie de ce prince, notre inscription le désignerait personnellement, car nous allons voir qu'une étoile figure, dans le champ du revers, au centre de la croix.

Enfin, nous ferons observer que Charles VII voulut, à partir de 1435 seulement, que son écu d'or reproduisît de petites couronnes ou des fleurs de lis *au droit* de cette monnaie, à côté et en dehors de l'écusson couronné. Et comme la pièce qui nous occupe ne présente pas ce caractère spécial, elle serait de fabrique antérieure à cette date, c'est-à-dire du premier tiers du XVe siècle.

Sur le *revers,* le champ de notre écu porte une croix, fleurdelisée aux quatre extrémités de ses deux branches égales. Cette croix est inscrite dans un quatre-feuille fleuri, à lobes demi-circulaires, et cantonné de quatre couronnes de France. Ces petites couronnes sont ouvertes, avec le bonnet tourné vers l'intérieur du champ. Enfin, une étoile à six raies charge, en relief, le centre de la croix (1).

Ici la légende est inscrite, comme celle de l'empreinte d'effigie, entre deux grainetis, où nous lisons ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT. Nous avons déjà dit un mot de cette manifestation publique d'une pensée éminemment chrétienne (2). Foucher en attribue le premier élan à une armée française luttant contre les Sarrasins, vers le milieu du XIe siècle. Bientôt elle se généralisa comme l'un des cris de la guerre sainte; et St Louis, en l'inscrivant, le premier, sur sa monnaie d'or, proclamait à son tour qu'entre l'Orient et l'Occident il ne s'agissait pas d'une querelle d'homme à homme, mais bien d'une lutte héroïque entre la Croix et le Croissant, entre le Christ et Mahomet. Dans la victoire,

(1) Il n'est pas toujours facile de distinguer l'étoile de la Molette, soit en numismatique, soit dans le blason. Un point de centre doit indiquer, dans cette dernière, l'ouverture où communique la branche de l'éperon au bout de laquelle elle se rive. Le centre de l'étoile ne doit pas avoir cette ouverture, qui manque, en effet, dans notre écu. Nous croyons qu'il est de Charles VII, bien que le P. Daniel, dans son *Histoire de France*, année 1380, attribue à Charles VI un écu d'or où la molette et l'étoile se voient au revers, ainsi que deux petites couronnes à côté de l'écusson royal.

(2) Voir tome I, page 98.

c'est le Christ qui était vainqueur; le Christ, qui par les Croisades étendait son règne sur les peuples égarés des régions orientales, et leur imposait de nouveau les lois de son éternel Empire : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Mais empressons-nous de reconnaître que, bien avant Louis IX, les devises chrétiennes avaient pris rang dans nos légendes monétaires. Sans nous arrêter aux espèces des grands feudataires, dont les types furent si étrangement multipliés au moyen-âge, nous en retrouvons de nombreux exemples jusque dans les époques les plus reculées de la monarchie française; et nous verrons que l'esprit religieux ne se manifeste pas avec moins de liberté dans les insignes qui les accompagnent, DÈS LES TEMPS MÉROVINGIENS.

III

La Croix.

La croix fut le premier, entre tous les insignes religieux, dans l'ordre des dates.

Les Orientaux de toutes les époques étaient dans l'usage d'attacher, tantôt avec des cordes, tantôt avec des clous, les grands coupables à ce poteau d'ignominie, où on les abandonnait, nus ou presque nus, ainsi exposés à toutes les intempéries de l'atmosphère. Les Carthaginois, Phéniciens d'origine et de mœurs, avaient importé en Afrique le supplice de la croix. Dans la guerre des *Mercenaires* (IIIe siècle avant J.-C.), il fut, sous les murs de Tunis, la terrible vengeance exercée par Amilcar-Barcas contre Spendius, chef des Gaulois en révolte; et ces derniers, devenus vainqueurs, crucifièrent, par représailles, trente officiers carthaginois, pris les armes à la main sur le champ de bataille.

On sait que les Romains adoptèrent à leur tour ce genre de supplice. Mais, chose digne de remarque, en Egypte, en Cilicie, en Assyrie, dans la Perse, même en Etrurie, et jusque dans le Mexique pour les temps antérieurs à Christophe Colomb, on a retrouvé une

espèce de croix, figurée sur les plus anciens monuments d'architecture, et gravée sur les médailles.

Chez les Egyptiens, elle affecte plus généralement la forme du T, appelée croix de Saint-Antoine. Cette forme a donné lieu, dès le XVIIIe siècle, à de nombreuses dissertations, à de savantes recherches, dont la conclusion, aujourd'hui bien reconnue, est que ce signe mystérieux était, en Egypte du moins, le symbole de la vie.

A titre de simple ornementation, la croix des médailles antiques, grecques ou barbares, est inscrite dans un cercle, comme chez les Massiliotes, par exemple, ou bien dans un carré, comme à Macédoine; et alors elle occupe tout un côté de la pièce, où elle joue le rôle d'insigne principal (1). Souvent aussi elle se place, comme type accessoire, en dehors de la figure la plus importante du champ qu'elle décore.

Bientôt après la conversion de Constantin (312), le gibet du Calvaire fut arboré au sommet du capitole. Ainsi exposé à tous les regards, il fut le gage public et authentique de la nouvelle vie dont le christianisme avait déposé le germe au sein des antiques nationalités que l'Evangile venait régénérer. Il fut choisi comme témoignage honorifique du mérite; on le plaça sur la poitrine des hommes d'élite, en récompense des services qu'ils avaient rendus à leur pays. Et, pour les têtes couronnées, il devint le plus riche ornement du diadème : passant ainsi, selon la belle expression de St Augustin, du lieu infâme des supplices sur le front des empereurs romains, *à locis suppliciorum ad frontes imperatorum*.

Il ne faut donc pas nous étonner si le symbole antique de la vie, si le signe sacré de la rédemption des hommes trouva désormais sa place sur les monnaies impériales, destinées par leur nature à circuler dans tous les rangs d'une société devenue chrétienne. Dès le IVe siècle, en effet, la croix figure, avec le *Labarum*, au *revers*

(1) Voir le *Trésor de Numismatique et de Glyptique*, in-fol.—*Numismatique des rois grecs*, page 13, planche VIII et IX.

des bronzes (1) tout aussi bien que sur les pièces d'or (2); et dans le v°, elle s'y multiplie sous diverses formes, soit comme insigne principal, soit au nombre des types accessoires.

Des anciens maîtres du monde, dont l'empire s'amoindrissait alors de jour en jour, par le fait des invasions, les insignes politiques et religieux passèrent à la numismatique des Barbares.

IV

L'Effigie, Insigne politique.

Les Goths,—dit Procope en racontant les efforts tentés par Justinien Ier, dans le but de chasser les Ostrogoths de leurs possessions d'Italie,— « les Goths avaient cédé aux Germains (c'est-à-dire aux » Francs), dès le commencement de cette guerre, la partie des » Gaules qu'ils possédaient (au-delà des Alpes, c'est-à-dire la » Provence); car ils n'étaient pas en état de résister en même » temps aux Germains et aux Romains. Les Romains ne pouvant » pas s'opposer à cette cession, Justinien la confirma, de peur que » les Barbares (c'est-à-dire les Francs), ne le troublassent dans ses » conquêtes sur les Goths d'Italie, s'ils venaient à se déclarer » contre ce prince. D'ailleurs, les Francs ne croyaient pas leur » établissement assuré dans les Gaules si l'empereur ne l'autorisait » pas par ses lettres.

» Depuis ce temps-là, les rois francs sont maîtres de Marseille. » Ils président aux jeux du Cirque, *et font battre monnaie d'or* » *gaulois, sur laquelle est empreinte leur image*, et non celle de » l'empereur, contre la coutume.»

La coutume, en effet, ainsi que Procope le dit ailleurs, était que la monnaie, frappée au coin des rois étrangers, n'eût pas cours légal dans le commerce public, même parmi les Barbares soumis aux lois de l'empire. Mais Justinien ayant reconnu l'indépendance

(1) *Trésor de Numismatique*, etc., etc. *Iconographie des Empereurs*, page 125, pl. LX, n° 2.
(2) Ibid., page 131, pl. LXII, n° 8.

des Francs, leur monnaie pouvait désormais reproduire au droit des pièces l'image du prince qui la mettrait en circulation.

Cet usage de l'effigie, comme insigne monétaire, était d'ancienne date en Orient. Chez les Romains, il commença par Jules César, qui, à partir de sa dictature perpétuelle, obtint du Sénat le privilége exclusif de faire graver sur les monnaies de la république l'empreinte de sa tête; et cet honneur passa successivement à tous ceux qui portèrent, après lui, le sceptre de l'empire romain. Quelques-uns prirent même pour empreinte d'effigie la tête des impératrices, de leurs enfants, etc., etc.

Nos rois de la première race imitèrent cet exemple, ainsi que le prouve le peu qui nous reste de la monnaie mérovingienne, qui porte presque toute l'image du prince, en buste seulement. Toutefois, il n'est pas certain que Clovis, premier du nom, l'ait suivi avant ses successeurs.

Et pourtant un petit nombre de pièces d'or ont pour légende, autour du buste du monarque, l'inscription CLODOVIVS REX..... LLODOVE REX..... LHODOVIVS REX. Mais on ne saurait les attribuer à Clovis Ier, à moins de supposer que ce prince, mort 24 ans avant la ligue des Francs avec Justinien, n'ait pas cru devoir attendre l'autorisation de l'empereur pour battre, à son effigie, une monnaie exclusivement propre à ses Etats. Et, dans cette dernière supposition, il ne faudrait pas s'étonner de ne rencontrer, sur aucune de ces premières espèces, le nom de Marseille comme lieu de fabrication. Car il n'a pu y être inscrit qu'après l'an 535, date des conventions qui confirmèrent à Clodomir, à Childebert et à Clotaire Ier, la libre possession de la Provence.

Quoi qu'il en soit, nous ferons observer, avec Le Blanc, que la monnaie *d'or gaulois*, comme l'appelle Procope, c'est-à-dire les sous d'or mérovingiens, les demi-sous d'or, et, enfin, les tiers de sous, appelés *triens* par les numismates, sont exactement de même poids que les monnaies analogues, c'est-à-dire le sou, le besant et l'obole de l'empire d'Orient.

V

Insignes divers associés à la Croix.

Or, presque toutes ces pièces reproduisent au revers le signe sacré de notre Rédemption, tel que Constantin l'avait introduit dans la numismatique impériale. Le chrisme s'y montre également dans toute la simplicité de sa forme primitive, avec ou sans A Ω; et ces deux lettres hiératiques accompagnent aussi la croix placée comme insigne principal au champ de certaines pièces.

Enfin, si le signe de la Rédemption est en dehors de la figure la plus importante, cette figure est quelquefois un calice qu'elle surmonte, et le plus souvent une victoire ailée, à la façon du Bas-Empire. Ce personnage allégorique, appuyé à droite sur une longue croix triomphale ou de résurrection, porte de plus, à la main gauche, une croix latine ou bien une simple croisette grecque, entée sur le globe du monde. Sa tête est quelquefois nimbée en signe de consécration chrétienne. Une longue tunique descend invariablement jusqu'à ses pieds comme une sorte de protestation contre ces génies obscènes dont l'ignoble déshabillé révolte la pudeur dans le plus grand nombre des produits de l'art antique, surtout dans les camées de l'ère impériale.

Aucune légende proprement dite n'exprime directement, que nous sachions, une pensée chrétienne dans la numismatique des temps mérovingiens. Elles reproduisent tout simplement le nom et la qualité du prince autour de son effigie; presque toujours le nom du lieu où se frappait la monnaie royale; et bien souvent le nom du monétaire, tel que, par exemple, celui de St Eloi sous le roi Dagobert Ier et sous le fils de ce prince, Clovis II.

Mais, en dehors des légendes, l'esprit religieux est manifeste dans les insignes, dans les sigles et dans les figures que nous venons de signaler.

Disons plus, la belle devise de Louis IX n'est-elle pas en germe dans l'attitude et la composition des VICTORIA qui nous restent

du petit-fils de Clovis Ier? Dans ce langage allégorique, tout à fait de son choix, Théodebert disait assez haut à ses sujets, par sa victoire appuyée d'une main sur la Croix, et portant de l'autre la sphère du monde que la Croix domine : *c'est le Crucifié qui est vainqueur, qui règne et qui gouverne.*

Et la conviction qu'exprime cette devise n'est pas moins évidente lorsque Théodebert, du côté opposé à sa victoire nimbée, porte haut, dans sa main droite, la Croix romaine potencée, entée sur le globe du monde. Ou bien encore quand, au revers de son demi-sou d'or, Gontran se montre sur un char de triomphe, hissant de ses deux mains une Croix latine, comme l'insigne glorieux du Christ vainqueur.

Mais citons quelques exemples de ces premiers temps de notre vieille monarchie.

I. Au droit : DN THEODEBERTVS VICTOR.

Au revers : VICTORIA AVGGG.

Ce qui veut dire : *Notre Seigneur Théodebert vainqueur. — Victoire des Augustes.*

Les trois Augustes sont ici le roi et ses deux oncles. On les désigne par un égal nombre de G, à la manière des monnaies impériales.

II. Droit et revers.— Les deux légendes sont identiques; et, dans ces deux pièces, le prince porte une pique sur son épaule droite. Un cavalier, lancé au galop, orne le bouclier qui le protége à gauche. — C'est un *sou d'or* dans les deux cas, mais de coin différent.

III. Au droit : D.N. THEVDEBERTI P.P. AVG.

Au revers : VICTORIA AVGGG — *sou d'or.*

Ce qui veut dire : *De notre Seigneur Théodobert PerPétuel* (1) *Auguste. — Victoire des Augustes.*

(1) *PerPetuus* est ici plus vraisemblable que *Pater Patriæ*, qui d'ailleurs se voyaient également sur la monnaie impériale.

IV. Au droit, la légende est effacée, sauf les lettres..... TORIA.

Au revers : VICTORIA THEVDEBERTI — *demi-sou.*

V. Au droit : D.N. THEODEBERTVSG.

Au revers : VICTORIA AVGGGDN CONOB — *Trien.*

Ce qui veut dire : *Notre Seigneur Théodebert,* le *Gothique.* Ce dernier mot est la signification de la dernière lettre G; comme pour rappeler les victoires du prince sur les Goths, encore à la façon des empereurs romains.— Au revers, il faut lire : *Victoire des Augustes Nos Seigneurs.*

Conob est inscrit au bas de la légende et dans le même cercle. Bien souvent on l'a placé de préférence dans l'*exergue;* c'est-à-dire parallèlement au diamètre horizontal de la pièce, ainsi qu'on le voit au revers du n° III, en toutes lettres, et à celui du n° I, avec la suppression des deux voyelles : C.N.B.; ou même encore avec le changement de N en M, c'est-à-dire COMOB.... C.M.B.

Nous ne croyons pas devoir insister sur le vrai sens à donner à ce mot mystérieux, qui met à la torture l'esprit d'un si grand nombre d'antiquaires.

VI. Au droit : GVNTACHRAMR pour

GONTRAMNVS REX.

Au revers : SENONI CIVIT. — *Demi-sou d'or.*

Ce qui veut dire : *le roi Gontran;* et *à la cité de Sens,* c'est-à-dire *frappé à Sens.*

L'une des choses les plus étranges qui s'observent dans toutes ces pièces d'or des temps mérovingiens, ce sont les fastueux titres d'emprunt dont se paraient nos rois de la première race. Celui de *Seigneur* est le premier. D N *Dominus Noster*, qui précèdent le nom du prince, ne s'étaient jamais vus chez les empereurs romains avant la fin du IIe siècle. Encore Septime Sévère ne l'avait-il obtenu, à cette époque, que dans quelques provinces reculées,

Rome ne l'ayant pas voulu tolérer dans ses murs, avant le règne d'Aurélien. Ce titre ne devint commun qu'après la translation du siége de l'empire à Constantinople; et c'est à l'exemple des descendants de Constantin que les successeurs de Mérovée le prirent sur leurs médailles.

Nous y voyons aussi la qualité d'Auguste, qui d'abord avait exclusivement été réservée aux personnages élevés ou du moins associés à la dignité impériale. Or, dans le but de justifier cette singulière anomalie chez nos rois chevelus, quelques écrivains ont soutenu que l'empereur Anastase Ier avait envoyé, par des ambassadeurs, à Clovis devenu chrétien, les insignes du consulat et du patriciat avec le titre d'Auguste. Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point de notre vieille histoire. Mais nous avons déjà fait observer que les descendants de Clovis Ier se transmirent successivement cette qualité d'Auguste; que Théodebert la communiqua à ses deux oncles, et qu'enfin il l'inscrivit pour lui-même, autour d'un sou d'or, à titre perpétuel, suivant en cela l'exemple de quelques empereurs des premiers siècles (1), et la pratique assez uniforme de ceux du Bas-Empire.

Quant au titre de roi, REX ou R, nos légendes mérovingiennes l'omettent bien rarement; mais jamais il n'est suivi du mot FRANCORUM, par la raison que les empereurs de leur temps n'ajoutaient pas au mot IMPERATOR celui de ROMANORUM.

L'imitation presque servile est donc l'un des caractères les plus manifestes de la monnaie mérovingienne : on avait voulu suivre, chez les Francs antérieurs à Pepin le Bref, les traditions romaines tant du Haut que du Bas-Empire.

Toutefois, nos rois *très chrétiens* ne s'oublièrent jamais sur cette voie de l'entraînement jusqu'à diviniser, en leur personne, de prétendues vertus augustales : *Æquitas Augusti, Beata tranquillitas*, etc., etc. « Singulière dérision — dit à ce propos M. A. Carpen- » tin—que ces devises *Pietas Augusta, Pudicitia Augusta,* etc., etc.,

(1) Tels que Nerva, Constant, Julien, etc.

» rapprochées de la *Venus Victrix*, et appliquées aux Messalines » couronnées » dont le nom et l'effigie prenaient pour revers ces nobles vertus de famille.

Que dire encore de cette *pudicité* de Crispine répudiée pour cause d'adultère; de cette consécration *Dis Conjugalibus* qu'elle faisait graver à la suite de son nom, en légende monétaire, tandis que son mari, l'empereur Commode, était empoisonné et étranglé par une de ses concubines ?

Dans une société que la Croix avait régénérée sur le Calvaire, de tels outrages ne devaient plus être infligés, par le cynisme et l'hypocrisie, à la morale publique. Le Seigneur, Dieu des vertus, venait de renouveler la face de nos régions occidentales; et le gibet de son sacrifice, arboré de toute part, avait enfin mis une digue à tous les débordements d'une civilisation par trop décrépite.

On aura peut être remarqué, à propos de la monnaie mérovingienne, que nous nous sommes contenté de désigner des espèces d'or. C'est que nos rois de la première race dédaignèrent d'en frapper d'un métal inférieur, du moins dans leurs propres ateliers. Ils les regardaient comme moins dignes de reproduire soit les insignes religieux, soit le nom et l'effigie des têtes couronnées.

Mais dans le but de les rendre plus accessibles aux diverses classes de la société, ils copièrent plus rarement le sou d'or des empereurs, dont la valeur moyenne s'élevait à 90 fr. de notre monnaie actuelle. Ils multiplièrent, de préférérence le demi-sou, et surtout le trien, c'est-à-dire ce tiers de sou dont l'usage avait été jusque-là moins commun, en Occident, sous le nom de *quinaire*. Et pour monnaie courante, ils abandonnèrent à la multitude le denier d'argent du peuple-roi, ainsi que les pièces de billon et de bronze que Rome avait répandues avec tant de profusion dans tout l'empire.

F. CANÉTO, vic. gén.

VITRAUX

POSÉS

DANS LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME A St-PIERRE DE CONDOM

PAR M. L'ABBÉ GOUSSARD.

Le temps n'est plus où le clergé français paraissait ne porter qu'une attention distraite aux produits de l'*Art chrétien*. Et si l'on eut raison de déplorer alors ce délaissement regrettable, on a eu cependant grand tort d'attribuer à l'insouciance ce qui n'était qu'une des conséquences nécessaires de la pénurie de prêtres et des malheurs publics. Aujourd'hui que l'Eglise de France s'est relevée de ses ruines, les études artistiques, leur développement, leur progrès ne lui demeurent plus étrangers : le Clergé n'ignore pas que l'*Art chrétien* constitue une des gloires les plus éclatantes du Catholicisme; et il en est trop fier pour qu'il consente jamais à s'en dessaisir. Que si les produits de cet art admirable sont maintenant si fort appréciés, si sa cause, quelque temps indécise, est désormais gagnée, cet heureux résultat n'est pas dû tout entier, comme on l'a dit, aux efforts de savants laïques qui ont écrit en dehors de tout esprit religieux, ou même de quelques protestants étrangers qui font de l'art pour l'art. Leurs ouvrages, d'un mérite remarquable d'ailleurs, ont pu servir cette noble cause, nous sommes loin de le contester; mais c'est surtout à l'ardeur généreuse de cette génération de jeunes artistes, dont la science s'inspire des saintes révélations de la foi, qu'appartient dans ce succès la part sérieuse et décisive. On a vu de jeunes hommes, bravant les sarcasmes d'une science incroyante et pleine de mépris, entrer résolûment les premiers dans cette voie de rénovation catholique dont nous sommes les témoins, l'activer par leurs efforts, la diriger par leurs entreprises, et, s'éprenant d'un pieux amour pour

l'*Art chrétien*, travailler avec un zèle infatigable à découvrir et à formuler les lois de l'archéologie sacrée. Ce sont eux qui bâtissent dans nos cités et jusque dans nos villages ces nombreuses églises élevées selon les belles règles du symbolisme catholique. Grâce à leur initiative, nos vieilles cathédrales se sentent dégagées peu à peu des hideuses masures, des constructions barbares qui cachaient aux regards la majesté de leurs gracieuses proportions, et nous voyons reparaître, dans des réparations intelligentes, la chaste fraîcheur de leur première jeunesse. Ils ressuscitent de toutes parts avec un rare bonheur l'art merveilleux de la peinture sur verre qui pendant plus de trois siècles se fit dans nos temples le prédicateur infatigable et populaire des petits et des simples, en leur « distribuant la lumière de l'Evangile avec la douce clarté du jour. » Heureuse de cet apostolat si noblement exercé, l'Eglise en favorise à l'envi tous les travaux : quelques-uns de ses prêtres, impatients de lui consacrer leurs talents, s'enrôlent avec résolution dans cette nouvelle croisade. Ils composent des monographies qui sont des chefs-d'œuvre (1); ils fondent des Revues (2), ils publient de savants écrits sur l'iconographie, l'archéologie (3) l'orfévrerie, la gravure, la ciselure (4), l'esthétique chrétienne (5). Il en est même qui, poussant plus loin encore leur noble dévouement, mettent la main à ce religieux labeur, ne dédaignant pas de manier eux-mêmes le compas de l'architecte, le ciseau du sculpteur (6) ou la palette du peintre : ils s'établissent au XIXe siècle, comme cela se pratiquait au XIIIe, les *imagiers du bon Dieu et de Notre-Dame*. Ces cœurs généreux ont pu croire sans témérité que Dieu leur ayant confié « la garde de la science (7), » c'était seconder ses desseins que de se vouer à la culture de l'art qui en est la vivante expression. Franche-

(1) Arthur Martin, Cahier, Canéto, Pavy, etc., etc.
(2) Corblet.
(3) Bourrassé, Godar.
(4) Texier.
(5) Jouve.
(6) L'abbé Choyer, d'Angers.
(7) Malach, cap. II, v. 6.

ment, n'y a-t-il pas une haute convenance à ce que l'Eglise apparaisse chez quelques-uns de ses ministres la nourricière des arts et la propagatrice de leur culte ! Etablie qu'elle est par Dieu même, *colonne et firmament* (1) de la vérité dont la splendeur inspire et féconde les beaux-arts, en quelles mains leur progrès peut-il être mieux assuré ? N'a-t-elle pas toujours été leur protectrice ? Ne les a-t-elle pas sauvés de la barbarie ? et dans le moyen-âge, où la foi des gouvernements et des peuples ouvrit le champ de la liberté au déploiement de toutes ses influences, ne la salua-t-on pas dans ses évêques, dans ses prêtres, dans ses religieux surtout, la *maîtresse-ès-arts* de la vieille Europe ? Elle les cultiva si amoureusement, elle sut les appliquer avec tant d'intelligence à l'agrément et à l'utilité, à l'éducation et au progrès des peuples inexpérimentés dont elle fut la mère, que l'histoire de l'Eglise se confond souvent avec l'histoire de l'art moderne, et que les éléments de celui-ci demeurent un mystère impénétrable sans la connaissance de celle-là. Aussi, la part active et toute personnelle que le clergé s'adjuge aujourd'hui dans la culture de l'*Art chrétien* fait concevoir aux hommes de bien l'espérance de voir bientôt se lever de nouveau parmi nous l'aurore de beaux jours depuis trop longtemps passés. Que Dieu et nos vertus protégent la liberté de l'Eglise, et nous la verrons produire des artistes comme elle donne des missionnaires ; et les beaux-arts, qui trouvaient autrefois l'inspiration et la vie sous sa tutelle sacrée, lui emprunteront de nouveau, avec le respect et l'admiratiou des peuples, une incalculable puissance de civilisation !

Et pour ne parler aujourd'hui que de la peinture sur verre en tant qu'elle s'applique au service des églises, quelle autorité cette magnifique prédication de la foi par l'iconographie de nos verrières n'acquerra-t-elle pas, si les ministres de la parole divine en *popularisent*, par ce moyen, les sublimes enseignements ? Les fidèles, prosternés devant ces saintes images, ne pourront se

(1) I. Tim., cap. III, v. 15.

défendre d'un vif attendrissement et d'un profond respect en pensant que la main qui touche chaque jour le corps de Jésus-Christ esquissa le profil de cette vierge, ou traça le nimbe de ce martyr. Nous ne pouvons donc que louer M. l'abbé Goussard de sa noble initiative et du bel exemple qu'il donne en consacrant sa vie à l'apostolat de l'*Art chrétien*. La peinture sur verre fait, depuis plusieurs années, l'objet spécial de ses études; et ses ateliers ont déjà produit quelques travaux qui comptent parmi les œuvres remarquables de notre temps. Si le savoir archéologique de cet humble prêtre garantit aux créations de son pinceau le respect des prescriptions théologiques qui fixent la limite extrême entre l'imagination de l'artiste et les exigences du dogme, son âme pieuse est éminemment propre à marquer son travail du cachet religieux qui fait le charme des verrières de nos âges de foi : c'est l'un des mérites des vitraux qui décorent la chapelle de la Vierge à Saint-Pierre de Condom, dont nous voulons entretenir les lecteurs du *Bulletin*.

Le peuple condomois les visite et les admire. Nous les avons visités et admirés comme lui. Nos lecteurs auront à regretter sans doute ici les jugements d'un artiste. Nous les prions de n'y voir que les simples appréciations d'un chrétien.

La chapelle N.-D. reçoit le jour par trois ouvertures de même hauteur et de largeur inégale. Celle du centre mesure 9 mètres de haut sur 1 m. 70 de large; elle est divisée par deux meneaux en trois sections verticales de 50 c. l'une. Un seul meneau partage en deux baies semblables chaque fenêtre latérale qui n'a guère plus de 1 m. en largeur. Ces cadres de pierre, aussi démesurément longs qu'ils sont étroits, ne paraissaient comporter qu'une ornementation *médaillonnée*. M. l'abbé Goussard les a peuplés de personnages de grandeur quasi-naturelle, représentant la vie abrégée de la Ste-Vierge en une série de neuf tableaux. L'étude des sujets a été faite avec tant de soin, l'artiste en a si habilement disposé la composition que les obstacles, estimés d'abord insurmontables, se sont évanouis sous sa main; il y a plus : à consi-

dérer l'ordonnance des scènes, la position naturelle des personnages, il est impossible de ne pas reconnaître que les difficultés elles-mêmes contribuent à l'harmonie de la verrière. Analysons d'abord, en quelques mots, chaque partie de ce drame sacré; nous essaierons de l'apprécier ensuite sans exagération comme sans faiblesse.

VITRAIL DE GAUCHE. — *Immaculée-Conception.* — La noble fille d'Anne et de Joachim repose, enveloppée de pourpre, dans un berceau richement sculpté. Son visage, aux traits encore vagues, comme ceux d'un enfant, respire la plus suave innocence. Quatre anges sont venus du ciel déposer aux pieds de leur souveraine l'hommage de leur admiration. L'un d'eux, genou en terre, se tient en face du berceau et présente à Marie un lys éclatant de blancheur. Le second, debout en arrière de la Vierge qu'il contemple avec joie, déploie de ses deux mains un phylactère à demi déroulé, et laisse lire au spectateur l'explication de cette scène *sine labe concepta*. Les deux autres messagers célestes sont debout au deuxième plan du tableau. Leurs regards attentifs fixent la jeune enfant; ils décèlent un respect mêlé d'étonnement et de tendresse. La *vue* de ce mystère est aussi charmante que neuve; elle offre dans son exécution une actualité louable; et la douce piété dont elle est empreinte est de nature à réveiller et à nourrir la foi.

Présentation de la Ste Vierge. —Marie, dans ce tableau, paraît âgée d'à peu près trois ans. On la voit sous le parvis du temple s'offrir au grand-prêtre pour se consacrer à Dieu. Sa chevelure blonde et *crépue* met en relief, dans la naïveté de ses traits, la générosité de son vœu. Elle a pour tout vêtement une robe blanche, et pour unique atour une légère couronne de roses. Le grand-prêtre, revêtu de ses habits sacerdotaux, bénit l'enfant et la contemple d'un regard satisfait. Joachim et Anne assistent à la cérémonie : leur physionomie expressive sourit à la piété de leur fille. La richesse variée de leurs costumes décore harmonieusement cette gracieuse scène. On ne quitte pas ce délicieux tableau sans

remarquer la tête originale d'un lévite qui se montre derrière le grand-prêtre. L'attitude de l'humble Vierge absorbe toute son attention.

Mariage de la Ste Vierge. — Marie et St Joseph tiennent la droite du meneau, le grand-prêtre et un lévite occupent la gauche. La Vierge est représentée à l'âge de l'adolescence. Sa beauté se colore d'une modestie douce et mélancolique. Joseph porte d'une main sur son cœur le lys des vierges; il présente de l'autre l'anneau d'argent à sa fiancée. Celle-ci approche timidement ses doigts, tandis que le grand-prêtre, bénissant les époux, les contemple avec une gravité modeste. La peinture de cette cérémonie religieuse est douce, calme et sereine comme le premier jour d'une sainte union.

VITRAIL DE DROITE. — *Annonciation.* — L'archange Gabriel et la Ste Vierge composent tout le personnel de ce mystère. Le messager du ciel apparaît sous la figure d'un jeune adolescent; mais ses longues ailes repliées derrière les épaules disent assez qu'il est messager céleste. Modestement couvert d'une tunique diaprée de riches couleurs et gracieusement retenue à hauteur de ceinture, il se tient debout : l'une de ses mains porte un sceptre d'or, symbole de sa dignité, l'autre montre les cieux, d'où viendra la vertu du Très-Haut qui doit couvrir la Vierge de son ombre (1). Marie, debout aussi devant un escabeau, dans une attitude modeste et soumise, écoute le divin messager; ses regards sont fixés en même temps sur un lys qui croît à ses pieds. On dirait qu'elle prend plaisir à contempler, dans cette fleur, le symbole d'un privilége dont elle est jalouse, et que son titre de Mère de Dieu ne lui ravira pas.

Visitation. — Au premier plan du tableau figure la rencontre de la Ste Vierge et de Ste Elisabeth, l'une jeune et brillamment vêtue, l'autre portant des couleurs moins voyantes assorties à son grand âge. L'attitude de ses mains modérément levées au ciel, l'étonnement peint sur son visage, laissent deviner ces mémorables

(1) Luc, cap. I, v. 35.

paroles : « *D'où me vient un si grand honneur que la mère de mon Seigneur me visite* (1) ?» La tenue modeste de Marie, la piété reconnaissante que révèlent ses traits, le geste expressif de sa main gauche pressant son cœur, rappellent l'élan sublime de son âme, qui exhale son admiration et sa reconnaissance dans le cantique *Magnificat*. Au second plan, St Joseph, le bâton de voyageur à la main, accompagne sa chaste épouse. Son air distrait, qui le fait paraître étranger au dialogue de la Visitation, corrige, autant que la chose est possible, l'inconvénient d'un espace trop restreint. Il est, en effet, si rapproché de Marie parlant avec sa cousine que, sans cet expédient, il eût été difficile de le supposer étranger au grand mystère qui ne devait lui être révélé que plus tard. Zacharie occupe la droite de Ste Elisabeth. Ils se tiennent l'un et l'autre sur le seuil de leur demeure. Le riche costume du saint vieillard annonce la noblesse de son rang.

Nativité de Notre-Seigneur. — Cette scène, aussi gracieuse que belle, rappelle l'instant qui dut suivre la naissance de J.-C. Dans une crèche portative, et sur un peu de paille, l'Enfant-Dieu repose enveloppé de pauvres langes. En face, Marie, sa mère, l'adore à genoux; St Joseph, debout derrière elle, le considère attentivement, et, les mains élevées au ciel, dans l'attitude de la surprise, de l'admiration et de l'amour, il s'apitoie pieusement sur ses précoces souffrances. Le bœuf et l'âne, témoins traditionnels de ce solennel événement, avancent leur tête au-dessus de la couche de l'enfant et réchauffent ses membres de leur haleine. Le regard intelligent du bœuf paraît préoccupé des grands mystères qui s'accomplissent; tout entier au respect qu'il doit, selon Isaïe, à l'autorité de son divin maître (2), il semble ne prendre plus garde à la fraîche verdure dont son auge est pleine. De son côté l'âne a dépouillé son allure *abétie;* et tout en lui annonce la joie qu'il éprouve de reconnaître aussi la crèche de son Seigneur (3). Une

(1) Luc, cap. I, v. 43.
(2) Isaïe, cap. I, v. 3.
(3) Isaïe, I, 4.

étable en ruines, ouverte à tout venant, et quelques pans de murs fort délabrés forment l'arrière-plan du tableau.

VITRAIL DU MILIEU. — *Purification de la Ste Vierge.*—Marie, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, occupe seule le panneau central. Elle le présente au grand-prêtre, qui se dispose à le recevoir dans une étoffe blanche de fin lin pour l'offrir ensuite au Seigneur(1). Au même plan, et derrière la vierge mère, une jeune fille tient un panier d'osier à la hauteur de sa poitrine. Deux tourtereaux pleins de vie y reposent dormants. Ils sont le prix légal du rachat des premiers nés des pauvres. St Joseph assiste à la cérémonie. L'ordonnance du sujet répond fidèlement au sens du mystère représenté, sans nuire pour cela à l'expression délicate qui le caractérise.

Compassion de la Ste Vierge. — A cet endroit, la vie de la Ste Vierge offre une lacune qu'impose le manque d'espace. M. l'abbé Goussard a eu la sagesse de la faire porter sur les événements moins essentiels de cette sainte existence. Omettant la fuite en Egypte, Jésus retrouvé dans le temple, les noces de Cana, il s'arrête à l'émouvant mystère de la Compassion.

Tout est consommé, et, inclinant la tête, il rendit l'âme (2), nous dit l'Evangile, en racontant la mort de N.-S. J.-C. C'est en ce moment solennel que l'artiste a pris ce lugubre sujet. Le corps de Jésus, pâle et légèrement *éburné*, n'a pas encore revêtu le ton décidé du cadavre. Trois clous l'attachent à la croix (3), son côté droit est blessé (4), ses deux longs bras s'étendent presque horizontalement, comme pour embrasser le monde entier dans la Rédemption qu'il vient d'opérer (5). D'une part, le sommet verdoyant du calvaire paraît au loin couronné des montagnes désolées de Juda; et de l'autre, d'une sorte de bourgade, vue à moindre distance.

(1) Le grand-prêtre ne doit pas revêtir son costume solennel au mariage de la Ste Vierge, non plus qu'a la cérémonie de la Purification. Anal. Juris. pontif. XXII, livr. 1857.
(2) Jean, XIX, 3.
(3) St Bonaventure.
(4) St Bonaventure.
(5) Nicolas de Pise.

L'azur des cieux, quelque peu foncé de ténèbres comme à l'heure d'une éclipse, ne semble éclairé que par les étoiles. Le peuple a déjà quitté le Calvaire, et il s'est fait une profonde solitude autour du crucifié. Marie sa mère, et Jean son disciple, retenus par la violence de l'amour, lui sont demeurés seuls fidèles. Celui-ci lève vers Jésus des regards désolés; il *paraît vouloir écouter encore les accents d'une voix à peine éteinte.* La Ste Vierge, debout à la droite de la croix, n'a plus la force de regarder son fils expiré. Elle le contemple avec une trop poignante amertume dans le sanctuaire de son âme. Sa tête, inclinée par l'affliction, ses traits décolorés et amaigris par la souffrance, ses mains jointes devant sa poitrine, son attitude calme et résignée mettent en relief sur toute sa personne la simplicité terrible des grandes douleurs.

Ce tableau occupe le centre de la verrière. Il était convenable qu'il fût digne par sa perfection de la place qui lui était destinée. Quand on regarde pour la première fois cette scène funèbre, entourée qu'elle est d'une variété de sujets qui diminuent l'attention en la partageant, il ne paraît rien que d'assez commun dans son ordonnance; et comme la simplicité *grave* et nue en fait surtout le prix, une étude plus recueillie révèle des beautés d'abord inaperçues. Sans parler du sentiment religieux qui anime cette peinture de quelques pieds carrés, qui ne serait frappé de ce dessin correct et sans exagération anatomique, de ces draperies d'un naturel et d'une grâce irréprochables. Et dans Jésus mort, dans la Vierge mourante de douleur, qui n'admire l'expression de physionomie vraiment surhumaine que les souffrances et la mort même ont respectée ?

Couronnement de la Ste Vierge. — Cette scène triomphale se passe au ciel, et les trois personnes de l'adorable Trinité y concourent à la fois. Marie est assise sur un trône d'or, les mains jointes devant sa poitrine. L'artiste, à l'imitation de l'Angélico, a renouvelé sa jeunesse (1). Une brillante robe de pourpre voile les

(1) *Couronnement du Louvre.* — Cartier.

formes de son corps et ne laisse paraître que le visage et les mains. Ses blonds cheveux flottent sur ses épaules, d'où tombe un ample manteau jaune-clair, brodé d'or, qui couvre ses pieds.

Dieu le père et son divin fils sont assis sur deux trônes un peu plus élevés que le sien. Tandis qu'ils déposent ensemble sur son front la couronne de gloire, le St Esprit plane, dans les hauteurs célestes, sous la forme d'une colombe. Jésus-Christ la regarde avec une chaste tendresse et semble lui dire en la couronnant : « *Venez, vous serez couronnée* (1). » Le plus beau des enfants des hommes est revêtu avec une grande magnificence. Sa chevelure protége son cou, et le manteau bleu de ciel jeté sur ses épaules enveloppe la partie inférieure de son corps : tout dans sa personne est calme et pur. Dieu le père est représenté sous la forme d'un vieillard vénérable. La tête couverte de la couronne impériale, il tient de la main gauche sur ses genoux la sphère du monde. La chape de pourpre qui recouvre sa robe blanche donne à sa physionomie une imposante majesté; tout dans cette scène est léger, aérien, inondé de richesse et de lumière. La peinture en est pourtant sereine et douce au regard.

Tels sont les sujets de la verrière de la chapelle N. D. à Saint Pierre de Condom. Ils ont à peine subi l'épreuve d'un petit nombre d'années. Et pourtant nous avons la ferme espérance qu'on ne les verra point pâlir et *couler* sous l'influence des agents atmosphériques, comme tant d'autres œuvres contemporaines dont les émaux n'ont presque plus rien de leur premier éclat.

Quand on étudie ces tableaux dans leur ensemble, la première remarque que l'on peut faire, c'est que M. l'abbé Goussard s'inquiète peu d'endormir la vigilance du critique par l'étalage trompeur d'un vif éclat de coloris. Bien qu'il aime la couleur lumineuse, il ne l'emploie qu'avec modération. Quelques larges indications des masses, mariées à la disposition bien entendue des émaux, l'aident à diriger avec bonheur et à contenir avec grâce le jet précipité de la lumière. Il parvient même à la tamiser si doucement

(1) CANTIC., cap. IV, v. 8.

qu'on peut longtemps regarder ces vitraux et les étudier sans fatiguer sa vue, comme on ferait d'une peinture à l'huile. Ses draperies ont de la noblesse, et il réussit plus d'une fois à leur donner l'abondance et le calme des œuvres antiques. Il est sobre d'ornements, et il les choisit avec goût. L'unité, si nécessaire à un grand travail d'ensemble, préside heureusement à la composition de ce drame historique. Le respect des types, dans la gradation de l'âge, y est religieusement gardé, et le critique se retire satisfait du caractère des acteurs et de l'ensemble de leur action. Cette unité n'est pas moins frappante dans l'individualité des personnages; ils sont tous la création de la même intelligence, et le souffle du même artiste leur donne la vie. Ce n'est pas à M. l'abbé Goussard qu'on pourrait appliquer les mémorables paroles qu'un peintre immortel adressait à un plagiaire : *Que deviendront vos tableaux au jour du jugement quand chacun reprendra les membres qui sont à lui?*

Nous ne voulons pas dire cependant que tout soit neuf dans cette œuvre, ou que l'artiste s'y montre constamment original, non; bien qu'on y remarque de l'originalité dans une louable mesure, il est aisé de voir, pour peu qu'on y regarde de près, que les thèmes et les principaux types sont puisés dans la tradition. Ainsi le Christ du couronnement de la Ste Vierge a été si évidemment imité d'un des couronnements du *Beato* que nous avons pu le décrire en empruntant à peu près les paroles de l'un des meilleurs interprètes de ce grand artiste. Ses thèmes appartiennent en général à la même source, excepté celui de l'Immaculée-Conception, dont nous ne connaissons pas de modèle : ils sont depuis des siècles consacrés par l'*art chrétien*. M. l'abbé Goussard, en les adoptant, a eu le mérite de les marquer du sceau de son talent et de la fraîcheur de sa piété. Tandis que les peintres médiocres pensent racheter la nullité de l'art par la nouveauté de la composition, M. Goussard s'est souvenu que les grands maîtres de la Grèce et de Rome ne craignaient point de suivre les traces de leurs devanciers, et il a eu le bon goût de ne pas renier de tels exemples. Au reste, qui ne sait

que l'art religieux étant essentiellement traditionnel, ses compositions appartiennent à tous, et que la gloire de l'artiste chrétien consiste à s'approprier les traditions en les continuant avec éclat.

Les vitraux de Notre-Dame sont-ils donc sans imperfection et ne méritent-ils que des éloges? Nous ne le pensons pas. M. l'abbé Goussard ne le pense pas plus que nous. Mais ce que nous sentons bien, c'est que là où brillent d'aussi solides qualités, quelques taches légères n'impressionnent que médiocrement; nous essaierons cependant de les relever, ne serait-ce que pour remplir dans toute son étendue notre mission de critique.

Les deux figures de l'Enfant Jésus à l'étable et au parvis du temple nous paraissent un peu négligées : plus de noblesse dans les traits eût mieux fait ressortir l'idéal de la divinité réduite par amour aux étroites proportions de ce petit enfant. Le nuage qui couvre le soleil ménage la faiblesse de l'œil sans le tromper; ainsi sous les moindres traits de l'enfance mortelle devrait-on sentir le Dieu. L'ange de l'Annonciation est à beaucoup d'égards remarquable; nous lui souhaiterions pourtant une beauté moins fière et plus céleste. Joseph de Maistre a dit quelque part de belles paroles qui feront mieux entendre notre pensée : « La beauté mâle dans sa fleur respire sur la figure des anges; en eux se réunit la grâce sans mollesse, la vigueur sans rudesse; ils ont la beauté des deux sexes, et cependant ils n'ont point de sexe; le goût même se croirait coupable s'il y pensait. » En présence du sujet qui nous occupe, il semble malaisé de n'y penser pas. On doit apprécier à un autre point de vue les quatre anges de l'Immaculée-Conception, reproduisant assez bien l'idéal angélique dont nous venons de parler; ils n'ont que le tort d'avoir tous été calqués sur le même type.

La variété dans les figures, en faisant disparaître cette monotonie, eût augmenté la grâce des tableaux. Le Mariage de la Sainte-Vierge décèle un peu de raideur dans les personnages et comme une sorte d'immobilité qui rappelle trop l'école byzantine. Soyons juste toutefois et disons que ce défaut doit être attribué bien

moins à la conception du peintre qu'à l'étroitesse forcée de son cadre. Du reste, qu'on ne pense pas que cette symétrie de tenue se trouve ailleurs dans la verrière : les autres compositions sont, au contraire, dégagées, pleines de vie, émaillées de souplesse et d'une variété charmante. Naturelles dans leur ordonnance, harmonieuses dans leur apprêt, on pourrait peut-être leur reprocher de sacrifier parfois à cette harmonie la rigueur des prescriptions liturgiques. Certains critiques exigeraient sans doute dans ce travail plus de vigueur dans la peinture, plus de mouvement dans les scènes, plus d'éclat dans les coloris; nous sommes loin d'adopter leur manière de voir, et nous regretterions vivement que M. l'abbé Goussard subît jamais leur influence : l'art religieux n'a pas besoin du pesant éclat des couleurs non plus que de la vigoureuse opposition d'ombres et de lumière; car il est par essence destiné à nous élever à de pieuses contemplations et à des jouissances tranquilles. Les grands peintres du XIVe et du XVe siècle, ceux de l'Ombrie surtout, n'eurent point recours à ces moyens, et ils trouvèrent le secret de verser la paix et le calme dans l'âme des spectateurs qui contemplent leurs œuvres. Tout y est tendre, transparent, reposé; les figures n'y ont aucune exagération de mouvement. Or, c'est, à notre avis, ce vrai, ce naturel caractère des peintures chrétiennes qui constitue l'une des plus heureuses tendances de M. l'abbé Goussard. Nous osons lui conseiller de ne pas s'en écarter et de diriger puissamment en ce sens ses études et ses travaux.

Nous aimons de même la piété suave dont il pénètre souvent ses personnages. Leurs traits sont copiés sur la nature, il est vrai, mais sur la nature idéalisée et transfigurée. On se plaît à contempler ses vierges dont la beauté n'a rien de profane; il y a jusque dans leurs vêtements quelque chose qui n'est pas de ce monde. Leur modestie, parée d'une grandeur noble et simple à la fois, fait dire d'elles avec l'Ecriture qu'elles sont belles comme des temples (1). Cette manière élevée de l'artiste ne sera peut-être pas

(1) Ps. 143

comprise et appréciée de tous ses juges. Qu'il ne s'en laisse pas émouvoir, et encore moins décourager. A une époque où le naturalisme aspire à dominer toutes les branches de la science et de l'art, à une époque où les chrétiens eux-mêmes n'ont pas toujours religieusement gardé les portes du sanctuaire pour lui en interdire l'entrée, il n'est pas étonnant que beaucoup d'hommes aient perdu le sens du surnaturel ou qu'ils soient peu sensibles à son mystérieux langage. S'il est une conséquence à tirer de cet état des esprits, c'est qu'il importe aujourd'hui plus que jamais de se montrer chrétien dans les œuvres chrétiennes. La dignité de l'art religieux et le bien qu'il est appelé à faire sont à ce prix. — Que l'art antique emprunte à la nature ce qu'elle a d'exquis, de délicat, de vraiment beau et qu'il le traduise dans ses œuvres; il suffit, et c'est bien; dès qu'il ne peut s'élever au beau idéal, on ne saurait l'accuser d'être infidèle à sa mission; mais l'art chrétien n'a pas le droit de se borner là : comme il a créé le beau céleste, il faut qu'il vive dans de plus hautes sphères. S'il ne saisit, dans le naturel le surnaturel, qui le transfigure, si les dévoûments de la piété, les sacrifices de la chasteté, les charmes de la modestie ne percent dans ses tableaux, en un mot, s'il ne parle du ciel et n'en redit les harmonies, il demeure au-dessous de sa tâche; son but n'est point atteint : ses vierges, ses jeunes hommes, ses vieillards, voyageurs passagers en ce monde, doivent porter l'empreinte d'un monde meilleur; si leurs pieds foulent encore la terre, leur cœur habite déjà les cieux où se passent leurs entretiens (1). M. l'abbé Goussard, nous le disons avec bonheur, s'est assimilé dans une large mesure cet esprit des peintures chrétiennes, et plus d'une fois il a fait passer dans les vitraux de Notre-Dame ce caractère essentiel de l'art religieux. On y admire des physionomies transfigurées qui nous rappellent quelque chose du ciel. St Joachim, la Vierge de l'Annonciation, le Christ du couronnement, St Joseph adorant à l'étable, dans les formes plus ou moins pures dont il les a

(1) Philip. III, 20.

revêtus, sont autant de naïves images de la pensée divine et de la pensée humaine confondues. L'homme est là; nul n'en saurait douter, mais on n'en voit pas moins sur ces figures un éclair de vie intérieure qui alimente sa flamme au cœur de Dieu! Si M. l'abbé Goussard persévère et progresse dans cette voie, si, imitateur assidu des grands maîtres, il ne cesse de ravir à leurs compositions cette partie immortelle de l'art religieux, les défauts inséparables d'un travail dont on marchande trop souvent, hélas! les dimensions plutôt qu'on n'en récompense le mérite, seront effacés par ces beautés édifiantes. Dans nos temps éprouvés, plus d'une âme désolée par le doute retrouvera devant ces images la foi perdue, l'amour de Dieu, le goût de la prière, unique consolation dans le malheur; et M. l'abbé Goussard obtiendra le seule récompense qu'il ambitionne : ses œuvres auront fait le bien.

Tout le monde se disait, à Condom, depuis quelques années, que ce travail en appelait un autre du même genre, mais beaucoup plus important : c'est-à-dire des verrières monumentales pour les grandes fenêtres de la claire-voie, qui répandent un jour trop abondant dans notre ancienne cathédrale.

Or, une âme pieuse a donné généreusement le premier signal : le vitrail d'honneur est prêt pour le pan coupé central du chevet; et les deux qui doivent l'accompagner, à droite et à gauche, sont également terminés.

Le mérite de la peinture sur verre ne peut bien être apprécié que lorsque ses produits sont définitivement à la place qu'on leur destine. Aussi attendrons-nous, pour en dire davantage, que les fidèles, justement impatients de voir poser ces trois grands tableaux, soient mis en mesure de les juger eux-mêmes.

JH. LASSALLE.

19 mars 1861.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ÉPREUVES DE L'ÉMIGRATION VERS LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Lettres inédites, Mémoires et Souvenirs traditionnels.

L'abondance des matières, et spécialement celle des documents inédits en général, ne nous a pas encore permis de compléter la correspondance de Mgr Louis-Apollinaire de Latour-Dupin-Montauban pour le temps de son émigration (1).

Nous touchions, il y a déjà plus d'un an, à l'époque où l'intérêt se double par l'éloignement du vénérable ami de notre archevêque. L'âme navrée par le spectacle trop voisin des malheurs de son Eglise, Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, venait de quitter la Catalogne pour traverser la mer. Il espérait retrouver en Italie des consolations qui désormais, croyait-il, devaient lui manquer sur une terre toujours amie sans doute, mais que le bruit des armes et les chances d'une guerre malheureuse agitaient, bouleversaient de plus en plus.

Malgré notre vif désir de reprendre la suite de ces lettres, nous croyons devoir les renvoyer à la prochaine Livraison, pour mettre ici sous les yeux de nos lecteurs le récit d'un épisode dont le vif intérêt réveille, en quelques pages, toutes les impressions de cette lamentable époque. Il est vrai que le sujet n'est pas immédiatement fourni par la province qui est l'objet spécial de nos études; mais le lieu de la scène est limitrophe, et la famille de Cassan n'appartient plus exclusivement à la ville de Toulouse. Ses nombreux amis du Gers se félicitent de la compter, depuis plusieurs années, au nombre de celles qui font le plus d'honneur à notre département.

Aussi sommes-nous heureux du choix qu'a bien voulu faire de notre *Bulletin* M. Prosper Barateau pour livrer au public l'émouvant récit que l'on va lire.

S'il est vrai que le supplice du comte de Strafford hâta la ruine des Stuarts, comme une juste punition de l'insigne lâcheté avec laquelle Charles Ier l'avait laissé périr (1641), ne peut-on pas dire que la mort tra-

(1) Voir, tome I, p. 86, 192.

gique de Madame de Cassan fut de celles qui perdirent la révolution de 1789, par l'horreur que de telles atrocités inspirèrent aux âmes honnêtes, daus l'Europe entière? F. C.

MADAME DE CASSAN.

Episode de l'Histoire de Toulouse pendant la Terreur.

14 ventose an II (4 mars 1794).

Nous sommes séparés à peine par trois quarts de siècle de la révolution qui détruisit l'ancien régime, et déjà les événements de cette mémorable époque ne nous apparaissent plus que comme un passé lointain. Les proportions gigantesques de la lutte que la Révolution eut à soutenir en France et en Europe contribuent puissamment, sans doute, à maintenir l'illusion. Elle ne va pas toutefois jusqu'à nous désintéresser des douleurs et des colères qui aigrirent les combattants et qui, trop souvent, les rendirent impitoyables. Nouveau Janus, le drame révolutionnaire regarde à la fois le passé et l'avenir. Il est comme le point de jonction et la soudure qui relie entr'elles l'ancienne France et la France moderne. Et si, d'une part, notre œil est saisi de vertige à l'aspect des bouleversements immenses qui forment les diverses péripéties de ce drame terrible; si les hommes prodigieux, à divers titres, qui ont pris part aux événements et aux luttes de ces nouveaux temps héroïques apparaissent à notre raison étonnée comme des hommes d'un autre âge, la voix de la nature, d'un autre côté, et les passions vivaces que nous avons rencontrées dès le berceau nous avertissent suffisamment que nous sommes les descendants immédiats de ces hommes. Etrangers aux grandes choses de leur temps, nous le sommes moins à leurs colères, et nous ne pouvons que nous identifier entièrement à leurs douleurs. C'est par la douleur surtout que nous entrons dans le vif de la situation, abandonnant ainsi les perspectives miroitantes et les grandes ombres pour revenir au cœur de la vulgaire, de la triste réalité. Ici,

l'admiration fait place à l'étonnement et parfois à la stupeur. Le canon qui gronde à la frontière ne nous empêche pas plus d'entendre les cris des victimes égorgées dans les prisons que les nombreux trophées qui sillonnent la France ne nous empêchent de voir le hideux instrument de mort dressé dans toutes nos villes et faisant couler à flots le plus pur de notre sang. Epoque de sinistre mémoire, page lugubre de nos annales que toute la métaphysique du *salut public* n'effacera pas!

Toulouse, comme toutes les grandes villes de France, paya son tribut à la *Terreur* : elle eut le privilége cependant de ne pas voir immoler dans son sein la plupart des victimes qu'elle sacrifia aux fureurs sanguinaires de ce temps. Les parlementaires de cette ville périrent presque tous, et ils en étaient dignes, sur l'échafaud même que l'héroïque Lamoignon-de-Malhesherbes avait déjà arrosé de son sang. Ils eurent ainsi la consolation de dérober la vue de leur supplice à leurs familles, à leurs compatriotes, à leurs amis. Il était réservé à ces derniers d'être témoins d'une exécution encore plus douloureuse. Une seule femme, parmi eux, monta sur l'échafaud révolutionnaire, et la vive impression qu'ils en ressentirent s'est perpétuée jusqu'à nous. Toulouse conserve toujours le souvenir de cette courageuse mère qui aima mieux mourir que renier son sang. Ses juges voulaient la sauver au prix d'un innocent mensonge; elle marcha résolûment au supplice plutôt que de dissimuler sa tendresse pour un fils malheureux et exilé. Grave et mélancolique figure, défiant tour à tour le pinceau de l'artiste ou le crayon de l'historien, et que pourrait reprodnire tout au plus la plume naïve du légendaire : c'était la femme forte de l'Ecriture, une mère chrétienne, un noble cœur, Madame de Cassan!

Antoinette-Adrienne de Rabaudy naquit en l'année 1745 (1), à Toulouse, où messire Pierre de Rabaudy, son père, avait exercé

(1) En 1794, elle était âgée de 49 ans. V. le procès-verbal de la séance du jury révolutionnaire du département de la Haute-Garonne, du 12 ventose an II (2 mars 1794), au greffe de la cour impériale de Toulouse. Le registre est intitulé : *Tribunal criminel*.

quelque temps les fonctions de viguier, charge à peu près héréditaire dans sa famille (1). C'était plus particulièrement par Madame de Rabaudy, sa mère, qu'elle était alliée à plusieurs familles parlementaires. Adrien-Joseph de Comère, son oncle maternel, était membre du parlement de Toulouse depuis 1739; Gabrielle-Marguerite de Comère, sa tante, avait été mariée à un membre de la même cour, messire Emmanuel-Claude-Alexandre Dancan. Enfin, Marie-Louis-Bernard de Rabaudy, son frère, alla siéger lui-même auprès de ses oncles, dès l'année 1767, en qualité de conseiller (2). Elle fut mariée dès l'âge de 21 ans à Jean-Joseph-Henri de Cassan-Glatens, conseiller à la grand'chambre. Celui-ci avait 40 ans (3). Célébré sous les meilleurs auspices, ce mariage semblait promettre aux nouveaux époux une paisible existence. Leur union durait à peine depuis 2 ans, lorsque Madame de Cassan donna le jour à une fille, Marthe-Louise de Cassan, née le 19 mars 1769 (4). La naissance de cette fille, qui fut l'infortunée Madame de Nogaret, vint compléter et terminer à la fois la carrière heureuse de ses parents. A partir de cette époque commence, en effet, pour M. et Madame de Cassan la série presque ininterrompue d'agitations et de revers qui conduisit l'un et l'autre jusqu'à la funeste catastrophe qui termina leur vie.

M. de Cassan était déjà en exil, et le *Parlement Maupeou,* dont il avait refusé de faire partie, allait être installé, lorsque Madame de Cassan mit au monde François-Gabriel-Auguste, ce second enfant, né le 3 juillet 1771 (5), qui fut, 23 ans après, la cause involontaire de sa mort. L'exil du parlement durait encore, lorsque Madame de Cassan devint mère pour la troisième et

(1) V. *Biographie Toulousaine,* art. Rabaudy (Pierre de). Confronter pour le prénom (Pierre) avec le contrat de mariage dont il est question à la note 1 de la page suivante.

(2 V. le contrat de Mariage de Madame de Nogaret, en date du 7 août 1790, retenu par Me Mis, notaire à Toulouse, aux archives de la préfecture de la Haute-Garonne. *Emigrés.* V. Cassan, *Titres de créance,* no 121. — V. aussi *Almanach de Toulouse* de 1784.

(3) Il avait 68 ans le 26 *prairial an* II (14 juin 1794). V. extrait du jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, archives de la préfecture : *Tribunal révolutionnaire.*

(4) V. les pièces jointes au contrat de mariage de la note 1 ci-dessus.

(5) Idem.

dernière fois par la naissance de Marie-Guillaume-Réné de Cassan, survenue le 5 mai 1774 (1), cinq jours seulement avant la mort de Louis XV. On sait que Louis XVI rétablit les anciens parlements. La réinstallation de celui de Toulouse, qui eut lieu dans le courant de l'année 1775 (2), fit cesser l'exil de M. de Cassan. Des jours plus heureux lui semblaient promis, ainsi qu'à sa pieuse compagne. Le calme se rétablit dans leur vie pendant quelques années; Madame de Cassan en profita pour se livrer tout entière à l'éducation de sa jeune famille, et pour multiplier autour d'elle les œuvres de son inépuisable charité.

La Révolution de 89 vint soumettre Madame de Cassan à d'autres et plus cruelles vicissitudes. Elle maria sa fille le 7 août 1790 à M. de Nogaret, capitaine au régiment de *Bourbon-infanterie* (3). Un mois après, les parlements étaient supprimés. Quelques mois plus tard, Madame de Cassan voyait émigrer M. de Nogaret, son gendre (4) et François de Cassan, l'aîné de ses fils. Survient le 10 *août*. Madame de Cassan n'avait eu à veiller jusque-là que sur les secours dont son fils pouvait avoir besoin sur la terre étrangère. L'envoi de ces secours était difficile, périlleux même; Madame de Cassan avait trouvé dans sa tendresse les ruses et les moyens suffisants pour vaincre toutes ces difficultés. La fatale révolution du 10 août venait lui donner de bien autres alarmes. M. de Cassan fut incarcéré comme *suspect*, Madame de Nogaret fut incarcérée également et au même titre. Réduite à ses seules ressources, à sa seule activité, Madame de Cassan dut suffire à tout. Eloignée de l'un de ses enfants, ayant tout à craindre pour la sûreté et pour la vie de son mari et de sa fille, on la voit multipliant les démarches, tenant tête à toutes les administrations nouvellement instituées, écrivant à l'un, s'adressant à l'autre (5),

(1) V. les pièces jointes au contrat de mariage de la note 1 de la page précédente.
(2) Une colonne commémorative fut dressée et se trouve encore dans la grand'-chambre du Parlement qui est devenue la 1re chambre de la cour impériale de Toulouse.
(3) V. le contrat de mariage.
(4) Le séquestre fut mis sur ses biens le 5 avril 1792. V. aux pièces des émigrés.
(5) V. le procès-verbal de la séance du 12 ventose.

mettant tout en œuvre, enfin, pour obtenir la liberté des siens, ou pour leur procurer les adoucissements et les consolations qui leur étaient nécessaires. Elle traversa ainsi les 14 ou 15 mois qui s'écoulèrent entre le 10 août 1792 et les premiers jours de l'année 1794.

Que se passa-t-il autour de Madame de Cassan, et par suite de quelle sourde intrigue fut-elle emprisonnée elle-même au commencement du mois de janvier 1794? Tel est le mystère qu'il s'agit d'éclaircir avant de reproduire les débats qui eurent lieu, à cette occasion, devant le tribunal révolutionnaire de Toulouse.

Sans doute, à cette époque, on n'y regardait pas de si près. Un propos inconsidéré, une dénonciation quelconque suffisait pour faire envoyer à la mort celui qui avait proféré le propos, ou celui qui était l'objet de la dénonciation. Il n'en fallait pas davantage pour être emprisonné comme *suspect*. Il suffisait d'avoir occupé un rang dans le monde, d'être parent d'un émigré, de porter le moindre ombrage, en un mot, aux sectaires qui s'étaient emparés du pouvoir. Il ne paraît pas que Madame de Cassan ait dû au rang qu'elle avait occupé dans le monde les disgrâces dont elle fut l'objet. Pieuse et bonne, elle n'avait jamais employé ses loisirs qu'aux pratiques de la dévotion, son opulence qu'au soulagement des malheureux. Aimée et respectée de tous, il ne paraît pas non plus qu'elle ait été incarcérée avec les nombreux *suspects* dont les prisons de Toulouse furent encombrées. Tout indique, au contraire, qu'on lui laissa sa liberté la plus complète jusqu'au jour où, par suite d'on ne sait qu'elle trame, elle fut accusée d'un crime capital envers la Révolution.

Il y avait alors, parmi les membres de la toute-puissante (1) municipalité toulousaine, un homme qui avait vécu autrefois dans la familiarité de Madame de Cassan. Il était tailleur de son état, et se nommait Barousse (2). On assure même qu'il avait été por-

(1) On sait que la loi du 14 frimaire an II (4 décembre 1794) supprimait, ou à peu près, le directoire de département et laissait tout le pouvoir aux mains de la commune.

(2) Barousse faisait partie de la municipalité depuis 91. V. *Almanach de Toulouse* de 1791.—Baour-Lormian.

tier de l'hôtel Cassan. Cet homme est mort de maladie dans les premières années de la Restauration (1), et l'opinion publique l'a toujours désigné comme l'auteur ou comme la cause du supplice de l'infortunée dont il avait été le serviteur et l'obligé. On ajoute que pour expier les *erreurs* de cette époque de sa vie, il se serait livré plus tard aux pratiques d'une dévotion outrée, et ce, au grand scandale du public, qui, ne lui pardonnant pas la part qu'il avait prise à ce lamentable événement, exprimait tout haut son indignation de le voir concourir, de sa personne, à la célébration des saints offices. — Faut-il voir, dans cette grave accusation, la preuve de la délation lâche et honteuse sous le coup de laquelle Madame de Cassan aurait succombé? — Ou bien ne faudrait-il y voir que le blâme sévère et mérité que l'opinion aurait infligé à Barousse pour avoir méconnu toutes les lois de la reconnaissance et de l'humanité, en apportant gratuitement devant le tribunal révolutionnaire de nouvelles charges (2) contre sa bienfaitrice? — Les faits qui vont suivre feront surgir de plus une troisième question, celle de savoir si le délateur, quel qu'il soit, n'était pas aussi un faussaire, et si la lettre sur laquelle se fonde l'un des griefs reprochés à Madame de Cassan avait été réellement écrite par elle.

Le 12 ventose an II (2 mars 1794), Madame de Cassan comparaissait devant le tribunal révolutionnaire (3), sous l'accusation du double crime de *complicité avec l'émigration, et d'intelligence avec un émigré ennemi de la France*. Un seul de ces deux crimes fut reconnu par Madame de Cassan. Elle nia l'autre. Le crime dont elle se reconnut coupable fut celui d'avoir entretenu des intelligences avec un émigré, en lui fournissant des secours. Cet émigré était son fils, François de Cassan. Mais elle nia formellement d'avoir écrit la lettre d'où l'on faisait résulter le crime de complicité avec l'émigration. Cette lettre, datée du 13 décembre

(1) N'ayant pas d'enfants, il légua tous ses biens à une église de Toulouse.
(2) V. le procès-verbal de la séance du 12 ventose.
(3) Il fut organisé à Toulouse par le représentant Paganel, le 25 brumaire, an II (16 novembre 1794). V. *Hist. de Toulouse*, par M. J.-B.-A. d'Aldéguier, tome IV, livre VII, chap. 2.

1792, et adressée « à Cassan, » contenait, à ce qu'il paraît, des expressions fort mal sonnantes pour les susceptibilités républicaines d'alors. La déclaration du jury constate qu'on s'y est *«apitoyé fortement sur le sort du dernier tyran; qu'on y a manifesté un attachement bien décidé jusques à la mort, qu'on y a traité la nation française de criminelle,* etc... (1)» —La dénégation plusieurs fois renouvelée de Madame de Cassan et les circonstances dans lesquelles cette lettre fut produite viennent élever de très fortes présomptions contre son authenticité.— D'abord, un doute sur la sincérité de Madame de Cassan ne paraît pas proposable. Elle a toujours passé pour un martyr de la vérité (2). L'accusateur public, Capelle, qui, de même que les juges, voulait lui sauver la vie, Capelle a dit avoir usé de tous les moyens pour lui faire nier les secours envoyés à son fils, et qu'elle avait toujours énergiquement refusé de commettre ce mensonge (3).—Ensuite, ses dénégations au sujet de la lettre ne pouvaient la sauver, puisque le fait avoué, relativement aux secours donnés à son fils, suffisait pour la faire envoyer à la mort.—Enfin, à la sincérité de Madame de Cassan et à l'inutilité du mensonge vient se joindre une circonstance qui

(1) V. le procès-verbal de la séance du 12 ventose.

(2) V. *Biographie toulousaine.* V. Cassan (Antoinette de), au supplément. Toulouse, 1822.—*Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française,* par l'abbé Guillon. Paris 1821, V. Cassan.

Voir aussi : *De l'Eglise de Toulouse pendant la Révolution française.* — *Fragment historique,* par l'abbé Salvan, chanoine honoraire.—Toulouse, 1846, pages 91 et 92.

(3) Nous avons pris nos informations sur ce point auprès d'un très grand nombre de personnes de tout âge et de toute condition. Nous pouvons affirmer que l'opinion publique, à Toulouse, est *univoque* pour attester la sincérité de Madame de Cassan Plusieurs personnes nous ont assuré également que les juges du tribunal révolutionnaire et l'accusateur public Capelle avaient fait tout ce qu'ils avaient pu pour obtenir de Madame de Cassan qu'elle niât d'avoir envoyé de l'argent à son fils. Ce qui a surtout déterminé notre conviction sur ce point, c'est l'attestation qui nous a été donnée par deux hommes du monde que nous avons l'honneur de connaître personnellement. L'un et l'autre sont des citoyens distingués, quoique à des titres différents, de la république des lettres. Le premier, âgé d'environ cinquante ans. est le fils d'un ami intime de Capelle. Il nous a assuré tenir de son père, mort depuis vingt ans, que Capelle lui avait répété souvent qu'il avait fait tout ce qu'il avait pu pour amener Madame de Cassan à nier les secours envoyés à son fils, ce qu'elle s'était toujours formellement refusée à faire. Le second, âgé d'environ 60 à 65 ans, est le fils d'un homme qui était comptable chez un frère de l'accusateur public, négociant à Toulouse. Celui-là nous a assuré également tenir de son père, mort depuis 30 ans, qu'à l'époque du jugement de Madame de Cassan, il avait entendu le frère de l'accusateur tenir les mêmes propos.

permet difficilement un doute sur la fausseté de la lettre. C'est le grave soupçon que les juges et l'accusateur public (1) eurent eux-mêmes à cet égard. Ils avaient sous les yeux deux pièces de comparaison écrites par Madame de Cassan, de son aveu : « *une pétition écrite et signée de sa main, adressée au comité de surveillance de cette ville, en date du* 6 *novembre* 1793 *(vieux style), et une lettre aussi écrite et signée de sa main adressée au citoyen Barousse, et en date du* 8 *dudit mois de novembre...* » (2). Il est à croire que si les juges et l'accusateur avaient trouvé dans la comparaison de la lettre déniée par Madame de Cassan, avec les pièces dont elle se reconnaissait l'auteur, une preuve suffisante qu'elle avait écrit la lettre contestée, ils n'eussent pas songé à lui faire dénier les secours envoyés à son fils.

Ces circonstances réunies laisseraient-elles un doute sur la fausseté de la lettre attribuée à Madame de Cassan? On ne saurait le penser. Mais la sincérité en fût-elle démontrée, et Madame de Cassan eût-elle méconnu sa propre écriture, la dénonciation dirigée contre elle n'en serait pas moins odieuse. L'auteur de cette dénonciation est demeuré inconnu. Le seul reproche justifié qu'on puisse adresser à Barousse, c'est d'être venu gratuitement apporter, comme pièce de comparaison, la lettre que l'accusée lui aurait écrite à lui-même, le 8 novembre 1793. Il reste à savoir comment la lettre incriminée est parvenue à la connaissance de l'autorité. On lit, à cet égard, dans un opuscule publié en 1846 (3), que Madame de Cassan avait réussi à gagner un employé de la poste (4), afin de soustraire à la visite et à la vérification des commissaires du district les lettres qu'elle envoyait à son fils. Vérification faite par les commissaires du paquet des lettres (5), l'employé y glissait

(1) L'accusateur public, Capelle, était autrefois avocat au parlement de Toulouse. En 1792, il fut nommé juge criminel en remplacement de Purpan. Il devint en dernier lieu accusateur public. — V. *Hist. de Toulouse* de M. d'Aldeguier, tome IV, liv. VII, chap 2.—On assure qu'il est le prand-père de Mme Lafarge.

(2) Procès-verbal de la séance.

(3) Fragment hist. de l'abbé Salvan, cité plus haut.

(4) Voir le détail raconté par M. d'Aldeguier (*Hist. de Toul.*, t. IV, liv. VII, ch. 1er), au sujet du directeur des postes Lapelonnière.

(5) Sur la manière dont cette vérification s'opérait, v. *Hist. de Toul.*, t. IV.

adroitement celle de sa protégée avant l'apposition des sceaux. Un jour, les commissaires s'étant retardés, un agent du pouvoir fait sceller les dépêches en leur absence. Ce jour-là précisément, l'employé avait une lettre de Madame de Cassan; il la glisse dans le paquet, comme de coutume. Mais, au moment où ce paquet allait partir, surviennent les commissaires. Les sceaux sont brisés, la vérification a lieu, et la lettre de Madame de Cassan est découverte!... Cette explication laisserait le champ ouvert aux conjectures. Ce retard des commissaires, leur arrivée au moment où les sceaux venaient d'être apposés; cette coïncidence, enfin, de leur retard avec la remise de la fatale lettre, tout cela ressemblerait assez à un concert combiné à l'avance. — Cette explication, toutefois, ne saurait être acceptée qu'avec la plus excessive réserve. La moindre des objections à lui adresser, c'est le long délai écoulé entre la date de la lettre et l'époque des poursuites dirigées contre son auteur. La lettre est datée du 13 *décembre* 1792 (1). Dans l'explication qui précède, elle aurait été découverte le jour même de sa date, ou, tout au plus, dans les premiers jours suivants. Il est inadmissible qu'à cette époque de rapide instruction et de prompte justice on soit resté plus d'un an à poursuivre l'auteur d'une semblable lettre.—Cette explication écartée, il ne reste plus que la supposition de la lettre ou sa fausseté. Car si elle était sincère, et s'il est inadmissible qu'elle ait été découverte par l'autorité, on est bien amené à conclure que le *destinataire* seul aurait pu la produire. La nécessité d'une pareille conclusion vient apporter à la démonstration le cachet de l'évidence!.....

Madame de Cassan peut donc conserver intacte sa réputation de sincérité. Victime d'une abominable machination, elle ne voulut pas racheter sa vie au prix du plus innocent de tous les mensonges. Ses juges furent désarmés. L'instruction de son procès fut longue et compliquée pour l'époque. Le président du tribunal révolutionnaire dirigeait la procédure; il se nommait Hugueny. C'était, dit-

(1) Voir procès-verbal de la séance.—M. l'abbé Salvan ne lui assigne aucune date.

on (1), un homme froid mais inexorable. Il fut touché, néanmoins, de la candeur de l'accusée. Dans les interrogatoires préliminaires, comme plus tard à l'audience, elle reconnut, sans hésitation, avoir envoyé des secours à son fils. Malgré cet aveu, le président ordonna la vérification d'écriture (2) afin d'avoir un prétexte pour prolonger, dans l'espoir d'obtenir de l'accusée un désaveu salutaire. Madame de Cassan fut inébranlable. Elle comparut enfin devant le sanglant tribunal.....

Il faut renoncer à décrire l'attitude anxieuse du nombreux auditoire. Madame de Cassan se présente devant ses juges. Son maintien est modeste. Il jaillit de ses yeux une lumière douce et sereine qui vient éclairer sa noble figure, et donner à sa physionomie un air de simplicité et de grandeur. Elle promène sur tout ce qui l'environne un regard dont l'assurance n'exclut pas la bonté. — On avait vu naguère, dans une immense capitale, devant un tribunal atroce, et au milieu d'un public ivre de sang, on avait vu, là aussi, se présenter une auguste mère, une reine découronnée, à qui l'on voulait enlever encore jusqu'à la dernière couronne et jusqu'à ce dernier prestige qui n'abandonne jamais le front d'une mère. L'héroïque lâcheté du calomniateur rendit un instant à cette reine toutes les couronnes dont elle était digne. La mère des Bourbons se rappela à ce moment qu'elle était aussi la fille des Hapsbourg, et l'orgueil des deux races fut vengé par ce cri sublime qui vint foudroyer l'auditoire : « *J'en appelle à toutes les mères!* » — Si quelque chose peut justifier un rapprochement impossible entre la scène sans nom qui s'était passée devant le tribunal révolutionnaire de Paris et la scène attendrissante qui se passait en ce moment

(1) *Histoire de Toulouse*, t. IV, liv. VIII. L'auteur de cette histoire, M. d'Aldeguier, avait été lui-même emprisonné comme *suspect* pendant la terreur.

(2) Un témoin, qui nous a paru bien informé, nous a parlé de cette vérification d'écriture dont les pièces de comparaison mentionnées au procès-verbal indiqueraient au moins la vraisemblance.

Y a-t-il eu rapport d'experts ou tous autres moyens d'instruction analogues? Nous l'ignorons. Nous avons fouillé dans toutes les archives de la ville, et nous n'avons pu découvrir aucune trace de la procédure. Les classements, il est vrai, ne sont pas faits pour cette époque, et ils ne le seront pas de longtemps.

Nous sommes heureux de saisir cette occasion pour témoigner à MM. les archivistes notre reconnaissance des services qu'ils ont bien voulu nous rendre à cet égard.

devant le tribunal révolutionnaire de Toulouse, c'est l'indicible contraste qui existe entre les deux. — Ici, tous les regards étaient sympathiques, tous les cœurs émus. Lorsque le président demanda à Madame de Cassan s'il était vrai qu'elle eût envoyé de l'argent à son fils, chacun des assistants, les juges, le président, l'accusateur, prêtaient une oreille craintive. Tous espéraient, tous désiraient avec ardeur qu'elle répondît : « Non. » Un silence solennel se fait. Madame de Cassan répond : « Oui, Monsieur, cela est vrai.» La foudre tombée à leurs pieds les eût moins atterrés que cette réponse. Le président feint de n'avoir pas bien entendu. Il renouvelle sa question, il la commente et l'explique : l'accusée n'en a pas compris la portée; elle ne peut ignorer que les émigrés sont des ennemis de la France, qu'ils ont porté les armes contre la patrie. Tout envoi de secours qui leur est fait est donc adressé à un ennemi. Il la presse de s'expliquer en tenant compte de tout cela; il lui recommande de réfléchir et de bien mesurer la portée de la réponse qu'elle va faire... Nouveau silence. Nouvelle inquiétude. Madame de Cassan répond avec assurance : « Oui, Monsieur, cela est vrai, j'ai envoyé de l'argent à mon fils.» — Citoyenne Cassan,» reprend alors le président en grossissant la voix pour s'étourdir lui-même et pour dissimuler son émotion, « citoyenne Cassan, sais-tu bien que la loi punit de mort ceux qui commettent le crime que tu ne crains pas d'avouer?» — «*Je sais tout cela, Monsieur, mais je suis mère. Pouvais-je refuser du pain à mes enfants?... J'en appelle à toutes les mères!.....* (1)

Le 14 ventose an II (4 mars 1794) fut, pour Toulouse, un

(1) Sur ce point, comme sur tous les autres, nous avons questionné des personnes de tout âge, de tout sexe, de condition, et surtout d'éducation bien différentes. Le récit des débats, tel que nous le présentons, est le résultat d'une vue d'ensemble sur les renseignements parfois contradictoires qui nous ont été fournis. Nous avons cru devoir reproduire à la fin le mot de l'infortunée reine de France, parce qu'il nous a été dit par une personne dont le récit nous a paru résumer toute la situation. Il est bien entendu que la réponse de Madame de Cassan ne saurait avoir aucune valeur textuelle, mais nous croyons pouvoir affirmer qu'elle est dans la situation.

Il va sans dire que le procès-verbal de la séance est muet sur toutes ces particularités; il ne mentionne même pas l'aveu de l'accusée au sujet des secours envoyés à son fils. Toutefois, cet aveu peut s'induire de la contexture du verdict du jury et du rapprochement de ce verdict avec toutes les autres mentions du procès-verbal.

Voir le texte du verdict, page 14, note 3.

jour de deuil. De midi à quatre heures, une foule immense et silencieuse se pressait de la place du Capitole à la Porte-Neuve. La rue du Petit-Versailles (1) étant encombrée, une nombreuse escouade de gendarmes (2) avait été placée devant la porte de la Conciergerie (3) pour en défendre les abords. De sourdes rumeurs s'étaient élevées; le bruit d'une évasion (4) avait couru, toute la force armée était sur pied. Cependant l'heure suprême approchait, et la fatale charrette ne paraissait pas. Une lueur d'espoir brille comme un éclair sur toutes les physionomies. Les nombreux amis de Madame de Cassan, les pauvres, plus nombreux encore, dont sa main charitable et discrète avait tant de fois soulagé l'infortune, l'attendaient au passage pour la saluer d'un dernier regard. Ne voyant pas avancer le véhicule funèbre, chacun d'eux éprouve un saisissement inattendu, inouï : — L'aurait-on délivrée? — Vain espoir, dernière consolation des malheureux, que les plus cruels mécomptes ne peuvent abattre !... Il est trois heures et demie du soir. Le bruit criard des gonds annonce que la lourde et massive porte de la Conciergerie vient de s'ouvrir. Madame de Cassan paraît, vêtue de blanc (5), au milieu d'une double haie de gendarmes. La victime s'était parée pour le sacrifice. Elle parcourt, à pied (6), appuyée sur le bras de sa femme de chambre, l'espace qui sépare la conciergerie de la Porte-Neuve (7). Sa démarche a de l'assurance et de la dignité. On aperçoit sur sa figure comme un reflet de l'ineffable beauté de son âme. Arrivée au lieu du supplice, elle adresse à l'exécuteur une dernière demande que celui-ci s'empresse de lui accorder; et, pour l'en récompenser, elle tire sa montre de la ceinture et la lui donne. Il avait autorisé sa femme

(1) La rue du Petit-Versailles, devenue à différentes époques la rue d'Angoulême et la rue Lafayette, est aujourd'hui la rue Louis-Napoléon. — Le nom de la place de la *Porte-Neuve* a subi les mêmes vicissitudes.

(2) La gendarmerie avait remplacé la maréchaussée depuis 1791. V. d'Aldeguier, tome IV.

(3) La prison de la Conciergerie se trouvait où est aujourd'hui la *Commutation*.

(4) Abbé Salvan, *Fragment hist.*

(5) Plusieurs personnes nous ont attesté cette particularité.

(6) Abbé Salvan. *Fragment hist.*

(7) Les exécutions avaient eu lieu d'abord sur la place du Capitole; à la suite d'une demande faite par les *Jacobins*, elles eurent lieu à la Porte-Neuve. V. *Registre de la société des Jacobins. — Archives de la préfecture.*

de chambre à veiller sur elle après sa mort. Le nom de cette brave fille est inconnu, et c'est à regretter. La confiance que son infortunée maîtresse lui témoigna jusqu'à la fin suffit à son éloge. Madame de Cassan avait obtenu de la municipalité qu'on laissât auprès d'elle cette pauvre fille pendant tout le temps de sa détention. Après avoir obtenu, enfin, de l'exécuteur la dernière grâce qu'elle avait si généreusement récompensée, elle retire un ruban de son sein et le remet à sa femme de chambre pour attacher sa robe au bas du corps lorsqu'elle ne sera plus. Ainsi rassurée dans ses derniers ombrages, elle se retourne du côté des prisons de Ste-Catherine, s'agenouille et fait une courte prière. Parmi les prêtres reclus dans ces prisons, du haut desquelles on pouvait apercevoir la patiente, il s'en trouve sans doute quelqu'un pour l'assister de loin et lui donner l'absolution dernière que son attitude semblait demander (1). Quelques instants après, l'affreux roulement du tambour (2) annonçait aux habitants consternés que Madame de Cassan venait de rendre son âme à Dieu.

Tel fut le résultat du verdict (3) rendu par le jury révolutionnaire et de la sentence de mort qui en fut la suite... Madame de Cassan doit à sa triste fin une célébrité que la simplicité de sa vie lui eût refusée, sans la douloureuse catastrophe qui vint mettre en lumière toute sa grandeur. L'histoire lui doit une place à part. Madame de Cassan n'est pas précisément, au sens humain, la vic-

(1) Abbé Salvan. *Fragm. Hist.*

(2) Les exécutions avaient lieu à 4 heures du soir. Des roulements de tambour en faisaient connaître au public le moment précis. V. d'Aldeguier, t. IV, livre VII.

(3) Voici le texte du verdict:

— Il est constant qu'il a été écrit une lettre à un émigré ennemi de la France dans laquelle on s'est apitoyé fortement sur le sort du dernier tyran — qu'on y a manifesté un attachement bien décidé jusques à sa mort, qu'on y a traité la nation française de criminelle et de vouloir se souiller de ses nouveaux (*sic*) forfaits par la mort du tyran.

— Que ladite Cassan, née Rabaudy, en est convaincue.

— Que le fait de complicité de l'émigration d'un Français et dont s'agit dans l'acte d'accusation est constant.

— Que ladite Rabaudy Cassan en est convaincue.

— *Que le fait de l'intelligence avec un émigré ennemi de la France tendant à lui fournir des secours est constant et que ladite Cassan Rabaudy en est convaincue.*

N. B. La dernière partie du verdict que nous avons soulignée est celle d'où nous avons cru pouvoir induire l'indication de l'aveu fait par Madame de Cassan sur ce point. Nous devons ajouter pour compléter la note de la page 12 que dans les diverses mentions contenues au procès-verbal il n'y a rien qui se réfère au crime d'envoi de secours. Tout est relatif au déni de la lettre.

time de son amour maternel. C'est une figure plus haute. C'est l'héroïne chrétienne, le martyr de la Foi dans toute l'acceptation du mot. L'instinct populaire ne s'y est pas trompé, et c'est là, pour l'historien, un guide toujours sûr; car il a de merveilleuses aptitudes pour dégager jusqu'aux sentiments les plus intimes et pour pénétrer jusqu'aux ressorts les plus secrets. Une Elise de Sombreuil a pu se condamner à un horrible breuvage pour obtenir à ce prix la vie de son père; une Elisabeth de Cambon s'est condamnée elle-même à mourir pour sauver la vie de son époux. L'histoire est riche de pareils dévoûments, et le cœur de la femme recèle, en ce genre, d'inépuisables trésors. Adrienne de Cassan ne s'est dévouée qu'à son Dieu, et c'est là ce qui fait son incomparable grandeur. C'est la véritable mère, mais c'est aussi la vraie chrétienne, et l'amour maternel se transfigure dans son âme. Donner sa vie pour sauver celle de son enfant est presque un lieu commun de l'amour maternel. Ce qui est plus rare, c'est cette noble pudeur de la mère qui rougirait de renier son sang ne fût-ce que pour un instant de raison et pour sauver sa propre vie. « *Une mère peut-elle refuser du pain à son enfant? j'en appelle à toutes les mères!* » Adrienne de Cassan est tout entière dans ce mot-là. Il ne lui suffit pas de le penser et de le faire: il faut encore qu'elle le dise. Il faut qu'elle affronte l'échafaud pour avoir refusé de se taire. Mensonge innocent! dira-t-on. Oui. Mais si, pour cette âme inondée de clartés sublimes, ce mensonge prend les proportions d'une apostasie! « Une vue exquise est un sentiment délicat et fin » a dit un penseur. Il aurait dû ajouter que l'homme ne peut y atteindre avec les seules forces de sa nature déchue, et qu'il lui faut les ailes de la foi pour s'élever à toutes les hauteurs de sa nature morale. Placée à ces hauteurs sereines, Madame de Cassan a préféré la mort au mensonge. Ne la jugeons pas, nous risquerions de ne pouvoir suivre, même de loin, les motifs de sa détermination. Ces choses-là ne sont pas du ressort de l'histoire : le droit de les juger n'appartient qu'à Dieu.

PROSPER BARATEAU.

Toulouse, 24 mai 1861.

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN

PAR M. J.-F. BLADÉ.

(Paris, Dumoulin, in-8°, 1861).

Je n'apprendrai pas aux lecteurs du *Bulletin* que l'auteur de cette curieuse publication a dévoué sa vie littéraire à notre histoire provinciale, et qu'il a déjà pris possession de ce domaine du plein droit d'un talent original où s'unissent l'élan de la jeunesse et la vigueur de la maturité. M. Bladé a signé ici même bon nombre de pages brillantes et solides, et l'éclat des dernières est trop voisin de mon humble prose de critique pour ne pas faire pâlir d'avance toutes mes louanges. L'amitié qui m'unit au docte écrivain est une nouvelle raison de m'interdire tout autre éloge que celui qui ressortira fatalement d'une sévère analyse. Si M. Bladé en use autrement à mon égard, ce qui lui est arrivé plus d'une fois, il a son excuse dans le caractère de *début à encourager* qu'offraient mes pauvres fragments, encore plus que dans un sentiment fort excessif de reconnaissance pour je ne sais quels minces renseignements fournis. De moi à lui, il ne peut s'agir que d'une justice scrupuleuse. Je l'aurais exercée sans le dire si dans l'ouvrage que je vais examiner mon nom ne se trouvait encore mêlé un peu inopinément à la discussion, avec des éloges que je demande très sincèrement la permission de décliner, mais qui auraient pu paraître, à ceux qui ne connaissent ni lui ni moi, l'indice d'une camaraderie, soit productive, soit destructive, tout à fait étrangère à la réalité.

Pour aujourd'hui, c'est bien d'une destruction qu'il s'agit. L'auteur est déjà, on doit le savoir, au cœur de la place, au plus vif de son sujet. Mais il connaît aussi, il voit de là mieux que personne

plusieurs points occupés encore ou du moins disputés par l'ennemi, j'entends l'érudition de faux aloi qui se met aux gages des vanités personnelles ou collectives, des petits amours-propres de famille ou de clocher. Il a donc fait une première sortie. Nul plus que lui n'est à même de juger s'il est bon de pousser quelque autre pointe dans le domaine de l'histoire falsifiée. Mais il y a tout à parier que peu de contrefaçons résisteraient à son contrôle. Ici, non-seulement il a dégagé la vérité de l'erreur, mais encore il a dévoilé les auteurs du faux avec une telle évidence qu'il ne reste d'autre ressource à la charité la plus miséricordieuse que d'embaumer dans un profond oubli leurs noms décorés de titres administratifs ou de particules à enquérir.

Quelques mots d'abord sur l'objet et l'importance de la discussion.

Les quatre chartes de Mont-de-Marsan sont censées écrites en 1400; mais trois d'entre elles sont des copies légales d'actes dressés en 1111, sans compter qu'elles visent et résument des documents encore plus anciens. Elles renferment des faits importants tout à fait inconnus avant 1810, date précise de leur apparition selon tout le monde, date approximative de leur fabrication selon M. Bladé. Voici quelques-uns des faits qu'elles révèlent. Je copie presque textuellement une notice quasi-officielle publiée à Mont-de-Marsan. Je craindrais d'encourir quelque soupçon de partialité en suivant l'exposition, d'ailleurs plus lucide et plus attachante, du critique lectourois.

Au lieu de Mont-de-Marsan s'élevait, lors de la conquête romaine, un temple de Mars que détruisit Crassus, lieutenant de César. Sur les ruines de ce poste, Charlemagne, à son retour de l'expédition espagnole de 778 et du désastre de Roncevaux, établit le chef-lieu de la proconsulie de Marsan. Il divisa en même temps la Gascogne entière en proconsulies dont on nous donne le nombre, les noms et le rang hiérarchique. Soixante-trois ans après, en août 841, les Normands prirent et rasèrent la ville, et emmenèrent en captivité Déodat de Lobanner, quoique Archambaud, fils aîné de ce seigneur, les eût mis en déroute.

En 1141, Pierre de Lobanner, descendant de Déodat, fit chercher un acte dressé en 1012, par ordre du duc Sanche, sur les notes tenues par Pierre, évêque de Dax, à l'époque de l'invasion des Normands. L'acte fut retrouvé. Bérenger de Cantaloup, écuyer banneret de la vicomté, et autres nobles personnes, concédèrent à Pierre de Lobanner les terres appelées de Cap-de-Mars, au lieu où s'élevait en 841 la ville de Marsan. Son investiture fut suivie de la réception de Raymond de Cantaloup, fils aîné de Bérenger, armé chevalier par Pierre de Lobanner.

Les trois chartes qui renferment ces faits furent copiées en 1400 par le notaire Bernéda; Alexandre de Gourgues, alors maire de Mont-de-Marsan, et les consuls de la ville, déposèrent ces copies, pour les conserver à la postérité, dans les fondations du château qu'on réparait alors.

En 1810, M. Duplantier étant préfet des Landes, et M. du Lyon, maire de Mont-de-Marsan, les chartes furent trouvées dans la démolition du château. Les détails de cette trouvaille sont restés parfaitement inconnus. Mais leur annonce solennelle par le préfet, et le dépôt non moins solennel qui en fut fait par lui entre les mains du maire sont l'objet d'un curieux procès-verbal dont la transcription presque littérale donne déjà gain de cause à l'adversaire des chartes.

Un personnage fort important dans cette comédie, M. Fabien Ducournau, déchiffra fort aisément ces vieux actes et en fit des copies qui furent placées, le 19 décembre 1810, dans les fondations de l'hôtel de la préfecture de Mont-de-Marsan, et l'on n'en parla plus. M. Ducournau devait les publier dans une *Histoire du Marsan* officiellement promise. Il ne tarda pas à monter d'un bond à la présidence du tribunal de Mont-de-Marsan; mais ni son histoire ni les chartes ne virent le jour. Ce n'est qu'en 1843 que M. Dufau, maire de la ville, les retrouve après beaucoup de recherches au nombre de quatre seulement, tandis qu'en 1810 on en avait annoncé tantôt cinq, tantôt six.

Depuis lors seulement le public lettré a pu être sérieusement

mis en rapport avec ces trente pages si pleines de révélations inattendues. M. Hatoulet, l'estimable bibliothécaire de Pau, les édita le premier avec une traduction et des notes qui tendaient à leur donner toute la clarté et toute l'autorité possibles. M. Dessales, secrétaire des archives de France, reçut communication des pièces elles-mêmes; il put étudier, avec l'expérience d'un paléographe consommé et la compétence d'un habile linguiste, la rédaction de ces curieuses pièces, l'état des parchemins, l'aspect de l'écriture. Après examen, il écrivait à M. Dufau : « Je m'intéresse vivement à ces documents; je crois à leur authenticité, et je ne négligerai rien pour justifier ma croyance et la faire partager aux autres. » Là-dessus, bien des gens ont pu conclure comme MM. Dulamon et Le Camus, éditeurs-apologistes des chartes en 1850 : « L'authenticité et l'importance de ces actes sont donc bien établies. »

En 1846, M. l'abbé Monlezun, publiant le premier volume de son *Histoire de Gascogne*, fut mis en demeure, à propos des invasions normandes, de se prononcer sur les faits énoncés dans les chartes de Mont-de-Marsan. Sans entrer dans aucune discussion, il déclara qu'elles lui semblaient « assez peu authentiques » et n'en fit aucun usage dans son récit. Cette réserve prudente put blesser le patriotisme de quelques savants landais sans faire de brèche à l'autorité des chartes.

Cependant la publication de MM. Dulamon et Le Camus (1850), destinée peut-être à contre-balancer l'effet possible des défiances de M. Monlezun, fit naître pour la première fois une discussion sérieuse. Un homme fort compétent, M. H.-L. Bordier, rendant compte de leur brochure dans l'*Athenæum français* (18 février et 12 avril 1854), démontra, sans entrer dans l'examen des faits historiques rapportés dans les trois premières chartes, que la quatrième était d'un faussaire peu habile et presque notre contemporain; le style en était étranger à toutes les époques de la diplomatique, et les formes juridiques en contradiction sur plusieurs points avec le droit féodal. Les courts articles de M. Bordier pa-

rurent décisifs; et la revue spéciale à laquelle revenait par excellence l'examen de la question, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, se contenta de viser le jugement de l'Athenæum sans même prévoir la possibilité d'une apologie.

Toutefois, les intéressés ne se rendirent pas sitôt. M. Soubiran, maire de Mont-de-Marsan, adressa à M. Ludovic Lalanne, directeur de l'Athenæum, une réfutation des arguments de M. Bordier, réfutation dont les développements oratoires et les quinze pages, plus compactes que serrées, effrayèrent le journaliste. Elles furent publiées à part. Tout y respire la bonne foi d'un honnête homme beaucoup plus avocat que paléographe. Mais, à défaut de tout autre, son argument final put paraître décisif à plus d'un lecteur. Le voici en deux mots : Les chartes existent; deux archivistes compétents qui les ont examinées les déclarent authentiques; et vous les déclarez fausses sans les avoir même vues.

Quel qu'ait été le succès de ce plaidoyer, les adhésions n'ont pas manqué aux chartes de Mont-de-Marsan. MM. Pascal Duprat et V.-A. Malte-Brun s'en sont servis dans des notices dont on ne peut méconnaître l'influence. M. Ch. Louandre en a encore accepté l'authenticité dans un travail intéressant sur les *Etudes historiques en province*.

On peut comprendre maintenant la tâche qui est échue à l'auteur de *Pierre de Lobanner*. Outre les développements et les arguments nouveaux dont il a corroboré la thèse trop courte de M. Bordier, il a mis la main sur des preuves tout à fait inattendues. Il a palpé les chartes, et l'état de ces parchemins, fait pour égarer le regard le plus exercé, lui a pourtant laissé voir la fraude. Il a retrouvé surtout des indices précieux de l'esprit qui dirigea cette opération, dans un reste heureusement conservé de la cinquième charte disparue avec les circonstances qui l'avaient inspirée.

Avant d'arriver à ce texte, qui intéressera sûrement les lecteurs du Bulletin, je vais indiquer aussi brièvement que possible les points essentiels de la surabondante démonstration de M. Bladé,

sans parler de son exposition des faits ni de son exacte description des chartes. Sa thèse renferme deux propositions.

1re Proposition. *Les chartes de Mont-de-Marsan sont des actes apocryphes.* On le prouve :

1° Par les circonstances de la découverte. On n'avait jamais entendu parler de titres ensevelis dans des constructions, au moyen-âge, pour être mis à l'abri de la destruction. Et pourtant on ne fit pas de procès-verbal de la découverte proprement dite. Les ouvriers qui ont déterré les chartes ne paraissent nulle part, ne sont pas même nommés. On ne dit pas si elles étaient dans les murs ou dans les fondations. On ne dit pas si elles étaient protégées par une enveloppe quelconque ou par une disposition particulière des matériaux de construction. On ne sait si elles étaient au nombre de cinq ou de six, ni pourquoi il n'en reste plus que quatre.

2° Par l'état matériel des pièces. C'est un chef-d'œuvre d'imitation, mais la chose n'est ni sans exemple, ni même fort rare à pareille époque. Seulement, on a imité des parchemins usés et pâlis. Or, il semble que l'humidité devait les pourrir, ou une retraite heureusement préparée les conserver à peu près neufs. Ce qui est absolument incompréhensible dans des pièces soustraites à tout usage, ce sont deux cassures longitudinales fort adroitement ménagées et réparées dans une d'elles. Le fabricateur était habile, mais il employait mal son talent.

3° Par les additions maladroites qu'elles font à l'histoire connue, par exemple : un évêque de Dax à une époque où ce siége dut très probablement vaquer; un exploit militaire de Crassus que César a oublié et même à peu près contredit d'avance; des fondations de Charlemagne inconnues de tous les historiens; une race de Tartassides qui sent de mille lieues le goût pseudo-classique du premier empire; un nom de Castra-Crassus qui déroute également la géographie et la grammaire; la fixation des dunes par Charlemagne, précurseur inattendu de Desbiey et de Brémontier, etc.

4° Par les contradictions formelles que l'on rencontre entre les

chartes et des faits certains. — Pierre de Lobanner se dit fils aîné de Guillaume-Loup. La chronologie s'y oppose, et, pour qui connaît la théorie des noms patronymiques au moyen-âge, les mots eux-mêmes protestent; car Pierre *de Lobanner* veut dire *fils de Lobanner*. — Les chartes supposent que l'embouchure de l'Adour était située, à l'époque des invasions normandes, vers le Vieux-Boucau; mais la *Vie de St-Léon de Bayonne* prouve qu'elle était alors au même lieu qu'aujourd'hui. — Elles attribuent la souveraineté de Castrum-Cæsaris (Saint-Sever) au vicomte de Marsan, tandis que plusieurs documents démontrent que ce lieu dépendait du duc Sanche qui y fonda la célèbre abbaye. Enfin, les six consuls dont elles dotent Mont-de-Marsan ne répondent aucunement au système municipal de cette partie de la Gascogne. A ce sujet, M. Bladé fixe avec une précision de détails tout à fait neuve les trois caractères divers de la constitution communale dans trois régions de notre province : *régime consulaire* vers Toulouse, *fors* auprès des Pyrénées, *jurades* du côté de Bordeaux.

5° Par des emprunts maladroits et serviles faits à des ouvrages modernes. Le faussaire a pris dans Marca non-seulement l'abbé Raymond Sanche et plusieurs autres détails, mais encore un passage presque textuellement reproduit dans la seconde charte. La confusion du chef-lieu des Sotiates avec la ville d'Aire est une erreur formelle renouvelée encore de l'historien du Béarn. L'identité de Cassiginolium, où naquirent deux fils de Charlemagne, avec Casseneuil, diocèse d'Agen, est une erreur des historiens du Languedoc, erreur fort accréditée, mais qui ne peut guère tenir contre un texte formel d'Aimoin. Enfin, les noms et signatures de ces actes sont pris en partie dans des pièces postérieures, que les éditeurs de 1850 ont fait connaître, sans soupçonner quel usage en pourrait faire une critique aussi attentive que sagace.

6° Par les anomalies de la langue dans laquelle les chartes sont écrites. C'est un idiome à peu près étranger à toutes les notions de grammaire que Raynouard a presque popularisées. Pour donner sans doute une saveur plus antique au vocabulaire roman de Pierre

de Lobanner (qui aurait dû pour cent raisons faire rédiger ses actes en latin), le falsificateur estropie sans règle la langue classique, et donne à tous les temps du verbe des flexions qu'aucune analogie ne gouverne et qu'aucun principe ne justifie. Il serait curieux de traduire en langue de bon aloi ce baragouin ridicule, pour démontrer que le plus souvent les formes adoptées par les chartes sont complètement en dehors du système régulier de transformation par lequel les mots latins sont devenus romans. Sans entrer dans ce travail, inaccessible ou fastidieux pour la plupart des lecteurs, quoique décisif, M. Bladé note une quantité raisonnable de mots impossibles, montre la différence très exagérée qui règne entre la langue de ces pièces et celle de documents authentiques du même pays qui ne sont pas beaucoup plus modernes, et insiste particulièrement sur un détail bien facile à apprécier pour tout le monde : l'orthographe moderne et fautive *aou*, *eou*, *iou*..., donnée aux diphthongues *au*, *eu*, *iu*..., sans un seul exemple légitime.

7° Par les erreurs de formes et de droit féodaux qui abondent dans les chartes. Notons seulement une abondance prétentieuse et ridicule, dans des actes juridiques d'une époque si reculée, de recherches historiques et de préoccupations d'archiviste; un emploi de *garde-notes* inconnu dans l'histoire du notariat; les mots *par la grâce de Dieu* omis par un notaire de 1141; l'absence du titre de comte de Bigorre, qui appartenait alors au vicomte de Marsan; d'autres titres qui lui sont faussement attribués par compensation; les formules de date et de signatures notariales qui reproduisent maladroitement les habitudes modernes; ce spectacle étrange d'un acheteur qui fait valoir toutes les raisons qu'il a d'acheter; la *saisine* confondue avec le simple achat; enfin, la cérémonie de la réception d'un chevalier tout à fait étrangère à l'époque désignée, mais fort intéressante pour celle qui vit paraître le *Génie du Christianisme*.

II° Proposition. *La fabrication des chartes de Mont-de-Marsan ne remonte pas au-delà des premières années du dix-neuvième*

siècle. — Les caractères de la langue et des formules féodales excluent, nous l'avons vu, le XIVe siècle aussi bien que le XIIe. L'imitation évidente de Marca nous rejette au moins dans la seconde moitié du XVIIe. L'absence fréquente du nom de baptême nous rapproche bien davantage des temps actuels. Mais la certitude du faux, jointe aux circonstances de la prétendue découverte et à l'étude des intérêts qu'on a voulu servir ou flatter, nous amène avec une parfaite clarté à l'an 1810. Plusieurs noms de la magistrature et de la municipalité de Mont de-Marsan à cette époque sont identiques ou apparentés à quelques-uns de ceux que portent les chartes. C'est un temps de tentatives nobiliaires, généalogiques et historiques; un moment surtout où les rapprochements s'offrent d'eux-mêmes entre l'expulsion des Normands et les bulletins de la Grande-Armée, l'esprit gallican du fondateur de Mont-de-Marsan et la captivité de Pie VII.

La sûreté de coup d'œil et le courage critique de M. Bladé ne paraissent nulle part mieux que dans la révélation des auteurs de cette supercherie. La voix publique lui avait désigné M. Ducournau de Caritz comme le principal coupable. Ses antécédents le signalent déjà : ancien garde du corps, ancien procureur du roi au sénéchal de Marsan, ayant des prétentions à la noblesse, adonné aux études d'histoire provinciale, il avait, probablement seul dans la localité, les connaissances nécessaires à la confection d'un diplôme féodal. La part très large qui lui est faite dans les détails de la découverte et de ce qui s'ensuivit achèvent la démonstration : il est invoqué à deux reprises dans le discours solennel du baron Duplantier; il déchiffre et interprète les chartes; il promet et fait promettre officiellement qu'il les publiera dans une *Histoire du Marsan*, dont elles auraient été la pierre angulaire; enfin, avant d'avoir tenu cette promesse, il monte aux honneurs qu'il cherchait.

L'honorable marquis du Lyon, à qui l'on donna un rôle dans cette déplorable comédie, en le complimentant sur l'heureux hasard qui lui révélait des ancêtres inconnus d'une illustre famille

alliée à la sienne (les de Gourgues), fut évidemment dupe d'une mystification à laquelle il n'eût jamais consenti à concourir. Les autres acteurs de la pièce furent également trompés, c'est plus que probable. Il faut en excepter M. Duplantier; celui-ci n'a pu être dupe, il a été complice. Ne se vante-t-il pas d'avoir recueilli six chartes, après avoir fait annoncer dans le *Journal des Landes* la découverte de cinq seulement? Evidemment, l'affaire se brasse auprès de lui. De là, ces réflexions techniques sur « la teinte antique répandue sur chaque ligne des chartes, » sur « les beautés de cette langue romane si défigurée aujourd'hui.» — Pas autant que dans les chartes Ducournau! — Avec quelle sollicitude quasi-paternelle il fait répéter à ses administrés avec enthousiasme (*sic*) ce cri fort incorrect : *In paxo* (!) *quietat* (!!) *Lobanner*!

Mais ce qui démontre, mieux peut-être que ces circonstances si frappantes, la complicité de M. Duplantier à la supercherie de l'historien manqué, c'est l'arrière-pensée politique et administrative qui collabora à cette opération, et dont M. Bladé a découvert un témoignage aussi inattendu qu'irréfragable. Rappelez-vous qu'on était alors sous le coup de l'excommunication fulminée par Pie VII contre l'Empereur en 1809, et que l'opposition du clergé et des catholiques ne laissait pas d'inquiéter l'administration.

« Eh bien! — je laisse la parole à M. Bladé, — en 1141, Pierre de Lobanner, *prince philosophe*, avait prévu tout cela, et s'était mis en garde par des dispositions législatives contre des embarras identiques à ceux qui entravèrent la marche du premier gouvernement impérial. Lui qui n'avait pas un pouce de terre au Pape, il défendait, à cause des troubles qui en étaient résultés sous un de ses prédécesseurs, Archambaud de Lobanner, de peindre au-dessus des autels la donation de Constantin, et il exigeait que les bulles pontificales fussent revêtues de son visa avant d'être publiées dans l'étendue de son fief. On croit rêver quand on lit de pareilles énormités. Tout ceci, dira-t-on, n'est pas dans les chartes retrouvées en 1843. Je le crois bien, et cela m'explique aussi comment on n'a point retrouvé, à cette époque, la *quatrième*

charte romane qui devait contenir *les lois sages* édictées par le *politique profond qui devançait son siècle*. Si cette pièce a jamais existé dans son entier, une personne intéressée l'aura très probablement fait disparaître sous la Restauration, époque où il n'y avait rien de bon à gagner à la revendication d'une pareille paternité politico-paléographique. Par bonheur, cet homme prudent dont tout le monde devine le nom n'a pas songé à en faire autant du numéro du *Journal des Landes* du jeudi 1er mars 1810, qui annonça la découverte au public... Voici les deux articles des lois sages qu'il nous a conservés, et dont le reste est perdu pour la postérité :

Item en totas las gleysas de la vescomtat fendian que la donne chez dissen do imperador Constant, pregnado sober lors altars sia so per arrason dos tribailhous che en la vescomtat advenguts fossan sobre la soverana de ung lo noster avoust et auctor Emeric Archambaut de Lobanner, solem los sans Evangelis de Diu pregnat sian.

Item tots los mandomens de li apostolli de Rouma, en la nostra conspect tradat sian al momento che en la vescomtat vengan, et si ember lo noster poder vescomtaou missen, ob tentaran als cleros, monacos, vaccellaous obediamen fendiam tollar. Am li apostoli de fee jun, mas souviran embe.

Item nous défendons que la prétendue donation de Constantin soit peinte sur les autels des églises de la vicomté, et ce pour raison des troubles qui eurent lieu dans ladite vicomté sous le règne d'un de nos aïeux don Emerici Archambaud de Lobanner, seulement on pourra y peindre les Saints Evangiles de Dieu.

Item tous les mandements de l'apôtre de Rome nous seront soumis au moment qu'ils arriveront dans la vicomté, et s'ils dirigent contre notre pouvoir vicomtal, ou tendent à soustraire les clercs, moines, ou nos vassaux à l'obéissance qu'ils nous doivent, nous les frappons de nullité. Notre foi !!! elle est la même que celle de cet apôtre; mais nous sommes souverain aussi.

» Est-ce clair et est-il encore nécessaire de transcrire ce passage significatif de l'article du *Journal des Landes*, immédiatement suivi de la fameuse déclaration du clergé de France sous Louis XIV ?

« En attendant, on croit devoir insérer ici deux articles des » ordonnances du vicomte Pierre de Lobanner, second fonda- » teur de Mont-de-Marsan en 1141. Ils prouvent que ce souve- » rain, dans ces temps reculés, connaissait parfaitement l'étendue » de ses droits régaliens, et qu'il avait pressenti la nécessité des » quatre propositions de 1682 qui ont définitivement fixé les li- » bertés de l'Eglise gallicane. »

» Pierre de Lobanner est-il assez gallican? Du milieu du XIIe siècle, prévoit-il assez les luttes et les orages du monde catholique de 1810? Peut-on mieux que lui s'attacher à couvrir, par d'antiques précédents, les actes du gouvernement impérial, et à les justifier par une tradition simulée qui remonterait à plus de six cent soixante-neuf ans, et qui, sur un territoire insignifiant, infertile, presque désert, aurait précédé la pragmatique sanction de St Louis (1269), et celle de Charles VII (Bourges, 1438)? Vint-on jamais plus à propos et dans toute l'imminence d'une crise au secours de la jurisprudence du conseil d'Etat qui refusait de laisser publier la bulle d'excommunication fulminée par Pie VII contre Napoléon Ier? Est-il possible de nier plus longtemps la participation consciente et volontaire du baron Duplantier à la mystification dont M. Ducournau est le principal auteur; et qui peut encore contester, pour le faux de 1810, la collaboration de ces deux arcadiens qui depuis s'avancèrent si rapidement dans les emplois publics? »

Sur ce point, comme sur tout ce qui précède, je ne crois pas qu'un doute reste possible. La découverte finale suffirait seule pour donner à la dissertation de M. Bladé un intérêt piquant, j'aurais bien envie de dire *actuel*. D'ailleurs, elle est complètement neuve pour la partie historique tout entière et pour la plupart même des arguments juridiques. Indépendamment de la bonne justice faite de l'erreur et du mensonge, elle touche un grand nombre de points importants dont quelques-uns me semblent nouveaux : par exemple, l'entrée des Normands par l'embouchure bayonnaise de l'Adour, les trois variétés de la constitution municipale en Gascogne, la vraie existence politique du Gavardan et du Brulhois

aux XIIe et XIIIe siècles. C'est assez dire que cette publication prendra bonne place dans le grand travail préparatoire de recherche et de critique pour lequel l'auteur demande des auxiliaires.

Il est à souhaiter que ceux qui s'appliqueront à cette œuvre utile, mais ardue, montrent la même fermeté de vues que notre critique, et qu'ils rencontrent des bonheurs pareils. Mais il ne faut pas trop l'espérer. Heureusement qu'un seul talent de cet ordre peut suffire à beaucoup de besogne, surtout avec le concours moral, mais défini par des titres réels, que l'administration et des corps savants ne peuvent hésiter à lui prêter.

La forme franche et animée du style fait ressortir à toutes les pages de ce travail la valeur et l'abondance des raisons que la sagacité du critique a su réunir. Si quelques endroits ne portent pas au même degré ce caractère éclatant de force, il faut s'en prendre sans doute au mode de publication hâtif et morcelé de ce travail dans une Revue, et surtout à un degré de conviction qui force un peu le ton et tourne volontiers à la moquerie. Les premiers coupables de cet excès de comique, voisin de la charge et de la parodie, sont les auteurs des pièces à prétentions sérieuses que l'on connaît : chartes épiques et chevaleresques, discours flamboyants du baron Duplantier, articles de haute politique du *Journal des Landes*. N'importe, quelque censeur pourra trouver que le style de M. Bladé, dans son argumentation pressante et parfois dérisoire, n'est pas de si bonne trempe, même en tenant compte de la différence des genres, que celui des pages si fermes et si chaudes de ton que l'on a pu admirer dans le présent Recueil.

Dans le même sentiment de critique sévère jusqu'à la minutie, je noterai une inexactitude involontaire, peut-être même seulement apparente, qui est échappée à l'auteur, et à l'occasion de laquelle quelques-uns pourraient le suspecter bien à tort de mauvaise volonté pour une mémoire chère à tous les hommes curieux de notre passé. Le fait, dans sa réalité, est complètement favorable à l'argumentation de M. Bladé; mais sa phrase trop peu mesurée semble accuser M. Monlezun de s'être servi dans son histoire des

documents dont il suspectait l'authenticité, et cela pour tomber dans une contradiction palpable avec lui-même. Il est tombé réellement dans cette contradiction; mais c'est seulement en traduisant à contre-sens, à la fin de son volume, une charte dont il n'a fait aucun usage dans son texte. (Voyez *Pierre de Lobanner*, p. 16, et *Hist. de Gascogne*, t. I, p. 338 et 441).

Des connaissances moins incomplètes en bibliographie, en histoire, en droit féodal surtout, m'auraient été nécessaires pour mettre dans tout leur jour les mérites de la publication dont je viens de rendre compte. J'ai dû me contenter de toucher les chefs principaux de l'argumentation de mon savant ami. Trop heureux si ce rapport, bien sec, j'en conviens, mais exact (je l'espère), et impartial (je crois en être sûr), pouvait appeler l'attention de quelques juges sérieux sur un travail où s'affirme dès aujourd'hui la solide et curieuse critique qui s'alliera, pour la composition de l'*Histoire d'Aquitaine*, à un talent d'écrivain apprécié de tous nos lecteurs.

LÉONCE COUTURE.

LES

NOCES DE POUTAMOUPHIS

Par M. ALCIDE DUCOS.

Parmi les récentes publications de la librairie Poulet-Malassis, il en est une qui se recommande entre toutes par son origine locale, et surtout par la verve étincelante et l'élégante facture du vers. *Les Nôces de Poutamouphis* sont une satire, mais une satire honnête, sans emportements ni grandes phrases. Chose singulière, le satirique, M. Alcide Ducos, est un homme d'un naturel doux, presque timide, et d'un attrait qui fait bien vite naître l'amitié. D'ordinaire, il se repose de ses travaux du barreau dans des rêveries harmonieuses, dans de frais paysages, dans de charmants tableaux de genre, qu'il excelle à reproduire aussi bien par le crayon que par la plume. C'est là le penchant inné de cet esprit honnête et délicat, celui qu'il doit suivre de préférence, et dont la manifestation lui a déjà assuré de légitimes succès parmi le

cercle trop étroit de confidents dont se contente sa modestie. Par une heureuse exception, le voilà qui s'échauffe aujourd'hui, qui s'indigne presque contre l'adoration de l'or, le culte des voluptés matérielles, et cette dérogation à sa modération habituelle fait qu'il frappe juste, en même temps qu'il frappe fort. Où je reconnais davantage M. Ducos, c'est dans la conception de l'ensemble, dans l'étude et l'agencement consciencieux des détails, dans ces contrastes habilement ménagés qui, par une série de tableaux, conduisent le lecteur des cryptes de la vieille Egypte aux salons de la Chaussée-d'Antin. Poutamouphis est un descendant d'Osiris, un *grand flabellifère*, riche comme la mer, aussi laid que certaines gens de ma connaissance. Les brunes filles du Nil ne veulent pas de lui. Osiris vient à son aide. Il l'embaume, le confit, le sale, à l'aide de procédés dont seraient jaloux les égyptiographes, et même M. Gannal, dont un de mes amis, aujourd'hui peintre célèbre, envoya la carte à tous les pairs de France le jour du premier de l'an. Poutamouphis dormira dans les catacombes du temple de son aïeul jusqu'à ce qu'une femme consente à l'épouser. Les siècles passent après les siècles. Parfois la momie se réveille, engluée de myrrhe, garottée de bandelettes, et demande si l'heure est venue. Nous sommes en 1860, l'heure est venue, l'Egyptien sort de ses langes, et suit à Paris Osiris, devenu Satan, qui le fait habiller par un tailleur du boulevard, et le présente dans un bal du grand monde sous le nom de M. du Delta. Horreur universelle, jamais on n'a vu un homme si laid. La fille de la maison, la blonde Angèle, s'évanouit, et ne revient à elle que lorsque Poutamouphis lui démontre qu'il est riche comme Crésus, et même comme feu Mirès. La demoiselle, sur la réflexion, lui trouve alors tout plein d'agréments, et l'accepte pour mari. Mais au retour de la noce, il reprend ses droits. L'Egyptien tombe en trois blocs de charbon sur le pavé. Un spéculateur achète à beaux deniers, à la veuve inconsolable, ce magnifique noir de momie. Angèle pourra se remarier. Voilà le cadre restreint du poème. Mais ce que je ne puis raconter, ce sont les détails, les descriptions tour à tour horribles et enchanteresses, l'ironie profonde et amère qui se cache sous le sourire, le vers plein, sonore, marqué au bon coin. Comme tradition littéraire, M. Ducos procède à la fois de Lamartine, de Victor Hugo, d'Alfred de Musset, de Gautier, et de l'auteur de *Mélœnis*. Ces réminiscences pourtant n'ont rien de choquant et ne font point tort à sa personnalité; elles s'harmonisent et se confondent, comme j'aime à confondre, dans la même sympathie, les vers que je viens de relire et l'ami qui les a faits.

J.-F. B.

ESSAI SUR LE BEFFROI.

par

M. J.-B. GUÉRIN

Curé de St-Symphorien
(MANCHE).

(In-12 de 260 pages, à Caen, E. Poisson, rue Froide).

Ce petit livre, que nous avons sous les yeux, rend très facile la connaissance pratique des conditions indispensables pour obtenir une parfaite harmonie dans la sonnerie des cloches. Nous croyons utile de le faire connaître à nos lecteurs.

Et pour en donner ici une idée plus exacte, nous laisserons parler l'auteur lui-même, en reproduisant quelques extraits de son avant-propos :

En donnant au public des connaissances utiles sur la cloche, et en lui apprenant la manière de bien l'ajuster dans son beffroi, je n'ai pas à choisir entre les principes et les procédés d'un art déjà connu, il me faut poser les bases d'une théorie dont je ne rencontre de notions nulle part. Il est vrai que j'ai entre les mains le *Manuel du Fondeur*, qui a fixé quelques-unes de mes idées sur un chapitre que je donne *pour la réception d'une cloche;* mais au reste je n'y puise que quelques lignes qui peuvent entrer dans mon sujet. Mon seul maître, mon seul guide a été l'observation. Pour école, j'ai fait des essais. Mes idées ont été contredites ou confirmées par l'expérience; les résultats que j'ai obtenus serviront de principes; et je baserai sur ces principes incontestables les raisonnements les plus simples : l'exposé des résultats eux-mêmes. Je ne crains nulle objection, ma réponse serait le renvoi à l'expérience.

Quoique mon sujet fût aride, je l'ai exploité suffisamment pour en tirer un plan qui renferme tout ce qui regarde la cloche et tout ce qu'on peut appeler beffroi, sauf les développements qui pourront avoir lieu plus tard.

Jusqu'ici personne ne s'était imaginé qu'il y eût, dans la connaissance de la cloche et dans son ajustement, un art utile, même très important.

Si mon opuscule a quelque mérite, il sera moins dû à mon talent qu'à ma persévérance dans mon travail et dans mes essais; et surtout aux

nombreuses et fatigantes visites que j'ai faites dans un grand nombre de clochers.

Bien d'autres avant moi n'auraient pas manqué d'exploiter ce sujet, s'il n'avait pas été si aride et si dispendieux. On n'a pas toujours l'occasion de faire des essais sur toutes espèces de cloches; il en coûterait pour démonter et remonter celles qui sont pesantes; d'ailleurs pour en voir l'effet on ne peut pas les faire toujours sonner à volonté sans inquiéter le public.

Pour moi, j'ai eu occasion de faire des essais sur toutes espèces de cloches, depuis les plus pesantes jusqu'aux plus petites. Trompé souvent par le résultat de mes essais, réussissant d'autres fois, je puis dire maintenant ce qu'on peut faire et ce qu'on ne doit pas hasarder. Les ouvriers peuvent travailler à coup sûr d'après les règles que je leur donne. La sonnerie de Domjean est là pour témoigner d'avance des règles et des principes que je donne sur cet art. Depuis la composition du lingot qui devait entrer dans la confection des cloches jusqu'à la corde qui les met en branle, tout a réussi au gré de ceux qui ont contribué aux frais de cette belle sonnerie : tout s'est fait du premier jet; point de frais inutiles. Et si l'on doit dire que la fonderie n'a pas fait défaut à la marche qui lui a été tracée comme au devis qu'elle a accepté, malgré les chances qu'elle avait à courir, on peut dire aussi que l'ajustement n'a pas été moins précis ni moins satisfaisant. Le public en a jugé, et le jugement qu'il en a porté sert de préface, ou plutôt de recommandation à mon livre.

Ce n'est point par chance et au hasard qu'on obtient un résultat semblable : il y a des règles à suivre. Alors j'en donne pour la fonderie et pour l'ajustement, quoique mon but ne soit nullement d'enseigner la fonderie, mais d'apprendre à en juger.

Il faut donc considérer deux choses dans mon ouvrage : la confection et l'ajustement. La partie harmonique mise en action n'est que la conséquence des deux autres. Ainsi, quoique le métal soit bon, que les proportions soient bien gardées, que la coulée soit faite à propos, enfin que la cloche soit parfaite, elle ne produira pas son effet naturel si elle n'est bien ajustée.

En lisant mon ouvrage on verra que j'ai prévu à peu près tous les cas où il peut se rencontrer des difficultés; j'indique les moyens d'y remédier, quelquefois même de plus d'une manière. C'est ce que verront avec plaisir certains ouvriers qui se mêlent d'ajuster les cloches, qui sont habiles ouvriers, qui connaissent déjà bien cette partie, mais qui n'ont pas étudié les mille et une nuances et les caprices du jeu de la cloche.

LES SOURCES

DE

L'HISTOIRE DE LA GASCOGNE

ET LES

MANUSCRITS DE L'ABBÉ DAIGNAN DU SENDAT.[1]

Les anciens Etats provinciaux et les Conseils généraux qui leur ont succédé, ont souvent encouragé, par leurs subventions, la publication des ouvrages sérieux sur l'histoire de leurs contrées respectives. Quelquefois même ces Compagnies, devançant les entreprises particulières, ont chargé des hommes spéciaux d'écrire les annales du pays, et ont voté l'impression de leurs ouvrages. C'est

(1) Je suis loin d'avoir la prétention de présenter ici le tableau, même restreint, des sources et documents relatifs à l'*Histoire de la Gascogne*, et j'adopte ce titre, faute d'en pouvoir trouver un meilleur, après avoir été conduit par des considérations sérieuses, mais entièrement extra-historiques, à supprimer celui que j'avais d'abord choisi. Ce changement de titre m'a nécessairement conduit à faire subir à mon travail certains remaniements qui, je dois le reconnaître, ne l'approprient pas toujours autant que je l'aurais voulu à sa destination nouvelle, et laissent subsister, malgré moi, quelque chose de son caractère primitif. Ce que j'avais d'abord l'intention d'apprécier principalement, c'est la valeur des manuscrits de l'abbé Daignan et l'importance de leur révélation au public studieux par une publication officielle ou privée. Tout ce qui précède la description et l'examen de ces manuscrits ne doit être considéré que comme une introduction générale, et n'a jamais eu la prétention d'être le dénombrement complet des ouvrages à consulter. Le vote récent du Conseil général du Gers ne laisse plus d'espérance pour une publication officielle des ouvrages de l'abbé Daignan, et l'érudition privée a maintenant libre carrière pour cette entreprise périlleuse et méritoire. Mais les lecteurs du *Bulletin* voudront bien ne pas perdre de vue qu'à l'époque où cet article fut mis aux mains des imprimeurs (mars 1861), le vote du Conseil général était encore à formuler, et que j'avais le droit de me placer dans l'hypothèse plus favorable à mon opinion. Plusieurs penseront peut-être que j'ai complaisamment crayonné mon image en faisant le dénombrement des divers mérites que l'éditeur des manuscrits devrait réunir. Le portrait serait par trop flatté, et le peintre atteint de suspicions trop légitimes. Je dois pourtant confesser que je ne me sens point inférieur à cette tâche, que je l'ai ambitionnée, et que je l'ambitionnerais encore si je n'avais déjà trop de mes entreprises sur notre histoire provinciale. Revenu de bien des illusions sur la possibilité de certains travaux collectifs, et infiniment plus confiant dans les secours de quelques amis et dans mes efforts personnels, je mets bien sincèrement mes notes et mes services anonymes à la discrétion de celui qui voudra doter notre pays d'une édition des manuscrits de l'abbé Daignan. — J.-F. Bladé.

ainsi qu'en 1709, sur l'initiative de M. de La Berchère, archevêque de Narbonne, les Etats du Languedoc donnèrent mission à Dom de Vic et Dom Vaissette, bénédictins de Saint-Maur, de rassembler les éléments de ce grand travail qui devait être un jour l'*Histoire générale du Languedoc*, œuvre dont l'importance surpasse encore l'étendue, et que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres propose tous les ans, en séance solennelle, comme le modèle des histoires provinciales. De nos jours, le Conseil général de la Gironde a donné plusieurs fois le même exemple, et particulièrement par la création d'une *Commission des monuments historiques*, dont les recherches ont été imprimées aux frais du département.

Les pièces et documents originaux relatifs à l'histoire ecclésiastique et civile de la Gascogne sont déjà publiés en grande partie. Sur les origines ibériennes et celtibériennes, le P. José de Moret, Erro y Aspiros, Larramendi, Zamacola, Ramon Zapater, Freret, W. de Humboldt, Llorente, Fauriel (1), ont avancé, dans les limites du possible, la solution d'un problème encore si obscur. Les témoignages positifs des littératures anciennes éclairent déjà d'une manière plus satisfaisante les rapports de l'Aquitaine ibérique et gauloise avec les Phéniciens, les Grecs et les Carthaginois. L'importance et la durée de l'occupation romaine sont constatées par le témoignage des nombreux historiens de cette époque, et par les vestiges matériels d'une grande civilisation étudiés chez nous par Hauteserre, Scaliger, Vinet, Baurein, Vénuti, Nicaise, Gruter, Palassou, Argenton, Labrunie, Walkenaër, Jouannet (2), sous le point de vue multiple de la mythologie indigène ou importée, de l'architecture militaire et civile, des divers systèmes itinéraires, et des nombreux détails de mœurs révélés par l'épigraphie ou l'archéologie spéciale. Pour l'hagiographie et l'histoire ecclésiastique et l'invasion des barbares, il y a les grands recueils patrologiques, les martyrologes anciens,

(1) Et de nos jours, MM. d'Abbadie, Chaho, S. A. I. le prince Napoléon. MM. Amédée Thierry, Michelet Boudard, Francisque-Michel, Ad. Pictet, Baudrimont, Graslin, etc., etc.

(2) A côté de ces ouvrages, il serait injuste de ne point signaler les publications plus récentes de MM. du Mège, Chaudruc de Crazanes, Barry, Bascle de Lagrèze, le vicomte de Métivier, de Bargemont, etc., sur le même sujet.

le recueil des Bollandistes, le *Gallia christiana*, l'*Espana sagrada* de Florez, et spécialement les ouvrages de Marca *(Epist. ad Vales.)*, de Bajole, de dom Brugèles, de Labenazie, d'Abbadie, de MM. Arbellot, Faillon, etc., etc. Les documents historiques relatifs aux périodes mérovingienne et carlovingienne se trouvent à peu près complets dans les *Scriptores Rerum gallicarum* et dans les *Capitulaires* édités par Baluze; Conde en Espagne et Reynaud en France nous ont raconté, d'après les écrivains orientaux, les invasions sarrazines. La collection de Duchesne, *Historiæ Normannorum Scriptores*, le *Spicilège* de Dom d'Achery, les recherches de Liquet, la bibliographie donnée par M. Guillaume Depping dans son *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, ne laissent désormais à glaner que très peu de documents originaux sur la ruine des cités de la Novempopulanie pendant la seconde moitié du IXe siècle. Pour la période féodale, nous avons les grandes annales monastiques, les historiens des croisades, les *Acta et Fœdera* de Rymer, les Rôles gascons publiés par le Révérend Thomas Carte, les *Rotuli litterarum clausarum*, imprimés à Londres il y a quelques années, les monuments du droit coutumier et de la jurisprudence des parlements du sud-ouest, un grand nombre de poètes et de chroniqueurs provençaux, anglo-normands et français, l'histoire des divers évêchés et les pièces à l'appui dans le *Gallia christiana*, les *Preuves* de l'histoire du Languedoc, de l'histoire du Béarn de P. de Marca, des *Chroniques* de Dom Brugèles, le tome VI et le supplément de l'*Histoire de la Gascogne*, du chanoine Monlezun, la savante monographie de Sainte-Marie d'Auch, de M. l'abbé Canéto, et un grand nombre d'ouvrages de moindre importance. A ce catalogue il faut encore ajouter la grande collection de Dom Martène, celle de Bréquigny, les Ordonnances des rois de France, la *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïhénart, le Traité des Droits du Roy de Du Puy, les Traités du Franc-Aleu en Languedoc de Cazeneuve et de Furgole, les travaux juridiques de Boutaric, les généalogies du P. Anselme, les arrêtés de maintenu, les armoriaux imprimés ayant un caractère officiel, enfin les actes des

sociétés savantes de Paris, de Toulouse, de Bordeaux, d'Agen, de Pau, de Tarbes, et un grand nombre de monographies et autres travaux spéciaux publiés à part ou insérés dans le *Bulletin d'Archéologie*, la *Revue d'Aquitaine* et les Recueils antérieurs.

Tel est, en résumé, l'ensemble des ouvrages imprimés que la plupart des grandes bibliothèques peuvent offrir aux personnes curieuses d'étudier, soit en elle-même, soit dans ses rapports avec les autres nationalités, l'histoire de la Gascogne. Les documents manuscrits me sont restés, jusqu'à présent, un peu moins familiers. Je puis cependant affirmer, en connaissance de cause, qu'ils forment, tant par l'étendue que par l'importance, une masse presque aussi considérable que la première. Sans parler des archives de l'empire et du fonds Colbert à la bibliothèque impériale, il y a les archives de Montauban, celles de Rhodez, où doivent se trouver de précieux renseignements sur les comtes d'Armagnac, celles de Tarbes, de Pau surtout, le chartrier du séminaire d'Auch, et un grand nombre de dépôts publics et privés de moindre importance. Les manuscrits du chevalier de Béla sur l'histoire des Basques ont été décrits par le baron Walkenaër, mais le public studieux n'a pu jusqu'ici les connaître que par le résumé de Dom Sanadon, et, pour les XVIe et XVIIe siècles, que par l'ouvrage de l'abbé Poeydavant, qui y a puisé à pleines mains. La publication des manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, déciderait peut-être le département des Basses-Pyrénées à suivre cet exemple et à doter l'histoire locale d'un précieux ouvrage inédit dont il est, je crois, très facile de faire l'acquisition.

Le ministère de l'Instruction publique a plusieurs fois, pour des questions d'une importance inférieure à l'examen du passé d'une province, donné mission d'explorer les archives étrangères. Celles de Navarre, dont le catalogue a été publié à Pampelune en 1840, et celles d'Aragon, si admirablement classées par M. Boffarull, bibliothécaire de Barcelonne, renferment, sur l'histoire de notre pays, des documents dont la connaissance est indispensable. A Londres, un grand nombre de pièces intéressantes pour nous

demeurent encore, non-seulement à publier, mais à signaler. M. Jules Delpit, l'un des éditeurs d'une partie du manuscrit de Wolfenbüttel (duché de Brunswick), et que ses études spéciales ainsi que les recherches qu'il a faites dans les bibliothèques d'Angleterre pour le compte du gouvernement français classent au nombre des juges les plus compétents et les plus autorisés, me disait, il y a un mois, que les documents inconnus relatifs à l'occupation anglo-normande sont, à la Tour et ailleurs, en quantité très considérable, et qu'à se restreindre aux études sur les *Rôles gascons*, la collection du Révérend Thomas Carte ne contient que la plus faible partie des sommaires de ces pièces souvent intéressantes. Mon savant ami M. Francisque-Michel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, a été, pendant plusieurs années, commis au classement des archives de la Tour. Son avis est sur ce point exactement le même que celui de M. Jules Delpit, et cette concordance d'opinions se trouve pleinement confirmée par les catalogues des grandes bibliothèques de Londres *(Cottoniana, Regis, etc.)*, publiés par ordre du Parlement. Les dépôts publics de manuscrits de Toulouse et de Bordeaux sont, ainsi que je m'en suis convaincu par moi-même, des mines précieuses dont l'exploration doit amener des découvertes de premier ordre. Tout donne lieu d'espérer que si la publication des manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat venait à accuser officiellement les sérieuses préoccupations historiques déjà manifestées dans notre pays par l'Histoire de la Gascogne de Monlezun, les remarquables publications de M. l'abbé Canéto, les travaux déjà considérables de mon ami L. Couture, ceux de MM. Samazeuilh, Cassassoles, etc., tout donne lieu d'espérer que le gouvernement ne se refuserait point, dans une certaine mesure, à l'encouragement de ces études. Des hommes spéciaux et dévoués accepteraient du ministère de l'Instruction publique la mission gratuite de rechercher, dans les archives du midi de la France, tout ce qui pourrait intéresser nos contrées. L'allocation par l'Etat d'une somme insignifiante suffirait à défrayer de leurs frais de copie, de voyage et de séjour, les personnes qu'il charge-

rait d'explorer, à ce point de vue particulier, les dépôts de manuscrits de Londres, de Barcelonne et de Pampelune.

J'ai hâte d'en finir avec ces considérations préliminaires sur les grandes sources de notre histoire locale. Entre les opinions extrêmes et également erronées de ceux qui affirment que tout est fait ou que tout est à faire, j'ai voulu prouver, par cette esquisse rapide, que le sentiment moyen doit prévaloir, et que de médiocres sacrifices suffisent pour rassembler et publier les documents encore inédits. J'ai voulu prouver aussi que si la Gascogne envie encore au Languedoc et au Béarn la satisfaction de posséder son histoire définitive, il faut en chercher la cause, autant dans la difficulté d'en rassembler les matériaux, que dans la trop grande précipitation de nos chroniqueurs, dont plusieurs ont du reste des titres sérieux à la reconnaissance et à l'estime publiques.

Les manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat sont une mine précieuse entre toutes. Sans parler de ses volumes de *glanages* dans lesquels une investigation discrète et patiente peut découvrir quelques pièces inédites et intéressantes pour l'histoire de notre pays, cet écrivain consciencieux et sagace a laissé quatre gros volumes d'histoire proprement dite. Ces quatre volumes forment la partie capitale de son œuvre; ils contiennent quelques pièces originales, et un grand nombre de copies de titres et documents inédits, grossoyés sur les minutes des archives de Paris et de la province, sur des cartulaires de couvents, bréviaires, rituels et sanctoraux manuscrits, papiers de famille, etc., etc., adirés ou détruits pour la plupart à l'époque de la Révolution. Ces vestiges d'un ordre de choses à jamais disparu, attirèrent l'attention du Conseil général du Gers, dans sa séance du 2 août 1860. Avant de prendre une décision, cette Compagnie voulut s'entourer de tous les renseignements propres à éclairer la question. Elle demanda qu'une commission spéciale fût appelée à donner préalablement son avis sur le nombre et l'importance historique des documents inédits. Dans sa première réunion, la commission répartit d'abord en trois lots le travail d'examen : 1° *Glanages*, 2° *Texte*, 3° *Documents*, et dans une réunion

postérieure elle déclara qu'il n'y avait point lieu à imprimer aux frais du département les manuscrits de l'abbé Daignan. Cet avis ne fut point celui du rapporteur des *Documents*, mon plus intime ami, qui persista seul, avec moins de bonheur que de résolution, à conclure que les manuscrits méritaient une impression partielle. Ce rapporteur malheureux, dont on peut juger assez exactement les intentions par la lecture de cet article, avait pourtant fait tout son possible, et s'était même, dit-on, mêlé de certaines choses qui ne le regardaient pas. Aujourd'hui le vote récent du Conseil général a tout pacifié, et chacun s'incline devant cette décision souveraine. Les émulations exagérées sont assoupies, les manuscrits sont retournés sur leurs tablettes, et le rapporteur dissident s'est facilement consolé de ses mécomptes. Il a repris sa plume de chroniqueur modeste, et rédige, sans qualité officielle, le résultat de ses études, en parlant, selon sa déplorable habitude, à la première personne.

Je voudrais présenter un aperçu sommaire mais exact des manuscrits de M. Daignan, et, pour atteindre ce but, j'ai divisé mon travail en deux parties : la rédaction propre de l'auteur, et les documents inédits, cités comme pièces à l'appui, dont le catalogue sera publié plus tard en deux états par le *Bulletin*.

J'ai cru ne devoir comprendre, dans ces états, que les pièces non publiées, le dénombrement de celles qui l'ont été déjà, et quelquefois en double et triple emploi, dans l'Histoire du Languedoc, dans Dom Brugèles, dans Monlezun et ailleurs, n'étant d'aucune utilité. En général, l'abbé Daignan indique les sources où il puise, mais le contraire se présente quelquefois, et alors il peut rigoureusement y avoir doute pour savoir si le document a été ou n'a pas été imprimé. Quels qu'aient été mes efforts pour arriver à faire sur ce point une lumière complète, on comprend néanmoins que je ne puis avoir qu'une opinion purement négative, aussi probable que l'on voudra, mais qui doit céder à la preuve contraire résultant d'une révision plus attentive, à la preuve que la pièce classée inédite a été déjà publiée. Ainsi, par un examen et par un contrôle plus sévères, la masse des documents à imprimer peut

être réduite, mais elle ne saurait augmenter. Il est bien entendu que la table générale devrait comprendre la série des pièces inédites et publiées, en renvoyant pour ces dernières aux ouvrages où elles se trouvent. Ce travail, indispensable pour l'imprimeur, est déjà fait en grande partie, et je le mettrais volontiers à sa disposition si la publication des manuscrits venait un jour à être l'objet d'une entreprise sérieuse.

Pour l'intelligence des états dont je viens de parler, je dois fournir les explications suivantes. L'état n° 1 est consacré aux annales ecclésiastiques, et l'état n° 2 aux annales civiles du diocèse d'Auch. Cette division est la reproduction de la pensée de l'abbé Daignan, dans l'esprit duquel l'histoire ecclésiastique devait primer en importance l'histoire civile. Le volume coté au dos n° 83 contient, en effet, l'exposé de l'histoire religieuse; le volume 86 qui le complète et qui devrait porter au dos le n° 84 contient les preuves de cette histoire. Le volume 84 prendrait, par cet ordre, le n° 85. Il contient l'histoire civile complète, rédaction et documents. Le volume 85, relatif à l'histoire de la ville d'Auch, obtiendrait, par conséquent, le n° 86, et ainsi se trouveraient réparées l'erreur commise par le relieur, et l'interversion de la série naturelle des tomes. La disposition matérielle des états est la même pour tous deux. La première colonne à gauche comprend le titre de la pièce inédite. Ce titre, à moins que sa longueur dans le manuscrit original ne m'ait forcé de l'abréger, est généralement le même que celui de l'abbé Daignan. La seconde colonne comprend le numéro de classement de la pièce, numéro qui peut venir à changer dans le cas où l'on découvrirait postérieurement que telle pièce classée inédite a déjà été publiée. Dans la troisième colonne se trouve le numéro de la page du manuscrit où la pièce commence, et dans la quatrième le nombre de pages qu'elle occupe dans ce même manuscrit. L'importance historique du document est appréciée dans la cinquième colonne, et la sixième, qui est la dernière, est destinée aux observations. Ainsi il devient facile aux personnes qui ont qualité pour contrôler ce travail d'éva-

luer au premier coup d'œil l'étendue partielle et totale des titres à publier, et de se référer à ces titres au moyen du numéro de la page, afin de voir si je ne leur ai point attribué une importance exagérée.

Avant l'examen spécial de chaque tome des manuscrits, je crois très nécessaire d'insister sur le plan général de l'ouvrage de M. Daignan du Sendat, plan qui rappelle assez fidèlement celui des bénédictins du Languedoc. J'ai déjà dit que les documents étaient séparés du texte, et c'est dans tous les deux qu'il faut puiser les éléments d'une publication qui sera peut-être entreprise un jour. Or, l'impression totale de l'ouvrage aurait, entr'autres inconvénients, celui de coûter beaucoup trop cher et de ne procurer qu'un avantage bien inférieur à la dépense, un grand nombre de pièces ayant été déjà imprimées, d'autres inédites étant sans intérêt, et la plus grande partie du texte ne faisant que réfléchir ce que l'on peut lire dans un grand nombre d'ouvrages d'histoire générale et locale. D'un autre côté, une publication faite avec trop de parcimonie et limitée strictement aux matières non publiées, fausserait, en le mutilant, le plan de l'abbé Daignan du Sendat, et serait un livre indigne de son auteur et de tout éditeur sérieux. Il y aurait pourtant moyen de tout concilier, et de respecter l'ensemble et l'économie générale de l'œuvre, tout en supprimant des longueurs fastidieuses pour le lecteur et onéreuses pour les finances d'un éditeur officiel ou privé. Ce moyen consisterait à résumer très sommairement tout ce qui se rencontre partout ailleurs, en respectant l'ordre des livres et des chapitres, et en insistant plus spécialement sur les particularités qu'on ne peut lire autre part. On arriverait ainsi à présenter au public un volume homogène extrêmement intéressant, et dont les frais d'impression ne seraient augmentés que médiocrement par l'adoption du moyen terme que je propose. La rédaction occuperait la première partie, les preuves la seconde, et la table générale des documents dont je me suis longtemps occupé indiquerait les sources imprimées si la pièce n'était pas totalement inédite. Je crois qu'il serait aussi bon d'ajouter, le

cas échéant, quelques notes brèves destinées à faciliter l'intelligence du texte, et formulées en dehors de toute tendance exclusive, de toute opinion individuelle, et de tout parti pris d'école historique dont les singularités irritantes et souvent contestables ne sauraient, avec convenance, trouver place dans une publication de cette nature. Je suis également porté à croire que l'annexion d'une carte ecclésiastique et féodale de la Gascogne au xve siècle serait fort utile pour l'intelligence du livre et n'augmenterait la dépense que d'un chiffre presque insignifiant. La carte ecclésiastique de la Novempopulanie publiée par les frères Sainte-Marthe dans le *Gallia Christiana,* et celle que M. l'abbé Canéto a insérée dans le *Bulletin d'Archéologie* sont connues. Mais il n'existe pas, à ma connaissance, de carte féodale proprement dite, tandis que celles qui ont trait aux divisions administratives et judiciaires de l'époque du grand développement du pouvoir royal sont en nombre très suffisant. Si la publication projetée avait jamais lieu, je tiens à la disposition de l'éditeur une carte mixte, ecclésiastique et féodale, de l'Armagnac et des comtés voisins, à laquelle je travaille depuis près de deux ans, et que je compte pouvoir bientôt terminer. Les manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat intéressent directement, non-seulement le département du Gers, mais encore celui des Hautes-Pyrénées dont une portion était autrefois comprise dans le diocèse d'Auch. La Haute-Garonne et les Basses-Pyrénées ne sauraient non plus accueillir avec indifférence une publication qui touche de fort près à leur histoire. Il est donc probable que l'entreprise projetée, outre l'espérance très légitime de la souscription du ministère de l'Instruction publique pour un certain nombre d'exemplaires, serait encore appuyée par d'autres achats votés par les Conseils généraux des départements circonvoisins et destinés aux bibliothèques publiques de la région. Le goût toujours croissant des études historiques fait également prévoir de nombreuses acquisitions de la part des particuliers. Ainsi, même au point de vue commercial, une pareille entreprise n'a rien de téméraire et peut même devenir suffisamment rémunératoire.

J'arrive, maintenant, à l'examen détaillé de chaque volume, et je commence par celui qui porte le numéro 83. Il a pour titre: *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du Diocèse d'Auch*, et comprend 1,124 pages, sans compter un appendice. Ce volume se divise en deux parties subdivisées: la première en quatre livres et la seconde en trois, que je vais décrire et apprécier successivement. Dans la première partie, le premier livre a trait à l'établissement du christianisme dans la Novempopulanie, et aux prélats de la métropole d'Eauze. Il ne contient rien de bien neuf, et peut être résumé en quelques pages, tout ce qui s'y trouve étant à peu près rapporté dans le *Gallia Christiana*, dans les *Chroniques ecclésiastiques* de Dom Brugèles, dans l'*Histoire sacrée de l'Aquitaine* du P. Bajole, etc., etc. Le second livre intitulé *Ancien et nouveau sacramentaire de l'église d'Auch, sa basilique et ses évêques jusqu'en* 879, mérite d'être examiné avec plus d'attention. Les cinquante-cinq préfaces qui sont en tête, sont empruntées à un ancien sacramentaire de l'église d'Auch du xe siècle, un des plus beaux et des plus anciens monuments de la liturgie de la Gaule méridionale. Quand l'histoire civile est encore tout entière dans l'histoire religieuse, tout est à recueillir, et je conclus instamment à l'impression de ces préfaces, ainsi qu'aux bénédictions pontificales, et oraisons qui les suivent. L'ensemble de ces documents intéressants au point de vue hagiographique et liturgique va de la page 125 à la page 178. Le catalogue des saints dont on faisait l'office au xive siècle, et dont beaucoup ont été rayés des nouveaux bréviaires, est aussi à conserver. Outre sa valeur religieuse, le culte des saints a encore une importance politique, et révèle souvent les tendances d'une classe ou d'une époque, ainsi que l'a très bien démontré M. J.-J. Ampère, dans le tome I de l'*Histoire de la littérature en France avant le* xiie *siècle*. Même conclusion pour les oraisons qui sont à la suite, parmi lesquelles il s'en trouve une pour les comtes d'Armagnac.

Presque tout est donc à imprimer de la page 179 à la page 122. Il n'en est pas de même de la fin du livre, qui ne renferme

qu'un catalogue de saints moins complet que le premier, une description de la basilique de Ste Marie, bien dépassée depuis par le grand ouvrage de M. l'abbé Canéto, et l'histoire des évêques jusqu'à la translation de l'archevêché d'Eauze à Auch, à peu près telle qu'on la trouve dans la *Gallia Christiana* et dans Dom Brugèles. Le troisième livre embrasse l'histoire des archevêques d'Auch, depuis Airard (879) jusqu'au cardinal de Polignac. On n'y trouve presque rien qui n'ait été déjà dit dans les ouvrages sus-mentionnés, et les faits nouveaux à mettre en lumière n'occuperaient pas trente pages. Le quatrième livre a trait à plusieurs chefs distincts, dont le premier se rapporte au chapitre primatial, et mérite d'être imprimé en entier, de la page 565 à 588. Ce qui regarde le clergé, les archidiaconés, les abbayes sécularisées, les conciles, etc., se trouve dans Dom Brugèles ou dans la collection des conciles du P. Labbe, et doit être présenté sous une forme très brève. En revanche, le mémoire portant réfutation des prétentions de l'archevêque de Bourges à la primatie sur l'archevêché d'Auch, ainsi que le chapitre qui suit et qui a rapport aux biens ecclésiastiques — de la p. 625 à la p. 722 — doivent être imprimés en entier. Le premier livre de la seconde partie traite des chapitres collégiaux séculiers, des prieurés, des archiprêtrés, des cures et des chapellenies, sujets déjà amplement exploités par Dom Brugèles, après lequel il ne reste à ajouter que fort peu de chose. Je pourrais en dire autant du livre second, pour ce qui concerne les chapitres réguliers, les abbayes régulières et les Prieurés conventuels, dont l'histoire est en outre dans le *Gallia Christiana*. Au contraire, ce qui a rapport aux monastères, au Collége et au Séminaire, mérite d'être conservé dans des proportions assez larges, car c'est là qu'il faut aller puiser principalement, et souvent exclusivement, l'histoire de ces corporations. Le troisième livre de la seconde partie, de la page 989 à la page 1049, nous présente le tableau des divers ordres militaires, des hôpitaux, des congrégations de pénitents et des confréries établies dans le diocèse, et l'abrégé de l'histoire du calvinisme dans nos contrées. Tous ces chapitres ont, à plus d'un

titre, une grande importance historique, et il est difficile de leur faire subir des retranchements notables, tandis qu'on peut au contraire supprimer presque entièrement les vies des ecclésiastiques illustres du pays, que l'on retrouve, le plus souvent plus complètes, dans les ouvrages spéciaux et les grands recueils biographiques. L'appendice du tome 83 est un extrait des Mémoires imprimés du clergé de France, ou la reprodution de monuments épigraphiques publiés ailleurs. Rien ne doit en être conservé. En résumé, dans ce volume, il n'y a guère à extraire, par voie de reproduction littérale ou de résumé, plus de matière qu'il n'en tiendrait, avec la même écriture, dans les quatre ou cinq cents premiers feuillets. Dans le livre à publier, ce nombre serait considérablement réduit, et tomberait bien au-dessous de la moitié.

Le volume 86, qui devrait porter le numéro 84, a reçu pour titre de l'ignorance du relieur : *Sommaire des tables concernant les pièces justificatives.* Il contient 1778 pages et quelques pièces imprimées à la suite, et devrait être intitulé : *Pièces justificatives des Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du Diocèse d'Auch.* Ce volume, dont cinq à six cents feuillets sont à reproduire, se trouve apprécié en détail dans l'état n° 1.

Le tome 84, qui devrait être le tome 85, contient à la fois le texte et les preuves des *Mémoires pour servir à l'histoire civile du Diocèse d'Auch.* Mon opinion sur les preuves se trouvant ramenée dans l'état n° 2 qui sera publié plus tard, il ne me reste plus qu'à me prononcer sur le texte. La première partie de l'histoire civile commence aux Romains, et finit à l'époque de l'annexion de l'Armagnac à la couronne de France sous Henri IV. Entre ces deux extrêmes, l'auteur a rédigé successivement tout ce qui a trait aux Vandales, aux Goths, aux rois de France et d'Aquitaine, aux ducs amovibles et héréditaires de l'Aquitaine, aux comtes de Fezensac et d'Armagnac, et donné un dénombrement des terres comtales reproduit en grande partie par Monlezun dans le tome II de son *Histoire de la Gascogne.* De cet exposé considérable, il y a peu à conserver, presque tout ce qu'on y trouve étant déjà imprimé

dans les histoires générales, ou dans Hauteserre, Marca, Louvet, Oïhénart, Dom Brugèles, Monlezun, Loubens, etc., etc... La même observation est encore applicable à la seconde partie, où il est parlé successivement des comtés d'Astarac, de Pardiac, de Comminges, de Gaure, de Magnoac et des Quatre-Vallées, de la vicomté de Gavardan et des grands hommes laïques de la contrée. Je fais une exception pour les vicomtes de Lomagne et les comtes de Comminges, dont il faut imprimer les articles en entier. En résumé, tout ce qu'il y a d'intéressant dans ces 538 pages, pourrait être condensé ou littéralement reproduit dans moins de deux cents. Le reste du volume contient plus de sept cents pages de pièces justificatives. Celles qui sont inédites seront appréciées dans l'état n° 2.

Le tome 85, qui devrait être le tome 86, renferme, dans sa première partie, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville d'Auch*, un mélange de dissertations et de pièces originales que je vais examiner rapidement dans l'ordre où l'abbé Daignan les a classés. Il est bien entendu que dans la publication cet ordre ne saurait être respecté, et que les documents qui se trouvent épars ici, devraient venir à la suite des pièces justificatives.

Les trente-six premières pages ne contiennent rien qui soit de quelque utilité pour l'histoire locale, ou qui ne soit déjà connu. Tout ce qui a trait aux priviléges de la ville d'Auch, de la 37e à la 62e, est d'une importance véritable à quelque point de vue qu'on se place, et surtout au point de vue de la condition des personnes et des terres aux différentes époques. Il y aurait donc lieu de les publier en entier, avec l'arrêt du parlement de Toulouse de 1528 que je n'ai jamais vu imprimé que partiellement. Il serait utile aussi de présenter le tableau des différentes circonscriptions administratives, judiciaires, etc., dont la ville d'Auch était le siége, en y ajoutant le dénombrement des principaux fiefs composant la la généralité.

Les notes relatives aux croyances superstitieuses du pays ont une importance religieuse, historique et morale, qui me fait

souhaiter qu'elles soient littéralement livrées au public, sauf quelques coupures qui n'en diminueraient en rien l'intérêt. Les *Dissertations sur les vents qui sont particuliers à Auch* sont de beaucoup en retard sur les découvertes de la météorologie et de l'anémographie modernes, et on peut les supprimer sans inconvénient. Les coutumes en latin de la ville d'Auch sont imprimées dans le tome VI de Monlezun, p. 60 et suivantes. Même observation pour les priviléges du comté de Fezensac, publiés en tête du même tome. Tout le reste de la première partie est sans aucun intérêt historique, sauf une curieuse collection de proverbes gascons dont l'importance est incontestable.

Sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire des villes du Diocèse d'Auch,* la seconde partie du tome comprend un grand nombre de monographies rudimentaires de villes et de villages, dans lesquelles la rédaction de l'abbé Daignan et de ses correspondants se trouve mêlée au texte des documents originaux. Voici ces monographies, souvent très courtes, dans l'ordre alphabétique où leur auteur les a classées :

1° Aubiet, notice très courte. A reproduire.

2° Aignan. Résumer les documents relatifs à cette localité.

3° Barran. Même observation. Ancien mémoire sur les droits des seigneurs ecclésiastiques, les coutumes locales, etc., à imprimer en entier.

4° Bassoues. Pièces diverses avec deux essais hagiographiques sur saint Frix. A résumer.

5° Beaumarchez. Pièces diverses à résumer.

6° Barbarens (Castelnau). Eléments d'une monographie relativement plus considérable que les précédentes. Les coutumes en latin sont inédites et doivent être imprimées en entier.

7° Castelnau de Magnoac. Notice d'une page.

8° Corensan. Notice de trois pages.

9° Eauze. Une ou deux pièces intéressantes.

10° Fleurance. Rien qui ne soit déjà dans la notice sur cette ville, publiée par Monlezun dans l'*Annuaire du Gers de* 1858.

11° Galan. Mémoire sur les antiquités de cette ville, suivi de pluieurs pièces intéressantes.

12° Gavarret. Notice de trois pages, suivie d'un poème latin sur les boues minérales de Barbotan, dédié à M. Devaulx, chanoine d'Auch et archidiacre de Sos.

13° Gondrin.
14° Houga.
15° Jegun.
16° Lannepax.
17° Lavardens.
} Renseignements presque nuls.

18° Lisle d'Arbeissan. Notice un peu plus étendue.

19° Manciet. Même observation que pour Lisle.

20° Marciac. Eléments d'une monographie plus étendue.

21° Mirande. Il existe déjà sur cette ville deux essais imprimés, la *Notice* de Monlezun, insérée dans l'*Annuaire du Gers de* 1856, et l'élégante et substantielle *Monographie de Mirande* publiée dans la *Revue d'Aquitaine* par M. Henri de Rivière, sans compter le travail de M. Cénac-Moncaut dans son *Voyage archéologique dans le comté d'Astarac*. L'acte de paréage de 1288 est imprimé dans le tome VI de Monlezun, p. 209 et suivantes, et se trouve ici en double emploi. Il n'y a donc à peu près rien à extraire des documents divers transcrits par l'abbé Daignan du Sendat.

22° Montaut. Notice de quatre ou cinq pages.

23° Montléon. Notice d'une page.

24° Nogaro. Notice de cinq à six pages.

25° Pavie. Même étendue.

26° Réjaumont. Même étendue.

27° Riguepeu. Mémoire de trois pages.

28° Riscle. Une page.

29° Saramon. Parallèle entre les coutumes inédites de Saramon, Tirent et Mongauzy, à publier en entier, ainsi que la transaction de 1380, le mémoire rédigé pour obtenir à l'abbé de Saramon l'entrée des Etats d'Astarac, le dénombrement des revenus de l'abbaye, et les coutumes de Saramon rédigées en français, le 6 avril 1685.

30° La Sauvetat. Mémoire de quatre pages.

31° Saint-Sauvy. Même étendue.

32° Seissan. Une page.

33° Sère (seigneurie et vicomté de). Mémoire de dix pages, digne de l'impression.

34° Simorre. L'histoire manuscrite de l'abbaye n'en apprend pas plus long que la lecture de la *Gallia christiana,* de Dom Brugèles, du *Voyage en Astarac*, de M. Cénac-Moncaut, etc. Les coutumes de la ville, rédigées en latin, sont à publier en entier.

35° Sos. Mémoire de trois pages.

36° Saint-Mont. L'hommage du prieur au roi de Navarre en 1538 est à imprimer, ainsi que le dénombrement des terres que le prieur tient en qualité de vassal du roi de Navarre, comte d'Armagnac. Il faudrait y joindre, je crois, un mémoire rédigé en latin et fort difficile à déchiffrer, qui traite du monastère.

37° Trie. Divers mémoires à résumer, et les coutumes en latin à publier en entier.

38° Valence. Documents peu importants, n'occupant que cinq à six pages.

39° Vic-Fezensac. L'importance historique des mémoires et pièces justificatives placées sous cette rubrique exige, malgré leur longueur, une impression presque *in extenso.*

40° Villefranche sur la Gimone. Sous ce titre se trouvent rassemblées un assez grand nombre de pièces inédites, toutes dignes d'impression, à l'exception de trois ou quatre.

Il y a donc beaucoup à prendre dans ce dernier volume, et ce n'est rien exagérer que de fixer à l'étendue de cinq cents pages du recueil Daignan la valeur des matières qu'il est nécessaire de conserver par voie de résumé ou de reproduction totale. Je dois ajouter que pour ce tome, encore plus que pour les trois autres, l'inexpérience de l'ouvrier en matière de consolidation et de reliure de manuscrits aussi précieux, expose un certain nombre de documents à être déchirés facilement, et par suite perdus en partie par les personnes peu soigneuses qui viendraient à les consulter.

En résumé, on peut extraire de ces quatre volumes, en textes ou documents, une grande quantité de renseignements historiques, que les évaluations les plus exagérées ne peuvent porter au-delà de la valeur de quatre ou cinq cents pages de manuscrit pour le premier tome (83), de cinq ou six cents pour les deux suivants (84 et 86), renvois et annotations compris, et de cinq cents pour le quatrième (85). Total, quinze ou seize cents pages, en en poussant le calcul approximatif à un *maximum* au-dessous duquel il restera très probablement. Il me semble, sauf meilleur avis, que cet ensemble formerait la matière d'un in-4° de cinq à six cents pages, fort utile pour l'histoire de notre pays, et dont le prix ne serait pas très considérable.

Je suppose cette question affirmativement, un peu gratuitement, il est vrai, résolue par l'initiative commerciale d'un imprimeur ou la libéralité patriotique d'un homme opulent, et j'admets par avance qu'on est sur le point de passer à la publication. Ici se présentent en assez grand nombre des difficultés de toute nature. Ce sont des textes à résumer, à conférer avec des documents déjà imprimés, des notes historiques et bibliographiques à rédiger, des erreurs de copistes à rectifier, de vieilles écritures à déchiffrer et à traduire en caractères modernes pour les ouvriers imprimeurs, des restaurations partielles de textes à entreprendre, des dates à rétablir ou à préciser, une masse considérable d'épreuves dont la correction demande une longue pratique des anciennes langues française et romane, du latin ecclésiastique, des formules féodales particulières à la région, etc. La moindre négligence, le moindre défaut d'entente, la dissidence la plus légère entre les hommes spéciaux chargés de préparer et de surveiller l'édition, peuvent compromettre le succès de cette œuvre destinée à une classe spéciale de lecteurs dont les légitimes exigences sont à la fois un péril et un stimulant pour les éditeurs. Les transactions, les moyens termes, les plans mixtes et composites ont presque toujours donné, dans cet ordre de publications, des résultats déplorables ou ridicules. Aussi, dans les ouvrages

historiques sortis des presses de l'imprimerie impériale, la direction, au point de vue scientifique, est-elle ordinairement confiée à un seul homme de lettres, dont l'intérêt à bien faire est garanti par la spécialité de ses connaissances et la responsabilité morale qui pèse exclusivement sur lui. Si plusieurs projets divergents venaient à se produire au sujet de la publication des manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, il faudrait en adopter un, et se résigner à n'y apporter que des modifications de détail incapables d'en compromettre l'économie générale. C'est sur l'auteur de ce plan qui aurait prévalu que devrait exclusivement reposer la direction et la responsabilité scientifiques de l'édition.

Je n'ai plus qu'à résumer, sous forme de conclusion, ce que je viens d'exposer dans ce travail dont je suis le premier à reconnaître l'imperfection et la forme nécessairement tronquée :

1° Je suis convaincu que les manuscrits soumis à mon examen sont d'une très grande importance pour l'histoire nationale et surtout provinciale, et qu'en procédant à leur impression partielle, un éditeur consciencieux honorerait dignement le passé de notre pays, tout en rendant à la science un service signalé;

2° Je crois que la publication des ouvrages de l'abbé Daignan du Sendat devrait être agencée de façon à présenter au lecteur une idée d'ensemble correspondant au plan général de l'annaliste, sauf à résumer ou même à supprimer presqu'en entier tout ce qui n'a qu'une médiocre importance, et à publier intégralement les parties intéressantes et inédites signalées dans ce rapport, ou dans les deux états y annexés;

3° Je crois que cette publication ne dépasserait pas l'étendue d'un volume in-4° (format des documents pour servir à l'histoire de France) de cinq à six cents pages environ, et qu'elle peut être difficilement conduite à bien par une commission de gens de lettres, si spéciaux et si peu dissidents qu'on se plaise à les supposer. Que l'édition, que beaucoup persistent à désirer, soit dans l'avenir le résultat d'une initiative officielle ou privée, il serait toujours infiniment préférable d'en confier la direction à une seule personne

inspirant, par ses connaissances spéciales et par la responsabilité morale et littéraire qui pèsera sur elle, une confiance suffisante pour obtenir une complète liberté d'action.

Quand le projet abandonné sera-t-il repris? Quand notre province pourra-t-elle espérer légitimement de recouvrer, par l'initiative officielle ou privée, cette partie précieuse de ses annales? Je ne sais; mais le public studieux n'a point perdu toute confiance, et, depuis le dernier vote du conseil général, plusieurs personnes m'ont encore entretenu de la persistance de leurs désirs. Tôt ou tard, et de façon ou d'autre, nous finirons par obtenir satisfaction. Il ne s'agit que de s'entendre à proclamer en toute occasion l'importance des manuscrits de l'abbé Daignan et la modicité relative des frais de leur publication. La réalisation viendra d'elle-même. Peut-être le Conseil général du Gers, en présence de l'expression générale et désintéressée des gens véritablement spéciaux, reviendra-t-il sur sa décision et voudra-t-il s'éclairer par lui-même avant de refuser de nouveau un de ces crédits dont on se montre libéral pour la rectification des chemins vicinaux ou l'embellissement des prisons. Il me semble, soit dit respectueusement, que ce qui touche à nos origines et à la mémoire des aïeux mériterait une parcelle de cet intérêt que l'on n'a jamais refusé aux questions d'une évidente utilité matérielle, le drainage, par exemple, ou l'amélioration de la race chevaline. Tout au moins est-il raisonnable de croire qu'un article serait inscrit au budget pour encourager une publication privée. A la rigueur, cela peut suffire; et si les hommes de bonne volonté savent s'entendre, le problème est bien près d'être résolu, pour peu qu'il se présente de souscripteurs. Quant à moi, je ne demande qu'à prendre place sur leur liste, où l'ordre alphabétique m'assure nécessairement un rang distingué. Je le répète, je n'ambitionne plus l'honneur périlleux d'éditer les manuscrits Daignan, et j'ai bien assez, d'ailleurs, de mes entreprises personnelles, où j'ai confiance de réussir, si Dieu me prête vie et santé.

J.-F. BLADÉ.

LES NEUF PEUPLES PRINCIPAUX

ET LES

DOUZE CITÉS DE L'AQUITAINE NOVEMPOPULAINE

OU

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Nous n'aurons point à nous occuper ici de l'origine assez incertaine et douteuse, comme celle de beaucoup d'autres nations de l'antiquité, ni de l'existence antérieure à la conquête romaine (1) des Aquitains (2), formant une des trois grandes divisions des Gaules, limitée à cette époque par les Pyrénées, l'Océan et la Garonne (3). Ils comprenaient neuf peuples principaux, d'où leur vint le nom de *Novempopuli* (4).

Mais, à côté de ces neuf peuples, il y en avait plusieurs autres, tributaires des premiers ou sous leurs ordres (5). Tous ensemble occupaient et commandaient douze villes, ou centres de population agglomérée appelés *oppida*.

Longtemps les géographes et les historiens ont été en désaccord

(1) On peut consulter à ce sujet S. Jérôme (*præf. lib. II, in epist. Galat.*), Ammien Marcellin (*lib. XV, cap.* 9), D. Martin (*Hist. des Gaules*), Photius (*Bibl.*, page 258), Pline (*Hist. Nat., lib. IV*), entre autres historiens.

(2) César (*de Bello Gall., lib. I.*)

(3) Auguste, qui fit une nouvelle division des Gaules en quatre départements, changea les limites de l'Aquitaine et y joignit le territoire compris entre la Garonne et la Loire, détaché de la Celtique; et quelque temps après cet empereur, cette dernière partie reçut spécialement le nom d'Aquitaine. Celle de César en fit une division ou section, sous la dénomination particulière de *Novempopuli* (les neuf peuples.) Vers le temps du règne de Valentinien, l'Aquitaine d'entre la Loire et la Garonne ayant été partagée elle-même en deux provinces, *Aquitania prima, Aquitania secunda*, la vraie et ancienne devint une province séparée qu'on appela *Novempopulania*, et quelquefois *Aquitania tertia*.

(4) Et non pas *Novempopulani*, que, par erreur typographique, on avait mis à la page 295, en tête de l'annonce de ce travail.

(5) Nous en avons donné la nomenclature dans nos *Recherches sur la Novempopulanie*, couronnées, en 1822, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. pag. 7, 14 et 15.

sur les dénominations de ces neuf peuples principaux. Marca (1), dans son *Histoire de Béarn,* après avoir réfuté par de bonnes raisons Scaliger, Vinet et les autres commentateurs qui se sont occupés de recherches à ce sujet, pense que ces peuples sont les *Elusates* ou les habitants de la ville et du territoire d'Eauze (alors métropole civile, militaire et ecclésiastique de la province); les *Ausci* ou *Auscii*, ceux d'Auch; les *Bearnenses* ou *Benarnenses*, ceux du Béarn; les *Tarbelli* ou *Aquenses*, ceux d'Acqs ou Dax (2); les *Bigerriones*, ceux de Tarbes; les *Convenæ*, ceux de *Lugdunum*, depuis Saint-Bertrand de Comminges, que des historiens ont cru n'avoir été réunis à l'Aquitaine que sous Auguste; les *Vasates*, ceux de Bazas; les *Sotiates*, ceux de Sos, *oppidum* célèbre par la résistance que ses habitants opposèrent à Crassus, lieutenant de César, lorsqu'il fit la conquête de l'Aquitaine (3).

Mais l'historien du Béarn, dans sa nomenclature des *Novempopuli* d'Aquitaine, n'a pas fait attention qu'elle ne contenait que huit peuples et qu'il en fallait neuf. Quel est donc ce neuvième ? Est-ce les *Garites*, cités par César (4), ceux du pays de Gaure, de Gariès? Les *Garumni*, les voisins des sources de la Garonne, également mentionnés dans les Commentaires, et que le géographe Sanson (5) a si mal à propos confondus avec les *Bituriges-Vibisci* ou *Vivisci*, les Bordelais, peuple de la nation celtique qui devait avoir une origine commune aux *Bituriges-Cubi* (les peuples de Bourges), et qui ne fit jamais partie des *Novempopuli*, quoique ayant appartenu plus tard à l'Aquitaine agrandie (6)? Les *Lactorates*, limitrophes

(1) Marca, livr. I, chap. 5; — Alteserra, *Rerum Aq.* — Oïhénart, *Not. utriusq. Vasc.*— J. Scaliger, *Auson. comm.*, etc.

(2) *Ax*, *Dax*, *Aix*, etc., vient d'*aqua*. Il y a des eaux minérales dans tous les lieux qui portent ce nom.

(3) Cæs., *de Bell. Gall.*, lib. III.

(4) Cæs., *Ibid.*

(5) Sanson, *Recherches sur l'ancienne Gaule.*

(6) Selon M. Dulau (*Recherches historiques sur la Fondation de la ville de Bordeaux*), cette fondation par les Bituriges-Vivisques (colonie de *Vevai* en Berri, d'où vient le nom de *Vivisci* ou *Vibisci*, d'après Ausone), doit prendre sa date du commencement de l'an de Rome 703, environ quatre ans après la conquête de l'Aquitaine par Crassus. Les *Bituriges-Vibisci* furent compris dans le département de l'Aquitanique, lors de l'agrandissement de cette province par Auguste. Leur cité devint plus tard la métropole de la deuxième Aquitaine.

des *Garites* et des *Elusates?* Les monuments antiques de la ville de Lectoure, témoignages de sa splendeur sous les Romains, et les inscriptions découvertes dans cette ville au commencement du XVIe siècle et depuis cette époque, ne permettent pas de douter que ce neuvième peuple ne soit les *Lactorates*, qui, sous la domination romaine, formaient une République, RESPUBICA LACTORATIVM, et possédaient, à l'instar des Colonies et des municipes, un collége de décurions, ORDO DECVRIONVM, SANCTISSIMVS ORDO, des prêtres voués au culte de Cybèle, etc., et dont la ville chef-lieu, indiquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table théodosienne,* comme se trouvant sur la direction de plusieurs voies militaires, jouissait du titre de *Cité* que lui donnent les diverses notices de l'empire d'Occident. On croit que Pline le naturaliste a voulu parler des *Lactorates* sous le nom de *Latusates.*

Les plus marquants parmi les Aquitains-Novempopulains furent les *Elusates* et les *Ausci*. Selon Pomponius Mela, «*Aquitani clarissimi sunt Ausci; in Auscis, Elusaberris* (1),» et, au dire d'Ammien Marcellin, «*Novempopulos Ausci commendant et Elusates* (2).» Les autres peuples de la Novempopulanie, qui, quoique moins considérables et moins influents, jouissaient d'une certaine importance par l'étendue de leur territoire, leur position, ou la part qu'ils prenaient aux affaires de la nation, étaient les *Olorones* ou *Ellorenses*, les gens d'Oloron; les *Boii*, *Boiates* ou *Boates*, ceux de la Teste de Buch; les *Consorrani*, ceux du Couserans, réunis dans l'origine aux *Convenæ;* les *Oscidates,* qui pourraient être les habitants des rives de Losse, petite rivière du département du Gers, dont le nom latin est *Ossida* ou *Oscida* (3). Il paraît prouvé que les *Tarusates* et les *Vocates*, dont parle César, sont les mêmes que les *Aturenses* et les *Vasates*. On a cru aussi

(1) Il faut lire ici *Elimberris,* nom de la capitale des *Ausci* dans la langue aquitanique, ou plutôt dans celle des Ibères.

(2) Dans quelques manuscrits de cet auteur, on lit *Vasates*, mais c'est évidemment une faute de copiste.

(3) Le nom des riverains de la rivière de Losse est écrit tantôt *Oscidates*, et tantôt *Osquidates*. Cette différence d'orthographe provient de ce que les anciens prononçaient le C comme K. Quelques géographes placent les *Osquidates montani* et les *Osquidates campestres* dans les Pyrénées.

que ces derniers étaient les *Cocosates* de Pline, et que ce nom leur venait de *Cossio* ou *Cossium*, aujourd'hui Bazas, capitale du Bazadois. Cependant, il est plus probable que les Cocosates sont les habitants de *Cocosa* ou *Cœquosa*, lieu placé, dans l'itinéraire d'Antonin, au point de départ de la voie qui conduisait d'*Aquæ Tarbellicæ* (Dax) à *Burdigala* (Bordeaux). C'est l'opinion du judicieux Danville.

Quant aux *Datii*, dont Ptolémée, parmi les géographes de l'antiquité, a fait seul mention, la position de ce peuple dans l'Aquitaine a été et est encore un problème. On a pensé, avec quelque fondement, qu'il habitait la Teste de Buch. Ptolémée donne le nom de *Tasta* à sa capitale ou chef-lieu, mais on a reconnu qu'il y avait une faute dans l'auteur grec, et qu'au lieu de Δατιοι, il faut lire Ταστιοι. L'auteur de la dissertation sur les Basques (1) veut qu'on lise *Borates*, qui, selon lui, vient du basque *Buria*, *Burcia* (tête.) Il est certain que l'on appelle encore les habitants de la Teste ou du *Captalat* de Buch *Buys*, *Buies*, et que Captalat et Captal viennent également du mot latin *caput*. Les *Datii* seraient donc les mêmes que les *Boii*, *Boiates* ou *Boates*.

Ce pays des Boiens ou *Boates*, du temps des Aquitains comme de nos jours, était couvert de pins dont les produits faisaient la principale ressource. Paulin, en invitant son ami Ausone, qui fut aussi son maître en poésie, à célébrer la ville de Bordeaux, leur commune patrie, plutôt que les Boiens qui ne recueillaient que de la poix et de la résine, donne à ces peuples le nom de *Picei*.

..... placeat reticere nitentem
Burdigalam, et piceos malis describere Boios (2).

Ces Boiens, le peuple le plus belliqueux de l'Aquitaine aux jours de son indépendance et aux temps antérieurs à sa conquête, et qui fut sans doute un des plus nombreux, jouirent d'une grande célébrité dans toute l'antiquité; ils attachèrent leur nom à toutes

(1) La Bastide, *Dissert. sur les Basques.*
(2) Aus., *épist.* 3 *ad Paul.*

les célèbres expéditions des Celtes ou Gaulois, sous la conduite des Bellovèse, des Sigovèse et des Brennus, et ils fondèrent des établissements en Italie, dans la Germanie, la Grèce, l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine et l'Asie-Mineure.

Nous venons de dire que les *Novempopuli* possédaient dans leur territoire douze villes principales (oppida), lesquelles ayant pris plus tard rang de cités, devinrent, lors de l'établissement du christianisme dans les Gaules, le siége d'autant d'évêchés.

Voici les noms de ces cités épiscopales et le rang qu'elles occupent dans la notice déjà mentionnée des provinces de l'empire d'Occident, rédigée sous le règne d'Honorius, et dont le texte donné par le P. Jean Sirmond (1) est considéré comme le plus exact :

I. Metropolis, civitas Elusatium;
II. Civitas Ausciorum;
III. Civitas Aquensium;
IV. Civitas Lactoratium;
V. Civitas Convenarum;
VI. Civitas Consorranorum;
VII. Civitas Boatium;
VIII. Civitas Benarnensium;
IX. Civitas Aturensium;
X. Civitas Vasatica;
XI. Civitas Turba, ubi castrum Bigorra.
XII. Civitas Elloronensium.

Cette notice et celles qui appartiennent à des époques postérieures offrent des différences, soit dans la manière d'écrire les noms des cités, soit dans l'ordre où elles sont placées. Dans quelques-uns de ces documents on lit : *Civitas Elosatium, Elosaticum Novempopulana, in quod est Helosa.* Dans d'autres, Auch tient, comme métropole, la place d'Eauze, qui est reléguée au dernier

(1) Sirm., *Concil. Gall.*, t. I. — *Gall. Christ.*, t. I. — *Rerum Gall. Script.*, t. I et II. etc., etc.

rang; tandis que, dans certaines, c'est Auch au contraire qui l'occupe : variation qui s'explique, dans l'histoire de ces deux cités, par leurs défaites, par leurs désastres alternatifs et successifs, lors des invasions des Barbares, qui, à plusieurs reprises, désolèrent la Novempopulanie. Nous avons enfin sous les yeux de ces mêmes notices où, au lieu de *civitas Aturensium,* on lit *civitas Sotiatium,* variante qui a pu motiver l'opinion émise par Marca (1) qu'Aire est l'*oppidum Sotiatium* dont la destruction remontait cependant à une époque bien antérieure à l'établissement du christianisme dans l'Aquitaine-Novempopulaine.

Après avoir rappelé les noms de ces cités épiscopales et le rang qu'elles occupaient entr'elles dans cette province, ne gardons point un silence absolu sur les souvenirs historiques et archéologiques dont elle se recommande à nous.

I. *Civitas Elusatium*, *Elusa*, *Elysa* (2), Euse, Eauze, la ville la plus considérable de la Novempopulanie et sa métropole civile et militaire. Lors de l'établissement du christianisme, elle devint également la métropole ecclésiastique de cette province, et quoique à diverses reprises le siége en eût été momentanément transféré à Auch dans les premiers siècles de l'Eglise, pour les causes énoncées plus haut, la capitale des *Elusates* conserva sa primatie, au moins nominale, jusqu'au commencement du IXe, où, après avoir été successivement en proie aux courses des Allemands, des Goths, des Vandales, des Sarrasins, des Vascons, elle se vit entièrement déchue de sa dignité qui fut transportée chez les *Auscii*.

Nous renvoyons à l'article suivant (Auch), à parler de la prédication du christianisme et de la fondation des premières églises dans cette ville et à Eauze, par l'apôtre des *Tolosates,* des *Elusates* et des *Auscii*, St-Saturnin ou St-Sernin.

II. *Civitas Ausciorum* ou *Auscorum*, *Augusta*, *Elimberris*,

(1) Marca, *Hist. du Béarn.*
(2) On lit *Clusa* dans la Table théodosienne, mais c'est encore ici une faute de copiste. *Claudian. in Rufinum.* Pompon.-Mela., *Tab. Peut.*, *Hierusal. itiner.*

Eliberre (1), *Auscius*, *Auscia*, *Auxia*, *Villa-Clara*, Auch.

Selon Grégoire de Tours (2), en l'an 250 de J.-C., sous le consulat de Trajan-Dèce et de Max. Gratus, le pape St Fabien envoya sept évêques de Rome dans les Gaules pour les évangéliser. Saturnin, un de ces saints confesseurs, dont le centre de la mission était Toulouse, fit luire le flambeau de la foi à Auch et à Eauze. Il vint d'abord annoncer la bonne nouvelle dans la première de ces deux villes, et la tradition nous apprend qu'il y bâtit une chapelle en l'honneur de St Pierre sur la rive orientale du Gers, où avait été construite, deux siècles auparavant, l'*Augusta* gallo-romaine; de là, il se rendit à Eause, la métropole de la province Novempopulaine, où il institua évêque son disciple St Paterne qui l'accompagnait (3). Telle fut l'origine des évêques métropolitains de cette cité primatiale.

St Taurin, l'un des successeurs de St Paterne, chassé de son siége par les *Allemani*, vers l'an 290, se réfugia à Auch où, après avoir rempli quelques années son saint ministère, il fut martyrisé en 313 près de cette ville, dans la forêt de Berdale, par des idolâtres qui s'y étaient réfugiés pour y pratiquer en secret le culte proscrit.

Citère, qui occupa le siége d'Auch après Taurin, doit être considéré comme le premier pontife qui fut revêtu du titre ou mandat officiel d'Evêque de la cité auscitaine.

La succession des évêques d'Eauze ne fut pas longtemps interrompue; en 314, on voit Mamertin, qui y succèda à Taurin Ier, assister au 1er concile d'Arles et s'y distinguer, ainsi que Clarus ou Clair au concile d'Agde, en 506, et Léontius, en 511, à celui d'Orléans. Depuis cette époque, jusqu'au VIIe siècle, tous les

(1) Ces deux leçons, dans l'Itinéraire d'Antonin et la table Théodosienne, doivent être admises de préférence à celles de *Climberris* et de *Cliberre*, comme plus dans le génie de la langue ibérique. *Ptolem. Ant. itiner. Tab. Peuting. Hier. itin.*, *Sanctoral du Diocèse d'Auch.* Grég. Turon, lib. x, cap. 21.

(2) *Hist. franc.* Lib. I, cap. 28. — Hujus (Decii) tempore, septem viri episcopi ordinati ad prædicandum il Gallias missi sunt, sicut historia sancti martyris Saturnini denarrat. Ait enim : « *Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac somnum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.* » Hi ergo missi sunt, etc.—*Voir la note A à la fin de cet article.*

(3) D. de Brugèles, *Chronique ecclésiastique du Diocèse d'Auch.*

métropolitains d'Eauze assistent aux conciles, ainsi que leurs suffragants d'Auch.

Dans ce dernier diocèse, en 400, St Orient ou Orens, poète, négociateur, et qui préserva sa capitale du sac des Vandales, faisait briller les vertus et les talents qui signalèrent son épiscopat.

Eauze, Auch et Lectoure (il a déjà été question et il sera encore parlé plus bas de cette dernière ville), reçurent avant les autres cités de la Novempopulanie la lumière de l'Evangile.

III. *Civitas aquensium, aquæ Augustæ, aquæ Tarbellicæ*, Acqs ou Dax (1).

Cette ville était connue des Romains par l'excellence de ses eaux minérales, avant même qu'ils eussent conquis l'Aquitaine, et, dans la suite, elles furent très fréquentées par ces maîtres du monde. Les *Aquenses*, autrement *Tarbelli*, donnèrent leur nom à la province. Pline le naturaliste dit en parlant d'eux : « *Aquitani, indè nomen provinciæ* (2), » et encore : « *Indè ad pyrenæos montes Aquitanica* (sous-entendu *provincia*), *Armorica antè dicta.* » On continua à désigner spécialement les *Tarbelli* sous la dénomination d'Aquitains, lorsque ce nom fut devenu commun à tous les habitants de la Province. C'est dans ce sens qu'il faut entendre ces vers d'Ausone, où il dit que son disciple Paulin eut une mère *aquitaine*.

« *Stirpis Aquitanæ mater tibi : nam genitori*
Cossio-Vasatum municipale genus (3). »

Il n'y a pas de doute que ce ne soit de Dax en particulier et non de la province qu'Ausone veuille parler, car autrement le père de Paulin serait Aquitain comme sa mère, puisque Bazas et Dax appartenaient également à la troisième Aquitaine.

Strabon (4) semble nous donner à entendre que le territoire de

(1) Strabon, Ptolémée, *Itinéraire d'Antonin.*
(2) Pline, IV, 19.
(3) Ausone, *Parentalia.*
(4) Strab., *Geogr., lib.* IV.

Dax et les possessions des *Tarbelli* s'étendaient depuis les Pyrénées jusqu'à l'embouchure de la Garonne, du moins comprend-il sous le nom de *Sinus Tarbellicus*, aujourd'hui *Aquitanicus*, cette étendue de l'Océan qui d'un bout à l'autre baigne les côtes. Mais alors les Landes, le Médoc et tout ce qu'on a appelé par la suite le pays bordelais, aurait été du domaine des Tarbelliens, à l'exception de la portion des Landes enclavée dans le territoire des *Vasates*, ce qui n'est guère présumable et ce qui contrarie du reste les notions géographiques que nous avons sur l'Aquitaine et sur la position et l'étendue du territoire de ses peuples.

L'église d'Acqs ou de Dax célèbre St Vincent comme son fondateur. Gratien, son deuxième évêque, souscrit au premier concile d'Agde, en 506.

IV. *Civitas Lactoratium*, *Lactora*, *Lactura*, *Lacura*, *Leytoure*, *Lectoure* (1).

Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous avons dit plus haut sur les nombreux monuments de l'époque gallo-romaine que la cité des *Lactorates* a su conserver jusqu'à nos jours. Si elle ne reçut pas de ses vainqueurs le titre et les avantages d'une de leurs colonies militaires, elle obtint au moins d'eux les droits et les prérogatives attachés à leurs municipes. Dans plusieurs publications, et particulièrement dans deux mémoires insérés parmi ceux de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, nous avons recueilli tout ce qu'il y avait d'intéressant à dire sur l'histoire et les antiquités de cette ville, aux diverses époques de son existence et jusqu'à nos jours.

Nous avons dit qu'elle fut avec celles d'Auch et d'Eauze des premières qu'éclairèrent les lumières de l'Evangile chez les *Novempopuli*. A la fin du IVe siècle on voit *Heutérius* occuper son siége épiscopal; *Vigilius*, son second évêque connu, assiste, en 506, au concile d'Agde.

Lectoure eut aussi son martyr, bien avant cette dernière date.

(1) Anton., *Itiner.*, *Tabula Peutinger*, etc.

St Clair ou St Clar, évêque d'Alby, dans une prédication aux habitants de la première de ces deux villes, y périt sous leurs coups, victime de son zèle. Il fut enterré à Auch, *in Cœnobio Sancti Johannis* (depuis Saint-Orens) (1). Ses restes furent, plus tard, transférés à Bordeaux. Lectoure en a obtenu, de nos jours, une partie notable, et leur a fait, dans ses murs, l'accueil d'un vrai triomphe, dont la province d'Auch ne perdra jamais le souvenir.

V. *Civitas Convenarum*, *Lugdunum*, *Convenas*, etc., Saint-Bertrand (2).

Pompée, à la suite de la guerre d'Espagne contre *Sertorius* soumit à l'obéissance des Romains plusieurs hordes nomades des Pyrénées et les contraignit à se réunir en corps de cité, sous le nom de *Convenæ* (assemblée), ainsi que nous l'apprennent Strabon, Pline, Isidore de Séville et St Jérôme. Il paraîtrait, d'après le récit de ce dernier, que les *Convenæ* et les *Consorrani*, à l'instar de quelques autres peuples de la Novempopulanie, n'en firent primitivement qu'un seul, dont *Lugdunum* était le chef-lieu (3). Cette ville fut la seule des *Novempopuli* qui reçut une colonie romaine, comme celle d'Auch, et elle jouissait du droit latin ou italique, au rapport de Strabon (4). C'est, avec Lectoure, la cité de la Novempopulanie qui offre le plus de beaux restes d'antiquités et les plus nombreux. Elle fut détruite en 585 par le roi Gontran (5). Dans le XIIe siècle, S. Bertrand, évêque de Comminges, fils d'Atton-Raymond, seigneur de l'Isle-Jourdain, la fit rebâtir et lui donna son

(1) St Clair, africain d'origine, fut, dit-on, martyrisé à Lectoure, sous l'empereur Trajan, de 98 à 117. On honore sa mémoire le 1er juin dans plusieurs églises. Les Bollandistes avouent qu'il n'y a rien de certain dans les actes de son martyre. HUGUES DU TEMPS, t. I, p. 137.—Malgré l'incertitude qui règne sur les détails du martyre de St Clair, le fait en lui-même n'est pas révoqué en doute. On indique à Lectoure le lieu précis où le sol fut arrosé du sang de ce saint évêque. Il ne faut pas le confondre avec Clarus, métropolitain d'Eauze, dont le nom se trouve aux actes du Concile d'Agde (506), à côté du nom des métropolitains d'Arles, de Bourges, de Bordeaux, de Narbonne et de Tours.

(2) Strab., Ptolem., Anton., *Itin. gregor. turon.*; Plin., *Hist. Nat.*; Isidor. *origin.*, lib. 9; Hieron, *adversus Vigil.*, lib. 2.

(3) Ptolem. II.

(4) Strab. IV.

(5) Greg. Turon., *Hist. Franc.*

nom. Au reste, Rome elle-même n'a pas une origine plus noble et plus relevée que celle des *Convenæ* composée dans le principe de brigands espagnols, de la nation ou race des *Celtiberi*, des *Arebaci*, des *Vaccei*, *Vaccones* ou *Vascones*, qui se réfugièrent dans les Pyrénées après la défection du parti de *Sertorius*. En même temps que ces peuples fondèrent *Lugdunum*, ils bâtirent aussi *Calagorris* ou *Calagurris*, du nom d'une célèbre ville d'Espagne, sur l'Ebre.

Le fameux hérétique Vigilance naquit, selon St Jérôme, dans cette seconde ville des *Convenæ* (1), que des historiens et des géographes ont cru être la cité particulière des *Consoranni*, d'abord réunis, comme on vient de le dire, aux peuples du Comminges. Dom Martin a placé sa position à *Hour* (2), Danville à Casères, et M. Du Mège, avec beaucoup plus de raison, à Martres, d'après les débris considérables de constructions et de monuments gallo-romains qu'on y a retrouvés, il y a quelques années. Quelques historiens ont conjecturé avec assez de vraisemblance que les *Convenæ* et les *Consoranni*, dans le principe, avaient appartenu à la province romaine. Il est du moins certain qu'ils furent soumis aux Romains (3) avant les peuples de l'Aquitaine, dont ils firent depuis partie. Suavis, premier évêque de Comminges, assiste au concile d'Agde.

VI. *Civitas Consorannorum*. — Nous n'avons rien de certain sur le nom et la position de cette cité, que l'on présume avoir été fondée sous le règne d'Auguste, lorsque ce prince eut séparé les *Consoranni* des *Convenæ*. Saint-Lizier, dernière capitale du Conserans ou Couserans, et siége épiscopal jusqu'à l'époque de la Révolution de 1789, a pris ce nom de son cinquième évêque, Lizérius, qui, selon toute apparence, était natif d'Eauze (4).

Dans une des notices de l'Empire, la ville chef-lieu des *Consoranni* est nommée *Consurana* ou *Consorana*. Alors cette cité,

(1) Hieron. *adv.*
(2) D. Martin, *Histoire des Gaules;* Danv., *Géographie de l'anc. Gaule;* Du Mège, mém. de l'Académie des sciences de Toulouse et de la Société arch du Midi.
(3) Marca, *Histoire du Béarn.*
(4) Hugues du Temps, t. I, p. 484, de son *Tableau historiq. et chronol. du Clergé de France.*

d'après un usage presque général, aurait porté le nom de son peuple. Peut-être, comme beaucoup d'aùtres, ne le prit-elle qu'assez tard, car la notice qui nous sert ici d'autorité paraît être une de celles qui ne furent rédigées que postérieurement à la destruction de l'empire romain dans les Gaules.

VII. *Civitas Boatium.*—C'est en vain qu'Adrien de Valois, Sanson et d'autres géographes (1) ont fait du *Castrum-Lapurdum* le chef-lieu des *Boiates*, nommé *Bovis, Boes, Borus, Bot*, dans les notices des provinces des Gaules. Il n'est point fait mention de ce *castrum* ou fort, avant l'an 400 de l'ère vulgaire, temps où fut rédigée la notice des dignités de l'empire. C'était, à cette époque, le lieu de la résidence du tribun de la cohorte novempopulaine; il n'est pas même bien prouvé, quoique ce soit l'opinion la plus généralement admise, que *Lapurdum* soit Bayonne : ce pourrait être le fort de Lourdes.

Dans la géographie ancienne et moderne comparée, sans attacher trop d'importance à la ressemblance et à la synonymie des noms de lieux aux deux époques, on doit cependant être ici frappé de l'analogie des mots anciens de *Boiates*, *Boates*, *Boatium*, etc., et de ceux actuels de *Buies, de La Teste et du Captalat de Buch,* sur lesquels nous avons déjà appelé plus haut l'attention du lecteur.

VIII. *Civitas Benarnensium*, *Benarnum* ou *Beneharnum* (2).

Danville a prouvé, d'après les distances marquées dans l'itinéraire d'Antonin, que l'antique cité de Béarn ne pouvait être ni à Lescar, bien qu'elle lui ait succédé comme siége épiscopal, ni à Orthez, malgré l'opinion émise par Marca et J. Scaliger, et qu'il fallait en chercher la position entre ces deux villes, mais plus près de la seconde que de la première. M. Walckenaer l'a placée avec exactitude aux ruines de Castelnau, un peu à l'est de la tour de Maslacq.

(1) Valesius, *Notitia Gall.;* Sans., *Recherches sur l'ancienne Gaule*; *Notit. dig. imp. Rom*, Sect. LXV.

(2) Anton., *Itinér.*. Greg. Turon., Marca, Oihenart déjà cités, etc.; Danv., *Géographie de l'anc. Gaule*; Walckenaer, *Géographie des Gaules.*

Grégoire de Tours fait mention de *Benarnum*; sa ruine doit être attribuée aux Sarrasins dans le VIIIe siècle, ou aux Normands dans le suivant.

Galactorius, au VIe siècle, fut le deuxième évêque de Béarn, dont l'Eglise honore encore St Julien comme son premier apôtre.

IX. *Civitas Aturensium, Vicus Julii* (1), *Atures, Atura, d'Aturus, Atyrus, Atur, Atyr*, noms donnés à l'Adour par les écrivains de l'antiquité et du moyen-âge. Aire, cette ville encore remarquable par les débris d'antiquité qu'elle possède, fut le séjour de prédilection d'Alaric II, roi des Visigoths. On voit les restes du palais de ce prince et de ses thermes, etc., dans son voisinage. On y remarque aussi un lieu nommé dans le pays *Campo de Gorro* (*Campus Gothorum*). Sous le règne du même monarque, son chancelier *Anianus* publia à Aire le code théodoricien ou teudoricien, abrégé du code théodosien, et qui fut longtemps la loi qui régit nos provinces méridionales. Marcel est le premier évêque d'Aire dont le nom soit connu. Il se fit représenter, en 506, au concile d'Agde par un de ses clercs.

X. *Civitas Vasatica, Cossiô-Vasatum* (ou *Cossium*), *Vasatas*, Bazas (2). St Paulin appelle cette ville, située au milieu des sables et des landes, *Arenosa Vasatas;* Sidoine-Apollinaire, *Vasatium Civitas, non cespiti imposita, sed pulveri*. Vers l'an 848 (3), les Normands, après avoir débarqué devant Bordeaux, et tenté de se rendre maîtres de cette ville, remontèrent la Garonne jusqu'à la hauteur de Bazas qu'ils saccagèrent; et, prenant ensuite la route marquée dans l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, par Sos, Eauze, Auch, ils se répandirent dans le reste de la Novempopulanie dont ils détruisirent les principales cités.

Secutilius, évêque de Bazas, assista au concile d'Agde, en 506, avec son collègue de Béarn et le représentant de celui d'Ayre. Il

(1) On appela dans l'origine *Vicus* une réunion de maisons entourées de murailles, un hameau; plusieurs *vicus* réunis formaient un *pagus;* mais plus tard, et dans la basse latinité, les mots *vicus, villa*, et *pagus* devinrent souvent synonymes et furent confondus.

(2) Ptolom., Auson., *Itin. Anton.;* Paulin. *Epist.*, Sid. Apoll. *Epist.*, XII.

(3) Marca, Bertrandi, *Histoire du Languedoc, Charte de Lescar.*

est également nommé dans les actes du premier concile d'Orléans, en 511.

Bazas fut un municipe romain de quelque importance. Des inscriptions antiques font mention de *son collége des Décurions,* (ORDO VASATIVM). — Sextilius, que l'on place ordinairement au premier rang dans la liste des évêques de Bazas, aurait eu au moins un prédécesseur, s'il faut en croire Grégoire de Tours. Car, dans son premier livre *De la Gloire des Martyrs,* chap. XIII, cet écrivain raconte que Genséric, roi des Huns, ayant mis le siége devant cette ville, en 437, l'évêque de Bazas, qu'il appelle tantôt *sacerdos*, et tantôt *pontifex,* mit le tyran en fuite par ses prières et par ses miracles. La narration de St Grégoire donne, à ce propos, des détails qui sont d'un grand intérêt, à divers points de vue, tant pour l'histoire que pour l'archéologie.

XI. *Civitas Tarba, Turba, Tursa,* Tarbes, capitale des *Bigerrones, Bigerriones* ou *Bigerri.* Le siége épiscopal était à *Bigorra* ou *Begorra* qui est, selon Danville (1), le lieu nommé aujourd'hui la Sède (en gascon), c'est-à-dire le *siége,* la *chaise* ou *chaire épiscopale.* Grégoire de Tours lui donne le titre de *Civitas Bigorra.*

Antomarius, selon Oihénart, serait le nom du premier évêque de Tarbes; *Aper,* un de ses premiers successeurs, se fit représenter, en 506, au concile d'Agde, par un prêtre de son Eglise.

XII. *Civitas Elloronensium, Iluro,* Oloron (2). Cette ville doit être une des plus anciennes de la Novempopulanie. L'Itinéraire d'Antonnin la place sur la route de *Cæsar-Augusta* (Sarragoce) à *Beneharnum.* Il est probable que dans la division de l'ancienne Aquitaine en neuf peuples, les *Olorones* ou *Ellorenses* et les *Benarnenses* n'en formaient qu'un seul.

Gratus fut le premier évêque d'Oloron; il siégea, en cette qualité, comme les autres prélats de la Novempopulanie, au concile d'Agde, en 506; et *Licerius* qui lui succéda, à celui de Paris, en 573, de même qu'à celui de Mâcon, en 585.

(1) Danv. *Notice de l'anc. Gaule*
(2) Ant.. *Itinér.*

Il résulte de ce qu'on vient de voir, qu'à l'exception d'Eause et d'Auch, les deux métropoles de la Province, et après elles, de Lectoure, au plus, rien n'annonce qu'il y ait eu, avant le IVe siècle, des églises fondées et gouvernées par des évêques chez les *Novempopuli;* ce qui est un bien fort argument à opposer à ceux qui veulent faire remonter au Ier et au IIe siècles l'établissement du christianisme dans la 3e Aquitaine. En effet, comment, s'il y eût eu des églises établies à Auch et à Eauze avant le IIIe siècle, le christianisme une fois répandu dans ces deux principales villes, n'aurait-il pas fait des progrès plus rapides dans le reste de la Novempopulanie? Elle était donc encore enfoncée dans les ténèbres du paganisme, sauf peut-être Simorre, voisin de Toulouse, où St Cérat apporta de meilleure heure les lumières de l'Evangile, et quelques cantons où il y aurait eu précédemment des missions (1). — *(Voir, ci-après, la note B.)*

La division de la Novempopulanie en douze cités, devenues plus tard épiscopales pour le gouvernement civil et ecclésiastique, s'est conservée, en ce qui concerne ce dernier, jusqu'à la révolution de 1789, et à la nouvelle circonscription des diocèses à l'époque du Concordat: la Novempopulanie était toujours à peu près dans son intégrité, organisée en province ecclésiastique d'Auch. A l'exception de la seule cité d'Eauze, dont le diocèse avait été réuni, très anciennement, à celui de la métropolitaine, qui lui succédait à ce titre, on retrouvait aussi de nos jours, dans les limites des diocèses suffragants de la métropole d'Auch, celles du territoire de ces antiques cités novempopulaines (2). Il faut pourtant encore tenir compte

(1) Le Père Mongaillard, dans ses *Mémoires de Gascogne*, place la mission de St Cérat dans la première moitié du IIe siècle. Ce saint missionnaire, selon notre historien, fuyant la persécution de l'empereur Adrien (117-138), alla de Toulouse à Simorre, où il commença sa prédication. Il y convertit plusieurs habitants qui furent les premiers chrétiens de la Novempopulanie. Il se rendit ensuite, dans le même but, à Auch et à Eauze, d'où il revint bientôt à Simorre et y finit ses jours. (Mongaillard, *Memoriæ Vasconiæ, t. I*, D. L. de Brugèles, *Chron. du diocèse d'Auch.*) Nous ne rechercherons point s'il y a ici erreur et anticipation de date.

(2) Lors de l'établissement du christianisme dans les Gaules, les cités étant devenues le siége des évêques, la juridiction épiscopale s'étendit sur tout le territoire de la cité, le même que celui du peuple dont elle était le chef-lieu; et elle eut une étendue égale à celle de la juridiction civile.

du démembrement causé au XIVe siècle par suite de la formation de l'évêché de Condom, suffragant de Bordeaux.

Ce fut un beau jour pour l'antique cité d'Auch que celui où, après avoir été privée pendant plusieurs années de son antique métropole, elle devint de nouveau, en 1823, la capitale de la Province ecclésiastique de son nom, et où elle vit d'illustres prélats bien dignes de succéder aux vénérables pontifes qui l'avaient occupé avec tant d'éclat dans l'antiquité et le moyen-âge, les remplacer sur son siége primatial et y perpétuer leur science et leur vertu.

Le baron CHAUDRUC DE CRAZANES,
de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

NOTE A. — *Hujus (Decii) tempore.... sub Decio et Grato consulibus,* etc., etc.

« Du temps de Dèce, sept personnages, ordonnés évêques, fu-
» rent envoyés prêcher dans les Gaules, comme l'histoire de la
» passion du saint martyr Saturnin le raconte. Car elle dit : *Sous*
» *le consulat de Dèce et de Gratus, ainsi que le conserve un fidèle*
» *souvenir, le premier et souverain pasteur de la cité de Toulouse*
» *avait été St Saturnin.* Ceux-ci donc furent envoyés : à Tours,
» Gatien, évêque; à Arles, Trophime, évêque; à Narbonne, Paul,
» évêque; à Toulouse, Saturnin, évêque; à Paris, Denys, évêque;
» chez les Arvernes, Strémoine, évêque; à Limoges, Martial,
» évêque.»

Avant toute discussion à propos de ce texte, nous ferons observer que St Trophime d'Arles s'y trouve confondu avec les autres évêques que l'on suppose être venus de Rome dans les Gaules du temps de Dèce seulement, c'est-à-dire de 249 à 251 environ. Or, depuis bien longtemps, il est acquis à l'histoire que l'apostolat de St Trophime ne peut pas être retardé jusqu'au IIIe siècle :

1° D'après une lettre de St Cyprien, écrite de Carthage au Pape St Etienne Ier, de 253 à 257, le siége d'Arles était occupé, sous l'empereur Dèce, par un nommé Marcien, de beaucoup pos-

térieur à St Trophime, dans la liste des prélats de cette Eglise (1).

2° Une lettre signée par dix-neuf évêques de la province d'Arles, à l'adresse du pape St Léon Ier, en 440, revendiquant les priviléges de leur antique métropole, dit formellement que cette Eglise avait reçu des Apôtres eux-mêmes St Trophime pour évêque : *quæ sanctum Trophimum* AB APOSTOLIS *missum sacerdotem habere meruisset*, etc., etc. (2)

Ces vénérables témoins d'une ancienne tradition, antérieurs de plus d'un siècle et demi aux écrits de saint Grégoire de Tours (3), et mieux renseignés qu'il n'a jamais pu l'être lui-même sur l'histoire de leur province, méritent bien, sans doute, d'être crus, de préférence à cet écrivain né cent ans plus tard, sur un fait qu'ils présentent, d'ailleurs, au pape comme reconnu de tous leurs contemporains. Aussi, plusieurs savants de grand renom, tels que le P. Longueval (4), les FF. de Sainte-Marthe (5), et autres non moins partisans que ces derniers de l'opinion émise par St Grégoire de Tours, l'ont-ils désavoué, quant à la date de la mission du saint évêque d'Arles. Mais, de bonne foi, son témoignage n'est-il pas infirmé, par ce seul fait, en ce qui regarde celle des compagnons de St Trophime?

Quoi qu'il en soit, il la reporte formellement « au temps de Dèce....., sous son consulat et sous celui de Gratus.» Or, d'après les fastes consulaires, c'est à l'année 250 de J.-C. que répond le consulat de Dèce et de Gratus. Selon l'usage de Rome, ils durent entrer en charge le 1er janvier. Et comme le pape St Fabien mourut le 20 de ce même mois, victime de la persécution de Dèce, alors en possession du trône impérial depuis un an, c'est du 1er au 20 janvier que cet auguste Pontife aurait envoyé dans les Gaules St Saturnin et les six autres évêques régionnaires dont parle St Grégoire. La circonstance, on en conviendra, n'eût pas été heureusement choisie.

(1) S. CYPRIAN. CARTH., Epist. LXVII.
(2) MIGNE, *Patrologie*, tome LIV, pag. 880, 881.
(3) Il est né en 539, le 30 novembre.
(4) *Hist. de l'Eglise Gallic.*, tome I, dissertat. prélimin.
(5) *Callia christ.*, tome I, col. 519.

Mais revenons à la recherche du véritable sens du texte qui fixe à ce moment notre attention. Il fut, dans les deux derniers siècles, l'objet de commentaires très divers. Nous nous contenterons de faire remarquer ici qu'il tire sa principale force d'une citation inexacte.

Grégoire de Tours dit, en effet, que, du temps de Dèce, sept personnages ordonnés évêques eurent mission d'aller prêcher dans les Gaules, *selon que le raconte l'histoire de la passion du saint martyr Saturnin*. Or, les actes légendaires du martyre de St Saturnin ne vont pas aussi loin; ils disent seulement que « sous le consulat de Dèce et de Gratus, la ville de Toulouse avait commencé à avoir St Saturnin pour premier et souverain pasteur (1); ils ne font aucune mention des six autres missionnaires qui devraient compléter ce nombre de sept, *septem viri episcopi* (2). L'extension que notre historien donne aux paroles qu'il cite est donc manifestement exagérée (3).

Au reste, l'autorité que Grégoire de Tours emprunte aux actes du martyre de St Saturnin repose elle-même tout entière, *quant à la date* précise de la mission de l'apôtre de Toulouse, sur un souvenir traditionnel, *sicut fideli recordatione retinetur*. *L'histoire de la passion du saint martyr Saturnin* n'était donc pas contemporaine de sa mort; on reconnaît même qu'elle n'est pas antérieure aux premières années du ve siècle, vu qu'il y est fait mention de St Exupère, évêque de Toulouse.

De plus, elle se trouve, sur le point qui nous occupe, en contradiction avec le texte de quelques écrivains des siècles qui pré-

(1) Sub Decio et Grato consulibus, sicut fideli recordatione retinetur, primum ac summum Tolosana civitas sanctum Saturninum habere cœperat sacerdotem.

(2) Dom Th. Ruinart *in Gregor Turon*, Migne, *Patrol*, tome LXXI, col. 175. note *e* : « Acta S. Saturnini ejus in Galliam missionis tempus exhibent; sed nihil habent de cæteris hic recensitis, quorum in Galliam adventum alii aliis temporibus assignant. »

(3) Malgré toute la confiance qu'inspire Grégoire de Tours à Dom. Th. Ruinart, ce docte critique est loin de le croire infaillible. Car il dit à ce sujet : « Falsum tamen aliquando fuisse Gregorium inficiari nolim..... Computationes temporum non satis constanter adhibuit » Præfatio *in Gregor. Turon*, n° 63. — Evidemment, c'est ici le cas d'exprimer le regret qu'il ne se soit pas prononcé résolûment entre deux dates si différentes, *les temps apostoliques* ou *le temps de Dèce*.

cèdent (1). Ce qui nous explique comment, dans un écrit postérieur, selon quelques critiques (2), à son *Histoire des Francs*, l'évêque de Tours abandonne la date qu'il avait d'abord adoptée, sur la foi d'*un fidèle souvenir traditionnel* : il donne la préférence à une tradition contraire, UT FERTUR, et il affirme que le martyr Saturnin fut ordonné par les *disciples des Apôtres* pour la conversion des Tolosates : *Saturninus verò martyr,* UT FERTUR, AB APOSTOLORUM DISCIPULIS ORDINATUS, *in urbem Tolosam est directus.*

C'est au chapitre XLVIII *de la Gloire des martyrs* que se lit cette rectification d'un si haut intérêt pour l'origine des diocèses d'Eauze, d'Auch, de Couserans et de Comminges, qui tous reconnaissent, avec Toulouse et quelques Eglises d'Espagne, ce saint Pontife pour leur père dans la foi.

Il est aussi à remarquer que St Grégoire de Tours rectifie encore ailleurs, indirectement du moins, la date de la mission donnée pour les Gaules aux six compagnons de St Saturnin. Il dit, en effet, qu'*un de leurs disciples* alla dans la cité de Bourges porter aux peuples l'heureuse nouvelle du Christ Sauveur de tous (3). Et au chapitre LXXX, *de la Gloire des Confesseurs,* il ajoute que St Ursin, premier prédicateur de la foi chez les Bituriges, fut ordonné évêque et envoyé dans les Gaules *par les disciples des Apôtres* (4).

Evidemment, si un disciple de nos sept missionnaires envoyés de Rome est allé y recevoir, à son tour, sa mission personnelle *des disciples des Apôtres*, St Saturnin et ses compagnons doivent remonter eux-mêmes aux temps apostoliques. Et lorsque St Grégoire consigne cette date générale dans deux écrits postérieurs à son *Histoire ecclésiastique des Francs*, il ne tient plus à reculer d'environ deux cents ans, c'est-à-dire jusqu'au consulat de Dèce

(1) Voir l'abbé ARBELLOT, Dissertation sur l'apostolat de St-Martial, in-8°, p. 13, 14, 15, 16, 17.

(2) MIGNE, *Patrolog* , tome LXXI, col. 70.

(3) De horum vero discipulis quidam Biturigam civitatem aggressus, salutare omnium Christum Dominum populis nunciavit. *Hist. Francorum*, lib. I, cap. XXIX.

(4) Bituriga vero urbs primum à sancto Ursino, qui à discipulis Apostolorum episcopus ordinatus in Galliam destinatus est, verbum salutis accepit.

et de Gratus, l'époque à laquelle nos sept évêques régionnaires auraient pu préparer St Ursin à l'épiscopat et à la vie apostolique.

Aussi, tout bien pesé, croyons-nous avoir le droit de maintenir ce que nous avons dit au premier volume du *Bulletin*, pages 45 et 46, sur l'ancienneté de nos principales Eglises novempopulaniennes.

Toutefois, nous reconnaissons que l'opinion contraire est soutenue, même de notre temps, par des érudits d'un grand poids. Nous tenions surtout à rechercher, dans cette note, si les textes de St Grégoire de Tours concordent assez entre eux pour établir en faveur de nos contradicteurs une autorité irréfragable.

NOTE B. — La concession est assez large, sous la plume de notre savant collaborateur : *sauf peut-être Simorre*,—dit-il,— qui dans nos parages aurait eu son apôtre DE MEILLEURE HEURE, c'est-à-dire avant le IIIe siècle; et, par conséquent, cette région l'aurait eu dans le IIe. Car, d'après quelques écrivains de poids, c'est sous l'empereur Adrien que St Cérat aurait fui la persécution de Rome vers les Gaules, et puis de Toulouse à Simorre.

Sauf encore *quelques cantons où il y aurait eu* PRÉCÉDEMMENT des missions. Nous voilà donc presque au Ier siècle de notre ère, c'est-à-dire aux temps apostoliques, dans cette période de notre histoire ecclésiastique où vivaient encore *les disciples des Apôtres*, ordonnant des évêques régionnaires et les envoyant, selon Grégoire de Tours, prêcher l'Evangile, organiser des diocèses dans les provinces de la Gaule. — Nous touchons même au pape St Clément, qui, au rapport de Grégoire de Tours (1), envoie tout près de nous, dans la Saintonge, vers la fin du Ier siècle, l'évêque St Eutrope cueillir, après une ample moisson de néophytes, la palme du martyre.

Au reste, ce serait encore ce même Pape, d'après les actes du martyre de St Denis de Paris (2), qui aurait envoyé St Saturnin à

(1) Eutropius quoque, Martyr Santonicæ urbis, à beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias, ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est.— *De Gloria Martyrum*, cap. LVI

(2) MIGNE, *Patrologie*, t. CXLII col. 1366

Toulouse. Et la légende de St Marcel le dit d'une manière aussi formelle (1). Ce qui nous explique le véritable sens de la tradition, *ab Apostolorum discipulis in urbem Tolosatium est directus*, citée par Grégoire de Tours au VIe siècle, reproduite dans les mêmes termes par Raban-Maur vers le milieu du IXe, et confirmée, environ vingt ans plus tard, par Odon de Beauvais, qui attribue expressément la mission de St Denis et de St Saturnin au pape St Clément. Or, n'était-il pas le vrai disciple des Apôtres (2) celui dont St Paul écrivait dans son Epître aux Philippiens (3) : « Je » vous prie, vous qui avez été le fidèle compagnon de mes tra- » vaux, de les assister (Evodie et Syntiche), elles qui ont travaillé » avec moi dans l'établissement de l'Evangile, avec *Clément* et les » autres par lesquels je me suis vu aidé dans mon ministère, et » dont les noms sont écrits dans le livre de vie.»

Enfin, à Auch, cette vénérable tradition va encore plus loin, dans l'ancienne légende du bréviaire. Reculant d'environ 25 ans la mission primordiale de St Saturnin, elle le fait investir de tous les pouvoirs épiscopaux par le Prince même des Apôtres; et dans cette hypothèse, sa prédication en Aquitaine aurait eu, à double titre, le caractère des missions véritablement apostoliques.

Il ne faut donc pas s'étonner que cette croyance ait prévalu dans le moyen-âge, ainsi qu'on le remarque dans les écrits de Vincent de Beauvais, de St Antonin, de Pierre *de Natalibus* et de plusieurs autres. Aussi, la voyons-nous se perpétuer dans les bréviaires de presque toutes les Eglises de France (4), jusqu'à la grande réforme liturgique opérée par les prétendus *dénicheurs de saints*, vers le milieu du XVIIIe siècle.

F. C.

(1) Ibidem, Sermon sur St Lucien de Beauvais.
(2) Ibid., tome CXXIV, col. 1116.
(3) Cap. IV, v. 3.
(3) Voir, en particulier, ceux d'Auxerre, de Bayeux, de Chartres, de Clermont, de Meaux, du Puy, de Sens, de Saint-Denis, de Saint-Flour, de Saint-Victor, etc.

LES MONUMENTS DE TARON.

(Basses-Pyrénées.)

Non loin de Garlin, vers le Midi, dans un charmant vallon qu'arrose le Petit-Léés et que des coteaux élevés protégent contre la violence des courants atmosphériques, le village de Taron jouit d'une température privilégiée qui hâte la végétation du printemps et donne en automne des fruits d'une précoce maturité.

Ce bourg, isolé des routes de grande communication, n'était pas autrefois sans importance, s'il est permis de s'en rapporter à de vieilles traditions, que les habitants racontent, avec autant de sang-froid que d'orgueil, aux rares voyageurs que la curiosité conduit en ces lieux. A les en croire, leur nom vient d'une colonie de *Tarusates* (1), qui avait planté ses tentes au fond de cette délicieuse vallée, à cause de la bonté de son climat;—Une villa ou palais romain, auquel ils rattachent des contes féeriques, s'élevait au centre de la localité; — Pendant le moyen-âge, si célèbre par les pèlerinages que les peuples faisaient aux tombeaux des saints, leur église était en grande vénération, parce qu'elle possède des reliques précieuses.

Quoi qu'il en soit de ces allégations, que nous ne cherchons point à justifier, le fait est qu'il existe là des monuments importants, que nous croyons devoir signaler à l'attention publique, afin que les correspondants du *Bulletin* s'empressent de rechercher les faits intéressants qui peuvent s'y rattacher. Le premier consiste en une mosaïque gallo-romaine qu'on rencontre dans le jardin du presbytère, au cimetière et dans le champ Gabette; le second est une toute petite chapelle servant de base au clocher actuel, qui s'élance avec hardiesse dans les airs; le troisième, moins ancien que les deux autres, c'est l'église paroissiale, qu'on peut considérer comme la plus belle du canton.

(1) C.-J. Cæsaris Comment. *de Bello gallico*, lib. III, p. 142.

I

L'habitation romaine et ses riches dépendances, dont il reste encore des traces, se trouvait dans un terrain à peu près carré, d'une étendue de près de deux arpents entourés de fossés. Aujourd'hui, ce vaste enclos est occupé par l'église, le cimetière, des maisons particulières, des jardins, une promenade publique et des champs en culture. Il est à désirer, dans l'intérêt de la science, que l'on continue de faire des fouilles sur tous les points; car il paraît positif qu'on obtiendra des résultats très précieux pour l'histoire.

Nous aimerions à nous livrer nous-même à cette laborieuse exploration; mais comme nous sommes éloigné des lieux, et que cette opération exige le consentement des propriétaires, du temps et des frais assez considérables, nous laissons à d'autres le soin d'écrire une notice détaillée, dès que la préfecture aura fait procéder au déblai (1). Nous nous bornons, par conséquent, à raconter ici les simples appréciations que nous avons faites pendant les courts instants que nous avons passés dans cet agréable séjour.

Le nord de l'enceinte est couvert d'une élégante mosaïque du IIIe ou du IVe siècle de notre ère, et de quelques pans de mur qui annoncent que c'est là l'emplacement de l'antique villa ou du palais romain dont on retrouvera indubitablement tout le plan. Le sol de ses belles salles est en partie à découvert depuis longtemps; mais, au lieu de l'admirer comme une merveille de l'art, des profanes se sont fait un jeu d'en briser le pavé pour livrer les morceaux aux passants ou les jeter dans des recoins comme d'inutiles débris.

Ce sacrilége est irréparable; il est impossible maintenant de réunir les fragments qu'on a dispersés. Mais, de grâce, qu'on ne touche plus à ce que tant de siècles avaient respecté! qu'on conserve religieusement tout ce qu'on aura le bonheur d'exhumer

(1) M. Raimond, archiviste du département, a reçu mission pour cela.

encore! Une mosaïque gallo-romaine est un véritable trésor. Les antiquaires la recherchent, les curieux la visitent; les touristes qui parcourent les Pyrénées se rendront à Taron, comme ils vont à Lescar, à Pont-d'Oly de Jurançon, à Bielle dans la vallée d'Ossau. Le courant des étrangers, élargissant les sentiers scabreux qui conduisent aux rives verdoyantes du Léés, donnera une nouvelle vie à ce Tempé, dès que ses restes d'antiquité seront étalés au grand jour.

Le pavé de la Villa est composé d'une couche de ciment romain recouverte de petits cubes d'environ 0m 2c carrés, de matières et de couleurs diverses. Le blanc est formé avec du calcaire et du marbre; le bistre avec du grès, le jaune avec du calcaire, le rouge avec du grès et de la terre cuite, le bleu avec de la pierre siliceuse, le vert avec du gypse. Toutes ces nuances, différemment combinées, produisent des rubans, des torsades, des bandes, des enlacements, des vases de fleurs, des pampres de vignes, des arbustes dont les cimes s'élèvent à 1m 73c, tandis que les rameaux plient sous le poids des feuilles et des fruits.

Au XIe ou XIIe siècle, nos ancêtres jugèrent à propos d'ensevelir leurs morts au milieu de ces ruines. Ils établirent sur la mosaïque des tombeaux, séparés par de petits murs, offrant à l'occident des casiers de 0m 20c, qui, sans épouser la forme de la tête, indiquaient sa position. C'est là qu'on retrouve en assez grand nombre des squelettes dont les pieds sont tournés vers le Levant, selon une pieuse tradition de l'Eglise qu'il est très bon de conserver.

A côté de ces tombes et au même niveau, c'est-à-dire à 0m 32c ou 0m 33c seulement de profondeur, se trouve un bassin en béton d'environ quatre mètres carrés, où l'on observe, encastrés verticalement dans la muraille, des tuyaux en argile qui servaient à conduire les eaux. C'est ce qui a fait croire à certaines personnes que ces ruines sont les restes d'anciens thermes. Mais nous ne partageons point leur sentiment, car rien de ce qui est à découvert ne favorise cette opinion. Le bassin n'a point la forme d'une piscine; on ne trouve aucune trace de l'hypocauste : c'était probablement un simple ré-

servoir pour le service domestique. Quand on l'a découvert, il était rempli de fragments de mosaïques et de débris de tuiles, parmi lesquelles nous avons rencontré des briques unies de 0m 57c de long sur 0m 56c de large,—0m 43c sur 0m 42c,—d'autres ont des rebords de près de deux pouces.

A quelque distance de ces ruines, dans les quartiers Ribarrouy et Sadirac, on a rencontré en labourant la terre des urnes funéraires, rayées, contenant des cendres, entourées de charbons et recouvertes d'ardoises. On en exhumera infailliblement de pareilles dans le terrain de la villa, si l'on poursuit les recherches avec intelligence.

II

La sacristie de l'église de Taron, dont on parle tant aujourd'hui, n'est autre chose qu'une chapelle romane surmontée d'une tour de défense en moyen appareil, à laquelle on a ajouté quelques mètres de murs avec une énorme mansarde pour former un clocher de 44 mètres d'élévation.

Sa forme est celle d'un parallélogramme de 5m 40c de long sur 3m 30c de large, dirigé de l'est à l'ouest et terminé par un chevet semi-circulaire qui n'a que 2m 60c de profondeur.

La nef présente de chaque côté une double arcature renfoncée de 0m 32c. La hauteur de ces arcades est de 2m 12c; la largeur 2m 12c. Chacune offre sous le cintre une barbacane de 0m 41c de haut sur 0m 9c de large. Le trumeau qui les sépare est lui-même percé d'un trou de loup, dont le diamètre n'a guère qu'une douzaine de centimètres. Il est entouré extérieurement d'un arc fruste formant archivolte, tandis qu'à l'intérieur l'évasement se trouve sensiblement augmenté par le frottement des armes.

Les arcades nord ont la même hauteur que les précédentes; mais leur largeur est moindre parce qu'elles sont séparées par la porte d'entrée. Celle de gauche, convertie en armoire à deux compartiments, sert pour le dépôt des vases sacrés, des croix, des encensoirs, etc.

Au-dessus de ces cintres, à 0m 46c, règne, en guise de corniche, un simple chanfrein sur lequel repose la voûte de pierre en berceau, qui a 4m 50c d'élévation.

L'hémicycle, plus rétréci que le vaisseau, s'ouvre par une arcade absidale qui n'a que 4m 4c de haut sur 2m 37c de large. Il est voûté en cul-de-four. De chaque côté se trouvent dans le mur deux petites custodes carrées. Deux meurtrières percées à l'est et au sud-est lui donnent du jour.

Au centre du rond-point existe un petit autel qui date de la même époque que l'édicule. C'est un rectangle, composé de moellons équarris, posé sur une plinthe et surmonté d'une grosse table qui fut, dès le principe, la pierre sacrée. Ses bords sont taillés en biseau, et le milieu offre une entaille carrée que la liturgie nomme le tombeau des saintes reliques.

Ses dimensions sont :

Hauteur	1m 02c
Largeur du dé.	1m 19c
Longueur de la pierre sacrée. . . .	1m 34c
Sa largeur	0m 85c
Largeur de l'entaille.	0m 11c
Sa profondeur.	0m 05c

Derrière l'autel, dans un espace de 0m 84c, se trouve un sarcophage dont les bouts reposent au centre de l'autel et dans le mur. Sa largeur est de 0m 55c et sa hauteur de 0m 41c. Il est surmonté d'un couvercle à deux versants, dont le faîte dépasse le niveau de la pierre sacrée.

Le dessous de cette tombe laisse un vide de 0m 52c, où venaient se prosterner les malheureux qui espéraient obtenir la guérison de leurs infirmités par l'intercession du bienheureux qui repose dans le cercueil.

Après avoir soulevé la première pierre avec de pénibles efforts, nous avons trouvé dans l'intérieur un second couvercle qui nous a paru de fraîche date et taillé pour d'autres usages. Il est en marbre

noir des Pyrénées, poli et divisé en deux panneaux convexes. En dessous gisent quelques ossements d'un saint personnage dont on ne connaît plus ni le siècle de la naissance, ni le nom authentique. C'est probablement un cénobite des Pyrénées, peut-être un vénérable pontife de Béarn..... A l'époque de l'invasion des Normands, qui détruisirent presque toutes les cités de la Gascogne, ces restes précieux purent être enlevés de l'une de nos cathédrales, ou de quelque monastère, et cachés dans le val de Taron pour les soustraire à la profanation.

Nous engageons cordialement les excellents chrétiens de cette paroisse, même tous les Béarnais, à adresser au Ciel des prières ferventes pour mériter, ainsi que cela est arrivé souvent, que le Bon-Dieu révèle par ses inspirations ou par des miracles (1) le nom du juste dont les restes reposent en ce lieu. On pourrait alors rendre la chapelle à sa première destination et construire la sacristie de l'autre côté de l'église.

Un escalier moderne, rampant extérieurement le long du chevet, conduit par dessus la conque à l'entrée du clocher, dont nous avons dit que le premier étage est formé par l'ancienne tour qui surmonte la nef. Cette tour est carrée et munie au sud de trois barbacanes. Deux portes, percées aux deux faces de l'angle nord-ouest, attestent qu'on y pénétrait jadis, non du dehors, comme aujourd'hui, mais de l'intérieur d'un château qui, selon toute apparence, occupait l'emplacement de l'église paroissiale. Les étages supérieurs ont été ajoutés pendant le XVIe siècle.

Maintenant qu'on connaît exactement tous les détails, le lecteur peut lever la difficulté exprimée dans le Bulletin (2) et dire son avis sur l'époque de la fondation de cet édicule. Est-il du VIIIe siècle, comme le veut M. Paul Lacomme et autres, ou du XIe, comme l'affirment M. Badé (3) et M. H. Durand (4)?—Nous ne sommes

(1) M. l'abbé Darramond, curé de Taron, nous a raconté qu'une bonne femme lui certifiait, il n'y a pas longtemps, qu'elle avait été guérie presque subitement d'un goître, après l'avoir frotté secrètement avec un os du sarcophage.

(2) Tome 1, p. 510-11-12.

(3) *Bulletin de la Société* des sciences et des lettres, de Pau, année 1843.

(4) *Messager de Bayonne*, 27 octobre, 15 et 24 novembre 1860.

pas éloigné de partager le sentiment de ces derniers. Cependant, comme le roman pur devance d'une priorité de temps bien connue l'introduction de l'architecture byzantine, généralement employée en Gascogne dès le commencement du xie siècle, ainsi que l'attestent les églises de Saint-Sever-le-Cap, de Saint-Pé-de-Generès, de Sainte-Foy de Morlaas, Saint-Orens d'Escures, Notre-Dame de Lescar, Sainte-Croix d'Oloron, etc., dont les chartes précisent les années de fondation, nous serions bien aise, nous et quelques amis, avant de leur donner gain de cause, de voir ces Messieurs apprécier les chapelles de Castets-Escures, de Gabas et de Serres-Castets, qui ont certains traits de ressemblance avec celle de Taron, et qu'on affirme être d'une date plus ancienne que les édifices précités. Il résulterait du rapprochement des plans et de l'étude comparative des nuances de leurs caractères un rayon de lumière qui jetterait très certainement un nouveau jour sur l'histoire monumentale de la contrée.

III.

La porte de la chapelle communique avec la grande église du village. Cet édifice est du xve siècle, d'un bon effet de perspective, orienté et terminé par un chevet à trois pans.

Le grand axe a.	28^m
Le petit axe.	7^m 50^c
L'élévation de la voûte.	9^m

Les murs et les contreforts en cailloux roulés présentent çà et là des pierres de taille qui ont appartenu à une construction plus ancienne.

La façade occidentale fut masquée en 1744 par un porche surmonté d'une salle d'école qui donne à cet avant-corps l'aspect d'une maison bourgeoise.

Le vaisseau se divise en quatre travées, dessinées par autant de sections d'une voûte gothique, dont les nervures retombent sur des culs-de-lampe qui perdirent leurs sculptures en 1793.

La seconde travée, en partant du couchant, offre à droite et

à gauche deux arcades correspondant à deux chapelles de la même époque.

Celle du sud est dédiée à St Augustin. Sa voûte d'arètes repose sur des culs-de-lampe ornés de symboles évangéliques. La clé est ornée d'un écusson entouré d'une couronne de festons, relevée par quatre angles saillants. Elle porte, sur un champ d'argent, en chef, une espèce de clé d'azur; en pointe écartelé : au premier et au quatrième, une croix à bouts tréflés de gueule; au second, deux pals d'azur; au troisième, une palme d'azur.

La chapelle septentrionale, consacrée à Ste Catherine, présente une voûte sillonnée de nervures à cinq clés, et appuyée aux angles sur des consoles, où l'on observe des animaux symboliques et fantastiques. Parmi les sujets des clés, on remarque une reproduction de l'écu que nous venons de décrire, ce qui nous fait croire que ces armes appartiennent à la famille seigneuriale de Taron, dont les largesses élevèrent ces deux autels.

La quatrième travée comprend le sanctuaire. A l'arc doubleau viennent se réunir les nervures des trois compartiments du chevet. Une Vierge, en relief sur clé, tient dans ses bras l'enfant Jésus avec le globe terrestre.

Le sanctuaire a trois fenêtres : celle du milieu, privée aujourd'hui de ses ornements, se trouve murée et cachée par un tableau sans goût, représentant l'Annonciation. La nef est éclairée par deux autres fenêtres au nord. Chaque ouverture est dessinée par un arc en ogive de trois mètres de haut, divisé en deux par un meneau droit, avec trèfles surmontés d'une petite baie en forme de cœur. La tribune reçoit, en outre, le jour par une fenêtre à angles droits de forme assez peu gracieuse.

L'ameublement est pauvre et peu en rapport avec le caractère de l'église. Il ne tardera pas à être renouvelé, si la population peut seconder les projets d'améliorations que médite son digne pasteur.

L'abbé L.-P. LAPLACE.

DOMINIQUE DE GOURGUES.

Lanquais, août 1861.

Monsieur le Directeur,

Dans la IVe livraison du *Bulletin* que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, M. Bladé rappelle une lettre dans laquelle M. Charles Des Moulins, mon beau-frère, déclare, en mon nom, que je regarde comme complètement inexact le fait que Dominique de Gourgues était protestant. Je qualifie de même l'assertion de M. Bladé « que ma famille embrassa presque tout entière le calvinisme au XVIe siècle, » et qu'il croit rectifier en mettant dans sa lettre du 12 juillet, que « rien n'indique qu'à la même époque les autres membres de cette famille, que Dominique, fussent plutôt huguenots que catholiques. »

J'ai dit que je pouvais produire les preuves du contraire, je tiens mon engagement.

Mais auparavant un seul mot, pour nous dégager des chartes de Mont-de-Marsan dont M. Bladé parle aussi dans sa lettre.

C'est par la lecture de ces chartes, je le déclare, que j'ai eu connaissance, pour la première fois, de en Pée et de Alexandre de Gourgues; j'ajoute que c'est par une découverte analogue que j'ai appris l'existence d'autres personnes de mon nom. Ainsi Jacques, damoiseau, mis à rançon par P. de Rebers et qui reçut un sauf-conduit de Henri II, roi d'Angleterre (note tirée du dossier de la maison de Rebers Mauny, cabinet d'Auriac à Paris); ainsi Vital, revue de la compagnie de Barbazan, à Condom, 1352; Bertrand, revue d'Armagnac, 1358; Jean, seigneur de Lavardens, homme d'armes et gentilhomme de la chambre de Louis XI; enfin Loys et Arnaud, autres revues de 1506 et 1583 (*Hist. de Gascogne*, par l'abbé Monlezun).

Toutes ces épaves du temps passé ne sont pas dans notre ancienne généalogie; apportées par un flot, elles peuvent être remportées par un autre, au gré de savants, dont les uns approuveront, les autres contrediront telle charte ou telle lecture; à cela je ne fais aucune observation. Je me sens tout autrement ému par les assertions concernant la foi de ma famille au XVIe siècle. Ici, il ne s'agit pas de noms vides et de personnes inconnues, il s'agit d'une portion certaine de ma famille et

d'hommes pour lesquels je conserve la juste tradition d'un long respect. A tort ou à raison, je professe, en principe, que les gentilshommes qui embrassèrent les doctrines nouvelles l'ont fait sous une impulsion d'ambition, de politique, de mode, ou par suite d'un engagement de devoir féodal envers de grands seigneurs dont aucun, assurément, ne fut désintéressé dans son apostasie. Toute mon estime est à ceux qui, s'élevant au-dessus de ces passions vulgaires, sont restés fidèles à l'Eglise, leur mère; et ceux-là sont devenus par la force des choses les meilleurs soutiens de la royauté. A cet égard, je trouve parmi les miens une ample moisson d'honneur, car ils ont tous, publiquement et au grand jour, exposé, les uns leur vie, les autres leur fortune et leur repos, pour faire triompher leur foi. Ce serait une honte à moi de ne pas le savoir, de ne pas le sentir et de ne pas le publier, lorsqu'on dit le contraire; justice au moins leur est due, si l'on ne veut aller plus loin.

Cet incident écarté, j'arrive au fond de la question.

Il faut d'abord établir le terrain sur lequel la discussion se trouve engagée.

Je n'accepte pas la faveur que M. Bladé semble me faire, et avec beaucoup de courtoisie, pour m'aider dans la justification, à ses yeux difficile, que j'entreprends.

« L'accusation géminée de protestantisme, dit-il, n'est que l'écho de » bien d'autres ouvrages antérieurs; » puis il ajoute, après avoir posé certaines questions: «la solution malheureusement trop facile de ces questions est certes bien faite pour servir d'excuse aux historiens qui ont » cru au protestantisme de Dominique. Pour eux comme pour moi, il » n'y avait aucun moyen de consulter des papiers de famille, qui n'ont » pas été publiés. Sans doute je dois croire le contraire maintenant que » j'ai pour garants deux hommes, etc..... Mais encore une fois, ces » faits ne font que d'arriver à la connaissance du public. »

Je n'ai en aucune façon la pensée d'opposer à l'histoire des papiers secrets et inédits. Quels que soient les documents que j'apporte, ils ne viendront qu'en seconde ligne, ils ne sont pour moi que la confirmation de l'histoire; ils peuvent ajouter un détail, remplir un vide, mais ils n'auraient pas la valeur de démentir la voix publique des contemporains. Je me tiens donc sur le terrain connu de M. Bladé.

Et pour que ma position soit parfaitement établie, il faut que je fasse ici une confession qui affaiblira peut-être ma cause aux yeux de certains; j'ai déjà trouvé un semblable contradicteur et je ne l'ai pas convaincu. Il est vrai que j'avais affaire à un adversaire pour lequel toutes ces questions sont aussi brûlantes qu'elles l'étaient au XVIe siècle. Nous sommes

restés fort bons amis, même un peu alliés, à ce qu'il a trouvé, mais chacun debout dans son camp. Ce récit peut servir d'introduction, car c'était la question même qui est aujourd'hui pendante.

Je reçus en 1856 de M. le vicomte Barbot de la Trésorière (de Saintonge) le prospectus d'une publication portant le nom de *Annales historiques;* il m'en expliquait le but, il me demandait des renseignements sur ma famille et m'en donnait certains, entr'autres :

« Dominique de Gourgues, célèbre par son expédition de la Floride, » figure, en 1573, au premier siége de la Rochelle, parmi les capitaines » des flottes des chrétiens évangélistes. »

Je répondis : « Le fait est impossible, » et lui « le fait est certain : » « Voyez la *Revue protestante*, article Dominique de Gourgues, qui l'af- » firme d'après de Thou et tous les historiens. De plus, ajoutait-il, j'ai » vu son nom dans la liste des chefs protestants assemblés au château de » Tonnay-Charente. »

Ce que je dis alors à M. de Barbot, je le répète à M. Bladé.

Si nous trouvons dans l'histoire contemporaine le fait énoncé nettement; ainsi Dominique de Gourgues qualifié protestant, combattant avec les protestants; si selon l'exemple cité, il figure dans une de leurs assemblées, à Charente ou sur un de leurs vaisseaux, je me confesse vaincu. Voyons donc l'histoire telle qu'elle a été écrite à cette époque, ou peu après, car les écrits actuels n'auraient de valeur qu'autant qu'ils renfermeraient des faits non rapportés par les auteurs du temps. La question que nous agitons ici n'est pas de celles qui se résolvent par des considérations d'histoire générale, tout se réduit à ce point très simple : le fait a-t-il été articulé par les écrivains qui touchent au XVIe siècle ?

On est mal à la campagne pour faire des recherches. Je ne possédais que : l'HISTOIRE NOTABLE DE LA FLORIDE, *mise en lumière par M. Basanier, gentilhomme français, mathématicien*, imprimée en 1586; — plus la copie d'un manuscrit, qui est à la bibliothèque impériale et qui a été publiée, je crois, par M. Ternaux, intitulée : *La Reprise de la Floride, par le capitaine Gourgues*. M. Margpy, à qui, dans le temps, j'avais communiqué cette copie, avait eu l'obligeance d'ajouter à la suite du texte : Voir Lescarbot, Hist. de la Nouvelle France, page 129 à 140, le Père Charlevoix, même titre, et la Popelinière, les Trois Mondes (1582).

M. de Barbot ayant prononcé le nom de de Thou, je dus croire que le témoignage du grand écrivain devait être le premier invoqué. M. de Barbot eut alors la complaisance de copier et de m'envoyer le passage qui autorisait l'assertion. Je copie sa lettre :

« Voici les expressions de l'historien de Thou, adoptées par l'abbé » Raynal, en 1742. (Ecole militaire, 1742, vol. 1, p. 272, 273.) »

« L'amiral Coligny, qui avait des vues étendues, avait donné en 1562, » à Jean Ribaud, de Dieppe, brave homme et homme de mer, une petite » escadre pour aller former des établissements en Amérique. L'expédi- » tion avait réussi et aurait eu des suites considérables, si les guerres de » religion qui, bientôt après, déchirèrent la France, n'avaient fait perdre » de vue un objet dont peu de personnes connaissaient alors l'im- » portance. Les Espagnols profitèrent de l'état de faiblesse où se trou- » vait la colonie naissante, et en massacrèrent les habitants avec cette » férocité dont ils avaient donné tant de preuves dans le nouveau monde.

» Dominique de Gourgues, né au Pont de Marsan (sic) en Gascogne, » indigné de voir le ministère français laisser cet attentat impuni, vend » son bien, construit des vaisseaux, choisit des compagnons dignes de » lui, va attaquer les meurtriers dans la Floride, les pousse de poste » en poste avec une valeur et une activité incroyables, les bat partout, » et les fait pendre à des arbres sur lesquels il met cette inscription : » non comme Espagnols, mais comme traîtres, brigands, assassins; il » en use de la sorte parce que Melendez ayant fait massacrer les com- » pagnons de Ribaud, avait fait dresser un écriteau qui portait : que ce » n'était pas comme Français, mais comme luthériens qu'il les avait » fait mourir.

» De Gourgues de retour en France est reçu par les citoyens avec » l'admiration qui lui est due, et très mal par la cour qui est toute Es- » pagnole; le roi le traite de perturbateur du repos public, il lui défend » de paraître devant lui. »

Je dus croire que M. de Barbot n'avait rien omis dans ce que de Thou, et après lui Raynal, avaient dit de plus précis pour établir que Dominique était protestant; or, s'il n'y a rien de plus, je maintins, et maintiens que cette qualification ne résulte pas du passage cité.

Quant aux deux faits allégués, *la présence sur les vaisseaux des chrétiens évangéliques*, et à *l'assemblée du château de Charente*, la justification est encore à faire; j'allai quelque temps après à Paris, M. de Barbot voulut me conduire à la bibliothèque impériale où les preuves me seraient abondamment fournies; nous feuilletâmes tous les ouvrages où il croyait avoir vu ces faits, Arcère, Amos Barbot, d'Aubigné, etc., etc. Nous ne trouvâmes rien... mais en nous séparant, M. de Barbot couvrit l'inutilité de ses recherches en me disant : « c'est tout au long dans le P. Daniel. » Je compris qu'en guerre courtoise, il ne fallait pas aborder ce dernier retranchement. Depuis, j'ai lu ce que dit le P. Daniel, et

je le rapporterai tout à l'heure. On a cité également M. Henri Martin; je n'ai pas son histoire de France, mais je doute fort qu'il se soit écarté en ceci de l'opinion de ses devanciers, car il n'aurait pu le faire qu'en apportant des documents inédits; or, il est cité dans une publication moderne dont je vais parler, et cet écrit n'offre que la répétition de ce qui se trouve dans les auteurs déjà mentionnés.

Cette publication récente ayant nom : *La France Protestante*, composée sous forme de dictionnaire alphabétique des célébrités protestantes en France, est le premier ouvrage dans lequel Dominique a été fait protestant. L'auteur de cette compilation ne donne aucune justification et n'émet en même temps aucun doute. C'est peut-être aujourd'hui le meilleur et le plus court moyen d'avoir raison. Cette assurance fait son effet, même sur les hommes graves qui ne peuvent croire qu'on agisse ainsi sans une ample certitude; en attendant, l'opinion s'accrédite et fait son chemin ; et s'il est encore possible plus tard de vérifier et de faire tomber l'erreur, on s'aperçoit qu'il en est comme ici, où ceux qui se sont approprié Dominique n'avaient pas, au fond, de raisons beaucoup plus solides que la morale si connue de Bilboquet disant, à l'aspect d'une malle qui lui faisait envie : cette malle doit être à moi.

Jusqu'à cette publication, en effet, tous croyaient, d'après le témoignage des auteurs, que Dominique était catholique. En voici une preuve :

M. Fulgence Girard a pris, il y a quelques années, Dominique pour héros d'un feuilleton intitulé : *La Peine du Talion*, qui a paru dans le *Siècle*. Je veux que M. Girard ne soit pas un érudit, mais enfin, il faut bien que les ouvrages qu'il a consultés pour étudier son principal personnage lui aient fait paraître Dominique comme catholique, puisque c'est sur ce fonds réel qu'il a créé les situations imaginaires que demandait le roman.

Dominique est introduit comme un beau et brillant cavalier, à la suite de ses campagnes d'Italie, gentilhomme de la maison du duc de Guise, et jouissant d'une grande faveur près du prince; une réciproque inclination existait entre lui et Estiennette de Nérac, et il adressa une demande de mariage à son père; « Monseigneur de Nérac fit une ré-
» ponse pleine de politesse; mais il finit par exprimer sa surprise que
» messire Dominique eût oublié qu'il y avait un abîme inséparable entre
» eux : qu'un mariage était impossible entre sa fille et le chevalier de
» Gourgues, ardent catholique, et l'un des hommes d'armes de la mai-
» son de Lorraine. »

Cette qualification de protestant n'est énoncée ni dans l'histoire générale ni dans les chroniques. Même, nulle part, à l'occasion de Domini-

que, il n'est question de religion catholique ou protestante ; mais de faciles inductions amènent à la vérité. Ouvrons l'histoire notable de la Floride, par Basanier, et l'histoire de France du Père Daniel.

Basanier raconte les trois voyages faits par Ribaut et Laudonnière, et ensuite le quatrième, exécuté par Dominique. Or, entre eux, il y a cette notable différence, que Ribaut et Laudonnière sont les agents publics de l'amiral de Coligny; c'est lui qui dirige ces expéditions; plusieurs de ses lettres sont reproduites textuellement. Dans le quatrième voyage, au contraire, pas un mot de l'amiral; c'est un tout autre chef près duquel se retire Dominique à son départ et à son retour. « Il s'embarque à Bordeaux avec la permission de M. de Monluc, dit la Chronique, son congé pourtant ne faisant mention que d'aller à la côte de Bénin.» A son retour, c'est à Monluc encore qu'il se présente. Le nom de deux chefs si différents par leur religion atteste la distinction qu'il faut faire entre les armements antérieurs et l'entreprise de Dominique. Il y a plus même; nous connaissons le genre d'accueil qui fut fait par le maréchal très catholique qui commandait à Bordeaux; et si Dominique avait été protestant, s'il eût servi une cause protestante, il est très vraisemblable que Monluc, très peu ami de tout ce qui touchait à l'huguenoterie, l'eût traité comme il est connu pour avoir traité les huguenots.

Or, le Père Daniel a écrit :

Gourgues se remit en mer pour aller à Bourdeaux; il y rendit compte de son expédition à M. de Monluc, *qui le combla de louanges et de caresses* (tome 6, page 401, éd. 1722.)

Ce passage montre, je le crois, que M. Haag a ajouté dans son récit, pour l'intérêt de sa cause, une circonstance qui n'a existé que dans son imagination. Il dit que Dominique trompa la vigilance de Monluc, *qui avait ordre de s'opposer à toute entreprise de ce genre*, ce qui doit se traduire par toute entreprise de vengeance exercée par les huguenots à l'occasion des meurtres de la Floride.

Il est évident que Dominique, qui *avait caché son projet à ses compagnons*, que l'on dit *huguenots, avait dû aussi le cacher à Monluc*, car sans cela tous l'auraient su. Monluc devait avoir des ordres généraux pour éviter toute cause de rupture avec l'Espagne, et c'est pour cela que Dominique demanda l'autorisation d'aller à la côte de Bénin, mais il n'avait pas d'ordre particulier pour empêcher Dominique ou un autre d'aller à la Floride, car alors Monluc, compromis vis-à-vis de la cour, ne l'eût certainement pas comblé de louanges à son retour.

Quoi qu'il en soit, il sera certain pour tous qu'aux yeux du Père Da-

niel, un ami de Monluc devait être catholique comme Monluc, et que, par conséquent, il ne croyait pas, en écrivant ce passage, au protestantisme de Dominique. Si cependant il fallait reconnaître le contraire, d'après M. Bladé, qui énonce d'une manière absolue *que les historiens avaient cru au protestantisme de Dominique*, je m'étonnerais encore que le Père Daniel n'ait pas interrompu son placide récit pour s'exclamer de saisissement devant cette accolade, la seule, sans aucun doute, que Monluc ait faite pendant toute sa vie à un huguenot.

Je le répète et le dis nettement : L'allégation de ce protestantisme, *reposant sur le témoignage des historiens*, est une invention moderne et sans aucun fondement solide. Ce que l'histoire générale et particulière affirme sur Dominique est tout autre chose. Il ne faut rien ajouter, rien enlever à cette voix publique, qui a été l'écho des hommages contemporains. Voici ce qu'elle a été :

La gloire de Dominique auprès des historiens a été d'avoir seul osé donner satisfaction à un sentiment national comprimé au cœur de tous; tous ont applaudi à ce simple particulier, qui, prenant sa mission du frémissement électrique qui courait sur le pays, a fait d'une injure publique sa cause personnelle, et y a employé sa vie et son avoir.

Il n'y a rien de plus. Cette situation est exprimée plus ou moins sommairement dans les écrits des historiens, mais ils sont unanimes sur ce point.

A la citation de Raynal, traduisant de Thou, j'ajouterai ce que dit le Père Daniel :

« Il se passa dans ce temps-là une chose assez singulière par toutes » ses circonstances, principalement par le motif qui la fit entreprendre, » et l'on verra peu d'exemples semblables d'un pareil zèle pour la gloire » de la nation française (suit le récit). Cette inhumanité, loin d'être » châtiée par les ordres de la cour d'Espagne, sur les plaintes qu'on en » fit, y fut louée, et ceux qui l'avaient faite récompensés. La situation » fâcheuse des affaires du royaume par les guerres civiles empêcha le » roi d'en poursuivre la vengeance, et trois ans se passèrent sans que » la cour pensât à en avoir raison.

» Le capitaine Gourgues, homme qui cherchait à se signaler et qui, » suivant le génie de son pays, aimait la gloire plus que toute autre » chose, résolut de venger l'affront fait à la nation française, et sans » pouvoir espérer d'autre récompense que l'honneur du succès et de » faire parler de lui, et même avec danger et toute apparence d'être dé- » savoué de la Cour, se chargea de l'expédition à ses propres frais..... » Cette action, qu'on peut compter parmi les plus mémorables qui se

» soient jamais faites en ce genre, effaça l'affront reçu par la nation » française. »

La chronique qui est à la bibliothèque impériale décrit les choses avec sa naïveté contemporaine.

« Les traitres, et meurtriers au lieu d'être blamés et punys en Espagne, » y étaient honorés des plus grands etats et honneurs. Tous les Fran- » çois s'attendaient qu'une telle injure faite au Roy et à toute la nation » françoise serait bientôt vengée par autorité publique, mais cette at- » tente les ayant frustrés l'espace de 3 ans, ils souhaitaient qu'il se » trouvast quelque particulier qui entreprist un acte si nécessaire pour » l'honneur et la réputation de la France. Il n'y avait celui qui n'eut » bien voulu avoir la louange d'avoir parachevé une pareille entreprise, » mais il y avait tant de difficultés et de si grandes que l'amertume » d'icelles degoutait un chacun de la douceur de cette louange; la chose » ne pouvait se faire sans une grande dépense..... davantage l'evéne- » ment pour infinies considérations en était fort incertain, hasardeux » et perilleux, et qui pis est, on ne voyait pas que cette entreprise étant » même conduite et exécutée sagement et heureusement, peut-être » exempte de quelque calomnie : ainsi il était très difficile de trouver » qui voulut racheter cette calomnie avec la perte de ses biens et avec » une infinité d'autres incommodités et périls. »

Dans une situation semblable, on comprend que l'action de l'homme qui se dévoue pour tous ait été, de son vivant, et qu'elle soit encore, après sa mort, proclamée une belle et héroïque action; et M. de Châteaubriand, bon juge en fait de nobles sentiments, a pu dire, en blâmant l'auteur de la Henriade, d'avoir eu recours dans son poème aux ressorts usés de la fiction antique : « le chevalier de Gourgues, lui offrait l'épisode le plus touchant. » (*Génie du Christ.*)

Mais j'avoue que si, mettant de côté les déclarations si positives des contemporains, on cherche à supposer un autre mobile à l'action de Dominique en mettant en avant que « le patriotisme français était moins » vivace alors que l'esprit provincial ou celui de secte, » je ne comprends plus l'acclamation unanime qui accueillit Dominique à son retour, je ne comprends pas comment l'histoire a pu retenir le nom de cet homme; il ne lui était dû que la récompense des passions vulgaires, c'est-à-dire l'oubli.

Et quelles sont donc les raisons si puissantes qui ont amené cette découverte de protestantisme dans des historiens qui n'en ont pas dit un mot, comme nous avons vu ?

« 1° La Floride, dans l'esprit des réformés, était une France protes-

» tante par delà les mers, et Pedro Melendez n'avait-il pas prononcé » ces funèbres paroles : « El que fuere hevege morira. »

Mais c'est tomber, avec une complaisance heureusement moins dangereuse dans les livres que dans les affaires, dans le piége Espagnol, et prendre au sérieux l'impossible justification que, dans l'enivrement de sa puissance, la cour de Madrid avait cru pouvoir donner à la criminelle usurpation de la Floride sur les Français.

Moreri, esprit ferme et judicieux, a déjà répondu en disant de Dominique (Dict. Hist. 1712) :

« Il croit qu'il y allait de la gloire de la France de ne point donner de quartier à des gens qui avaient fait *pendre des Français sous prétexte qu'ils étaient luthériens.* »

D'ailleurs, le fait a dementi les paroles : si le roi catholique ne voulait que se passer la fantaisie de pendre des luthériens, pourquoi, après l'exécution, s'emparait-il aussi du pays, pourquoi s'y fortifiait-il ? S'il n'agissait que dans un intérêt religieux, pourquoi, immédiatement après le succès, ne députait-il pas à son allié, Charles IX, un ambassadeur chargé de demander qu'une garnison catholique française remplaçât les troupes de Coligny ? Non, la religion, pour l'Espagne, n'était qu'un masque; personne ne s'y trompa; ce n'était donc point la religion huguenote qui était intéressée à la réparation, c'était le pays tout entier, l'honneur du nom français.

2° Les compagnons de Dominique sont protestants; « leurs noms sont » ceux de chrétiens évangéliques de nos provinces, me disait M. de Barbot. »

A cela je réponds, on n'en nomme que 4 à 5, est-ce à dire que tout un équipage de plus de 200 hommes fût comme ceux dont on connait les noms? Au reste, on ne sait rien sur aucun en particulier; M. Haag nomme l'un Bierre, M. de Barbot l'appelle de Berre et le fait évangélique; cependant l'un des capitaines des galères du baron de Lagarde avait nom Loys de Berre. Que pour une entreprise aussi hasardeuse, mais toute nationale et qui n'avait aucun caractère religieux, Dominique ait pris des catholiques et des protestants, je n'y verrai aucune objection; l'important pour lui était d'avoir des gens résolus; mais ce que je nie, c'est qu'il les ait choisis tous comme huguenots.

Ce que dit le P. Daniel de ces compagnons est à noter parce qu'il résulte de ce passage que ces compagnons n'ont pas été choisis pour venger une cause huguenote.

« Il cacha d'abord son dessin à ses gens, puis arrivé au cap St-An- » toine, il leur déclara le véritable but de son voyage : *ils en furent*

» *d'abord surpris et mécontens.* Mais comme il avait autant d'esprit » que de valeur, il leur fit une harangue militaire si pathétique, leur » représenta si vivement les cruautés des Espagnols, l'affront qui avait » été fait à la nation française, l'honneur qui leur reviendrait d'avoir » tiré une vengeance signalée, celui qu'il leur faisait en les associant » pour une si glorieuse expédition par la seule assurance qu'il avait » de leur vertu et de leur passion pour la gloire, qu'enfin, ils se confor- » mèrent tous à son sentiment et lui promirent de ne le jamais aban- » donner, et de mourir avec lui. »

S'ils étaient tous huguenots, pourquoi le chef libre et hors de France ne dit-il pas un mot comme huguenot? Pourquoi, toujours la France, la gloire? Pourquoi ces prétendus huguenots sont-ils *surpris et mécontents* s'ils venaient pour venger des coreligionnaires.

3° « La cour de Charles IX vit-elle d'un œil indigné de pareilles atrocités; à son retour, Dominique ne fut-il pas traduit devant des juges?»

A cela, je dis que la réponse est encore toute au long dans les écrits du temps; je n'ai rien à y ajouter.

Que l'on fasse attention à ces paroles si empreintes de vérité dans le récit déjà cité de l'historien de Thou, traduit par Raynal :

4° « A son retour, il est très mal reçu par la cour qui est *toute espagnole.* Le roi le traite de perturbateur de repos public. »

Est-ce que l'on croit que les Espagnols ne voyaient d'un œil jaloux et hautain que des seuls huguenots, et que de très sincères catholiques ne pouvaient pas exciter aussi leur colère?

Ouvrons les *Commentaires de Monluc.* Voici ce qu'il dit à l'occasion de la mort d'un de ses fils, « le capitaine Monluc, qui, ne pouvant non » plus vivre en repos que son père, se voyant inutile en France, et ne » sachant nulle guerre étrangère où s'employer, desseigna une entre- » prise sur mer, pour tirer en Afrique et conquérir quelque chose.

» On sçait bien, dit-il, et la Reyne mieux que tout autre, que je ne fus ja- » mais l'auteur de cette infortunée entreprise : monsieur l'admiral scait » bien combien je tachay à la rompre, non pas pour vouloir retenir mon » fils sur les cendres, mais pour la crainte que j'avais qu'il ne fut cause » d'ouvrir la guerre entre la France et l'Espagne. *Et encore que je l'eusse* » *desiré, si eusse-je voulu, que quelqu'autre eut fait l'ouverture pour la* » *tirer de nos maisons.* Le dessein de mon fils n'était pas de rompre rien » avec l'Espagnol, mais je voyais bien qu'il etait impcssible qu'il ne » donnast là, ou au Roy de Portugal; car à voyr et ouir ces gens, on » dirait que la mer est à eux.»

Ainsi Monluc, lui, l'ardent catholique, redoutait une entreprise dont

le dessein n'était même pas de rompre rien avec l'Espagnol, et qui se faisait au nom du roi de France; il eût bien désiré la guerre, mais il eût voulu que quelqu'autre en fît l'ouverture, pour la tirer, dit-il, de nos maisons. Que ne devait donc pas craindre Dominique, lui qui, sans la permission du roi, allait *droit rompre avec l'Espagnol?* A-t-on besoin d'aller chercher à mêler ici la religion pour expliquer le mauvais accueil qu'il eut auprès de la cour *toute espagnole,* car il fut reçu comme l'aurait été le fils de Monluc, si ce dernier avait donné ouverture à la guerre entre la France et l'Espagne. La citation de ce passage des *Commentaires* explique merveilleusement, et la disgrâce de Dominique, et les caresses que lui fit Monluc à son retour de la Floride. Il est, du reste, curieux de rapprocher ce passage des *Commentaires* de l'extrait que j'ai cité de la Chronique manuscrite. Tout concorde ici pour expliquer la situation si tendue et si difficile que Dominique dénoua avec son épée, à la surprise et à la joie de tous, et cette concordance prouve la justesse de ces appréciations contemporaines.

4° Une autre objection est tirée de la protection que lui accorda Coligny et de la faveur de la reine Elisabeth.

J'observerai d'abord que Basanier ne parle en aucune façon de l'amiral.

« Il fut enfin forcé de se céler longtemps à la cour de Rouen, environ » l'an 1570, et sans l'assistance du président Marigny, en la maison du- » quel il resta quelques jours, et du receveur de Vacquieulx, qui lui a » toujours été vrai amy, il était en danger. »

Mais le fait, fût-il exact, on ne doit pas en tirer la conséquence que Dominique était protestant. Nous verrons tout à l'heure, et c'est ici une circonstance inédite de la vie de Dominique, qu'après avoir servi sur terre la première partie de sa vie, il était, dans ses dernières années, attaché à la flotte du roi; c'est ce qui explique, au reste, le choix qu'Elisabeth fit de lui pour lui faire commander des vaisseaux anglais. A quelle époque commença ce service sur mer entièrement distinct de ses expéditions au Brésil et à la Floride, qu'il fit comme simple particulier? Je ne puis remonter au-delà d'un acte du 30 août 1568, dans lequel il déclare « ne pouvoir se rendre à Dax etant empeché ailleurs pour les affai- » res du roy et le service de la galère. » Il est donc à croire que ce service de mer avait commencé avant l'expédition de la Floride. Coligny, en sa qualité d'amiral, était donc son chef, son protecteur naturel. Combien de marins distingués ont joui de sa faveur sans être huguenots : le baron de La Garde, le vicomte d'Uza, Beaulieu, La Gombaudière, etc. Ce serait bien rabaisser l'éminent caractère de l'amiral que

de le croire asservi à l'étroite passion de n'admettre dans son amitié ou son estime que ceux qui partageaient sa croyance religieuse. Monluc le justifie de ce tort quand il ajoute à ce que j'ai déjà cité sur son fils :

« M. l'admiral n'aimait et n'estimait que trop mon fils, ayant témoi-
» gné au roy qu'il n'y avait prince ni seigneur qui eut pu en si peu de
» temps dresser un si bel équipage. »

Quant à la reine Elisabeth, j'aurai occasion d'en parler plus bas, et je remets ainsi ce que j'ai à dire sur elle.

Après avoir défendu la religion de Dominique avec les témoignages que fournissent les monuments historiques qui sont entre les mains de M. Bladé et de tous, passons aux documents particuliers que j'ai annoncés. On y trouve la preuve :

1° Que la famille de Gourgues entière était catholique;

2° Que des rapports de confiance ont existé entre Dominique et des catholiques; et aussi des rapports de parfaite intimité entre lui et l'un de ses parents, connu pour être un des appuis des catholiques;

3° Enfin, qu'il s'est battu au siége de La Rochelle, en qualité de capitaine d'un des vaisseaux du roi, contre Montgommery. Deux lettres du roi Charles IX, et des lettres-patentes expédiées à cette occasion ne peuvent laisser aucun doute à cet égard.

Avec la justification de Dominique viendra celle d'Antoine, qui fut tué à Blaye :

1° Que la famille, ou du moins le père et la mère de Dominique, aient été de Mont-de-Marsan et aient appartenu à la religion catholique, c'est ce qui résulte des deux pièces suivantes :

« Noble Jean de Gourgues, s^r de Gaube et Monlezun, se présente à la convocation faite par ordre du roi dans cette ville. (Rôle de ceux qui ont comparu au ban et à l'arrière-ban, le 4 mars 1537.) »

Isabeau Dutau, sa mère, demande « à être ensevelie dans l'église du
» couvent des Cordeliers de cette ville, au devant de la chapelle de la
» Conception, où les prédécesseurs des dits de Gourgues sont ensevelis. »
(Testament du 15 février 1556, devant P. Dumora, Mont-de-Marsan.) Il est donc presque authentique que Dominique a été baptisé dans le sein de l'église catholique, et à Mont-de-Marsan.

Plus tard, la famille de Gourgues, représentée par Ogier et Dominique, fils du précédent, selon les généalogies, quitta le Mont-de-Marsan et vint s'établir à Bordeaux. Dominique ne s'étant pas marié, il n'y avait de notre nom, à l'époque des guerres de religion, qu'eux deux et les enfants d'Ogier, Antoine et Marc-Antoine.

Cependant, est-il resté quelque branche dans le pays des Landes? Je

ne voudrais pas assurer que non, en raison d'une lettre de l'an 1779, du curé gardien de l'église de Mont-de-Marsan, qui dit textuellement qne « la maison de MM. de Gourgues a un droit de sépulture dans notre église.» Toutefois, mes parents n'en ont jamais rien connu.

Il existe dans notre Midi des familles de ce nom, avec lesquelles nous ne croyons avoir aucune parenté. Sous la Restauration, il y avait à Périgueux un chef d'état-major de ce nom. A Paris, dans la rue de Sèvres, que nous habitions, il y avait une famille entière, dont les erreurs de la poste m'ont fait connaître l'existence.

Et tout dernièrement, M. Prieur, de Royan, ayant trouvé dans ses papiers de très honorables états de services militaires, sous Louis XIV, d'un G. de Gourgues, me les avait envoyés; depuis, ayant reconnu qu'il s'agissait d'une famille de Saintonge, il me les a redemandés.

J'en conclus, de suite, que si on a trouvé un diacre du nom, en 1563, il n'y a pas nécessité qu'il nous appartienne, je le renvoie à qui le voudra, car il n'est pas à nous, et il y a place en dehors.

2° Rapports de Dominique avec des catholiques étrangers à sa famille. Montluc, parlant du siége de je ne sais plus quelle petite place d'Italie, où Dominique fut pris en 1557, dit qu'il était à la suite du maréchal de Strozzi.

A son retour de la Floride, il aborde à La Rochelle et y est reçu avec acclamations; et, par suite de ces acclamations, on en a fait un huguenot; mais voyez ce que c'est que de juger superficiellement. Il était obligé de mettre en vente les pièces d'artillerie qu'il rapportait, parce que c'était une prise de guerre, et que le prix devait en être partagé entre l'équipage et les ayants-droit. S'il était protestant, il devait vendre aux Rochelais, puisque par ce moyen il rendait service à ses religionnaires en les armant. Au lieu de cela, il ne donne que des remercîments aux Rochelais, mais transporte ses canons à Bordeaux, et Monluc les fait acheter pour armer la ville contre les huguenots. Je possède sur ce fait un document précieux; il fallait pour la vente que la valeur des pièces d'artillerie fût estimée. Certes, il ne manquait pas de capitaines protestants experts en matière d'engins de guerre. Voici ceux que, selon un acte du 27 août 1568, Dominique choisit :

« Aujourd'hui s'est présenté Dominique de Gourgue ecuyer, capi-
» taine, lequel a dit estre necessaire de faire appreciement de 9 pièces
» dhartillerye, ung canon, une colebrine et trois moyennes qu'il a
» portées en ceste présente ville du voyage qu'il a fait puis nagueres
» et prises dans le fort que les Français avaient fait bastir dont il avait
» este usurpe par ung nomme Pierre Malendes Espagnol, pour lui

» servir que de raison. Nous a présenté pour faire ladicte estimation » et appreciation Anthoine de Cassagnet seigr du dict lieu et de Tilha- » det, chevalier de l'ordre du Roi et gouverneur de la ville et pays de » Bourdeaux en l'absence du sr de Monluc, Jehan de Monluc chevalier » de l'ordre de St Jean de Jerusalem, gentilhomme ordinaire de la chambre » du Roy et coronel de toute l'infanterie de Guyenne, Jaques Descars che- » valier de l'ordre du Roy, capitaine de 50 hommes d'armes de ses » ordonnances, capitaine et gouverneur du château du Ha en ceste pré- » sente ville et pays de Guyenne, Charles de Monferrand aussi cheva- » lier de l'ordre du Roy, Pierre de Savignac, aussi chevalier de l'ordre » du Roy, et Loys de Lur seigr d'Uza, lesquels etc..... »

Qu'étaient ceux auxquels il confie ses intérêts, sinon la fleur, *on peut dire, des seigneurs catholiques en Guyenne*; ils ne peuvent être atteints d'un soupçon de religion; et puis il fallait qu'il fût en bons termes d'anciennes relations avec eux pour leur demander de prendre ce soin.

V. Relations dans sa famille.

Une grande intimité paraît avoir existé entre Dominique et Ogier, lequel était son frère, selon les généalogies, ou, selon des actes, n'aurait été que son cousin.

Ogier était fort riche, et c'est lui, en grande partie, à ce que disent certaines relations, qui lui avança les fonds dont il avait besoin pour son expédition de la Floride. Pierre de Locgratz, connu pour avoir été le représentant d'Ogier dans un nombre considérable d'actes publics, est aussi le mandataire de Dominique. Celui-ci donna procuration à Ogier le 6 janvier 1569 « pour recevoir de MM. les maire et jurats la somme » de 7500 livres tournois que les dits sieurs lui doivent, est il dit, pour » la vendition et livraison a eux faite de 9 pièces d'artillerie etc... »

Dominique ayant, dit-on, vendu son bien, habitait avec Ogier, et il en restait encore un souvenir au château de Vayres, il y a quelques années. Aux angles de la pelouse qui est devant la terrasse étaient quatre très vieux arbres verts; je n'en ai vu que deux, et la tradition était que Dominique avait rapporté ces arbres d'espèce alors inconnue et les avait plantés chez son frère.

Or, qu'était Ogier? Voyons si, selon M. Bladé qui change un peu la phrase de M. Haag, rien n'indique que les autres membres de la famille fussent plutôt huguenots que catholiques. Ouvrons la chronique Bourdeloyse (1672).

« Ogier de Gourgues, conseiller du Roi en son conseil d'Etat, maître » ordinaire de son hotel, et président des Tresoriers de France en la

» généralité de Guyenne, après avoir fidèlement servi 5 roys, plein d'ans » et d'honneur, decede audit Bourdeaux en sa maison, n'ayant laissé » de sa qualité son pareil en Guyenne. »

Il fut mêlé, en effet, à toutes les affaires de la province, et nous trouverons là des faits très significatifs.

Monluc le nomme au chapitre 6 de ses Commentaires, au sujet d'un grand conseil où il ouvrit l'avis « que pour déjouer les projets des hu- » guenots, il fallait se faire forts sur la mer et se saisir de bonne heure » des ports. On discourut où se prendrait l'argent. » Monluc offrit 2,000 sacs de blé; Ogier dit « qu'il en ferait venir du haut pays et du » bétail des Landes, sur son credit. »

Honorat de Savoie le chargea de le remplacer en son absence par commission du 21 novembre 1572.

Je ne puis citer ensuite tous les faits où, dans mes documents privés, est signalée son intervention parmi les Catholiques, mais j'en choisis un en particulier parce que, à côté de la cause privée qui nous occupe, il s'y rattache un intérêt d'histoire générale, et que l'on y apprend à quelle extrémité l'Etat était réduit dans ces temps de troubles religieux. Le conseil du roi délibérait sur les affaires publiques, envoyait des ordres précis aux gouverneurs des provinces, mais comme il y avait absence complète et constante de deniers dans la caisse du Trésor, le service du roi ne pouvait se faire. Force était de recourir à la bonne volonté des particuliers fidèles; certains, quand ils le pouvaient, venaient en aide avec l'espérance d'être remboursés un jour ou un autre; alors les affaires reprenaient leur train, et, de leur mieux, les chefs rattrapaient le temps perdu.

L'honneur d'Ogier qui avait une grande fortune est de l'avoir, autant qu'il le pouvait, mise à la disposition du roi. Il employa surtout son zèle à la réduction de La Rochelle; et ce fut lui qui, en 1571, fournit aussi au baron de Lagarde le moyen de mettre ses galères en mer pour cet objet.

La lettre qu'il reçut du roi à cet égard est un peu endommagée; cependant, on y lit cette fin :

« ..... pour employer au payement de mes galères que j'ai ordonné » et commandé à M. le baron de la Garde, général d'icelles faire sortir » promptement en mer et les mener en Bretaigne pour ung service de » quelque grande importance... je vous escrivis priant des lors faire » advencer au sr Felix les sommes dont j'avais pour cet effet fait assi- » gner... espérant que comme vous n'avez jamais par le passé épargné » vos moyens es choses de mon service, vous en épargnerez encore

» moings en cette si urgente necessité. Toutesfois j'ai eu advis du dit » sieur de Lagarde que vous ne l'avez encore fait secourir d'aucunes » choses ce que je crois proceder par faulte de moyens, mais sachant » bien le credit que vous avez en ma ville de Bordeaulx, me confiant » aussi de votre bonne volonté je vous ay bien voulu faire ce mot pour » vous prier en continuant les bons et agreables services que j'ai cy » devant recues de vous es choses publiques et autres occasions qui se » sont presentees, me faire encore a cest huy en unq besoin si extrême » que de faire advancer et mettre es mains du dit Félix les sommes dont » je l'ai fait assigner pour en secourir tant le dit sieur de Lagarde que » les autres capitaines de mes dites galères que vous feray payer et » rembourser ou a coulx qui sous votre faveur et credit leur auront » advancé, par ceux des connetables..... vous assurant quelles seront » reconnues pour quelque cause ou occasion que ce soit..... de tout votre » pouvoir, me.... que vous n'avez rien diminué de l'extreme affection » que vous avez jusque a present eu a ce qui a touché à mon service » lequel je n'oublierai de temps à propos, que je ne fauldray le reco- » gnoistre pour cy après en... l'occasion vous gratifier de tout ce qu'il » me sera possible et ne vous estant cette lettre,.. je la finiray priant » Dieu, s^r de Gourgues, vous tenir en sa s^te garde. Donné à Gaillon le » XXIIIj. de may 1571. Charles. »

Le prêt fait en cette occasion fut de 23,000 livres.

On trouve également Ogier avec le maréchal de Matignon qui lui rendit un beau témoignage dans une lettre au roi, du dernier juin 1585.

« Sire, la peste augmente de telle façon en ceste ville qu'il n'y a » personne qui aye moyen de vivre ailleurs qui ne l'ayt abandonnée, et » n'y a pour aujourd'hui que les S^rs 1er président, et de Gourgues qui » y soient demeurés pour l'affection particulière qu'ils ont à vostre » service. (*Vie publique de Montaigne*, par M. Grun). »

Il est difficile de placer Dominique, protestant, dans une intimité pareille, d'autant que les enfants n'avaient point dégénéré de leur père.

L'aîné est cet Antoine, présumé protestant par M. Haag et alors aussi par M. Bladé.

La *Chronique Bourdeloyse,* imprimée en 1672, répond :

« Le chateau de Castillon en Medoc, ayant été surprins par quelques » soldats est remis en l'obéissance du Roy et du Sr *de Matignon* dans » 8 jours, par le capitaine Gourgues, mestre de camp d'un régiment » francais et cousyn de celui qui attaqua les Espagnols à la Floride. » Et un peu plus loin, « et après quelques sorties de la garnison de Blaye, » ou le capitaine Gourgues combattant valeureusement, fut blessé et

» dans quelques jours après mort, le dit seigneur de Matignon, leva le » siège. »

Antoine ne pouvait avoir d'autre foi religieuse que celle du maréchal dont il était le lieutenant; il n'était donc pas protestant. D'ailleurs, j'ai le détail de très belles funérailles qui lui furent faites à Bordeaux; toutes les communautés religieuses de la ville y assistèrent. Je renvoie cette note à la fin comme pièce justificative (1).

Marc-Antoine, le second fils d'Ogier, était animé d'un zèle ardent pour défendre la foi catholique. Dans sa jeunesse, il avait voyagé dans toute l'Europe, étudié la théologie au collége Romain, et, comme il était doué d'une rare éloquence, il soutenait des disputes contre l'hérésie de Calvin, et luttait publiquement avec Scaliger. Voici ce que je trouve dans son éloge funèbre imprimé à Bordeaux :

Nam cum Scaliger ipse prava Calvini opinione laboraret ac nobiles plerosque Gallos adolescentes altius hoc veneno, quam litteris inficeret; ita acri assiduaque disputatione vexabat, ut non modo ipsis sed magistro prope errorem eripiebat. Debet hujusmodi Marc.Antonii de fidei veritate velitationibus Aquitania non ignobilis familiæ nec vulgaris eruditionis Antistitem, quem tunc ille à Calvino recepit ad Ecclesiam.

Quelques années après il se rendit en Angleterre, et y fut reçu avec une grande distinction par Elisabeth. Je copie encore l'éloge cité plus haut :

Non opus habuit, tantorum, ut dixi, hominum litteris celebratus..... adeo ut nec dedignata sit Elizabetha, æqua magis ingeniorum quam religionis estimatrix, ad suum ipsum colloquium admittere : imo, excellenti ejus ingenio plurimum oblectata, ei suam multorum nummorum voluminum que bibliothecam unà cum regia sua tota, et abditiore armario atque cella patere, voluerit; syngrapho eum insuper liberi commeatus amplissimo, honorificentissimo que prosecuta. (Bordeaux, apud Lacourt, 1629.—Marci Antonii Gourquei parentalia).

J'ai cité ce passage textuellement beaucoup moins pour Marc-Antoine qu'à raison du rapport qu'il peut avoir avec Dominique, qui reçut, comme son cousin, un accueil distingué de la reine d'Angleterre. Cette louange, qu'un père jésuite crut devoir donner à cette princesse hérétique, *æqua magis ingeniorum quam religionis estimatrix*, ne trouve-t-il pas également ici son application; dans l'un et l'autre cas, elle voulut voir de près des hommes qu'une certaine célébrité entourait, et leur témoigna ses bonnes grâces; ce serait donc dénaturer la cause de cette faveur que de dire qu'elle était accordée comme protestant, puisque

(1) Voir, seconde partie, le *document* nº 8.

la réception faite à Marc-Antoine atteste le contraire. D'ailleurs, il faut remarquer que les vaisseaux d'Elisabeth étaient armés pour une cause catholique puisqu'il s'agissait de défendre le roi de Portugal contre l'Espagne.—Une dernière observation sur ce fait qu'Elisabeth est dite avoir choisi Dominique pour lui confier une flotte; ce fait ne repose sur aucun acte qui nous soit parvenu. Les historiens diffèrent, et le témoignage de Basanier auquel j'attache un grand poids, parce que ce petit ouvrage a été imprimé trois ans seulement après l'événement qu'il raconte, me paraît devoir être préféré.

« Il se fait redouter de l'Espagnol, et *rechercher* par la reine d'An-
» gleterre, pour le mérite de ses vertus; somme qu'il est 1582, *choisi*
» par Dom Anthoine pour conduire en titre d'amiral, la flotte qu'il
» deliberait envoyer contre le roy d'Espagne, qui s'est dès l'an passé,
» emparé du Portugal, etc... »

Je crois que la distinction qui est indiquée ici exprime la vérité, et que chez les autres historiens, moins près de leur sujet naturellement, par le plan plus vaste de leur ouvrage, il y a eu confusion dans le nom du prince qui avait demandé Dominique à Charles IX pour amiral.

Encore un mot sur Marc-Antoine. Devenu Premier Président du parlement de Bordeaux, il fut chargé de préparer tout ce qui était relatif à l'accomplissement du mariage projeté entre Louis XIII et l'infante d'Autriche; mission difficile en ce que les protestants, mécontents de cette union, avaient résolu de s'y opposer. « Ils essayèrent, dit O Reilly
» (*Hist. de Bordeaux*), de se saisir de la personne du Roi dans les
» environs de Guitres, mais le Roi arriva à Bordeaux sans aucun péril,
» grâce aux bonnes dispositions prises par le premier président de
» Gourgues. »

C'en est assez sur lui, et, sans parler de ses fondations en faveur des Jésuites et des Carmélites, j'ajouterai cependant qu'Olive de Lestonnac, sa deuxième femme, laissa entr'autres legs pieux, « 30,000 aux Recollets
» de Ste-Foy pour faire bâtir un couvent, se loger, travailler à la con-
» version des Huguenots pour le salut de leurs âmes, audit lieu de Ste-
» Foy. » Tant il serait rare alors de trouver un membre de la famille qui ne fût pas animé d'un zèle ardent pour la défense de la religion catholique contre l'invasion du protestantisme.

3° Maintenant venons aux documents qui nous apprennent que Dominique était attaché à la flotte royale. Quelques nouveaux que soient les faits qu'ils font connaître, ils sont en parfait accord avec l'histoire générale qui apprend d'une manière sommaire que Dominique, d'abord mis en accusation, fut ensuite absous honorablement, et enfin qu'il

rentra dans les bonnes grâces du Roi, qui l'accorda, est-il dit, à la reine d'Angleterre, pour commander une de ses flottes.

Le 1er acte est d'août 1568; je l'ai déjà cité lorsque j'ai parlé de Coligny. Dominique « ne pouvait se rendre à Acqs, étant empêché ailleurs pour les affaires du Roy et le service de la galère. »

J'ai trouvé plusieurs pièces postérieures qui font connaître la nature de ces affaires du Roy qui réclamaient sa présence, et je choisis deux actes qui sont dans les minutes de Jehan Castaigne conservées aux archives départementales de la Gironde. Je cite textuellement d'après des expéditions qui m'ont été délivrées par M. Gras, archiviste.

« Sachent tous... que aujourd'hui devant moi Jehan Castaigne etc... » ont été présents et personnellement establis Mychau Cassard et Ber- » nard de Grand Loc, marchands fourins, de la présente ville de Bor- » deaux lesquels... ont vendu et vendent par ces présentes à Dominique » de Gourgues, ecuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, » absent, toutefoys Pierre de Locgrats et moi notaire stipulant et ac- » ceptans, et pour lequel iceluy de Locgratz s'est aussi fait fort et pro- » mis faire ratifier audit sieur de Gourgues, savoir est: Le nombre et » quantité de 100 quintals de biscuist bon et marchand et ce pour le » prix et somme de 6 livres 15 sols pour chacun desdits quintals etc... » Le reste n'est que de la formule. Fait et passé en la ville et cité de » Bordeaux, ce quatorzième de mars 1572 — ».

Cette quantité de biscuit ne pouvait être qu'une provision de mer.

Voici le 2e acte qui est également aux archives départementales, et dans les minutes de Themer.

» Aujourd'hui, 4e de janvier 1574,... a été present Jehan Roubin, ma- » rinier, habitant de St-Palais, Chastellanye de Royan, lequel a promis » et promet par ces presentes à Dominique de Gourgues, gentilhomme » ordinaire de la chambre de Roy, illec présent et acceptant, de bien et » fidèlement garder le navire du Roy, appelé le Charles, le tems et l'es- » pace de 3 moys, et ce moyennant le prix... pendant lequel tems le » dit sieur Roubin sera tenu de garder le dict navire, et aussi garder » qu'il ne soyt dérobé aucun cable, lever les encres chaque mois etc. » (Le reste est le détail de la garde du navire, et n'a aucun intérêt.)

J'ai dû chercher à découvrir quelque chose sur ce navire, nommé le Charles, et voici ce que j'ai trouvé.

Nous avons vu plus haut que dans le conseil d'état de la ville de Bordeaux dont il est question dans les Commentaires, Monluc avait ouvert l'avis d'équiper un certain nombre de navires pour garder l'embouchure de la Gironde, et se saisir de bonne heure des ports. Dans un

acte du 22 octobre 1568 il est dit que Loys de Lur, vicomte d'Uza, était « général en chef de l'armée et des navires nommés Charles, Catherine, » Geroby, Arnault, Lours et la patache de Bouton, qui seront au 1er » jour mis sur mer pour le commandemant de M. de Monluc. »

Arcère, Hist. de la Rochelle, liv. 4, p. 497, 1716, in-4°; parle aussi du Charles, à l'époque du siége de la Rochelle.

« La flotte du roi etait composée de 6 galères, et de 9 vaisseaux. Le » plus grand de ces navires se nommait le Charles, et l'amiral qui s'ap- » pelait le grand Biscayen, etait monté par le vicomte d'Uza, comman- » dant en l'absence du baron de La Garde. Montgomery s'avança comme » s'il eut voulu engager le combat, mais il essuya tout le feu de la flotte » ennemye; le vaisseau qu'il montait, percé par un boulet dans ses œu- » vres vives, eut péri sans un prompt secours, et il prit le parti de la » retraite. »

Maintenant dans les deux circonstances que je viens de rappeler, Dominique était-il à bord du Charles?

L'affirmative résulte d'un acte en mauvais état, que je possède, mais où se trouvent relatées des lettres patentes du Roi données à cet égard.

«... Me Antoine Foulle, est-il dit, faisant pour le sieur capitaine Gour- » gues, parlant à M. Verrier, conseiller d'Etat et général de ses finan- » ces en Guyenne, L'a sommé et requis luy payer comptant la somme » de 7,000 escus ordonnés audit sieur capitaine par lettres patentes du » Roy du 10 août 1578, signées par le roy en son conseil, de Neufville, » verifiees par MM. les tresoriers généraux de France establis à Bor- » deaux le 27 novembre au dit an, pour le service par luy fait au Roy » tant au siége de la Rochelle que auparavant iceluy avec ses navire et » patache nommés le Charles et la Desperada qui plus à plein est con- » tenu par icelles et autres pièces y attachées qu'il a montrées et com- » muniquées au dit sieur receveur general et offert etc... Fait à Bor- » deaux, le dernier jour d'avril 1579. »

Voici maintenant deux lettres de Charles IX à Dominique, l'une du 14 septembre 1572, l'autre du 2 juillet 1573.

Les pièces originales appartiennent à mon cousin, le comte Dominique de Gourgues d'Aulnay, à Paris, et c'est de lui que je tiens les deux copies que j'ai et qui confirment que Dominique était attaché à la flotte Royale.

La première de ces lettres, en date du 14 septembre 1572, a un certain intérêt historique, et avant de la citer, je dois rappeler les circonstances auxquelles elle se rapporte.

« Il se faisait à Brouage, dit Arcère, Hist. de la Rochelle, liv. 3, p. » 395, un armement destiné, disait-on, pour aller ravager les côtes du » pays que les Espagnols possedaient en Amerique. Un voile trompeur » qui en impose à l'ignorance ne soutint pas longtemps les regards » eclairés des armateurs de la Rochelle. D'ailleurs la saison propre à » exécuter ce projet etait deja bien avancée. Strozzi (Philippe) qui diri- » geoit cette entreprise, rassemblait beaucoup de monde et faisait de » grands amas de vivres et de munitions de guerre sans presser l'embar- » quement. Les magistrats municipaux ne manquèrent pas d'informer » Coligny de leurs nouveaux sujets de crainte : ils lui mandaient :

» Qu'il était etonnant de voir la flotte du Roi toujours prête à faire » voile et toujours fixée dans les rades voisines : que sa destination ne » pouvait regarder les Indes, puisqu'il arrivait en Saintonge un si grand » nombre de gens de guerre qu'il faudrait, pour les embarquer, six fois » autant de navires que l'on en avait équipés. »

D'Aubigné (liv. 28, p. 59) entre dans de longs détails sur ces armements : il rapporte la correspondance qui eut lieu entre le baron de Lagarde et les Rochellois dans le courant du mois d'août.

Je cite un passage de sa narration, qui a de l'importance ici, parce que l'historien protestant se trouve en parfait accord avec la lettre du roi Charles IX pour attester l'erreur ou la fausseté de l'allégation des magistrats Rochellais, écrivant à Coligny : *Que la destination de la flotte du roi ne pouvait regarder les Indes*, allégation que M. Arcère, de l'Oratoire, a eu le tort de maintenir dans ce style emphatique : « Un voile » trompeur qui en impose à l'ignorance ne soutint pas longtemps les » regards éclairés des armateurs de la Rochelle. »

D'Aubigné rétablit la vérité.

« Cet armement était destiné, disait-on, pour aller attaquer les » pays que les Espagnols possédaient en Amérique..... Ces forces ser- » virent plus tard à faire le siége de la Rochelle, car venant le septem- » bre, et voyant le roi que les Rochelais fermoient si obstinèment les » yeux à sa volonté, commanda au maréchal de Biron ordonner des quar- » tiers à l'armée qu'il délibérait envoyer devant sous les ordres de Mon- » sieur; et d'autant qu'il faisait etat de l'assiéger et par terre et par » mer, *il fit rompre au grand deplaisir et perte incroyable de beau- » coup le dessein de ceux qui esperaient voyager en mer.* » (D'Aubigné, Hist., liv. 28, page 103.)

Voici la lettre du roi.

« Capitaine Gourgues, parceque j'ai ecrit à mon cousyn le sieur de Strozzy que j'etais content qu'il vous permit sortir du commun con-

sentement de toute la compagnie (1) pour faire la decouverte, j'estime que cette lettre vous trouvera pret à faire voile : en partant je vous prie etre averty de ne toucher en lieux qui appartiennent au Roy mon beau frère ni à aucuns princes mes amis, et avec lesquels je suis en paix : surtout que craignez me desobéir, si desirez mon contentement, d'autant que j'ai plus besoin que je n'eus oncques de me conserver l'amitié de tous mes voisins : gouvernez vous donc sagement, et selon mon intention, et je reconnaitrai le service que vous me ferez. Priant Dieu, capitaine Gourgues, de vous avoir en sa garde.

» Paris 14 septembre 1572. CHARLES. »

Cette lettre confirme quant au point d'histoire générale : que le projet d'envoyer outre-mer les vaisseaux réunis sous les ordres du baron de Lagarde était sérieux, puisque le roi écrit à un de ses capitaines, qu'il est content qu'il puisse sortir pour *faire la découverte*, et qu'il écrit cela le 14 septembre, c'est-à-dire plus de 15 jours après la St-Barthélemy, époque à laquelle la cour n'avait plus à dissimuler ses projets.

Quant au point d'histoire privé, il me parait évident que puisque c'est le sieur de Strozzy qui a donné la permission de sortir, et que c'était lui qui commandait l'armement qui se faisait à Brouage, Dominique était dans la flotte royale réunie dans ce port.

Il devait aller faire un voyage de découverte, en Amérique, sans doute, et la lettre semble, en effet, rappeler le souvenir de la témérité de la Floride, dont elle veut prévenir un retour, mais selon l'explication donnée par d'Aubigné, le changement survenu dans la politique du roi le retint à Brouage.

La coïncidence des dates est aussi à remarquer; « mais venant septembre » dit d'Aubigné; la lettre est du 14 septembre, et la résolution d'employer les vaisseaux au siége de la Rochelle n'était pas encore adoptée, puisque le Roi donnait des ordres pour le voyage de découverte.

La seconde lettre n'a pas le même intérêt, mais elle confirme le fait que le Charles était le vaisseau sur lequel était Dominique.

« Capitaine Gourgues, d'autant que j'ai deliberé me servir pour l'embarquement de 4,000 soldats qui doivent passer en Pologne, des plus grands et meilleurs vaisseaux de mon armée de mer, devant la ville de la Ro-

(1) Cette expression qui semble demander une explication se retrouve dans la réponse écrite par le baron de Lagarde le dernier août 1572 aux Rochelois :

MM., je viens présentement de recevoir votre lettre touchant quelque compagnie de quoy vous vous plaignez : je ne suis d'autre opinion que celle que m'avez connus, etc., (D'Aubigné, liv. 28, p. 53.)

chelle, du nombre desquels est le Charles qui vous appartient, j'ai avisé vous envoyer incontinent la présente pour vous avertir de mon intention, vous priant surtout que aimés le bien de mon service, donner ordre qu'au plutôt que faire se pourra, votre vaisseau soit en équipage pour pouvoir faire le dict voyage, le faisant mener et conduire au Havre de Grace, où il faut qu'il arrive dedans, le 12 ou le 13 du mois d'aout prochain, et pour ce qui est expedient qu'il y puisse venir avec plus de seureté, je vous prie faire assembler votre vaisseau avec ceux qui sont aussi ordonnés pour faire aussi le dit voyage, afin qu'il puisse se rendre de compagnie au dit Havre, se rendant à cette occasion tous de compagnie à Bourdeaux, ou le sieur de Berre doit embarquer 12 canons et les autres armes qui doivent semblablement passer audit Havre, en toute diligence; faisant en sorte qu'ils reçoivent en cet endroit le service que j'espère de vous; priant Dieu qu'il vous ayt, capitaine Gourgues, en sa sainte et digne garde.

» Gaillon 2 juillet 1573. CHARLES. »

Cette lettre est le dernier acte qui fasse mention des services publics de Dominique. J'ai encore de lui un acte privé du 14 janvier 1580, dans lequel « il donne à Romarine de Mesmes, damoyselle, sa tante, pou-
» voir et puissance de recebvoir les fruits, profits et esmolument de tous
» et chacuns ses biens immeubles et bestiaux qu'il a en la vicomté de
» Marsan, pour etc..... »

Cet acte n'a que la très légère conséquence de montrer qu'on a eu tort sans doute en disant qu'il avait vendu tous ses biens pour fournir aux frais de l'expédition de la Floride.

Je n'ai pu rien découvrir sur les dernières années de sa vie, ni sur la demande que la reine Elisabeth aurait faite à Charles IX pour le mettre à la tête de la flotte qui devait porter secours au roi de Portugal. C'est en allant prendre ce commandement qu'il tomba malade à Tours, et fut enterré par distinction dans le chœur de l'église St-Martin de cette ville, dans l'année 1583 et non 1593, comme il a été mis par erreur dans certains récits. (Article généalogique, inséré dans les Etrennes de la Noblesse, année 1772, page 118).

Résumant toute cette longue discussion, il est constant :

Que dans les anciennes histoires générales et chroniques qui sont entre les mains de tous, il n'y a pas un seul mot, pas une seule pensée qui énonce que Dominique ait été protestant.

Et si on veut agir par inductions, les faits le font catholique. Ainsi à son retour de la Floride, Monluc le comble de louanges et de caresses; ainsi, il ne vend pas son artillerie à la Rochelle, ville protestante, qui est la première cependant où il aborde ; il la vend à Bor-

deaux, ville catholique, qui achète ses canons avec l'intention hautement déclarée de s'en servir contre les protestants.

D'un autre côté :

L'accueil que Dominique reçoit auprès du conseil du roi ne prouve pas qu'il fût protestant, car j'ai cité le passage où Monluc déclare qu'il redoutait un sort semblable pour sa maison, si son fils eût dans son expédition donné quelque ombrage à la cour d'Espagne.

Le choix que fit de lui la reine Elisabeth ne peut pas le prouver non plus, puisque la flotte anglaise allait combattre pour une cause catholique, celle du roi de Portugal.

Par rapport à la famille de Dominique, mêmes témoignages.

Relativement à Antoine de Gourgues, la chronique bordelaise a été citée probablement sans la lire, pour en faire un protestant : car comme elle dit que lorsque Antoine eut été tué devant Blaye, le maréchal de Matignon fut obligé de lever le siége de cette place, on ne peut supposer le lieutenant d'une religion différente que celle de son général, et jusqu'à présent M. Haag n'a pas encore compté, que je sache, le maréchal de Matignon parmi ses protestants.

Quant à Ogier, son frère, Monluc le nomme parmi les membres d'un grand conseil qu'il tint à Bordeaux pour s'opposer aux entreprises des huguenots, et énonce personnellement les offres de concours qu'il lui fit.

Ils étaient donc tous catholiques, selon le témoignage des ouvrages imprimés à cette époque et depuis.

C'est à tort donc que l'on impute une autre opinion aux historiens.

Car s'ils avaient cru au protestantisme de Dominique, comme le dit M. Bladé, aujourd'hui que les papiers privés que j'ai produits ont mis tout à fait hors de doute que Dominique était catholique, quelle confiance, je le demande, mériteraient nos historiens dans leurs déclarations ?

Non, rendons-leur meilleure justice, et ne les exposons pas ainsi à être en contradiction avec la vérité, en leur attribuant une opinion qu'ils n'ont exprimée nulle part.

Rendons le protestantisme de Dominique à qui il appartient. Il est né, comme je l'ai dit, dans une publication imprimée en 1853, ayant titre *La France protestante, ou vie des protestants français qui se sont fait un nom dans l'histoire*, par M. Haag. Cette compilation, sortie de la grande officine de propagande qui enlace le monde, ne peut échapper, comme tout ce qui est écrit dans l'intérêt exclusif d'un parti, à la juste défiance de ne pas offrir un gage suffisant d'impartialité et de liberté d'esprit. Cependant, par une conséquence de l'affaiblissement des principes dans la société actuelle, une sorte de crainte grandit les écrivains protestants et

on leur accorde plus de foi qu'aux nôtres. Pour eux, il suffit d'affirmer, et sans aucune justification, comme M. Haag l'a fait à l'encontre de Dominique; ils font aussitôt autorité, et non-seulement pour la foule, mais encore auprès d'hommes très érudits, cherchant consciencieusement la vérité.

Il est douloureux de voir un tel respect envers une école qui place au-dessus de tout le seul respect pour son propre sentiment. Heureux s'il ne s'agit jamais pour les imitateurs que d'une question aussi bornée dans ses conséquences que la religion de Dominique!

Agréez, monsieur le directeur, etc.

Vicomte A. DE GOURGUES.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ÉPREUVES DE L'ÉMIGRATION VERS LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

Lettres inédites, Mémoires et Souvenirs traditionnels.

Les Préliminaires du départ de Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, pour les Etats du Saint-Siége.

Nous avons déjà vu, par la correspondance de Mgr de Latour-Dupin-Montauban (1), dans quelle intimité l'évêque de Tarbes vivait, au Montserrat, avec son vénérable Métropolitain et le petit nombre de prêtres qui avaient trouvé asile chez les pieux cénobites de cette sainte montagne. Mais depuis les succès toujours croissants de l'armée des Pyrénées en Catalogne (1794), le voisinage de la frontière française n'offrait plus de sûreté aux émigrés. Et tandis que l'archevêque d'Auch méditait le dessein d'avancer vers l'intérieur jusqu'en Estramadure, Mgr de Gain songeait sérieusement à s'embarquer à Barcelonne, avec l'abbé de Fajac et l'abbé de Layrolles, ce compagnon toujours fidèle de son exil. Ils espéraient retrouver un peu de calme sur quelque sol moins agité.

C'est le 13 du mois d'août qu'il s'en était ouvert, pour la première fois, à un de ses grands vicaires, le vénérable archiprêtre de Tarbes, par une lettre qui porte en suscription :

A Dum Casteran,
provisor general de Tarbes
G. D. M. A. vive en el collegio
de San Juan Bautista
Cercà de la Universidad.
Aragon.
Zaragossa.

(1) Voir t. I, p. 86 et 122.

J'ai reçu, mon cher abbé, tous les details, bien intéressants, quoique funestes, qne vous m'avés envoié, et je vous remercie de la peine que vous avés pris de les copier dans toute leur etendue; je les ai communiqué a toute la société, et ils nous ont touché jusqu'aux larmes. Quel affreux tableau que celui de la France, et quelle barbare position que celle de notre infortuné diocèse; j'en suis vivement affligé. Et puis, où en sont mes esperances pour un changement et un meilleur avenir? Les affaires générales vont au plus mal, il ne faut plus compter sur les moiens humains, toute notre ressource est dans la miséricorde et la pitié de Dieu. Prions le de la rependre sur nous et sur ce peuple aveugle et malheureux. Je gemis aussi sur votre position et sur celle de votre société, ainsi que sur celle de tous nos malheureux exilés dans cette nation, je crains beaucoup pour eux et pour elle; quand à moi, je ne suis pas plus en sureté, et je voudrais bien que nous fussions tous, dans quelque autre pais, mais je ne forme encore aucuns projets. Les obstacles qui se presentent en foule et le danger qui n'est pas prochain, nous empechent de prendre une determination. Vous etes bien sur que si j'en prend une, je vous en ferois part, comme j'espere que vous m'apprendrois aussi le parti que vous prendrois. Je suis faché que votre jambe vous fasse toujours souffrir, mais tant que vous vous porterés bien dailleur, c'est un moindre inconvenient. Je serois bien faché que vous fussiés obligés de voiager par ces chaleurs; s'il n'y a pourtant pas sureté a attendre, il faut partir.

Adieu, mon cher abbé, je suis bien triste, mais Dieu est le maitre de nous, voila un sujet de tranquillité. Je vous aime et vous embrasse tendrement. Toute la société vous dit mille choses. Adieu.

Mille compliments à mes amis.

Montserrat, 13 aoust 1891.

Il est à remarquer que Mgr de Gain paraît fort irrésolu à cette dernière date. Il ne détermine rien ni sur l'époque du départ, ni sur le lieu de son nouveau refuge. On parlait, assez vaguement encore, d'une cédule impérative du cabinet d'Aranjuez sur les émigrés des provinces septentrionales. Aussi prépare-t-il son grand vicaire au double sacrifice qu'ils auraient bientôt à faire l'un et l'autre; mais ce n'est qu'après cinq jours de réflexion qu'il lui dit le dernier mot.

Son choix néanmoins était définitivement fixé depuis quelques

semaines : il voulait aborder en Italie. Le Souverain-Pontife avait écrit, de bonne heure, au Clergé de France, ces touchantes paroles : « Les outrages que vous souffrez de la part des hérétiques, » je les souffre avec vous tous, comme s'ils m'étaient faits à moi-» même. » Et quand le moment fut venu de chercher un asile sur la terre étrangère, un nombre considérable d'ecclésiastiques étaient allés se jeter dans les bras toujours ouverts de ce père commun des fidèles. Mgr de Gain ne l'ignorait pas; et il savait de plus que Pie VI leur avait fait un accueil en tout conforme aux sentiments qu'exprimaient ses écrits.

Le Pape, en effet, ne s'était pas contenté de partager ses revenus avec tous ceux qui se trouvaient dans le besoin. Mais, comme le nombre des émigrés augmentait de jour en jour, tandis que ses ressources personnelles avaient considérablement diminué depuis près de quatre ans (1), il venait d'appeler de nouveau au secours de son inépuisable charité tous ceux qui, dans ses Etats, faisaient profession de pratiquer plus spécialement cette vertu, la première du christianisme. Mgr de Gain avait donc tout lieu d'espérer qu'il retrouverait en Italie, avec une terre non moins hospitalière que l'Espagne, des moyens d'existence qui étaient sur le point de lui manquer absolument; et, sous cette impression, il écrivit à son grand vicaire la lettre suivante :

Je suis bien faché, mon cher abbé, de la nouvelle croix qu'ont à supporter les malheureux pretres refugiés à Zaragosse et dans l'Aragon, particulièrement ceux de mon diocèse, vous et votre société; mais Dieu le veut ainsi, et votre resignation me fait autant de plaisir qu'elle m'étonne peu. Cette nouvelle contradiction est peut etre meme une faveur et une attention de la providence, qui veut vous eloigner par la du théâtre de la guerre, car il est fort à craindre que toutes les provinces frontières de ce royaume n'aient beaucoup à souffrir. Je pense donc qu'il est très raisonnable que vous preveniez ces desordres et ces malheurs en vous eloignant; et je ne puis qu'approuver le projet que

(1) Dès l'année 1790, le Souverain-Pontife avait fait suspendre la perception des taxes établies pour les expéditions de France, « afin — disait-il — que l'on ne » croie pas que Nos inquiétudes aient d'autre objet que la religion, et pour fermer » ainsi la bouche aux ennemis du Siége Apostolique. »

vous formés d'aller chercher un asile dans le royaume de Grenade, l'Andalousie ou Sevile. L'endroit ou il y aura le moins démigres sera celui que vous devés choisir, parce que vous y trouverés plus de ressources; et si en cheminant vous trouvés à vous placer solidement pour vivre, ce sera la qu'il faudra rester.

On dit que M. l'archevêque de Sevile reçoit et traite bien les ecclesiastiques françois; malheureusement, il est un peu infirme d'une attaque qu'il a eu. Le pere Lacombe qui est de Seville m'en a souvent mandé beaucoup de bien.

Il est vrai que nous avons eu le projet d'aller dans ce diocèse. Mais nous y avons renoncé. Et moi, pour mon compte, mon cher abbé, je prend un autre parti dont je vais vous faire part, mais dont je vous prie de ne pas parler jusqua ce que je vous mande qu'il a positivement son execution.

Je me determine à aller en Italie. Ce n'est pas pour y chercher la paix et la tranquilité, car je suis bien persuadé que ce pais la risque d'etre encore plus troublé et tourmenté que celui cy, mais dans quel pais de la terre les malheureux emigrés pensent ils esperer retrouver la paix et la tranquilité. Ce qui me determine a prendre ce parti, c'est l'assurance qu'on m'a donné que le pape voiait arriver avec plaisir dans ses Etats, les Evêques françois, et qu'il donnoit à ceux qui étaient dans le besoin, 15 *cent* livres de notre monoie par an; depuis longtemps j'ai vu disparaitre mes ressources, et je vis tres economiquement du reste de la vente de mes montres, et autres effets, et je vois arriver la fin de ces dernieres ressources. Cependant tout anonce que nos malheurs ne finiront pas sitot; et ne pouvant ni servir, ni faire un metier pour vivre je vais chercher des secours qui me paraissent d'un genre noble et convenable. J'enmene avec moi l'abbé de Lairolle et l'abbé de Fajac, et si le St-Pere me donne la pension dont je viens de vous parler, nous vivrons tous les trois sur cette somme, qui alors sera modique, mais au moins elle nous faira vivre. Vous pensés bien que dans ma misere je n'irois pas habiter Rome ni une grande ville, je ne sais donc pas ou je me fixerois, mais des que je le serois quelque part, je vous recrirois, et j'entretiendrois avec vous le plus que je le pourrois une correspondance suivie, vous serés le moien intermédiaire de correspondance entre tout mon pauvre clergé et moi, par vous je saurois de vos nouvelles, et par vous ils sauront des mienes. Dans l'état ou nous sommes tous, toute economie est nécessaire, je ne veux pas lui etre un objet de depence, quand a vous si cest possible je prendrois les moiens s'il y en à de diminuer les fraix de cette corespondance.

L'archevêque d'Auch ne quite point l'Espagne, ni Montserrat du moins encore et sil le quitoit vous en seriés informé, mandés lui aussi, ou vous allés et ou vous fixerés; il fera ainsi un moien pour que nous sachions l'un et l'autre ce qui nous concerne.

Avant de partir je vous enverois une petite lettre circulaire a mes pretres diocesains qui sont en Espagne, pour leur annoncer que je meloigne d'eux. Je vous prie d'en faire tirer assez de copie pour quelle soit rependue parmi eux. Ils pouront mutuellement se la comuniquer, faites leur savoir aussi que c'est vous qui etes le moien que j'ai pris pour corespondre avec eux et savoir par vous ce qui les intéresse.

Si vous trouvés l'occasion de partir de Zaragosse, avant que je ne parte d'icy, et avant d'avoir reçu cette lettre dont je vous parle, que le retard n'arrete point votre marche, je chargerois l'archevêque de vous la faire passer; il suffit que vous ne partiés pas sans nous en donner avis, et que vous nébruitiés pas mon départ avant d'avoir reçu ma lettre.

Vous pouvés faire connaitre les vraix motifs de mon départ a mes cooperateurs.

Je ne me dissimule pas que je prend la un grand parti, c'est une entreprise grande, il y a de grands dangers a courir, et de grandes peines a supporter, mais la providence semble m'indiquer cette voie de subsistance, et je crois etre dans son ordre, quand je vais metablir sous les ailes du chef de l'église.

J'ai un grand regret de meloigner de tout mon clergé, et nomement de vous mon cher abbé, menagés bien votre santé; elle m'est infiniment chere et precieuse; priés beaucoup pour moi, je vous en conjure.

L'évêque de Lavaur prend le même parti que moi, c'est un prelat rempli de vertus, et je ne me séparerois pas de lui.

Adieu, je ne vous recomende pas de mecrire et de vous souvenir de moi, parce que je compte sur tous vos sentiments comme vous devés compter sur les miens. Adieu, mille choses a vos compagnons.

Montserrat, 18 aoust 1794.

La prudence voulait, par des temps aussi difficiles, que de part et d'autre on se tînt dans la plus grande réserve. Mgr de Gain a dit son secret au vénérable archiprêtre de la Sède; mais il lui recommande de garder le plus complet silence jusqu'à ce qu'il ait *positivement son exécution*. Et lui-même il pousse la discrétion dans sa correspondance jusqu'à laisser, contre son usage, sans la

moindre indication de signature, les deux lettres qui font mention de ses projets.

Enfin, le moment décisif est arrivé : l'Evêque de Tarbes se rend à Barcelonne avec l'abbé de Layrolles et l'abbé de Fajac. Mais, avant de s'embarquer, il adresse à son grand vicaire les pages suivantes comme un touchant et douloureux adieu à son clergé errant et fugitif.

Lettre de Monseigneur l'Evêque de Tarbes au clergé de son diocèse, réfugié en Espagne, en lui faisant connaître son départ pour l'Italie (1).

Montserrat, le 1er septembre 1794.

Encore une séparation nouvelle, mes chers et vénérables frères, ou plutot encore un éloignement nouveau. Car ce qui est uni par les liens du cœur et de l'esprit ne peut être séparé, et mon cœur et mon esprit sont toujours au milieu de vous.

Des raisons particulières et nécessaires me forcent à quitter cette terre hospitalière, où vous et moi avons trouvé tant de consolations et d'adoucissements à nos peines. Je m'en éloigne à regret, puisque je ne peux amener avec moi mes frères bien aimés, mes coopérateurs, mes compagnons d'exil. Mais une pensée bien consolante m'accompagne : c'est la certitude de vous laisser au milieu d'un peuple généreux, dont la charité égale la religion, et qui continuera sans doute de vous prodiguer les secours dont il vous a comblés jusqu'ici. Si mon séjour parmi ces vrais disciples de J.-Ch. eut été nécessaire ou même utile pour exciter leur zèle et leur amour envers des frères malheureux, persécutés, exilés et dénués de tout pour avoir soutenu la cause de Dieu, rien, non rien n'eut pu m'arracher d'auprès de vous. Content et satisfait de mes propres misères, je les eusse oubliées pour m'occuper uniquement des vôtres, et adoucir vos peines et vos maux. Mais la divine providence qui n'abandonne jamais ses vrais enfants a pourvu à tout, et l'église de J.-Ch. qui pleure amérement sur des enfants rebelles et leur prépare des châtiments salutaires, répand aussi avec joie ses dons et ses largesses sur ceux qui lui sont demeurés fidèles.

(1) Il est aisé de reconnaître que cette lettre décèle un tout autre soin de rédaction que la correspondance privée. Il en est de même de toutes les pièces du Recueil qui, par elles-mêmes, semblaient destinées à une certaine publicité.

Cette belle unité, qui est un de ses plus grands et plus beaux caractères, lui fait chercher le pauvre partout où il est; et sans s'informer ni du pays qui l'a vu naître ni du rang qu'il occupait dans le monde, il lui suffit de savoir qu'il est le prix du sang de J. Ch., qu'il est enfant de l'Eglise et qu'il est malheureux. La charité ouvre alors et répand tous ses trésors; elle essuye les larmes de ses membres souffrants, elle les arrache à l'indigence et verse dans leur âme les consolations les plus douces et les plus abondantes.

O Eglise de mon Dieu, que vous êtes magnifique dans vos dons! que vous êtes inépuisable dans vos consolations! que vous êtes tendre et compatissante dans vos soins généreux! Il n'appartient qu'à vous seule de faire de tous les hommes un peuple de frères! Tous vos enfants vous sont également chers, tous partagent votre sollicitude et votre amour, et vous ne connaissez que l'innocente prédilection qui est due à l'infortune.

Ces aimables qualités de l'Eglise de J. Ch., M. T. C. F., brillent avec tout leur éclat dans cet heureux empire, qui mérite à tant de titres le nom de catholique, et c'est à cet empire que vous êtes unis aujourd'hui par les liens les plus doux, ceux de la reconnaissance. Priez donc, priez sans cesse le Dieu de bonté, le Dieu de miséricorde, de verser sur ce royaume toutes ses bénédictions. Priez-le d'en écarter à jamais les terribles fléaux qu'il a répandus, dans sa juste colère, sur notre infortunée patrie, de donner au roi juste, sage et religieux qui le gouverne, des jours longs et heureux, d'affermir de plus en plus son trône sur les bases inébranlables de la religion et de la justice, et de lui conserver, et à ses descendants, l'amour et la fidélité de ses sujets. Hélas! M. T. C. F., cet auguste souverain ne mérite-t-il pas notre intérêt le plus vif et le plus respectueux? Il est du sang de St Louis; il est du sang d'Henri IV, de Louis le Grand; il est du sang de ce bon, de ce vertueux, j'ai presque dit de ce saint roi Louis XVI, que nous pleurons tous les jours; et puisqu'il est vrai qu'en perdant notre roi nous avons perdu un père, cherchons, s'il est possible, un adoucissement à l'amertume de notre douleur dans les sentiments de notre respect, de notre amour envers ce monarque généreux, qui, en nous accordant asile, protection et sûreté dans ses Etats, n'a vu en nous que des victimes de notre fidélité à notre Dieu et à notre roi, et nous a reçus comme les enfants proscrits et abandonnés d'un père et d'un roi malheureux, son voisin, son parent et son ami.

Priez, M. F., J. C., le père et le chef de tous les chrétiens, de conserver à cette Eglise la pureté dans sa foi, son unité dans ses dogmes, sa

gravité dans ses mœurs, son zèle et ses lumières dans son enseignement.

Priez-le d'accorder ses grâces et ses bénédictions sur la terre et de donner un jour dans le ciel *la couronne de gloire qu'il a promise à tous ceux qui auront donné en son nom des vêtements à ceux qui en auront eu besoin, à boire à ceux qui auront eu soif, et à manger à ceux qui auront eu faim*; à ces vénérables et saints évêques d'Espagne, si dignes des siècles brillants de la primitive Eglise, à tout ce clergé qui sait si bien imiter ses premiers pasteurs; à ces communautés séculières et régulières si pénétrées de l'esprit de leurs saints fondateurs; à tous ces fidèles enfin si attachés à la foi de leurs pères et dont un grand nombre nous retrace le tableau touchant des mœurs des premiers chrétiens.

Unissez aussi, M. T. C. F. vos supplications à celles de votre évêque, comme il unit sa reconnaissance à la vôtre, et prier avec lui pour cette respectable et sainte communauté de Montserrat. Aidez-moi à m'acquitter envers tous les membres d'une maison, dont la vie solitaire, simple et édifiante, n'a pas moins contribué à adoucir la rigueur de mon exil que les soins empressés et les attentions délicates qu'ils n'ont cessé de me prodiguer depuis trois ans que je jouis du spectacle de leurs vertus. Ah! mes frères, le monde n'offre rien qui puisse se comparer à la paix qu'on goûte dans une maison religieuse, dont tous les membres, fidèles à leur vocation, suivent sans contrainte la règle de leur institut et montrent dans la douce et modeste gravité de leur extérieur la sévérité constante qui règne dans leur âme. Le joug de J. Ch. est léger à ceux que le monde croit accablés sous le poids de leurs chaînes. Oui, j'ai vu les enfants de S. Benoit heureux et contents, si dignes de leur saint patriarche, et c'est à eux que je dois les consolations les plus pures que j'éprouverai peut-être de ma vie, mais dont le souvenir ne m'en sera que plus cher et plus précieux. Daigne le Dieu du ciel, par l'intercession de la reine des Vierges, à laquelle ce célèbre monastère est spécialement consacré, combler de ses grâces et de ses bénédictions le sage et vénérable abbé, qui a été élu pour la troisième fois pour le gouverner les dociles enfants que Dieu lui a donnés, comme autant de prodiges et de modèles en Israël, les Hilarions et les Pacomes qui peuplent les arides rochers de cette montagne sainte, et cette jeunesse, si intéressante par sa candeur et son innocence, qui, sous de si bons maîtres, consacre ses premiers accents à la reine des anges, s'exerce sans cesse à louer le Seigneur, et se forme aux vertus des saints, dont elle chante les louanges.

Mais surtout, M. T. Ch. F., que votre reconnaissance ranime votre

piété, lorsque vous prierez pour ce vertueux et incomparable archevêque de Tolede, que l'église de France nommera toujours avec attendrissement parmi ses plus illustres bienfaiteurs, et qui sera à jamais cité dans les annales de la charité et de la bienfaisance de l'église de J. Ch.

Et comment l'église de France pourra-t-elle jamais reconnaître ce qu'a fait pour elle l'église d'Espagne? Hélas! M. T. C. F., elle sait bien qu'il ne reste à la nôtre que des larmes, des prières et de bons exemples, et c'est aussi tout ce qu'elle demande et attend de nous en échange de ce que nous lui devons. Mêlons donc nos larmes aux siennes; compatissons à sa douleur; car elle pleure sur les ruines de nos églises et sur les calamités de notre patrie. Que nos vœux pour sa prospérité s'élèvent jusqu'au ciel : que vos paroles, vos actions la consolent, l'édifient et la dédommagent des pertes qu'elle a faites par la défection de tant de nos frères coupables; car ces frères coupables lui appartiennent ainsi qu'à nous. Un jour de fête est l'époque tant désirée de la paix et de la joye universelle.

Voilà, M. T. C. F. les seuls trésors qui nous restent, offrons-les à cette Eglise, devenue aujourd'hui notre mère; offrons-les lui aussi au nom de nos frères errants et dispersés, qui ne sont cependant qu'un avec nous, et qui nous imposent la loi d'acquitter ainsi cette Eglise de France, qui, malgré tous les efforts réunis de l'impiété, subsiste encore avec éclat dans ses membres malheureux, épars et répandus parmi les nations étrangères.

Je sais, M. T. C. F., et c'est ma plus précieuse consolation, que vous êtes pénétrés de ces sentiments, qu'ils ont été jusqu'ici et qu'ils seront toujours la règle de votre conduite : mais j'aime à vous en féliciter et à me rappeler encore avec vous, au moment de mon départ, des devoirs sacrés dont l'accomplissement doit soulager mes peines.

Si, comme je le désire, la Providence me conduit auprès du chef de l'Eglise, je déposerai à ses pieds votre fidélité, votre soumission au vicaire de J. Ch., vos vœux pour sa conservation et l'effusion des sentiments de votre gratitude envers l'Eglise d'Espagne.

J'offrirai sur le tombeau des saints apôtres mes prières les plus ferventes pour votre bonheur dans ce monde et pour votre salut dans l'autre. Je solliciterai leur intercession puissante pour vos églises et pour la mienne; vous serez, comme vous l'êtes toujours, un des principaux objets de mes prières; que je sois aussi l'objet des vôtres. C'est un de vos devoirs sans doute, mais j'aime à vous le demander au nom de l'attachement qui nous unit.

Je prends des mesures pour recevoir exactement de vos nouvelles et

pour vous faire savoir des miennes; et si la juste colère du ciel se calme, s'il se laisse fléchir par les supplications des justes et des martyrs, s'il veut enfin nous ramener dans nos églises, je cours au premier signal me réunir à vous, et nous irons tous ensemble, sous ses auspices, ramasser les débris de cette Eglise, qui nous fait aujourd'hui verser tant de larmes, et chercher les seuls plaisirs qu'il nous soit permis d'ambitionner à l'avenir, en travaillant sans relâche à la gloire de Dieu et à notre salut, et en consacrant tous les instants de notre vie à réunir dans le sein de l'Eglise les restes infortunés de nos frères, et à contribuer par nos discours et par nos exemples au rétablissement et au maintien de l'ordre et de la paix.

Mais si les décrets impénétrables de la justice divine éloignaient cette époque si désirée, ou si nous ne devions jamais en voir le terme, que le courage dans une épreuve si pénible, que la patience dans l'adversité, que la résignation pleine, entière et parfaite, dans la volonté de Dieu, vous soutienne jusqu'à la fin; car vous le savez, *ce n'est qu'en persévérant jusqu'à la fin que le juste sera couronné.*

Mais éloignons, M. T. C. F., une pensée si désolante et si triste, et espérons encore que notre Dieu se laissera désarmer; pénétrons-nous seulement de plus en plus de cet esprit de foi, si nécessaire dans ces temps désastreux; n'ayons d'autre volonté que celle de Dieu, d'autres désirs que les siens; ne craignons que lui, n'espérons qu'en lui, n'aimons que lui, ne cherchons notre bonheur que dans l'accomplissement de ses desseins; ne voyons dans tous les événements extraordinaires qui se passent sous nos yeux que des effets de sa justice; et si nous l'aimons sincèrement, nous devons adorer et aimer sa justice; si nous l'aimons comme il veut être aimé, nous pourrons défier les méchants; nous serons riches au sein de l'indigence, nous serons calmes au milieu des orages, et ni les barbares, ni les tyrans ne pourront troubler la paix de notre âme.

Je vous la souhaite, M. T. C. F., cette paix intérieure, cette paix dont le juste jouit au milieu des persécutions, des tourments, et à la vue même de la mort, cette paix, que notre divin maître nous offre depuis cinq ans d'une manière si pressante. Vous savez *que ce n'est pas la paix du monde qu'il est venu porter à ses disciples;* et d'ailleurs, cette paix, si souvent dangereuse, par l'abus déplorable qu'en font les chrétiens, n'existe même pas sur la terre : gardons-nous donc bien de rejetter la seule qui nous reste, et dont nous pouvons jouir dès aujourd'hui.

Adieu, M. T. C. F., recevez les assurances de mon intérêt, de ma

vénération et de la tendre amitié que je vous ai vouée en Notre Seigneur J.-C.

† *Signé*, François de Gain, évêque de Tarbes.

Nous laisserons à nos lecteurs la juste appréciation de cette pièce, véritable monument de juste reconnaissance, de charité, de sollicitude et de tendresse épiscopales. « Je suis charmé — » disait à cette occasion Mgr de Latour-Dupin à l'archiprêtre de » de Tarbes — je suis charmé du succès de la lettre de votre » évêque, et n'en suis pas surpris; je ne l'ai lue qu'après son » départ. Il se borna à me dire qu'il avait écrit à ses diocésains. » Cette lettre lui fait honneur : elle peint bien son âme, son bon » cœur, elle est digne de sa piété. Je serois fort aise d'en avoir » un exemplaire. »

Nous devons celui qu'on vient de lire à l'attention intelligente qu'avait généralement M. l'abbé de Layrolles de garder copie exacte des écrits de son Evêque. Il est resté de ce travail, en deux volumes in-4°, un recueil manuscrit, dont nous avons déjà donné connaissance, grâce à une bienveillante communication de M. l'abbé P. Laurence, actuellement vicaire général de Tarbes (1). Ces précieux documents ont été cédés en mai 1858, par la famille de M. l'abbé de Layrolles, au diocèse dont ce digne ecclésiastique avait partagé l'administration avec Mgr de Gain, jusqu'en novembre 1801, c'est-à-dire jusqu'à l'époque mémorable où ce saint Evêque consentit à se démettre du siége de Tarbes entre les mains du Souverain Pontife.

Nous n'avons pas besoin de répéter ici que ces deux volumes renferment un véritable trésor de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de l'Eglise de France, dans cette longue période de tristes vicissitudes et d'épreuves de tout genre. Ce n'est pas seulement par des extraits, mais bien par une publication *in extenso* que les amateurs éclairés de recherches historiques seraient heureux de connaître ce recueil.

(1) Voir t. I, p. 219 et suivantes, quelques détails sur ce recueil.

Mais revenons aux vénérables passagers que nous avons vus faire voile vers les côtes d'Italie, au commencement de l'automne de l'année 1794. La mer, généralement agitée à l'époque des équinoxes, ne leur avait pas été favorable, spécialement dans la traversée du golfe de Gênes. Ils avaient considérablement souffert l'un et l'autre (1). Toutefois, après quelque temps de repos, ils avaient pu se diriger, à petites journées, vers la légation de Ravenne, pour se fixer provisoirement à Faenza; et c'est de cette dernière ville que l'archiprêtre de Tarbes reçut le petit billet suivant, écrit de la main même de son Evêque, mais sous le pli de leur métropolitain :

Pour Monsieur
l'abbé de Casteran,
à Saragosse.

J'ai reçu, mon cher abbé, votre petit billet du 10 janv. du sein de votre retraite. Je partage votre bonheur et les consolations que vous y a procuré à tous les exemples édifiants et les paroles de consolations de notre saint archevêque. Cette visite assurément lui a fait autant de plaisir qu'à vous, et je le trouve heureux d'avoir pu vous la faire.

Je vous ay ecrit une tres grande lettre de details sur ma position, j'espere quelle vous sera parvenue, vous y verés les causes de mon silence et letat du clergé dans ce pais. Notre archevêque poura suppléer à ce que j'aurois omis (2).

Je suis charmé de ce que tous mes diocesains sont bien portants, et toujours placés avantageusement. Il me semble que l'archipretre de Banios et un autre étoient sur la frontière assez mal, je voudrois les savoir aussi dans l'interieur. Et le pere Goffin, et l'arch. de Preichac, ont-ils quité Houesca? Informés moi de tout, et puisque vous avés des moiens de mécrire a peu de fraix, emploiés les je vous prie toutes les semaines, et si vous entendés parler de Tarbes, faite m'en part; je suis charmé que votre santé soit bonne, la miene et celle de Layrolles sont excellentes. Je vous avois mandé les difficultés que j'eprouvois pour placer l'abbé de Fayale. J'apprend dans le moment qu'a mes vives sollicitations il vient d'etre placé a Bologne, dans le seminaire de l'archeveque

(1) Voir t. I, p. 143.
(2) Cette lettre ne s'est pas encore retrouvée dans la collection qui nous reste.

ou il restera, et traité a merveille et avec egard; il est parfaitement content, il a la meilleure place qu'il y ait dans Bologne ou il y a 300 prêtres françois dont plusieurs sont sans places. Je ne puis vous dire combien cela me fait plaisir.

Je n'ai point reçu la lettre que vous manoncés m'avoir ecrit par lab. de Luscan, je n'ai point entendu parler de lui.

Adieu, mon cher abbé, ce billet est trop petit pour entrer dans d'autres details, je me borne à vous assurer de ma bien tendre et durable amitié. L'abbé de Layrolles vous embrasse, je parlerai de vous à l'abbé de Fayale. Mille et milles tendresses a tous mes pauvres diocesains, priés tous pour moi. Adieu.

Faenza par Lugo, le 8 février 95.

Faenza est une petite ville épiscopale de la Romagne. Nous ignorons pour quel motif Mgr de Gain lui donna la préférence pour sa première station dans cette nouvelle terre d'exil. Mais sa lettre du 18 août 1794 nous fait connaître qu'il ambitionnait, avant tout, un séjour modeste et sans bruit : « Vous pensez bien que, » dans ma misère, je n'irois pas habiter Rome ni une grande ville : » je ne sais donc pas où je me fixerois. »

Il espérait bien, sans doute, que la Providence daignerait le conduire auprès du chef de l'Eglise, pour déposer à ses pieds l'hommage de la fidélité et de la soumission de son Clergé au vicaire de Jésus-Christ. Mais son intention très arrêtée de vivre dans une humble retraite devait toujours le rappeler loin du tombeau des Saints Apôtres; vu d'ailleurs que la capitale du monde chrétien n'avait plus de place à offrir aux émigrés de l'Eglise de France. « Les » prêtres — dit un auteur du temps — qui arrivèrent les premiers » à Rome furent placés par le Saint-Père dans des maisons reli- » gieuses. Chacun d'eux y trouva tout ce qui était nécessaire à sa » subsistance. Mais le nombre de ces victimes de la persécution » croissant tous les jours, et la trop grande affluence de ceux » qui arrivaient encore pouvant devenir onéreuse, Pie VI donna » ordre à tous les évêques de l'Etat ecclésiastique de recevoir et » de secourir ces généreux confesseurs de la foi... Il voulut qu'ils

» fussent distribués, comme à Rome, dans les maisons religieuses » et dans tous les lieux de piété; qu'aucun monastère, aucun » couvent ne fût exempté. Et les Evêques eurent mission de veiller » par eux-mêmes à ce que, sur tous les points de l'Etat ecclésias- » tique, les secours fussent distribués avec prudence et suivant » les facultés des maisons respectives; de telle sorte que ces se- » cours donnés avec plaisir et sans la moindre répugnance fussent » la preuve que l'esprit de charité triomphait en cette occurrence, » et que l'ordre du Souverain Pontife ne parût pas arracher quel- » ques aumônes (1). »

Cette paternelle organisation de l'assistance publique de nos prêtres français (2) fut connue de Mgr de Gain à son arrivée en Italie; et c'est à Faenza qu'il dut en recueillir les premiers fruits, avec son grand vicaire. S'il faut en juger par sa correspondance, il séjournait aussi, par temps, à Lugo, petite ville de la délégation de Ferrare, à l'est de Bologne. C'est, au reste, de Lugo même qu'il data, le 20 mai 1795, une ordonnance fort remarquable, dont il avait donné une analyse rapide à l'archiprêtre de la Sède, dans une lettre des premiers jours de ce même mois. Cette ordonnance porte en titre : « Diverses instructions et dispositions » relatives à la conduite que doivent tenir, dans l'exercice des fonc- » tions du Saint Ministère, les ecclésiastiques du diocèse de Tarbes » qui se proposent de retourner en France. » Dans le recueil de M. l'abbé de Layrolles, elle comprend cent neuf pages d'une écriture très compacte. Elle touche à toutes les parties de l'administration diocésaine et des fonctions ecclésiastiques. Mais le saint évêque s'était inspiré, en l'écrivant, de toute la rigueur des principes théologiques dont la pratique, à certains égards, n'est réalisable que dans les temps de calme et d'ordre social. On ne sera donc pas étonné que son métropolitain, homme de tête et d'une prudence

(1) *Vie de Pie VI*, en forme de lettres, par un prêtre émigré. — 1 vol. in-12. Londres, 1800.

(2) Feller porte à plus de quarante mille le nombre des émigrés qui furent ainsi secourus en Italie par le Souverain Pontife. C'était, par anticipation, son *denier de Saint-Pierre*.

consommée, n'ait apprécié cette ordonnance qu'avec une sage réserve. Voici, du reste, ce qu'il en écrivit, après l'avoir lue, à l'archiprêtre de Tarbes :

J'ai été étonné mon cher abbé de la promptitude avec laquelle vous est arrivé le paquet de l'év. de Tarbes : Si vous ne trouvés pas d'inconvénient à la publication de la 1re partie je m'en rapporte parfaitement à vous. Relisés-la bien avant et voyés s'il n'y a pas des expressions et des tirades trop fortes contre la Convention : car le grand danger est qu'une fois publique en Espagne elle ne soit portée en France et n'y fasse plus de mal que de bien : tout se raporte avec une grande facilité et c'est un des dangers de toutes les instructions qui seront faites avant la rentrée, c'est que les méchants en auront connaissance en France avant même que les prêtres qui doivent en faire usage y ayent repassé et l'effet sera de soulever contre nous bien du monde. Vous comprenez que toutes les décisions contre les détenteurs des biens ecclésiastiques par exemple étant annoncées d'avance ne font que nous préparer bien des ennemis : J'en dis autant de plusieurs autres. Sans doute il faut que ces prêtres sachent comment ils doivent se conduire; mais il faut qu'eux seuls le scachent. Et quoique la vérité ne doive jamais être trahie, elle ne doit pas toujours être publiée sur les toits; elle doit souvent n'être ditte qu'a l'oreille.

En tout, ce qui suppose trop notre rentrée est déplacé, et voisin du ridicule quelque bien tourné qu'il soit et quelque édiflant qu'il puisse paroître. Il me semble que la prudence de l'évêque de Tarbes a senti cela puisqu'il y a une partie de son ouvrage qu'il défend de communiquer par écrit : mais quand il l'a composé, il ignorait encor les derniers evenements dont le résultat me parait être qu'il y a aujourd'hui en France moins de liberté qu'il y a 6 mois : en sorte qu'étant déja d'avis que presque tous les prêtres francois devoient se tenir tranquilles et rester en Espagne, je le suis bien davantage; et a peine aujourd'hui ferois-je quelque exception : il faut laisser passer la crise actuelle.

Il n'y a rien à refuser à des hommes tels que M. Amblard et M. Pradere : ainsi on peut leur communiquer la seconde partie, mais pour eux seuls.

Enfin mon cher abbé pour me resumer, vous êtes sage et prudent mais defiéz-vous de l'illusion que vous peut faire votre amitié pour l'eveq. de Tarbes. Sans doute tout ce qui sort de sa plume a un caractere de pieté et de douceur qui va a l'ame. Mais il faut voir si malgré

l'edification momentanée qui en resulteroit, il n'y a pas de l'inconvenient a publier des choses qui ont pour objet notre rentrée, et s'il ne seroit pas blamé de l'avoir annoncée comme une chose certaine et prochaine.

Tous ces Mrs vous disent mille choses : je vous en demande un million pour les Martinés seculiers et reguliers.

Recevés mon cher abbé l'assurance, etc., etc.

Plasencia ce 26 juin 1795. ✝ L. A. arch. d'Auch.

Le vénérable archevêque d'Auch était donc bien éloigné de croire à l'opportunité de l'ordonnance que son suffragant envoyait de Lugo. Déjà tout venait de prendre une nouvelle face à Paris et dans les provinces. Mgr de Gain l'ignorait encore; et pourtant il avait lui-même hésité le premier, ne sachant pas trop, comme il disait dès le début de son écrit, si le récent décret porté en France par les auteurs des maux de l'Eglise, pour le libre exercice de tous les cultes, ne serait pas un nouveau piége tendu par l'enfer aux prêtres fidèles.

« Dans ce doute affreux, — ajoute-t-il, — que devez-vous faire, » mes bien aimés coopérateurs? Que dois-je moi-même vous con- » seiller et vous ordonner?»

Et néanmoins, après une courte mais bien ardente invocation, il entre résolûment en matière. Il trace d'une main ferme et dans tous ses détails la ligne de conduite que devront suivre, dans son diocèse, les prêtres émigrés qui, par des temps si difficiles, auront le courage d'aller y redemander leur part de la nouvelle liberté.

F. C.

ESQUISSE

D'UNE

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA GASCOGNE

PENDANT LA RENAISSANCE (1).

Vagliam'il lungo studio, e'l grande amore.
DANTE, Inferno, c. I, v. 83.

I. Des trois siècles de la Renaissance.—II. XIVe SIÈCLE. Conciles, Statuts synodaux, etc., Clément V. III. Guillaume de Godin, cardinal dominicain. IV. Vital du Four, cardinal franciscain. V. Ecrivains dominicains; Bernard de Parentis, etc. VI. S. Pierre-Thomas, Rob Waldebry, théologiens. VII. Bernard Alamandi, canoniste. VIII. Historiens : Garsias Henguy, Bernard de la Mote. IX. Humanistes : Jacques Colonna et Pétrarque. X. Poésie romane : Bernard de Panassac. XI. Lettres françaises : Gaston Phébus. — XII. XVe SIÈCLE. Evêques écrivains : Jean de Lombez, Sanche Muller, etc. XIII. Seigneurs lettrés : Jacques d'Armagnac, le cadet d'Albret. XIV. Le cardinal de Bilhères et Jean Marre. XV. Premiers livres liturgiques imprimés.

I. Il y a eu dans le retour des peuples européens de la barbarie à la culture antique, profondément modifiée par le christianisme, que l'on est convenu d'appeler Renaissance, des éléments opposés et des moments divers. Si le mot «Renaissance» rappelle aux Français le XVIe siècle seulement, il faut s'en prendre un peu à nos habitudes de synthèse excessive. Il y a eu la part de l'élément classique dans toutes les époques saillantes du moyen-âge littéraire, sous Charlemagne, au XIe siècle et au siècle de saint Louis. Mais ce mouvement d'émancipation intellectuelle, qui triomphe sur toute la ligne sous Léon X et François Ier, part très évidemment de l'impulsion donnée à l'étude du latin classique et du droit

(1) Ce travail fait suite à celui qui a déjà paru dans le *Bulletin* (t. 1, pp. 150-171), sous ce titre : *Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au* XIVe *siècle*. Une dernière étude terminera bientôt ce résumé fort sommaire de mes recherches sur le développement intellectuel de la province d'Auch, en présentant l'*Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la période française* qui comprend le XVIIe et le XVIIIe siècles.

romain dès le XIVe siècle. L'Italie l'a toujours compris, en plaçant Boccace et Pétrarque à l'origine de la Renaissance. Il doit m'être permis de compter ici comme les Italiens. Car la Papauté du XIVe siècle, qu'on pourrait presque appeler gasconne, fit pénétrer de bonne heure quelques rayons de la nouvelle lumière jusque dans notre province.

Décadence et Renaissance : XIVe siècle.

II. Le relâchement moral est la conséquence ordinaire d'un progrès dans la civilisation matérielle, tel que celui du siècle précédent. Aussi, l'activité ecclésiastique, qui domine encore tout le mouvement intellectuel dans celui-ci, se déploie surtout en règlements disciplinaires promulgués par les Conciles. Ce qui reste des Conciles de Nogaro (1303, 1316) et de Marciac (1326, 1330) atteste à la fois les plaies de la société et le besoin d'ordre qui animait les premiers pasteurs. Le Concile général de Vienne (1311), où siégèrent plusieurs de nos évêques, leur ouvrit un horizon encore plus vaste. L'ordre des Templiers, si effroyablement déchu de son esprit primitif, fut à jamais déraciné de la terre où il s'était trop attaché.

Les intérêts temporels étaient bien souvent funestes à la cléricature tout entière. Mais les actes épiscopaux s'ajoutaient aux canons des Conciles pour maintenir ou rétablir la discipline. Amanieu II d'Armagnac donna des constitutions à l'Eglise d'Auch dès l'an 1300; soixante ans après, Arnauld-Aubert en publia de nouvelles. L'Eglise de Dax en reçut également de ses deux évêques, Arnaud de Ville en 1285, et Bertrand Ier en 1360. Tel de ces prélats consuma une partie de son activité à lutter contre les juges séculiers; tel autre à réprimer les prétentions de son Chapitre. L'esprit procédurier et querelleur profitait amplement de l'impulsion nouvelle donnée aux études de droit civil et canonique. Le cardinal Pierre Ithier, évêque de Dax (1363), était un jurisconsulte de Périgueux. Les Gascons formaient à l'Ecole de Droit de

Poitiers toute une bande à part, dont l'humeur tapageuse causa plus d'un désordre. A Bordeaux, Jean Faber, le Barthole français, dictait en plein XIVe siècle son commentaire clair et solide sur les Institutes de Justinien, qui a été imprimé à Venise en 1488.

Mais le principal instigateur du progrès dans les études ecclésiastiques, et surtout dans le droit, à cette époque, fut notre Clément V. Né dans un château du Bazadais, Bertrand de Goth, qui fut évêque de Comminges de 1293 à 1299, et qui passa du siége de Bordeaux au trône pontifical en 1305, inaugura pour la Papauté ce que les Italiens ont nommé la captivité de Babylone, période que nous n'avons pas le droit de maudire; car elle contribua puissamment à la prospérité de notre Midi et n'aida pas peu à l'expulsion des Anglais. Clément V, il est vrai, ne se recommande pas sur ce dernier point à notre patriotisme. Mais ses choix pour le cardinalat, dont la plupart furent très heureux, quoi qu'on en ait dit, tombèrent souvent sur nos compatriotes; et les Constitutions qu'il avait mises en ordre pour former dans le Corps du droit canonique un septième livre à la suite du Sexte de Boniface VIII, et qui ont gardé le nom de Clémentines, lui assurent une des premières places dans l'histoire du Droit ecclésiastique.

III. Le plus célèbre cardinal gascon de Clément V fut un dominicain de Bayonne, Guillaume de Godin. Entré fort jeune dans l'ordre, il avait professé la philosophie et la théologie à Bordeaux, à Condom, à Bayonne, enfin dans l'*Etude générale* de Montpellier, et avait pris ses grades à l'Université de Paris. Successivement maître du sacré-palais, cardinal de Clément V et son légat *à latere,* il consacra saint Raymond de Peñafort, évêque de Jérusalem, et présida en Espagne le Concile de Valladolid, dont les actes, aussi étendus que remarquables, sont un monument de son zèle et de sa prudence, et à la fois du relâchement de la discipline à cette époque (1322). Il fonda les églises des Frères Prêcheurs d'Avignon, de Bayonne et de Toulouse, et voulut être enterré dans cette dernière, d'après son testament, dont quelques fragments ont été sauvés par Oyhénart. Il mourut à Avignon en 1336, laissant,

entre autres écrits, des sermons, un traité de l'union de Jésus-Christ et de l'Eglise, et surtout un livre intitulé : *Tractatus de principe et prœlatorum Ecclesiæ potestate*, pièce importante pour l'histoire de la doctrine des rapports entre les deux puissances, publiée en 1506, avec d'autres livres sur le même sujet, par Jean Petit, qui l'attribua par erreur à Pierre de la Palu.

IV. Guillaume de Godin avait pris une grande part à la triste controverse soulevée vers 1325 par les Franciscains, qui soutenaient que Jésus-Christ et les Apôtres n'avaient pas joui du droit de propriété, même sur leurs aliments. Ces subtilités ridicules et dangereuses, combattues par les Frères Prêcheurs et leur cardinal Guillaume de Godin, eurent pour tenant un cardinal gascon, de l'ordre des Frères Mineurs, Vital du Four, qui eut au moins le mérite de se soumettre humblement à la condamnation pontificale, occasion de schisme pour une grande partie de la famille de saint François. Avant d'être appelé par Clément V aux honneurs du cardinalat et à l'évêché d'Albano, il avait été provincial de son ordre en Aquitaine. Aussi docte que pieux, il écrivit beaucoup. On n'a publié de lui, outre quelques pièces sur la controverse de la pauvreté de J.-C., que le *Speculum morale totius scripturæ sacræ* (Lyon, 1513, Venise 1594 et 1600) et des Commentaires sur les Proverbes, les quatre Evangiles et l'Apocalypse (Venise, *anno?*) C'est mal à propos qu'on a mis son nom sur un gros Traité d'hygiène, publié à Mayence en 1531, et qui lui a procuré le titre de médecin dans une foule de compilations bibliographiques. Parmi ses ouvrages manuscrits, on trouverait peut-être encore quelque intérêt dans son traité de la Conception de la Très-Sainte-Vierge et dans ses Sermons divisés en plusieurs séries, dont une a pour objet les mœurs des courtisans, et en particulier des officiers de la cour pontificale. Le cardinal du Four mourut à Avignon en 1327.

Je ne trouve pas d'autre nom littéraire parmi les Franciscains gascons du xive siècle ; c'est peut-être la faute des annales littéraires de l'ordre, dressées avec beaucoup moins d'exactitude que

celle des Jacobins. Je nommerai pourtant Guillaume VIII, évêque de Bazas et frère mineur, à cause de sa riche bibliothèque qu'il légua au collége de Pelegrue de Cahors.

V. Voici maintenant les écrivains gascons de l'ordre de saint Dominique qu'il faut placer à la suite de leur confrère le cardinal Guillaume de Godin.

Loup de Bayonne, prieur du couvent de cette ville en 1300 et qui mourut vers 1312, n'a laissé qu'une lettre assez courte, mais intéressante pour l'histoire des Albigeois.

Bernard de Parentis, natif d'Orthez, étudia quelque temps à Paris, reçut de Clément V le titre de maître et enseigna à Albi et à Toulouse. Il écrivit des sermons, restés manuscrits, et des Explications sur les Introïts, Epîtres et Evangiles de la messe, depuis l'Avent jusqu'au milieu du Carême, travail également inédit, et peut-être perdu. Mais son Traité sur la Messe, ouvrage liturgique qui n'est pas sans mérite, a été imprimé au moins quatre fois (Cologne, 1484; Paris, 1510, 1517, 1531); les trois premières sous le titre de *Lilium missæ* et sans nom d'auteur.

Frère Arnaud Frédet (mort en 1329) monta sur le siége de Comminges que saint Dominique, fondateur de son ordre, avait refusé, et fut chapelain et confesseur de Clément V. D'après son épitaphe, qui se voyait en l'église des Dominicains de Rieux qu'il avait fondée, il avait fait un commentaire abrégé sur la Genèse.

Enfin frère Barthélemy d'Arribère (en latin *de Riparia*), maître de théologie en l'Université de Toulouse, provincial de l'ordre dans la même ville et depuis évêque de Bayonne (1381), écrivit des Commentaires sur le Maître des sentences, qui pourraient bien être perdus.

VI. Les Bénédictins, devancés par la fervente jeunesse des ordres mendiants, ne donnent guère signe de vie en ce siècle dans le domaine de notre histoire littéraire. Les Carmes, au contraire, ont des écoles florissantes. Leur héros à cette époque, saint Pierre-Thomas, avant de porter le titre de patriarche de

Constantinople et de sacrifier sa vie dans la lutte suprême de Chypre et de Rhodes contre les musulmans (1360), avait étudié chez les Carmes d'Agen, professé la grammaire chez ceux de Lectoure et pris l'habit de l'ordre au couvent de Condom. Sa vie héroïque, ainsi que ses œuvres (Traité sur l'Immaculée-Conception, Commentaires sur le Maître des sentences, Sermons divers, Lettre sur la prise et l'abandon d'Alexandrie), mériterait d'être mise en pleine lumière. Avec plus de constance que de souplesse, plus d'activité que de politique, il se montra homme d'action et de foi dans ses nombreuses légations comme dans ses sermons, où il faisait souvent rire vers le milieu et presque toujours pleurer à la fin.

Il est vrai que Pierre-Thomas ne nous appartient qu'à demi : il était fils d'un pauvre fermier du diocèse de Sarlat. C'est sous la même réserve que j'inscris dans cette esquisse le nom d'un théologien étranger, Robert Waldebry, que l'occupation anglaise porta sur le siége d'Aire, d'où il passa, en 1687, à celui de Dublin, et depuis à ceux de Chester et d'York. Il s'acquit une place parmi les écrivains de son temps par des sermons et des ouvrages ascétiques.

VII. A partir de 1378, le schisme d'Avignon donna un nouvel objet aux discussions des canonistes. L'un des premiers, Bernard Alamandi, évêque de Condom, fit entendre des vérités courageuses dans un Traité du schisme (MSS. Bibl. Imp. Lat. 1481) qu'il dédia, en 1392, au pauvre roi Charles VI, malade, et qui demandait des prières et des conseils. Sa lettre apologétique à Clément VII (d'Avignon), qui s'était offensé de quelques passages de ce traité, n'est pas moins digne d'un évêque. C'est à tort que le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque du roi donne le titre de ce traité sous le nom de Pierre Teste. Le cardinal condomois de ce nom n'a laissé, que je sache, d'autre écrit à la postérité que son testament, qui est d'ailleurs une pièce intéressante.

Je ne transcris pas ici sans quelque hésitation le nom du

canoniste Pierre de Salinis, dont j'ai parcouru le long commentaire sur le Décret de Gratien, manuscrit à la Bibliothèque, sans y rien découvrir qui indiquât son origine. J'ignore également la patrie et même l'époque de Bertrand de Salinis, carme du midi de la France, dont les écrits sont l'objet de quelques recherches dans les mémoires inédits de Jean Balée, carme anglais (Biblioth. bodléyenne).

VIII. Me pardonnera-t-on ces listes insipides d'œuvres et de noms également obscurs, et que bien des gens croiront dignes de ne pas sortir de l'oubli? On s'exagère souvent la barbarie de ces époques si difficiles à bien pénétrer. J'avoue pourtant que, dans les sciences ecclésiastiques surtout, la critique faisait défaut, que l'érudition manquait presque toujours des plus précieux renseignements, que la forme ne visait presque jamais aux plus simples conditions de l'art. Mais à travers cette lettre sans vie, l'esprit et les mœurs du temps se révèlent. Il n'est guère de bouquin exégétique, médical, scolastique ou juridique qui ne renferme ou quelque fait inaperçu de l'historien, ou quelque curieux symptôme des vices et des vertus, des efforts et des regrets, des tendances et des répulsions de l'époque à laquelle il est né, de l'individualité et de la classe d'hommes qu'il représente. J'espère le montrer plus tard en étudiant patiemment quelques-unes des œuvres oubliées que j'énumère; les lire toutes, c'est impossible : on ne sait pas toujours où elles se trouvent, ni même si elles existent encore. C'est l'histoire, ce sont les faits que notre génération recherche avant tout et en tout, après le commun naufrage des idées et des croyances; c'est peu, si les faits n'apportent rien avec eux; mais, que Dieu nous soit en aide! l'histoire largement étudiée peut nous rendre tout le reste.

Parmi les écrivains du XIVe siècle, quelques-uns ont travaillé directement pour elle. J'ai eu tort de citer, dans la première partie de cette esquisse, l'*Historia abbatiæ Condomiensis* sous le siècle précédent : la dernière date de cette chronique est 1371. L'un des derniers abbés de Condom, Arnaud-Othon de Lomagne (1285-

1305), avait songé sans doute à l'édification des religieux plutôt qu'à la curiosité des historiens dans ses Fleurs des Saints, qui doivent être perdues aujourd'hui avec son Explication de la règle de saint Benoît.

Garsias Enguy, dont Antonio fait à tort un évêque de Bayonne, mais qui pouvait être un moine augustin de cette ville, a laissé un Abrégé (*Breviarium*) de l'histoire des rois de Navarre.

Bernard de La Mote, petit-neveu de Clément V, a écrit sans prétention littéraire une chronique presque personnelle de 1299 à 1355. Baluze en a fait usage; mais pour la reconstruire en entier, il faudrait l'extraire pièce à pièce de la chronique composite de G. du Puy, dont je parlerai au xviie siècle; c'est un anneau, dans la chaîne des chroniqueurs de l'église de Bazas, entre Garsias du Benquet et Arnaud de Pontac. Aucune église de notre province n'a les mêmes ressources historiques.

Il y aurait bien d'autres écritures nécessaires à l'histoire à cataloguer ici. Ce sont les coutumes, fondations, affranchissements, actes juridiques, testaments, etc., dont les archives de France foisonnent pour ce siècle et pour le suivant. Mais ces pièces, par leur nombre et par leurs divers caractères spéciaux, échappent à l'histoire littéraire réduite aux proportions d'une esquisse. Elles n'en devront pas moins tenir bonne place dans un tableau plus complet.

IX. L'histoire des études classiques renaissantes ne nous arrêtera pas davantage. Il est certain que des maîtres plus ou moins habiles formaient des latinistes dans les principales villes, et on a bien eu tort d'assurer qu'avant les colléges du xvie siècle, elles n'avaient que des abécédaires. Mais les témoignages n'ont pas encore été recueillis avec ensemble pour le constater sur toute la ligne.

En l'absence de tout nom gascon, n'oublions pas l'un des plus brillants humanistes de la cour pontificale, Giacomo Colonna, nommé par Jean XXII à l'évêché de Lombez, et qui eut à cœur la résidence. Malheureusement, nous ne pouvons juger des qua-

lités séduisantes de son esprit et de son caractère que par le témoignage de son ami PÉTRARQUE, lui-même chanoine de Lombez, et par un seul sonnet italien qui nous reste de Colonna. J'espère exposer un jour avec détail (je l'ai essayé déjà, mais très incomplètement) les relations du grand poète lyrique, « père de toute la culture moderne (ANDRES), » avec l'humble évêché gascon et avec l'illustre évêque.

X. Si Pétrarque étudia avec soin à Montpellier et à Avignon la poésie provençale, comme ses Rimes en font foi, s'il eut des rapports avec le Collége de la gaie science de Toulouse, comme le conjecture un descendant de Laure, l'abbé de Sade, il a dû connaître de près parmi les fondateurs de cette société un gascon, Bernard de PANASSAC, damoiseau, seigneur d'Arrouède. Sept troubadours avaient cru conserver la poésie méridionale, écrasée dans la défaite du Midi par le Nord, en fondant à Toulouse, en 1323, sous la protection de la Sainte-Vierge et de l'orthodoxie catholique, cette espèce d'Académie, marquée au front dès sa naissance d'un sceau de décrépitude. M. Noulet, qui, le premier, a fait connaître l'origine de Bernard de Panassac, a aussi publié une poésie assez curieuse de ce troubadour.

XI. La littérature des vainqueurs, la langue et la poésie françaises comptent, parmi les seigneurs gascons du XIVe siècle, un représentant bien autrement illustre que le naïf héritier de Marcabrus et de Géraud de Calanson : GASTON PHÉBUS, vicomte de Béarn (1331-1391). A travers une vie fort occupée de guerres et d'intrigues, il se fit à Orthez une des plus brillantes cours de l'Europe, accueillit Froissard, l'immortel historien de cette époque agitée, improvisa cette chansonnette *Aqueres montanhes* que les pâtres des Pyrénées chantent encore, et composa avec plus d'efforts des vers français peu réussis, inférieurs à la prose de son livre : « Les Deduyz de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de proye. » Les manuels de littérature et d'histoire continueront à répéter docilement l'arrêt d'un juge inconnu, qui a déclaré cet ouvrage un chef-d'œuvre d'amphigouri. Par bonheur, les

vrais juges en parlent tout autrement. « Le savant traité du comte de Foix..., dit M. le duc d'Aumale, est encore aujourd'hui un livre classique pour nos chasseurs à courre. Les du Fouilloux, les Salnove, les d'Yauville, les La Conterie, tous nos théreuticographes plus modernes, peuvent passer pour ses commentateurs. Ils ont modifié la forme, mais non le fond, et les mots techniques sont tous demeurés. »

Age de Transition et de Souffrance : xve siècle.

XII. Si au xive siècle le mouvement politique et guerrier éclipse presque l'activité intellectuelle, c'est pis encore au xve, où la lutte suprême contre les Anglais domine tout le reste. Nous ne saurions nous en plaindre sérieusement; nous prîmes une part trop glorieuse à cette lutte mémorable. Sans parler des efforts, trop peu étudiés encore, de nos villes de Gascogne pour chasser l'étranger, n'oublions pas que les plus illustres sauveurs de la France envahie, après Jeanne d'Arc et Dunois, sont trois Gascons : Lahire, Xaintrailles et Barbazan.

L'Eglise se ressentit elle aussi des troubles civils et politiques compliqués de l'affaire interminable du schisme d'Occident. Les deux premiers noms littéraires qui se présentent ici dans nos listes épiscopales sont des noms étrangers, et qui appartiennent aussi bien au siècle précédent. Jean II, évêque de Lombez de 1386 à 1415, natif de Bâle, se fit une grande réputation par son éloquence et par ses vastes connaissances en philosophie et en théologie. On rechercha longtemps ses opuscules et ses sermons que Conrad Gesner a mentionnés, mais dont je n'oserais assurer qu'ils aient été imprimés ni qu'ils subsistent encore. — Sanche Muller, évêque d'Oleron, qui mourut à peu près vers le même temps que Jean de Bâle, et qui avait été député du comte de Foix au concile de Constance, laissa un commentaire sur le Maître des Sentences, longtemps conservé à la bibliothèque des Dominicains de Toulouse.

Nos prélats les plus distingués dépensèrent presque toute leur activité dans les affaires ecclésiastiques ou civiles de ce siècle si troublé. Tels, l'archevêque Philippe de Levis, ambassadeur de Jean d'Armagnac auprès de Martin V, et l'un des pères du concile de Bâle, qui publia en 1429 des Statuts synodaux pour le diocèse d'Auch; et surtout Pierre de Foix, frère mineur et depuis cardinal, évêque de Lescar et de Couserans, et légat apostolique dans plusieurs provinces où il fit également admirer ses talents et bénir ses vertus. Ce grand homme termina le schisme d'Occident en obtenant la démission de l'anti-pape Clément VIII, présida en 1457 le concile d'Avignon qui élabora les plus sages règlements, fonda à Toulouse le célèbre collége de Foix qu'il dota de vingt-cinq bourses pour les étudiants pauvres, et lui légua en mourant (1464) sa riche bibliothèque qu'il tenait de l'anti-pape Benoît XIII. Le cardinal Louis d'Albret, évêque d'Aire (mort en 1465), confirma les règlements de ce collége de Foix d'où sortirent depuis plusieurs de nos grands hommes.

XIII. Ce siècle vit la chute de nos puissants seigneurs écrasés sous la rude main de Louis XI. Ce n'est pas dans l'histoire littéraire qu'on cherchera les noms de ces malheureux champions de la féodalité expirante. Toutefois, Jean d'Armagnac, la plus touchante victime de la puissance royale, mérite une place dans cette galerie. Rien n'est plus touchant que les lettres du pauvre Jacques à Louis XI. L'infortuné duc de Nemours était d'ailleurs un des princes les plus lettrés de son temps. Sa riche librairie, dont j'ai songé dans le temps à refaire le catalogue d'après les beaux restes que la Bibliothèque en possède encore, réunissait la plupart des ouvrages qui firent longtemps l'occupation intellectuelle, l'éducation morale et la récréation des seigneurs et des nobles dames. Plusieurs furent ornés par ses soins et sous ses yeux de précieuses miniatures; et l'un d'entre eux, composé par son ordre, mérite d'entrer dans le dossier du procès toujours pendant sur les origines de l'Imitation de Jésus-Christ et de l'Internelle consolation.

Le noble et charmant poète qui ouvre avec Villon l'ère moderne de la poésie française, Charles d'Orléans, père de Louis XII, avait épousé Bonne d'Armagnac à laquelle on a attribué quelques vers. Il paraît bien qu'il faut les lui enlever; c'est assez qu'elle ait inspiré quelques-uns des chants les plus délicats de cette école où nous choisissons dans la foule le nom du Cadet D'ALBRET, dont il reste deux jolis rondeaux insérés parmi les poésies de Charles d'Orléans.

XIV. La poésie française ne pouvait s'implanter de longtemps dans nos contrées où le français n'était point parlé. La langue des troubadours était d'autre part tombée dans l'oubli. Mais le goût de l'étude se maintenait; les livres se multipliaient sans cesse. Nous voyons un ecclésiastique, Pierre de Montus, vers le milieu du siècle, posséder à lui seul trois bibliothèques : l'une en son abbaye de La Case-Dieu, l'autre à Marciac, la troisième à Vic-Fezensac. Les deux évêques les plus mêlés dans les affaires de l'époque méritent eux-mêmes les premières places dans notre histoire littéraire.

Jean de BILHÈRES, moine de Condom, abbé de Pessan, évêque de Lombez, conseiller et ambassadeur de Louis XI et cardinal, remplit avec succès les missions les plus épineuses pendant presque tout le cours de sa vie. Il eut cependant le temps d'écrire un Commentaire sur le maître des sentences, des Sermons, des Conférences ecclésiastiques, et deux discours d'apparat adressés l'un au Saint-Père, l'autre au Sacré-Collége. Il mourut à Rome en 1499.

Le zélé réformateur de l'ordre de Cluny, Jean MARRE, lui survécut. Fils d'un pauvre marchand drapier de Simorre, il arriva rapidement par son mérite aux plus hauts emplois de son ordre et occupa longtemps le siége de Condom; mais son influence dépassa toujours de beaucoup les limites de son diocèse. Il fonda, rétablit ou enrichit plusieurs églises de la région, se distingua comme orateur dans les circonstances les plus solennelles et traça dans son *Enchiridion sacerdotale* un excellent manuel doctrinal

et moral à l'usage du clergé. Un libraire parisien publia sans sa participation ce petit livre, dont le Bibliographe général des Bénédictins, Ziegelbauer, a constaté depuis longtemps le mérite et l'insigne rareté. Je crois pouvoir lui attribuer encore avec certitude un curieux mémoire politique et religieux destiné au roi François Ier et qui est aujourd'hui manuscrit à la Bibliothèque. Le P. Mongaillard ajoute qu'il publia le premier Catéchisme de Condom; mais où est aujourd'hui ce Catéchisme? et qui pourra nous en donner une idée? Qui surtout pensera sérieusement à retracer l'histoire de ces humbles livres, les plus importants pour l'histoire religieuse et morale des populations chrétiennes, et à les suivre dans les diocèses de notre province, en notant tous leurs changements où se reflète l'influence locale des travaux de l'Ecole, des efforts de l'hérésie, du zèle des premiers pasteurs?

XV. Je n'aurai pas fini de sitôt à constater les autres *desiderata* qui s'offrent à moi dans le domaine inexploré que je parcours beaucoup trop solitairement. Voici pourtant un projet d'histoire encore plus important que celui des Catéchismes; je veux parler de la liturgie locale. Je la saisis au xve siècle, parce que ses premiers monuments imprimés sont des dernières années de cette période. Mais l'étude critique de ces livres et des manuscrits liturgiques encore conservés peut nous conduire beaucoup plus haut. Il y a déjà dans les Mémoires de l'abbé Daignan du Sendat des notes étendues sur l'ancienne liturgie auscitaine. Il faudrait les compléter, les étendre à toute la province, les continuer, les publier. La moisson est vaste, les ouvriers ne paraissent pas manquer, qu'ils osent seulement. Je n'ai à faire ici que mon humble besogne de cataloguiste, et avec bien peu de renseignements. La première édition du *Missale ad usum ecclesiæ auxitanæ* fut imprimée à Toulouse, par Hugues de Cossio, en 1491. Le Missel de Lescar sortit des presses de Pampelune, en 1496. Les Bréviaires gothiques de Bazas (Bibl. de Bordeaux) et de Lescar (à M. l'abbé Canéto), peuvent être à peu près du même temps. Le Bréviaire d'Auch ne paraît qu'au siècle suivant; on verra au xvii^e

l'adoption du Bréviaire de S. Pie V, et au XVIIIe la réforme liturgique et ses incidents divers (1).

LÉONCE COUTURE.

LA SIGNATURE D'UN SCULPTEUR DU XVIe SIÈCLE

aux Boiseries d'Auch.

En 1850, nous disions dans notre petite Monographie de Sainte-Marie d'Auch, in-12, page 246 : « Nous nous contenterons, pour le moment, de reproduire ici la seule inscription, qui, dans les stalles du chœur, *semble* présenter les caractères de la signature d'un huchier. »

Or, voici cette inscription en lettres des premières années du XVIe siècle :

A. ✧ PICQVEPŌIDRE QUI PICQVE SEPOĪ

On a mis en question si cette série de mots réunit les conditions d'une véritable signature. Nous le pensons; et dans notre hypothèse, A. serait l'initiale du prénom donné à notre sculpteur le jour de son baptême, tel que : Antoine, Auguste, Ambroise, etc., etc. PICQUEPOIDRE serait le nom proprement dit. Il ne manque pas, au reste, d'une certaine analogie avec celui d'une famille connue à Auch : PIQVEPÉ est, de nos jours, le nom d'un peintre décorateur. Pourquoi, dans les premières années du XVIe siècle, n'y aurait-il pas eu un Picquepoidre (ou *Picquepoindre*, si l'on veut) (2), au nombre des artistes qui travaillaient à nos boiseries ?

La seconde partie de l'inscription ci-dessus suit la première, horizontalement et en retour sur la parclose de la stalle qui vient à droite. Elle en est donc comme le complément obligé; et la pensée rendue par les quatre mots que renferme cette seconde partie doit déterminer le vrai motif de la signature qui figurerait à la première. Or, ces quatre mots expriment, selon nous, l'action d'un entailleur qui travaille à sa pièce, *qui sculpte* le bois : PICQUEPOIDRE jouant sur la première partie de son nom aura mieux aimé dire QVI PICQUE. Et s'il était aussi peu habile en orthographe que son inscription nous autorise à le croire; ou, du

(1) L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la seconde partie de cette étude qui renferme le XVIe siècle.

(2) En admettant un vrai signe d'abréviation.

moins, si nous le supposons tout simplement Alsacien pour la prononciation française, il aura mis SEPOI pour CE BOIS. Par conséquent, les quatre mots dont nous venons de parler motiveraient la signature de A. Picquepoidre, sculptant le bois qui est entre ses mains; ou, si l'on veut, à cause du trait sur l'I, piquant ce *poin*.

A la parclose qui vient à l'est, il continue comme il suit :

DOMINIE VT VIDEAM QVID VIS RABONI.

Sauf meilleur avis, ces mots seraient empruntés d'un dialogue qu'établit l'évangéliste St Marc entre J.-C. et l'aveugle de Jéricho. Citons les paroles du texte sacré : « L'aveugle Bartimée, fils de Timée, était » assis mendiant le long du chemin.

» Lequel ayant ouï que Jésus de Nazareth était là, se mit à crier et » à dire : Jésus, fils de David, ayez pitié de moi.

» Et plusieurs lui faisaient des réprimandes pour qu'il se tût. » Mais lui de crier d'autant plus : Fils de David, ayez pitié de moi.

» Et s'arrêtant, Jésus le fait appeler. Et on appelle l'aveugle en lui » disant : Soyez plein de confiance; levez-vous, il vous appelle.

» Celui-ci, laissant là son vêtement, s'élance et vient à Jésus :

» Et répondant, Jésus lui dit : *Que veux-tu* que je te fasse? Or, l'aveu- » gle lui dit : *Maître, que je voie.*

» Et Jésus lui dit : Va, ta foi t'a guéri; et aussitôt il vit, et il le suivait » sur la route.»

Ainsi donc, QVID *tibi* VIS *ut faciam*, dit le Sauveur; et l'aveugle de répondre : RABBONI UT VIDEAM.

C'est *peut-être* une erreur de placement qui a causé l'inversion de la seconde ligne dans cette partie de l'inscription : l'ouvrier sculpteur, prenant le second philactère avant le premier, n'aura pas suivi la pensée du *maître de l'œuvre*; et c'est ainsi que les trois derniers mots, destinés à la première stalle, seraient reportés à la suivante; de telle sorte que le texte restitué devrait donner :

QUID VIS, comme question;

RABONI DOMINIE VT VIDEAM, comme réponse.

Sans trop grand frais de réflexion, l'emprunt fait à l'Evangile nous semble manifeste. Mais ce qui ne l'est pas moins, c'est l'impéritie de l'ouvrier entailleur, qui se dévoile en même temps et par la suppression de la lettre B dans le mot hébreux Rabboni, et par l'addition de la lettre I que nous croyons voir distinctement à la dernière syllabe du mot latin Domine, et par l'inversion qui altère le texte de cette partie de l'inscription.

Quant aux deux mots *Rabboni* et *Domine*, pris dans une signification à peu près identique, A. Picquepoidre citerait le premier d'après St Marc (1); et le second d'après St Mathieu (2), qui raconte la même scène en supposant deux aveugles au lieu d'un seul, sur le chemin de Jéricho. *Rabboni*, en hébreux, veut dire *mon maître*. La demande serait quid vis, que veux-tu ? Et la réponse, sous le ciseau de notre sculpteur, serait donc : « *Seigneur, mon maître, que je voie.* » RABBONI DOMINE UT VIDEAM.

Si l'on veut se rendre compte de l'emploi de ces expressions, comme emprunt fait au texte sacré, il faut entrer dans l'esprit qui animait, dans ces sortes d'œuvres saintes, les artistes qui s'y employaient. Bien qu'ils fussent, en général, moins désintéressés au xvie siècle qu'aux belles époques antérieures de l'art chrétien proprement dit, les grandes traditions n'étaient pas entièrement oubliées; et l'on voyait encore des artistes qui, comme Arnaut de Moles signant le vitrail des *trois apparitions*, aimaient à proclamer que leur grand mobile était l'*honneur de Dieu et de Notre Dame*.

A. Piquepoidre, qui travaillait en même temps que son confrère A. de Moles, à la décoration de Sainte-Marie d'Auch, suppose, à propos de sa signature, comme une sorte de mise en scène. Dieu, en récompense de son désintéressement, lui demande ce qu'il veut pour son œuvre, QUID VIS ? Et il répond, avec l'aveugle de Jéricho : « Seigneur, mon » Maître, que je voie ! Rabboni Domine ut videam. »

Picquepoidre n'est pas, il est vrai, privé de la vue du corps, comme Bartimée. Mais il gémit de la part qui lui revient de cet autre aveuglement « dont le premier, — dit St Grégoire Pape, — était, dans sa réalité » historique, le symbole figuratif. » Son âme est dans les ténèbres; sa foi est bien loin de mériter l'éloge que Jésus a fait de celle du fils de Timée; et c'est pourquoi il sollicite accroissement de lumières : « Seigneur, » mon maître, que je voie ! »

C'est, au reste, la même pensée que nous retrouvions naguère reproduite dans l'église de l'Isle-de-Noé, par un sculpteur du xviie siècle. Celui-ci a groupé autour du Bon Pasteur et de sa divine Mère les trois Vertus Théologales, sur les panneaux d'une petite chaire. Sous le ciseau de cet autre artiste, le personnage allégorique qui représente la Foi incline légèrement la tête, comme un aveugle qui cherche sa voie; il a les yeux presque fermés; il produit en avant un petit réflecteur circulaire, et

(1) Marc, cap. x, v. 51.
(2) Math., cap. xx, v. 33.

semble redire à l'auditoire ces paroles de St Paul aux Corinthiens : « Nous ne voyons maintenant que comme par un miroir et en énigme; « mais alors (*dans le ciel*) nous verrons face à face (1).» En attendant cette vue manifeste et sans énigme, le sculpteur de la petite chaire nous semble dire avec A. Picquepoidre :« Seigneur mon Maître, que je voie!»

Cette rapide interprétation était imprimée et en deuxième épreuve avant tirage, quand un heureux hasard nous a fourni l'occasion de communiquer sommairement nos idées à un jeune archéologue dont la sagacité et les connaissances précoces nous ont laissé une très favorable impression. Son nom nous était demeuré complètement inconnu. Nous nous félicitons de le rencontrer, aujourd'hui même, dans la *Revue d'Aquitaine*, au moment de livrer à l'imprimeur notre épreuve définitive.

Peut-être eût-il été plus convenable que la communication faite à M. l'abbé H. Cauderan, avec une certaine réserve très naturelle qu'il veut bien qualifier de *gracieux incognito*, n'arrivât pas si vite au public par une plume étrangère.

N'aurions-nous pas aussi quelque raison d'en dire autant de la petite inscription qui termine son article, et dans laquelle il fait observer que le *cœur joue un grand rôle*?

Mais nous ne voulons exprimer ici aucun regret de la lui avoir indiquée. Le rôle du cœur est, en tout, de bon aloi.

En fait, depuis le 10 octobre courant, deux systèmes d'interprétation se trouvent donc en présence. Nos lecteurs reconnaîtront facilement que cette mise en scène inattendue laisse au moins quelques droits à la réplique.

M. Cauderan traduit par les mots suivants ce que nous avions proposé, dès 1850, comme une signature de sculpteur :

Piquer pourra (pourrait), *qui pique s'il* (le) *peut*.

Et puis, il ajoute : « C'est une devise un peu obscure que je crois » héraldique.

» En effet, sur les deux petits panneaux répondant aux deux premiers » rubans, on voit un écusson soutenu dans l'un des panneaux par un » cerf ailé, dans l'autre par une licorne ailée, deux animaux qui, avec » leurs cornes, peuvent avoir quelque prétention à *piquer* (2). Une

(1) Ad Corinth., cap. xiii, v. 11.

(2) Allusion qui n'est pas moins admissible dans la pensée que nous supposons au sculpteur, à l'appui de notre système. Voir, en effet, POINDRE, *pungere*, au grand Dictionnaire de Bescherelle.

» *moucheture d'hermine* sur l'écusson du premier panneau rappelle la » *Bretagne*. L'écusson de l'autre a été gâté (1).

» Or, Anne de Bretagne était l'épouse de François Ier (2), et le troisième siége est orné de la salamandre; le quatrième, de l'F couronné. » Donc, nous ne devons pas être dans l'erreur en supposant que les » armes du quatrième montant sont celles d'Anne de Bretagne; il est » vrai que la reine portait semé d'hermine, et qu'ici le semé se réduit à » une seule moucheture; mais on doit tenir compte de la petitesse de » l'écusson. — La devise est donc de Bretagne; et sa fierté rappelle le » *potius mori quam fœdari.* »

Telle est la conclusion de notre intelligent contradicteur :

1° « C'est une devise. » — Nous n'avons pas le droit de le contester absolument. Les entailleurs, bahutiers ou autres, en avaient au XVIe siècle. Un très grand nombre se donnaient même comme une espèce d'armorial *personnel*; et c'était aussi la pratique dans presque tous les corps de métier. Notre inscription peut donc n'être qu'une devise.

2° « La devise est *de Bretagne*. » S'il n'y a dans l'un des deux écussons qu'une seule moucheture d'hermine (au lieu d'*hermine plein*, comme il faudrait) (3), on doit tenir compte de la petitesse de l'écusson. —Soit; et pourtant, à deux pas de là, en avant du siége archiépiscopal, dans un *champ* presque aussi réduit, on voit deux écussons qui ont, *en chef* seulement, *cinq mouchetures d'hermine*; le reste de l'écu déterminant, *en pointe*, par deux émaux divers, disposés *de fasce*, la famille dont ils retracent exactement le souvenir en dehors de Bretagne (4). Et il y a tant de noms qui ont *moucheture d'hermine* dans leurs armoiries !... Mais reprenons.

Dans la stalle qui nous occupe, « les armes du quatrième montant sont celles d'Anne de Bretagne » quoi qu'il en soit de l'isolement de la *moucheture*. La preuve, c'est que « Anne de Bretagne était l'épouse de François Ier, » et que la salamandre, l'F couronné sont là.

(1) Le ciseau qui l'a mutilé, en 1793, laissa subsister, à gauche, le bord inaperçu d'un pétale de fleur-de-lis. Elle devait être seule dans ce petit champ.

(2) *Comment l'aurais-je fait si je n'étais pas né?* Ce prince n'était pas encore venu au monde à l'époque du premier mariage de la jeune duchesse; et il n'avait que cinq ans lorsqu'elle contracta le second. — On ne va pas si vite en besogne.

(3) Et tel qu'on le voit deux fois représenté dans les verrières de la chapelle de Saint-Louis, pour des raisons que nous avons indiquées dans notre Atlas monographique, in-folio. Anne de Bretagne était encore en vie, protégeant hautement les beaux-arts, avec le cardinal d'Amboise, premier ministre de son royal époux, quand A. de Moles acheva, en 1513, ses peintures monumentales dans notre Métropole.

(4) Ce sont les armes de François-Guillaume de Clermont-Lodève, cardinal-archevêque d'Auch, de 1507 à 1538. Il était neveu du cardinal d'Amboise; et à ce titre, il obtint facilement le concours et l'appui de la reine Anne, pour la grande œuvre des verrières et du chœur.

L'héritière, si convoitée, du dernier duc des Bretons épousa, en premières noces et à peine âgée de 15 ans, Charles VIII, roi de France, en 1491; puis Louis XII, en 1499.

Elle mourut le 9 janvier 1514, ne laissant que deux filles du second mariage, dont l'une était Madame Claude de France. Cette princesse épousa François Ier, le 10 mai 1514, c'est-à-dire cinq mois après la mort de sa mère, qui, de son vivant, n'avait jamais voulu agréer ce mariage. Ce n'est donc pas Anne de Bretagne qui, du moins en sa qualité d'épouse de François Ier, a pu fournir ici l'occasion de certains détails d'ornementation par une *devise de Bretagne*, par un écusson qui fût à ses armes, bien que la salamandre et l'F couronné se trouvent là.

Il est vrai que avons indiqué nous-même, un flambeau à la main, ces deux signes caractéristiques du règne de François Ier à M. Cauderan; mais nullement dans le but d'appuyer son système.

Il oublie, en effet, que la salamandre n'est pas moins couronnée que l'F; et que, par voie de suite, ils rappellent, l'un et l'autre, que ce prince était sur le trône de France au moment où se sculptèrent les boiseries qui ont été l'objet de notre commune étude. Elles se trouvent placées entre deux dates, dont l'une est gravée en creux, et l'autre sculptée en relief : 1520 et 1529. 1529 est bien en évidence à la première stalle de cette série, quand on marche de l'ouest à l'est. 1520 se découvre avec peine sous la miséricorde de la neuvième. C'est donc entre ces deux dates qu'aurait été faite cette partie d'un travail général qui a duré près d'un demi-siècle. Or, ces cinq années appartiennent incontestablement au règne de François Ier, puisqu'il est monté sur le trône en 1515, et qu'il n'est mort qu'en 1547.

Mais Anne de Bretagne était descendue dans la tombe, le 9 janvier 1514, c'est-à-dire un an moins neuf jours avant le règne de François Ier. Il est donc au moins très vraisemblable qu'elle n'est ici pour rien dans la pensée de l'entailleur ornant son œuvre de souvenirs historiques contemporains.

Au reste, François Ier n'était encore que comte d'Angoulême à l'époque de son mariage; et Louis XII, à cette occasion, lui avait donné le titre de duc de Valois, comme héritier présomptif de la couronne qui devait ceindre son front sept mois plus tard.

Or, c'est précisément ce souvenir d'histoire qui amène l'explication toute naturelle d'un petit monument héraldique, contemporain de la salamandre et de l'F couronnés, et dont la trace est encore reconnaissable dans une stalle voisine, appartenant à la même série. Sous la miséricorde du septième siége est en effet un écusson, mutilé avec un

certain ménagement en 1793. Il est écartelé *de France et de Dauphiné*, et par là même, il nous apprend que, de 1520 à 1529, un dauphin de France, fils aîné du roi, se trouvait snr les marches du trône en qualité d'héritier présomptif. Ce prince était le *duc* François, *propriétaire de Bretagne*, comme on disait de son temps (1). Il était né le 28 février 1519, de François Ier et de Claude de France. Comme il n'est mort qu'en 1536, le sculpteur était en droit, de 1520 à 1529, de mettre ses armes, dans la série historique dont nous parlons, à la suite des deux symboles couronnés qui rappellent le règne de son père; et c'est ce qu'il a fait.

Il est donc manifeste que lorsque A. Picquepoidre (selon nous) ou bien A. Picquepoindre, veut faire, dans son œuvre, de l'histoire contemporaine par les monuments, son langage est net et précis; et en second lieu sa chronologie marche d'accord avec les faits qu'il symbolise.

S'il a voulu parler, en cette même langue, de la reine Anne de Bretagne, pourquoi ces deux conditions font-elles défaut, surtout dans l'expression d'une pensée qui, intentionnellement, aurait ici dominé toutes les autres, d'après le système de M. l'abbé H. Cauderan ?

Il eût été bien plus simple, ce nous semble, ou du moins plus exact comme date, de voir dans l'écusson du cerf ailé un souvenir de la reine Claude, puisqu'elle était, par sa mère, de la maison de Bretagne, et que celle-ci lui avait laissé son beau titre de duchesse avec tous les vastes domaines qu'elle tenait de son père, le dernier duc François II (2). Mais à cela on pourrait répondre encore que la moucheture d'hermine isolée ne fut jamais le corps de devise adopté par la *bonne reine*, la sainte épouse du roi François Ier : elle avait donné la préférence à *une lune dans son plein* avec cette légende : *candida candidis*.

Quelle sera donc la pensée de l'entailleur, si exact en tout le reste, dans la place qu'il a donnée aux deux écussons, celui du cerf portant moucheture d'hermine, et celui de la licorne portant la fleur-de-lis ? Puisque, selon toute vraisemblance, ils ne sont nullement destinés à reproduire des armoiries complètement héraldiques, ne pourrait-on pas y voir une allusion pure et simple à ce grand fait contemporain : l'union définitive de la Bretagne à la France, c'est-à-dire de l'hermine au lis, par le mariage de Madame Claude de France et de François Ier ?

Avec M. Cauderan, nous reconnaissons dans le panneau qui orne la parclose voisine, à l'est, David armé de la fronde, relevant le tronc ina-

(1) Mémoires de Villeroy, t. IV.
(2) A savoir le duché de Bretagne, les comtés de Blois, de Coucy, de Montfort, d'Estampes, d'Ast, et ses droits sur le duché de Milan.

nimé de Goliath. A sa gauche est Michol, la fille de Saül, promise en mariage au jeune vainqueur des Philistins. La princesse porte en triomphe et le glaive si lourd du géant aux six coudées, et la tête que le jeune berger vient de trancher. La massue d'Hercule est à côté, symbolisant, selon le goût de la Renaissance, l'héroïsme du fils d'Isaï; bien que l'Ecriture n'attribue ce terrible instrument de guerre ni à David ni au géant des Philistins.

Du côté opposé de la même parclose, nous ne savons reconnaître, en face de la licorne, aucune allusion ni au héros de Marignan, ni même au prisonnier de Pavie, *recevant les consolations des princesses espagnoles*. Pour nous, ce charmant petit relief rappelle la légende de Ste Marthe si souvent et si diversement reproduite dans les petits détails du chœur, sans compter le grand sujet du 26e haut dossier : « Un jour que la Sainte » annonçait la parole de Dieu à la foule assemblée, on lui parle du » dragon dont l'histoire se trouvait alors dans toutes les bouches. » Tandis que quelques-uns invoquaient, en toute confiance, l'intervention » de Marthe, d'autres, ainsi qu'il arrive souvent, disaient, comme pour » la défier : Certes, si le Christ dont nous parle notre sainte héroïne » avait quelque vertu, ce serait le cas d'en faire preuve. Car nulle res- » source humaine ne saurait nous délivrer d'un tel fléau (1).

» C'est bien, dit-elle. Si vous êtes disposés à croire, rien ne résiste à » la Foi.

» La foule empressée engage sa parole. Marthe s'en félicite et marche » en avant, d'un air résolu, vers la retraite du monstre. Le signe de » la croix suffit pour adoucir sa rage. La courageuse vierge lui passe » autour du cou sa modeste ceinture; et s'adressant au peuple qui re- » gardait de loin : Que craignez-vous, dit-elle; je tiens votre reptile, et » vous balancez encore? Approchez donc, sans crainte, au nom du » Dieu Sauveur, et venez mettre en pièces ce monstre qui a tant fait » de mal (2). »

Un jeune guerrier, armé de toutes pièces, cédant à l'invitation, s'est détaché de la foule. Une oriflamme flotte à distance vers l'héroïne, au bout de la hampe qu'il tient à sa main droite. De la gauche, il porte un petit bouclier qui pend au repos; son épée est dans le fourreau qui se rattache à sa ceinture. Il est nu-tête et plein de cette confiance que la sœur de Lazare proclame au nom du Dieu Sauveur. Marthe n'a plus

(1) La tarasque, monstre horrible qui, assurait-on, causait les plus grands malheurs sur les bords du Rhône.

(2) Raban-M. *De vita beatæ Mariæ-Magdalenæ et sororis ejus sanctæ Marthæ*, cap. XL.—Raban-Maur écrivait au IXe siècle.

même besoin de la ceinture pour réduire la Tarasque. Vaincue, celle-c rampe à terre; mais sa longue queue, flottant presqu'à la hauteur du pennon, indique que le monstre est encore plein de vie. La Sainte, assise sur sa croupe, tient de la main droite non *une coupe sur un plateau* que rien n'indique, mais tout simplement la courte hampe d'un goupillon richement sculpté en forme de petit balustre. Elle semble dire au jeune guerrier, avec la légende : « Voilà l'eau bénite dont la » vertu a réduit la férocité du monstre qui a tant fait de mal. Que tar- » dez-vous à dégaîner et à le mettre en pièces ? »

Les formes si diverses attribuées à la Tarasque par les artistes du moyen-âge, dans nos provinces méridionales, ont fait conjecturer à quelques écrivains que le dragon de Ste Marthe n'était, au fond, qu'un monstre imaginaire; c'est-à-dire un emblème du paganisme, un symbole légendaire du démon, cet ennemi du genre humain (1), dont la sœur de Lazare avait contribué à délivrer la Provence, par ses prières, par ses exemples et par ses prédications apostoliques. Et cependant il est incontestable que les traditions locales n'ont jamais varié, pendant plus de quinze siècles, sur le fait d'un monstre féroce qui aurait réellement jeté l'épouvante dans ces parages. L'écrivain qui, le premier, voulut tourner ce fait en allégorie ne manqua pas de faire observer qu'il proposait une interprétation inouïe jusque-là dont la responsabilité lui serait entièrement personnelle (2).

Mais ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question. Nous Rappellerons seulement que, même en plein XVIe siècle, on était au moins dans la persuasion que Ste Marthe, par sa victoire sur le monstre, quel qu'il fût en lui-même, qui lui a toujours été donné comme attribut iconographique, avait délivré les populations voisines du Rhône du dragon dont parle l'Apocalypse (3) : c'est-à-dire des vices qu'il suggère, des erreurs payennes et de tous les obstacles qui s'opposèrent, dès les temps apostoliques, à la libre diffusion de la Foi chrétienne. Et le sculpteur de Sainte-Marie d'Auch, quel que soit son vrai nom, s'appliquant à lui-même l'antique invocation de la Provence ébranlée par les enseignements des disciples et des amis du Christ, disait à son tour : DOMINE, RABBONI UT VIDEAM, « Seigneur mon maître, faites que je sois éclairé des vraies lumières de la Foi ! »

C'est au-dessus de la victoire de David sur le géant des Philistins

(1) JOANN., cap. VIII, v. 44.
(2) *Hist. de la Provence*, partie I, p. 29.
(3) Serpens antiquus qui vocatur Diabolus; cap. XII, v. 9. — Apprehendit Draconem, serpentem antiquum; cap. XX, v. 2.

qu'il place la question QUID VIS. Nous sommes bien persuadé sans doute qu'avant le traité de Madrid, le prisonnier de Charles-Quint, malgré sa grandeur d'âme, eût répondu, en présence des princesses espagnoles : *faites que je revoie* la France, et madame ma mère, et mes enfants, et les jours éclipsés de ma gloire! — Et même, dans ce terre-à-terre du naturalisme, le sculpteur qui, selon nous, portait le cœur plus haut, aurait aussi trouvé, à cet instant, dans l'âme de son berger vainqueur, des vœux ardents à formuler auprès du père de Michol. Car la veille encore tout le peuple disait, dans le camp de la vallée du Térébinthe : « S'il se trouve un homme qui puisse tuer le géant, le roi le » comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la » maison de son père exempte de tribut en Israël (1). »

Mais l'artiste chrétien ne demandait ici à l'histoire, même sacrée, que son prophétique symbolisme. Il savait que, sous le voile du présent, les saintes aspirations des anciens patriarches pressentaient un avenir meilleur, dont la réalité contemporaine était par dessus tout, en Israël, la consolante figure : *hæc autem omnia in figurâ contingebant illis* (2). « Pour eux— dit à ce propos St-Augustin — Goliath était l'emblème de l'ennemi des premiers jours, qui, par l'orgueil et la convoitise, a perdu le genre humain. David était la figure du Messie libérateur, qui, par l'humilité, a vaincu le superbe (3). » « Oh! comment donc vous louer assez—ajoute St » Jean Chrysostôme — comment porter assez haut la gloire de votre » nom, ô saint et religieux enfant! Vous avez surpassé en candeur ceux » de votre âge; vous avez vaincu en courage vos aînés, et laissé bien » loin derrière vous ceux-là même qui avaient pour eux et la maturité » et le mérite d'une longue carrière..... Vous avez enfin livré à tout le » peuple les fruits abondants de la victoire que votre bras vigoureux a » remportée sur l'ennemi de Dieu (4). » — Et parlant en même temps, dans la parclose qui nous occupe, au jeune fils d'Isaï et à l'héroïque sœur de Lazare, à l'aide de son patient ciseau, l'entailleur ajoutait de son temps, avec l'éloquent évêque de Constantinople : « Quand » tout le monde prenait la fuite ou reculait devant le danger, c'est vous » qui avez pu vaincre une monstrueuse bête féroce; — c'est vous qui » avez pu abattre l'ennemi du peuple et lui trancher la tête (5)! »

Ce beau langage des Pères de l'Eglise faisait, dans des temps meilleurs

(1) I REG, Cap. XVII, v. 25.
(2) I CORINTH. Cap. X, v. 11.
(3) S. AUGUST, In Psalm. XXXIII, conc. I.
(4) S. JOANN. CHRYSOST. homil. de David.
(5) Qui potuisti, desistentibus cunctis, immanem belluam vincere, hostem prosternere, inimicum populi detruncare. — *Ibid.*

et féconds en merveilles artistiques, l'éducation des hommes de cœur qui passaient leur vie à les produire POUR L'AMOUR DE DIEU ET DE NOTRE-DAME (1). Et quant à leur propre nom, ils le laissaient comme sous le voile d'une énigme que de nos jours on a tant de peine à pénétrer (2).

Malgré le mélange des idées nouvelles, et la funeste tendance du XVIe siècle à substituer, jusque dans le saint temple, à l'ancienne manière l'étrange allure du faire payen, l'esprit religieux des âges antérieurs domina pourtant et dans nos vitraux et dans nos verrières.

Mais quand on veut les interpréter, s'il est essentiel de ne pas le méconnaître, il n'est pas moins indispensable, pour le bien discerner, de tenir dans sa main et le flambeau de la Foi et le fil conducteur des saines traditions de l'Eglise.

CONCLUSION.

Avant de terminer cette étude, nous croyons devoir rétablir la vraie leçon de la première ligne, dans l'inscription qui nous occupe. Une erreur d'impression vient de l'altérer en notre absence.

A ✧ PICQVEPOĪDRE

Mais à ce propos nous dirons ouvertement, après nouvel examen très attentif, que ce qu'on appelle *fracture du bois*, à la gauche de la lettre A, ne modifie en rien notre première opinion. Nous ne voyons pas qu'il y ait jamais eu place pour une autre lettre dans cette direction, comme il le faudrait dans la version que propose M. Cauderan.

En second lieu, nous ferons observer que le signe qui vient à droite, après l'A, ne se répète nulle autre part, dans les quatre lignes d'inscriptions sculptées sur les deux faces de nos parclóses. Or, c'est cette différence, tout à fait exceptionnelle en épigraphie, qui nous a porté à voir, dans ce signe, non un simple point de séparation entre deux mots (puisque l'exemple est unique quoiqu'il s'y trouve plusieurs mots), mais

(1) Voir à la signature du vitrail *des trois apparitions*, dans la chapelle de Notre-Dame d'Auch, cet hommage pieux d'A. de Moles.

(2) Si le nom du sculpteur ne fait point partie de l'inscription qui nous occupe, il est à croire qu'on le chercherait inutilement dans nos boiseries.

bien une abréviation finale indiquant un prénom dans la lettre qu'elle suit. Et dès lors PICQUEPOIDRE serait le nom proprement dit d'un sculpteur travaillant aux boiseries, peut-être celui du *maître de l'œuvre*.

Donnant donc au signe d'abréviation (1) toute la valeur GN qu'il a assez ordinairement dans notre midi, nous dirons que ce nom se compose des deux mots vieillis PICQUE et POIGNDRE.

M. Cauderan n'y peut voir que les premiers mots d'une devise; et nous avons déjà reconnu la chose admissible, sans croire à la provenance *de Bretagne*, qu'il assigne à cette devise sur des preuves si contestables.

De plus, il veut traduire *piquer pourra* (pourrait), ajoutant, avec le revers de la même parclose, *qui pique s'il* (le) *peut :* ce qui nous semble manquer *encore* de vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, nous admettrions volontiers que le sculpteur a parlé, dans ces trois stalles, la langue des devises, si pratiquée de son temps.

Mais, pour éviter ici toute équivoque, rappelons que depuis l'origine des tournois, des carrousels et autres fêtes de chevalerie, on nommait devise, au XVIe siècle, une espèce de métaphore figurée, avec ou sans légende. L'emblème ou figure était *le corps* de la devise, la légende en était *l'âme*, qu'il ne faut pas confondre avec ce qu'on appelait aussi la *légende ez-armes :* celle-ci était pour la race, tandis que la devise proprement dite était personnelle.

Ainsi, par exemple, Louis XII avait choisi, pour emblème ou *corps* de devise, un porc-épic, et pour légende ou *âme* de devise, ces mots latins : *cominus et eminus*, afin de faire entendre que les ennemis de ce prince le redoutaient de loin comme de près.

Si l'emblème se trouvait seul, la devise était dite *muette* ou *corps sans âme*. Si elle ne renfermait que des paroles, on la disait *âme sans corps*.

Or, il est à remarquer, dès la troisième stalle de la série qui fixe notre attention, que l'entailleur place à la miséricorde un emblème sans légende, la salamandre. C'était le corps de devise que François Ier tenait de son père, le comte Charles d'Angoulême. Quant aux paroles si connues, *nutrisco et extinguo*, que François Ier avait choisies de préférence comme l'*âme* de son emblème, vous les chercheriez inutilement à cette place; le sculpteur a capricieusement fait la devise muette. Néanmoins,

(1) Nous devons à M. Cauderan d'avoir fait état de ce signe beaucoup plus que par le passé.

pour que l'on sache bien qu'il est ici question du roi de France et nullement de son père, la salamandre, accroupie dans le foyer ardent dont les flammes l'environnent, porte la couronne de France; et, de plus l'F couronné est à la miséricorde voisine, comme interprète définitif de cette figuration.

Il est donc manifeste que notre artiste travaillant à ces deux stalles était sous l'impression plus ou moins vague d'un goût fort commun à son époque; et l'on peut supposer, encore une fois, que l'inscription traduite par M. Cauderan n'est pas étrangère à la pratique des devises.

Mais à tant faire rien n'empêche d'en y reconnaître *deux*, dont l'hermine et le lys seraient le double *corps*, tout en symbolisant l'union de la Bretagne à la couronne de France. Le nom du sculpteur servirait d'*âme* à la première; et il donnerait occasion à la seconde. Les deux quadrupèdes ailés seraient les deux *tenants* de la figuration. Ils se sont mis en défense, prêts à combattre, dût la licorne perdre son arme offensive, comme les biches de la fable (1), dans le choc de la ramure que le cerf lui oppose.

Le sculpteur jouant donc sur les éléments dont se compose son nom, dirait, par le premier *tenant* :

A PICQUE *j'oppose* POIGNDRE.

Et, le second, répliquerait :

QUI PICQUE SE POIGND.

Ce qui reviendrait, du cerf à la licorne et réciproquement, à ce dicton de tous les âges :

QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE.

F. CANÉTO.

(1) Louis XII aimait à rappeler à sa *Bretonne* la fable *des Biches qui perdirent leurs cornes pour s'être égalées aux Cerfs;* afin de lui faire comprendre qu'il n'appartenait pas à son sexe d'intervenir dans les grandes affaires de l'Etat et de l'Eglise.

Mgr DE LA CROIX D'AZOLETTE.

TRANSLATION ET DÉPOSITION

DU

CŒUR DE MGR DE LA CROIX

DANS LA CATHÉDRALE D'AUCH.

Le clergé et les fidèles du diocèse d'Auch viennent de payer publiquement à leur saint Archevêque, Mgr de La Croix d'Azolette, le juste tribut de vénération et de reconnaissance filiale qu'ils devaient à sa mémoire : nous demandons aux lecteurs du *Bulletin* la permission de leur dire un mot de cette pieuse et touchante cérémonie.

A peine arrivé parmi nous, Mgr Delamare avait eu l'heureuse pensée d'aller implorer pour son épiscopat les bénédictions de son illustre prédécesseur, qui vivait à Lyon dans la retraite et la solitude depuis qu'il avait quitté l'Eglise d'Auch. Il s'acheminait donc au commencement du mois de juin vers l'antique métropole des Gaules, se faisant à l'avance une fête du bonheur qu'il avait tant souhaité de s'entretenir avec ce saint vieillard et de recueillir sur ses lèvres les conseils de l'expérience et de la sagesse. Sa joie, on le sait, devait, hélas! se changer en deuil! Au lieu des doux entretiens et des pieux épanchements qu'il espérait, il ne put recueillir que les derniers adieux d'un ami qui s'éteignit dans ses bras. Ce lui fut toutefois une grande consolation de recevoir de cette main défaillante, qui s'était levée tant de fois sur le troupeau confié maintenant à sa sollicitude, cette bénédiction qu'il était venu chercher de si loin. Une autre faveur lui était réservée : ne pouvant espérer pour son Eglise le corps de l'Illustre défunt, qui devait reposer dans la basilique de St Bruno, dont il avait été le Pasteur, Mgr Delamare sollicita et obtint sans peine de la

famille l'honneur de posséder le cœur du vénérable Prélat. Il était juste, en effet, que ce cœur animé durant sa vie de la charité la plus tendre pour le diocèse d'Auch reposât au milieu de ses prêtres et de fidèles qu'il avait tant aimés !

C'est le 27 du mois de septembre que ce précieux trésor est arrivé parmi nous, et que la déposition en a été solennellement faite dans une des chapelles de la cathédrale.

Cette cérémonie, si triste par elle-même, recevait encore un accroissement de deuil et de tristesse des souvenirs encore vivants d'une cérémonie toute récente dont l'impression ne s'effacera jamais. En accompagnant au lieu de son repos le cœur de Mgr de La Croix, tout le monde songeait à Mgr de Salinis, et la vue de cette pompe funèbre traversant les rues et les places qu'attristait naguère une autre pompe et plus imposante et plus solennelle faisait couler des larmes de tous les yeux. L'Eglise d'Auch, c'était la réflexion qui frappait tous les esprits, a été bien cruellement éprouvée dans le courant de cette année. Toutefois ses tristesses ne sont pas sans le mélange de quelques joies : les funérailles en multipliant ses douleurs multiplient aussi ses consolations et ses espérances; si elle perd ses pasteurs et ses pontifes, elle acquiert auprès de Dieu des protecteurs et des amis.

C'était l'impression qui dominait la cérémonie de ce jour : on priait pour l'illustre défunt comme on prie pour un père que l'on aime et que l'on regrette, mais que l'on sait heureux et puissant, et dont on attend protection et secours; si le souvenir de ses vertus et de ses bontés inspirait des regrets et faisait couler des larmes, la pensée de son bonheur et de son triomphe ramenait la confiance et la joie dans les cœurs. C'est ce sentiment, mélange ineffable de sainte joie et de profonde tristesse, qui faisait le caractère propre de la fête que nous décrivons. Aussi ce qui nous y a frappé, ce sont moins l'éclat et la pompe dont on a voulu l'environner que les sentiments de piété et de douce émotion qui se peignaient sur toutes les figures.

La cérémonie, annoncée depuis longtemps par une circulaire

épiscopale, avait attiré un concours considérable : près de trois cents prêtres, réunis des diverses parties du diocèse, avaient suspendu les exercices de leur retraite pour rendre au saint Pontife les derniers honneurs de la reconnaissance et de la piété; des fidèles nombreux, les autorités du département et de la ville, M. le Préfet, M. le Maire, MM. les Présidents du tribunal civil et du tribunal de commerce et un grand nombre d'employés des diverses administrations étaient venus s'associer à cette pieuse démonstration et prendre leur part de ce deuil de famille.

Le cortége, parti à 9 heures du séminaire, où reposait la précieuse dépouille, s'est acheminé lentement vers la cathédrale, dans le recueillement le plus profond, au chant des prières des morts. C'était un imposant spectacle de voir ces longues lignes de prêtres s'avançant un cierge à la main, recueillis et priant entre deux haies de fidèles touchés et respectueux; les frères de Lavacan, les enfants de prédilection de Mgr de La Croix, les frères des écoles chrétiennes, les dames de la Providence, les Sœurs de la charité, les congrégations pieuses de la ville avec leurs croix et leurs bannières voilées de noir, tous plongés dans le deuil et le silence (1). Au milieu des rangs, dans un modeste brancard orné des insignes de la mort, apparaissait le cœur du vénéré pontife porté sur les épaules de quatre prêtres. Tous les yeux s'attachaient sur lui, et les têtes s'inclinaient sur son passage en signe de vénération et d'amour : son âme a dû tressaillir de bonheur du haut des cieux, en voyant ainsi empressés autour de ses restes, comme autrefois autour de sa personne, ce clergé et ces fidèles qu'il aimait tant à bénir. Mais il serait difficile de dire les sentiments et les pensées qu'inspirait à cette pieuse assemblée le souvenir de

(1) Tout le monde remarquait, parmi les chanoines de la Métropole, le digne prêtre, M l'abbé Sentis, qui a voué son existence au soulagement et à la consolation de la vieillesse de Mgr de La Croix. Le clergé du diocèse n'oubliera jamais qu'il a été durant quatre années son représentant auprès de son saint archevêque.

Nous aimons à signaler aussi dans nos rangs la présence de M. l'abbé Ballet que Mgr de La Croix avait plusieurs fois invité à évangéliser son diocèse. Longtemps son collaborateur dans l'œuvre des missions, il était venu de Lyon apporter ce dernier hommage de sa reconnaissance et de son dévoûment à celui qu'il appelait son père, et qui fut toujours son ami.

Mgr de La Croix. Pour nous, nous nous plaisions à repasser dans notre esprit les œuvres diverses dont il a doté notre pays et les grandes vertus dont il a laissé l'exemple : Nous aimions à le contempler, avec sa douce et souriante figure, dans quelque pauvre église de campagne, entouré de nos bons villageois, instruisant les petits enfants, donnant des éloges à ceux qui en méritaient, distribuant à tous des encouragements et des récompenses; ou bien assis au foyer d'un humble presbytère discutant avec les maires et les conseils de fabrique des intérêts des églises si chers à son cœur. C'était là, on le sait, une des grandes préoccupations de ses visites pastorales. Aussi, qui pourrait dire tout le bien qu'a produit cette pieuse sollicitude : que d'ornements et de vases sacrés achetés par ses soins; combien d'églises réparées ou embellies, de presbytères reconstruits, de fondations opérées ! et chose admirable ! rien ne coûtait sous le charme de son regard; on ne pouvait résister à sa douce et persuasive parole. Mgr de La Croix est un de nos glorieux pontifes dont l'épiscopat a été le plus fécond en œuvres de salut et d'utilité publique; il n'est pas dans le diocèse de hameau si reculé, d'oratoire si pauvre et si délaissé qu'il n'ait visité et où il n'ait laissé des traces durables et utiles de son passage. Restaurateur ou protecteur dévoué des institutions diverses qu'il a trouvées à son arrivée dans le diocèse, il n'en est pas une qui n'ait reçu des marques nombreuses de son dévoûment et de son intérêt. Son zèle s'étendait à tout : les pauvres et les malheureux étaient ses amis, le sort des malades le touchait; mais ce qui l'intéressait par dessus tout, ce qu'il regardait comme l'œuvre capitale de notre époque, c'est l'éducation religieuse de la jeunesse; il fonda pour cela les colléges d'Eauze, de Gimont et de Lectoure, et il établit dans le diocèse l'admirable institution des frères de l'instruction chrétienne de M. l'abbé de La Mennais. Il avait souvent remarqué dans ses tournées pastorales le délaissement et l'ignorance des pauvres filles de la campagne, éloignées de tout centre d'éducation : Ce fut pour réparer ce mal, dont il gémissait, qu'il donna une existence légale à l'institut des filles

de Marie et qu'il établit les dames de la Providence répandues aujourd'hui dans le diocèse tout entier.

Il n'entre pas dans notre plan d'énumérer les œuvres diverses de Mgr de La Croix, non plus que de faire l'éloge de ses vertus. Que pourrions-nous apprendre, d'ailleurs, à ceux qui nous feront l'honneur de lire ces pages ? Tout le monde connaît ici son amour de la pauvreté, sa touchante simplicité, son désintéressement et sa charité sans bornes; son esprit de foi et sa confiance filiale en la Providence édifièrent toujours ceux qui avaient le bonheur de l'approcher, et nous avons tous admiré son imposante et majestueuse gravité dans les cérémonies religieuses qui édifiait à Rome même jusque sur les marches du trône pontifical. Mais il est une vertu qui « brillait en lui d'un éclat incomparable, » comme on l'a si bien dit ailleurs, et que nous éprouvons un bonheur particulier à mentionner ici d'une manière toute spéciale : « le respect pour le caractère sacerdotal. » Il voyait dans ses prêtres des collaborateurs et des frères plutôt que des subordonnés. Il était pour eux un père et un ami, et il en avait l'affection et le dévoûment; ses conseils et ses ordres recevaient toujours de ce double sentiment un caractère de bienveillance et d'aménité qui les faisaient accepter avec empressement et reconnaissance. Gardien vigilant de l'honneur de son clergé, il savait le défendre avec vigueur contre les attaques de la malveillance et de l'impiété, comme aussi il veillait soigneusement à ce que rien ne vînt en ternir l'éclat : c'était le but et le motif de ces retraites ecclésiastiques et de ces lettres pastorales multipliées presque jusqu'à la prodigalité. Sa charité poursuivit et sut atteindre ses prêtres jusqu'après la mort, au-delà même du tombeau : il institua l'œuvre admirable de l'Association de prières pour les prêtres défunts. Ce sont là des titres impérissables à notre amour et à notre reconnaissance. Mgr Delamare a donc été heureusement inspiré, et nous l'en remercions, lorsqu'il a eu la pensée de demander pour nous le cœur de Mgr de La Croix. Il ne pouvait mieux inaugurer son épiscopat, ni le placer sous des auspices plus chers au clergé et aux fidèles de son diocèse.

L'éloge funèbre a été prononcé par M. l'abbé de St-Pulgent, un des membres distingués du corps des missionnaires de Lyon dont Mgr de La Croix avait été lui-même l'un des fondateurs. Nous n'avons pas à le louer ici. M. de St-Pulgent, cédant à de vives instances, a bien voulu nous permettre de le communiquer à nos lecteurs. Ils y retrouveront avec plaisir l'expression de leurs propres sentiments, et ils seront heureux, nous en sommes certain, de pouvoir admirer dans son ensemble cette belle vie qu'il a si bien racontée. C'est un touchant monument de piété filiale élevé par un cœur ami à la mémoire d'un père tendrement aimé.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

MONSEIGNEUR NICOLAS-AUGUSTIN DE LA CROIX D'AZOLETTE

PRONONCÉ DANS LA MÉTROPOLE D'AUCH, LE 27 SEPTEMBRE 1861,

Par M. l'Abbé de St-PULGENT,

Chan. hon. de Gap et d'Auch, et miss. de la Maison des Chartreux à Lyon.

Monseigneur,

Votre Grandeur, fidèle à une pieuse inspiration, avait exprimé le vœu de posséder un trésor bien précieux, le cœur de Monseigneur de La Croix, afin de le rendre au clergé et aux fidèles de l'Eglise d'Auch, qui pendant seize années l'avaient entouré de leur vénération et de leur amour.

Vous vouliez qu'il fût honoré dans cette magnifique métropole par un monument durable, qui portât aux âges futurs le souvenir de cette vie si pure, si sainte, si véritablement épiscopale; et ce monument, j'ose le dire, Monseigneur, il immortalisera aussi votre noble initiative envers la mémoire de Monseigneur de La Croix.

Votre rare prudence a tout disposé pour l'accomplissement de ce religieux dessein; et maintenant, Monseigneur, que vous goûtez la douce consolation d'avoir rendu le cœur d'un père à ses enfants, vous pouvez dire à ces prêtres et à ce peuple réunis dans un même sentiment de piété filiale et d'unanimes regrets : Le voilà le cœur de celui qui vous a tant aimés et qui s'est consumé tout entier pour le bien de vos âmes. Il vous a dit adieu sur la terre, mais comme autrefois le pontife Onias, il prie maintenant pour vous au ciel — *multum orat pro populo* (1).

Vos vœux, sans doute, Monseigneur, eussent été pleinement satisfaits, si la dépouille mortelle de votre vénéré Prédécesseur eût reposé toute entière sous les dalles de ce temple à côté des Taurin, des Orens, des Léothade, des Austinde et de tant d'autres saints pontifes; auprès de Monseigneur de Salinis, l'illustre et intelligent continuateur de son zèle, et de sa sollicitude pastorale, si promptement, hélas! ravi à l'amour de son diocèse par de cruelles souffrances qui purent bien lui ôter la vie, mais non épuiser sa patience et sa résignation : souffrances que la bénédiction du bien-aimé Pie IX vint adoucir au moment suprême, comme elle avait deux fois consolé Monseigneur de La Croix près du tombeau des saints

(1) 2. Mac. ch. xv. v. 14.

Apôtres!... Mais quoique cette auguste basilique ne possède pas entièrement ses précieux restes, son cœur du moins lui est donné, son cœur la meilleure portion de lui-même... son cœur si magnanime et si doux; ce cœur d'un autre François de Salles, formé comme celui de ce grand saint à l'école du divin maître!...

Tout devrait concourir, ce semble, à l'éclat de ce triomphe; et, je le sens, dans cette chaire illustre, il faudrait une parole digne de celui que nous pleurons, et de la mission glorieuse confiée à ma faiblesse. Elle serait due cette éloquente parole, et à cet imposant auditoire composé des personnages les plus éminents de la cité, et à ce clergé savant et pieux réuni en retraite pastorale à la voix persuasive d'un fils d'une illustre compagnie (1) toujours debout pour les saints combats et pour tous les dévoûments. Mais déjà une bouche épiscopale (2) l'a fait retentir cette parole au jour des solennelles funérailles du saint archevêque. D'humbles fonctions m'ayant permis de participer, avec un prêtre dévoué (3), à l'intimité du saint Prélat, et de reposer, selon votre expression, Monseigneur, pendant trois années sur son cœur, mes vues seront plus modestes; j'essaierai seulement de redire avec simplicité ce que j'ai pu contempler, moi-même, de cette sereine existence, écoulée comme une onde pure et tranquille dans le sein de Dieu.

Le cœur, mes frères, c'est le principe de la véritable valeur de l'homme, c'est le foyer des sentiments généreux et même des hautes conceptions. Un judicieux écrivain a dit (4) : « Les grandes pensées viennent du cœur...» Quelles que soient d'ailleurs la portée de l'intelligence, l'étendue du savoir, l'élévation des vues, n'attendez rien de vraiment grand, de salutaire et d'utile à l'humanité, rien qui passe à la postérité avec les bénédictions de Dieu et des hommes, si ces conceptions, ces vues et ces actes n'ont eu leur source originelle dans une noble inspiration du cœur. Méfiez-vous du premier mouvement, disait un célèbre diplomate; il est presque toujours bon; et moi, je redirai avec les saints qui ont fait plus de bien à leurs semblables par la charité que tous les philanthropes avec leurs froids calculs : suivez avec un sage discernement les inspirations de votre cœur; celles-là ne vous égareront jamais. Le plus bel éloge d'un homme n'est-il pas dans ces simples paroles : c'était un grand cœur.

Si une telle condition est nécessaire pour former les grands monarques, les grands guerriers, les grands administrateurs, tous les vrais

(1) Le Père Liot, de la Compagnie de Jésus
(2) Mgr Charbonnel, évêque de Toronto (Amérique du Nord).
(3) M. l'abbé G. Sentis.
(4) Vauvenargues.

grands hommes, en un mot, ah! mes frères, n'est-elle pas plus indispensable encore pour former un saint Pontife? Le chef d'un Etat, c'est l'autorité, c'est la puissance; le guerrier, c'est le courage, et trop souvent l'effroi, le triomphe sanglant acheté par le deuil et les larmes; mais le Pontife, c'est l'amour, c'est le dévoûment, c'est l'immolation volontaire jusqu'au don complet de lui-même. Le prince des Pontifes, *princeps pastorum* (1) nous a aimés plus qu'aucun autre n'a aimé : *Prior dilexit nos* (2). Il s'est livré à cause de cet amour : *Et tradidit semetipsum* (3). Il a donné sa vie : *Animam meam pono pro ovibus*(4)... Lorsque ce pasteur des pasteurs veut se donner, dans sa royauté d'humiliations et d'opprobres, un successeur qui continue son Eglise en perpétuant dans le monde l'immolation et le sacrifice, il ne recherche pas auparavant si ce Pontife qu'il va choisir aura du génie, de la science, de l'habileté, non; mais il lui demande lui-même par trois fois s'il a du cœur. Pierre, m'aimes-tu? *Amas me* (5). Et sur une assurance trois fois aussi réitérée, il lui répond : Pais mes agneaux, pais mes brebis : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (6), et c'est alors seulement qu'il lui confie le soin de sa bergerie...

Or, mes frères, cet élément des grandes œuvres dans l'Eglise, il avait été richement prodigué à Mgr de La Croix. Dieu qui distribue ses dons selon les prédestinations de sa Providence, avait uni à ce corps frêle et délicat un grand cœur et une âme vraiment sacerdotale. Et ce trésor se révéla de bonne heure à l'ombre du toit paternel... Dès la première enfance, son naturel doux, aimant, docile, compatissant envers les malheureux, fit concevoir les plus belles espérances... Ses religieux parents, voyant déjà revivre en lui des traditions et des vertus depuis longtemps héréditaires dans leur famille, éprouvaient d'ineffables consolations, et aux louanges qui précédaient les pas de l'enfant béni, ils tressaillaient d'un légitime orgueil...

Par une intuition prématurée de ce perfectionnement moral auquel il se sentait appelé, il savait exercer ce rare empire sur soi qui a bien pu illustrer le berceau de quelque saint, mais qui ne se rencontre jamais dans un enfant ordinaire. Un jour, un mouvement de vivacité s'était échappé de son cœur; il s'en punit rigoureusement, et désormais, refoulant au-dedans de lui-même les luttes que lui imposait une nature ardente,

(1) I. Pet. ch. v, v. 4.
(2) I. Joan. ch. iv, v. 10.
(3) Galat, ch. ii, v. 20.
(4) Joan. ch. x, v. 15.
(5) Joan. ch. xxi, v. 17.
(6) Joan. ch. xxi, v. 15.

il parut à l'extérieur complètement maître des émotions de son âme...

Jeune écolier, il manifesta de bonne heure des goûts sérieux, et un grand amour de l'étude; il s'adonna sous des maîtres habiles à la culture des belles-lettres; mais il réussit surtout dans ces sciences positives qui répondent par une complète évidence aux exigences de l'esprit.

Désireux de s'initier à la connaissance des perfections de Dieu, il aimait à en surprendre les secrets dans ces innombrables beautés qu'il a semées comme en se jouant au sein de la nature... Il se plaisait à les scruter jusque dans les herbes des champs, qui révèlent sa sagesse et son infinie puissance par leurs nuances délicates et leurs imperceptibles détails.

Ce goût innocent du St Prélat pour les fleurs ne s'était pas éteint même sous les glaces de l'âge. Peu de mois avant sa mort, une main amie lui rapportait quelques plantes de cette flore d'Afrique encore incomplètement explorée par nos savants botanistes... A la vue de ce trésor qui recèle des merveilles inconnues, il se prend à sourire; ces fleurs, quoique privées de leur éclat, ne sont pas pour lui sans charme. Il les étudie avec un naïf intérêt, il les contemple avec une pieuse joie, car il a découvert dans cette manifestation de la nature une révélation nouvelle de la grandeur et de la fécondité de Dieu !...

Cette âme d'élite fut attirée de bonne heure vers le sanctuaire; mais les temps étaient peu propices à la réalisation de ce mystérieux attrait. Le troupeau fidèle gémissait dans le silence et dans la prière. Les cérémonies saintes étaient abolies, le temple était désolé. Sur son autel d'où la croix avait disparu, une idole nouvelle se dressait avec impudence, et les chrétiens épouvantés se demandaient si, dans notre patrie, la religion des ancêtres allait être pour jamais ensevelie sous ses ruines.

Alors, aucun asile n'était ouvert aux jeunes lévites. Que fera donc Nicolas de La Croix, dont le cœur voudrait se consumer pour ses frères dans les saints travaux de l'apostolat? A cause du malheur des temps, il se dévouera au soulagement des infirmités corporelles. Il ira à Paris, cette capitale de la civilisation; durant trois années entières, il suivra le cours de la faculté de médecine, deviendra le compagnon de docteurs célèbres, et comme eux bientôt, il pourra exercer une profession utile qui trompera sa noble impatience d'un plus sublime ministère.

Mais tout à coup les orages politiques se dissipent; la religion respire. Les églises s'ouvrent, et en même temps s'ouvrent aussi quelques retraites destinées à former des prêtres pour les nécessités les plus impérieuses du moment.

La tâche était difficile; on avait besoin d'hommes à la fois doctes et

saints, pour l'œuvre de rénovation qui se préparait.... Car il fallait réorganiser le culte, créer des paroisses, leur communiquer l'esprit de vie, amener doucement aux croyances et aux mœurs chrétiennes ces générations écloses sous un souffle destructeur de toutes vérités, comme de toutes pratiques religieuses.

Un prêtre éclairé, dont l'Empereur Napoléon avait compris la haute portée, M. Emery, fut un des instruments dont se servit la Providence pour donner l'impulsion à ce mouvement de résurrection religieuse. Par ses soins la maison de St-Sulpice voit renaître sa modeste gloire; c'est là que va se présenter le jeune aspirant au sacerdoce. La vie humble et studieuse qu'on y mène répondra mieux à ses tendances intimes. Les enseignements qu'il recevra de maîtres inspirés par la foi catholique lui siéront mieux que les doctrines trop souvent matérialistes et athées des fils de Voltaire.

Dans cette école, auprès d'un si grand nombre de sujets d'élite qui rendirent plus tard d'importants services à l'Eglise, il grandissait dans la science sacrée, aussi bien que dans les vertus du sanctuaire. Il attirait surtout les regards par sa tenue digne sans hauteur, modeste sans affectation et parfaitement sacerdotale.

Tout semblait devoir le retenir dans la capitale; toutefois des raisons peu importantes en elles-mêmes, mais grandes dans les suprêmes décrets, le rappellent dans sa terre natale.

Là aussi se reconstituait le sacerdoce, et là aussi affluaient des vocations choisies, destinées à rallumer dans l'antique église de Lyon cette foi et cette piété qui sont célèbres dans tout l'univers. C'est à ces jeunes élus du Seigneur que vient se joindre le modeste séminariste de St-Sulpice, qui édifiera ses frères de Lyon toujours davantage, à mesure qu'il approchera du moment de sa consécration. L'heure redoutable et désirée en même temps est arrivée. Il incline son front sous la main du cardinal Fesch et se relève prêtre pour l'éternité.....

Le savoir et le zèle du nouveau ministre des autels sont aussitôt mis en œuvre. Il est d'abord humble vicaire dans la petite cité de Belleville. La maturité précoce qu'il révèle dans la conduite des âmes le signale bientôt pour des fonctions plus remplies de sollicitudes. Fareins était un poste difficile; quelques sectaires semaient la division dans le troupeau et le rendaient indocile à la voix du Pasteur. C'est là qu'est envoyé l'abbé de La Croix. Eclairé par la sagesse divine dans ce ministère épineux, il sait calmer les dissensions et ramener insensiblement les rebelles; sa bonté gagne tous les cœurs, et quand la voix de l'autorité veut l'enlever à leur amour, une clameur générale s'élève, et les habi-

tants, consternés de ce changement inattendu, comme d'un malheur public, s'écrient, dans l'excès de leurs regrets, que les supérieurs auraient à rendre compte à Dieu de les avoir privés d'un si excellent pasteur.

La jeunesse est l'espérance de l'avenir; aussi Dieu veille-t-il avec tendresse à ce qu'elle soit formée par des mains saintes autant qu'habiles. Avant donc d'élever l'abbé de La Croix à d'éminentes dignités, il le donne quelque temps aux élèves des séminaires d'Alix et de l'Argentière. Cette dernière maison, déjà florissante, s'ouvrait aux enfants des familles les plus recommandables pour les initier à la connaissance des vérités religieuses en même temps qu'aux lettres profanes.

Dans ces deux positions, l'abbé de La Croix se montra toujours, comme par le passé, doux, égal, d'un grand calme et d'une admirable affabilité pour tous, exerçant le commandement sans raideur, comme sans faiblesse. Il savait inspirer à tous ses coopérateurs son amour du devoir et cet intérêt vif et sincère qu'il portait au jeune âge.

Bientôt, le grand séminaire ambitionne le concours de ses lumières pour la formation des aspirants au sacerdoce. C'est à lui qu'est réservé, comme directeur spirituel, le soin de communiquer aux ministres de l'Eglise le feu sacré qui consume son cœur, et de leur transmettre par une parole suave et insinuante cet esprit de piété qu'il avait lui-même puisé dans le cœur de Jésus-Christ. C'est là qu'après avoir été humble disciple, il devient maître habile à son tour; il dirige avec prudence ces jeunes lévites, leur montre le chemin de la perfection plus encore par ses exemples que par son enseignement, et contribue en peu d'années à donner à l'Eglise de Lyon de saints pasteurs.

Alors se forma dans une fraternité de ministère une fraternité touchante d'affection entre M. l'abbé de La Croix et M. l'abbé Mioland, le futur évêque d'Amiens. Le pieux directeur qui étendait sur tous le sentiment spontané d'une charité égale et sincère savait cependant aussi faire un choix discret d'amis de prédilection avec lesquels il mêlait son âme. Au séminaire de St-Irénée, les deux saints prêtres apprirent à se connaître et à s'estimer; aussi ne faisaient-ils rien d'important sans prendre conseil l'un de l'autre. Il régnait dans leurs rapports intimes un abandon et une douce gaîté qui réjouissaient ceux qui en étaient les heureux témoins. Cette patriarchale amitié, digne des Basile et des Grégoire de Nazianze, ne fut altérée jamais par aucun nuage, et reçut comme le sceau d'une durée immortelle dans l'œuvre diocésaine des missions...

Profonde fut, on le comprend, la douleur de Mgr de La Croix lorsqu'il apprit la foudroyante nouvelle de la mort de son saint ami, deve-

nu depuis peu d'années archevêque de Toulouse. Il s'était longtemps attendu à recevoir de lui les consolations de sa dernière agonie. Mais il refoula cette douleur intime au-dedans de son âme; il versa son cœur devant Dieu avec ses larmes; il en répandit peu devant les hommes, tant il était soumis à la divine volonté, tant il voyait en elle les événements.

Mais ce cœur généreux aspirait aux joies d'une complète immolation. Il voulait, à l'exemple du grand Apôtre, se donner tout entier lui-même pour le salut des âmes. *Libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris* (1).

C'est pour réaliser cette aspiration au sacrifice que fut présentée au cardinal Fesch, par les mains de l'abbé de La Croix, ce qu'on appelle dans la maison des Chartreux la *pensée pieuse*, humble supplique par laquelle le saint prêtre implorait de Son Eminence qui gouvernait le diocèse de Lyon la permission de se lier avec quelques autres de ses frères, par une plus étroite obéissance, dans une pieuse association. Cette pensée fut bénie, et du cœur de Mgr de La Croix naquit une œuvre qui a donné à l'Eglise de laborieux apôtres et plus d'un saint prélat. Elle poursuit ses modestes destinées, et naguère encore, Monseigneur, elle recevait avec bonheur l'honorable témoignage que vous daigniez accorder à sa fraternelle organisation.

L'œuvre fondée, l'abbé de La Croix retrouve comme pasteur à St-Bruno le zèle qui inspira ses débuts à Fareins, et le ciel se ressouvient aussi de ses bénédictions... Père tendre pour tous, il prend un soin plus paternel encore des enfants et des pauvres... La beauté de la maison de Dieu lui est chère, et il rehausse la magnificence de ce temple que les fils de Bruno jetèrent dans les airs comme l'élan de leur prière, par la solennité des cérémonies, et cette majesté douce qui déjà faisait pressentir le Pontife.

Le saint prêtre, content dans ses humbles fonctions, était loin de se douter, dans sa modestie, que la Providence pût avoir sur lui de plus grands desseins. Mais Dieu révélait son mérite supérieur à un Evêque célèbre, Mgr Devie, si ingénieux à grouper autour de sa personne des hommes capables de le seconder dans la grande œuvre de restauration du diocèse de Belley.

Pour donner une idée de ce que fut Mgr de La Croix dans ce ministère de haute confiance, dont il fut investi pendant quatorze années comme vicaire général, nous ne pouvons mieux faire que de laisser parler

(1) 2e aux Corinthiens, chap. XII, v. 15.

ici son collègue et son ami, devenu depuis évêque de Gap, et qui, dans le touchant hommage récemment tombé de son cœur avec ses larmes, à l'occasion de la mort du saint prélat, s'exprime ainsi : « Sa mansuétude, sa patience, la discrète sagacité de son zèle, sa vie limpide le font bénir à l'envi des prêtres et des fidèles. Années bienheureuses, qui abritèrent notre jeunesse sous le même toit, qui nous laissèrent partager ses travaux, ses fatigues, ses délassements et nous ouvrirent, presque au début de notre sacerdoce, des horizons tout parfumés de ses humbles vertus. Oh ! quand nous remontons dans nos souvenirs, avec quel charme ne nous arrêtons-nous pas devant cette douce et vénérable figure; nous le voyons encore avec son air souriant, sa chevelure blanche, son regard fin, ses bonnes et affectueuses paroles, nous donnant les leçons de sa longue expérience, et calmant sous sa main que nous pressions les impétueuses saillies du jeune âge..... Nous le retrouvons dans les rues de la petite ville de Belley recherchant les pauvres, visitant les malades, mêlant ses charités à toutes sortes de bonnes œuvres, sans y mêler le plus souvent son nom. »

L'abbé de La Croix cherchait à s'ensevelir dans un profond oubli; mais Dieu voulait le manifester. Il fallait que cette lumière fût placée sur le chandelier, afin qu'elle brillât devant les hommes etqu'elle glorifiât l'auteur de tout don parfait.

L'évêché de Gap est devenu vacant. Mgr de La Croix est désigné pour cet honneur éminent, et malgré ses résistances, il est contraint de courber la tête sous le poids d'une responsabilité qui a fait trembler les saints.

Sitôt après la consécration épiscopale, et encore tout étonné de sa dignité nouvelle, il accourt, plein de zèle et d'amour, vers ce pays pauvre, âpre et difficile, et, comme le bon pasteur, il n'a plus d'autre sollicitude que l'amélioration morale et physique de son cher troupeau. En trois années, que ne fit-il pas? Achèvement du petit séminaire d'Embrun, construction de sa chapelle, institutions de Frères et de Sœurs pour les enfants de la campagne, services d'hôpitaux confiés aux Sœurs de St-Joseph, largesses nombreuses poussées jusqu'à de saints excès : voilà quelles furent ses œuvres. Son cœur de père était consolé par la foi et l'amour que lui témoignaient ces bons paysans des Alpes, mais il gémissait amèrement de ne pouvoir adoucir la rigueur de leurs privations. Sa charité ingénieuse va jusqu'à formuler un appel aux évêques de France et se faire mendiante auprès des heureux de la terre. Elle l'entraîne encore à de plus saintes hardiesses. Il franchit le seuil du palais des Tuileries et se présente, dans sa confiante et noble

simplicité, devant le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie. Il trouve des accents émus et les attendrit par le tableau saisissant de la misère de ses chers diocésains.

Mais aux paroles il va ajouter un témoignage plus évident de la fidélité de son récit. C'est un morceau de pain noir, dur et amer, qu'il tenait caché sous son vêtement de pontife et qu'il montre à l'illustre assemblée : Voilà, dit-il, quel est le pain dont se nourrissent chaque jour les pauvres enfants que Dieu m'a donnés dans les arides monts des Alpes... et les larmes du prélat continuent sa prière... elles avaient éteint sa voix ! Les nobles assistants pleurent aussi, et leur compassion se traduit en secours généreux; voilà un trait sublime, Messieurs, et qui nous dévoile l'âme sensible du saint Evêque.

Mais sur ce siége épiscopal, Mgr de La Croix n'a fait que préluder à son apostolat. Gap a vu les essais admirables de son premier Pasteur. En trois rapides années, il a appris à le connaître et à l'aimer. Pourquoi faut-il que des liens si étroitement formés soient destinés à se rompre? Mais Dieu le veut! Un moment on croit que c'est sur le siége de la capitale que va être placé l'humble Prélat qui se voit partagé entre la douleur de quitter ces rustiques populations alpines auxquelles il a donné tout son cœur et la crainte de recueillir à Paris l'héritage de Mgr de Quélen. Son humilité en est alarmée; mais c'est Auch qui possèdera ce trésor de vertus et qui, pendant seize années entières, pourra les contempler et en jouir!

Oui, pieux fidèles, et j'oserai le proclamer ici, tout me dit que vous avez compris ce St Pontife et qu'il est encore vivant dans toutes les mémoires; et ce concours spontané des prêtres et des laïques, des grands et des petits, et la réunion solennelle, en cette splendide basilique, des autorités civiles et administratives, heureuses de saisir l'occasion de rehausser de leur présence les fêtes religieuses, et ces larmes et ces regrets et l'appareil à la fois triste et consolant de cette pompe lugubre, qui célèbre la gloire de celui qui n'a cherché ici-bas qu'à soustraire ses œuvres à l'admiration des hommes.

Faut-il les évoquer ici, ces œuvres, et réveiller des souvenirs encore tout palpitants pour ceux qui m'écoutent? Parlez plutôt, voûtes sacrées, qui vous êtes ouvertes pour laisser monter ces prières ferventes que le St Pontife adressait au ciel pour son peuple chéri! Parlez autel majestueux dressé au chevet de ce chœur si justement admiré et dont chaque sculpture est un chef-d'œuvre; c'est là qu'il s'offrait lui-même en expiation et en sacrifice! Parlez airain sacré suspendu par lui dans les airs; au glas funèbre qui annonçait son trépas, vous avez entendu se mêler

de lugubres gémissements, entrecoupés de ce cri du peuple, accent infaillible que ratifie le ciel : le saint est mort! le saint est mort! Parlez mandements paternels où avec un saint courage il rappelait à chacun toute l'étendue de ses devoirs. Parlez maisons nombreuses des Sœurs de la Providence fondées par ses soins dans les villages pour l'éducation des petites filles pauvres? Parlez Frères de l'Instruction chrétienne, appelés du fond de la Bretagne pour faire l'éducation des jeunes garçons et accourus si nombreux dans cette enceinte pour lui payer un tribut de reconnaissance! Parlez maisons de Lectoure et de Lavacan qu'il a disposées pour que les novices puissent s'y préparer dans la retraite et le silence à leur sainte mission! Parlez visites pastorales qu'il accomplissait malgré les frimats et les difficultés des lieux, atteignant jusqu'au plus humble hameau, et s'y faisant conduire sur un pauvre chariot lorsque l'accès en était trop difficile! Parlez, prêtres, vous dont il fut le père et l'ami, vous sa plus belle gloire, son impérissable monument, vous qui, dans vos âmes sacerdotales, reproduisez celui qui était votre modèle, vous qu'il accueillait avec une bonté dont il vous est impossible de perdre le souvenir, puisque vous la retrouvez toute vivante dans celui qui vous dit aujourd'hui qu'il est venu continuer Mgr de La Croix! Parlez, enfin, pauvres qu'il a secourus, affligés qu'il a consolés, aumônes saintement indiscrètes, qui, plus d'une fois, firent de pauvres prêtres ses créanciers. Petits enfants, que dans ses tournées de pasteur, il bénissait avec tant d'effusion dans les bras de leurs mères; parlez ! parlez ! œuvres publiques et manifestes! Et vous aussi parlez! œuvres cachées, plus nombreuses encore et plus méritoires, enfouies par sa modestie dans le mystère ! Vertus petites et ignorées que le saint Archevêque pratiquait lorsque, retiré dans une chambre de son palais archiépiscopal, comme dans un impénétrable asile, il se livrait à tous les penchants de son cœur pour la vie de solitude et de prière. Là, vraiment, c'était non plus le prince de l'Eglise, si bien à la hauteur de sa dignité par la sagesse de ses conseils et l'activité de sa sollicitude, mais, oserions-nous le dire, comme pour ajouter un nouveau rayon à son auréole, c'était un humble et pauvre religieux. Là, il priait et méditait dans le silence; là, il lisait les saintes lettres; là, il se mortifiait; là, il travaillait sous le regard de Dieu à l'embellissement de son âme toujours plus sereine et plus limpide; là, il se faisait chaque jour plus conforme à Jésus, son divin modèle, c'est-à-dire doux et humble de cœur : *mitis et humilis corde* (1).

(1) Math., ch. II, v. 29.

Un jour, le saint Prélat, sentant ses forces diminuer, se prit à caresser un projet dont l'exécution fut, selon l'expression si flatteuse de son premier successeur, l'unique faute de son épiscopat. D'une délicatesse extrême de conscience, il craignit de ne pouvoir accomplir toute la tâche dont il se voyait chargé : « Je n'en puis faire qu'une partie, disait-il, et Dieu me demandera compte du tout. » Alors le saint Pontife, heureux de revenir à la pensée de toute sa vie, la solitude, songe à descendre de son siége; et malgré les instances du Vicaire de Jésus-Christ, et tous les moyens qui lui sont offerts pour calmer ses alarmes, il lui fait agréer sa démission.

Deux ans se passent dans ses terres du Beaujolais, où, entouré des tendres et respectueuses affections des siens, il menait une vie douce à son cœur et pleine d'édification. Mais il se demande avec inquiétude s'il pratique assez ce détachement de la famille tant de fois recommandé par lui à ses prêtres; et brisant alors les liens du sang, il se retire dans une modeste cellule du cloître des anciens Chartreux et vient y continuer la vie de contemplation des âmes célestes qui l'y avaient précédé. Dans cette retraite, qu'il affectionnait comme un port paisible et sûr, il rappelait ses ans écoulés, il élevait sans cesse les regards vers les collines éternelles, se préparant à la mort qu'il envisageait en face avec la tranquillité et la placidité de la bonne conscience. Il était entouré de ces prêtres qui le vénéraient comme un père, et voyait se développer cette œuvre des missions de St Irénée, dont il avait béni le berceau. Suivi d'un ecclésiastique du diocèse d'Auch, qui, sous le titre modeste d'aumônier du saint vieillard, s'était voué aux soins les plus assidus de ses dernières années (1), il apparaissait comme un ange des Cieux au milieu des vierges Adoratrices (2) et des jeunes personnes élevées par leurs soins. Elles formaient autour de lui comme une couronne d'honneur qui faisait reverdir sa glorieuse vieillesse.

Sous ce toit ignoré, quelques amis fidèles le visitaient chaque jour, et sa sérénité inaltérable communiquait à tous cette paix et cette tranquillité dont son âme était remplie. Toute ma vie, j'aurai devant les yeux cette petite chambre dans laquelle il recevait les plus illustres visiteurs. Le regard étonné n'y trouvait, pour tout luxe, que des livres au lieu de tapisserie, une modeste table recouverte d'un tapis usé, quelques siéges de paille, un simple crucifix, et, au fond de l'alcôve, ce pauvre lit de sangles qui ne l'a jamais quitté depuis le séminaire, et sur lequel il

(1) M. l'abbé G. Sentis.
(2) Communauté de l'Adoration Perpétuelle du Sacré-Cœur.

s'est endormi du dernier sommeil, archevêque proposé un instant pour la pourpre romaine, et chanoine de premier ordre du Chapitre impérial de Saint-Denis. C'est là que vous vîntes, Monseigneur, comme autrefois le premier ermite du désert, visiter dans sa retraite ce nouveau Paul; et l'auguste vieillard était rajeuni d'avance par la pensée de voir son successeur. « Vous aurez, me disait-il avec complaisance, une belle fête le jour du Sacré-Cœur : ... Deux Archevêques ! »

Mais la Providence a des vues bien différentes des nôtres : c'était une fête de sainte joie que l'on se promettait; elle fut changée en une fête de deuil, qui pourtant devait avoir aussi ses consolations.

Vous pensiez, Monseigneur, le trouver plein de vie et pouvoir jouir à l'aise de son expérience et de ses lumières. Il était sur un lit de douleur, en proie à des souffrances qui entr'ouvraient déjà sa tombe. Cette grande âme était forte jusque dans la mort, et aux paroles de consolation que lui adressaient des témoins compatissants, il répondait par ces mots admirables : Pourquoi me plaindre, quand l'heure de la délivrance approche ?

Ce ne sont pas, Monseigneur, des conseils qu'il va vous donner; c'est vous qui encouragerez ses derniers instants et qui les bénirez; c'est vous qui oindrez ses membres de l'huile des mourants, et qui, après l'avoir fortifié du pain de vie, ouvrirez sous ses pas, la voie qui mène au Ciel. Ainsi était-il arrêté là-haut, pour la gloire de Mgr de La Croix, et pour décerner par vous, Monseigneur, au jour de ses funérailles, un triomphe à son humilité.

Qu'ils furent riches d'émotions ces moments suprêmes, partagés entre les accents de la prière et les dernières effusions de ce cœur de vrai Pontife ! Il ne se lassa jamais de bénir pendant sa vie; sa main bénissait encore sous les étreintes de la mort. Elle s'est levée cette main vénérable, ornée encore de son anneau pastoral, sur toutes les têtes inclinées autour de sa couche par le respect et la douleur. Elle a béni les prêtres qui lui donnaient des soins, et dans leurs personnes la nombreuse famille dont il fut l'un des fondateurs et le père.

Elle a béni son ancien diocèse, clergé et fidèles, représentés autour de ce lit funèbre, par son fidèle aumônier, par le grand vicaire (1) associé à la visite de son Archevêque, et par le directeur de l'œuvre de l'Instruction Chrétienne (2) que le saint prélat avait fondée à Auch; et nul d'entre eux ne retint pour lui seul dans sa pensée une faveur qui

(1) M. Darré, premier vicaire général à Auch.
(2) Frère Jean-Louis.

était pour tous. Elle a béni les religieuses et les élèves du Sacré-Cœur assez heureuses pour avoir pu accourir à ses derniers moments. Elle a béni des serviteurs dévoués, elle a béni... Mais la mort précipitait son œuvre. Déjà, le saint malade touchait aux derniers confins de l'existence, on s'empresse autour de lui, on présente l'image du Sauveur à ses lèvres expirantes ; il pousse quelques soupirs, et rend sa belle âme à son Créateur.

Qui redira notre commune douleur? qui redira ce concours unanime de peuple qui se porta vers ces précieux restes, les témoignages de sainteté recueillis de la bouche de tous ? Qui redira aussi la pompe des funérailles auxquelles voulurent prendre part plusieurs prélats, le chapitre de la métropole, le sénateur chargé de l'administration du département du Rhône, la cour impériale, des dignitaires de tous les rangs..., et ce cortége triomphal, se déployant par un soleil magnifique comme celui qui éclaire cette lugubre cérémonie.

Dieu avait voulu honorer dans sa mort celui qui dans sa vie s'était caché. Il l'honore encore aujourd'hui : Auch continue dignement les sentiments qui ont éclaté à Lyon, et en voyant le même empressement et le déploiement d'une même pompe, je me croirais encore aux funérailles solennelles du saint archevêque dans l'église de Saint-Bruno...

Grâce vous en soit rendue, mes frères, et que Dieu vous récompense de votre piété filiale ; qu'il étende la gloire du Père jusque sur les enfants, et que par sa toute-puissance jaillisse de cette pierre funèbre une source féconde, qui fertilise vos âmes et les enrichisse des plus précieux dons ! Qu'à l'exemple de ces soldats fidèles et héroïques qui venaient, sur le tombeau de leur illustre capitaine (1), aiguiser leur glaive pour le combat, vous accouriez à ce monument pour y exciter votre zèle et vous y préparer aux nobles luttes de la foi !

Et vous, saint pontife, seriez-vous insensible aux hommages qui vous sont décernés dans ce temple ? Du séjour de la paix, où vous êtes absorbé dans des visions bien au-dessus de celles de notre terre, n'abaisserez-vous pas des regards d'amour sur ces enfants éplorés, réunis autour de ce qui leur reste d'un pasteur chéri ? Oui, vous souriez à ce tribut de reconnaissance et de suprême adieu, et vous les bénirez dans ce jour solennel.

Je vous dirai donc, avec le fils d'un patriarche antique : Levez-vous, ô mon père? *Surge, pater mi!* et que votre âme nous bénisse! *Ut benedicat mihi anima tua* (2). Levez-vous et bénissez le premier ma-

(1) Le maréchal de Saxe.
(2) Gen., chap. XXVII v. 31.

gistrat de ce département et les personnages éminents qui se sont pressés autour de lui pour glorifier votre mémoire! Bénissez ces fidèles nombreux, de tout rang, de tout âge, et dont les larmes sont tempérées par la confiance que vous veillerez encore sur eux du haut du Ciel ! Bénissez ce clergé vénérable qui réchauffe auprès de votre cœur son zèle et son dévouement, et qui l'attend, cette bénédiction précieuse, pour la porter vivifiante et féconde dans toutes les paroisses de ce beau diocèse !

Bénissez surtout, ô père, celui que le ciel envoie dans son ineffable bonté pour combler sur ce siége archiépiscopal le vide qu'y a fait un double adieu. Avec une modestie qui l'honore, il a voulu placer sous vos auspices ses premières espérances; vous obtiendrez pour son grand cœur la joie de les voir comblées. Bénissez-nous, enfin, nous, humbles missionnaires, nous, sortis les premiers de votre cœur et qui n'avons d'autre ambition que de vous faire revivre en continuant vos vertus! Bénissez tous ceux que vous aimiez ici-bas, afin qu'ils reçoivent un gage de votre souvenir paternel !... Ange tutélaire, étendez votre aile protectrice, non-seulement sur ces églises particulières qui avaient été confiées à votre garde, mais sur l'Eglise catholique tout entière, et sur son illustre chef. Fils dévoué de cette Eglise, et miséricordieux comme elle, de vos lèvres mourantes s'exhalait encore une prière pour ses ennemis aveuglés. Au ciel, vous prierez pour ses défenseurs, vous soutiendrez leur courage et vous hâterez par vos intercessions le triomphe de la justice et de la vérité.

Après ce discours et les prières liturgiques prescrites par le Pontifical, Mgr Delamare, qui présidait à l'office, s'est mis processionnellement en marche vers la chapelle du Purgatoire, pour y déposer de ses mains dans le modeste, mais élégant monument qui l'attendait, le cœur de son saint prédécesseur. C'est là qu'il repose maintenant à côté des restes de Mgr d'Apchon, celui de nos évêques dont le caractère se rapprochait peut-être le plus du sien, et en face de Mgr de Salinis, son illustre successeur, placés ainsi tous les deux, par une disposition particulière de la Providence, comme des sentinelles vigilantes à la porte même du sanctuaire, pour nous rappeler et perpétuer à jamais parmi nous le souvenir des vertus les plus nécessaires dans les jours d'épreuves :

le courage inébranlable de la foi, et une confiance sans bornes en la puissance et en la miséricorde du Seigneur.

L'espace qui nous est accordé et la nature même de ce compte-rendu nous interdisaient toute espèce de détails sur la vie de Mgr de La Croix. On nous pardonnera donc si nous n'avons pu résister au plaisir de citer, comme en appendice, une lettre qu'il adressait en 1857 à un de ses prêtres malade qui lui avait souhaité la bonne année. Elle peint admirablement son cœur de père, en même temps qu'elle est une expression touchante de sa grande piété et de sa confiance en Dieu. A défaut d'autres documents, l'histoire pourrait y retrouver les traits les plus délicats de son caractère et sa physionomie tout entière :

« Mon cher abbé,

» Je vous remercie de votre bon souvenir et de vos souhaits de » bonne nouvelle année. A quoi pensez-vous de vous laisser prendre » par la maladie? Passe pour les pauvres vieux : à eux de se » défendre comme ils peuvent; mais la jeunesse toute vive et agile, » cela ne va pas.

» Dieu soit loué, cette infirmité ne sera pas *ad mortem*. Il vous » sera donné de faire et de continuer beaucoup de bien autour de » ces âmes qui ont besoin de vos soins et de votre charité. — » Plus on avance dans la vie, plus on prend d'expérience et aussi » de vertus; c'est bien ce que vous désirez, comme ont toujours fait » les bons prêtres qui veulent se sanctifier. Oh! que c'est une belle » chose que cette vue droite qui ne décline jamais ni à *dextre* ni à » *senestre,* mais qui marche bien en face de celui qui est la vraie » voie, vie et vérité. Est-ce à dire que nous ne rencontrerons » jamais devant nos yeux ces quelques petits brouillards qui nous » troublent et nous font chanceler? Oh ! il y en a et souvent; mais » tenant notre cœur tout paisible, la lumière viendra, et nous

» irons s'il plaît à Dieu de vertu en vertu. Que je vous souhaite de
» grâces et de bénédictions en cette nouvelle année! Adieu, je me
» recommande à vos prières devant Dieu, et je suis affectueusement
» en lui, mon cher abbé,

» Votre très humble serviteur.

» † NICOLAS-AUGUSTIN. »

A M. l'abbé Lassalle, aumônier de l'hospice à Condom.

De pareilles lettres sont un trésor. Il en existe un grand nombre d'autres aussi précieuses et bien autrement importantes que celle que nous citons : il serait fort à désirer qu'elles fussent toutes réunies sous la main habile qui doit élever à la mémoire de Mgr de La Croix un monument durable et digne de ses vertus.

L'Abbé FAUQUÉ.

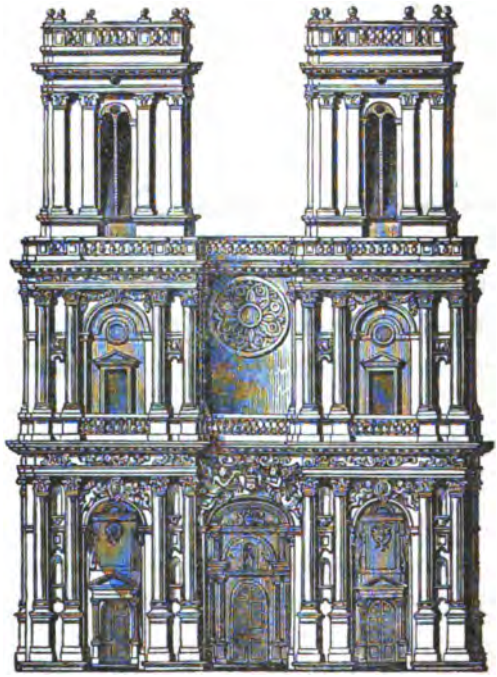

SAINTE-MARIE D'AUCH.

Façade principale

A L'OUEST.

LA CATHÉDRALE D'AUCH

ET LA

CHAPELLE DANS LAQUELLE EST DÉPOSÉ

LE CŒUR DE MGR DE LA CROIX D'AZOLETTE.

Quatre fois démolie dans le cours des siècles, la cathédrale d'Auch fut reprise aux fondements le 4 juillet 1489, et c'est par le chevet que commencèrent les travaux, selon la pratique généralement suivie aux époques antérieures.

Vingt ans plus tard, on sculptait les boiseries des stalles, on posait autour du chœur les vitraux historiés qui décorent les chapelles. Enfin, un mur provisoire clôturait le chevet, à l'ouest, pour le livrer aux exercices du culte public, tandis que le transsept et les trois nefs étaient encore en construction. C'est dans cet état que l'édifice fut consacré, le 12 février 1548, sous le vocable de la Nativité de Marie.

Les travaux, suspendus à l'occasion des troubles que le calvinisme venait de fomenter dans nos provinces, ne purent être définitivement repris qu'environ quatre-vingts ans plus tard. Jehan Caillon, architecte, originaire de Paris, vint, sur l'invitation de Léonard de Trapes, archevêque d'Auch, remettre la main à l'œuvre pour l'achèvement du porche, des portes latérales, des nefs et du transsept. On posa les verrières des trois rosaces, des hautes fenêtres et des chapelles antérieurement construites sur les bas-côtés; et c'est alors seulement que ces chapelles eurent des autels. Mais l'édifice ne se couronna de ses deux tours occidentales que de 1684 à 1689.

Il fallut donc à la foi encore si vive de nos pères deux cents ans de travaux et de sacrifices, qu'on ne sait plus faire de nos

jours, pour élever, en l'honneur de Notre-Dame d'Auch, un monument qui fait encore le premier titre de gloire de notre cité et même de toute la Province ecclésiastique. Comme il ne se termina que vers la fin du XVIIe siècle, on s'explique facilement l'étrange désaccord de style qui étonne au premier aspect, lorsque, après avoir considéré la façade occidentale (d'ordre partie corinthien et partie composite), on rencontre, *à l'intérieur*, tant d'unité dans l'ensemble des constructions qui, sur tous les points, reproduisent les caractères des derniers temps de la période ogivale.

CHŒUR. — C'est avant tout par les boiseries du chœur que la cathédrale d'Auch se fait remarquer entre les plus renommées du midi de la France (1).

Elles forment une enceinte continue dont la longueur est égale à celle du chevet, moins la largeur du déambulatoire. Les stalles sont au nombre de cent onze, quarante au rang inférieur et soixante-neuf au rang supérieur. Mais, comme les grandes figures qui décorent les hauts-dossiers de ces dernières sont en double aux deux stalles réservées (2), les personnages qu'elles représentent sont au nombre de soixante-onze.

Un dais continu, en forme de couvre-chef d'une rare élégance, surmonte ces hauts-dossiers du rang supérieur, et les couronne d'ogives, de figurines, d'aiguilles, de clochetons feuillagés, etc.

Trois portes ouvrent dans cette magnifique enceinte : celle d'honneur, à l'ouest, et deux portes latérales. La clôture se complète, à l'est, par le contre-retable de l'autel, dont la construction intérieure est presque tout entière des premières années du XVIIe siècle. Les pans extérieurs, qui limitent l'arrière-chœur, à l'est, accusent plus exactement le style de Henri II, ou du milieu du XVIe siècle.

(1) Voir, t. I, page 244, le dessin qui reproduit le chœur en plan général et tel qu'on le voyait, pendant plus d'un siècle, c'est-à-dire de 1550 à 1670, avant que Gervais Droüet eût protégé d'un revêtement en pierre rehaussée de marbre sa clôture occidentale.

(2) Celle de l'Archevêque au sud; au nord, celle de la Couronne.

Si, revenant sous l'arc triomphal (1), nous suivons, à gauche et de l'ouest à l'est la série des soixante-onze personnages qui, un peu moins grands que nature, ornent tous les hauts-dossiers, les Patriarches et les Prophètes, avec le complément obligé des douze sibylles, apparaissent à nos regards comme personnification de la Synagogue, depuis la chute originelle jusqu'au temps du Messie.

Les Apôtres et les Evangélistes y représentent l'Eglise et sa mission réparatrice, c'est-à-dire la réalité de la merveilleuse histoire dont l'Ancienne Loi n'était que la figure.

Enfin, Jésus-Christ, le salut de ceux qui croient, y est partout la fin sublime, le dernier mot du sculpteur, comme celui de la loi et de l'enseignement oral à tous les âges.

Au-dessus de la porte d'honneur se voient, en outre, St Jérôme, en costume de cardinal, avec son lion comme attribut; la Vierge Marie pontant l'Enfant Jésus sur son bras gauche; St Augustin, patron spécial du Chapitre, avec son petit édicule figurant la Cité de Dieu.

Ces soixante-quatorze personnages, tous en demi-relief, ont 1m 20c de hauteur moyenne. Les sujets à dimensions plus réduites sont d'un nombre bien autrement considérable. Mais dans ce rapide coup d'œil nous ne pouvons pas même indiquer tout ce qui se présenterait à nos investigations, soit dans les trois cents petites niches qui accompagnent les grandes figures, soit aux passages et aux accoudoirs, dans les miséricordes et les parcloses, aux culs de lampe et autour des museaux tant des basses que des hautes-stalles. Pour avoir une idée plus exacte de toutes ces richesses, on peut consulter les planches 26, 27, 28 et 29 de l'Atlas Monographique, in-folio, de Sainte-Marie d'Auch, et surtout la remarquable publication dans laquelle M. L. Sancet a reproduit un très grand nombre de ces menus détails relevés sur place.

Vitraux. — Dans les dix-huit fenêtres monumentales des cha-

(1) Voir ce mot au Vocabulaire, tome I, page 497.

pelles qui rayonnent autour du chœur, la pensée générale reproduite par le peintre sur verre, au moyen de personnages plus grands que nature, est la même que celle des boiseries; c'est-à-dire l'histoire comparée de la grande famille humaine par le parallélisme des deux Testaments.

Elle s'ouvre par la chapelle du nord, dans laquelle vient d'être déposé le cœur de Mgr N.-A. de La Croix d'Azolette.

C'est la première qui se présente, lorsque du transsept on entre dans le déambulatoire pour circuler autour du chœur.

A l'aspect de l'ouest, une grande arcade ogivale s'ouvre, entre deux piliers, sur le croisillon septentrionnal; mais une balustrade fixe empêchant tout accès dans cette direction, c'est l'arcade méridionale, en tout semblable à sa voisine, qui donne entrée à l'intérieur de cette chapelle.

La fenêtre ogivale qui l'éclaire reproduit, en peintures sur verre, les grandes scènes que Moïse a décrites au début de la Genèse. Entre les courbes de l'ogive, c'est un chœur d'anges, chantant l'hymne de la Création sur divers instruments de musique. Ils environnent Jéhovah et bénissent le roi de l'univers naissant de leur avoir donné l'existence.

Plus bas, le Créateur débrouille le cahos et lance les planètes dans leurs orbites. Il forme Adam du limon de la terre et s'incline avec amour vers le chef-d'œuvre de ses mains pour l'animer de cette vie de l'intelligence dont le principe ne pouvait venir de la matière. — Près de là, Eve semble naître, sous la main de Dieu, du côté droit d'Adam endormi.

Entre les meneaux droits se détache la désolante scène de la chute originelle. L'arbre de la science du bien et du mal s'élève, dans la baie centrale, entre nos premiers parents, que le peintre a représentés presque entièrement nus et plus grands que nature. Eve, que le serpent infernal vient de séduire, a reçu la pomme fatale. Adam déplore la part qu'il a prise à cette première faute. Mais ses yeux pleins de larmes se portent vers le Ciel où il retrouve l'espérance.

Cependant, la punition ne se fait pas attendre. A gauche et dans

le soubassement, les deux coupables sont chassés du Paradis Terrestre et condamnés au travail. A droite est le meurtre d'Abel symbolisant tous les malheurs qui furent, pour la postérité d'Adam, la triste suite d'une première désobéissance. — C'est par ce beau vitrail que, vers 1507, Arnaud de Moles ouvrit la série monumentale des dix-huit grands tableaux qui décorent les onze chapelles construites autour du chœur.

Après l'achèvement du chevet de la cathédrale, c'est-à-dire dans les dernières années du xve siècle, la chapelle de la Création fut spécialement consacrée à la prière pour le repos de l'âme des défunts. Vers 1640, Mgr de Vic, archevêque d'Auch, l'affecta au service paroissial, qui primitivement se faisait à l'autel du chœur. Trente ans plus tard, son successeur immédiat, Mgr de La Mothe-Houdancour, la fit clôturer, à hauteur d'appui, d'une balustrade en marbre rouge de Caunes, en tout semblable à celles dont il forma, à la même date, l'enceinte de toutes les autres chapelles.

Jusque-là, des peintures à fresque, dont on aperçoit encore des traces, avaient orné le mur oriental où l'autel est adossé. Mgr de La Mothe-Houdancour fit élever, à la même place, le beau contre-retable corinthien que nous y voyons, avec attique couronné d'un fronton demi-circulaire. Le fût des colonnes, les deux cadres qui les séparent, les frises et tous les panneaux sont en marbre rouge de Caunes. Les six chapiteaux sont en pierre de Taillebourg, tandis que les piédestaux, les architraves et les corniches sont en calcaire tendre du pays.

Le tableau du Purgatoire est d'un mérite fort ordinaire : il est signé Lagarde à Auch 1806.

Le tombeau de l'autel est de marbre noir mêlé de blanc. Il a été refait à neuf, de notre temps, de même que le pavé de carreaux blancs et noirs de la chapelle.—Le tabernacle est du xviiie siècle, et d'un travail bien autrement digne de sa destination que le reste de l'autel.

En face du marchepied est la pierre tombale de Mgr d'Apchon, mort archevêque d'Auch en 1783. Son inscription, assez préten-

tieuse et décelant le mauvais goût de son époque, est une sorte d'éloge historique du défunt, rappelant, dans une trentaine de lignes, tout ce qu'il a fait de plus saillant dans les deux diocèses qu'il administra successivement, celui de Dijon et celui d'Auch.

C'est beaucoup trop de contraste avec l'esprit d'humilité chrétienne qui caractérisa les dernières volontés de l'auguste Pontife; car il avait demandé que ses restes fussent déposés, hors ville et sans appareil, au pied de la croix du cimetière commun. Mais sa tombe, ainsi confondue avec celles des simples fidèles, ne devait pas être pour cela plus respectée dans les jours néfastes des dernières années du XVIIIe siècle... Le clergé de la cathédrale fit, en 1807, la translation de ces cendres profanées, et les déposa dans cette chapelle, que le pieux prélat avait particulièrement affectionnée.

C'est un vœu tout à fait analogue à celui de Mgr d'Apchon qu'avait émis, dans son testament, Mgr de La Croix d'Azolette, cet autre modèle des vertus qui ambitionnent par dessus tout la vie cachée. Il voulait que sa dépouille mortelle fût oubliée dans un pauvre cimetière de village. Mais des circonstances indépendantes de sa volonté devaient providentiellement concourir à donner à ses funérailles une pompe des plus insolites et un éclat que le modeste défunt n'aurait jamais pu prévoir. (Voir note A, p. 564.)

Son ancienne métropole a obtenu le dépôt de son cœur; et c'est sous le vitrail de la Création qu'il repose, dans une petite cavité ouverte en plein mur entre la fenêtre et le pavé. Une dalle en marbre noir marque la place de l'édicule funèbre. Elle se détache sur un gracieux monument de pierre blanche, dans le style de l'autel. Au-dessus de la dalle est un médaillon en marbre blanc, reproduisant les traits de l'auguste vieillard. Cette œuvre d'art est due au ciseau de M. Adrien Féart, l'artiste habile qui a peint le Christ et les Apôtres sur le retable de l'autel érigé dans l'avant-chœur. Une croix grecque gemmée forme en bas-relief l'amortissement de ce funèbre appareil simple et modeste comme l'inscription qu'il présente à nos regards:

Ici *repose* en paix le cœur de très pieux Pontife Nicolas-Augustin de La Croix d'Azolette, qui, l'an du Seigneur 1856, se démit du siége d'Auch, par humilité, et, le 6 juin 1861, s'éteignit à Lyon d'une mort paisible. — Dites *Pater noster*.

HIC · IN · PACE · PIISSIMI · COR · PRÆSULIS

NIC. AUG. DE · LA · CROIX · D'AZOLETTE

QUI · ANNO · DNI · M · DCCC · LVI

AUXITANA · SEDE · PRÆ · HUMILITATE · CESSIT

ET DEMUM DIE · VI · JUNII · M · DCCC · LXI

LUGDUNI · PLACIDA · MORTE · QUIEVIT.

DIC · PATER · NOSTER.

Plus bas est l'écusson aux insignes du métropolitain. Le Prélat défunt portait : de gueules, à la croix de Saint-André d'argent, cantonnée de quatre rosettes à cinq pétales d'or. Et pour devise :

IN CRUCE SALUS.

F. CANÉTO,
Vic. gén.

Note A. — Le Gouvernement a décidé que tous les honneurs civils et militaires seraient rendus à Mgr de La Croix, comme s'il était mort dans l'exercice de ses fonctions d'Archevêque. Nous avons dû présider aux funérailles, qui se sont accomplies avec toute la pompe possible et au milieu du plus grand recueillement, malgré l'immensité de la foule. L'autorité civile s'est empressée de mettre à la disposition de la famille et des amis du défunt un des caveaux de la superbe église de Saint-Bruno, jadis restaurée par les soins du Prélat, lorsqu'il était curé de cette importante et excellente paroisse. Il eût été contre ses intentions, formellement exprimées, de rapporter le corps à Auch : sa modestie avait créé à cet égard des obstacles qu'il a fallu respecter; mais nous avons demandé et obtenu sans difficulté que du moins le cœur nous fût donné prochainement.

Extrait de la Lettre Circulaire de Mgr Delamare, archevêque d'Auch, adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse, le 19 juin 1861, à l'occasion de la mort de son vénérable anté-prédécesseur, Mgr Nicolas-Augustin de La Croix d'Azolette.

ESQUISSE

D'UNE

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA GASCOGNE

PENDANT LA RENAISSANCE (1).

(*Suite et fin.*)

XVI. XVIe Siècle. Théologiens antérieurs au protestantisme : Lavinheta, Landivisq, etc. XVII. Protestantisme : Marguerite de Navarre, Gérard Roussel, Jeanne d'Albret, Liçarrague. XVIII. L'enseignement : Académie d'Orthez, collège d'Auch, Bernard du Poey. XIX. Imprimeurs du XVIe siècle en Gascogne. XX. Poètes gascons et basques : Pierre Garros, Arn. de Salettes, d'Échepare. XXI. Poètes français de l'école de la Pléiade : Imbert, Pardeillan, La Gessée, etc. XXII. Poètes français de l'école calviniste : Du Bartas, Du Chesne, Georgette de Montenay. XXIV. Blaise et Jean de Monluc. XXV. Guerriers et hommes d'action écrivains : d'Antras, de Gourgues, etc. XXVI. Jurisconsultes : de Mesme, Nicolas, Pereriis, etc. XXVII. Historiens : de Monstier, Belleforest, etc. XXVIII. Sciences : Fr. de Foix-Candalle, Martin, Perez, Galard de Terraube, Ad. de Lembèje, etc. XXIX. Humanistes : Pierre Martinius, Jean Sponde, etc.

Pleine Renaissance et Protestantisme au XVIe siècle.

XVI. Marre a vu les premières années du XVIe siècle, et pressenti le mouvement trop souvent funeste imprimé aux esprits par l'action simultanée de la renaissance classique et du libre examen religieux. Toutefois, la première moitié du siècle nous offre un certain nombre d'écrivains étrangers, pour ainsi dire, à l'esprit nouveau, et qui continuent avec peu de progrès les travaux précédents de la littérature ecclésiastique.

Un théologien béarnais, de l'ordre de saint François, sur la vie duquel tout renseignement me fait défaut, Bernard de Lavinheta, embrassa avec ardeur les théories plus ambitieuses que solides de Raymond Lulle. Dans son *Traité de l'Incarnation* (Cologne 1517), dédié à Léon X, il déploya le zèle ardent et les procédés à la fois

(1) Voir, ci-dessus, p. 507.

rationalistes et mystiques du bienheureux martyr, en combattant surtout les Nominaux et les Musulmans. Depuis, suivant toujours les vues encyclopédiques de son maître, il mit sur pied des commentaires sur la logique, la rhétorique, la physique, les mathématiques, la mécanique, la médecine, la métaphysique, la théologie dans presque toutes ses branches, la morale, la jurisprudence, etc. (Lyon, 1523.) Il est singulier que cette vaste macédoine, depuis longtemps oubliée en France, ait eu les honneurs d'une nouvelle édition dans l'Allemagne protestante au XVIIe siècle.

Un carme de Condom, docteur en théologie, Arnaud LANDIVISQ, publiait en 1525 (Bordeaux, Jean Guyard, in-4°), une compilation de lieux communs de dialectique, sous le titre de *Polyanthea logices*.

Jean de FENARIO, dominicain de Morlaas, longtemps placé à la tête de la maison d'études de Bordeaux, prêcha avec éclat pendant quarante ans et devint général des Frères Prêcheurs en 1532. Honoré de l'amitié de François Ier, il mourut à Toulouse en 1538, sans laisser d'autres monuments de son talent que quelques lettres relatives aux affaires de l'Ordre.

Enfin, entre les deux phases de paix et de troubles religieux se place le successeur de Marre au siége de Condom, Hérard de GROSSOLLES, qui publia en 1527 les Statuts de l'officialité de son diocèse. Humaniste brillant, il eut pour ami Erasme, qui lui dédia son traité de l'Exomologèse et qui parle de lui dans plusieurs de ses lettres.

XVII. Le protestantisme s'insinua de bonne heure dans sa province par la complaisance de MARGUERITE DE VALOIS, sœur de François Ier, mariée en 1527 à Henri d'Albret, roi de Navarre. Amie des lettres et des nouveautés, elle avait vu ses vers pieux menacés d'une condamnation par la Sorbonne, et elle ouvrait avec empressement la petite cour de Nérac à tous les novateurs que la censure théologique avait frappés et que le pouvoir séculier poursuivait. Calvin, cerné déjà par les archers dans le collége de Paris qu'il habitait, saute par une fenêtre et vient ruminer quelque temps

près de la jeune princesse le plan de l'Institution chrétienne (1534). Il reçut là les encouragements de le Fèvre d'Etaples, vieux théologien émancipé, qui mourut et fut enseveli à Nérac. Mais celui de tous les docteurs à idées nouvelles qui prépara le mieux les voies à la réforme dans nos contrées fut Gérard Roussel, abbé de Clairac, confesseur de Marguerite et évêque d'Oleron. Tout en rendant justice à ses rares qualités, Sponde a raconté ses pratiques habiles pour déraciner de son diocèse le respect de la tradition et la mort tragique qu'elles lui procurèrent. Sa modération, qui lui valut les anathèmes de Calvin, n'en fut pas moins funeste à l'Eglise. Du reste, on ne saurait juger complètement cet homme remarquable sans consulter un manuscrit de la Bibliothèque impériale (7021), qui renferme sa « Familière exposition du symbole de la Loy et Oraison Dominicale, » et une « Forme de visité de diocèse. » Ce document d'un protestantisme très mitigé, dit M. Paulin Paris, est dédié à Henri d'Albret, roi de Navarre.

Marguerite, qui n'avait peut-être jamais adhéré de cœur aux doctrines hétérodoxes qu'elle eut la faiblesse de favoriser, mourut en bonne catholique au château d'Odos en Bigorre (1549). Avant sa mort avaient paru son Triomphe de l'Agneau, ses Chansons spirituelles, son Miroir de l'Ame pécheresse, enfin les Marguerites de la Marguerite des princesses (Lyon, 1547). C'est depuis seulement, en 1559, qu'on donna au public l'Heptaméron, série de contes libres et malins narrés, comme l'on sait, dans l'abbaye de Saint-Savin, lieu mal choisi pour des récits beaucoup trop imités de Boccace et dont on voudrait, pour l'honneur de Marguerite, pouvoir contester l'authenticité. N'oubliez pas, pour faire pleine connaissance avec la spirituelle princesse, le recueil de ses Lettres publié en 1841 par M. Génin.

Mais la révolution religieuse préparée par Marguerite de Valois fut accomplie dans une partie de la province par sa fille. Veuve d'Antoine de Bourbon en 1562, Jeanne d'Albret déploya dans le gouvernement de ses Etats un génie de premier ordre. Malheureusement elle y fit triompher de force la réforme religieuse à partir

de 1567; et rien n'est plus triste que de voir la grande place que prend cette œuvre de destruction dans la masse très considérable de documents politiques et administratifs, français et béarnais, où l'on sent vivre encore sa volonté ferme et inflexible et son génie fécond en ressources. Une autre preuve de son grand caractère et de son esprit cultivé, c'est l'éducation à la Plutarque qu'elle fit donner à son fils Henri IV par La Gaucherie, qui nous est peu connu, et par Florent Chrestien, humaniste de mérite et auteur abondant.

C'est à Jeanne qu'est due la traduction de la Bible en langue basque par Jean Liçarague. Il n'a dû en être publié que le Nouveau-Testament (1571) qui est devenu fort rare.

XVIII. C'est encore elle qui fonda l'Académie protestante d'Orthez. Un collége avait été établi à Lescar par Henri d'Albret. Mais les habitants, désolés de n'y voir que des maîtres hérétiques, prièrent Jeanne de le porter ailleurs. La reine vida le couvent des Dominicains d'Orthez et y transféra le collége qu'elle érigea en Académie par ordonnance de 1566. Son fils lui donna le titre d'Université en septembre 1583, avec le droit de conférer les trois grades en sciences, droit, médecine et théologie. L'édit, rédigé en latin, et dont il y a deux copies au Trésor de Pau, est des plus remarquables. Parmi les professeurs, il suffit de citer Lambert Daneau, d'Orléans, qui fit imprimer à Orthez et dédia aux états de Béarn son commentaire sur saint Matthieu.

Des établissements réguliers se fondaient vers la même époque dans les principales villes pour élever partout le niveau des études classiques. Après deux ordonnances inutiles de François Ier et de Henri II, une troisième, édictée par Charles IX en 1562, fonda le collége de Gimont. Celui de Mont-de-Marsan se rapporte, dit-on, à la même époque; mais c'est assurément par erreur que l'Histoire de la Gascogne y place dès 1556 les Barnabites, qui ne pénétrèrent en France que dans le siècle suivant. « Nogaro, Vic, Mirande, presque toutes les villes de la Gascogne un peu importantes entretinrent un ou plusieurs maîtres qui enseignaient au moins les éléments de la langue latine. Malheureusement les guerres civiles

vinrent arrêter presque aussitôt ce premier essor. (Monlezun). »

Quant au collége d'Auch, le plus célèbre de tous, il fut fondé définitivement en 1545 sous les auspices du cardinal de Tournon. On cite parmi les premiers professeurs des hommes illustres qui durent à peine y paraître, Turnèbe, Passerat et Nostradamus. Le voisinage de Scaliger, fixé à Agen, ne fut pas sans influence sur ces beaux commencements. Le premier des latinistes modernes, le limousin Muret, passa aussi un an ou deux à Auch, et c'est là qu'il écrivit sa tragédie juvénile de César, des églogues à la louange du cardinal d'Armagnac et plusieurs épigrammes. Il y attira sans doute son compatriote Martin Monier; du moins dans les poésies de ce dernier, qui font partie du *Deliciæ poetarum gallorum* de Gruter, il y a des pièces adressées à des auscitains.

Bernard du Poey, natif de Luc en Béarn, et poète médiocre, professa aussi à Auch sous le principal Fontan (ou Lafont). On a de lui en français : Les odes du Gave et de la Garonne (Toulouse 1551); en latin, des odes, des épigrammes adressés à une foule de gascons et surtout de lectourois, et une composition assez longue en distiques sous ce titre : *De collegio auscitano carmen ad posteritatem*, que je porterai quelque jour à son adresse, selon mes moyens; enfin, des poésies en diverses langues (1553) sur la naissance d'Henri IV. On voit par ses épigrammes que du Poey a été régent à Lectoure avant la fondation du collége. Il reçut des félicitations poétiques d'un Rodolphus de Condom, pour lequel Muret lui-même a fait des vers, et qui devait régenter brillamment dans cette ville, où il n'y eut pas de collége avant le dix-septième siècle. Sponde a conjecturé que du Poey était calviniste; il me semble plutôt voir dans ses œuvres cette indécision funeste qui ne tarda pas à faire la ruine de l'enseignement laïque dans les villes catholiques. Après avoir atteint son apogée en 1564, année dans laquelle Charles IX lui donna à peu près des priviléges universitaires, le collége d'Auch déchut sensiblement. Ph. Massés, auteur des curieux règlements qui se trouvent dans Daignan, quitte son poste de principal en 1569, au milieu des

troubles religieux. François de Hautmont le prend en 1586. Mais il satisfait peu les habitants.

En 1589, les jésuites de Bordeaux furent expulsés par ordonnance royale. Dès l'année précédente, l'un d'eux, le P. Granjean, étant venu prêcher à Auch, on lui avait demandé si sa Compagnie n'accepterait pas le collége, et sur le champ on avait renvoyé les régents laïques. Granjean s'y établit avec trois jésuites de Toulouse. Mais après la débâcle de Bordeaux, il y eut cinq maîtres sous la direction du P. Pierre Loyer. Ce fut le premier établissement de la Compagnie de Jésus dans la Province d'Auch.

XIX. Dans son édit de 1585 pour l'Université de Béarn, Henri IV promettait sa protection aux imprimeurs qui voudraient prêter leur concours aux travaux de cette institution. Notre pays n'avait pas eu d'imprimeur avant le XVIe siècle; on a vu que le premier missel d'Auch parut à Toulouse. On imprimait dans cette ville dès 1480; l'opinion qui s'obstinait encore naguère à attribuer à Tolosa d'Espagne les plus anciennes productions de la typographie toulousaine est aujourd'hui définitivement réfutée (voyez une lettre de M. Desbarreaux-Bernard, *Revue de Toulouse* du 1er mai 1861). En 1545, un Italien, Ant. Reboglio, imprime à Agen un livre, aujourd'hui fort recherché, du célèbre évêque Bandello; mais il est possible que ce typographe appelé pour la circonstance ne se soit pas établi dans le pays.

La Province d'Auch a vu imprimer chez elle avant cette époque. Claude Garnier donne à Bazas en 1530 l'*Opus quod Baptista salvatoris nuncupatur*, petit in-quarto gothique, dont la Bibliothèque Sainte-Geneviève possède un exemplaire sur vélin. Bordeaux n'avait précédé Bazas que de quelques années. Au reste, en 1533, je retrouve à Auch le même Cl. Garnier imprimant le bréviaire auscitain, et je ne vois plus trace de ce typographe dont les bibliophiles feraient bien de s'occuper un peu. La typographie auscitaine ne fournit plus aucun nom jusqu'au XVIIe siècle où Arn. de St Bonnet s'établit à Auch sous les auspices des jésuites.

L'année même de l'édit de Henri IV, Louis Rabier imprime à

Orthez les Psaumes béarnais avec musique, et une espèce de Rituel protestant dans le même dialecte; et quelques années plus tard (1587) le *Quæstionum in Evangelium... sec. Matth. liber unus, Lamberto Danæo autore.* Rabier n'est pourtant pas le premier imprimeur de Béarn. Jean de Vingles imprimait à Pau en 1552; mais son établissement avait sans doute disparu depuis. On indique encore Joan de Sarride qui aurait imprimé à Lescar en 1583 la Description du château de Pau, d'Auger Gaillard; mais je souhaite à cette mention une autre garantie que celle de feu L. T. d'Asfeld, auteur fort sujet à caution. Il faudrait voir si le Bréviaire gothique de Lescar n'a pas été imprimé dans cette ville; il est de 1551, comme M. Bladé l'a dit ici même; et c'est par oubli que j'en ai parlé au siècle précédent (voir plus haut, xv). Voilà à peu près tout ce que j'ai pu recueillir sur nos imprimeries du xvie siècle, qui n'ont pas dû prendre un grand développement; car la plupart des auteurs résidant en Gascogne se firent imprimer à Toulouse dans ce siècle et dans les deux suivants.

XX. C'est ce que fit le poète Pierre de Garros, dont les deux volumes gascons sont devenus bien rares, et qui écrivit aussi quelques vers français. Né vers 1482 à Lectoure, il étudia à Toulouse le droit, la théologie et l'hébreu, et y embrassa le protestantisme; la réaction catholique le força à se retirer dans sa patrie, où il mourut presque centenaire. On trouva dans ses *Poesias gasconas* (1567) le premier modèle du gascon écrit, voisin encore de la langue des troubadours, au moins par l'orthographe que Garros avait puisée dans les actes des siècles précédents. Il y a là cinq églogues qui reproduisent des scènes de la vie rustique en Lomagne au milieu des guerres civiles. Il y a aussi de la poésie noble et héroïque, qui n'est guère que du Plutarque mis en rimes. C'est encore en théologien plutôt qu'en poète que Garros donna les *Psalmes de David virats en rime gascoune* (1565) à l'usage de ses coreligionnaires.

Il fut imité en Béarn par Arnaud de Salettes qui publia à Orthez, en 1583, des *Psalmes de David metuts en rima bernesa.*

La traduction a quelques endroits heureux, mais elle est d'une langue plus mêlée et moins riche que le gascon de Garros.

Pour ne rien omettre de la poésie vulgaire au XVIe siècle, je dois rappeler un joli poème en trois langues de du Bartas, des vers béarnais qui doivent se trouver dans un volume de du Poey, qui a échappé jusqu'ici à mes recherches, et surtout les œuvres poétiques d'Auger Gaillard, charron de Rabasteins en Albigeois, qui passa ses dernières années en Béarn et y publia ses *Amours prodigieuses* en albigeois et français (s. l. 1592), et son introuvable « Description du chasteau de Pau et des jardins d'icelui..... et la description de la ville de Lescar. »

La langue basque avait eu ses poètes avant le gascon; et son plus ancien monument imprimé n'appartient pas comme l'autre au protestantisme. Ce sont des poésies de divers genres, dont plusieurs sur des sujets pieux, que l'auteur, Bern. d'Echepare, fit imprimer à Bordeaux sous ce titre : *Linguæ Vascorum primitiæ* (1543).

XXI. La poésie française était bien difficile à manier dans un pays de patois comme le nôtre. Plusieurs de nos compatriotes s'y essayèrent cependant. Le condomois Gérard-Marie IMBERT (né en 1530), disciple de Dorat, et humaniste distingué, qui aurait peut-être écrit passablement en grec et en latin, préféra publier cent sonnets (1575) d'une langue et d'une facture fort incorrectes, mais qui se recommandent par quelques détails historiques.

Jean de PARDEILLAN s'engagea dans les rangs de la même école poétique, et, s'il faut en croire les éloges des poètes du temps, il y aurait sans doute mieux réussi. Mais sa Colombe tant vantée est restée en portefeuille, et on ne peut le juger que sur quelques vers épars dans les œuvres de ses amis.

Tout au contraire, Jean de LA GESSÉE, né à Mauvezin vers 1550, répandit à profusion sa veine terne et fluide dans une foule de volumes, et développa ses rêves et ses amours en sonnets, stances, chansons et discours qui remplissent deux énormes

in-quarto. Ajoutez-y une quantité de petits recueils ou de pièces détachées, en français et en latin, en prose et en vers, à l'adresse de toutes les hautes protections qu'il voulait remercier ou implorer. Par malheur, sauf une énorme facilité, on ne trouve aucun caractère saillant dans la physionomie de ses pages, et presque rien n'y intéresse que quelque tirade en l'honneur de son pays.

Je ne fais que nommer en passant LE POULCHRE, seigneur de la Motte-Messemé, gentilhomme angevin, dont les Honnestes loisirs (1587) et les Passetemps (1597) sont bien connus des bibliophiles, mais qui ne nous appartient que par sa naissance à Mont-de-Marsan, où il fut tenu sur les fonts de baptême, en 1546, par François Ier et sa sœur Marguerite; et j'arrive à Eustorg de BEAULIEU, limousin fort acclimaté en Gascogne. Prêtre et organiste de Lectoure, mais plus amoureux de pantagruélisme que de grave doctrine, il épancha sa verve gauloise dans une foule de pièces, la plupart fort licencieuses, dont le recueil (Lyon, 1537; Paris, 1544) est devenu rarissime; nous y distinguons le « Pater de la ville et cite de Lectoure en Armaignac » et un « In Manus sur la grande famine qui regna l'an mille cinq cens vingt et neuf (mesmement au pays de Guyenne). » Les troubles religieux lui offrant l'occasion de jeter le froc aux orties, il se fit huguenot, se réfugia à Genève et tâcha de faire oublier ses *juvenilia* par deux ou trois volumes de poésies chrétiennes.

XXII. Le nouveau culte ne manqua pas de poètes. Notre province lui a donné le plus grand de tous, après d'Aubigné, Guillaume de Saluste, seigneur DU BARTAS (1544-1590). Sans songer à réviser le procès des œuvres que la littérature officielle a depuis longtemps jugé, il est permis d'aborder l'homme; on le trouvera à la hauteur des plus grands. Droit et adroit, mûr et ardent, contemplatif et pratique, il servira son maître Henri IV en guerroyant à ses côtés et en portant ses messages dans les cours les plus lointaines, il poursuivra la liquidation de pénibles affaires de famille et dressera de gigantesques plans d'épopée. Ronsard avait forcé quelquefois une langue qu'il savait bien; du

Bartas, obligé de laisser là sa langue maternelle, s'en forge une de toutes pièces qui ne lui survivra pas, sans doute, mais qu'il fait marcher sous sa lourde armure et qu'il anime d'un souffle puissant. Il trouve une matière poétique en vogue, amours et mythologie; il la renie hautement. Il chante la science de son temps, qu'il possède tout entière, doublant toujours l'érudition d'enthousiasme. Après avoir achevé la Semaine de la création, qui a fait longtemps l'admiration de toute l'Europe, il conçoit et entame le poème de l'humanité entière depuis Adam jusqu'à l'Eternité; et il aurait rempli ce cadre immense s'il n'était pas mort à quarante ans. Qu'on étudie l'œuvre telle qu'elle est, en acceptant l'étrangeté de la langue, en contrôlant l'impression première par la réflexion, et l'on se convaincra qu'on a affaire à l'un des plus puissants esprits qui se soient manifestés par la forme poétique.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer l'histoire de sa renommée et de son influence. Mais parmi les poètes qui se grimèrent pour l'imiter, il faut nommer Joseph Duchesne, un de ces caractères amis des aventures et de l'imprévu, qui n'ont jamais manqué au pays de Gascogne. Né en Armagnac vers 1544, il étudie à Bordeaux, puis en Allemagne, prend le brevet de docteur en médecine à Bâle (1573), fait partie du conseil de Genève, célèbre l'alliance perpétuelle entre Genève, Berne et Zurich dans sa tragi-comédie « l'ombre de Garnier Stauffacher, » et devint en 1593 médecin ordinaire de Henri IV. Ses nombreux ouvrages de médecine, dont le plus célèbre est sa Pharmacopée (1607), dont Boerrhaave a recommandé la lecture, prouvent une science réelle qui n'emprunte à la philosophie hermétique qu'un vernis extérieur de charlatanisme. Les plus considérables ont paru seulement au XVIIe siècle; Duchesne ne mourut qu'en 1609. Mais ces deux poèmes français, la Morocosmie (1583) et le Grand miroir du monde (1587), montrent qu'il était facile, en suivant du Bartas, d'écrire dans une langue plus barbare et de déployer une science plus indigeste et plus pédantesque.

J'hésite à placer parmi les poètes la reine Jeanne d'Albret, dont on trouve pourtant quatre sonnets parmi ceux de du Bellay. Mais

je dois indiquer une demoiselle de sa cour, Georgette de MONTENAY, fort docte en langue latine, qui publia, à l'imitation du recueil célèbre d'Alciat, cent emblèmes chrestiens (Zurich 1571) en vers français, ornés de figures et suivis de diverses poésies. Le tout est d'une assez bonne venue, et respire un air de gravité et de sagesse qui prévient en faveur de l'auteur.

A la suite de ce croquis de la poésie française en Gascogne, je citerai, comme s'y rattachant par quelque endroit, le Recueil des choses notables qui ont esté faites à Bayonne à l'entrée du roy tres chrestien Charles neufieme (Paris, Vascosan 1566); deux autres relations du même événement (Paris, J. Dallier 1565; et Guill. de Nyverd, 5, d.), et le Ballet des chevaliers françois et béarnois représenté à Pau, le 23 août 1592, imprimé avec deux autres à Tours (1593).

XXIII. La poésie seule ne faisait guère les affaires du protestantisme. Les psaumes pouvaient en populariser jusqu'à un certain point les habitudes; mais tout montre qu'ils n'eurent pas grand succès chez nous. A Orthez, il y avait un maître de musique chargé d'en vulgariser les airs; mais, comme la plupart des autres maîtres, les musiciens d'Orthez ne devaient pas être du pays; j'en trouve un du Périgord. Quelques auteurs ont cru que Guill. FRANC, l'un des principaux musiciens de la réforme, était de Nérac; c'est encore douteux.—A propos de musique, je demanderai ici si les chansons à trois et quatre parties que du Verdier attribue à Eustorg de Beaulieu, l'organiste de Lectoure, existent quelque part.—La prédication et la controverse servaient mieux le prosélytisme calviniste; le plus zélé des propagateurs réformés parmi nous fut Pierre VIRET, le célèbre prédicant suisse, qui mourut à Orthez en 1571, après avoir dépensé en nombreux pamphlets sa verve féconde surtout en sarcasmes et en bouffonneries.

Le plus laborieux de nos controversistes catholiques fut le dominicain Pierre de LA COSTE, qui professait la théologie dans le couvent de Condom, sa patrie, et portait souvent dans les provinces voisines la parole de Dieu. Il publia, outre plusieurs volumes de

sermons, un traité sur l'origine des hérésies, un autre sur le culte dû aux saints anges (1581), et une défense des saintes images (1582). Il revenait probablement de faire imprimer ce livre à Paris, quand son zèle reçut la plus belle récompense qu'il pût attendre; des hérétiques le surprirent près de Poitiers : on trouva son corps pendu à un arbre et cruellement déchiré.

Un autre condomois, Joseph de Nagerio, chanoine de Montauban, fit paraître un Sermon de la vérité du corps de Jésus-Christ au saint sacrement de l'Eucharistie (Toulouse, 1565), et un bénédictin de St Sever de Rustan, au diocèse de Tarbes, un pamphlet théologique dont le titre est bien singulier : *Pistolet portans ignem inextinguibilem contra genevenses hæreticos;* Tolosæ, 1558. Enfin un jésuite béarnais, Arnaud Saphory, mourut à Toulouse en 1595, au moment de publier deux ouvrages, l'un d'exégèse, et l'autre de discussion dogmatique, longuement élaborés contre les protestants.

Toutefois la première place littéraire parmi nos controversistes appartient à Jean Sponde, que nous trouverons tout à l'heure avec les humanistes.

XXIV. Il fallut opposer d'autres armes que la discussion théologique à la réforme armée et confédérée. Le chef le plus fameux des troupes catholiques dans ces guerres désastreuses a eu l'heureuse idée de rédiger avec une bonne foi que personne n'a osé contester l'histoire de ses faits d'armes. Blaise de Monluc (1502-1577) a fait ainsi, sans viser au style, un livre que Henri IV appelait la Bible des soldats et qui me paraît le monument le plus complet du génie gascon. Il y a là d'horribles choses, mais contées avec la même passion aveugle et sincère qui les inspira et qui les excuse sans les justifier. Il y a surtout des parties considérables d'un charme sans mélange et qu'on peut comparer à ce qui s'est écrit de plus beau en histoire depuis Hérodote; par exemple ce siége de Sienne où l'héroïsme antique et la bonhomie gauloise se fondent si bien dans un récit émouvant. Monluc étreint la pensée avec un rare bonheur dans une phrase peu correcte, mais hardie à l'attaque et légère à la marche. Grand écrivain en somme, parce qu'il révèle

partout l'homme lui-même; et dans cet homme, sous le guerrier impitoyable, vous trouvez le sujet fidèle, l'ami chaud, le père dévoué, le loyal gentilhomme, le chrétien sincère.

L'illustre maréchal eut un frère plus lettré que lui, beaucoup moins connu, mais qui mérite pourtant une place d'honneur dans l'histoire de l'éloquence et de la diplomatie française. Quand cette histoire sera faite, on verra peut-être dans les Sermons de l'évêque de Valence le point de départ de ce mouvement sérieux et profond, mais insensible, qui fit dériver la prédication de l'érudition ridicule de la Renaissance à l'inimitable sévérité du grand siècle. Quant à ses négociations, lettres, discours et opuscules politiques, c'est la raison la plus ferme et la plus lumineuse, une prodigieuse connaissance des hommes, une prévoyance qui déjoue tous les piéges, un entregent qui émousse tous les traits ennemis, un art de parole et de discussion si parfait qu'il ne se laisse pas soupçonner. Evidemment le génie des affaires a choisi dans notre race plus d'un de ses privilégiés.

XXV. Que les écrivains de profession sont petits auprès de ces hommes d'action dont le génie, rompu au maniement des affaires et à l'étude des hommes, ne s'est répandu en écritures que par une inspiration inattendue ou sous une nécessité impérieuse, mais s'est révélé dès lors sous une forme née avec la pensée et qui en est l'expression nécessaire et inimitable! J'en aperçois d'autres, après les deux Monluc. Jean du Bellay, négociateur célèbre, n'a pas assez occupé son siége épiscopal de Bayonne pour être à nous. Mais le cardinal d'Armagnac, dont il reste beaucoup de lettres intéressantes et dont l'influence fut si salutaire aux progrès des études et des beaux-arts dans toute la France, mériterait les honneurs d'un travail approfondi. Dans une autre sphère, je trouve « les Mémoires d'un cadet de Gascogne » dont mes lecteurs savent la mésaventure. On n'en a donné ici qu'un fragment. Il y en a des extraits inédits dans les manuscrits de Larcher à Tarbes, des fragments imprimés dans l'histoire des Montesquiou-Fezensac. Il faudrait recueillir tout ce qui reste du chevalier d'Antras, et le pu-

blier en le rendant lisible par une orthographe et une ponctuation régulières, sans en altérer le style vif et agréable dans son incorrection.

Ce n'était peut-être pas un humaniste, malgré son nom très littéraire, que le fougueux évêque de Comminges, Urbain de SAINT-GELAIS-LANSAC; mais l'attitude qu'il prit dans les troubles religieux donne du prix à une pièce qu'on lui attribue : « Advertissement... de tout ce qui s'est passé en la ville de Toulouse depuis le massacre et assassinat commis en la personne des princes catholiques.»

Dominique de GOURGUES, l'héroïque marin landais, qui vengea si bien l'honneur de la France aux Florides, aurait-il rédigé lui-même l'histoire de ce merveilleux coup de main? Cette circonstance fort probable rend plus attachant encore le récit de la reprise de la Floride dont le manuscrit (B. I., Saint-Germ. fr. 1856) diffère, je crois, des deux relations publiées de nos jours (*Revue rétrospect.*, IIe série, t. II; et avec Laudonnière, éd. P. Jannet, 1853).

Il y a une éloquence franche et cordiale, chose rare en ce siècle d'érudition, dans la harangue adressée aux Vénitiens par Pierre Pascal, languedocien célèbre, à l'occasion de la mort de Jean de Mauléon, neveu de l'évêque de Comminges, qui fut assassiné à Padoue à l'âge de vingt-un ans par des écoliers de droit, à l'occasion d'une querelle pour l'élection d'un recteur de l'Université. Pierre de MAULÉON D'URBAN, proto-notaire, la traduisit fort bien en français : Oraison..... prononcée au sénat de Venise contre les meurtriers de l'archidiacre de Mauléon, plus... France par prosopopée à la République de Venise (Paris, Mich. Vascoran, 1549).

XXVI. J'indiquerai encore, comme pièces à consulter pour l'histoire, deux factums latins contre l'usurpation de la Navarre faite en 1512 par Ferdinand le Catholique : l'un dû à Dominique de MESME — les Mesme, comme on sait, sont de Mont-de-Marsan — conseiller de la reine Marguerite (B. I., no 4690 et A, B, C); l'autre à Jean, baron d'Opède, que je crois béarnais et qui professait à Cahors (ibid. 6209).

Si mes recherches dans l'histoire et la bibliographie du droit n'étaient restées encore plus incomplètes que les autres, j'aurais sans doute un certain nombre de noms à joindre à ceux-là. Le hasard seul m'a fait connaître un autre professeur de Cahors, Jean de Nicolas, natif de Gimont, dont j'ai là sous la main l'*Enchiridion perelegans...., universam sacerdotiorum materiam complectens* (Lyon, 1550), résumé très curieux de droit canonique, et dont on cite encore un Traité de la restitution.

C'est un peu plus tard que florissait à Toulouse un docteur en droit natif du Castéra-Lectourois, dont je ne sais guère que le nom, encore sous sa forme latine *Pereriis* (Pérez?), que Montgaillard a vanté et que Belleforest appelle avec emphase « ce grand abysme des lois. »

XXVII. Venons ensuite aux historiens proprement dits. On ne peut guère donner ce titre à Jean Dibarrole, simple éditeur du *Baptista Salvatoris*, dont il ne connaissait pas même l'auteur. Jean de Monstiers, évêque de Bayonne, le mérite mieux par son livre : *Livre premier des estats et maisons plus illustres de la chrétienté* (Paris, V. Sertenas, 1549). Il joua, d'ailleurs, un rôle politique considérable, et, à ce point de vue, il faut voir une de ses lettres dans de Thou (l. 10) et un petit écrit latin de lui dans le Recueil de Goldstat.

Mais l'historien de profession, l'estimable précurseur de nos historiens critiques du xviie siècle, François de Bellefoxest, commingeois, multiplia pour vivre ses productions depuis trop décriées. Ce n'était ni un esprit méprisable, ni un médiocre travailleur, ni un homme de peu. Il suffit pour estimer son caractère de lire ses pages sur son enfance et sur Samatan, sa patrie, et l'éloge que fait de lui après sa mort son ami du Verdier. Il faut mettre de côté ses traductions du grec, du latin, de l'italien; encore les Histoires tragiques (d'après Bandello) sont-elles très recherchées. Ses vers sont faibles. Il y a des pages délicates et gracieuses dans la Pyrénée, pastorale faite à l'instar de l'Arcadie de Sannazar (1572). Parmi ses travaux historiques, l'abrégé de Froissart ne

lui fait pas honneur; c'est assez peu de chose que les Neuf Charles (1568); mais l'Innocence de Marie Stuart (1572) mérite d'être consultée, les Chroniques de Nicolas Gilles, revues et continuées (1573), sont d'un travailleur sérieux, et les grandes Annales de France (1579, 2 v. in-f.), son œuvre capitale, renferment de bonnes parties pour les derniers siècles. N'oublions pas les pages nombreuses dont il a enrichi en la traduisant la cosmographie de Munster (1575), et où il y a bien des détails précieux sur la France d'alors, principalement sur la Gascogne et le Languedoc et aussi sur le Nouveau-Monde et en particulier sur le Mexique. En résumé, honnête homme, écrivain médiocre, mais laborieux et utile.

XXVIII. Les sciences au XVIe siècle offrent chez nous un certain nombre de noms, mais un seul vraiment célèbre, François de Foix-Candale, évêque d'Aire, le premier mathématicien de son temps; il sortait d'une famille où les femmes mêmes, au dire de Joseph Scaliger, s'appliquaient avec ardeur aux études mathématiques. Il mourut en 1594 après s'être plus occupé, il faut en convenir, de ses travaux de prédilection que de la garde de son troupeau si éprouvé pendant son épiscopat. Il avait péniblement élaboré une édition grecque et latine du Pimandre d'Hermès Trismégiste, qu'il traduisit depuis en français, ainsi que les Eléments d'Euclide.

D'Auger de Haramboure, qui occupa la chaire de mathématiques au Collége de France de 1556 à 1558, il ne reste que son discours d'ouverture en latin.

Ce goût de traduction était général à cette époque d'initiation scientifique. Le béarnais Martin de Pérès traduit du latin (Paris, 1546), la « Sphère de Jean de Sacrobosco avec la préface contenant arguments évidents par lesquels est prouvée l'utilité de l'astrologie et qu'icelle ne doit estre méprisée de l'homme chrestien. » Jean Hérauld, de Saint-Ferme en Bazadais, tourne du latin en rime francoise le Traité d'Aristote du régime et administration de la famille (Paris, s. d.) Jean de Starach met en français « le livre de Claude Galen touchant les viandes qui engendrent

bon et mauvais suc, » et dédie cette version grecque (1553) au baron de Saint-Blancard, capitaine de galères. — Parmi les traducteurs pieux se présente Pierre de Lancran, évêque de Lombez, qui mit en français les Prières de Louis Vivès (1552).

La science tâchait évidemment de pénétrer dans la Société polie. Galard de Terraube, abbé de Bouillas, dont on cite une Aquitainographie introuvable, assistait un jour à une discussion sur les causes « de la brièveté et accroissement des jours. » C'était chez le roi Henri II, dont il était aumônier, et près de qui il se trouvait alors de service. Il se fit si bien écouter qu'on le pria de mettre ses raisons par écrit. Ce fut l'origine de son Discours des choses plus nécessaires en la cosmographie (1565) dont il y eut bientôt une seconde édition (1568).

Un écrivain bien moins éclairé, mais qui eut le bon sens d'écrire en latin et de ne pas faire imprimer ses élucubrations, Adam de Lembege, confondit dans un égal anathème les résultats les plus clairs de la science et les plus funestes superstitions. Natif de Bayonne, il habita Rome, et il avait depuis longtemps abandonné, nous dit-il, les embarras du notariat, quand il écrivit, en 1572, ses deux dialogues, aujourd'hui manuscrits à la Bibliothèque, où il prétend réfuter l'influence des astres sur nos destinées et l'existence des antipodes.

XXIX. Terminons notre course, trop longue peut-être à la fois et trop rapide, en saluant les orientalistes et humanistes que nous n'avons pas encore rencontrés. — Pierre Martinius, natif de la Navarre française, fut mis par les protestants de la Rochelle à la tête de leur académie nouvellement fondée; nous avons encore son discours de remerciement (1572). Il a publié de plus une Grammaire hébraïque plusieurs fois réimprimée et une édition, avec notice et traduction latine, des œuvres encore incomplètes de Julien l'Apostat.

Barthélemy du Poix, d'Auch, traduisit partiellement du chaldéen en français « les Sentences de Ben-Syra nepveu de Jérémie le prophète, » auxquelles il ajouta des annotations. Cet ouvrage

(in-16, Angers, 1569) est d'une excessive rareté; son « apodixie pour la messe » est encore moins connue.

Jérôme Rupeus (La Roque?), médecin navarrais, publia en latin un Manuel de la rhétorique du barreau à l'usage des avocats de Toulouse, et des vers funèbres pour Charles IX (Tolos., 1574).

Jean Sponde, de Mauléon de Soule, attacherait davantage, soit par le nombre de ses écrits, soit par les circonstances de sa vie. Fils d'un secrétaire de Jeanne d'Albret, élevé dans le calvinisme, il montra comme humaniste une intelligence précoce qui n'aboutit pourtant à rien de vraiment solide. Il donnait à vingt ans son gros Commentaire sur Homère (Bâle, 1583). Il publia depuis son Hésiode (La Rochelle, 1592), des Notes sur la Logique d'Aristote et sur les *Adversaria* de Turnèbe, et des poésies françaises qui ne sont pas sans intérêt. L'édition qu'il donna des Remontrances de Despeisses et de Pibrac est le seul travail littéraire qui rappelle ses fonctions de lieutenant-général en la sénéchaussée de La Rochelle et de maître des requêtes d'Henri IV. Il abjura le calvinisme après de mûres réflexions, en 1593, et publia l'année suivante la « Déclaration des principaux motifs » de sa conversion (in-8°, Melun). Ses loisirs furent consacrés depuis à réfuter le Traité de Théodore de Bèze sur les marques essentielles de l'Eglise. Sa mort paisible et religieuse dementit assez les calomnies dont ses anciens coreligionnaires essayaient de l'accabler, et son livre, publié l'année même (1595) par Florimond de Rémond, demeure, quoique inachevé, une réfutation victorieuse et une œuvre de ferme bon sens.

Henri de Sponde son frère, n'étant mort qu'en 1648, trouvera place au XVIIe siècle avec d'autres personnages qui ont bien plus vécu dans le XVIe. Ce n'est pas ma faute si le sens des faits et le caractère des hommes débordent par quelque endroit les divisions chronologiques; et la période française de notre histoire littéraire doit nécessairement s'ouvrir avec le cardinal d'Ossat et le roi Henri IV.

Léonce COUTURE.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

C

CABLE, s. m. Moulure ornée, de la période romano-bysantine, figurant une grosse corde, un vrai câble. Cet ornement suit très souvent le contour des bases, des archivoltes et quelquefois celui de la corniche extérieure de l'abside.

CAGE, s. f. Espace compris entre les murs principaux d'un édifice, indépendamment des planchers, des voûtes et des murs de refend. On dit, par exemple, la cage d'un escalier, la cage d'un clocher, etc., etc. Dans ce dernier cas, on doit entendre principalement l'assemblage de charpente qui forme, au-dessus de la tour, le corps du clocher, depuis le sommet jusqu'à la base de la flèche.

CAISSON, s. m. Renfoncement carré, hexagone, octogone, etc., dont les parois sont ordinairement ornées d'une moulure et formées par un réseau de pièces qui s'entre-croisent sur une surface, telle que celle d'une voûte, d'un plafond, etc., etc. Les nervures des voûtes, en se multipliant et en compliquant leurs ramifications, ont formé, dans le courant du XVIe siècle, de très nombreux caissons entre les arcs-doubleaux, les arcs-ogives, les tiercerons, les liernes, etc., etc. On en trouve un exemple des plus remarquables à Bayonne, dans l'église du Saint-Esprit.

CALENDRIER, s. m. Du XIe au XIIIe siècles, on a souvent orné les pieds-droits des portes d'église d'emblèmes figurant les divers travaux de l'agriculture, et désignant par là-même, en forme de calendrier, les mois de l'année où ils se font. Les groupes y sont

(1) Voir, plus haut, p. 76, 184 et 262.

curieux à étudier, à cause des renseignements qu'ils fournissent sur les costumes, les usages populaires, les outils et les instruments de leur époque. — Ces sortes de calendriers ne doivent pas être confondus avec les zodiaques qui les accompagnent souvent ou même les remplacent. Ces derniers se reconnaissent aux *signes* des douze constellations qui marquent, de trois en trois, les saisons de l'année solaire.

CALVAIRE, s. m. Avant le XVIIe siècle, il était assez d'usage de représenter les scènes de la Passion de J.-C. dans les galeries des cloîtres monastiques, dans les cimetières, ou même dans une chapelle spécialement réservée à cette destination. Des figurines ronde-bosse, sculptées sur pierre ou sur bois, étaient rangées, à cet effet, dans un vaste encadrement de bois, sur une sorte de plate-forme s'élevant en gradins jusqu'à un sommet couronné de trois croix portant Notre-Seigneur et les deux larrons : c'est ce qu'on appelait un Calvaire, en face duquel les fidèles allaient méditer sur les scènes de la Passion.

Depuis le XVIe siècle, on a remplacé ces représentations par des tableaux élevés de distance en distance, en plein air sur les pentes d'une colline, ou accrochés aux piliers, aux murs des églises, sous le nom de *Stations*. Elles sont au nombre de quatorze, reproduisant, depuis la sentence de Pilate jusqu'à la mise au tombeau, les principales circonstances de ce drame attendrissant. « L'idée de » les présenter ainsi aux fidèles — dit M. Viollet-Le-Duc — est cer- » tainement de nature à inspirer les sentiments les plus fervents. »

« La vue des souffrances supportées avec patience par le fils de » Dieu est bien propre à raffermir les âmes affligées : aussi n'est-il » pas, à notre sens, de spectacle plus touchant, dans nos églises, que » la vue de ces femmes venant silencieusement s'agenouiller devant » les terribles scènes de la Passion, et les suivre ainsi une à une » jusqu'à la dernière. Pourquoi faut-il que ces prières si respecta- » bles (car elles ne sont inspirées ni par un désir ambitieux, ni » par des souhaits indiscrets, mais par la douleur et le besoin de » consolation), soient adressées à Dieu devant des images presque

» toujours hideuses ou ridicules, qui déshonorent nos églises? » Ces tableaux des Stations sont fabriqués en bloc à prix fixes, se » paient au mètre ou en raison du plus ou moins de couleur dont » elles sont barbouillées. Elles sortent des mêmes ateliers qui » envoient en province des devants de cheminée graveleux, des » scènes bachiques pour les tavernes; et, il faut bien le dire, au » point de vue de l'art, ces peintures n'ont même pas le mérite » des papiers peints les plus vulgaires. Il nous semble que les » images qui doivent trouver place dans les églises, même les plus » humbles, pourraient être soumises à un contrôle sévère de la » part des membres éclairés du haut clergé. Qu'elles soient par- » faites, cela est difficile; mais faudrait-il au moins qu'elles ne » fussent jamais ridicules ou repoussantes; qu'elles ne fussent pas, » comme art, au-dessous de ce que l'on voit dans les cabarets : » sinon, mieux vaut une simple inscription. Si pauvre que soit » l'imagination de celui qui prie, elle lui peindra les scènes de la » Passion d'une manière plus noble et plus digne que ne le font ces » tableaux grotesques (1).»

CANCEL, s. m. C'est le nom que l'on donna longtemps à une barrière, généralement très ornée et qui se plaçait en avant de l'autel, du sanctuaire, ou même du chœur. «Ce mot — dit M. Viollet-Le-Duc — s'employait aussi comme balustrade,» parce que, dans le principe, le cancel qui se plaçait en avant des autels était *à jour*. Dans les chœurs orientés et entièrement clos, il désigne plus spécialement la clôture occidentale, que les Anglais appelèrent *rood-screen;* ce qui signifie *la clôture de la croix,* par allusion à la croix triomphale qui invariablement couronnait le cancel, jusqu'aux déplorables changements qu'introduisit, en Occident, la réforme protestante. — En France, le cancel fut aussi assez ordinairement appelé JUBÉ (2), par extension; même lorsque le diacre n'y chantait

(1) VIOLLET-LE-DUC, Dictionnaire raisonné de l'architecture française, t. II, pag. 256, 257.

(2) Voir ce mot dans ce vocabulaire. Nous rappellerons ici, en attendant, qu'il a été donné comme nom à cette partie de l'édifice, de la première parole que prononce le diacre ou le lecteur, en demandant la bénédiction à l'évêque ou au prêtre : JUBE

jamais l'Evangile, comme à Auch, par exemple, où le véritable jubé est et fut toujours, depuis Henri IV, l'un des deux ambons de l'autel du chœur, c'est-à-dire celui de l'Evangile (1). Pourquoi, depuis 1790, n'a-t-il plus servi selon sa primitive destination?...

Quoi qu'il en soit de son nom, le cancel de notre Métropole s'acheva vers le milieu du XVIe siècle. Il ne présentait alors aux regards des fidèles, réunis dans les trois nefs, que la nudité plus que sévère du revers des boiseries, tel qu'on le voit encore sur les deux faces latérales. Des tentures historiées le décoraient dans les jours de fêtes; et cet état de choses dura près de *cent vingt ans*, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où nos archevêques conçurent le dessein de protéger notre clôture occidentale contre un vandalisme de nouvelle espèce, en lui donnant un revêtement extérieur. C'est qu'on venait alors même de le détruire dans un petit nombre d'églises importantes, sous prétexte que ce voile mystérieux « avait » le tort d'empêcher les fidèles de jouir assez complètement de la » vue de l'officiant (2) », quand les cérémonies du culte s'accomplissaient dans le chœur.

Tout près de nous, les Chapitres de Saint-Bertrand de Comminges, de Toulouse, d'Alby, etc., etc., avaient résisté, comme tant d'autres, à l'invasion de la hache et du marteau. L'exemple fut heureusement trouvé bon à suivre par Nosseigneurs de Vic et de Lamothe-Houdancourt; et nos stalles du cancel, grâce au revêtement protecteur de Gervais Drouet (3), furent pour longtemps encore à l'abri de tout *honteux projet* (4).

On demeura néanmoins toujours préoccupé des inconvénients qu'il y avait à priver le public religieux de toute communication facile avec les cérémonies que le Chapitre accomplissait dans son

domne benedicere. C'est au cancel que le diacre montait, à ce moment solennel, lorsque la tribune ou la chaire du Jubé se trouvait là en regard des fidèles. Assez souvent, on s'était contenté de l'établir sur le sol même, en face de l'autel, ou bien dans l'avant-chœur, si l'église en avait.

(1) Voir le mot *Ambon*, t. I, p. 342.

(2) M. le comte Charles de MONTALEMBERT : Du Vandalisme en France. Lettre à M. Victor Hugo, 1833; in-8°, p. 40.

(3) Voir ci-dessus, tome II, p. 262, 263, 264.

(4) M. le comte Ch. de MONTALEMBERT, ibid.

enceinte réservée. Mgr de Vic avait, il est vrai, transféré le service paroissial de l'autel du chœur à celui du Purgatoire. Mais ce n'était là qu'une demi-satisfaction, surtout pour les jours de grandes solennités religieuses. Une chapelle latérale, d'ailleurs fort restreinte, ne se prêtait pas assez convenablement à la pompe des cérémonies qu'exige par temps le culte public.

Sous Mgr d'Apchon, c'est-à-dire de 1775 à 1783, divers projets furent mis en étude. On s'était même à peu près arrêté à celui de retourner *tout l'ensemble des boiseries*, de l'Ouest à l'Est, sans modifier sur aucun point la série des stalles à haut ou bas dossier. L'ouverture qu'elles présentent naturellement en face de l'autel capitulaire se serait trouvée en regard des fidèles réunis dans les nefs. Dans ce plan de modification, plus de clôture occidentale : le cancel et son revêtement de pierre disparaissaient entièrement ; une grille en aurait pris la place, ainsi qu'on le voyait, depuis quelques années, en divers lieux. Au point de vue des traditions liturgiques qui avaient généralement prévalu à partir du XIIe siècle, c'était un inconvénient sérieux; mais l'exécution de ce projet en faisait naître un autre qui fut jugé beaucoup plus grave.

Les boiseries, en effet, devaient être démontées sur divers points et déposées en détail, pour arriver à une nouvelle pose en sens contraire. Mais pouvait-on espérer de les remanier ainsi sans s'exposer au danger manifeste de mutiler et même de détruire une partie considérable de cette œuvre splendide ? Comment d'ailleurs concilier, à l'Est, la partie droite des boiseries retournées avec la vue de l'autel, ou du moins avec la conservation de son contre-retable, que Pierre Souffron, maître tailleur de pierres d'Auch, avait construit sous Henri IV et Louis XIII (1)? Et le service des portes latérales allait-il être supprimé? ou bien, pour le rendre possible, allait-on découper, à même le bois, des baies correspon-

(1) Le P. Mongaillard écrit le nom de ce *maître de l'œuvre* par *ph* au lieu de FF « Petrus Soupbronus, nobilis nostræ ætatis latomus, et ipse Auscitanus civis, etc. »

dantes, en face de ces portes, et compléter ainsi l'œuvre de mutilation?...

Ce projet fut donc repoussé comme inadmissible. On renonça à retourner le chœur; et les 80,000 fr. destinés par l'administration diocésaine à cette hasardeuse opération furent employés, à partir de 1783, à continuer la construction du séminaire (1).

Vingt-cinq ans plus tard, Napoléon Ier passait à Auch, à son retour d'Espagne. Il vit, il admira, il envia même, assure-t-on, les boiseries de notre cathédrale. Frappée, en sortant du chœur, du contraste que présentait le cancel, entre sa face intérieure et ce revêtement de pierre qui ne lui avait pas même laissé soupçonner en entrant les richesses qu'il protégeait à l'extérieur, Sa Majesté exprima le désir d'une modification radicale. L'empereur détestait la démolition opérée à froid dans les œuvres d'art (2). Et pourtant il aurait voulu faire enlever une construction si disparate qu'il voyait avec grand déplaisir dominer, d'environ deux mètres, la crête en fine dentelle d'ébène qui couronne les hauts dossiers. Mais le moment n'était pas opportun : d'autres préoccupations appelaient le vainqueur du Midi sur les bords du Danube. Il se contenta de doter Sainte-Marie d'Auch de six mille francs de rente annuelle, par décret du 24 juillet 1808, en exprimant le vif regret d'avoir laissé, en 1802, une telle épouse dans les épreuves du veuvage (3).

Cependant, un nouveau concordat releva, quinze ans plus tard, un petit nombre de siéges demeurés sans pasteur comme le nôtre. A Auch, Mgr de Morlhon fut le premier titulaire de cette restauration. Le cardinal d'Izoard lui succéda en 1828; et c'est

(1) C'est alors que fut complétée la façade, depuis le perron central jusqu'à l'aile orientale exclusivement. On y logea, jusqu'en 1790, les élèves de philosophie, sous le nom de petit séminaire. Leurs cours duraient deux années entières, qu'ils consacraient à l'étude de la philosophie et de la physique.

(2) On n'a pas oublié, à Cluny, la réponse faite par le général Bonaparte à une députation de cette ville qui l'invitait à se détourner un peu de sa route pour visiter l'ancienne abbaye des Bénédictins : « Vous avez laissé vendre et détruire votre belle » église!... Allez, vous êtes des vandales; je ne visiterai pas Cluny.»

(3) Cette dotation a été payée à la fabrique, conformément au décret impérial, jusqu'en 1827. — Elle fut de 18,000 fr. en 1809 seulement.

sous un prince de l'Eglise que le projet d'enlever le cancel fut remis en honneur. « Dans un diocèse administré d'une ma-
» nière si éclairée par M. le cardinal d'Izoard, dit à ce propos
» M. le comte Ch. de Montalembert, on avait sérieusement arrê-
» té la démolition du jubé de l'admirable cathédrale; monument
» presque unique dans le midi de la France, mais qui avait le
» tort d'empêcher les fidèles de jouir assez complètement de la
» vue de l'officiant (1). »

Le mot jubé, on le voit clairement, était pris dans le sens le plus large par M. le comte de Montalembert, alors bien jeune archéologue (2). Il désignait sous sa plume cette construction de bois, de marbre et de pierre dont l'ensemble *avait le tort* de s'interposer entre les fidèles et les cérémonies capitulaires, c'est-à-dire le cancel et son revêtement protecteur.

Le projet *sérieusement* arrêté sous le cardinal d'Izoard n'avait pas toute l'extension du plan conçu par Mgr d'Apchon. Mais il devait avoir pour résultat de rompre l'harmonie de cette magnifique enceinte, et même de détruire, bon gré mal gré, une des plus belles portions des boiseries. Il n'était pas question, sans doute, de les attaquer à coups de hache, comme on l'avait pratiqué à Amiens, le 5 juin 1755, « au très grand regret de plusieurs opposants,» disent les annales de ce diocèse. Notre cancel, coupé sur le milieu, devait *simplement* être replié sur lui-même, à droite et à gauche, autour des deux piliers de l'intertranssept qui l'avoisinent. Comme si dix stalles, alignées sur le même plan, avaient pu se développer en demi-cercle, à l'instar d'un corps flexible, et se prêter à une modification que la raideur du bois rend à jamais impraticable, après environ 300 ans de pose.

La difficulté n'était donc pas dans la démolition de ce que le plus grand nombre appelaient exclusivement *le jubé* : — la pierre et le marbre étaient condamnés; — mais bien dans les moyens à prendre pour concilier l'exécution du projet arrêté pour l'ouver-

(1) M. le comte Ch. de MONTALEMBERT, ibid.
(2) Né le 29 mai 1810, il avait à peine 22 ans.

ture du chœur, avec la conservation des boiseries elles-mêmes. Heureusement qu'elle fut reconnue insoluble; mais « ce honteux » projet n'a été arrêté que par l'intervention d'un jeune homme » étranger au pays(1).» Ceux qui avaient pour eux la maturité de l'âge rentrèrent dans les voies de la raison. On s'effraya des conséquences de l'entreprise : on recula surtout devant le danger d'une mutilation que les hommes de quelque expérience déclarèrent inévitable; le cancel fut définitivement laissé en possession de la place que la liturgie lui assigne; et l'on décida que nos stalles de l'Ouest la garderaient désormais dans toute leur intégrité originelle.

Néanmoins, la même question s'est encore présentée sous Mgr de Salinis, en 1856. Ne pouvait-on pas au moins déplacer les deux siéges réservés, à droite et à gauche de la porte d'honneur, celui de l'archevêque et celui de la couronne? Pourquoi ne pas les établir dans le sanctuaire, à côté du maître-autel? Ce serait le moyen de donner communication plus facile entre les cérémonies de l'intérieur et les trois nefs. A tant faire, pourquoi ne pas enlever quatre stalles, pourquoi pas six, huit, ou même dix? — Mais en compensation des graves inconvénients que devait entraîner un changement quelconque, quels avantages allait-on recueillir, dans ces diverses hypothèses, contradictoirement débattues pendant deux années entières ?...

Tout bien pesé dans le conseil des hommes les plus compétents, que l'Etat avait chargés d'étudier cette grave question et de prendre le parti le plus sage, le cancel, de l'avis unanime de ses juges, est sorti de la mêlée, victorieux encore cette fois, et sans atteinte ni blessure (2).

N'espérez pas, néanmoins, voir si vite à fin de voie le conflit des passions diverses qui, dès le début des travaux nouvellement exécutés, avaient trahi au dehors des mécomptes de plus d'une espèce : elles doivent alimenter un certain temps encore les dé-

(1) M. le comte Ch. de MONTALEMBERT : Du Vandalisme en France, *ibid.*
(2) Voir les articles ARC-TRIOMPHAL et BALUSTRADE de ce vocabulaire.

bats littéraires et artistiques, dans les rangs de quelques amis de l'art chrétien entendu à leur manière.

Vers le milieu du XVIIe siècle, on avait accolé la pierre et le marbre, selon toutes les règles de l'ordre corinthien, à des boiseries déjà plus que centenaires, menuisées, sculptées à jour, refouillées, décorées enfin dans le goût le plus exquis de la belle Renaissance.

De nos jours, à l'instar du cancel établi sous François Ier à Saint-Bertrand de Comminges, on a donné à celui d'Auch un revêtement de bois de chêne, sculpté par les premiers artistes de l'Europe. Le nouveau travail, pour ne parler ici que de ce genre de mérite, ne le cède en rien, quoi qu'on en veuille dire, aux chefs-d'œuvre de la face intérieure. Et pourtant cette amélioration, incontestable au point de vue de l'art, a fourni prétexte à de nouvelles luttes!... La bonne foi pourra seule les excuser devant les générations qui viendront, à leur tour, admirer notre cancel, sauvé pour la quatrième et dernière fois, sans doute, des fantaisies du vandalisme moderne.

CANDÉLABRE, s. m. Dans les églises, ce nom désigne plus spécialement des chandeliers à plusieurs branches, et plus grands que les chandeliers portatifs.

CANNELURES, s. f. Petite cavité, presque toujours en arc de cercle, qui se taille sur la surface du fût dans les colonnes et dans les pilastres. Celles qui ne sont pas séparées l'une de l'autre par une côte, ou un listel plus ou moins large, s'appellent *cannelures à vive arête*, par opposition aux *cannelures à côtes*. Elles sont dites à *rudentures* lorsqu'on remplit de bâtons, de roseaux, de câbles, de rubans tortillés, mais seulement jusqu'au tiers du fût, la cavité des cannelures. Le style roman imita souvent des monuments grecs et romains ces sortes de décorations.

CANTON, s. m. Terme plus particulièrement réservé au blason et à la numismatique. *Cantonné* se dit en architecture chrétienne des piliers dont les quatre faces sont renforcées de colonnes ou de pilastres, de manière à présenter en coupe horizontale le plan d'une croix grecque.

CARIATIDE, s. f. Figure humaine employée par les architectes, au lieu de colonnes ou de pilastres, pour servir de soutien à une architrave qu'elles portent sur *leur tête*. On en voit assez fréquemment aux angles des tabernacles du XVIIe et du XVIIIe siècles, comme imitation d'assez mauvais goût de quelques ordres antiques. Le nom d'ATLANTE est réservé aux figures dont le fardeau porte sur le *cou* ou sur les *épaules*.

CARREAU, s. m. C'est le nom que l'on donne à des tablettes de pierre, de marbre, de fayence ou de terre cuite ordinaire, qui servent à paver l'intérieur des édifices. On l'emploie aussi pour désigner les pierres à face unie qui forment le parement d'un mur à une très petite profondeur.

CARRELAGE, s. m. C'est l'assemblage régulier des carreaux qui composent un pavement.

Au lieu de carrelages, les Romains couvrirent souvent l'aire des temples et des rez-de-chaussée de leurs habitations de pavés en petits cubes de marbre et de pierres plus ou moins communes, formant, par leur juxta-position, des dessins coloriés, des ornements et même des sujets historiques, mythologiques, allégoriques, etc., etc., c'est ce qu'on appela mosaïques, du latin *opus musivum* ou bien *musaïcum*.

Le Christianisme imita de très bonne heure cet usage pour le pavé des églises importantes; et il se continua jusque dans le moyen-âge. Il n'est pas de contrée, en France, où l'on n'en retrouve des traces sous le sol remanié des anciens édifices religieux. Pour ne parler que de notre Province, l'ancienne cathédrale de Lescar, dans les Basses-Pyrénées, et la petite église de Montaut, près d'Auch, entre autres, en sont la preuve. A Auch même les débris de mosaïques abondent sur la rive orientale du Gers, à l'ancien emplacement de notre cathédrale, construite dans la deuxième période de son histoire, sous le vocable de Saint-Martin, vers le commencement du VIe siècle (1). Quant à l'Italie, les mosaï-

(1) S'il faut en croire un ancien cartulaire d'Auch, Clovis en aurait lui-même fait les frais, « ordonnant que, par sa splendeur et ses dimensions, le nouvel édifice ré- » pondît de tout point à la munificence du prince. »

ques font partout l'un des plus riches ornements de la maison de Dieu, tant sur le sol qu'à la surface des murs intérieurs. On ne doit donc pas être étonné que l'Etat ait voulu remplacer, dans le chœur de Sainte-Marie d'Auch, un ancien pavé en dalles communes par une belle mosaïque à ornements, dont l'architecte diocésain avait préparé les cartons dans le style de cette magnifique enceinte.

A toutes les époques, la brique fut réservée pour les pavages les plus vulgaires. Néanmoins, elle fut souvent incrustée de mastics de diverses couleurs, ou enrichie de tons variés par une couverte cuite au feu et délicatement émaillée.

Si le carrelage était en pierres, on avait soin de les choisir de teintes diverses que la pose harmonisait. Ou bien encore on gravait les dalles à une certaine profondeur; puis on coulait dans les entailles les mêmes éléments d'ornementation coloriée que sur les briques, afin d'obtenir à moins de frais, par des tons noirs, jaunes, verts, rouges plus ou moins foncés, etc., etc., à peu de chose près, l'aspect des mosaïques. Mais celles-ci avaient *universellement la préférence* quand les ressources de la fabrique ou des bienfaiteurs suffisaient à la dépense.

CARTON, s. m. Dessin exécuté sur un fort papier, pour servir de patron à divers ouvrages d'art. Ces desseins doivent être dans les mêmes dimensions et les mêmes couleurs que les œuvres à reproduire. — Pour les mosaïques, les peintures sur verre, les tapisseries de haute et de basse lice, etc., etc., les cartons sont ordinairement peints à gouache, sur le trait dessiné et arrêté correctement; en sorte que le simple ouvrier qui travaillera dessus ait tout à la fois devant les yeux et les contours et les couleurs avec toutes leurs nuances et leurs dégradations.

CARTOUCHE, s. m. Ornement sculpté ou peint en forme de carton à demi déroulé, et qui sert de champ à une inscription, à un bas-relief, etc., etc. — On dit aussi PHYLACTÈRE, surtout quand l'inscription s'allonge sur une espèce de *banderolle* étroite, comme on en met parfois entre les mains des anges, des prophètes, etc., etc.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

l'Art musical religieux dans la Province ecclésiastique d'Auch.

DU CHANT RELIGIEUX DANS LE DIOCÈSE D'AUCH,

DEPUIS L'ANNÉE 1678 JUSQU'A NOS JOURS.

Je touche à une question qui, fort importante en elle-même, ne l'est pas moins sous le rapport de nos souvenirs historiques.

En évoquant des faits trop éloignés de nous, je pourrais faire de l'érudition archéologique; mais on pourrait aussi m'objecter la transformation de nos idées actuelles, la différence des temps et les nécessités de notre époque. Je me placerai donc dans le vif des siècles modernes, c'est-à-dire que mon point de départ ne sera pas assez lointain pour que l'on puisse lui opposer une fin de non-recevoir. Et encore serai-je rapide, par la raison bien simple que, dans la démonstration des meilleures choses, la concision n'est point un défaut, et que d'ailleurs la nécessité m'en fait ici un devoir.

Le Concile de Trente avait laissé aux Conciles provinciaux le soin de régler la conduite de l'office divin, la bonne manière de chanter et de psalmodier, ce qu'il faut observer pour s'assembler au chœur, tout ce qui concerne les ministres de l'Eglise, et autres choses semblables (*Sess.* 24, *ch.* 12). Les Pères de Trente s'étaient contentés de proscrire des églises toute musique qui, soit par l'orgue, soit par le chant, respire quelque chose de lascif ou d'impur (*Sess.* 22), et d'ordonner qu'on apprît le chant ecclésiastique dans les séminaires (*Sess.* 23, *ch.* 18).

Les Conciles provinciaux qui se réunirent en France à la fin du XVIe siècle et pendant tout le XVIIe, montrent avec quel zèle les

Evêques de ce pays remplirent la mission que leur avait confiée le Concile de Trente.

Je ne m'arrêterai point à rappeler tout ce que firent ces saintes assemblées en faveur du plain-chant et de la musique religieuse. On peut facilement en prendre connaissance dans l'ouvrage d'Odespun de la Meschinière (*Concilia novissima Galliæ à tempore Concilii Tridentini celebrata*, Paris, Bechet, 1 vol. in-fol., 1646), dans les *Huit livres des décrets de l'Eglise gallicane,* publiés par Bochel (Paris, in-fol., 1609), et dans d'autres collections du même genre qui sont à la disposition de tous les érudits.

Les premiers documents que je veux citer sont peu connus, si tant est qu'ils le soient; et, bien que peu nombreux, ils n'en sont pas moins intéressants au point de vue de l'histoire de l'Eglise auscitaine. De nouvelles recherches dans nos archives locales me permettront, je l'espère, de les compléter peu à peu. En attendant, je livre aux lecteurs du *Bulletin* ce que j'ai découvert, et je compte sur leur indulgence.

Si l'on en juge par des pièces originales qui datent de l'année 1678, le chant religieux était alors, dans le diocèse d'Auch, l'objet des plus graves préoccupations de l'autorité ecclésiastique.

Des indications sommaires de ce que contenaient le *Livre noir* et le *Livre jaune* du Chapitre primatial d'Auch, égarés pendant la grande Révolution, nous apprennent que déjà, en 1544, plusieurs arrêts de Mgr le Cardinal de Tournon avaient rappelé les statuts de l'an 1374 sur la réception des prébendiers. Une des premières conditions était que ceux-ci « fussent experts au plain-» chant; » et cette même année, « suivant l'avis de Monseigneur,» » un nommé Garbéry « pour n'être pas capable au plain-chant» fut reçu « avec surplis et non avec aumusse jusques à ce qu'il » serait formé capable.» L'année suivante, une Bulle de N. S. P. le Pape confirmait « les statuts du 15 septembre 1544 contre les » prébendiers qui ne seront capables au plain-chant et musique(1).»

(1) Le lecteur voudra bien me pardonner de ne pas donner ces extraits avec l'orthographe de l'époque où ils furent écrits.

Le 6 mars 1623, Monseigneur Léonard de Trapes rendait un semblable arrêt « contre les prébendiers non capables au plain-» chant,» d'après lequel ceux-ci ne gagneraient désormais « que la quatrième partie d'une prébende. » Ce premier arrêt fut suivi d'un second « sur l'opposition du syndic des prébendiers comme » tiers prenant le fait et cause de Me Rey prébendier. » Celui-ci présenta sa requête civile devant la Chambre souveraine ecclésiastique de Toulouse, qui, le 20 juillet de la même année, rendit un jugement favorable à Mgr l'Archevêque d'Auch, et condamna le dit prébendier « avec dépens, la taxe réservée. »

Le second successeur de ce saint archevêque, Mgr de Lamothe-Houdancourt, « qui ne perdait jamais de vue la gloire de Dieu » et qui avait une attention particulière pour l'honneur et les inté-» rêts de son Eglise,» se plaignit hautement, le 26 juillet 1678, de ce qu'un petit nombre seulement des bénéficiers composant le bas-chœur de la Métropole connaissaient le plain-chant, tandis que plusieurs autres étaient même hors d'état de jamais l'apprendre. Il en résultait que les louanges de Dieu, « qui doivent être chantées » d'une manière édifiante, avec une pieuse et sainte harmonie qui » élève les esprits et les porte vers la céleste Sion,» y étaient plutôt le sujet d'un scandale pour les fidèles.

Pour remédier à un aussi grave désordre, Mgr l'Archevêque proposa un moyen « digne de son zèle,» et promit, si le Chapitre l'accueillait, de pourvoir sur sa cassette particulière à tous les frais qu'exigeraient l'obtention et l'enregistrement des patentes du Roi.

Le moyen de Mgr de Lamothe-Houdancourt consistait à ajouter aux quatre prébendes « affectées pour les enfants de chœur qui » ont servi, » un nombre égal de prébendes qui viendraient à vaquer les premières, et que l'on accorderait *à perpétuité* à quatre ecclésiastiques doués d'une bonne voix pour un chœur et connaissant le plain-chant et la musique. La première de ces prébendes serait donnée à un prêtre *habile dans l'art de jouer de l'orgue.*

Le 30 juillet, la proposition du Prélat fut examinée en assem-

blée générale du Chapitre. On convint que le mal dont se plaignait Mgr de La Mothe-Houdancourt n'était que «trop réel.» On convint surtout que «LE PETIT NOMBRE» des prébendiers musiciens «avaient tant chanté pour les autres, qu'ils ne pouvaient plus «chanter pour eux-mêmes.» Cet aveu est digne de remarque : dans une Cathédrale ou une Métropole qui ne possède que peu de voix pour régler et soutenir le chant des offices, la fatigue s'empare bientôt du petit nombre de ceux qui sont chargés de ce soin; le culte public ne tarde pas à en ressentir les tristes effets, et l'édification des fidèles vient échouer contre un écueil qu'il serait souvent facile d'éviter A l'époque de Mgr de La Mothe-Houdancourt, il fallait pour cela faire des sacrifices d'argent; mais si, aujourd'hui, pareille chose arrivait, ces sacrifices seraient-ils nécessaires?

Le Chapitre reconnut «qu'il n'était pas possible [ALORS] de don-«ner un meilleur remède pour un si grand mal.» En eût-il été de la sorte, si, par un simple mot tombé des lèvres du vénérable Archevêque, des centaines de voix bien formées à la mélodie religieuse eussent pu,—même en dehors du chœur des chantres ordinaires, — remplir les voûtes de la Basilique de Sainte-Marie d'Auch dans les jours de dimanches et de fêtes solennelles?

Le 22 septembre de la même année, ce Prélat rendit une autre ordonnance d'un très grand intérêt pour le chant religieux. Il commence par déclarer que la musique est «un grand ornement «des louanges que l'Eglise de la terre rend à Dieu.» On le voit attentif à procurer, par tous les moyens possibles, la splendeur des offices de sa Métropole. «Le public, dit-il, avait sujet de croire «que le vénérable Chapitre de notre Eglise y entretiendrait MAGNI-«FIQUEMENT la musique, d'autant plus que l'archidiaconé du Sem-«puy a été uni à notre Chapitre pour l'entretien de la musique et «que la Psallette (doit être) composée d'un maître savant en mu-«sique et en contrepoint, d'un sous-maître pour le soulager en «l'instruction des enfants de chœur...; mais cette musique étant «en un pitoyable état, nous ne pouvons assez nous étonner sur ce «que les dits sieurs du Chapitre, sans autorité légitime, depuis

» quatre ou cinq ans, ont supprimé le maître de grammaire et trois » des dits enfants de chœur.»

Le Prélat ordonne que la Psallette ou Maîtrise de la Métropole soit rétablie sur l'ancien pied; que, suivant l'ancien usage de son Eglise, « l'Introït de la grand'messe aux jours des fêtes de la pre- » mière classe soit chanté, savoir : le plain-chant par les choristes » et prébendiers du Chœur, et le contrepoint par la dite Psallette..., » et en cas de contravention, ajoute-t-il, il sera pourvu par nous » contre les défaillants *par la rigueur de la justice.*»

Trois ans après, le 29 octobre 1681, Mgr de La Mothe-Houdancourt publia une nouvelle ordonnance, celle-ci relative à tout son diocèse, et qui mérite assurément d'être connue. « Sur ce qui nous » a été représenté par notre promoteur, dit-il, que dans plusieurs » Chapitres de notre Diocèse, les offices se font avec confusion » et même avec quelque sorte de scandale, en telle manière » que le peuple qui y assiste, bien loin d'en être édifié, sent au » contraire sa dévotion relâchée et ne peut s'empêcher de rire, » voyant que *les prêtres* qui chantent dans la célébration des » saints offices *chantent sans aucune règle ni méthode;* partant » qu'*il serait nécessaire de pourvoir à ce scandale et d'obliger* » *les prêtres de notre Diocèse..... de se faire instruire au* » *plain-chant,* afin de chanter dans la célébration des saints » offices avec règle et méthode, non-seulement parce qu'ils » représentent sur la terre les anges qui chantent les louanges » de Dieu dans le Ciel, mais encore parce que, par leur chant » bien réglé, ils exciteront la dévotion des peuples, et impri- » meront dans leurs cœurs la vénération qu'ils doivent avoir » pour les Saints Mystères et l'Office divin...., Nous avons » ordonné et ordonnons.... que, concernant le chant des offices, » les églises collégiales de notre Diocèse suivront les règlements » de notre Eglise métropolitaine, approuvés par nous et nos » prédécesseurs, ce faisant que TOUS les chanoines et prébendiers » des dites églises SERONT INSTRUITS OU SE FERONT INSTRUIRE AU » PLAIN-CHANT APPELÉ COMMUNÉMENT GRÉGORIEN, et qu'ils chan-

» tent dans les églises avec une méthode qui édifie les peuples,
» et afin que cela s'exécute avec exactitude, nous avons ordonné
» et ordonnons que huit jours après la publication des présentes,
» chaque Chapitre collégial s'assemblera capitulairement, et
» qu'en la dite assemblée *on distinguera ceux qui savent le*
» *plain-chant d'avec ceux qui ne le savent pas;* après quoi
» le dit Chapitre obligera ceux-ci de se faire instruire en la
» science du dit plain-chant pendant six mois, après lesquels ils se
» présenteront en Chapitre pour être examinés; et au cas qu'ils
» sauraient BIEN le plain-chant, ils seront reçus à percevoir tous
» les fruits de leur Bénéfice; comme aussi, au cas qu'ils ne
» seraient pas trouvés capables, *ils ne percevront que la troi-*
» *sième partie des fruits* de leur dit Bénéfice, permettant au Cha-
» pitre de profiter des deux tiers restants. De plus, nous
» avons ordonné et ordonnons que lorsqu'un chanoine ou un
» prébendier se présentera pour être reçu dans quelqu'un des
» dits Chapitres collégiaux, le Chapitre capitulairement assemblé
» *le fera examiner sur le plain-chant,* et ne le recevra à la per-
» ception de tous les entiers fruits, qu'il ne conste, après le dit
» examen, qu'il sait le plain-chant, *etc.* »

Cette ordonnance pourra paraître sévère à ceux qui ne connaissent point les canons ecclésiastiques relatifs au chant de l'Eglise et qui ne sentent point l'importance elle-même de ce chant. Nous livrons à leur méditation les quelques lignes suivantes : « Dès le IVe
» siècle, dit M. Danjou, saint Hilaire déclare que la musique est
» NÉCESSAIRE à un chrétien, *necessaria est homini christiano musi-*
» *ca*. Ce sentiment est celui de tous les saints, de tous les docteurs,
» qui ont contribué à l'établissement ou à l'organisation de la
» religion dans les diverses contrées du monde au fur et à
» mesure que le christianisme y pénétrait. Réginon de Prum,
» auteur du IXe siècle, qui a écrit un livre *De ecclesiasticis dis-*
» *ciplinis*, met au nombre des obligations de l'évêque celle d'in-
» terroger les prêtres sur le chant, et non-seulement dans les
» villes, mais dans les bourgs et villages, *per vicos, pagos atque*

» *parochias*. Rabanus Maurus, auteur du traité *De institutione* » *clericorum*, dit qu'un prêtre qui ne sait pas chanter, ne peut » s'acquitter convenablement de ses fonctions : *Hæc ergo disci-* » *plina tam nobilis est, tamque utilis, ut qui ea careret, eccle-* » *siasticum officium congrue implere non posset*. Charlemagne » prescrit aux inspecteurs, *missi dominici*, qu'il envoyait par- » courir son empire, de s'informer partout de l'état du chant, » *per singulas civitates inquirant de cantu*. Dans le code de » Justinien (*Lib.* I, *tit.* 3), il est recommandé à tous les clercs » de chanter à l'église : *Omnes clerici per singulas ecclesias* » *constituti per seipsos psallant*. Les écoles d'enfants de chœur, » *pueri symphoniaci*, existaient dans toutes les cathédrales dès » le XIIe siècle ; et, malgré ce goût général, cette étude univer- » selle du chant, le concile de Lyon, en 1274, insiste encore pour » que le chant soit mieux enseigné et mieux appris dans toutes » les églises, *quod in omnibus ecclesiis ars cantus melius doceretur* » *et addisceretur*. (Martène, *Collect max.*, tome I, p. 196) [1]. »

Je ne veux pas insister davantage, et je me hâte de revenir aux faits de musique religieuse qui se sont accomplis dans le diocèse d'Auch.

Mgr de La Baume de Suze, ayant succédé à Mgr de La Mothe-Houdancourt sur le siége métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, n'eut rien tant à cœur, comme il le dit lui-même dans son mandement pour l'observation de ses Statuts synodaux, que de maintenir la vigueur de la discipline dans son diocèse en faisant revivre l'esprit de ses prédécesseurs; aussi, s'empressa-t-il de renouveler leurs sages règlements. Le chant religieux ne devait pas moins être l'objet de ses préoccupations; en effet, il lui a consacré un article spécial, qui est le 29e de ses Statuts, publiés dans le synode général tenu à Auch l'an 1698. « L'uniformité du culte » divin, dit-il, nous paraissant nécessaire pour l'édification des » fidèles, nous ordonnons à tous Chapitres, collégiaux, et autres

(1) M Danjou, *Revue de la musique religieuse*, année 1846, p. 146.

» de se conformer pour les heures du service de leur église,
» autant qu'il leur sera possible, à l'usage de notre cathédrale.
» Les chanoines et prébendiers chanteront l'office divin distinc-
» tement, posément et dévotement, *etc.* »

Après l'épiscopat de Mgr de La Baume de Suze, les documents qui nous intéressent sont peut-être plus nombreux, et ils sont unanimes à nous apprendre que les règlements et ordonnances donnés précédemment sur cette question ont été renouvelés et confirmés par les successeurs de ce prélat, selon que les occasions et les circonstances des temps l'ont exigé.

C'est pendant l'épiscopat de Mgr Jean-François de Montillet (1752) que la Liturgie romaine fut remplacée dans le diocèse d'Auch par une liturgie particulière, dont les paroles et le chant empruntèrent beaucoup aux innovations parisiennes de cette époque. Je n'ai point à juger ici cette révolution liturgique. D'autres, et de plus autorisés que moi, l'ont fait en ces derniers temps. Je me contenterai de dire que, malgré l'abandon de la liturgie traditionnelle, l'autorité ecclésiastique d'Auch n'en fut pas moins dévouée à la cause du chant religieux. Mgr de Montillet fit imprimer chez Jean-François Robert, à Toulouse, en 1756, un *Graduel* et un *Vespéral* in-12, « afin que tout le clergé et tous
» les fidèles du diocèse pussent prendre une part active aux nou-
» veaux chants sacrés. » Dans son Instruction Pastorale du mois de janvier 1770, *Sur l'état sacerdotal, et les obligations qu'il impose*, etc., ce Prélat parle à plusieurs reprises du chant ecclésiastique et dans des termes qui montrent clairement quel prix il attachait à cette partie de la liturgie. Ainsi, il déclare (1re partie, *tit. I, chap. IV, art.* 11), que « nul ne sera promu au sous-
» diaconat qu'il n'ait.... une intelligence suffisante des rubriques,
» de l'office divin et du *plain-chant.* » Au chapitre des conférences ecclésiastiques (*tit. II, chap. VIII, art.* 6), il ordonne que « tous [les prêtres] étant assemblés, et en surplis, on
» chantera une grand'messe... Après que le président aura
» fait l'office à la première conférence, chaque curé le fera à

» à son tour dans les suivantes. On se conservera, par ce moyen,
» *dans l'usage du chant* et des cérémonies de l'Eglise qu'on aura
» soin d'observer exactement. »

Enfin, au *tit. IV, chap. I, art.* 1 et 2, Mgr de Montillet « afin
» de prévenir pour l'avenir les abus que l'expérience du passé
» pourrait faire craindre encore, » exhorte TOUS les Chapitres à
revenir « INCESSAMMENT sur ces abus qui se glissent naturelle-
» ment et presque insensiblement dans *le chant* et les cérémo-
» nies de l'office divin... On chante, ajoute-t-il, quelquefois des
» grand'messes dans les campagnes ; cet usage est louable, *pourvu*
» *qu'on le fasse avec dignité*. Ainsi ne peut-on qu'*approuver* le
» zèle de certains curés qui se sont donné des soins pour former
» au chant un certain nombre de leurs Paroissiens en qui ils ont
» connu des dispositions... »

Telles étaient encore les exhortations pressantes de l'autorité ecclésiastique, pour maintenir en honneur les chants religieux dans le diocèse d'Auch, lorsque fondit sur la France le cataclysme dont notre société a été la triste victime. « Douze ou quinze
» ans se passèrent sans aucune célébration d'office public : les
» prêtres proscrits, les églises fermées, les écoles supprimées,
» il n'en fallait pas tant pour faire oublier entièrement au clergé
» tous ses souvenirs. Le rétablissement du culte vint ensuite;
» mais cette époque ne fut pas encore celle de la restauration du
» chant : et comment aurait-elle pu l'être ? Un assez grand nom-
» bre d'églises furent encore longtemps veuves de leurs pasteurs.
» La plupart de ceux-ci étaient morts dans l'exil ou sous la hache
» du bourreau. Ceux qui avaient échappé à la persécution étaient
» en très petit nombre. Le travail excessif qui leur fut imposé
» leur permettait difficilement de célébrer les saints offices avec
» toute la splendeur qu'y apportaient autrefois le chant et les
» cérémonies. Le jeune clergé lui-même était trop peu nombreux;
» son éducation était faite à la hâte, et la science de la liturgie
» ne trouvait presque pas de place dans les études qui se fai-
» saient avec beaucoup de rapidité. Il est facile de comprendre

» qu'il a dû se passer beaucoup d'années depuis le rétablisse-
» du culte en France pendant lesquelles le plain-chant a été
» presqu'entièrement délaissé.

» A mesure que le clergé verra combler les lacunes qui se
» trouvent dans ses rangs, à mesure que ses études deviendront
» plus fortes, plus complètes, on réparera sans doute et peu à
» peu toutes ces brèches; mais il nous faudra encore bien des
» années, et de longtemps nous n'aurons sous les yeux le specta-
» cle si intéressant de ces belles solennités qui ravissaient le
» cœur et qui faisaient sur les fidèles des impressions si favora-
» bles à la religion. Ne nous désespérons pas cependant; nous
» pouvons abréger ces temps, ou du moins préparer celui où tou-
» tes ces choses anciennes seront entièrement rétablies. Est-ce
» que vous ne vous sentiriez pas assez le courage de seconder
» nos efforts? Est-ce que vous ne seriez pas, comme nous, sou-
» vent attristés, en voyant vos églises silencieuses pendant les
» saints jours de fêtes et de dimanches, vos plus grandes solen-
» nités célébrées à voix basse, sans aucune de ces manifestations
» de joie qu'inspirent les chants religieux? Est-ce que l'on pour-
» rait trouver quelque excuse à la suppression d'une grand'messe
» dans une paroisse où il y a au moins deux prêtres? En aurait-
» on aussi pour justifier l'omission de la grand'messe dans une
» paroisse où le prêtre ne célèbre qu'une fois?

» Essayez donc, Messieurs, d'établir quelques écoles de chant
» dans vos paroisses.... C'est aux soins du clergé que l'Eglise a
» été redevable de la connaissance du plain-chant parmi les fidè-
» les : c'est le clergé qui l'a rendu populaire; IL EST TOUT NATU-
» REL QUE CE SOIT LE CLERGÉ QUI LE RÉTABLISSE, et il le fera
» par son zèle et son application.... »

C'est par ces admirables paroles que Mgr Nicolas-Augustin de La Croix d'Azolette, de sainte mémoire, terminait une circulaire adressée à son clergé au mois de mars 1846. Déjà ce pieux Prélat, dans un avertissement que lui-même avait mis en tête de l'*Office de la Quinzaine de Pâques noté, à l'usage du Diocèse*

d'Auch (janvier 1843), avait exprimé les vœux qu'il faisait pour le rétablissement du chant. « Plus que jamais, ajoutait-il, » on apprécie, dans ce moment, l'importance *du chant* et des » cérémonies. Le goût du chant d'église, jusqu'ici un peu négligé, » commence à reprendre ses droits; c'est un progrès marqué » sous le rapport de l'esprit religieux. »

De si précieux témoignages de sympathie pour la cause du chant ecclésiastique ne pouvaient rester sans effet dans un Diocèse où chacun des Archevêques qui se sont succédé depuis plus de quatre cents ans avait été jaloux de se montrer fidèle aux prescriptions des saints canons à ce sujet. Aussi n'est-on pas étonné de lire encore ces paroles de Mgr de La Croix d'Azolette en tête du *Graduel* in-12 qu'il fit paraître chez Pélagaud, à Lyon, le 16 juillet 1845 : « Le chant et les cérémonies sont des parties si » essentielles au culte de l'Eglise, que nous ne saurions trop in- » sister *pour encourager de plus en plus l'étude et la pratique du* » *chant.* Déjà nous avons été bien satisfait en voyant, dans le » cours de nos Visites pastorales, les progrès qu'avait faits le réta- » blissement du chant dans certaines paroisses. Nous n'en doutons » pas, cet exemple ne peut manquer de s'étendre à beaucoup » d'autres endroits. MM. les ecclésiastiques trouveront dans tou- » tes les paroisses quelques enfants ou des jeunes gens capables » d'apprendre le chant. Les longues soirées d'hiver ne pourraient- » elles pas laisser quelques moments libres pour exercer les voix » et préparer le chant des offices? Une fois les premières leçons » données, les jeunes gens pourraient s'exercer eux-mêmes et » faire entre eux des répétitions qui rendraient leurs progrès plus » rapides. Ainsi, sans se donner beaucoup de peine, on pourrait » arriver à cet HEUREUX résultat. Chaque paroisse pourrait » donc avoir, d'une manière permanente, un chœur de chantres, » d'où proviendrait une plus grande assiduité aux saints offices et » plus d'édification pour les fidèles. »

Non content de ne laisser échapper aucune occasion de provoquer à ce sujet l'attention des hommes qui, par la nature même de leurs

fonctions, doivent s'intéresser davantage à la conservation de cet art, Mgr de La Croix d'Azolette voulait « mettre son clergé à même d'ap-
» précier tout l'intérêt que l'Eglise attache à cette partie importante
» de la liturgie, et lui faire partager ses convictions à cet égard. »
Aussi à la suite de la circulaire citée plus haut, la partie liturgique du programme des Conférences de l'année 1846 est-elle *exclusivement consacrée à l'étude du chant ecclésiastique*. Mgr l'archevêque d'Auch savait qu'il fallait espérer peu de progrès dans l'état du chant religieux tant que les membres du clergé n'auraient d'autres règles sur cette matière que leur goût et leurs préjugés personnels. Un seul moyen restait de sauver le chant d'église, et ce moyen il voulut le tenter. Son intention était de fonder au grand séminaire un enseignement régulier dans lequel les jeunes lévites auraient puisé une instruction solide avant de se livrer à la pratique du saint ministère. Pour atteindre ce but, il avait demandé à M. Danjou et reçu de lui la promesse de venir consacrer quelque temps à l'organisation du chant dans la Cathédrale et à l'enseignement de ce chant dans les deux séminaires; déjà même, d'après les désirs de l'éminent musiciste, Mgr de La Croix d'Azolette avait sérieusement pensé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le succès durable de ce qu'il regardait comme *une œuvre diocésaine de très grande importance*. Ces dispositions méritent d'être connues les voici en quelques mots :

C'était, d'abord, d'avoir un orgue de chœur ou d'accompagnement sans lequel il aurait été « *très difficile* d'obtenir un prompt
» résultat. L'orgue soutient les voix, efface les inégalités et dissi-
» mule les défauts. C'est un encouragement, un secours néces-
» saire eu égard à l'impossibilité où l'on est de faire de très lon-
» gues études de l'art du chant dans les séminaires. »

Une deuxième disposition, fort importante pour préparer les élèves à suivre avec fruit les leçons de M. Danjou devait être la création, au petit et au grand séminaire, d'*un cours de lecture latine suivant les principes de l'accentuation*. En effet, comme le dit avec raison ce docte écrivain, « c'est dans la bonne accentuation

» du latin qu'est le secret de l'effet du chant ecclésiastique bien
» plus que dans la pureté, la puissance, l'étendue et l'agilité des
» voix. »

Enfin, la troisième mesure à prendre était de « désigner dans
» le grand séminaire un élève qui voulût se destiner *spécialement*
» à l'étude au moins *théorique* et *historique* du chant. » On n'aurait point choisi pour cela l'élève « qui aurait eu la plus belle voix ou
» le plus de goût pour la musique, mais seulement un jeune homme
» *disposé à vivre pendant quelques années au milieu des auteurs*
» *du moyen-âge*, pour étudier *avec eux* la liturgie, le chant, l'es-
» prit ecclésiastique en fait d'art. »

M. Danjou, qui venait de découvrir l'Antiphonaire, *dit* de Montpellier, dans la bibliothèque de la Faculté de médecine de cette ville, était au moment de se rendre à Auch, lorsque la tempête révolutionnaire de 1848 le détourna de sa route et lui fit ajourner l'accomplissement de sa promesse; les événements politiques se précipitèrent avec une telle rapidité que forcément toutes les idées se tournèrent d'un autre côté, et les projets de Mgr de La Croix d'Azolette ne purent en ce moment recevoir leur exécution.

Cependant le calme s'était fait. « Une liberté trop longtemps et
» si injustement déniée aux Evêques leur était enfin rendue, et
» l'Eglise de France voyait se renouer les anneaux d'une chaîne brisée
» depuis plus de deux siècles (1). » L'antique Métropole de Sainte-Marie d'Auch ne devait pas être privée plus longtemps de ce beau, de ce touchant spectacle que fournit aux fidèles la réunion en Concile des premiers Pasteurs. C'est du 20 au 31 du mois d'août 1852 que la Province ecclésiastique d'Auch célébra le sien, sous la présidence de son vénérable Métropolitain, assisté de NN. SS. les Evêques suffragants auxquels s'étaient joints Mgr Mioland, alors coadjuteur de Mgr l'archevêque de Toulouse, et Mgr de Morlhon, évêque du Puy. Le chant religieux y eut sa large part; les membres assemblés recommandèrent

(1) Mgr l'Evêque de Beauvais. *Oraison funèbre de Mgr de Salinis*, pages 15 et 16.

de ne point remplacer le plain-chant par la musique, et ils établirent sept règles dont on ne saurait trop admirer la sagesse; mais on peut dire, sans être taxé d'exagération, que la plus grande préoccupation du Concile fut d'inspirer aux fidèles de la Province ecclésiastique le goût et la pratique du plain-chant, afin d'avoir des offices vivifiés par des voix nombreuses. « Sur le modèle des écoles d'enfants de chœur annexées aux » églises cathédrales, dit le Concile, les curés auront soin de former » autant que possible *un chœur de jeunes gens ou d'enfants* à l'aide » duquel, toute vaine affectation ou rusticité soigneusement écartée, » on puisse propager parmi les fidèles la bonne pratique du chant » d'église. »

On le voit: ces paroles contiennent une protestation contre l'isolement dans lequel se trouvent les quelques chantres attitrés de nos lutrins. La pauvreté des églises ne permettant pas aux pasteurs d'avoir un chœur convenable, leur zèle peut et doit y suppléer par une propagande incessante. Mais comment formeront-ils et guideront-ils le chœur des jeunes gens ou d'enfants que le Concile provincial recommande à leur zèle, si eux-mêmes ne se sont solidement initiés à la connaissance et à la pratique du chant sacré?

A Mgr de La Croix d'Azolette n'était pas réservée la consolation de rétablir la Liturgie romaine que le Concile provincial avait adoptée en principe; mais en quittant ses chers diocésains pour aller, dans la solitude, terminer une vie passée dans la pratique des plus hautes vertus épiscopales, ce saint Pontife ne put s'empêcher de manifester ses religieuses espérances. Il savait, en effet, en quelles mains il laissait son bien-aimé troupeau; il savait que l'église d'Auch ne pouvait rien perdre de son antique splendeur sous l'intelligente et paternelle administration de cette grande âme qui ne vivait que pour Jésus-Christ et son Eglise.

Dès son élévation sur le siége métropolitain de Sainte-Marie d'Auch, Mgr Antoine de Salinis, de vénérée mémoire, s'empressa de donner la vie à l'œuvre de prédilection de son pieux prédécesseur, en inaugurant une organisation nouvelle du chant religieux dans sa

Cathédrale et dans les deux séminaires. Chose digne de remarque, dès son entrée dans la vie sacerdotale, ce grand Evêque s'était ardemment préoccupé de la restauration du chant religieux qui était, dans sa pensée, un des moyens les plus efficaces de ramener à l'Eglise un grand nombre de fidèles qui n'en connaissaient plus le chemin; j'espère que bientôt il me sera permis de transcrire, dans ces colonnes et à ce sujet, quelques détails intéressants de cette noble existence illustrée par la grandeur de ses œuvres et la sainteté de ses vertus.

Au mois de septembre 1857, un synode se réunit à Auch. Au nombre des questions qu'on y traita, celle de la Liturgie romaine ne fut pas la moins importante. Les membres acclamèrent à une immense majorité, l'adoption du chant romain traditionnel en France, et le 16 novembre suivant, Mgr de Salinis adopta pour son diocèse, et exclusivement à tous autres, les livres de chant liturgique rédigés et imprimés par les soins de la Commission de Digne, « *comme re-* » *produisant le plus exactement le plain-chant en usage antique* » *dans ce diocèse et les diocèses circonvoisins.* »

Des quelques documents que je viens de grouper, il résulte que si le chant d'église a été parfois négligé dans le Diocèse d'Auch, il y a toujours trouvé l'autorité ecclésiastique prête à le défendre, à le protéger, à le propager. Toujours aussi cette vénérable autorité a mis tout en œuvre pour que le plain-chant fût appris par les membres de son clergé; toujours enfin elle s'est ingéniée à trouver les moyens de rendre les offices plus solennels et plus édifiants par des chœurs aussi nombreux que possible.

Devons-nous être surpris que les préoccupations de tant d'illustres Pontifes qui ont eu la conduite de cet important diocèse aient été constamment dirigées vers *l'étude* et *la pratique du chant religieux*? Non certes, car depuis longtemps il est avéré que rien n'est plus capable d'attirer les fidèles aux cérémonies religieuses. Certains préjugés, trop facilement acceptés par le clergé, tendent de plus en plus à s'évanouir. La vérité, une fois connue, et invinciblement démontrée par les faits, ne peut manquer d'être accueillie avec

empressement par des esprits toujours disposés à la reconnaître et à la proclamer. A l'œuvre donc, prêtres et laïques! à l'œuvre, à notre tour! travaillons de toutes nos forces à la propagation du chant liturgique: c'est une œuvre éminemment catholique. La foi, le zèle ne nous manquent pas: la persévérance nous la puiserons tous dans les bénédictions et les précieux encouragements du premier Pasteur de ce diocèse, du digne continuateur d'une noble série de saints prédécesseurs, dont les plus vives sympathies sont depuis longtemps acquises à la cause de la restauration du chant liturgique et de la musique d'église.

ALOYS KUNC,

Maître de chapelle de la Métropole Sainte-Marie d'Auch.

Auch, le 22 novembre 1861, en la fête de Ste-Cécile.

CHRONIQUE.

M. Barbé. — Encore un envoi de notre persévérant collaborateur, M. Barbé, de Mirande. Il ne sera pas le dernier, sans doute; mais les études de notre ami changeront d'objet, parce qu'il changera lui-même, pour quelque temps, de résidence habituelle.

Il va remplir, assez loin de nous, des fonctions de confiance, qui sont venues à l'improviste l'enlever à cette vie calme, modeste et sérieusement chrétienne qu'il menait, depuis quelques années, au milieu de ses concitoyens.

Nos relations ne seront donc pas désormais aussi faciles. M. Barbé aura d'ailleurs moins de loisirs. Nous aimons toutefois à conserver

l'espoir qu'il en trouvera, par intervalles, et que le Bulletin aura sa part dans la distribution d'un temps qu'il savait employer, tout près de nous, avec autant d'utilité que d'intelligence.

Mirande, 6 décembre 1861.

Je vous envoie, monsieur l'abbé, un nouvel extrait des mémoires du sire de Cornac. C'est sans observation; car vous avez eu l'obligeance de me dire que vous vous contenteriez d'une copie pure et simple.

J'y joints deux actes notariés sur lesquels je me permets d'appeler votre attention.

Le premier, au 21 mai 1596, est un bail des écoles de Mirande. Je ne dis rien de l'obligation imposée au régent de vaquer les jours de dimanche et de fête, de conduire ce jour-là les enfants en bon ordre à l'église pour *ouyr le service divin, de les enseigner aux lettres et bonnes mœurs.* On était alors franchement catholique et l'on ne pensait pas que la religion pût être mise impunément de côté, elle était considérée à bon droit comme la base d'une bonne éducation.

Mais les consuls, dans ce contrat, stipulent que les enfants de la ville et *juridiction d'icelle* ne paieront au régent *aucun subside*. Voilà bien la gratuité de l'enseignement. J'ai pensé, Monsieur l'abbé, que cet acte ne serait pas déplacé dans la collection que vous faites, parce que s'il prend un jour fantaisie à quelqu'un de vos messieurs de traiter *in-extenso* la question de l'enseignement, vous ne serez pas fâché d'avoir réuni le plus possible de documents.

Je crois, mon cher Monsieur, permettez-moi de vous le dire, que vous feriez bien de recommander à vos correspondants de fouiller dans les études de notaire : c'est une mine riche et féconde, où l'on trouverait beaucoup de documents intéressants pour l'histoire de notre pays.

En voici un du 19 juin 1651 qui m'a beaucoup étonné et que je vous envoie aussi. J'avais cru jusqu'à présent qu'il n'y avait pas eu de convocation d'Etats généraux depuis 1614 jusqu'en 1789. Cet acte nous dit le contraire. Il nous montre tous les curés de l'archiprêtré de Mirande déléguant M. de Cotes, archiprêtre, pour aller le lendemain à l'assemblée du clergé, à Auch, à l'effet d'y nommer en leur nom un député aux Etats généraux, qu'il a plu au roi de convoquer pour le mois de septembre 1651. On était alors en pleine guerre civile. Je n'ai pas de livres où je puisse chercher la solution de cette difficulté qui n'en est une, sans

doute, que pour mon ignorance. Je serais enchanté de voir un jour dans le Bulletin un article sur cette question.

En attendant que vos travaux si nombreux vous permettent de répondre, veuillez agréer, je vous prie, mon cher monsieur, la nouvelle assurance de mon sincère et respectueux attachement.

BARBÉ.

Nous savons que l'un des rédacteurs du Bulletin s'occupe déjà avec soin de la question de l'enseignement dans notre Province. Notre correspondant de Mirande aura donc le plaisir de voir ce point historique traité ici avec l'érudition que demande cette importante question.

Quant à la difficulté proposée au sujet d'une convocation d'Etats généraux en septembre 1651, en voici, si nous ne nous trompons, une solution satisfaisante.

« Sans parler, dit M. Rathery (1), de la manifestation parlementaire de 1648, qui poursuivait une tentative souvent essayée, notamment en 1615, ainsi que nous l'avons vu, l'effet de substituer le contrôle des cours de justice à celui des assemblées politiques, il y eut, depuis cette époque jusqu'en 1789, plus d'un essai infructueux pour renouer la chaîne des assemblées représentatives sous l'ancienne monarchie. » —Ce fut donc au mois de juillet 1648 que l'on commença à demander les Etats généraux. On voyait en eux une solution aux grands embarras de l'Etat. Le surintendant des finances Emeri, italien favori du cardinal Mazarin, avait irrité tout le monde par des économies maladroites et mesquines. En 1646, il y eut dans les geôles du royaume 25,000 personnes, et 5,000 y moururent. Le malaise augmenta peu à peu par d'autres causes, devint général, et le Parlement s'étant fait l'écho de toutes les plaintes et de tous les murmures, la terrible journée des barricades, 26 août 1648, montra qu'il serait plus qu'imprudent de laisser monter plus haut le flot des réclamations populaires. Aussi,

(1) *Histoire des Etats généraux de France*, par E.-J.-B. Rathery. Paris, chez Cosse, 1845, in-8°, p. 292.

Anne d'Autriche promit, pour le mois de janvier 1649, la réunion des Etats. Mais les événements se précipitèrent, et au lieu de convoquer les trois ordres en janvier 1649, la régente se voyait obligée de quitter Paris; et, sans l'appui que lui prêta le prince de Condé, tout semblait perdu pour elle et pour Mazarin.

Trois ans après, dans un intervalle de paix au milieu de la guerre civile, l'assemblée de la noblesse se réunit à Paris pour essayer un remède à tant de maux, et elle ne le vit que dans une réunion des Etats généraux. Les demandes qu'elle fit à la régente et au prince de Condé furent cette fois écoutées, et les Etats définitivement indiqués au 8 septembre de cette année à Tours (1). La Cour voulut faire preuve de bonne volonté et envoya dans les bailliages et sénéchaussées des lettres de convocation (2). Pour répondre à ces ordres, des assemblées eurent lieu dans plusieurs provinces. C'est à l'une de ces assemblées, tenue à Mirande, qu'a trait le document retrouvé par M. Barbé. Dans plusieurs provinces, des députés furent nommés, notamment à Paris (3). Tout était donc réglé, mais on avait compté sans la guerre civile, et surtout sans cette facilité avec laquelle la Cour oubliait, le lendemain, les promesses de la veille. Au mois de mars 1651, lorsqu'on avait solennellement promis à l'assemblée de la noblesse la tenue des Etats généraux, tout s'était fait à l'instigation du prince de Condé et des grands, et surtout en haine du cardinal Mazarin, dont on voulait rendre le retour impossible. Au mois de septem-

(1) Requete de la noblesse pour l'assemblée des états généraux, mars 1651; in-4°. Résultat de l'assemblée de la noblesse en conséquences des déclarations et promesses à elle faites par son altesse royale et M. le prince, portant ordre pour remercier leurs Majestés de la convocation et tenue des estats généraux du royaume par elle accordés au 8me jour de septembre, et pouvoir de se rassembler en cas d'inexécution. 1651. in-4°. Mémoires de la Rochefoucauld, éd Petitot, p. 61. « Ces estats, dit-il, pouvaient seuls sauver le royaume. » C'est peut-être leur faire trop d'honneur, ajoute M. Rathéry.

(2) Lettre du roi aux gouverneurs, baillis d... Mayer XVIII, 314 et suiv. Gazette de France, 1651.

(3) Récit de ce qui s'est passé en l'assemblée tenue en l'hostel-de-ville de Paris au sujet de la convocation des Etats, de la main de M. Quatrehommes, conseiller de la cour des aydes. Manuscrit de la bibliothèqne du Louvre, B, 547. Cette pièce se termine ainsi: Et n'a esté tenue aucune assemblée depuis le roi estant sorti de Paris pour aller auprès de M. le prince, et jusqu'à Poitiers, où il demeura jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Cf. Procès-verbaux de la prévoté de Paris, Mayer XVIII, 326, 357, L. .

bre 1651, la situation était complètement changée. Mazarin, exilé à Cologne depuis huit mois, avait repris, si toutefois il l'avait perdu, tout son ascendant sur la reine-mère et se disposait à rentrer en France. La noblesse était, avec Condé, en pleine révolte. Ce dernier, accouru en Guienne, cherchait à soulever cette province, tout en traitant avec l'Espagne. Il était donc dans les intérêts de la régente de ne pas donner suite à cette convocation d'Etats généraux qui auraient pu contrarier Mazarin. Aussi, le roi ne se rendit pas à Tours pour l'époque marquée; et la France, attentive à la guerre que se faisaient alors les deux grands généraux du XVIIe siècle, Turenne et Condé, ne pensait qu'à prendre parti pour l'un ou l'autre des deux illustres adversaires, oubliant la réunion des Etats demandés auparavant avec tant d'instance (1). Trois ans après, en avril 1654, cette réunion des Etats généraux était devenue plus impossible que jamais. Le Parlement s'étant réuni pour délibérer au sujet de l'enregistrement de plusieurs édits bursaux, la séance allait devenir orageuse, lorsque Louis XIV, qui chassait à Versailles, se hâta d'arriver à la salle, et, le fouet à la main, il intima aux magistrats l'ordre de se disperser. Les Français, dit à cette occasion un écrivain célèbre, furent pour 50 ans encore mis à l'attache.

Avertissement d'un anonyme. — Le courrier de ce jour, 13 décembre, nous apporte la nouvelle qu'un archéologue critique certains de nos travaux, sous le voile de l'anonyme. C'est un ami, puisque ses observations ont toutes un but utile. Et, à ce titre, nous devons le remercier, avant tout, du bien qu'il dit, à divers points de vue, du Bulletin d'histoire et d'archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch.

Il nous engage ensuite à ne pas laisser en chemin le *Vocabulaire des termes,* etc., etc. Ce ne fut jamais notre intention : la reprise actuelle par la lettre C en est une nouvelle preuve.

(1) La joie des François à la nouvelle de convocation des états généraux, in-4°, 1651.

Il trouve trop courte l'étude publiée sur la carte de la Novempopulanie. Et pourtant elle a déjà vingt-deux pages environ dans le Ier volume, *seul connu* de notre anonyme; et rien n'annonce qu'on ne doive pas y revenir; sans compter que les travaux du Bulletin franchissent bien rarement les limites de ce cadre géographique.

Enfin, notre critique pense qu'un de nos articles « *Pousse au luxe*, encourageant les reconstructions, les décorations, les peintures; louant sans restrictions les nouvelles choses et par là même excitant à la destruction des choses anciennes et respectables.» — Si l'article incriminé (page 61 du tome I), dû, au reste, presque tout entier à la correspondance du Comité, n'a pas fourni assez directement l'occasion de parler du respect que méritent les choses anciennes, ou de flétrir les décorations qui tendent « *à raviver les croyances par l'éblouissement*,» il n'en est pas de même de tant d'autres qui ont trouvé place dans le Bulletin : certains de nos lecteurs ne le savent que de reste, surtout à propos de questions de prétendu art moderne.

Quoi qu'il en soit de ces premiers essais d'une œuvre naissante, on ne peut pas, à toutes les pages, répondre aux *desiderata* qu'elles font naître dans l'imagination du lecteur. Il faut bien ne pas oublier que, dans la marche d'une Revue, dont les sujets sont essentiellement variés, à chaque jour suffit son mal.

L'article AMEUBLEMENT du *Vocabulaire* semble à notre indulgent critique « émettre un principe fort dangereux et attaquer particulièrement les idées conservatrices de plusieurs membres d'une société d'antiquaires qui a rendu d'éminents services à nos monuments chrétiens.» — Néanmoins, dès le troisième alinéa, nous avons dit formellement :

« 1° Lorsqu'il est question de décorer ou de meubler un édifice nouvellement construit, il est incontestable que le style de l'architecture qui domine dans l'ensemble doit avoir la préférence dans le choix du mobilier et de l'ornementation;

» 2° Ce principe est le même quand il s'agit de renouveler ou

de restaurer, dans un ancien édifice, des meubles ou une décoration que le temps a détériorés.....

» 3° Si le mobilier (*relativement moderne*), est en bon état, d'un travail vraiment remarquable et d'un mérite réel, il doit être respecté avec presque autant de soin que s'il était dans le style de l'église; car les œuvres de ce caractère n'intéressent pas moins que les autres l'histoire de l'art religieux.

Si, au contraire, ce mobilier est dépourvu de toutes les qualités qui recommandent un ouvrage d'art, on peut le faire disparaître sans scrupule, lorsqu'on a les ressources nécessaires pour le remplacer par des objets mieux appropriés au style qui caractérise l'édifice.»

Si ces doctrines sont *singulières*, qu'on veuille bien nous en donner la conviction. Nous avions toujours eu la confiance de les partager avec nos collègues d'une Association qui, presque à son début, nous fit l'honneur d'inscrire notre nom dans ses registres.

Oui, nous avons déploré et nous déplorons encore que certains archéologues de nous connus, et certes moins dignes de ce nom que notre bienveillant moniteur, se montrent si exigeants à l'endroit du caractère et de la disposition du mobilier dans nos églises méridionales. Mais notre blâme n'a pas eu d'autre mobile que le respect traditionnel des saines doctrines que propage avec tant de succès l'école conservatrice. Pas plus que nous, assurément, elle ne voudrait sacrifier à la fantaisie les ressources trop restreintes de nos fabriques ou les intérêts réels du culte public.

Le dicton vulgaire : A SAINTE-LUCE, *jour plus long* D'UN SAUT DE PUCE. — De notre temps, ce dicton est incontestablement faux. Et néanmoins, on le maintient; on l'a répété de toutes parts, aujourd'hui 13 décembre. Il *doit donc avoir*, comme tous les proverbes, ou plutôt *il a eu* un fond de vérité, dont on peut, en effet, se rendre compte en remontant à l'année 1582.

A cette date, par une erreur du calendrier, dont la cause se rattachait à la réforme de Jules César (1), le solstice d'hiver, c'est-

(1) Opérée l'an de Rome 708, c'est-à-dire 44 ans avant l'ère chrétienne.

à-dire le jour le moins long de l'année, dans l'hémisphère boréal, tombait le 11 décembre. Donc, au 13 de ce mois, le soleil remontant vers l'équateur depuis deux fois 24 heures, le jour avait acquis un certain accroissement, faible il est vrai, mais réel, commensurable. Et comme cet accroissement échappait à tout moyen d'appréciation vulgaire, le peuple le comparait à un *saut de puce;* ce qui faisait dire dans nos régions :

A SENTO LUÇO

D'UN SAOÜT DÈ PUÇO.

A la Noël, 25 décembre, l'accroissement du jour s'était successivement rendu plus sensible, pendant un laps de temps encore plus long de douze fois 24 heures. Aussi le comparait-on à *un saut de* BRAOÜ (1).

A NADAOÜ

D'UN SAOÜT DÈ BRAOÜ.

Mais afin de corriger l'erreur du calendrier Julien, qui déjà montait à dix jours, le Pape Grégoire XIII, de l'avis des plus habiles astronomes, prescrivit que le 5 octobre 1582 compterait, dans le nouveau calendrier, pour le 15 (2). Ce qui, en décembre de cette même année, dut reporter le jour du solstice d'hiver à sa date réelle, c'est-à-dire au 21, au lieu du 11 quantième auquel il se trouvait correspondre.

Donc, à partir de cette correction, du 13 au 21 décembre, les jours décroissent encore pendant huit fois 24 heures; ce qui fait que, depuis 279 ans, le dicton vulgaire *à Sainte-Luce jour plus long d'un saut de puce* n'est plus vrai.

Mais du 21 au 25 décembre, les jours croissent pendant quatre fois 24 heures; ce qui autorise, en partie du moins, le proverbe *à Noël jour plus long d'un* SAOÜ DE BRAOÜ. Seulement, le saut en question ne peut plus compter que pour environ *deux sauts de puce.*

(1) BRAOÜ est le terme vulgaire par lequel on désigne un jeune taureau.

(2) Ou, en d'autres termes, *le lendemain du 4 octobre,* le quantième fut, cette année-là, *le 15 octobre,* les jours intermédiaires se trouvant supprimés dans les nouvelles bases du calendrier.

Le dicton vulgaire ci-dessus est donc réellement faux. Mais il était vrai avant la réforme grégorienne de 1582. Les masses adoptèrent aisément le nouveau calendrier, au sein des peuples demeurés fidèles à la foi qui les unissait au Saint-Siége. Toutefois elles conservèrent dans les habitudes du langage un proverbe que les siècles antérieurs avaient sanctionné.

La correction de Grégoire XIII se complique de certains détails qui ne sont pas de notre sujet. Nous dirons seulement que le résultat en est tellement précis qu'il se produirait à peine une erreur de 24 heures en quatre mille ans. Mais aux yeux des dissidents, cette œuvre avait un vice d'origine : parce qu'elle venait du centre de la catholicité, à une époque où l'esprit de secte tenait en émoi une grande partie de l'Occident, la réforme grégorienne fut repoussée par l'Allemagne, la Suède, le Danemark et les autres Etats protestants. Ils finirent néanmoins par en reconnaître successivement l'exactitude et l'utilité; et, à partir de 1777, il n'y eut plus de résistance à l'entraînement général que chez les schismatiques grecs et chez les Russes. Ce qui explique comment leur quantième, à un point de l'année quelconque, est plus élevé que le nôtre. La différence, qui en 1583 n'était que de 10 jours, est aujourd'hui de 12.

Les Généalogies au XVIIIe siècle. — L'étude des races, la connaissance exacte des générations successives, directes ou collatérales dans une ancienne famille, ont toujours été regardées comme chose importante. Les plus anciens peuples, tels que les Hébreux par exemple, conservaient avec le plus grand soin les documents écrits qui pouvaient servir à constater les degrés de filiation. A toutes les époques, les Français y attachèrent aussi le plus grand intérêt. Et au XVIIIe siècle, il se présentait souvent telle circonstance où l'on devait exhiber ses titres, *faire ses preuves*, au généalogiste des Ordres du roi. Celui-ci examinait attentivement, certifiait ou rejetait ces preuves, selon que la décision à transmettre à l'impétrant devait être favorable ou négative.

Des avantages purement honorifiques, dit à ce propos C. Figeac, étaient, parfois, l'objet des demandes transmises au généalogiste de la Couronne. Demandait-on, par exemple, d'être admis à monter dans les carrosses du roi, des formalités sévères étaient prescrites pour les preuves de noblesse. Si la demande était accueillie, la *Gazette de France*, feuille officielle en ce point, donnait le nom de la personne admise dans les carrosses; et cette indication était, aux yeux du public, une reconnaissance authentique de noblesse pour la personne qui l'avait obtenue ainsi que pour sa famille.

André Duchesne a écrit, comme beaucoup d'autres, les annales spéciales de plusieurs grandes familles de France, sous le nom de généalogie. Haudiquier de Blancourt en écrivait de son côté, mais sur des données moins fidèles. L'usage et la fabrication de faux titres le fit condamner à la prison pour le reste de ses jours en 1701.

Un historiographe des Ordres du roi, fut chargé, en 1784, de publier la généalogie d'une ancienne famille, dont l'histoire se rattache à tous les grands souvenirs de notre Province. Cette œuvre sérieuse, en un volume in-4°, a pour titre : GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE MONTESQUIOU-FEZENSAC, SUIVIE DE SES PREUVES.

Plus bas est l'écusson : *parti au premier de gueules plein; et au second d'or à deux tourteaux de gueules, posés l'un sur l'autre.* Vrai modèle du genre, ce livre, aujourd'hui très recherché, est devenu fort rare et bien difficile à retrouver dans le commerce.

I. La partie historique contient 92 pages distribuées en XXV articles. Chérin, qui l'a composée, l'appelle ABRÉGÉ, parce que cette partie ne contient pas la généalogie de toutes les branches de la Maison, mais seulement de celles qui étaient éteintes ou près de s'éteindre, à la date de son travail (1).

II. L'arbre généalogique fait suite à cette première partie. Il descend de GARSIE-SANCHE à *Raimond-Aimery-Philippe-Joseph* DE

(1) Voir le document n° 10.

Montesquiou-Fezensac, baptisé en l'église de Saint-Sulpice, à Paris, le 26 février 1784.

III. Puis viennent les *Instrumenta*, extrait fort détaillé des titres qui ont servi de preuves. Et cette troisième partie, vraiment fondamentale, la plus importante en ces sortes d'œuvres, soit en elle-même soit aux yeux du public, comprend 270 pages.

Bien que la publication soit datée de Paris, nous n'entendons pas dire ici que le travail préparatoire ait été fait en entier dans la capitale. De longues recherches ont dû le précéder, dans notre Province surtout, pour qu'on ait pu mettre à la disposition de Chérin des éléments aussi considérables, et qu'il serait peut-être fort difficile de réunir aujourd'hui.

Et pourtant il y a eu peu de grandes Maisons, au XVIIIe siècle, qui ne comprissent l'intérêt qu'elles avaient à conserver soigneusement leurs papiers généalogiques. De nos jours il en est beaucoup qui se plaignent de les avoir perdus, en tout ou en partie, dans nos perturbations sociales. Mais, à défaut d'archives privées, les riches collections de l'Empire pourraient encore, au besoin, leur fournir de grandes ressources. L'ancien cabinet des Ordres du roi, déposé à la bibliothèque de la rue Richelieu, est une mine inépuisable de recherches sur l'état de la noblesse avant la révolution de 1790. Là surtout se retrouvent les titres originaux, dans l'ordre alphabétique des noms de famille, avec des mémoires détaillés et les généalogies plus ou moins complètes d'un nombre considérable de Maisons appartenant à nos diverses provinces.

Souvenirs archéologiques. — Sous ce titre, M. le comte de Toulouse-Lautrec vient de publier d'intéressants détails sur quelques localités de la partie Nord-Est de notre département. Nous reviendrons prochainement sur cette étude, où se retrouve le baptistère en plomb de Puycasquier, déjà connu de nos lecteurs.

MADAME THORE.

Madame Thore (Léontine de Mibielle) a rendu le dernier soupir, le 24 octobre dernier, dans sa maison de campagne, près d'Eauze, entre les bras de ses deux filles. Toute notre région avait appris à aimer le talent poétique de cette femme modeste, *maître ès-jeux floraux*, et à qui il n'a manqué pour atteindre une notoriété plus éclatante encore qu'un milieu plus favorable et plus de souci de la renommée littéraire. Ce qu'on admirait autour d'elle, plus encore que ce don charmant, c'était sa charité profonde, sa parfaite simplicité, sa vie sérieusement chrétienne et pieuse.

Il a semblé à propos de payer ici un double tribut de bon souvenir aux vertus de la femme et au talent du poète. Je tâcherai d'en parler avec la simplicité que son caractère et sa vie tout entière semblent m'imposer. Je citerai assez souvent ses vers eux-mêmes, où se reflète la calme et chaude lumière de son âme. Puissé-je faire aimer ainsi, par ceux qui n'ont pas connu cette admirable personne, son gracieux talent, et surtout son cœur ardent et fort qui ne battit jamais que pour les saintes amours de la famille, et sous les nobles inspirations de la foi catholique et des vieux souvenirs.

Léontine de Mibielle naquit en décembre 1816 à Esplavis, ce vieux domaine dont les allées de peupliers frappent le regard du voyageur au nord d'Eauze. Elle était la quatrième de cinq sœurs qui furent élevées ensemble, sous le toit paternel, par une dame d'un esprit fort distingué, que des revers de fortune avaient fixée dans le pays où elle était étrangère. Toutes ses jeunes élèves se montrèrent dociles à son enseignement à la fois aimable et solide. Mais de bonne heure, il fallut reconnaître chez Léontine une faculté spéciale, le don du vers. Cette jeune âme eut dès le principe son horizon matériel fort borné; mais elle plongea d'autant mieux dans la région idéale où fleurit toute poésie digne de ce nom; et dans sa sphère un peu étroite, elle n'acquit que plus de ressort et d'exquise sensibilité. Son inspiration, depuis ses débuts jusqu'à la fin, lui vint surtout de la nature contemplée avec cette jeunesse, cette enfance du regard, qui conserve aux objets leur charme natif et comme leurs gouttes de rosée matinale.

Cette émotion pure et délicieuse n'est pas rare dans les âmes bien douées; mais s'il s'agit de recueillir l'ambroisie dans un vase, d'assortir les images dans un cadre, il faut de l'art, même du métier. Léontine de Mibielle, après les classiques, ne lut guère que Lamartine, Soumet et quelques autres poètes du même ton tendre et modéré. Cependant, avant même que l'expérience lui eût donné sa part d'originalité propre, elle sut dérouler dans ses vers des pensées et des sentiments nobles et purs, avec cet ordre facile et lumineux qui est le premier signe d'une vocation réelle. Aussi, lorsqu'en 1839 elle se laissa persuader d'envoyer cinq pièces de vers à l'Académie des jeux-floraux, un succès immédiat signala l'apparition d'un nouveau talent poétique.

« Une voix mélodieuse s'est élevée des vallons riants qu'arrose la Gélise, s'écriait dans son rapport M. Florentin Ducos, secrétaire des assemblées de l'Académie; des chants suaves et purs ont animé les échos de l'ancienne Novempopulanie; et répétés de rivage en rivage, ils ont retenti jusqu'au berceau de Clémence Isaure, dont la cendre poétique a tressailli. » Et après une appréciation fort juste, où il faisait la part du convenu et du lieu commun dans ces premiers essais, admirables d'ailleurs d'élégance facile, de sensibilité contenue et de douce harmonie, le docte rapporteur ajoutait : « L'Académie est heureuse de couronner les prémices d'un jeune talent; les fleurs de Clémence Isaure nous paraissent briller d'un nouvel éclat, lorsqu'elles se marient aux tresses d'un front virginal. »

Trois de ces pièces furent insérées dans le Recueil annuel des Jeux-Floraux, et l'une d'elles, une idylle intitulée *Une Heure de Solitude*, obtint un lis réservé, près duquel vint s'épanouir, en 1843, un souci, et, en 1847, une amaranthe. L'amaranthe est, comme l'on sait, le prix de l'Ode, et la plus belle fleur de l'Académie toulousaine. Le poème de Mme Thore — c'était le nom de Léontine depuis le 23 septembre 1839 — qui obtint cette distinction était consacré à glorifier les souvenirs historiques de sa chère ville d'Eauze :

Elusa, tu fus grande ! et la vieille Aquitaine,
Dans les jours oubliés de son ère lointaine,
    Te nommait reine du Midi.
Ceinte de tes forêts, sur les hauteurs assise,
A te voir dominer l'horizon, on t'eût prise
    Pour la lionne à l'œil hardi !

Et le reste que vous savez peut-être par cœur. Car *Elusa* est, je crois, la poésie de Mme Thore la plus connue et la plus vantée. Toute-

fois, je mettrais plus haut beaucoup de pièces moins éclatantes. Il y a ici le souffle lyrique, l'harmonie puissante, la chaleur continue. Mais la matière poétique n'y est pas toujours d'une parfaite qualité, et l'Histoire, muse sévère et sacrée, n'a pas consenti à suivre partout le vol de la Poésie, sa capricieuse sœur.

Je ne nie point la fermeté de touche qui caractérise plusieurs strophes d'*Elusa*. Il faut bien reconnaître que le beau talent de Mme Thore, parti des humbles et fraîches rives de l'Idylle, aspira naturellement à gravir les sentiers plus rudes de l'Ode sérieuse. La religion s'unissait d'ailleurs aux nobles instincts de sa riche nature pour l'appeler aux plus grands sujets. C'est ainsi qu'elle consacra à sainte Thérèse et à saint Jérôme deux longues odes. Son talent avait grandi à proportion; mais les difficultés de développement de la pensée et des artifices du langage, devenues plus graves à ces hauteurs, laissaient voir plus souvent les parties moins fermes et moins solides de l'artiste.

Il y avait là pourtant, chez elle, au service d'un esprit droit, d'un cœur ardent, d'une imagination active et riante, une puissance très réelle de composition; mais la langue poétique laissa toujours quelque chose à désirer, et les images ne s'amassèrent pas avec assez d'abondance et de variété dans l'arsenal du poète. Madame Thore avait vu trois fois dans sa jeunesse Biarritz et les Pyrénées; elle a fort bien su depuis encadrer dans ses vers l'immense perspective de l'Océan et des montagnes. Mais attachée sans regret à des devoirs modestes, elle ne quitta presque plus l'ombre de sa vieille église d'Eauze. Un voyage à Auch, une visite à notre antique métropole qu'elle ne connaissait pas encore, furent pour elle un événement, il y a peu d'années. Toulouse même, théâtre de ses succès, ne l'a vue que mourante. Or, la contemplation des chefs-d'œuvre de l'art, la langue d'une société cultivée, les échanges continuels de la pensée dans des causeries délicates,— toutes choses réservées aux grandes villes,— sont absolument nécessaires, dans nos temps de raffinement excessif et d'expérience outrée, pour fournir à l'écrivain d'imagination ce qui constitue la main-d'œuvre et le métier. L'inspiration naît ailleurs aussi bien, peut-être mieux; mais la forme irréprochable ne se crée ou ne se prépare que là.

Faible femme, l'arène des combats poétiques t'est ouverte. Mais avant d'y entrer, il faut t'envelopper de pied en cap dans les lourdes entraves qu'ont forgées pour tes pairs un usage capricieux et une civilisation raffinée. Marche maintenant d'un pied ferme et leste sous ce lourd fardeau. A chaque vers, étreins, enlace, dompte la pensée la plus rebelle au rhythme; et chaque fois, fais résonner avec d'harmonieux éclats l'or et

le fer de ton armure. Que ces assauts partiels se succèdent et se lient l'un à l'autre, dans le cercle précis de la strophe; et que ce cercle lui-même se ferme et se rouvre vingt fois, sans effort apparent et sans monotonie.

Quoi d'étonnant, si la marche de notre aimable muse sous l'armure poétique offrit presque toujours quelque inégalité? Mais là même où son pas semble près de s'égarer, une force intérieure la guide et la soulève; quand le pied n'est pas ferme, on aperçoit les ailes qui se déploient. Telle pièce peu ciselée de Mme Thore surpassera bien des chefs-d'œuvre de métier, parce qu'elle aura, ne fût-ce que dans une strophe ou un vers, ce qui leur manque: l'accent de l'âme.

Parmi nous, on a peu senti ce qui choquerait ailleurs dans ses poésies: des mots trop vieux de vingt ans, des images qu'un trop fréquent usage a privées de leur relief ou de leur éclat, des pensées justes, des sentiments nobles et purs, mais sans nouveauté bien attachante. Les lecteurs plus expérimentés auraient tort de s'arrêter exclusivement à ces détails dont je ne veux pas contester l'importance relative. Après avoir trop abusé des formes plus ou moins renouvelées, nous en sommes venus ou à nier le style ou à ne regarder que lui, — deux extrêmes qui se touchent. Il faut lui faire sa bonne part. Mais, en dehors de toute idée préconçue, partout où la pensée, l'image, l'émotion éclatent sous les mots, on doit le reconnaître et le saluer. Une épithète, un hémistiche un peu usés peuvent passer, pourvu qu'une vie réelle anime et emporte la strophe.

Etre plus exigeant, c'est se priver par système des émotions les plus saines et des admirations les plus légitimes. Puis d'ailleurs, c'est une question de *plus* ou de *moins;* notre poésie n'échappera jamais complètement à ce qu'il y a de convenu, et partant de changeant et de vague, dans le vocabulaire des mots dits *poétiques*. Le génie seul donne à cette monnaie courante son titre et son poids. Encore si vous voulez être rigoureux, et rejeter tout ce qui ne porte pas l'empreinte d'une complète fusion de l'idée et du style, vous vous exposez à un dénuement absolu dans le bagage poétique de notre siècle. Non vraiment, sauf peut-être deux ou trois tirades de Musset et quelques strophes du premier Lamartine, il ne vous restera rien.

D'ailleurs, il s'en faut de beaucoup que la forme soit souvent rebelle à l'inspiration dans les œuvres de notre poète. Sa strophe est toujours d'une harmonie parfaite et d'une allure naturelle. Jamais de ces tronçons de vers qu'un effort visible a soudés; jamais de ces phrases où une étude pénible condense les mots et les pensées au point de découra-

ger l'attention autant que l'oreille; on est ici loin de ces procédés devenus presque universels, et tout coule de source avec une abondance facile et harmonieuse.

Un juge délicat des choses de goût et d'art a remarqué qu'il y a des vers métalliques, des vers vivants et des vers qui ont de l'âme. Notre poète nous offrira quelquefois la première espèce de vers :

Le monde est fait pour l'homme et l'homme pour les cieux;

quelquefois la seconde :

Les mousses suspendus au cordage qui tremble,
Les mouettes tournant, quand le vent les rassemble
Près des pavillons déployés;

mais son triomphe est dans les vers où bat et résonne son âme tout entière. Lisez ses strophes touchantes *A mes Filles*. Il y a du Gilbert dans cet adieu plaintif et résigné, crayonné par une tendre mère au milieu des souffrances d'une maladie dont l'issue n'était que trop certaine pour les siens et pour elle. Je ne cite, pour faire court, que les trois dernières strophes :

O mort! ne puis-je donc éloigner ton image!
Laisse-moi! laisse-moi! je t'en prie à genoux.....
Mais que dis-je? Seigneur, donnez-moi le courage
De mourir comme vous.

Que votre volonté soit faite et non la mienne;
J'accepte ce calice où vous versez le fiel.
Seigneur, ayez pitié d'une mère chrétienne
Qui, les yeux vers le ciel,

Baisant du crucifix les empreintes divines,
Vous donne son amour, son espoir et sa foi.
Et vous que je bénis, ô pauvres orphelines,
Priez! priez pour moi!

Singulier hasard! ou plutôt paternelle faveur de la divine Providence! Bien avant ce testament si ému, si trempé de larmes, Madame Thore avait considéré la mort de près. J'ai là une pièce inédite faite à propos des souhaits de bonne année, en 1845. Je ne puis me défendre d'en insérer ici la meilleure partie :

TESTAMENT.

Je m'en vais.... je sens que je m'en vais à Dieu.

Alfred De Vigny.

. . . . . .

Oh! jeunes mères! notre rêve
Est la fleur rose du pêcher
Qui promet à l'été sa sève,
Et qu'un souffle d'avril enlève
Sur la branche près de sécher.

Hélas! hélas!... si la souffrance
Brisant mon corps trop affaibli,
Fait passer ma jeune existence
Du bonheur au morne silence
De la tombe où germe l'oubli;

Si pour les rives éternelles
Je laisse sur mon seuil désert
Mes deux enfants pleurants et frêles,
Comme un couple d'oiseaux sans ailes
Dans un nid froid et découvert;

. . . . . .

Ecoutez: de ma suprême heure
Je veux laisser un monument;
Pour que ces pages que j'effleure,
Où mon cœur aime, prie et pleure,
Vous révèlent mon testament,

Au Dieu juste et bon qui réclame
L'éternité de mon amour,
En mourant je lègue mon âme,
Pour qu'elle aille allumer sa flamme
Au foyer du divin séjour.

Aux fleurs de mauve et de bruyère
Je lègue mon corps, hôte obscur,
Haillon d'un jour, grains de poussière,
Que dépouille l'âme héritière
Pour se vêtir d'or et d'azur.

Je lègue à l'époux qui me pleure
Le souvenir de mon amour,
Chaîne d'or brisée à cette heure
Où je veux qu'il vive et qu'il meure
Fidèle jusqu'au dernier jour.

. . . . . .

Et vous, ô mère ! ô sœurs chéries !
Venez autour de mes cyprès
Tresser en guirlandes fleuries
Vos vertus dans l'ombre accomplies,
Vos prières et vos regrets.

Moi, dans la gloire où Dieu rayonne,
L'âme et les yeux tournés vers vous,
J'apprêterai votre couronne,
Priant le Seigneur qu'il vous donne
La même place à ses genoux.

Et toi, rayon dans mon nuage,
O ma fille, ô mon doux trésor !

. . . . . .
. . . . . .

Oh ! je te laisse encor la lyre
Où mon cœur chanta ses doux airs.
Si pour toi sa corde soupire,
Rêveuse enfant, fais-lui redire
L'écho des célestes concerts.

Tous mes chants, trésor poétique,
Tous mes recueils, ils sont à toi !
Garde-les comme une relique;
C'est la blanche et riche tunique
Que mon âme laisse après moi.

Cet autre enfant débile et frêle,
Nid trouvé sur un arbre mort,
Je le lègue au Dieu qui m'appelle...
Seigneur, reprends-le sous ton aile
Pour le ramener vers le port.

Et maintenant dans ma demeure
Dicte tes arrêts triomphants !
Je suis prête... sonne mon heure !
Mais pardonne, ô Dieu, si je pleure :
Je ne verrai plus mes enfants !

C'est ainsi que la muse chrétienne se montrait douce envers la mort qui semblait encore si loin d'elle. Il n'en pouvait être autrement. Madame Thore avait toujours eu les plus vifs sentiments de religion. Mais au lieu de s'attiédir à travers les croissantes préoccupations de la vie de famille, sa piété avait acquis un plus haut degré de ferveur qui se manifestait dans toutes ses actions. Dans l'éducation de ces deux filles, qui prenait presque toutes ses heures, elle plaçait au-dessus de tout les enseignements de la foi et les pratiques de la piété catholique. Présidant à leurs lectures, elle n'avait pas à être beaucoup plus sévère pour de jeunes enfants que pour elle-même; elle ne cherchait et ne sentait le beau que dans les œuvres avouées par sa conscience sérieusement chrétienne. Aux livres de littérature et d'instruction profane, elle préférait de beaucoup, surtout dans les derniers temps, les saintes lectures qui entretiennent la vie divine dans les âmes. L'Imitation de Jésus-Christ, Saint François de Sales, Sainte Thérèse, le P. Lacordaire étaient ses auteurs de prédilection.

Elle ne haïssait point la société, et elle s'était bien aperçue sans doute qu'elle n'y déplaisait pas. Mais elle préférait l'isolement de la campagne où elle était née et où elle a voulu mourir. Presque toute sa vie s'est passée aux champs dont les aspects variés, les travaux successifs, l'air libre et pur avaient pour elle un charme incomparable et toujours nouveau. Elle s'y sentait vraiment chez elle. A tous ses voisins, même aux plus pauvres et aux plus grossiers, elle parlait avec la même bienveillance et le même tact exquis. Que de saintes paroles discrètement jetées dans ces âmes trop dédaignées! Que de bons conseils qui ont fructifié sous la grâce de Dieu, loin du regard des hommes! Son accent allait au cœur de ces braves gens. Aussi n'hésitaient-ils pas à la consulter, à lui demander mille services qu'elle était heureuse de leur rendre. Elle prêtait sa plume et son esprit à ces bons paysans pour correspondre avec des parents éloignés, avec leurs fils au service. Parfois même elle a bravement écrit à des colonels pour demander un sursis à l'expiration du congé de quelque troupier du voisinage; est-il besoin d'ajouter qu'elle n'a jamais éprouvé de refus?

La promenade dans les champs était sa récréation la plus douce et la plus fréquente. Ses moindres objets lui devenaient alors l'occasion de réflexions simples et pratiques, où la pensée de Dieu venait comme d'elle-même dominer tout le reste. La visite des malades était souvent le but de ces courses où ses filles l'accompagnaient toujours. En se rendant chez les pauvres, elle n'oubliait pas de serrer dans son panier quelques provisions qu'elle aimait à remettre elle-même. Mais partout elle appor-

tait les consolations d'une foi vive et d'un cœur débordant de charité. La pensée de Dieu a pénétré bien souvent avec elle dans les plus misérables réduits; avant de quitter le malade qu'elle avait consolé, elle ne manquait pas de s'agenouiller au pied de son lit pour réciter quelque prière avec ses filles.

L'instruction de ses enfants ne suffisait pas à son zèle. Beaucoup de petits paysans venaient la trouver, à différentes heures du jour, pour apprendre de sa bouche la prière et le catéchisme. Elle y ajoutait volontiers l'histoire sainte; et rien n'égalait sa joie, quand elle entendait répéter par ces pauvres enfants les histoires les plus touchantes de la Bible ou les plus beaux traits de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Sa persévérance et sa douceur incomparables triomphaient des naturels les plus rudes et fécondaient les mémoires les plus ingrates. Quand les petits pâtres, obligés de mener leurs troupeaux aux champs de grand matin, ne pouvaient se rendre auprès de la bonne dame, elle est allée souvent les trouver elle-même. Elle les abordait familièrement, s'asseyait près d'eux sur un tertre ou au pied d'un chêne, et les interrogeait avec douceur, leur enseignant de mille manières à être sages et à aimer Dieu.

Telles étaient les occupations journalières de cette âme si richement douée de tous les dons de l'esprit. Elle avait pourtant aussi ses fêtes attendues avec impatience et joyeusement remplies : c'étaient les fêtes de la religion. Eloignée d'une bonne lieue de toutes les églises, elle n'hésitait pas à partir en toute saison, et souvent à pied, non-seulement pour les offices du dimanche, mais pour assister à une réunion pieuse, à un sermon, à une bénédiction du Saint-Sacrement, aux exercices du mois de Marie. Pour rien au monde, elle n'aurait cédé sa place à la procession des Rogations, qui avait un charme infini pour son âme poétique; aussi n'y manqua-t-elle jamais, quoiqu'elle dût pour y assister se lever longtemps avant le soleil.

On sent que la foi la plus profonde animait tous les détails de cette vie si humble et si bien remplie. Madame Thore entretenait ce feu sacré par l'assidue fréquentation des Sacrements et par la prière. Elle savait, à l'occasion, avec une prudence parfaite, conseiller et enseigner aux autres ces saintes pratiques qui faisaient sa force et son bonheur. Pour former sa plus jeune fille à l'exercice de l'Oraison, elle s'est astreinte pendant plusieurs années à méditer chaque matin avec elle à haute voix.

C'est dans sa solitude paisible, sanctifiée par tant d'œuvres connues de Dieu seul, qu'arrivaient de temps en temps d'un lointain où notre poète n'aspirait pas à pénétrer les lettres les plus flatteuses, et les fleurs

d'or et d'argent de Clémence-Isaure. Ces distinctions, qui ne troublèrent jamais ses habitudes simples et modestes, ne pouvaient être indifférentes à son âme d'artiste, dont les instincts poétiques gagnaient toujours en vigueur et en délicatesse. Sa simplicité, parfaitement sincère, n'avait rien qui sentît l'effort. Dans les conversations, son imagination vive et riante ne refusait pas toujours de faire jaillir l'étincelle. Au milieu d'un cercle de personnes de son âge, où l'on vous aurait dit qu'elle se trouvait, sans vous la faire connaître, vous auriez pu la deviner. Elle se trahissait de temps en temps par l'éclair involontaire du regard, par l'animation spontanée de la parole; jamais par l'étalage de ses connaissances ni par sa promptitude à juger. Quand elle donnait un avis en matière littéraire et poétique, elle pouvait, sans cesser d'être sincère, tomber dans un excès d'indulgence : je le dis en connaissance de cause. Sa belle âme allait naturellement en chaque chose à ce qu'elle renfermait de meilleur, et y ajoutait encore du sien.

Les hommages qui lui arrivaient dans sa retraite étaient pourtant de nature à déconcerter une modestie moins solide que la sienne. Je ne veux citer ni Lamartine, ni Soumet, ni Reboul, ni le P. Lacordaire. Mais je ne priverai pas mes lecteurs de quelques lignes de M. de Châteaubriand. Il est plus facile de discuter, d'attaquer, de calomnier l'Homère de notre siècle que d'enlever à ses moindres œuvres leur inimitable caractère de grandeur et de mélancolie, qui effraie et qui charme. Madame Thore osa lui transmettre en 1843 l'expression poétique d'une admiration déjà ancienne et qui ne se démentit jamais ; elle employait naturellement les plus splendides images pour symboliser cette grande gloire. M. de Châteaubriand lui répondait le 7 juin 1843 :

« J'ai lu vos vers charmants, Madame, en partant pour les lieux que vous habitez. Je ne suis malheureusement ni un cèdre, ni une coupe de miel, ni un soleil divin; je ne suis qu'un vieil homme qui se meurt, mais qui est toujours charmé des talents qui promettent de nouveaux jours à ma patrie. »

L'illustre écrivain se rendait en même temps aux eaux de Næris. C'est là qu'il reçut la poésie où Madame Thore lui exprimait sa reconnaissance et ses vœux ardents. Voici deux ou trois strophes de cette pièce que je voudrais citer tout entière :

Oh ! va dans la montagne aux retraites profondes
Pencher ta lèvre en feu vers les sources fécondes
Qui raniment les cœurs...

Oh ! puisse le ciel bleu, sans rosée et sans voiles,
Eveiller sur ton front ses plus douces étoiles
Pour tes rêves du soir,
Et la brise, apportant de nos plaines chéries
L'odeur des foins épars et des vignes fleuries,
Te servir d'encensoir !

Oh ! puissent nos oiseaux s'exiler de nos rives
Pour endormir tes nuits par leurs notes plaintives !
Oh ! que ne puis-je encor
A ton front noble et pâle, où tant d'heures sonnées
Ont blanchi tes cheveux, donner quelques années
De ma jeunesse d'or !

Cet accent de sincère enthousiasme émut le grand homme. Voici sa réponse :

« Madame, j'ai lu avec saisissement vos beaux vers. Malheureusement je n'en suis plus digne. Sous cet amas de jours qui me couvre, j'aperçois à peine ma tombe; encore est-ce parce qu'elle est proche de moi, et que je n'ai plus qu'un pas à faire pour y descendre. Je ne voudrais pas accepter un seul cheveu de votre *jeunesse d'or;* gardez-la tout entière. Soyez pleurée de votre époux et de votre enfant. Je ne mérite aucun souvenir des hommes; seulement, par une faiblesse pardonnable, je me plais trop à entendre le chant de quelque ange comme vous. Vous voyez, Madame, que je ne peux même écrire et que j'ai été obligé de dicter ce peu de mots à un secrétaire.

» Agréez, je vous prie, mes hommages, mon admiration et mon respect.

» CHATEAUBRIAND. »

Le renom de madame Thore avait grandi insensiblement. L'Académie des Jeux-Floraux crut s'honorer en lui offrant un de ses fauteuils. C'est le 3 mai 1857 qu'elle fut proclamée, en séance solennelle, maître ès-jeux-floraux, et que l'Académie entendit la lecture de son gracieux remercîment. Une seule fois jusqu'alors, si je ne me trompe, cet honneur avait été décerné à une femme.

C'est dans l'éclat toujours croissant de sa gloire poétique que madame Thore sentit, il y a près de trois ans, les premières atteintes d'une affection de poitrine, alarmante dès le début, et qui bientôt ne laissa plus d'espoir. Elle étudiait depuis longtemps la sagesse chrétienne qui consiste à savoir mourir. Mais l'inquiète tendresse des siens se hâta

de l'entourer de mille soins qui pouvaient soutenir pendant de longs mois une existence définitivement condamnée. Elle se plia docilement à un régime de continuelles précautions pour prolonger le plus possible son séjour parmi ceux qu'elle aimait tant, et retarder de tout son pouvoir le moment de leur suprême désolation. Elle alla même consulter des médecins à Toulouse; pendant son séjour, elle se fit porter au Capitole, vit le fauteuil que l'académie lui avait offert, et déposa modestement une fleur sauvage aux pieds de la statue de Clémence Isaure. Mais elle ne voulut assister à aucune séance académique.

Elle revint avec son mal à Eauze, où elle a langui longtemps dans cet état de douleur résignée, qu'elle a si bien exprimé dans son adieu à ses filles. Toutefois, pour comprendre le calme d'une âme vraiment chrétienne dans l'extrême souffrance, qu'on lise les deux pages suivantes, écrites de sa main sur les gardes de ses deux Imitations de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge dont elle faisait cadeau à ses filles.

» Martet, 2 juin 1861, jour de la Fête-Dieu.

» Mes filles bien-aimées,

» L'année prochaine, quand vous suivrez notre cher Sauveur dans ces belles processions qui se font au milieu des fleurs et de l'encens, pensez à moi. Il a plu à Dieu de me priver pendant deux ans de la joie de participer à ces fêtes; mais je crois que, l'année prochaine, je les verrai dans tout leur éclat. Consolez-vous de mon absence par la pensée que la miséricorde de Dieu m'aura reçue dans son sein, et que de là je vous vois, je vous chéris, je prie pour vous.

» Je vous donne ce livre qui a été mon conseil et mon ami. Quand j'ai eu des peines (et je remercie Dieu de m'avoir donné des contradictions), quand j'ai eu des peines, j'ai trouvé dans ce saint livre des consolations et de la compassion. Toutes les pages sont empreintes de l'esprit de Celui qui a dit qu'il était doux et humble de cœur. Soyez douces et patientes comme le Sauveur Jésus; et vous sur la terre et moi dans le séjour des âmes, tenons-nous unies, pressées, embrassées dans la prière, la confiance et l'amour.

» Votre mère dévouée,

» Léontine Thore de Mibielle. »

— « Mes filles bien-aimées. Vous avez deux mères. L'une, que la Providence a chargée de vous nourrir, de vous soigner, de vous élever,

de vous aimer, ne vous est prêtée que quelques jours. Elle est rappelée dans le sein de Dieu pour lui rendre compte de sa mission. Que le Seigneur me pardonne toutes les fautes que j'ai commises, et me compte comme une vertu l'immense amour que je vous ai porté ! L'autre Mère qui a tant de secours, tant de richesses à vous donner, c'est Marie. Aimez-la bien plus que moi, invoquez sa bonté et travaillez à sa gloire.

» Ce livre que j'ai toujours lu avec bonheur vous dira la tendresse du cœur de cette Mère, et vous fera penser à celle qui peut-être jouit de la douce société de Marie.

» Léontine Thore. »

Sur le point de dire comment s'est terminée une vie si méritoire, je me sens au cœur et à la main un frémissement de crainte. Heureusement, j'ai là une lettre d'Eauze dont je me suis déjà servi sans le dire. Ici, au risque de blesser la modestie d'une pieuse dame, digne sœur de celle que nous regrettons, je ne sais plus que la laisser parler elle-même:

« Sa confiance en la miséricorde de Dieu ne s'est jamais démentie. Aussi n'a-t-elle cessé d'espérer un seul jour dans sa maladie que Dieu la recevrait dans son sein à sa mort, et qu'elle ne passerait que quelques jours en Purgatoire. Elle nous l'a dit plusieurs fois; elle l'a répété à son confesseur, se hâtant d'ajouter que ce n'était pas de sa part confiance dans le mérite de ses œuvres, qu'elle croyait toujours très imparfaites, mais parce qu'elle était convaincue de la bonté infinie du Sauveur. Son état de souffrance qui durait depuis si longtemps n'avait pas un instant altéré dans son âme la douceur et la paix, les vertus qu'elle chérissait par-dessus toutes les autres en Notre-Seigneur, et qu'elle avait le plus constamment pratiquées. Jamais nous n'avons surpris chez elle un murmure ou une impatience. Au commencement de sa maladie, elle demandait sa guérison; depuis de longs mois, elle ne demandait que l'accomplissement de la volonté de Dieu. Sa faiblesse l'empêchait de prier beaucoup; mais elle faisait prier ses filles près d'elle, et s'unissait à leurs prières. Comme elle les aimait! Tous ses regrets de la vie étaient pour elles. Si elle avait désiré de prolonger son existence, qui était devenue si triste par la maladie, c'était pour les aimer plus longtemps. Elle leur disait souvent qu'elle désirait mourir entre leurs bras, comme saint Joseph s'était endormi dans les bras de Jésus et de Marie. Dieu lui a accordé cette grâce.

» Elle avait un grand amour pour le Crucifix. Elle en avait toujours un près d'elle, le regardant quand sa toux devenait fatigante, le baisant quand ses souffrances augmentaient, le tenant dans ses mains pendant

ses prières. Parfois, elle n'en avait pas la force; alors, s'appuyant sur le dossier de son fauteuil, elle le déposait doucement sur sa poitrine. Elle recevait la sainte communion souvent, mais, comme elle était toujours à la campagne, moins fréquemment qu'elle n'aurait désiré. Elle eut ce bonheur la veille même de sa mort.

» Aucun symptôme ne faisait pressentir sa fin si prochaine. Le matin même du triste jour, elle fut aimable et souriante pour ses visiteurs. A l'heure accoutumée, elle se levait soutenue par ses deux filles, quand tout à coup survint un crachement de sang. Ses enfants furent troublées au-delà de toute expression. Elle seule ne perdit point sa tranquillité ordinaire. Elle demanda qu'on la remît sur sa couche. Puis, elle tâchait de calmer l'agitation de ceux qui l'entouraient en disant : « Que » voulez-vous? c'est la volonté de Dieu. » Elle se fit donner la croix; et ne pouvant la baiser à cause du sang qui remplissait sa bouche, elle la pressa fortement contre sa poitrine. Enfin, regardant tour à tour ses deux filles chéries, elle leur sourit et s'endormit dans le Seigneur. »

Après cette touchante esquisse d'une mort précieuse devant Dieu, ce n'est plus le moment de parler de vers ou de prose. J'ose à peine exprimer ici le vœu qu'une main délicate choisisse les meilleures poésies contenues dans les volumineux albums de Madame Thore, et en compose, en les réunissant à celles qui ont paru çà et là, un volume d'une lecture aussi aimable que salutaire. Je ne songe plus à l'écrivain, je ne vois que la femme selon le cœur de Dieu. Chère Madame, tous ceux qui vous ont connue se plaignent que vous les avez quittés trop tôt; mais les saints continuent toutes leurs œuvres dans la mort encore mieux que dans la vie. Reposez donc en paix dans l'humble cimetière de votre ville bien-aimée, à l'ombre de l'église de votre baptême, sous la croix de Celui en qui vous avez espéré jusqu'à la fin. Ni les larmes, ni les prières, ne manqueront de longtemps à votre tombeau. Déjà, nous en avons la confiance, votre âme s'abreuve à la source de la poésie céleste, et contemple sans voile l'éternelle beauté. Ici-bas, dans cette obscure contrée dont vous étiez l'honneur, le double souvenir de vos chants et de vos vertus ne périra point. Puisse-t-il y être pour les filles et les mères une leçon efficace ! Puisse-t-il leur dire à jamais que l'esprit d'une femme, si brillant, si cultivé qu'il soit, compte pour peu de chose, devant Dieu et devant les hommes, s'il ne s'allie à ces vertus modestes et laborieuses dont vous avez été l'incomparable modèle !

LÉONCE COUTURE.

Aux Abonnés du Bulletin.

Arrivés au terme de notre deuxième année, nous éprouvons le besoin de remercier de leur concours bienveillant les amis de notre œuvre, et de leur dire quelques mots sur ce que nous avons fait jusqu'ici, et sur ce que nous voulons faire encore.

Nous osons présenter avec quelque assurance nos deux premiers volumes aux personnes qui ne virent pas sans inquiétude les débuts de notre œuvre, entourés en effet de difficultés de plus d'une espèce. Notre conscience nous rend témoignage de nos efforts persévérants, et les félicitations qui nous sont venues de tous côtés nous persuadent, malgré la part bien large qui en revient à l'indulgence de juges peut-être trop sympathiques, que notre peine n'a pas été entièrement perdue. Le *Bulletin* s'est créé bien vite un public destiné—tout nous en donne l'assurance—à grandir encore, mais qui est déjà considérable pour une Revue locale et savante. Sa périodicité, d'abord trimestrielle, est devenue bimensuelle; le nombre de pages promis aux abonnés a été notablement dépassé, et l'arriéré abonde entre nos mains.

Nous avions songé à paraître plus fréquemment, et plusieurs de nos amis nous y invitaient. Mais les raisons les plus graves nous obligent à nous en tenir encore au même mode de périodicité. Il nous est impossible de dépasser le chiffre de six à sept cents pages, *avec planches et vignettes*, pour le prix annuel de la souscription qui est encore minime, et probablement sans exemple pour une publication du genre de la nôtre. Or, en divisant ce volume en douze Livraisons, nous n'aurions pas assez d'espace chaque fois pour les travaux sérieux et considérables qu'un morcellement excessif priverait de leur intérêt.

Passons de ces considérations presque matérielles aux résultats intellectuels et scientifiques de nos deux années d'existence. Malgré nos approbations les plus flatteuses, nous ne comptons pas que tous les lecteurs aient trouvé toujours dans nos pages l'intérêt qu'ils y cherchaient. Notre cadre, quoique fort large, n'admet pas tous les genres de récits et de piquantes causeries. L'histoire, la sévère histoire, avec les connaissances qui s'y rattachent, surtout l'archéologie dans toutes ses branches, étudiées dans les limites de la province ecclésiastique d'Auch : tel est l'objet bien déterminé de nos travaux. Il suffit d'y avoir touché pour être sûr qu'il est assez vaste, assez fécond, assez varié.

Nous devions songer pourtant que la science pure finit par fatiguer toute espèce de lecteurs, et paraît même inaccessible à un grand nombre. Pour obvier au premier inconvénient, nous avons mêlé, autant que possible, aux travaux critiques et techniques, des articles d'un caractère plus littéraire et plus attachant. Pour parer au second, nous avons essayé d'initier peu à peu tous les esprits de bonne volonté aux notions les plus essentielles. C'est ainsi que M. l'abbé Canéto a développé les principes de la diplomatique à propos de la charte des coutumes de Fezensac, et ceux de la numismatique à propos d'un sou d'or de Charles VI. Il a de plus entrepris la publication d'un vocabulaire où toutes les notions importantes de la science archéologique sont développées avec clarté et précision, et accompagnées d'exemples empruntés presque tous aux monuments religieux de notre région. Nous continuerons la publication de ce répertoire dont un grand nombre d'abonnés nous ont exprimé leur satisfaction.

En dehors de ces études techniques, il fallait étudier avant tout le théâtre de notre histoire provinciale. Une carte ecclésiastique de la Procince, exécutée aves le plus grand soin, a été donnée avec la première Livraison du *Bulletin*. Dans deux études explicatives, M. l'abbé Canéto a exposé sommairement le système des voies romaines de la région, et ses divisions administratives et ecclésiastiques. M. Chaudruc de Crazannes est revenu sur ce sujet avec le secours d'une érudition spéciale constatée par un demi-siècle de distinctions académiques.

La géographie d'Aquitaine, considérée d'une manière bien plus étendue et par tous ses côtés physiques, ethnographiques, historiques et moraux, est devenue, sous la plume de M. Bladé, l'occasion d'une étude aussi attachante que solide. L'éloquent écrivain reprendra bientôt son voyage pittoresque et savant, et nous montrera sous tous leurs aspects le pays basque, le Béarn, le Bigorre et l'Armagnac.

Nos lecteurs savent assez que M. Bladé est plongé aujourd'hui dans les études préliminaires de son histoire de l'Aquitaine jusqu'à la féodalité, dont il nous donna dans le premier cahier du Bulletin l'introduction émue et brillante. Il achèvera sous peu son travail si approfondi sur les origines wisigothiques. Il nous racontera ensuite l'histoire de l'occupation des Wisigoths, et revenant sur ses pas, celle de l'Aquitaine avant les Romains.

A ces travaux préparatoires de nos annales, il faut joindre ceux qui nous en ont révélé les sources ou les essais déjà tentés. Les articles de M. Larroque sur le P. Montgaillard, de MM. Niel et Bladé sur l'abbé Daignan, de M. Sabatié sur l'abbé Monlezun, etc., etc.

Un de nos plus assidus collaborateurs, M. Léonce Couture, s'est dévoué à l'histoire littéraire de la Province. Avant de publier dans nos pages des études spéciales sur nos écrivains, sur nos institutions monastiques, sur nos établissements enseignants, il a voulu résumer époque par époque les résultats de ses recherches : travail long et pénible, mais utile, et où on ne pourra méconnaître des fouilles patientes dans toutes les sources, même manuscrites, et de vraies découvertes qui intéressent vivement notre pays.

S'il y a dans la plupart de ces travaux un caractère de gravité qui ne revient pas à tous les goûts, nous espérons qu'on ne nous en fera pas un reproche. Seulement nous prévenons que les recherches générales qui ont dû tenir beaucoup de place dans les premiers volumes, cèderont de plus en plus le pas à des travaux d'un objet plus circonscrit et d'un intérêt plus vif. On a lu avec une vive curiosité l'étude si neuve de M. Georges Niel, dans son article sur Lectoure *ville libre;* les récits élégants et consciencieux de M. l'abbé Larroque sur B. de Sédirac et sur Eustache de Beaumarchés, ainsi que plusieurs autres études que nous ne voulons pas cataloguer ici. —Nous avons encore sous la main, ou en préparation, bon nombre de biographies, de monographies monumentales, d'études littéraires d'un intérêt très variés.

Le domaine des faits contemporains, que nous abordons rarement, ne nous est cependant pas interdit. Nous sommes revenus par deux fois et avec détail sur chacun des deux saints archevêques dont le diocèse et la province d'Auch ont déploré la perte dans ces dernières années. Diverses œuvres d'art exécutées parmi nous ont été l'objet soit d'études développées, soit de notices succinctes. La femme poète qui vient de s'éteindre à Eauze a reçu notre hommage d'éloges et de regrets. Nous continuerons à faire à l'élément actuel sa juste part, tout en réservant la plus large place au passé.

Avec l'expérience de deux années d'efforts soutenus, et qui n'ont pas été privés de tout effet, nous comptons marcher dans la même voie d'un pas plus facile et plus ferme. Nous n'en demandons pas moins avec instance les conseils et les communications de tous les hommes éclairés qui s'intéressent à notre œuvre. Avant tout, qu'ils travaillent à la répandre. Plus nos publications seront répandues, plus les documents abonderont entre nos mains. Les pièces authentiques peuvent seules donner à nos travaux ce caractère d'érudition complète et solide qui est notre première ambition.

BREVIS INSTRUMENTORUM SERIES :

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET DOCUMENTS

INÉDITS OU PEU RÉPANDUS.

Document n° 1.

DÉLIBÉRATION CONTENANT SERMENT DE FIDÉLITÉ (1).

Dans la maison commune de la ville de Mirande en la séneschaussé de Tholoze diocèse d'Aux, ce jourdhuy second du mois de novembre l'an mil cinq cent nonante quatre, resgnant tres chrestien prince Henry par la grace de dieu Roy de France et de Navarre en assemblée généralle estant appellés et convoqués a son de cloche et come est accoustumé faire pour traicter des affaires de la Republique tous et chascun les habitants de la dicte ville.

Ausquels a esté bien et deument remonstré par Messieurs Bernard Ducos, Mondeau Larrue, Guillaume Bajon, Pierre Duc, Arnaud Bergoutz, et Jehan Aveilhé, consuls et jurats d'icelle, l'intention et desir que Sa Majesté porte aux habitants comme il monstre par ses lettres-patantes et déclarations portant abolitions de tout ce qui est *pacé* pendent ses troubles ny allocasion diceulx avec confirmation de touts privilléges, libertés, franchises et immunités, les prenant soubs sa protection et sauvegarde desirant que les habitants en jouissent entierement du contenu en icelles.

Ce dessus attendu par touts les habitants, d'une commune voix et pour le desir qu'ils ont ce maintenir soubs le joug, obeyssance, fidélité et service qu'ils doibvent à Sa Majesté comme leur naturel prince et comme ils y sont obligés en ensuivant l'intention de Sa dicte Majesté,

Ont tous les habitants de la dicte ville de Mirande, l'ung après l'aultre protesté et juré, protestent et jurent sur le *Te Igitur* et Croix de Nostre Seigneur Jesus Christ estre tres bons et fidelles subjects, comme ils ont esté toujours aux Roys prédécesseurs *renoncent* et se desmetant de toutes ligues, associations, pratiques et menées qu'ils pourroyent avoyr en affaire dans ny dehors le royaulme pendent les troubles ny allocasion diceulx, ne desirant vivre que soubs lobeyssance de Sa dicte Majesté.

Et de la presente acte et jurement de fidélité et obeyssance les dicts

(1) Voir t. I, p. 390.

consuls mont requins escripre la presante acte comme secretaire de la dicte maison de ville, ce que j'ay faict et mise en la presante forme avec le sceau et armes de la dicte ville et signé de mon seing acoustumé en foy de vérité.

Par mandement des consuls de la dicte ville de Mirande, CAPDAU secrétaire ainsin signé.

Collationné sur l'original par moy secrétaire du Roy de la maison et coronne de France, DESFONTAINES signé.

Collationné et certifié conforme à l'original par nous Maire de Mirande soussigné.

Mirande, le 21 juin 1860.

Le Maire,

F. AUBIAN.

Document n° 2.

Lettre d'Arnaud d'Ossat à M. de Villeroy.

MONSEIGNEUR,

Ce n'a pas été sitôt comme on vous avait dit, mais ça été ce matin que l'absolution a été donnée au roy par notre saint-père le pape, avec toute la solennité et allégresse publique, qui se pouvait désirer; et, pour vous porter cette nouvelle, nous vous dépêchons Baptiste Mancini, auquel nous avons ordonné d'aller par chemins sûrs, et de ne se travailler pas tant à aller sitôt, comme de pouvoir arriver seurement. Et même d'autant qu'outre les lettres que nous vous écrivons à présent sur cette occasion, il vous portera le duplicata des deux précédentes dépêches, la copie de la requête par écrit que nous présentâmes au pape, les articles qui ont été accordés pour obtenir l'absolution (1), et ceux qui ont été par nous refusez. Et partant si le dit Mancini n'arrive si tôt, il ne lui en faudra rien imputer.

Depuis mes lettres du 30 août et 1er de septembre, nous avons été bien à contester et à travailler pour convenir de la forme d'une plus brève

(1) L'une de ces conditions était — dit Bonanni, au tome II de son livre *Numismata Pontificum*, page 483 et suivantes — que le jeune Henri II de Condé serait rappelé de la Rochelle et élevé à Paris, dans la religion catholique, en sa qualité d'héritier présomptif de la couronne. On sait que le roi n'eut point d'enfants de Catherine de Valois, sa première épouse, et que le pape n'avait pas encore reconnu la nullité de ce mariage. — Voir, plus bas, page XI, note 2, avec quelle religieuse fidélité Henri IV s'empressa de tenir la promesse faite par ses deux procureurs.

demande qu'on a désirée de nous, et du décret d'absolution que notre saint-père avait à faire et de l'abjuration et profession de foi qu'il nous a fallu faire ce matin, immédiatement avant l'absolution. Mais enfin tout s'y est passé convenablement à la dignité de la couronne très-chrétienne, et à la tranquillité qui est nécessaire à la France si affligée de guerres civiles passées, qui ont été les deux scopes (buts) que nous nous sommes proposés en toute cette négociation, après l'honneur et gloire de Dieu.

Maintenant il reste à faire mettre en forme les-dits actes et expédier la bulle de l'absolution, à quoi nous travaillerons en toute diligence, afin que le roy ait le tout au plus tôt, et que Sa Majesté et la France en reçoivent le fruit attendu le plus tôt qu'il sera possible.

Au demeurant, les Espagnols ne se sont jamais rendus, encore que le pape eût déclaré en consistoire (1) être résolu de donner l'absolution; et quand ils ont vu ne pouvoir plus empêcher qu'elle se donnât, et à Rome même à leur veue, ils ont fait tout ce qu'ils ont peu pour au moins la retarder, et pour empêcher qu'elle ne se donnât en public, et que le chateau Saint-Ange n'en tirât, et qu'il n'en fût fait aucune allégresse publique, jusqu'à ce que, disoient-ils, l'on eût ratifié en France les conditions, et envoyé par deçà un ambassadeur, auquel temps ils étoient d'avis que le château pourrait tirer; mais il a tiré ce matin; ils ont mal aux oreilles, et se feront, à ce soir, d'autres signes de réjouissances qui leur feront encore mal aux yeux.

Par ma lettre du 30 août, je vous disois qu'en l'audience que nous avons eue de notre saint-père le 28 d'août, il avait rendu un grand témoignage de l'estime qu'il faisoit du roi et de la France, et de sa paternelle affection envers l'un et l'autre. C'est que, sans épargner sa personne ni la grande dépense qu'il lui faudroit faire, ni ses Etats d'Italie, qu'il lui conviendroit laisser, il nous offrit de s'en aller en personne en Avignon; et si le roi se vouloit fier de lui (2) et y venir, lui donner l'abso-

(1) « Ce jourd'hui (30 août 1595), Sa Sainteté a tenu le consistoire, et en icelui a » déclaré aux cardinaux comme, ayant recueilli leurs voix, il a trouvé que presque » tous étaient d'avis de donner l'absolution; et suivant cela, il s'était résolu de la » donner, et avoit jà avisé avec les procureurs des conditions d'icelle, etc., etc.» — Lettre d'Arnaud d'Ossat à M. de Villeroy.

(2) « Je n'ai jamais trouvé le pape ni le cardinal son neveu, en deux paroles, » depuis que je suis à Rome, ni que ce qu'ils m'ont assuré pour vrai ait été autre- » ment. A la vérité ils sont l'un et l'autre fort prudents; mais aussi ce qu'ils don- » nent pour assuré, je crois que l'on peut s'y fier. » — Paroles que M. de Béthune, frère de Rosny, écrivait relativement à Clément VIII et à son neveu, le cardinal Aldobrandini.—«Honneur,—dit à ce propos le chevalier Artaud de Moutor, dans sa vie de » Clément VIII, — félicitations sincères à un souverain qui mérite, pendant tout son règne, une telle louange. Honneur à un neveu placé si près du trône!... Pourquoi les services qu'on peut attendre quelquefois du népotisme n'ont-ils pas été toujours aussi dignement compris ? »

lution en la dite ville; et quand S. M. ne voudroit aller en Avignon, sa sainteté iroit là où le roy voudroit, et lui donneroit l'absolution en tel lieu qu'il aviseroit (1). Nous le remerciâmes très-humblement et très-affectueusement de tant d'honneur qu'il vouloit faire à sa Majesté. Mais pour la longueur du temps qu'il y iroit, et pour infinis accidents qui pourroient survenir, et empêcher ce sien voyage, et pour les soupçons et défiances que les choses passées avoient causées et pourroient renouveler sur cette occasion ès esprits de plusieurs, nous le suppliâmes de vouloir bien réserver cette bonne volonté à quelque autre occasion que le temps pourroit apporter pour quelque autre bien général de la chrétienté, et donner au plus tôt à Sa Majesté l'absolution qu'on pensoit être jà donnée en France à l'heure qu'il parloit.

J'estime que lorsque le roy écrira à Sa Sainteté pour la remercier, il sera bon que Sa Majesté fasse particulièrement mention de cette offre de Sa Sainteté.

Le légat qui ira d'ici n'est point encore résolu, que nous sachions; il s'est fort parlé de M. le cardinal Toleto. Soit qu'il aille ou non, il sera bon que lorsque le roy écrira au pape, il écrive aussi audit sieur cardinal Toleto d'une façon particulière, et qu'entre autres choses il lui dise qu'après Dieu et le pape, il reconnaît tenir l'absolution de lui; vous asseurant, Monseigneur, qu'en cela le roy n'écrira rien qui ne soit vrai, et que sa Majesté ne pourra jamais le remercier tant que ce ne soit beaucoup au-dessous de son mérite (2). Et je ne vous écrirois ceci avec tant d'asseurance, si je ne le savois bien. Messieurs les neveux de Sa Sainteté y ont aussi fait tous bon office, et mêmement M. le cardinal Aldobrandini qui est aussi le plus aimé, et pourra aller légat vers le roy.

A tant, Monseigneur, etc. D'Ossat.

De Rome, ce dimanche, 17 septembre 1595.

(1) Il est bien évident que, par cette bienveillante proposition, le pape fesait, en réalité, dans l'intérêt du roi, beaucoup plus qu'il n'aurait paru faire s'il avait dû condescendre à un caprice violent pour venir l'absoudre en France. — Bonanni, cité plus haut, nous apprend que Henri IV écrivit au pape pour lui exprimer sa vive reconnaissance et lui parler de son intention d'aller à Rome pour remercier Clément VIII en personne.

(2) Le cardinal Tolet, ami, avant tout, de la justice et de la vérité, ne se prêta jamais aux vues ambitieuses ou hostiles du roi d'Espagne Philippe II. Il avait travaillé constamment à faire réussir la réconciliation du roi de France avec le Saint-Siége. Le duc de Sesse lui disait un jour : « Si vous étiez aussi bon Espagnol que » bon théologien, vous n'opineriez pas à l'absolution de Henri IV.»

Et vous — répliqua le cardinal — « si vous étiez aussi bon théologien qu'habille » ambassadeur, vous seriez de mon avis.»

Henri IV témoigna également sa gratitude au cardinal Tolet dans toutes les occasions. Lorsqu'il reçut, en 1596, la nouvelle de sa mort, il donna des preuves publiques de regrets et d'affection, et honora la mémoire de ce grand homme par des services solennels qu'il lui fit faire à Rome et à Paris.

Il n'est peut-être pas hors de propos d'ajouter ici quelques détails sur cette cérémonie de la réconciliation dont Arnaud d'Ossat se montre si satisfait dans sa lettre au secrétaire-d'Etat. Nous les reproduirons sommairement d'après un écrivain qui les a décrits en s'inspirant des Mémoires du temps.

On avait construit sur la place Saint-Pierre une estrade sur laquelle était un trône fort élevé pour le Souverain Pontife. Après la lecture du décret pontifical et l'abjuration formulée à haute voix par les deux procureurs, Du Perron et d'Ossat furent conduits au pied du trône, où ils se tinrent à genoux, les yeux et la tête baissée, pendant la récitation du *miserere* et le cérémonial de la *vindicta* tel que l'indique le pontifical. Ensuite, le Pape se leva; et ayant récité, tête nue, les prières d'usage, il reprit sa tiare et s'assit de nouveau sur son trône. Puis, élevant la voix, il déclara qu'il donnait, par l'autorité du Tout-Puissant, par celle des bienheureux Apôtres, St Pierre et St Paul, et par la sienne, à Henri de Bourbon, roi de France, l'absolution des censures ecclésiastiques, encourues pour cause d'hérésie.

Au même instant, Sa Sainteté bénit les deux procureurs et leur dit : « Vous manderez au roi, votre maître, que nous lui avons ouvert la » porte de l'Eglise militante sur la terre. C'est à lui à se rendre digne, » par une foi vive et par des œuvres de piété, d'entrer un jour dans » l'Eglise triomphante au Ciel. »

Alors furent ouvertes, par les ordres du Pape, les portes de l'église de Saint-Pierre, qui jusque-là étaient demeurées fermées. Puis, le Cardinal grand-pénitencier introduisit les deux procureurs dans la basilique, où le *Te Deum* fut chanté avec un grand concours de tous les ordres de la ville.

Il y eut à Rome, pendant trois jours consécutifs, des feux d'artifice et des illuminations en signe de réjouissance. Les Espagnols seuls ne prirent aucune part à l'allégresse publique. Mais la joie du peuple fut d'autant plus humiliante pour les ennemis du roi, qu'ils avaient le regret de reconnaître qu'elle provenait tout entière de l'attachement qu'il inspirait aux Romains.

Le Pape fit frapper une médaille commémorative, avec son portrait d'un côté, et de l'autre celui de Henri IV.

Et le roi, à cette même occasion, accorda le titre de *Cousin* aux Cardinaux, qui jusque-là n'avaient eu que celui de *cher ami*.

Enfin, dans le but de perpétuer le souvenir de cette heureuse récon-

ciliation, Clément VIII fit élever, près de Sainte-Marie-Majeure, une colonne de granit qui portait cette inscription :

D. O. M.

CLEMENTE OCTAVO PONT. MAX.

AD MEMORIAM

ABSOLUTIONIS HENRICI QUARTI

FRANCIÆ ET NAVARRÆ

REGIS CHRISTIANISSIMI

Q. F. A. D. XV KAL. OCTOBR. MDXCV.

A Dieu très bon et très grand. Clément VIII étant souverain pontife, en souvenir de l'absolution de Henri IV, roi très chrétien de France et de Navarre : Ce qui fut l'œuvre de Dieu le XV des calendes d'octobre (17 septembre) de l'année 1595.

Document n° 2.

ENTRÉE DU PRINCE DE CONDÉ A CONDOM EN 1611.

Henri IV était à peine descendu dans le tombeau que les protestants convoquèrent, dans l'Anjou, une de ces assemblées générales dont les exigences donnaient beaucoup d'inquiétude et d'embarras au gouvernement : nous voulons parler de celle de Saumur. La régente, Marie de Médicis, ne l'avait autorisée que pour la nomination de certains députés dont la mission durait trois ans, et avait pour objet de veiller près de la Cour aux intérêts de la Réforme.

Mais dans un temps de minorité (1) — dit à ce propos un historien — ils n'avaient garde de borner à ce choix leurs délibérations. Aussi, le bruit courut bientôt dans le royaume qu'on allait être replongé dans toutes les horreurs des anciennes guerres civiles; que ceux de la religion devaient réaliser à Saumur de grands desseins, en particulier celui d'obtenir pour le parti *deux places de sûreté* dans toutes les provinces où le feu roi n'avait pas cru prudent de leur en accorder. Le Béarn lui-même, bien que récemment uni à la couronne, s'était fait représenter à Saumur; et ses agents, que la présence et l'appui du gouverneur, Jacques

(1) Louis XIII avait à peine neuf ans lorsque Henri IV succomba sous le couteau d'un infâme assassin.

de Caumont, encourageaient vivement, y parlait sans détour de complaintes et de requêtes.

Ces nouvelles prétentions étaient encore assez mal définies; et pourtant elles jetèrent l'alarme au sein de la Cour, de la ville et de quelques provinces. De toute part, on se préoccupa de nouveaux moyens de sûreté. Orléans et Poitiers, entr'autres villes considérables, gardèrent leurs portes avec un surcroît de précautions et se tinrent désormais en défense. Dans le comté d'Armagnac, « le sr d'Arblade, l'un des gentilshommes huguenots de la contrée, s'était emparé de nuict, soudain après le décès du feu roy, avec troupe de gens armés, de la tour et fort de la ville de Riscle (1).»

Il était donc urgent d'étendre sur tous les points une sage vigilance, et de prévenir les fâcheux résultats des tentatives de désordre dont la nouvelle arrivait de toute part. Les gouverneurs des provinces méridionales, qui se trouvaient à la Cour, demandèrent à quitter Paris pour les visiter et les surveiller en personne. Le duc d'Epernon partit pour la Saintonge et l'Angoumois; et le prince de Condé, Henri II de Bourbon, voulut aussi se rendre dans la Guienne, malgré les répugnances de la reine, qui fit tout son possible pour le détourner de ce dessein.

Marie de Médicis paraissait craindre que cette nouvelle absence(2) du premier prince du sang ne cachât quelque mystère. Néanmoins, tout resta calme cette fois dans notre Gascogne. Condé se contenta sur son passage de se faire reconnaître en sa qualité de gouverneur de la Guienne; et partout il fut accueilli avec les solennités d'un paisible triomphe.

Il s'était annoncé à Toulouse pour les premiers jours de septembre de cette année 1611; et dans le mois d'août il parcourut le Condomois.

Le 22 août 1611, tout s'agitait à Condom comme pour une fête extraordinaire. C'est qu'un grand événement se préparait dans notre ville.

(1) Requête au roi Louis XIIIe, adressée par la communauté de Riscle.

(2) Peu de mois après son mariage, célébré en 1609, Condé s'était enfui de la Cour avec son épouse, sous prétexte d'un voyage en Belgique et dans le Milanais, dont Henri IV se montra peu satisfait. Il n'était rentré en France qu'après la mort du roi.

«Très illustre prince Henri de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien, comte de Soissons (1), de Clermont et de Vallery, premier prince du sang, premier pair de France, gouverneur et lieutenant-général pour Sa Magesté, en son pays et duché de Guienne, et gouverneur de la cité de Condom, venait faire sa première entrée dans cette ville; estant consuls les sieurs François Roger, Raimond de Goyon, Daniel de Mazères, Pierre Cugno, Jean Lacave et Isaac Jinies.»

Dès le matin, les jurats, convoqués *à son de cloche et de trompette*, s'étaient rendus à l'hôtel de ville pour prendre les ordres des consuls. Quelques heures après, ces hauts dignitaires « vestus de leurs manteaux et robes consulaires avec leurs chaperons de livrée, estant moytié escarlate, et l'autre moytié de sarge bleue de Flurance (sic), les parements des robes et des manteaux doublés en velours noyr » chevauchaient avec les jurats, également en uniforme, vers la chapelle Notre-Dame-de-Pitié (2). Là, la cavalcade s'arrêta autour d'un grand *arq de triumphe* décoré des armes du roi (Louis XIII), de la reine-régente, Marie de Médicis, de celles du prince de Condé et de la ville. Quatre des consuls devaient attendre en ce lieu l'arrivée du prince-gouverneur pour le haranguer, tandis que les deux autres iraient à sa rencontre avec les jurats afin de lui présenter les clés de la ville. A la tête de cette députation marchait le secrétaire de la *maison-commune* qui nous a laissé le procès-verbal de cette fête. Il portait, dans un sac de velours incarnat, trois grandes clés argentées attachées à un cordon de soie blanche avec houppes et crépines d'argent. Les consuls rencontrèrent le prince à la hauteur du moulin de Cazanove — aujourd'hui de Beauregard; — ils descendirent *trétous*, et le sieur de Goyon, après lui avoir présenté les respects de la ville, lui en offrit les clés. Le prince les prit et les rendit immédiatement aux consuls en les engageant à monter à cheval et à l'accompagner. « Lesquels dicts consuls s'estant mis lung à dextre et l'aultre à senextre, le dict seigneur estant au milieu, s'en allèrent ainsy par la grand rue (route) vers la ville jusques à ce que furent près du

(1) Le secrétaire rédacteur du procès-verbal de réception se trompait en donnant le titre de *comte de Soissons* au gouverneur de la Guienne. Charles de Bourbon, alors comte de Soissons, était l'oncle paternel du prince qui fesait son entrée à Condom le 22 août 1611. Il avait eu la prétention d'être nommé régent du royaume, à la mort de Henri IV. Mais le duc d'Epernon s'était empressé de faire rendre au parlement le décret de régence en faveur de la reine, pour prévenir les brigues du comte, qui se trouvait absent de Paris. Rentré dans la capitale à la tête de trois cents cavaliers, il voulut donner un grand éclat à son mécontentement. Pour l'apaiser, Marie de Médicis lui conféra le gouvernement de Normandie, avec une pension de cinquante mille écus. Il ne pouvait donc pas se présenter aux portes de Condom en qualité de gouverneur de la Guienne.

(2) Cette dénomination française n'a pu tenir contre le patois du pays ; nous disons aujourd'hui : la chapelle *de Pietat*. Elle appartient au monastere des Filles de Marie.

pont d'Aula, sur le ruisseau appelé de Nadalens. » Là se trouvait, à la tête de cinq compagnies formant ensemble un effectif d'environ neuf cents hommes, M. Jean Imbert, lieutenant particulier au siége présidial et colonel des troupes de la ville. Le secrétaire-rédacteur du procès-verbal n'oublie pas d'inscrire aussi les noms des divers officiers; nous l'imiterons. Cela peut intéresser encore quelques familles de notre ville ou de son voisinage. Nous suivons l'ordre des compagnies :

1er capitaine, Mathieu Bourgeois; il avait pour lieutenant Simon Langlade, et pour enseigne Guillaume Ferrel.

2e capitaine, Guy Mondin; lieutenant, Jean Dufour; enseigne, Pierre Salvandy.

3e capitaine, Bertrand Ayrauld, juge au marquisat de Fimmarçon; lieutenant, Jacob Bacca, sieur de Payssan; enseigne, Antoine de Pau.

4e capitaine, Jean Chambélier; lieutenant, Jean Nogués; enseigne, Bernard Chambélier, fils du capitaine.

5e capitaine, Pierre de Lassus, sieur du Barry; lieutenant, Bernard Lafont; enseigne, sieur Antoine du Coq, greffier des états de la sénéchaussée de Condomois, Astarac et Bazadais.

Après avoir présenté leurs hommages au prince, ces divers officiers se rendirent auprès de leurs compagnies rangées en bataille dans les prairies qui bordent la rivière de la Baïse. Le prince s'y rendit après eux en compagnie du sieur de Lussan, sénéchal des sénéchaussées du Condomois et de l'Agenais, et de quelques autres seigneurs. Après avoir passé cette troupe en revue et avoir complimenté le colonel sur leur bonne tenue, le seigneur-gouverneur reprit son chemin vers la grande route « et au même instant il luy fut faict un beau salut d'arquebusades. »

Arrivé à Pietat, le prince descendit de cheval ainsi que toute son escorte, et alla s'asseoir dans l'arc de triomphe sur la *chaire* qui lui avait été préparée pour entendre les divers discours qu'on allait lui adresser. Parmi ces harangues, comme les appelle le procès-verbal, quelques-unes sont très longues; nous prendrons la liberté de n'en citer textuellement que les passages les plus remarquables en donnant à ceux-ci notre orthographe actuelle pour ne pas fatiguer l'attention de nos lecteurs. C'est le sieur Roger de Mazères, premier consul, qui commence :

« Les armes et les lettres, Monseigneur, ès-quelles, dès votre plus tendre jeunesse, vous avez été très soigneusement nourri et élevé en toute sorte de vertus qui sont en vous, tirées comme par droit héréditaire de la tige des plus excellents rois et princes qui aient jamais été

soit en piété, soit en lois, soit en armes, vous font tellement paroître élevé et éclater par dessus tous les autres, que tout le monde, jetant les yeux sur vous, vous admire, vous honore et révère, tout plein d'espérance que vous, comme un bon hercule gaulois, dompterez le monstre de vice et d'iniquité, rappellerez la belle Astrée des cieux, et la ferez régner ici-bas, dont tout le bonheur des rois, des princes et des sujets singulièrement dépend.

» Les citoyens condomois, Monseigneur, reconnaissent en vous tant de vertus naturelles et acquises, dignes de plusieurs empires, et qui ont cet honneur de vous voir gouverneur de toute cette province, oublient tous les maux passés, qui les ont quasi accablés, pour s'être toujours fidèlement et courageusement opposés aux sanglants efforts des ennemis de la couronne; et se croyant déjà bienheureux, par la seule présence de votre personne, d'une allégresse incroyable, vous accourent au-devant, et vous offrent dévotieusement tous leurs biens et moyens, vous dédient et consacrent leurs personnes et leurs vies pour être employées au service de Sa Majesté et au vôtre. »

Raimond Dufour, conseiller du roi et lieutenant-général de la sénéchaussée de Gascogne au siége présidial de Condom, s'avança alors à la tête des magistrats, et dit :

« Monseigneur, cette compagnie qui exerce la justice en cette sénéchaussée, sous l'autorité du roi, vous salue très humblement, et vous prie avoir pour agréable qu'elle vous dise qu'on voit, par votre arrivée en cette province, renaître cet ancien siècle d'or et ces années fortunées du peuple de Latium, lorsqu'un des princes Arcades prit terre en Italie sous la conduite de sa mère Thémis. »

La dernière partie de cette longue phrase est le thème constant du discours de l'orateur. Il presse cette comparaison sous toutes ses phases pour l'appliquer au prince dans tout ce qu'elle peut avoir de plus flatteur pour lui et pour sa mère. Ainsi, Thémis, fille du ciel et de la terre, c'est Charlotte de la Trémouille, mère du prince, comme Condé est Evandre. Mais plus heureux que le roi du Latium, le prince français triomphe de tous ses ennemis (1) par ses hautes vertus, et demeure paisible possesseur *du mont Palatin de la Guienne*. Evandre ne put que jeter les premiers fondements du plus grand empire du monde :

(1) Ils avaient persuadé à la reine-mère que le prince de Condé choisissait à dessein, pour son départ de la Cour, le temps de l'assemblée à Saumur, afin de se faire un appui du parti protestant dans son gouvernement de Guienne. On lui avait même attribué le dessein secret de se porter pour roi de France, avec le concours des Espagnols, qui déniaient sourdement la légitimité des princes nés de Marie de Médicis.

Condé fera de la France le plus brillant royaume qu'on ait jamais vu sur la terre.

On ne peut point en douter si l'on considère avec quelque attention les prodiges qui ont accompagné la naissance de ce héros, les heureux effets qu'elle a produits sur les méchants, et surtout l'influence surhumaine qu'il exerce déjà dès sa jeunesse (1). — Voyez plutôt.

« A votre naissance, le ciel, dévoilant sa face, mit en évidence ses lys brillant en voûte, au champ d'azur, les grava sur vos armes, et par cette impression marqua votre céleste et divine extraction. Au même instant, les astres de la France tournèrent leurs aspects et constellations vers Votre Excellence, ainsi que vers leur premier moteur. Les gouverneurs des provinces dressèrent leurs yeux et leurs faces vers vous comme vers le soleil levant, et le peuple réclama votre protection, votre assistance, comme celle de son Dieu tutélaire et propitiatoire.....

» L'état de la France étant à deux doigts de sa perte et ruine causées par la faction de certains Titans qui avaient échellé le ciel et réduit notre grand Jupiter (le roi) à l'extrémité, en l'intention de supprimer sa vie et sa mémoire, se trouve insensiblement sur pied par la survenue de notre petit Jupiter, notre premier prince. Son nom tout seul foudroie et brise toutes les machines, affaiblit le courage de ces corps monstrueux, et dissout la trame et tissure de leurs vagues espérances.....

» Etes-vous parvenu à l'âge de connaissance, vous vous êtes trouvé surpris et enveloppé, Monseigneur, dans les détours et replis de l'intrigue comme dans un dédale; mais par le fil des bonnes intentions qui vous ont été inspirées par Madame votre mère, cette fille du ciel, cette autre Ariadne, vous avez courageusement franchi et rompu ces barrières d'erreur, de fantômes, avez étranglé ce minotaure de l'hérésie, et en avez affranchi votre illustre maison de Condé (2).

» Vous vous entretenez quelque temps, Monseigneur, sous les doux

(1) Condé n'avait pas encore 23 ans. Il était né six mois après la mort de son père.

(2) Voir t. I, p. 467. — Henri II de Bourbon, prince de Condé, était le petit-fils de Louis Ier de Bourbon, assassiné, en 1569, à la tête des protestants, après sa défaite de Jarnac. — Son père, Henri Ier, était mort, le 5 mars 1588, sans avoir tenu la promesse qu'il avait faite, en 1572, d'abjurer l'hérésie. — Mais plus heureux que ces deux princes, Henri II, emmené à la cour dès l'âge de sept ans, y fut instruit dans la religion catholique.

Le roi Henri IV, alors pleinement réconcilié avec l'Eglise, avait confié le soin de surveiller son éducation au marquis de Pisany, seigneur d'un rare mérite. C'est le même qui, avec Arnaud d'Ossat, s'était heureusement employé à négocier, près du Saint-Siége, la grande affaire de l'abjuration. Plusieurs lettres inédites d'Henri IV, *au marquis de Pisani à Rome*, ont fait partie de la riche collection des manuscrits de feu M. Lucas de Montigny. Elles ne laissent aucun doute sur la part effective qu'il eut à la marche des négociations, de 1592 à 1594 inclusivement. — Voir le catalogue de vente de cette collection.

charmes de la paix et de la tranquillité publique; mais lorsque las d'un long séjour, ou désireux de tâter le poulx et le cœur de la France, vous vous en éloignez, la France, privée de son palladium, se trouve plongée dans l'abîme des plus noirs événements; vous accourez tout aussitôt, Monseigneur, et portez avec vous les remèdes nécessaires; car votre arrivée réunit et rassemble les membres disloqués de la France, lui remet ses esprits vitaux, lui redonne sa première forme, son mouvement, sa vigueur.....

» Vous portez, en somme, Monseigneur, sur vos épaules augustes, l'honneur de la France, l'autorité du roi sur le front, en votre cœur son obéissance, et entre vos bras sa personne, laquelle vous promenez par la France, ainsi que jadis Lycurgue son cher Charilaüs par Lacédémone pour lui faire rendre ses hommages et affermir les affections de ses sujets à l'obéissance de Sa Majesté.

» Que peut donc espérer la France qu'un siècle plus riche que celui de Latium, en l'arrivée de son Evandre?... Heureuse donc la France qui goûte à présent à pleine bouche sous les bienheureuses influences de son premier astre, un air pur, un vent doux, une lumière gracieuse! Mais plus heureuse la Gascogne de posséder à présent son premier moteur, son soleil et son dieu tutélaire!

» Puissiez-vous, Monseigneur, croissant de bonheur et de perfections, accroître la grandeur et la gloire de la France, porter par tout l'univers l'autorité et l'obéissance du roi; ajouter trophée sur trophée, en combler l'entre-deux du ciel à la terre, et par iceux, comme par des degrés d'honneur, après un siècle révolu et accompli, reprendre au ciel, lieu de votre naissance, la place que la justice y a marquée à votre bienheureux et immortel séjour.»

Nous supposons que ces extraits suffisent pour donner au moins une idée du style oratoire des Cicérons condomois, aux premières années du XVIIe siècle. Il serait donc inutile de transcrire le troisième discours adressé au prince, celui du colonel des cinq compagnies. D'ailleurs, qu'y pourraient apprendre les lecteurs? Que le prince de Condé était le *dieu Mars en personne*, ou peut-être quelque chose de plus encore? mais ils l'ont compris d'avance. Le colonel ne pouvait dire rien de moins en parlant à son illustre chef. Quoi encore? Que « la vaillante Gascogne, mère de tant de braves capitaines, dont le reste de l'Europe en est jaloux, est venue à cette période que c'est une pépinière de noblesse héroïque et généreuse, défendue et soutenue d'hommes vaillants et sages, comme les Anglais, à leur honte, l'ont autrefois éprouvé, par le rachat qui fut fait sur eux de la liberté condomoise, arrachant de telle terre le

léopard anglais pour replanter la fleur des lis françois ?» Mais tout le monde connaît cela depuis que Scipion Dupleix a écrit son Histoire de France. Que malgré leur humeur guerrière les habitants du Condomois savent apprécier les charmes de la paix, « condamner leurs mâles épées au repos lorsque l'olivier a pris le haut bout sur les palmes et les lauriers de la victoire; que touchés de tant de bienfaits ménagés par ce grand prince à la France, ils souhaitent que la durée de sa gloire ne soit jamais vaincue par la durée du temps, ains qu'elle subsiste aussi longtemps que les siècles mesurant les jours du monde rouleront le cercle des ans ?» Mais tout cela se devine sans peine, pour peu que l'on ait l'idée des sentiments généreux qu'inspire une vive reconnaissance. Eh bien ! c'est là tout ce que nous avons trouvé de remarquable dans ce long discours. Nous le laisserons donc maintenant pour rapporter les détails du reste de la fête. Quelques-uns sont assez éloignés de nos usages présents pour nous intéresser.

Le dernier orateur parlait encore à Piétat, que déjà les jurats, remontés à cheval, s'étaient rendus à l'entrée du faubourg de la Bouquerie, auprès de la porte dite des Escots, dont les eaux de la Baïse touchaient presque la tour. Là s'élevait un second arc de triomphe portant les mêmes armoiries que nous avons vues dans le premier. Au moment où le cortége du prince y arrivait, un *triton*, représenté par le jeune Antoine de Goyon, s'approcha et dit à sa seigneurie, *dans une pièce de vers en vieux françoys*, que Neptune l'avait envoyé vers son Altesse pour la prier d'agréer ses hommages; *ce qu'il fict,* dit le procès-verbal, et puis il disparut dans les flots, s'empressant de regagner l'Océan par les eaux de la Baïse et de la Garonne, afin de rendre à son vieux maître un compte exact du message qu'il avait si heureusement rempli.

Mais hâtons-nous de dire que, de son côté, le clergé de la ville, croix et bannière en tête, était venu aussi à la rencontre du prince, qui, à sa vue, se hâta de mettre pied à terre. Après avoir écouté avec la plus grande bienveillance l'allocution que lui adressa messire Antoine de Cous, évêque d'Aure et coadjuteur de l'évêque de Condom, il se disposait à entrer dans la ville, lorsqu'il fut arrêté par un incident que nous allons raconter avec tout le laconisme qui le caractérise dans le procès-verbal.

Les consuls demandèrent au prince de vouloir bien considérer qu'en vertu de la coutume et de certain privilége très ancien de la ville, il devait, comme gouverneur général, « preter serment aux dits consuls pour toute l'université de ladite cité, de les maintenir et garder en leurs coutumes, privileges, franchises, usages et libertés, et déclarerent, supplie-

rent et requirent tres humblement leur préter le dit serment à eux-mêmes. — J'espère,—dit aussitôt le coadjuteur, — que le prince n'en fera rien. Par là même qu'il se prononce sur la croix et le Messel, au Canon ou *Te igitur,* ce serment est un acte religieux. A ce titre, il ne doit se preter qu'entre les mains d'un pretre, et je suis ici pour le recevoir. »

Le premier consul, parlant tant en son propre nom qu'au nom de ses collègues, répondit que cette prétention du seigneur évêque était tout à fait contraire à ce qui se trouvait écrit dans le livre de la coutume, ainsi qu'à ce qui avait été pratiqué par tous les augustes prédécesseurs de Monseigneur le prince, et notamment par Henri II, gouverneur de la Guienne et depuis roi de France, qui lors de son entrée à Condom, en 1529, avait prêté ce serment aux consuls, ainsi qu'on pouvait le démontrer par un acte *en bonne et dhue forme.* Et sur le champ le consul lut cet acte. Le prélat s'était cru fondé dans ses exigences; on venait de lui prouver qu'il était dans l'erreur; il ne crut pas devoir insister. De son côté, le prince déclara qu'il ne voulait rien innover et dit aux consuls qu'il était prêt à faire ce qu'ils lui demandaient. « Ils se mit donc à genoux sur un riche carreau de velours préparé à cette fin; et là, nu-tête et les mains étendues sur le livre, *Te igitur*, et sainte passion figurée de Notre-Seigneur, il prononça le serment accoutumé aux dicts consuls.» Le premier de ces magistrats, se mettant à genoux à son tour, prêta le sien également au prince de la même manière.

Après cette cérémonie, Condé remonte à cheval. Les consuls avaient fait déposer près de l'arc de triomphe «ung pouelle (poêle ou dais) en damas bleu garny de clincan d'or fin, avecq une frange de soye bleue et filet d'or aussy fin.» Ils le présentèrent au prince, mais Son Altesse refusa de s'en servir. Les consuls durent donc se contenter de le porter à quelques pas devant elle, et c'est ainsi que l'on entra en ville.

Au bout du pont des Carmes, le cortége s'arrêta devant un autre arc triomphal. Deux jeunes *escoliers* déguisés en dieux des fleuves, l'un pour la Baïse et l'autre pour la petite rivière de la Gèle qui baigne aussi nos murs, abordèrent le prince «et lui prophetiserent en vers françoys sa future et brillante fortune.» Un peu plus loin « par devant la maison du sieur Langlade, gendarme, ce fut encore un aultre théatre tres richement décoré et orné, et portant par dessus l'hercule françoys trainant toutes les nations captives.» Enfin, sur la place dite aujourd'hui du Lion-d'Or, près de la grande boucherie et à l'entrée de la rue qui conduisait à l'Hôtel-de-Ville, le prince dut encore faire une station. C'était le dernier arc de triomphe, et ce ne fut pas le moins intéressant. Comme tous les autres, il avait sa petite scène allégorique.

« Le jeune Dupuy, fils du procureur du roi, y representait la Vertu, et fict entendre au seigneur prince comme elle luy menait toutes les nations captives; lesquelles furent représentées par plusieurs enfans enchaînés de guirlandes de fleurs, ung chacun desquels dit quatre vers, à savoir l'ung en langue hébraïque, autre en langue grèque, autre en latine, puis en langue allemande, espagnole, flamande et autres. » — A cette époque, Condom était incontestablement beaucoup plus riche que de nos jours en professeurs de langues. — On pense bien que le prince ne dut pas se condamner à répondre à toutes les belles choses qu'on venait de lui débiter. Il devait être fatigué de tant d'hommages. Aussi se rendit-il immédiatement à la cathédrale « ou Révérend Père en Dieu messire Jéhan Duchemin Evesque du dict Condom le reçueut en habits pontificaux; et après avoir prié Dieu et dict le *te Deum laudamus* dans le *grand* chœur de Lesglise (1), les dicts consuls l'accompaignerent portant le poyle devant luy dans la maison épiscopale du dict seigneur Evesque. »

Au seuil du palais, les pages et les laquais du prince prirent et emportèrent le riche dais qui avait servi à la réception de leur maître.—C'était un droit d'aubaine qui leur revenait, d'après l'ancien usage, et dont ils n'oubliaient jamais de profiter. Au même instant, la garde d'honneur fit entendre une salve d'arquebuses, comme signal de la clôture d'une fête qui, peu de jours après, se renouvelait à Toulouse, dont le parlement étendait sa juridiction sur une partie de la Guienne.

C'est, en effet, le 7 du mois de septembre que le prince de Condé fit son entrée dans cette dernière ville, à la tête d'une brillante escorte où figurèrent, en grande tenue, les sénéchaux de l'Agenais et du Condomois.

L'ABBÉ GOUSSARD.

(1) Elle en avait donc un grand et un petit. — Il en était de même de beaucoup d'autres cathédrales, quoiqu'on en ait dit, à Auch, dans un *factum* de fraîche date.

Document n° 1.

Ordonnance de sépulture en l'église de Reiscle.

Léonard de Trapes, par la grace de Dieu et du St Siége apostolique Archevêque d'Auch, sur la requête à nous présentée par Noble Jean de Podenas, seigneur du Castera, gouverneur de la ville de Reiscle, consernant qu'après le déces de feu noble Guillaume de Podenas, qui fut en l'année 1569, il fut nourri en la R. P. R. jusqu'en la présente année, qu'il se seroit remis au giron de l'Eglise et abjuré la dite R. P. R. pendant lequel temps certains habitans de lad. ville de Reiscle, se seroient emparé de la place et sépulture ou ses prédécesseurs sont ensevelis, qui est dans le chœur de l'église parrochielle de St Pierre dudit Reiscle, nous requerrant d'être réintégré dans la même place et sépulture de ses prédécesseurs. Sur quoi ayant ouï M. Pierre de St Pierre, prestre et recteur dudit Reiscle, Bernard Daste et Jehan Ollier marguilliers de lad. église, qui ont attesté comme ledit St Pierre mettant la main sur la poitrine et lesdits marguilliers sur les saints évangiles ont dit, être véritable que ledit noble Guillaume de Podenas, gouverneur de la ville de Reiscle son pere fut enterré dans le chœur de la dite église, et pour cette cause ayant égard à la prière et supplication dudit Sr de Podenas, nous l'avons réintégré et les siens à l'avenir et du coté du midi le long de la muraille, et de longueur de six pans et à prendre depuis les degrés du grand autel, jusqu'à l'autel de Ste Catherine et depuis l'autel de Ste Catherine tirant vers l'autel de St-Frix, jusqu'à la muraille du côté du midi, qui est de la longueur de dix pans, en ce compris aussi le siége de ladite muraille; sans qu'il seroit permis à personne quelconque de s'ingérer dans ladite place, à peine d'excomunication et de toutes autres peines ou rigueurs à ce requises. En témoignage de quoi nous avons fait et signé les dites présentes et fait contresigner à notre secrétaire et fait sceller de notre sceau. A Mazeres le 18 janvier 1623.

† LÉONARD.

Par Monseigneur :

SECOUSSE, *secrétaire*.

Document n° 5.

ESSAI D'ÉDUCATION

DU

VER A SOIE DU BOMBYX MORI

La culture du mûrier et l'élevage du ver à soie sont loin d'être, pour le département du Gers, des importations de fraîche date, des innovations dont rien ne peut faire préjuger la réussite. Non-seulement l'éducation du *bombyx mori* a été introduite depuis longtemps déjà dans l'arrondissement de Lombez, s'y est étendue et y prospère; mais à Eauze, Lectoure et dans quelques autres localités assez rapprochées d'Auch, Gimont, Crastes, Montaut, Mirande, etc., la culture du mûrier semble vouloir renaître et donner des résultats satisfaisants. Enfin, si, jetant un coup d'œil rétrospectif sur la situation agricole et industrielle de la partie de la Gascogne constituant aujourd'hui notre pays, nous voulons rechercher ce qui a été fait antérieurement pour l'introduction et l'acclimatation de la culture séricigène dans le Gers, nous constaterons que vers 1753 (1), lorsque la pépinière du Seilhan, près la Patte-d'Oie, à Auch, fut créée par l'intendant d'Etigny (2), cet habile administrateur y avait fait planter, outre les nombreux spécimens d'espèces végétales, forestières, ornementales, etc., et les 36,000 pieds d'arbres fruitiers de nature diverse, qui y occupaient une surface de plusieurs hectares de sol, 10,000 pieds de mûriers blancs de variétés différentes (3).

La croissance rapide, la végétation luxuriante de ces arbres permit

(1) Nous devons les renseignements historiques qui vont suivre à l'obligeance de MM. Lafforgue, auteur de l'*Histoire de la ville d'Auch*, et Niel, archiviste du département du Gers.

(2) Le souvenir de M. d'Etigny doit toujours être rappelé quand il s'agit d'une amélioration tentée au profit du bien-être matériel, intellectuel ou moral de la généralité dont le roi lui avait confié l'administration.

(3) Voir page 300, *Histoire d'Auch*, tome Ier.

bientôt d'en répandre l'espèce dans la généralité (1), où l'on ne tarda point à les utiliser pour la production de la soie. Quelques-uns de ces vénérables mûriers existent encore au Seilhan. Robustes, pleins de vigueur malgré leurs années, couverts l'été d'une exhubérante frondaison, ils protestent là contre l'oubli presque absolu dans lequel on a persisté à tenir la sériciculture dans le département, et semblent lui reprocher la malencontreuse indifférence avec laquelle on y a laissé dépérir cette source précieuse de richesses, qui depuis longtemps déjà faisait la fortune du sud-est de la France.

Mais les efforts de M. d'Etigny pour propager cette nouvelle industrie ne devaient point se borner à faire exécuter des plantations de mûriers et à favoriser, sur les bords du Gers et de la Save, l'élevage du ver du *bombyx mori*. Le bienfaiteur de nos contrées, complet dans ses conceptions comme tout homme de génie, ne voulant pas laisser son œuvre inachevée, songea à faire installer en 1754 une magnanerie dans sa maison du Seilhan, au milieu des immenses richesses végétales qu'il y avait rassemblées de toutes parts, et bientôt après il y procéda même à la création d'une manufacture d'étoffes de soie (2).

Malheureusement, surchargé d'affaires, occupé sans relâche à donner une impulsion active à tout ce qui pouvait aider son gouvernement à sortir de l'état de torpeur où il végétait, à le sillonner de grandes voies de communication, à transformer son agriculture, à agrandir ses relations commerciales, à faire revivre des temps de splendeur pour les sources minérales dont la Providence a si largement pourvu notre versant pyrénéen (3), il ne pouvait s'astreindre à surveiller aussi souvent qu'il l'eût fallu, et aussi sérieusement qu'il eût été nécessaire, la mise à exécution des moyens dont il prescrivait l'emploi, afin d'arriver à assurer la vitalité de l'industrie séricicole dont il venait de doter le pays... Aussi, la routine, le manque de soin, peut-être même quelques raisons plus fâcheuses que celles que je viens d'énumérer, se mirent-elles de travers pour empêcher l'entreprise de prospérer. Quel est l'homme de bien à qui la jalousie et l'inimitié ne suscitent jamais de mécomptes ?...

Affaissé sous le poids du travail, l'intendant d'Etigny mourut jeune

(1) Parmi les plantations faites alors, nous citerons celle du château de Marignan, où l'intendant d'Etigny fit planter 1,200 mûriers. Le plus grand nombre de ces arbres vivait encore il y a peu d'années. (Communiqué par M. l'abbé Canéto, vicaire général.)

(2) Voir page 191, *Histoire d'Auch*, tome II.

(3) Bagnères de Luchon vient de décider qu'une statue serait élevée dans ses murs en l'honneur de M. d'Etigny, comme témoignage de reconnaissance pour l'administrateur dont elle révère la mémoire.

encore, laissant à ses héritiers un beau nom à porter et un patrimoine en assez mauvais état, tant il l'avait obéré au profit de l'intérêt public. Sa mort fut une perte immense pour nos contrées.....

M. Journet qui lui succéda, sans avoir l'esprit d'initiative et la chaude ardeur que mettait dans son administration son illustre devancier, eut, du moins, le rare mérite de poursuivre la réalisation de presque toutes les œuvres qu'il trouva commencées.

En 1768, il appela au chef-lieu de la généralité le sieur Quinsac, de Joyeuse, en Vivarais, la patrie d'Olivier de Serres, où l'élevage du ver à soie n'a point cessé, depuis le règne de Henri IV, d'être en honneur et de prospérer : il voulait lui confier la direction de la pépinière centrale.

A l'aspect des mûriers qui peuplaient le Seilhan, et des bâtiments naguère consacrés à la manufacture de soieries, Quinsac conçut immédiatement le projet de faire renaître à Auch, dans la pépinière qu'il dirigeait, l'industrie séricicole qui y avait été florissante, et de rouvrir aux ouvriers, s'il y était autorisé, la manufacture d'étoffes de soie que, malgré ses sacrifices personnels, l'intendant d'Etigny avait été obligé de laisser fermer. Ces vues étaient celles de l'intendant Journet : aussi la proposition de Quinsac fut-elle non-seulement favorablement accueillie, mais suivie d'une prompte réalisation. Des résultats satisfaisants furent la conséquence nécessaire des premières tentatives pour reprendre la suite de l'œuvre industrielle forcément interrompue par M. d'Etigny. Dès la première année, douze femmes furent constamment occupées, lors de l'élevage du ver à soie, à récolter des feuilles de mûrier. La production des cocons répondit largement à l'attente espérée. Mais pourquoi envoyer à des filateurs étrangers la nymphe du ver à soie revêtue de sa riche enveloppe, pour l'en faire dépouiller, et ne pas faire profiter le pays de la source de travail et du produit pécuniaire qui résultent de la nécessité où l'on est de dévider le cocon ? Afin de répondre à ce besoin, le directeur de la pépinière fut autorisé à procéder à l'installation d'une filature de soie comme annexe à la magnanerie auscitaine. Pendant plusieurs années, à la suite de la création de cette nouvelle branche d'industrie, Auch expédia chaque été pour Montauban, qui renfermait alors d'importantes fabriques de soieries, la valeur de plusieurs mille livres de soie filée.

La production séricigène pendant tout ce temps n'était pas restée concentrée dans l'intérieur de la pépinière centrale. Les plantations de mûriers faites autrefois avaient permis d'étendre rapidement la sériciculture dans la généralité, où l'on s'occupait d'ailleurs à en créer de nouvelles. Des arbres de cette époque, un certain nombre a résisté au temps

et à la destruction. Forts et robustes comme ceux du Seilhan, on peut en remarquer quelques-uns sur les bords de la route d'Auch à Masseube, près d'Orbessan, puis non loin de la route de Toulouse, à quelques kilomètres d'Auch; enfin, dans une foule d'autres localités qu'il serait superflu, croyons-nous, de nommer.

La matière première envoyée des bords du Gers était grandement estimée sur la place où on l'écoulait. La réputation de notre soie arriva même jusqu'au ministre, qui s'en fit adresser un échantillon, afin de la comparer avec les produits similaires des autres contrées de la France.

Le sieur Quinsac, à la suite de cet examen, reçut un encouragement de 1,200 livres. La soie auscitaine avait été trouvée plus corsée, plus résistante que toute autre produite et filée dans le royaume.

Une phase importante allait surgir pour l'industrie sericigène : la facilité d'élevage du ver du *bombyx mori* sur les bords du Gers n'était plus chose discutable; la quotité de la production pouvait y être ce que l'on voulait qu'elle y devînt; quant à la quotité du produit, elle était supérieure; enfin, la filature de la pépinière prospérait. Pour doter définitivement le pays de tous les éléments de richesse qu'enfante l'industrie de la soie, il suffisait de reconstituer dans la généralité des fabriques de soieries. Vers 1780 furent rouvertes les portes de l'ancienne manufacture de tissus du Seilhan. M. Quinsac fils, d'Auch, possède encore des tentures historiées en bourre de soie fabriquées à cette époque avec les fils de bourre de soie de cocons élevés à la pépinière centrale par son père.

La Gascogne sortant peu à peu de son allanguissement, grâce à l'impulsion vigoureuse qu'elle avait reçue de son intendant d'Etigny, grâce aux heureuses innovations qu'il y avait introduites, s'enrichissait par l'agriculture et le commerce. Mais cette ère de prospérité devait éprouver un temps d'arrêt. De longs jours de deuil allaient se lever sur la province. En 1770, une inondation désastreuse affligea toute la vallée du Gers et Auch surtout, où elle aurait compté de trop nombreuses victimes sans le dévoûment de son premier échevin, le sieur Boutan, dont le nom doit être transmis à la mémoire de ses concitoyens. En 1774, une épizootie tellement meurtrière que le bétail fit défaut pour labourer les terres et que la misère la plus affreuse en fut la triste conséquence, désola la contrée. En 1775, des calamités de toute sorte continuèrent à sévir en Gascogne. Enfin, les nombreuses troupes cantonnées dans le pays, pour y calmer, croyait-on, l'effervescence populaire et empêcher les manifestations fâcheuses nées de l'état de dénuement où il était plongé et du manque de pain qui s'y faisait sentir, s'y étant conduites

jusqu'en novembre 1776 comme des condottieri du XVIe siècle, y jetèrent l'épouvante et augmentèrent singulièrement la détresse générale. 1777 fut une époque de trève au milieu des désolations passées et de celles qui allaient encore survenir. 1778 se montra avec toutes les angoisses de la faim; les deniers publics et les ressources particulières allaient s'épuiser, lorsque le prix des grains vint heureusement à fléchir.

Absorbé par la nécessité de subvenir au soulagement de tant d'infortunes et d'y porter remède, forcé de veiller aux exigences du moment, l'intendant de la généralité négligea pendant tout ce temps d'encourager l'industrie séricicole. Il fallait attendre des jours meilleurs pour se décider à faire des sacrifices importants en faveur de toute innovation agricole ou industrielle. Cependant le directeur de la pépinière du Seilhan, avec les faibles ressources mises à sa disposition, n'en continuait pas moins, dans ces périodes calamiteuses, à procéder à des élevages du ver du *bombyx mori*, à filer et à tisser dans la manufacture auscitaine les produits qu'il obtenait ou qu'on lui apportait du dehors. Toutefois, ses efforts étaient inévitablement impuissants pour donner à cette féconde industrie l'activité et l'extension que, sans les époques fâcheuses dont nous venons de parler, elle aurait certainement acquises.

Des nécessités nouvelles, d'ailleurs, naissaient pour le pays. Les populations semblaient pressentir la mise à exécution d'idées de rénovation sociale. Une fermentation générale agitait la France. La Gascogne, comme les autres provinces du royaume, était tourmentée par des inquiétudes d'allégement aux maux qu'elle éprouvait. L'occasion d'exprimer ses plaintes allait lui être offerte. Les aspirations vers un état meilleur pouvaient arriver à prendre forme. En présence d'aussi graves intérêts, il se conçoit qu'on oubliât la nouvelle industrie et la culture de l'arbre qui nourrit la chenille du *bombyx mori*.

En 1787, l'Assemblée provinciale fut convoquée par Louis XVI, et le 27 août, dans la grand'salle de l'Hôtel-de-Ville d'Auch, se réunirent les députés des trois ordres. Après de laborieux et consciencieux travaux, après avoir épuisé la série des questions mises à l'ordre du jour, l'Assemblée se sépara le 10 décembre même année.

Pourquoi faut-il qu'au nombre des résolutions prises par les trois ordres se trouve décidée la suppression de la pépinière centrale du Seilhan, ordonnée, est-il dit dans les considérations qui motivent le décret, parce que son entretien est trop onéreux pour la généralité?...

Si encore, en enlevant à sa destination le terrain qui, naguère, avait fourni les diverses espèces d'arbres fruitiers et d'ornements dont s'était enrichi le pays, l'Assemblée s'était bornée à prescrire seulement la

fermeture du Seilhan; mais la suppression de la pépinière centrale frappait du même coup et anéantissait la sériciculture.

Quand ce décret parut, après avoir passé par tant de phases diverses, traversé des époques si néfastes, l'industrie sericigène n'avait pu encore parvenir à se faire accepter comme chose indispensable au pays. Elle était devenue viable malgré tous les obstacles qu'elle avait rencontrés; sa vitalité toutefois n'était point complètement confirmée. L'habitude pour chacun dans le pays auscitain n'était point encore constituée, comme dans le Languedoc, la Provence, etc., etc., de donner dans son habitation chaque année l'hospitalité à un élevage de quelques onces de semence de vers à soie. Aussi, en cessant de protéger cette industrie, les délégués de la généralité ne crurent-ils point manquer aux obligations qu'ils avaient contractées envers la contrée, lorsqu'ils avaient promis de prendre toutes les mesures qu'ils estimeraient bonnes, justes et susceptibles d'accroître sa prospérité.

Ainsi, malgré les meilleures intentions, se trompent les âmes les plus droites; ainsi les assemblées délibérantes, alors mêmes qu'elles sont composées d'hommes d'élite peuvent être sujettes à l'erreur.

Prêtes à vivre de leur vie propre, sur le point de payer largement les sacrifices qu'elles avaient coûtés, ainsi vinrent à succomber pour la deuxième fois, sur les bords du Gers, depuis l'époque où l'intendant d'Etigny avait commencé à y planter des mûriers (1) et à y créer une manufacture de soieries, la sériciculture proprement dite et la fabrication des tissus de soie, éléments si précieux de richesse publique dont la Gascogne allait se trouver privée désormais.

Fort de ces souvenirs, possédant sur les terrains appartenant à l'asile d'aliénés du Gers d'importantes plantations de mûriers faites il y a quelques années par M. Féart, ayant pour nous guider l'exemple des éducateurs de vers à soie de l'Isle-Jourdain, Gimont, Crastes, Montaut, Mirande, etc., et même un élevage tenté l'année dernière à l'établissement par notre prédécesseur, mais dans des circonstances assez peu favorables; enfin, encouragé par les conseils éclairés de M. le vicomte de Gauville, préfet du Gers, et par ceux de MM. les membres de la commission de surveillance de l'asile, nous avons tenu à constater si l'industrie sericigène pouvait produire des résultats satisfaisants à Auch même, ainsi qu'elle en avait déjà donné à une époque où les maladies qui déciment nos magnaneries, la muscardine, la pébrine, etc., ne

(1) M. Mégret de Sérilly, frère aîné de M. d'Etigny, qui l'avait précédé dans l'Intendance d'Auch, avait tenté déjà, en 1740 et 1741, d'introduire la culture du mûrier dans la généralité. (Archives départementales; Correspondance des Intendants.)

s'étaient point encore abattues sur la France et ne lui ravissaient point, comme à présent, des richesses par millions, chaque année, en raison de la mortalité qu'elles occasionnent dans les élevages.

Le manque de soins hygiéniques, le défaut de bonne nourriture pour les éducations, l'encombrement excessif des vers dans les magnaneries, le mauvais choix des bombyx chargés de perpétuer la race, enfin l'ardeur irraisonnée des éducateurs pour le gain, ont fait de telle sorte que la production de la matière première, impérieusement demandée par les fabriques de Lyon, Nîmes, Tarare, etc., a singulièrement diminué en France, depuis vingt ans surtout environ. Et les essais tentés afin de replacer à son niveau premier cette importante industrie ne semblent pas, jusqu'à présent du moins, avoir donné des résultats assez absolus pour que l'on puisse en augurer un retour complet d'ère de prospérité pour la sériciculture. On aurait même dit, il y a peu d'années, que malgré les obstacles opposés par la science aux fléaux qui détruisent les vers du bombyx, la mortalité, loin de s'amoindrir chez les éleveurs, y allait grandissant. Il est si difficile, quoi que l'on fasse, de parvenir à annuler la virtualité d'une constitution épidémique, d'enrayer son mode d'être, sa marche incessante et souvent progressive, tant on éprouve de résistances, tant l'on rencontre en chemin d'inconnu qu'il faudrait savoir dégager, lorsqu'on veut réagir contre les envahissements d'infections tendant à passer à l'état endémique, et que l'on cherche à se préserver de leurs funestes atteintes et à en conjurer les résultats désastreux !

Dans ces circonstances, il nous semblait également opportun de chercher à nous rendre compte si, sur un sol neuf ou à peu près pour l'élevage du *bombyx mori* et dans des conditions de climat aussi sérieusement convenables et bonnes que celles que présentent le Vivarais, les Cévennes, la Provence, le Dauphiné, etc., pays essentiellement producteurs de la soie, il ne serait pas possible de constituer de fructueuses éducations de vers du bombyx. Bien entendu que ces éducations devraient être entourées des précautions nécessaires à l'effet d'en écarter toute chance de maladie et de mortalité, ou conduites de telle sorte du moins que le mode d'élevage ne fût pas lui-même la cause du développement d'épidémies meurtrières. Le sol, le climat du Gers paraissant réunir tous les éléments de succès désirables, l'industrie sericicole pouvant largement s'étendre et prospérer dans ce département essentiellement agricole, et destiné, si on le veut, à subvenir en partie aux besoins immenses que la France éprouve pour l'alimentation de ses fabriques de soieries, dont la matière première est pour plus de moitié achetée à

grands frais en Italie, en Espagne, en Anatolie, en Chine par notre commerce, nous avons tenté, en 1860, une éducation de vers à soie à Auch même, à titre d'essai et de renseignement. Ce sont les phases successives de cet élevage dont jour par jour nous avons dressé la chronique: nous tenions à en faire l'objet d'un rapport circonstancié à M. le préfet, qui s'est intéressé d'une manière toute spéciale au succès de notre entreprise; et nous voulions d'ailleurs le soumettre à la judicieuse appréciation de la société d'agriculture du Gers, composée d'hommes aussi compétents en questions se rattachant à la science agricole que dévoués aux véritables intérêts du pays. Puissent les faits ci-énoncés, les résultats consignés dans ce travail, contribuer en quelque chose à appeler sérieusement l'attention du département sur les avantages qu'il peut retirer de la sériciculture, source féconde de richesses trop négligée jusqu'à présent, mais à laquelle, toutefois, il est temps encore de venir demander des bénéfices faciles et de rapides réalisations de gain.

Afin que l'on puisse arriver à se rendre un compte exact de l'élevage de vers à soie entrepris à l'Asile du Gers en 1860 et mené à bien, grâce aux soins des *Sœurs* de l'établissement qui, à l'aide de quelques femmes infirmes et aliénées de la maison, ont dirigé cette éducation, nous avons cru convenable de transcrire textuellement les notes rédigées chaque soir, sans interruption aucune, relativement aux périodes successives par lesquelles ont passé les vers du *bombyx mori*, depuis leur éclosion jusqu'à l'époque de leur montée. Chemin faisant, nous mentionnerons aussi tout ce qui a été inscrit sur notre carnet par rapport à l'état de la température intérieure des salles qui servaient de magnanerie et aux phénomènes météorologiques qui venaient successivement modifier les conditions de l'air extérieur, sa densité, son état hygrométrique, électrique, etc., etc. Nous n'oublierons point de relater les quelques remarques que nous avons faites quant au mode et à la nature de l'alimentation, quant aux délitements, aux mues, etc., etc. Enfin, nous dirons ce que nous avons cherché à observer concernant l'influence que les phénomènes atmosphériques exercent sur les élevages, suivant les diverses races dont ils se composent. Notre travail ne sera de la sorte, il est vrai, qu'une chronique, mais une chronique sans restriction et sans addition aucune, où les faits seront purement, simplement racontés, et où l'on saisira bien mieux, nous l'espérons, que dans un mémoire lentement élaboré et quelquefois même rédigé sous l'inspiration de préoccupations spéciales, la valeur des observations qui y seront présentées. Nous sommes convaincu, du reste, que l'on excusera ce que cette manière de procéder peut avoir d'aride et de fastidieux, en faveur du motif qui nous fait

agir. L'exposition de la vérité entière et complète ne doit-elle pas, d'ailleurs, toujours dominer celui qui écrit?...

Nous commençons :

Mardi, 24 *avril* 1860.

Les tièdes chaleurs du printemps tardent à arriver. Les bourgeons des mûriers sont volumineux, mais les jeunes feuilles ne cherchent point encore à quitter l'abri sous lequel elles sont cachées et à se dérouler.

Vendredi, 27 *avril*.

Quelques pluies sont survenues. Les mûriers cependant restent encore stationnaires.

La graine des vers à soie est encore presque blanche, sa couleur ne brunit guère; rien n'oblige de songer à leur éclosion. Notre graine est pesante et non ridée.

Mardi, 1er *mai*.

Les bourgeons des mûriers continuent à grossir, quelques-uns même sont entr'ouverts.

Jeudi, 3 *mai*.

Essayé la graine des vers du bombyx par l'eau bouillante; obtenu une belle couleur lilas foncé de la semence soumise à l'expérimentation.

Lundi, 7 *mai*.

Les bourgeons des mûriers continuent à se développer et à s'entr'ouvrir. Quoique la saison ne se comporte pas bien, il devient indispensable de songer à l'éclosion des œufs.

Mardi, 8 *mai*.

Mis à éclore partie de notre graine *Sina* de Gimont (1) : grains ronds, non ridés, pesants; poids de la totalité mise à éclore : vingt grammes.

Jeudi, 10 *mai*.

Disposé pour l'éclosion la semence des vers à soie jaune de Valachie; 24 grammes de cette graine. Temps sombre.

Vendredi, 11 *mai*.

La feuille du mûrier blanc n'a commencé à pousser que depuis 3 ou 4 jours. Elle a à peine acquis le quart de sa dimension. La feuille du multicaule est rare encore et n'atteint qu'à peine 5 centimètres de longueur sur 3 centimètres de largeur. Quelques vers sina éclosent.

Samedi, 12 *mai*.

(1) Cette semence provenait de chez M. Labat, pharmacien à Gimont, qui, cette année encore, n'ayant que des cocons blancs sina dans son élevage les a tous vendus 9 fr. le kil. (pour semence) sur le marché de Toulouse.

Quelques vers de Valachie (1) sont éclos. Ils étaient depuis trois jours exposés à une température sèche de 18 à 20 degrés, sur le dessus d'une cheminée dans laquelle il y avait à peu près constamment du feu. Température extérieure, 14° dans le jour, s'abaissant à 7 le soir et le matin. Temps couvert, peu de soleil. Le mercure du baromètre oscille autour de variable.

Dimanche, 13 *mai*.

Partie de la semence de vers sina blancs, que nous avions reçue il y a peu de temps de Gimont (10 grammes), et que nous avions conservée dans un endroit sec et froid pour essayer combien de temps l'on pourrait retarder l'éclosion, est près d'éclore. Au microscope, on peut voir le ver déjà formé dans l'œuf. Essayée par l'eau bouillante, la graine devient d'un violet très foncé. Nous l'installons comme la première quotité mise déjà en état d'éclosion, mais à part bien entendu de la semence dont les vers ont commencé à naître le 11. Dès le soir même, de nombreuses éclosions de vers sina se manifestent. 16° extérieurement.

Lundi, 14 *mai*.

La nuit a été froide. Brouillard le matin. Le thermomètre est descendu à 15° dans l'appartement où sont les jeunes vers. Peu d'éclosions pendant la nuit. Tous les vers sont forts, bien portants, et mangent bien. Ceux de Valachie éclosent moins rapidement. Je fais mettre à part tous ceux qui sont nés. Toutes les 2 ou 3 heures on continue à donner de petits rameaux de mûrier fraîchement cueillis. Ces rameaux proviennent presque exclusivement de pourrettes à petites feuilles et de mûriers des Philippines.

Les vers montent vigoureusement vers les branches et entament avec activité le limbe des feuilles qu'ils atteignent; il n'est pas nécessaire de les leur couper; du reste, les feuilles sont excessivement tendres. Nous apposons les rameaux au-dessus d'un filet à mailles étroites à travers lesquelles passent les vers. Nous maintenons l'extrémité inférieure de la tige des rameaux dans l'eau.

Mardi, 15 *mai*.

Préparé pour l'éclosion 15 grammes environ de semence récoltée l'année dernière à l'asile. Même espèce que celle de Gimont, semence de vers sina blancs, quelques-uns bruns ayant le pourtour des yeux roses. Semence peu pesante relativement au volume, œufs déformés en grand nombre provenant de vers dont la montée s'était faite tardivement.

(1) Cette semence avait été achetée à MM. Arnal et Lantal, filateurs près du Vigan. Aussi désignerons-nous sur nos notes cette espèce indifféremment par le nom de semence de Valachie ou du Vigan.

Education dont la mortalité à la 4e mue avait été très grande par défaut d'aération et d'espace pour contenir les vers, forcés de vivre les uns sur les autres, délités à la main et souvent restant trop longtemps sur leurs déjections. Eclosions des vers sina de Gimont et des vers du Vigan très nombreuses le matin. Température extérieure 18°; le baromètre baisse à 0,744. Quelques gros nuages au ciel. Tension électrique considérable.

Mercredi, 16 *mai*.

Quelques vers de la semence récoltée à l'asile éclosent au soir. Beaucoup de graine était blanche et creuse. Les jeunes feuilles des mûriers blancs, colombassette, pourrette, etc., dont les limbes sont très échancrés, sont plus recherchées par les vers que celles du mûrier des Philippines dont l'importation en France est due au naturaliste Perrotet. Les éclosions des vers des deux autres provenances ont été très abondantes pendant la nuit et le matin. Temps chaud, orageux. Baromètre, 0,745.

Jeudi, 17 *mai*.

Les éclosions marchent bien, les vers premiers nés grossissent beaucoup et mangent de même. La température est constamment maintenue entre 18 et 20°. Température extérieure chaude; l'air est raréfié; le baromètre est au-dessous de variable. Point de pluie, point d'orage. 26° à l'ombre.

Vendredi, 18 *mai*.

Chaleur orageuse. Le soir, un peu de pluie : la température tombe à 14°. Encore des éclosions, mais bien moins nombreuses que pendant les journées des 15, 16 et 17. Chaque série de vers éclos pendant 24 heures continue à être mise à part. Jusqu'à ce que la pluie soit survenue, la chaleur extérieure étant à 20°, on avait maintenu ouvertes les fenêtres de notre magnanerie improvisée.

Samedi, 19 *mai*.

Du feu était resté allumé pendant toute la nuit dans la salle d'élevage; le thermomètre avait marqué extérieurement pendant une partie de la nuit 15°, au matin il descend même à 14°. On ouvre un peu vers midi pour changer l'air intérieur. On profite pour cela d'un rayon de soleil. Les premiers nés ont commencé à dormir hier au soir. Quelques-uns se réveillent ce matin, tandis que leurs compagnons, se préparant à muer, commencent à s'engourdir. En naissant, ils avaient le corps noirâtre et la tête noire; ils étaient velus et atteignaient 2 millim. environ de longueur. Avant de s'endormir pour leur première mue, leur taille était déjà de 4 à 5 millim. Quand ils vont procéder à leur changement d'état, ils prennent une coloration jaune pâle et sont comme œdématiés.

Leur mue achevée, la peau de leur corps offre une coloration grisâtre; celle de leur tête est blanche, comme saupoudrée de farine. Leur sommeil, qui dure quelquefois trois ou quatre jours, mais le plus souvent deux au plus, et à l'issue duquel ils perdent leur enveloppe tégumentaire, les maigrit singulièrement. Leur engourdissement passé, ils restent quelque temps inactifs, plongés dans la torpeur. Mais bientôt ils se mettent à se donner du mouvement et mangent avec voracité les feuilles auxquelles ils s'attachent avidement. Leur taille s'accroît rapidement, et après leur seconde mue, ils mesurent 14 millim. de longueur. On remarque au-dessus de la tête de ceux qui vont muer un point noir qui me semble être triangulaire; c'est par là que commence la déhiscence de leur peau. Toujours nourris aux rameaux (1). Ils ont constamment de la nourriture à leur disposition. On fait la cueillette des branches deux fois par jour, après la disparition de la rosée, et le soir avant la fraîcheur de la nuit.

20, 21, 22 *mai.*

Rien de particulier à signaler. Les éclosions continuent à se faire. Température de 18 à 20° extérieurement. Les vers, pour la seconde mue, sont placés sur des claies en osier de 1 mètre de longueur sur 60 cent. de largeur avec rebord de 5 cent. Une feuille de papier en garnit le fond. Le délitement s'en fait toutes les 24 heures. Des filets servent à cet usage; quelquefois on se sert d'un rameau fraîchement cueilli que l'on présente aux vers pour leur faire quitter la place d'où l'on veut les enlever. Ce mode de faire, du reste, a le même avantage que l'emploi du filet. Les vers éclos le 16 commencent à s'engourdir.

Mercredi, 23 *mai.*

Deux vers à soie sina blancs (semence de l'asile) sont trouvés affectés de jaunisse et jetés.

Jeudi, 24 *mai.*

Chaleur, beau temps, 20°. Les vers sont très actifs et mangent beaucoup; la 1re mue continue pour les diverses éclosions. Les 1ers éclos commencent leur 2e mue.

(1) La nourriture aux rameaux est non-seulement économique comme récolte et comme facilité de délitement, mais elle permet aussi à l'alimentation des vers de s'exécuter d'une manière plus convenable; les feuilles qui restent attachées aux branches se dessèchent moins rapidement surtout. Enfin, cette méthode m'a semblé répondre à des exigences hygiéniques de la plus haute importance dans l'éducation du ver à soie: elle empêche toute espèce d'entassement des chenilles, leur asphyxie par conséquent, etc., et de plus, les laisse libres de vaguer, de se promener, ce qu'elles ne manquent pas de faire. En un mot, l'élevage au rameau est, selon nous, pour le ver du *bombyx mori*, un peu la substitution de la vie sauvage à l'existence trop domestiquée à laquelle habituellement et malencontreusement nous assujétissons ce précieux insecte sétifère.

Vendredi, 25 *mai*.

Chaleur orageuse, 28° à l'ombre; baromètre à 0,748 6, mercure concave. Quelques éclairs au soir. La 2e mue continue pour les premiers vers sina, endormis. La magnanerie reste tout le jour ouverte. Nous avons installé des rideaux aux fenêtres dès le commencement de l'élevage.

Samedi, 26 *mai*.

La 2e mue commence pour les vers à soie de Valachie. Grand vent, température froide; le thermomètre descend à 14°. Un peu de pluie. On fait du feu toute la nuit dans la cheminée de l'appartement où sont les vers.

Dimanche, 27 *mai*.

Les vers de Valachie dorment plus longtemps que ceux de la race sina. Ils sont mieux faits, plus ronds, plus ramassés, mais un peu plus petits. Tous sont pleins de vigueur et montent avec force jusqu'à l'extrémité des rameaux qu'on leur donne, tout aussitôt que les feuilles inférieures de ces rameaux sont épuisées. Température, 25° à l'ombre; baromètre, 0,759 2.

Lundi, 28 *mai*.

Bon temps. Les vers se portent bien. Les éclosions des 13 et 14 sina de Gimont ont terminé leur 2e mue.

Mardi, 29 *mai*, id.

Mercredi, 30 *mai*.

Un peu de vent, temps chaud et lourd. Les vers sont un peu assoupis et mangent un peu moins. Les vers sina éclos le 15 et ceux de Valachie nés le 14 ont fini de dormir pour la 2e fois. Leur mue est plus lente à s'opérer que celle des vers blancs. Toutefois, elle s'opère sans encombre. 13 millim. de longueur.

Jeudi, 31 *mai*.

Le matin, 28° à l'ombre, le soir 16° seulement. Les vers nés le 17 sont endormis pour la 2e fois. Temps très orageux. Chaleur âcre. Le baromètre descend à 0,747 et tend encore à descendre. Le vent a soufflé du sud presque toute la matinée. Vers le soir, des nuages ont obscurci le ciel. La température s'est rafraîchie, point de tonnerre cependant. A 9 heures, quelques gouttes de pluie. Tous les vers se portent bien et sont voraces.

Vendredi, 1er *juin*.

Température chaude, orageuse. Les vers du 13 commencent à s'endormir pour leur troisième mue; ils se portent bien. On commence à entendre le bruissement particulier aux vers à soie quand ils mangent.

On dirait qu'une grêle fine tombe sur les feuilles. Thermomètre à 25°; vent sud-est; baromètre à 0,752 3.

Samedi, 2 *juin*.

Température à 20°; l'astmosphère est moins chargée d'électricité que les jours précédents. Quelques vers sina se réveillent de leur troisième mue, leur museau est gros et fort. L'on transporte dans de plus vastes salles les premiers vers éclos pour éviter l'encombrement.

Dimanche, 3 *juin*.

Nous avions placé quelques vers à soie des derniers éclos sur des feuilles de mûrier en plein air, le 31 du mois dernier. Nous les y avions remarqués les jours précédents, mais leur nombre allait diminuant chaque fois que nous les voulions observer; ils ont été dévorés par des oiseaux. Des fientes révélatrices adhérentes aux rameaux dont les feuilles sont rongées par les vers à soie nous disent la cause de l'absence de nos ex-nourrissons. La 3e mue continue à se faire.

Lundi, 4 *juin*.

Temps beau et chaud; quelques gouttes de pluie vers le soir; baromètre presque à beau temps. Nous continuons à dédoubler les claies qui portent les vers de seconde et de 3e mue. Leur grossissement se fait à vue d'œil. Déjà il est donné en moyenne à nos vers environ 5 kilog. de feuilles chaque jour, dont ils laissent peu.

Mardi, 5 *juin*.

Temps chaud et bon. — 6 kilog. 400 gr. de feuilles ont été donnés dans la journée.

Les vers éclos les derniers à la date du 17 mai (vers de toute race), Valachie ou Vigan sina blanc, semence achetée à Gimont ou nés en 1859 à l'asile, ont passé leur 2e mue sans encombre. La semence de Valachie avait, à peu d'exceptions près, été excellente; la graine de sina de Gimont avait également donné des naissances très nombreuses. Un grand nombre d'œufs de la semence sina, de l'asile, s'étaient trouvés clairs ou n'avaient donné que des vers rachitiques.

Temps frais; 12° seulement, température extérieure; température intérieure maintenue à 20° au moyen de poêles en fonte, à la partie supérieure desquels on maintient un récipient à large ouverture plein d'eau. Pluie forte le soir. Les vers du 13 mai ont passé leur 3e mue; leur longueur est de plus de 2 centimètres et leur couleur devient blanc jaunâtre avec deux bandes au dos. La 3e mue a été longue à se faire. Chez quelques-uns, elle s'est prolongée pendant 4 et 5 jours. Quelques-uns ne pouvaient même pas se dépouiller. Ils continuent à rester la tête en l'air, le corps porté en avant, raides et comme morts quelquefois pendant 24

heures. Lorsque la mue proprement dite était déjà à moitié faite, il a fallu en réchauffer pour terminer leur déhiscence; ce sont surtout des vers situés dans une salle au nord-ouest, où l'on n'avait point installé de moyen de chauffage et dont la température n'était que de 15° à 16°, qui ont offert les symptômes que je signale. Rencontré un ver de sina de Gimont affecté de la *graisse* (1). Dans l'éducation faite l'année dernière à l'asile, il y avait eu beaucoup de vers graisseux. Comme je l'ai déjà dit, la semence de cet élevage provenait de Gimont, ainsi que la plus grande partie de la semence de nos vers sina de cette année.

Mercredi, 6 juin.

Les vers sont presque tous dédoublés et transportés dans leur nouveau local. Ceux de Valachie sont placés au fond d'une vaste salle au 1er étage, percée de nombreuses ouvertures exposées ouest un peu nord, est un peu sud. Les vers sina de Gimont ont été installés dans leurs claies sur des rayons situés à l'entrée de la même salle. Déjà nous comptons 10 claies des uns et 13 des autres. Les produits de l'élevage de l'asile en 1859 sont mis à part dans une immense salle, séparée de celle dont nous avons parlé par un vestibule de 4 mètres de largeur sur 2 mèt. de longueur. L'orientation de cette magnanerie temporaire et les dispositions qui y existent sont identiques à celles de la salle précitée. Même aménagement intérieur. Les fenêtres sont partout garnies de rideaux, et un poèle y est destiné à subvenir à l'insuffisance de chaleur de la température intérieure. Le soir 15°; on fait du feu dans les magnaneries. 20 kil. de feuilles sont dépensées. Les vers derniers éclos ont fait en grande partie leur 3e mue. Point d'accident dans l'élevage.

Jeudi, 7 juin.

Température chaude et bonne. Vers très voraces, très actifs. Fenêtres constamment ouvertes, rideaux baissés afin d'empêcher la lumière solaire d'agir directement sur nos élèves; baromètre à 0,748. En délitant, 3 vers ont été rencontrés morts. Leur cadavre devient noir presque immédiatement après qu'ils ont eu cessé de vivre. Leur délitement n'avait pu s'effectuer. Gangrène générale par compression.

Vendredi, 8 juin.

Rien à signaler, sauf qu'il était urgent d'espacer nos vers; une espèce d'inaction, un défaut de vitalité, de l'engourdissement s'emparant de ceux

(1) Ce ver était ainsi qu'il suit : museau petit, corps gonflé blanc, couleur de graisse, 2 centimètres de longueur, gros, renflé vers la tête, comme œdématié, volumineux et long comme s'il avait fait sa 3e mue. Il était de l'éclosion du 17 et il n'était encore qu'à son 2e âge.— Il se préparait à sa 3e métamorphose. — 3 vers sont morts en faisant leur 3e mue, 2 vers sina de Gimont et 1 du Vigan.

qui restent encore pressés sur les quelques claies que nous avions fait laisser sans les dédoubler, afin de pouvoir nous rendre compte de l'influence fâcheuse de l'entassement.

Samedi, 9 *juin*.

Le soir, orage, pluie, température abaissée à 16°. On fait du feu. Les vers sina éclos le 12 et le 13 se disposent à faire leur 4e mue; ils se rapetissent, restent en repos, se concentrent pour l'œuvre qui va s'accomplir. L'évolution terminée, ils restent encore engourdis pendant quelque temps, puis se remettent à manger avec voracité, et en quelques jours grandissent et croissent considérablement; leur volume devient triple et quadruple de ce qu'il était. 20 k. de feuilles consommées. La 3e mue a, en général, été longue à s'effectuer. Elle a nécessité presque le double de temps employé pour les mues précédentes. Un grand nombre de vers sont restés 4 jours sans manger; il y a eu, en outre, peu de régularité dans la durée du temps consacré à leur période de sommeil, suivant les dates de leur naissance. Il en est qui, appartenant à la même éclosion, ont achevé leur mue deux jours avant leurs collègues d'élevage.

Dimanche, 10 *juin*.

6 vers sina de Gimont faisaient leur 4e mue; ils ont été mis à part. Journée chaude, 25°, très pluvieuse par raffales. On a fait du feu toute la journée. Baromètre au-dessous de variable.

Lundi, 11 *juin*.

Temps beau. Chaleur franche. Vent du sud-est, cependant, ou vent d'autan qui, dans le Gers, est habituellement énervant.

Les mues sont longues à se faire chez les vers de Valachie qui nous viennent du Vigan. Elles offrent plus d'inégalité dans leur mode de se produire, moins de régularité dans leur marche que les transformations des vers du sina n'en présentent. La taille de ces derniers est beaucoup plus uniforme que ne l'est celle de la race des vers à soie jaunes de Valachie.

Mardi, 12 *juin*.

6 vers du Vigan de la 3e mue ont été rencontrés presque morts ce matin : ils étaient un peu ratatinés sur eux-mêmes et noirs dans certaines parties du corps. Les pattes de trois d'entr'eux et un ou deux segments du corps étaient noirs; les autres n'avaient que quelques-uns de leurs segments atteints de l'affection que je signale. Encore gangrène par compression. Temps beau, mais chaud, vent d'autan. Un diminutif du siroco d'Italie, du samiel d'Algérie.

Mercredi, 13 *juin*.

De mardi à mercredi, vent de sud-ouest; orage violent, tonnerre

pendant plusieurs heures, nombreux éclairs. Le baromètre descend toujours; pluie depuis minuit et pendant toute la journée. — Thermomètre variant de 17 à 18°, humidité très grande; vers vigoureux néanmoins. La 4e mue se poursuit pour nos diverses races sans trop d'encombre. La 3e est passée pour presque tous. — Mauvaises nouvelles de l'Ardèche, de la Drôme, des Cévennes et du Gard; — les maladies y font des débâcles terribles. Allumé du feu partout nuit et jour. Température extérieure 16°, mercredi au soir. Baromètre à 0,752.

Jeudi, 14 juin.

La 3e et la 4e mue s'effectuent sans graves accidents. Continuation de feu partout. Température extérieure, 16°. Vent sud-sud-ouest. De gros nuages, en cumulus, se rassemblent dans le ciel. Temps pluvieux par rafales, sombre, quelques éclaircies de soleil. Les vers de Valachie ont eu 6 malades; ils étaient ratatinés, noirs; un présentait la jaunisse ou du moins avait une coloration presque générale jaune soufré; point d'œdème, point de ramollissement, point de déjections chez aucun des vers susdits. Un des vers sina, arrivé à sa 4e évolution, ne pouvait pas se dépouiller. On a aidé à sa déhiscence, mais la constriction des derniers anneaux avait déjà presque sphacelé les parties, et en le dépouillant, la peau s'est un peu écorchée. Peu d'instants après avoir été débarrassé de son ancienne enveloppe, il ne s'en met pas moins à manger.

Les diverses éducations ont toujours très bon appétit. 4 fagots de branches de mûrier garnies de leurs feuilles sont distribués chaque 24 heures dans notre élevage. Ces faix de ramées pèsent en moyenne 12 à 15 kilog.

Vendredi, 15 juin.

Jusqu'à 11 heures du matin, temps sombre et un peu froid, 16°. Jusqu'à 5 heures, soleil, chaleur, vent sud-sud-ouest. Orage et pluie diluvienne toute la soirée. La 4e mue est presque terminée. Point d'encombre, point de maladies : à peine 20 morts accidentelles ou autres depuis le commencement de l'éducation. J'ai omis de dire que le nombre de nos claies, qui était de 37, et celui de nos filets, dont nous avions la même quantité, ne suffisent plus pour disposer hygiéniquement et convenablement nos élèves. Délitements effectués deux fois par jour. Arrosements quand il fait chaud. Balayages fréquents. Les matières provenant des délitements sont portées immédiatement loin des bâtiments servant de magnaneries, et utilisées comme engrais pour nos couches de melons, etc., etc. Les vers du Vigan sont plus forts, plus blancs, maintenant, que ceux de la race sina. Les vers sina provenant de la récolte

faite à l'asile sont très beaux et semblent être robustes. Tous ont bon appétit. Nous songeons à la montée des vers et nous nous y préparons. Quelques claies de vers sina de l'asile et de Valachie, laissées comme expérimentation dans le local, au rez-de-chaussée, où se sont faites nos éclosions,— local peut-être un peu humide, orienté sud-nord un peu ouest et n'ayant d'ouvertures que celles placées à sa façade et sur ses côtés; point de possibilité, par conséquent, d'être traversé de part en part, sud et nord, par un courant d'air, chauffé par une cheminée néanmoins,—semblent avoir moins de vigueur que celles placées au 1er étage, quoique les soins donnés dans les deux localités soient identiquement les mêmes.

Samedi, 16 juin.

Temps pluvieux sans être froid. Les vers vont bien. 18° le matin, 17° le soir. Baromètre 27 pouces 7|10es, 0,747. Feu dans les salles. Les vers sina de Gimont, qui avaient une certaine peine à faire leur 3e mue dans le local où ils étaient nés, font très aisément leur changement de peau. Leur habitation dans les salles du premier où ils sont transportés et où ils ont un air plus pur, plus renouvelé, moins de froid humide, en est ,sans aucun doute, la cause.

Dimanche, 17 juin.

Pluies fines non persistantes. Température à 17°, baromètre à 0,749 3. Nous maintenons du feu dans les salles. Délitement toujours fait avec soin,matin et soir. Vers de 5 cent. en moyenne, comme longueur. La méthode dont nous usons, de donner aux vers des rameaux auxquels adhèrent les feuilles dont ils se nourrissent, nous semble être bien préférable à la pratique dont on se sert habituellement, de ne leur distribuer que la feuille du mûrier. Les vers du bombyx mori sont, de la sorte, dans un milieu plus hygiénique, ce nous semble; ils se promènent davantage, ils sont moins pressés, ils ne reposent jamais ou presque jamais, du moins, sur leurs déjections; en un mot, l'état de salubrité des éducations nous paraît devoir s'accroître sensiblement par le fait de ce mode d'être et de procéder (1). Température extérieure constamment maintenue de 19 à 20°. Point de maladies épidémiques. Quelques vers meu-

(1) Nous ajouterons à ce que nous disons ici et à ce que contient la note, page 11, que les mûriers ne peuvent souffrir en aucune façon de la taille que l'on fait subir à ces arbres à l'époque de l'élevage des vers à soie, et qu'il est bien préférable même, physiologiquement parlant, d'enlever complètement aux mûriers une série de portions de branches, garnies de feuilles, que de les dépouiller seulement des feuilles qui y sont attachées. Le végétal, privé d'une partie de ses rameaux, est loin d'être surexcité comme végétation, ainsi qu'il l'est par la présence des bourgeons axilaires persistant après que l'on n'a procédé qu'à l'enlèvement complet des feuilles adhérentes à ces rameaux restant en place.

rent de la mue. L'état de l'atmosphère ne favorise pas notre élevage. Demain, nous aurons de la bruyère.

Lundi, 18 *juin*.

Le beau temps revient. Peu de soleil. Température à 18° extérieurement. Les vers vont bien. La 4e mue s'effectue chez les vers éclos les 15 et 17 mai. Le baromètre a monté à 0,755m.

Mardi, 19 *juin*.

Beau temps. Quelques nuages au ciel cependant. Le baromètre tend à remonter; la colonne du mercure offre une surface convexe. Thermomètre à 26° pendant une partie de la journée. Nos fenêtres sont ouvertes partout, les rideaux tirés de peur du soleil. Vent d'autan. Nos vers les plus retardataires s'engourdissent pour la 4e fois. Quelques-uns de ceux de la race sina de Gimont grossissent sans faire leur dernière maladie. Atmosphère très agitée. Nos chenilles sont un peu molles, plus fatiguées que d'habitude, elles courent moins que de coutume; l'extrême chaleur est sans doute la cause de ce changement. Nous avons des craintes. Nos élèves se développent néanmoins presque à vue d'œil; ceux même qui avaient été tout d'abord mis au rebut sont bien. Les derniers éclos, placés comme de raison dans des claies spéciales, grandissent rapidement. A chaque délitement, nous avons toujours eu la précaution, depuis le commencement de l'élevage, de séparer de l'ensemble de l'éducation les individus qui nous semblaient être peu vifs, plus petits, moins bien portants que la presque totalité des vers résultant des éclosions survenues pendant 48 heures; la plupart de ceux-là aussi grandissent vite et mangent bien. Nous ne donnons depuis quelque temps que des branches de mûrier blanc à larges feuilles épaisses, charnues, et surtout de la pourrette à petite feuille fortement échancrée. Les vers sont beaucoup plus friands de cette verdure que de feuilles récoltées sur le mûrier des Philippines ou sur les autres mûriers à larges feuilles minces et comme cloquées ou gaufrées.

Mercredi, 20 *juin*.

Pluie diluvienne presque toute la journée, surtout le matin et le soir. Thermomètre à 19°. Baromètre presque descendu à grande pluie. Quelques vers sina commencent à devenir clairs. Tous sont bien portants et mangent sans être rationnés. Aussitôt que les feuilles commencent à s'épuiser, on leur distribue des rameaux frais. Nous ne comptons plus : chaque jour, nous donnons 6 et 7 fois de la ramée. Les délitements se font au fur et à mesure des besoins. L'aération a lieu aussi largement que possible dans nos salles.

Jeudi, 21 *juin*.

Temps superbe, ciel d'azur; température 27° extérieurement, baro-

mètre à beau fixe, vent nord-est vers 11 heures. 4 vers sina sont inquiets, ils cherchent, leur corps est devenu complètement clair. De la bruyère leur est présentée, ils y montent; l'un d'eux, une demi-heure après son ascension faite, avait déjà englué une branche d'érica à balais, de fils fortement tendus, afin d'y pouvoir en toute sûreté attacher sa demeure. La haute chaleur de la journée n'influence en aucune façon nos élevages; il est vrai, avec le vent du nord-est, la chaleur est nette et non énervante. Arrosages fréquents, aération constante, tous les rideaux sont tirés au-devant des fenêtres de nos chambres.

Vendredi, 22 *juin*.

Ciel presque sans nuage, quelques légers cirrhus, temps très beau, 25° extérieurement, vent du sud-est. Quelques vers ont achevé leurs cocons dans la soirée. La plus grande propreté continue à régner au-dessus de nos vers, délités au moins une fois chaque 24 heures, au moyen de filets le plus souvent et quelquefois même à la main. Nous les avons dédoublés deux fois depuis 8 jours. Aération presque constante, même la nuit; la température extérieure reste à 20°. Arrosages fréquents dans les salles pendant le jour. On continue à garer du soleil les étagères sur lesquelles s'étalent nos claies et nos filets devenus insuffisants. Un grand nombre de nos élèves ne reposent plus que sur des feuilles de papier recouvrant des planches en peuplier superposées, espacées à 40 centimètres de distance les unes des autres par des tasseaux. On installe des cabanes avec activité; elles sont de toute forme. La plupart sont faites en bruyère, d'autres en brins de colza, quelques-unes enfin se composent de jeunes rameaux secs de mûrier.

Samedi, 23 *juin*.

Beau temps. Ciel d'un bleu intense, température extérieure 25°. Quelques vers sina avaient commencé avant-hier et hier surtout à filer leur cocon. Les vers de Valachie, dans la journée d'hier, ont été également saisis du besoin d'effectuer leur montée. Quelques chrysalides de cette espèce sont déjà en voie de formation. Le ver nous a semblé travailler constamment sa demeure, un peu recourbé sur lui-même et la tête en bas.

Dimanche, 24 *juin*.

Temps chaud, 25° à l'ombre. Nous rafraîchissons les salles. Les vers montent. La grande chaleur semble cependant les fatiguer un peu.

Lundi, 25 *juin*.

Vent du sud-est. Temps un peu couvert par instants. Oscillation rapide du baromètre depuis 2 jours. Le plus souvent chaleur très

intense, mordicante. Le soleil brûle : 25° à l'ombre. Les vers sina montent en grand nombre. L'un d'entr'eux est affecté de *graisse*, et meurt. Les vers de Valachie sont très longs à effectuer leur mue, qui dure 3 et 4 jours pour quelques-uns d'entr'eux. Plus petits tout d'abord au sortir de chacune de leurs maladies que nos vers de race à soie blanche, ceux de race Valachie deviennent énormes rapidement et rattrappent vite les sina comme développement, quand ils se mettent à manger, dès que leur engourdissement est complètement passé. Arrosements fréquents des salles.

Mardi, 26 *juin*.

Orage, grand vent. Les vers sina sont un peu mous surtout le soir, et languissants. La température de l'intérieur de nos salles était arrivée à 23°, malgré l'arrosement et la ventilation, et à 27° extérieurement. Continuation des soins de propreté absolue. Espacement des vers qui restent. Ils se ressentent un peu de l'excessive chaleur des chambrées.

Mercredi, 27 *juin*.

Rien de particulier : les vers se remettent. Température extérieure 24° à 8 heures du matin; baromètre à 28 2|12^{m}, 0,769; vent nord et nord-est. Quelques heures seulement de chaleur intense dans la journée. Au soir, la montée est abondante.

Jeudi, 28 *juin*.

Le matin, vent sud-sud-ouest, tournant dans la soirée à l'ouest plein. Température fraîche, 16° extérieurement. Baromètre à variable. 12 vers sont attaqués de la *jaunisse* et 2 de la *graisse*. De nos élèves malades, 10 appartiennent à la race sina provenant de la semence obtenue à l'asile. De ceux-là, 8 sont atteints de jaunisse et 2 de graisse. 2 de la race sina de Gimont ont également la jaunisse, ainsi que deux de race de Valachie.

Les vers bruns aux joues tachées de rose, issus des anciens vers que possédait l'asile, sont charmants et se portent bien. Nous les mettons à part pour mieux suivre leur développement et leur montée. Nous faisons du feu dans toutes nos salles.

Vendredi, 29 *juin*.

Température à 16°, vent du sud-ouest. Ciel presque constamment voilé. Le baromètre se maintient au-dessous de variable.

Samedi, 30 *juin*.

Temps pendant presque toute la journée sombre et nuageux. Aux sujets faibles, qui montent difficilement, nous donnons des cornets de papier dans lesquels ils se placent pour filer et se préparent à leur métamorphose. Vent sud-ouest. Même température qu'hier. On a

été obligé de maintenir encore du feu partout. Le thermomètre est même descendu à 14° pendant la nuit. Les vers étaient engourdis et un peu raides, ne mangeaient ni ne montaient; leur appétit et leur activité ont reparu sous l'influence de la chaleur.

Dimanche, 1er *juillet*.

Température extérieure 18°; ciel assez beau le matin, nuageux le soir. Un cas de jaunisse chez les vers du Vigan. La montée se fait abondamment; presque pas de vent. Temps mou.

Lundi, 2 *juillet*.

Vent sud. Température 25°. Le baromètre marque beau temps. Ciel d'une pureté complète. La montée continue. Presque tous les vers sina de Gimont ont filé ou filent leur demeure. Les bruyères commencent à se garnir de cocons; il ne reste plus que ceux de l'éclosion du 17 qui eux aussi commencent à devenir clairs. Les vers de Valachie et les vers sina de la semence de l'asile sont également très avancés et se préparent à monter.

Mardi, 3 *juillet*.

Température 26°. Ciel pur, beau temps. Le mélange des vers mis à part au fur et à mesure des délitements et les retardataires continuent à bien manger. Les cocons blancs dominent dans nos cabanes; ils sont très fins comme fil et durs quand on les presse. Les jaunes sont nombreux aussi et généralement bilobés; ceux des vers de Valachie sont plus gros que les cocons de la race sina, mais moins serrés et quelques-uns un peu plus mous. Soie fine également, peut-être cependant un peu moins que celle des cocons sina. Il se rencontre dans les élevages de vers sina quelques cocons de couleur jaune serin, jaune vert et même gris jaune.

Mercredi, 4 *juillet*.

Rien de particulier; temps beau; la colonne barométrique continue à être très élevée. Pas un nuage au ciel. Presque tous les vers sont montés; ceux de Valachie et de la semence de l'asile achèvent leurs cocons.

Jeudi, 5 *juillet*.

Température 27°. Ciel d'un beau bleu. La colonne barométrique reste toujours élevée. Un grand nombre de retardataires n'ont pas la force de faire leur montée : ils meurent; quelques-uns d'entr'eux sont transformés, lorsqu'ils succombent, en une sorte de matière demi-liquide d'une extrême puanteur.

Nous expédions pour Toulouse 35 kil. 700 gr. de cocons blancs; nous mettons à part 4 kil. de cocons blancs sina, provenance de Gi-

mont, pour obtenir de la semence. Arrivés à Toulouse, les cocons avaient subi un déchet de 2 kil.

Vendredi, 6 *juillet*.

Envoyé 29 kil. 850 gr. de cocons jaunes. Température 19° le matin à 7 heures, 28° dans la journée.

Samedi, 7 *juillet*.

Ciel par instants nuageux, vent du sud-est. Temps un peu lourd. Température 23° à 7 heures du matin. Nous arrosons constamment. Sans être mous, les quelques vers restants sont faibles, languissants, mangent peu; ceux qui montent font de très petits cocons.

Dimanche, 8 *juillet*.

Quelques vers montent encore. Temps chaud, lourd, un peu d'orage; le soir, pluie. Température extérieure 30° à 3 heures du soir. Aucune influence de la part de l'état météorologique de l'atmosphère sur nos chambrées à peu près vides.

Lundi, 9 *juillet*.

Ce qui nous reste de vers se composant uniquement de retardataires, petits et sans force, nous nous décidons à les jeter.

Mercredi, 11 *juillet*.

Expédié à Toulouse 42 kil. 700 gr. de cocons dont le déchet, en route, a été de 1 kil. Nos produits ont été classés sur le marché de cette ville comme étant de première qualité, et vendus aux prix les plus élevés des jours où ils ont été exposés. Mis en vente seuls, nos cocons blancs auraient facilement été soldés 8 fr. 50 c. ou 9 fr., taux donné pour les cocons résultant de l'élevage de Gimont, auquel nous avions été demander partie de la semence pour l'asile. Les cocons jaunes de Valachie faisaient tort à nos blancs sina; on se refusait presque à acheter les premiers, et, afin de vendre l'ensemble de nos produits, force nous a été de nous désister de nos exigences. Vendant nos sina seuls, ils auraient tous été destinés à la production de la semence. De l'examen qui en avait été fait au marché, il résultait qu'aucun d'eux ne portait d'indice aussi minime qu'il fût de maladie, fait nécessaire, puisque, pendant toutes les périodes d'évolution qu'avaient subies nos vers, aucun cas maladif ne s'était présenté dans nos élevages.

Voici, d'après les registres de la ville de Toulouse, le résultat de nos ventes sur le marché aux cocons de cette ville :

DATE de la vente.	POIDS.	DÉSIGNATION des DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VERS.	PRIX du kilogr.	TOTAL.
6 juillet.	31 k. 700	Sina de Gimont, cocons blancs.....	7 »	221f 90c
id.	4 k. 850	Valachie, cocons jaunes.....	5 »	24 25
7 id.	25 k. »	Sina de Gimont, 18 k. cocons blancs... Sina de l'asile, 7 id.....	7 50	187 50
12 id.	41 k. 700	Valachie, 38 k. 700 cocons jaunes.... Dégénérescence, sina 3 { blancs petits... jaunes nankin. id. verdâtres	5 »	208 50
		Pour faire connaître les chiffres réels, poids et valeur de nos cocons, il est indispensable d'ajouter aux nombres déjà cités ceux qui suivent, servant à compléter les renseignements voulus à ce sujet :		
	10 k.	Cocons blancs sina de Gimont, destinés à la reproduction	8 »	80 »
	1 k.	Cocons jaunes, Valachie, destinés à la reproduction	6 »	6 »
	1 k.	Cocons bruns à joues rouges sina, de l'asile, destinés à la reproduction....	6 »	6 »
	115 k. 250			734 15
Nous devons ajouter aux chiffres représentant la valeur pécuniaire des produits de l'élevage de l'asile le montant de la prime accordée par la ville de Toulouse pour nos cocons vendus sur son marché.....				23 45
		TOTAL GÉNÉRAL.....		757 60

La quotité de graines mise à éclosion ayant été, pour chaque espèce, de:

1° Sina blanc, provenance de Gimont..... 30 gr.
2° — provenance de l'Asile..... 15
3° — provenance de Valachie..... 24

nous avons, comme rendement :

1° Cocons blancs, sina de Gimont..... 60 k. 700 gr.
2° — sina de l'Asile..... (1) 11 »
3° Cocons jaunes, sina de Valachie..... 46 550

(2) 118 k. 250 gr.

(1) Sur les 15 grammes de semence obtenue en 1859 à l'asile et mise en éclosion cette année, la moitié à peine était bonne. Nous avons plus haut déduit les raisons qui avaient rendu cette graine nécessairement mauvaise.

(2) Y compris le déchet survenu pendant le transport d'Auch à Toulouse. — Soit réellement 115 k. 250.

Soit, en prenant pour unité le chiffre de 30 grammes pour chaque espèce de vers du *bombyx mory :*

1° Pour les vers sina de Gimont.....	60 k	700
2° — de l'Asile.....	22	»
3° — jaunes de Valachie.....	58	187

Soit comme valeur argent proportionnellement à la même quotité de 30 grammes de graine de chaque espèce :

1° Pour les vers sina de Gimont	444 f.	32 c.
2° — de l'Asile.....	146	96
3° — de Valachie.....	292	10

Bien entendu que les nombres portés ci-dessus, exprimant la valeur pécuniaire de chaque espèce de vers à soie par 30 grammes de graines, ont été calculés d'après une moyenne formée avec les chiffres de vente de nos cocons à Toulouse et des prix auxquels ont été estimés les cocons que nous avons conservés pour nos élevages de 1861.

Maintenant, afin de faire connaître complètement la situation économique de notre éducation de 1860, il est indispensable, après avoir exposé les résultats de notre actif relativement à cette question, de faire figurer les dépenses que cet élevage a nécessitées.

L'once de semence achetée à Gimont avait coûté.....	8f	»c
Les 24 grammes achetés au Vigan, de MM. Arnal et Lantal, filateurs, avaient été payés.....	12	50
Il avait été soldé pour appropriations intérieures de salles destinées à servir de magnaneries cinq journées d'ouvriers, à 2 fr. 50 l'une.....	12	50
Pour 37 claies en osier d'un mètre de longueur sur 65 centimètres de largeur, avec rebord de 10 centimètres, à 3 fr. 50 l'une.....	129	50
Pour fils de fer employés à circonscrire 52 filets.....	31	20
Pour filets en chanvre d'un mètre 05 centimètres de longueur sur 65 centimètres de largeur.....	26	»
Pour voyage à Toulouse.....	25	»
Pour ports de caisses et factage.....	5	15
Ajoutons à cette dépense celle qui résulte du prix de la main-d'œuvre. Une sœur et une malade infirme ont été occupées une partie du temps, pendant les quinze premiers jours, à donner des soins à notre éducation de vers à soie. Si nous comptons à 1 fr. par jour la rétribution de ce labeur, du 12 mai au 27 du même mois, nous avons.....	30	»
A reporter.....	280	15

d

Report..... 280 15

A partir de cette époque jusqu'au 10 juillet, c'est-à-dire pendant presque six semaines, les soins sont devenus plus instants, plus nombreux. Dans le dernier mois surtout, deux et trois sœurs consacraient une partie de leur temps à donner de la nourriture à nos vers à soie et à les déliter, sans compter que deux ou trois malades y étaient occupées constamment, qu'un homme, enfin, était spécialement chargé de pourvoir de rameaux notre magnanerie. Il est difficile de ne pas estimer cette série de travaux au moins à..... 200 »

En outre, la quotité des feuilles dépensées doit avoir une valeur d'environ ..... 50 »

Soit pour frais totaux..... 530 15

Déduisant cette somme de celle de..... 757 60

il reste..... 227 15

A cette somme il est rationnel, ce me semble, de joindre la valeur du matériel acheté, afin de procéder à la mise en pratique de cet essai de sériciculture. Le matériel dont il s'agit n'ayant réellement subi aucune détérioration par l'usage qui en a été fait, peut-être aurions-nous dû tout d'abord ne le faire figurer que *pour ordre* à l'article *dépenses*. Envisagé de cette façon, et cessant d'en distraire le solde des claies, filets, etc., le revenu net de notre éducation ne serait pas seulement, dans ce cas, de 227 f. 15 c., comme nous l'avons porté plus haut, mais bien de 186 f. 70 c. de plus que le chiffre ci-dessus indiqué : *soit pour produit d'un élevage de* 60 *grammes de semence* de vers à soie..... 414f 15c

Si le produit d'une once de graine est souvent plus élevé que celui que nous avons obtenu; si le rendement d'une quantité de 30 gr. de semence a presque constamment été naguère dans le midi de la France de 80 à 100 kilogr. de cocons, et même davantage; si, suivant certaines conditions données et dans diverses contrées, en Chine, en Perse, en Syrie, en Asie-Mineure, en Espagne, dans le Milanais, par exemple, les éleveurs voient encore, et surtout ont vu autrefois, leurs efforts plus largement rétribués que ne l'ont été les nôtres, et par conséquent des résultats pécuniaires plus importants les payer de leurs labeurs, il faut avouer toutefois que, dans la plus grande partie de l'Europe maintenant, les élevages sont loin de donner, comme moyenne, une somme de produits aussi considérable que celle que nous avons obtenue, et d'avoir

pour l'avenir une perspective aussi encourageante que celle que semble nous promettre la persistance que nous mettrons à continuer la série des travaux séricicoles que nous avons commencés cette année.

Cependant, il faut le dire, les conditions météorologiques de 1860 ont été loin d'être convenables pour notre élevage, et surtout de le favoriser. Le froid, l'humidité, les orages même nous ont souvent donné la crainte de voir péricliter notre entreprise, et parfois ont rendu pénible notre apprentissage d'éducateur. Heureusement, plus instruit maintenant en fait d'élevage que par le passé et moins craintif, nous saurons marcher plus résolûment que naguère vers le but que nous voulons atteindre. Et il est à présumer que des résultats au moins aussi satisfaisants que ceux qui sont venus pour notre premier essai nous récompenser de nos efforts, continueront dans l'avenir à nous rémunérer de nos peines.

Les cocons obtenus à l'asile étaient généralement gros, durs et d'une soie très fine; ceux de la race sina n'étaient que très exceptionnellement bilobés; ceux obtenus de la race de Valachie, venue du Vigan, présentaient plus souvent la forme sus-indiquée : leur fil était moins serré, moins fin que celui des cocons de race blanche. La petite espèce de vers à joues rouges avait donné des cocons très serrés, à brin très fin, mais plus petits que ceux de la race sina proprement dite. Le poids moyen des cocons sina était de 265 par livre de 500 grammes, et de 280 pour ceux de la race de Valachie. La chrysalide des vers bruns oscillait comme nombre pour le même poids entre 270 et 275, suivant la grosseur. En triant nos gros cocons sina, nous sommes parvenu à en obtenir quelques kilog. se composant de 530 individus seulement. Ce sont ceux-là surtout, choisis avec soin dans les produits de nos premiers vers éclos et parmi nos cocons les premiers montés, que nous avons réservés pour la reproduction. Espérons qu'en 1861 l'élevage résultant de la mise à éclosion de la semence que nous avons récoltée avec toutes les précautions désirables, et dont nous avons conservé 7 onces pour la magnanerie de l'asile, nous permettra d'affirmer, plus amplement encore que cette année, que la sériciculture dans le Gers est pleine d'avenir, et doit y devenir pour le pays une abondante source de prospérité et de bien-être matériel.

La Providence a doté le département de toutes les conditions climatériques et de sol nécessaires au développement de cette précieuse industrie. L'autorité supérieure est disposée à y favoriser de toute son influence l'introduction de la sériciculture sur une large échelle : elle a déjà, dans sa bienveillante sollicitude, généreusement encouragé l'essai que nous

y avons tenté à cet effet. La société d'agriculture du Gers, lors de sa dernière grande solennité agricole, en septembre 1860, a tenu à honneur de récompenser les quelques efforts faits par l'administration de l'asile pour constituer un élevage sérieux de vers des *bombyx mori* et *cynthia* au centre du chef-lieu du département (1); enfin, le conseil général, composé d'hommes aussi éminents qu'appréciateurs intelligents des véritables intérêts du pays, est prêt, nous n'en pouvons douter, à aider de sa haute protection toutes les tentatives qui ont pour but l'accroissement du bien-être général. Que les hommes pleins de bon vouloir, justement réprobateurs des préjugés qui persistent relativement à l'utilité et à la possibilité même de l'introduction de l'élevage du ver à soie dans le Gers, se mettent donc résolûment à l'œuvre! Grâce à eux, grâce aussi aux encouragements qui ne leur failliront pas, ils sauront, en s'enrichissant eux-mêmes, créer pour nos contrées un fécond et nouvel élément de richesse publique.

F. TEILLEUX,
d.-m.-p.

(1) La commission séricicole, siégeant à Toulouse, à l'époque du concours régional, vient de décider qu'une médaille d'argent serait décernée à l'administration de l'asile du Gers, comme témoignage de la supériorité des produits de son élevage de vers à soie en 1860.

Document n° 6.

« Le comte promit de bailler à Philippe le Bel mille arpents de terre et plus, etc... » Page 304.

Par arrêt du 15 juin 1502, le parlement de Paris homologue une transaction du 28 décembre 1498, passée entre les consuls et syndic de Plaisance d'une part, et les consuls et syndic de Beaumarchés de l'autre. Or, à ce propos, les consuls de Beaumarchés disaient qu'environ l'an 1288 un certain écuyer nommé Eustache de Beaumarchés, sénéchal de Toulouse, fit bâtir plusieurs villes, savoir : Florance, Grenade, Beaumont de Loumagne, Revel, Plaisance près Toulouse et Beaumarchés; qu'un certain comte de Pardiac possédait une terre près la rivière de l'Arros; qu'ayant pour voisin un certain comte d'Armagnac, appelé vulgairement *la Bosse*, homme cruel et féroce, et qui usurpait les terres des voisins, très supérieur en force, il alla offrir sa terre, de contenance de mille arpens au sénéchal de Toulouse pour être en paréage avec le roi, à condition que ledit sénéchal y ferait bâtir une forteresse. Ces conditions acceptées et les terres arpentées, il ne se trouva que 840 arpens; qu'alors, le comte de Pardiac compléta ladite contenance du territoire de Ripa alta en y joignant la juridiction, fief et rentes qu'il avait acquis d'un certain gentilhomme, pour lors seigneur et possesseur desdites terres; que les choses ainsi faites, ledit sénéchal fit bâtir, dans lesdites terres, une ville à laquelle il donna son nom de Beaumarchés; que ledit sénéchal avait voulu et ordonné que les consuls de Beaumarchés et les juges eussent l'exercice de la justice dans tout le territoire de Ripa alta, lesquelles juridictions tenues de la sorte, ils avaient exercé paisiblement pendant plus de quarante ans, et que les tenanciers et possesseurs dudit parsan de Ripa alta avaient contribué, sans se lasser et sans opposition, pendant tout ce temps, aux tailles et aux charges avec les habitants de Beaumarchés, et que ledit territoire de Ripa alta était compris dans les commune et dénombrement dudit Beaumarchés, selon que ledit parsan de Ripa alta était confronté et limité avec ladite rivière de l'Arros, avec le territoire de Tasque, un ruisseau et un chemin public au milieu, et avec autres terre de ladite ville de Beaumarchés qui contenait environ 1127 arpens.

D'où il suit que Ripa alta, par son adjonction aux 840 arpens d'abord livrés par ledit comte de Pardiac, en avait annexé 287; car ce nombre, ajouté à celui de 840, donne un total de 1127, c'est-à-dire « mille et plus que le comte Arnaud-Guilhem de Pardiac avait promis de bailler à Philippe le Bel pour bâtir une forteresse entre les terres de Bernard VI d'Armagnac et les siennes. »

L'église actuelle de Beaumarchés, ainsi qu'on l'a dit dans la première partie, est dédiée à la Ste Vierge. Et c'est pour ce motif que M. Bordieu, peintre sur verre, de Toulouse, a orné les trois pans coupés du chevet de quelques sujets de choix, pris dans la vie de la mère de Dieu.

L'édifice est orienté, à une seule nef et de très belle apparence. Il mesure en longueur 38^{m} dans œuvre, dont 24 à la nef et 14 au sanctuaire.

Le porche forme, de plus, à l'extérieur, un carré de 14^{m} de côté, au-dessus duquel s'élève, porté sur arcades en ogive, le seul étage qui soit resté du clocher primitif. Une très belle voûte en pierre, du XIVe siècle, couronne ces arcades.

Un trumeau à statue partage en deux baies la porte qui, du porche, conduit à l'intérieur. Le premier coup d'œil d'ensemble suffit pour faire saisir, de là, le concours harmonieux de toutes les grandes lignes vers le point où devait se dresser l'autel du sacrifice (1).

Il nous avait semblé, en effet, de prime abord, que les deux murs latéraux allaient se rapprochant de l'ouest à l'est, jusqu'à l'arc de triomphe (2), et que la voûte d'arêtes qu'ils supportent s'inclinait doucement, d'une travée à l'autre, sur des arcs doubleaux toujours moins élevés. Des cotes très exactes, que M. le curé a bien voulu nous adresser, sur notre demande, ne laissent plus le moindre doute à ce sujet. De l'ouest à l'est, la largeur diminue insensiblement de 1^{m} 70, la moyenne étant de 14^{m} 35; et la

(1) L'église fut primitivement disposée de manière à n'avoir qu'un seul autel. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié est de 1533 seulement.
(2) Voir ARC TRIOMPHAL, t. I, p. 497.

hauteur décroît de 1m 30, la moyenne étant de 14m 05.— La hauteur est donc, à chaque travée, à peu près égale à la largeur correspondante.

Evidemment, cet effet de mystérieuse convergence, produit à l'œil par le mouvement régulier d'un système de lignes qui partout ailleurs seraient parallèles, n'est pas ici le résultat d'un caprice inintelligent. Mais on pourrait bien moins encore l'attribuer au hasard, si à cette observation isolée venaient s'en ajouter un grand nombre d'autres faites ailleurs.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures sur l'idée spéciale qui aurait dirigé le plan général de cette église, elle porte encore, sur divers points, la trace de certaines modifications faites dans le but de la transformer en une sorte de forteresse ou bien de donjon de refuge et de défense, selon la pensée primitive des fondateurs de Beaumarchés. En outre, ces modifications seraient postérieures à l'invention de l'arquebuse et des petits canons de siége, ainsi que le prouve la forme des meurtrières qui se voient encore sur divers points, soit à la galerie occidentale du clocher, soit aux murs latéraux de l'église. On sait qu'un très grand nombre d'édifices religieux conservent, dans notre Province, des souvenirs analogues d'attaque et de défense, surtout depuis la trop longue et si déplorable période des troubles civils et religieux qui ensanglantèrent le XVIe siècle. Mais, à Beaumarchés, ces souvenirs offrent un caractère tout spécial, dans une construction faite à l'extérieur et sur l'aplomb des murs qui limitent, au sud, les deux petites enceintes de la chapelle et de la sacristie.

Mgr de La Croix d'Azolette, à qui rien n'échappait dans ses visites pastorales, avait remarqué, le 5 décembre 1840, cet édifice anormal; et il disait dans son procès-verbal : « Au-dessus de » la chapelle et de la sacristie se trouvent deux chambres avec » fourneau, un évier et autres dispositions nécessaires à l'habita- » tion. Dans ces murs accessoires, de même que dans ceux du » chœur, on observe des meurtrières établies dans différentes di- » rections.»

M. le curé de Beaumarchés nous écrivait, le 10 août 1861, à ce sujet : « Des entailles faites en brèche au mur de l'église nous » apprennent que la charpente destinée à couvrir la voûte de la » chapelle devait primitivement reposer au-dessus et presque au » contact de cette petite voûte, dont l'élévation ne dépasse pas 5 » mètres au-dessus du sol.» Et déterminant avec justesse la date et l'occasion de ce remaniement, « des constructions furent sur-ajou- » tées—poursuit M. l'abbé Rives,—à l'époque des guerres de reli- » gion. On trouva le moyen de joindre ensemble tout ce qui domine » la chapelle et la sacristie, en démolissant la partie supérieure » du contrefort qui les sépare. Il se forma ainsi deux pièces ha- » bitables qui devaient, l'une et l'autre, être partagées en premier » et en second étage.

» Le premier étage, dans sa partie superposée à la chapelle, » est éclairé par une petite ouverture étroite, dont les deux plus » longs côtés, disposés horizontalement, forment une espèce de » barbacane cintrée par ses deux bouts. Immédiatement au-des- » sous est un évier, ayant à droite une armoire en renfoncement » d'environ un mètre carré d'ouverture, et à gauche une petite » fenêtre de 0^{m} 30 ou à peu près.—Au-dessus de la sacristie, ce » premier étage est éclairé par une fenêtre rectangulaire qu'un » meneau droit partage en deux baies égales et semblables.

» Le plancher qui séparait les deux étages a laissé longtemps » des traces de son ancienne existence, à une hauteur qui corres- » pond au milieu des meneaux droits des fenêtres du sanctuaire. » Le second étage se trouvait éclairé par deux baies rectangulaires » et géminées, ainsi que je l'ai dit de la pièce superposée à la sa- » cristie. A cette hauteur, point d'évier ni de placard, mais bien » des meurtrières, au nombre de quatre, placées de distance en » distance et faites avec autant de soin que celles du clocher et des » différentes murailles de l'église. — Je n'ai pas besoin d'ajouter » qu'on n'avait pas oublié les lieux d'aisance. Ils se voient encore » à l'extérieur et en encorbellement à l'angle du contrefort qui » sépare les deux pièces construites sur la chapelle et sur la sacristie.

» Pour arriver dans ces chambres, ainsi juchées à l'aspect du » midi, il fallait, avant tout, pénétrer dans le clocher dont l'unique » porte ouvre à l'angle intérieur sud-ouest de l'église. On devait » ensuite longer l'extrados de la voûte qui couvre la nef, avec » toutes les précautions que commande une charpente dont les « entraits, les poinçons, les fiches, les arbalétriers et autres pièces » rendent la marche si difficile. »

Nous avons déjà fait observer que la construction de la chapelle de pitié est postérieure à celle de l'église. Le fondateur avait nom Jean Cols, prêtre originaire du lieu et archiprêtre dans le diocèse de Lescar. Il voulut que le nouvel oratoire fût « sous l'invocation, » en l'honneur et avec le titre spécial de la Vierge Marie, N.-D de » Pitié, régnant François Ier; et François-Guillaume, cardinal de » Clermont-Lodève, occupant le siége d'Auch.» «Trois familles qui » vivent encore,—continue M. Rives,—et se reconnaissent des » liens communs de parenté, perpétuent à Beaumarchés les hono- » rables souvenirs du fondateur, sous le nom de Cols, Larcade et » Daguzan. Elles rivalisent de zèle pour entretenir généreuse- » ment l'œuvre pie de Jean Cols.»

Le vénérable archiprêtre faisait bâtir sa chapelle juste au moment où Calvin composa son livre des *Institutions chrétiennes*, sous prétexte de justifier la doctrine des nouveaux réformateurs. En 1535, l'œuvre s'imprimait à Bâle; et son auteur avait la hardiesse de dédier à François Ier ce brandon de discorde, qu'il posa dans le royaume comme un centre de ralliement offert à nos sectaires français. Car, jusque-là, entraînés par le seul amour de la nouveauté, ils avaient simplement *protesté* contre les dogmes catholiques, préconisant la réforme sans trop savoir sur quels points elle devait porter.

Mais des événements à jamais déplorables ne tardèrent pas à faire pressentir le but final du parti qui s'organisait. Déjà de perfides intelligences le favorisaient dans notre Midi. Marguerite de Valois, qu'on appelait la dixième des Muses et la quatrième des Grâces, estimait les savants, aimait à les entendre et à leur faire

du bien. Animés par l'espérance d'avoir une large part à ses faveurs, Lefèvre, Roussel et Calvin, ainsi que plusieurs autres nouveaux prédicants, s'étaient réfugiés dans son palais de Nérac. On y montre encore la galerie à cintres sur colonnes du haut de laquelle ils endoctrinaient la multitude, conviée en plein soleil, dans une petite cour, aujourd'hui complètement modifiée par des constructions postérieures.

En peu de temps, le Béarn fut ébranlé. Néanmoins, malgré la prévention de Marguerite pour la secte qui y prenait racine, il est juste de reconnaître qu'elle en protégeait beaucoup moins la doctrine que les docteurs eux-mêmes.

Il en fut bien autrement de sa fille, Jeanne d'Albret. Elle embrassa les nouvelles idées avec transport, et voulut se donner le mérite de les prêcher en divers lieux. Aussi une peinture du temps l'avait-elle représentée sur une verrière, assise dans un ambon rustique et parlant, en plein air, devant un auditoire assez réduit, groupé autour d'un arbre. L'artiste, quelque peu malin, avait mis au bas de son vitrail :

MAL SONT LES GENS ENDOCTRINÉS

QUAT. P. FEME SONT SERMONÉS (1).

Heureux encore les sujets de la reine Jeanne si, pour les convertir au calvinisme, on n'eût jamais employé d'autres moyens que ceux de la prédication ! Mais les plus ardents s'étaient empressés de prendre les armes, afin d'intimider les faibles. Insensiblement la séduction, la ruse et même la violence firent le reste; et le nom de Béarnais ne sembla plus autorisé, dans le petit royaume de Navarre, que pour les partisans de la nouvelle religion.

La soif de pillage et la fureur de la dévastation, beaucoup plus que l'esprit de prosélytisme, les poussa bien souvent à franchir leurs frontières en armes, soit avant, soit après les affreuses scènes de la Saint-Barthélemy. Les pages suivantes, citées d'un

(1) L'abbé Texier, *Manuel d'Epigraphie*, p. 298, pl. XXV.

ancien manuscrit, nous donnent une idée de ce nouveau genre de persuasion qui ne rencontra pas toujours des adeptes faciles sur le passage des milices du Bearn.

Extrait de l'Histoire générale du pays et comté de Bigorre.

CHAPITRE XV (deuxième partie.)

DE CASTELNAU, PLAISANCE, ETC.

Le baron d'Arros, lieutenant-général de la reine de Navarre, depuis l'année 1569, fut un des principaux chefs des protestants. Même après la mort de cette princesse, arrivée le 10 juin 1572, il fit une levée de troupes en Béarn et vint fondre sur la Rivière-Basse.

S'étant saisi des postes les plus avantageux sur la frontière, il établit sa garnison à Castelnau, d'où il détacha une compagnie d'infanterie pour mettre au pillage la ville de Plaisance. Le capitaine Samazan (1), gouverneur de Marciac, fut averti que les ennemis avaient déjà chargé vingt charrettes de meubles pour les transporter en Béarn. Il marcha en diligence avec une troupe de braves cavaliers et d'arquebusiers pour leur faire lâcher prise. Etant arrivé sur les lieux, en embuscade entre Plaisance et Castelnau en même temps qu'ils vinrent à passer par cet endroit avec le butin, il leur tomba dessus le corps si vigoureusement que la compagnie d'Arros fut défaite, à la réserve de deux hommes à qui on sauva la vie, et les vainqueurs ayant repris les meubles, les rendirent d'abord aux habitants de Plaisance. Le baron d'Arros, inconsolable de cette représaille et de la perte d'une partie de sa troupe, fit grand bruit, avec des menaces, qu'il allait prendre la revanche du gouverneur de Marciac. Celui-ci, sans s'ébranler, poursuivit sa victoire droit au fort de Soublecause pour y attaquer les soldats que le baron d'Arros y avait laissés. Les ayant rencontrés en rase campagne, ils furent entièrement défaits, et le fort fut mis hors de défense. Après ces deux glorieuses rencontres, le gouverneur se retira à Marciac pour y accueillir le baron d'Arros, qui avait résolu de l'attaquer. Mais ayant décampé de Castelnau, il prit une autre route, du côté de Garonne, où il mourut.

Bernard d'Arros quitta donc la partie. Le héros qui, en 1569, avait si bien défendu le fort de Navarreins contre les troupes de

(1) Jean d'Antras. Voir t. I, p. 466 et suiv.

Charles IX, jusqu'à l'arrivée de Montgomméry, se désista de ses projets de revanche contre le gouverneur d'une place médiocrement fortifiée. Il prit une autre route vers les rives de la Garonne, mais non pour y rencontrer une mort aussi prompte que notre manuscrit semblerait l'insinuer. Ses biographes font vivre le baron d'Arros près de cinq ans encore, c'est-à-dire jusqu'en 1579.

A la date des souvenirs d'histoire locale que nous fesons revivre ici à propos de l'église de Beaumarchés, Charles IX venait de mourir (30 mai 1574), à peine âgé de 24 ans. Son frère renonçait à la couronne de Pologne pour lui succéder sous le nom de Henri III. La reine-mère était allée l'attendre à Lyon avec le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Ce dernier, s'il faut en croire le journal de Henri III, avait reçu la communion, en bon catholique, le jour même de la Toussaint, 1574, à côté du nouveau roi de France; et les deux princes s'étaient ainsi donné un signe sacré de réconciliation, un gage public de paix définitive entre les deux grandes fractions qui se partageaient le royaume très chrétien.

Soit mécontentement de la nouvelle tournure que paraissaient devoir prendre les affaires, soit désir d'une vie plus tranquille, en dehors des agitations que lui occasionnait la double charge de vice-roi de Navarre et de gouverneur de Béarn, le baron d'Arros envoya sa démission à Henri III de Bourbon. Ce prince la reçut à Lyon même; mais il ne l'accepta qu'en laissant à son fidèle serviteur la première place dans le conseil privé de son petit royaume de Navarre.

Cependant le départ du baron d'Arros ne laissa pas la tranquillité au pays de Rivière-Basse ni au pays d'alentour. La ville de Castelnau tint ferme pour les Béarnais, qui y entretenaient une garnison commandée par les capitaines Larroque, Bênac, Gensac de Bigorre et Hitou. Ceux-ci firent des courses et des hostilités dans les terres du baron de Lengros, lequel, se voyant serré de si près, appela à son secours le gouverneur de Marciac. Il accourut aussitôt avec sa troupe; et s'étant assemblés au rendez-vous, qui était au bois de Sentaunis, ils attendirent les ennemis en embuscade pendant la nuit et jusqu'au lendemain à dix heures du

matin. Ne les ayant pas vus, ils se logèrent près des murs de Castelnau; de là, ne les voyant pas paraître nulle part, ils descendirent dans la plaine de l'Adour. Ce fut alors que le gouverneur de Marciac et le baron de Lengros les aperçurent sur une hauteur venant à eux avec une troupe de cavaliers et de gens de pied plus nombreuse que la leur. Ils résolurent de se retirer au-delà de la rivière et de disputer le passage aux ennemis. Il y arriva un contre-temps bien fâcheux : les arquebusiers, traversant la rivière, mouillèrent leurs armes; ils ne purent combattre dans cette occasion; on les renvoya à Plaisance, où le baron de Lengros suivit sa garnison.

Cependant le gouverneur de Marciac, sans perdre courage, se porta au bord de la rivière avec dix braves cavaliers, et le baron de Lengros se tint à couvert, à 100 pas derrière, pour le soutenir. Les ennemis étant arrivés sur le champ de bataille s'arrêtèrent au bord de la rivière, de l'autre côté, et un moment après, une partie s'avança jusqu'au milieu du gué. Le gouverneur de Marciac jeta son premier feu et les chargea de telle façon qu'ils furent contraints de tourner bride pour aller joindre le gros de la troupe. Ils firent néanmoins un second effort. S'étant avancés de même jusqu'au milieu du gué, le gouverneur de Marciac les rechargea avec tant de force, qu'en poursuivant le capitaine Hitou il lui tua son cheval, et les ennemis prirent le parti de se retirer à Castelnau. Le gouverneur de Marciac fut blessé à l'épaule d'un coup de mousquet qui enfonça sa cuirasse. Cette blessure ne le mit pas hors de combat; il s'arrêta avec le baron de Lengros sur le passage desquels ils restèrent vainqueurs, d'où ils observèrent la contenance de leurs ennemis, s'ils avaient quelqu'autre dessein. Voyant qu'ils gardaient la route droit à Castelnau, ils se retirèrent à Plaisance, où le gouverneur de Marciac fit panser sa blessure pendant un mois de séjour. Peu de jours après, le baron de Lengros, accompagné d'une troupe de soldats, rencontra les capitaines Larroque, Bénac, Gensac et Hitou avec d'autres Béarnais, ses ennemis; d'abord, il y eut un combat très vif. Le baron de Lengros fut blessé à la tête, et le capitaine Gensac fut blessé au visage d'un coup d'épée; mais les Béarnais se retirèrent en désordre.

Après ces petites batailles, les ennemis arrêtèrent pendant quelque temps leur feu en Rivière-Basse; ceux du pays le rallumèrent sur la frontière. Battant la contribution, ils se logèrent dans l'église de St Justin, près de Sauveterre et Auriebat. Le gouverneur de Marciac, les seigneurs de Samazan et de Juillac, touchés de la profanation de cette église et de l'oppression des habitants fidèles à leur prince et qui avaient fait leur devoir dans les précédentes guerres, vinrent au secours avec

une troupe de soldats pour dénicher ces brigands, autrement appelés *croquants* de ce temps-là. L'attaque fut si vive que, au premier assaut, ces sacriléges furent taillés en pièces sans en excepter un seul. Les Béarnais de Castelnau *se saisirent peu de jours après de l'église de Beaumarchais*, d'où ils avaient projeté de gagner la tour de Marseillan et l'abbaye de Lacaze-Dieu, et de fatiguer la garnison de Marciac et du pays d'alentour. Ils ne furent pas plutôt logés dans ce poste que le gouverneur de Marciac, accompagné des seigneurs de Samazan et de Glusac, vinrent avec leur troupe pour leur donner la chasse. Ils eurent avis qu'une partie des Béarnais étaient descendus de l'église dans un vallon, entre Beaumarchais et Lacaze-Dieu. On les attendit sur un chemin par lequel on crut qu'ils devaient repasser pour revenir droit à leur fort. L'heure de leur retraite arrivée, les Béarnais seraient tombés en embuscade, à la sortie des bois, s'ils ne s'en étaient aperçus. Pour l'éviter, ils rentrèrent dans le bois, où il y eut une escarmouche à coups de mousquets, qui dura depuis le matin jusqu'au soir. Les Béarnais, hors d'espoir de passer à cette heure-là pour rejoindre le gros de leur troupe *à l'église de Beaumarchais*, furent contraints de se rendre prisonniers de guerre. Les vainqueurs ne se crurent pas assez forts pour garder la proie qu'ils venâient de faire et attaquer en même temps le reste, *qui était dans l'église de Beaumarchais;* ils appelèrent à leur secours le marquis de Campagne, les seigneurs de Lauarblade, Blancastet, et d'autres seigneurs d'Armaignac. Ils se rendirent le lendemain devant l'église de Beaumarchais. Les ennemis, n'ayant pas assez de forces pour tenir ferme, se rendirent prisonniers de guerre, et tous ensemble furent conduits, au nombre de 240, sur la frontière du Béarn. L'*église fut démantelée* afin qu'à l'avenir elle ne pût servir d'asile aux Béarnais.

La ville de Castelnau suivit toujours le parti des Béarnais, sous les ordres du capitaine Sus. Le marquis de Montespan voulut les y aller attaquer; pour les engager au combat, il descendit avec le gouverneur de Marciac dans la plaine de l'Adour, lieu le plus propre pour un champ de bataille. Les Béarnais ne furent pas d'humeur de combattre, et, se tenant à couvert sur une hauteur, ils se contentèrent seulement de tirer quelques coups de mousquet.

Ces détails nous apprennent que, vers le commencement du règne de Henri III, roi de France, l'église de Beaumarchés était devenue l'asile des Béarnais voués au parti de la réforme protestante; qu'ils s'y étaient établis comme dans une place de refuge, et que les chefs y avaient fait construire, à l'aspect du midi, une habitation aussi commode que l'état des lieux pouvait le permettre.

Les catholiques en étant devenus maîtres démantelèrent cette espèce de forteresse, afin qu'à l'avenir les Béarnais ne fussent plus tentés de s'y défendre.

Cet intéressant édifice eut donc à souffrir, dans ces temps de désordre, même de la part de ceux qu'il devait naturellement compter au nombre de ses défenseurs. Et aucun document ne nous fait connaître jusqu'à quelles limites ils étendirent les funestes précautions qu'ils avaient jugées nécessaires.

Dom L. Cl. de Brugelles raconte, dans sa Chronique du diocèse d'Auch, qu'en 1598 « la susdite église fut prise de nouveau, pillée et brûlée par les huguenots. » C'est sans doute à cette époque qu'ils démolirent la voûte primitive, sur toute l'étendue de la nef. Car le style dont elle reproduit aujourd'hui les caractères est, de beaucoup, postérieur au XIVe siècle.

Vers la fin du XVIIe, Henri de Lamothe-Houdancour, archevêque d'Auch, érigea en chapitre de douze chanoines les chapelains obituaires qu'on avait fondés dans les époques antérieures.

Il fut reconnu que les consuls de la ville auraient droit de présentation pour ces bénéfices, dont l'archevêque conserva la collation, tant pour lui que pour ses successeurs. Il devait aussi conférer la cure-archiprêtré, comme treizième prébende canoniale; mais l'archiprêtre était à la nomination du roi, et cet état de choses n'a cessé que par le fait de la révolution qui, vers la fin du XVIIIe siècle, bouleversa l'Eglise de France.

F. C.

Document n° 7.

Le nom de cette brave fille est inconnu, et c'est à regretter. — Page 398.

La lettre suivante de M. le baron de Cassand comble heureusement cette lacune. Mais l'article de M. Prosper Barateau était imprimé quand nous l'avons reçue.

MONSIEUR LE VICAIRE GÉNÉRAL,

Je vous suis infiniment obligé d'avoir bien voulu me faire parvenir la notice, si remarquable par l'élégance du style et l'élévation des sentiments, qui relate la vie et la mort héroïque de ma vénérée grand'mère avec une parfaite exactitude. Seulement, l'orthographe de mon nom doit être changée : c'est Cassand et non Cassan qu'il faut écrire. Cette lettre finale d je puis la justifier par la signature de mon père et de mon oncle, et par des actes qui remontent, dans la famille, à des époques reculées.

L'auteur de la notice témoigne le regret de ne pouvoir citer le nom de la fidèle et courageuse femme de chambre qui accompagna ma grand'mère dans sa prison et ne l'abandonna que lorsque tout fut consommé. Elle se nommait Marie Clavé, née, je crois, à Alan (Haute-Garonne). Je suis heureux de pouvoir combler cette lacune en proclamant un dévouement qui honore également la maîtresse et la servante, et de remplir ainsi un double devoir de justice et de profonde reconnaissance.

Forcée par le coup de sabre d'un municipal de laisser la victime qu'elle retenait par sa robe, Marie Clavé fut arrachée du pied de l'échafaud où elle voulait monter aussi; et, le sublime sacrifice accompli, elle revint à l'hôtel de Cassand qu'elle habita sans que jamais la frayeur lui fît abandonner ce poste d'honneur. Elle brava la terreur et ses menaces durant toutes les éventualités de cette époque néfaste, pour conserver à ses maîtres la maison d'où leur mère était sortie pour passer de la prison au martyre.

La tranquillité publique s'étant rétablie, Marie Clavé resta avec nous en qualité de gouvernante. Elle s'est éteinte dans le mois de juillet 1838, trois mois après la mort de mon père, le dernier de la génération qu'elle voyait disparaître. A ce moment suprême, sa main était dans ma main; elle me bénissait comme une seconde mère qu'elle était pour moi.

Voilà, Monsieur le Vicaire général, les détails que vous me demandez et que je vous transmets le cœur serré et bien reconnaissant.

Daignez agréer, Monsieur le Vicaire général, l'assurance de mon profond respect et de mes sentiments les plus distingués.

BARON DE CASSAND.

20 août 1861.

Document n° 8.

Estat des Fraiz faits et fourniz par Pierre de Locgratz

POUR LES

FUNÉRAILLES DE FEU LE CAPPne GOURGUES,

et autres affaires.

(*Extrait des papiers de famille.*)

Différentes ordonnances d'Henri III, portées depuis 1577, avaient fixé à 60 sols tournois la valeur de l'*escu*. Dans les comptes, il ne devait plus être question de *livres*, mais bien d'*escus, de sols et de deniers tant seulement*; ce qui dura jusqu'en septembre 1602. C'est à cette époque, en effet, qu'Henri IV abolit le compte *à l'escu* et rétablit celui *à la livre*.

Donc, au 25 juillet 1593, le compte ci-joint des funérailles d'Antoine de Gourgues ne pouvait régulièrement être arrêté que sur le pied de LX *sols l'escu*. La première colonne à gauche dut indiquer les *escus*, la seconde les *sols;* et l'on n'aurait dû faire aucune mention de *livres*.

Premièrement, le dimanche XXVe du moys de juillet mil Ve quatre vingts treze a payé à 24 prestres qui vindrent fre prieres sur le corps dudict deffunct la somme de deux escus sols..... IIe

Plus le lendemain XXVI du dit moys a baillé au garson de cuysine tant pour acoustrer à manger que pour avoir des vivres pr pelegrins deux escus sols (1)..... IIe

Plus le mesme jour a payé à ung faiseur d'armes par advis de Laubin homme de chambre dudit deffunct pour retirer ung casque brassal et ganteletz qu'il avoyt vers luy la somme de de ung escu trente-deux sols..... Ie XXXIIe

Plus le mardy XXVIIe jour du dit moys a payé aulx relligieulx des Carmes la somme de sept livres tant pour leur as-

(1) Voir, ci-dessus, p. 358. — L'écu *sol* fut ainsi appelé à cause d'une image du soleil que Louis XI avait, le premier, fait mettre *au droit* au-dessus de la couronne royale.

sistance durant trois jours que pour avoir presté certains habillemens pour servir à l'enterrement (1) ..... IIe XXs

Plus le mesme jr a payé au me de la sallette (2) de sainct André la somme de 6 à 7 sols pour avoir avec sa compaignie chanté la musique tant le jour du dict enterrement que le lendemain ..... VIe

Plus le mesme jour a payé à ung chanoine et à deux demys chanoynes deputés par le chappre de St-André pour lever le corps du dict defunct faire l'office de l'enterrement et le lendemain dire la grand messe la somme de trois escus; et pour les habilhemens ensensoyrs benytier empruntés du dict chapitre quinze sols..... IIIIe XVs

Plus a payé aulx relligieulx de la petite Observance tant pour leur assistance durant les dits trois jours, que pour avoir presté certaines chappes et rocquets la somme de deux escus vingt sols..... IIe XXs

Plus a payé aux relligieulx du Chappelet la somme de 4 escus sol. t. (3) tant pour avoir assisté durant les susdits trois jours aux offices que pour avoir pendant une journée assisté six des dits relligieulx aulx offices auprès du corps du dict deffunt à prier..... IIIIe

Plus a payé à 4 femmes qui ont vestu le corps du dict defunct demeuré nuyt et jour près du dyt corps et assisté aux funérailhes a chacune cinquante et ung sols t. (4)..... IIIe XLs

Plus a aussy payé aux relligieulx de la Mercy pour avoir aussi assisté au service divin durant les dits troys jours ung escu V sols..... Ie Vs

Plus a payé aux relligieulx de la gde Observance pour avoir assisté.....

Plus a payé aux relligieulx des Augustins pour avoir assisté Ie XXs

Plus pour la façon de deulx manteaux de deuil sans les capuchons pour deux des enfants, ci..... Ls

(1) La force de l'habitude ramène ici la *livre* dans le style ordinaire. Mais comme l'*escu* était de *trois livres*, monnaie de compte supprimée en 1577, on revient aisément, dans la colonne des chiffres, au langage légal, en écrivant deux *escus* et vingt *sols*, au lieu de sept *livres*.

(2) Psallette, c'est-à-dire maîtrise, comme on dit de nos jours.

(3) C'est-à-dire tournois, comme on l'entendait habituellement dans les comptes. Si l'on voulait dire *parisis*, il était nécessaire de le désigner formellement, vu qu'alors la valeur était d'un quart plus forte, la livre *parisis* étant de 25 sous tournois.

(4) Lisez III, XXIV. — Il y a ici erreur dans la seconde colonne : quatre fois *cinquante et ung sols* font deux cent quatre sols, ou bien III escus XXIV sols.

Plus pour la façon de trente six mandilles pour bailler aux pauvres..... IIe XLs

Plus pour quatorze chappeaulx pour porter le deuil à raison de cinq escus la douzaine (1)..... VIe XXXVs

Plus payé a celuy qui avoyt garni les armes couvert la picque le casque rondanche espée et gantelette de cresppe trente sols..... XXXs

Plus a payé au menuisier qui a defait et retourné reffaire la chapelle ardente de Mme de la Rivière et l'avoir faite retourner aux Carmes la faire redresser la somme de quatre escus s. ..... IIIIe

Plus a este dependu (*tant*) le lundy jour de l'enterrement que le lendemayn à faire le service la somme de quarante-neuf escus et vingt et un sol tant pour le payement d'un grand nombre de prestres qui ont (*assisté*) aulx services que pour l'aulmosne d'environ 3000 pauvres a ung sol chacun le jour de l'enterrement et 6 deniers le lendemain..... XLIXe XXIs

Plus a payé au sacristain pour avoir sonné les cloches durant deux jours..... Ie Ls

Plus pour avoyr fait 8 bastons à porter les enseignes de taffetas..... Ie XLs

Plus pour avoyr fait dix casaques deux perpoints pour les lacquays deux mandilhes douse paires de hauts de chausses onse paires de bas trois manteaux pour servir en deuil en oultre ung manteau pour l'un des enfans et les trois cappuchons..... IXs

Plus pour avoir fait quinze douzaines d'escussons pour mettre aux torches et draps tendus de deuil a scavoir six douzaines descussons des dits escussons dorés et timbrés à Vs pièces et neuf douzaines non dorés à Is pièce (2)..... XIe XIIIIs

Plus a esté baillé aulx chantres de St Seurin pour avoir aussi chanté la musique avec ceulx de St André tant le jour du dit enterrement que le lendemain..... IIIIe

Etc., etc., etc.

(1) Lisez V, L. — Deuxième erreur au chiffre indiqué dans les deux colonnes : c'est V escus L sols qu'il faut lire; car cinq écus ou trois cents sols divisés par 12 donnent vingt-cinq sols, c'est-à-dire juste une livre *parisis*, pour un chapeau, ou bien V escus L sols pour quatorze.

(2) Lisez VII, XLVIII : à savoir VI escus pour les écussons dorés et timbrés, I escu XLVIII sols pour les écussons simples.

Document n° 9.

M. Barbé, notre correspondant de Mirande, a recueilli dans les testaments et autres actes publics les notes suivantes sur la persistance des maladies contagieuses au XVIe siècle. — Nous donnerons prochainement, sur l'histoire de notre monnaie royale, de curieuses indications qui viennent de la même source.

PESTE DU XVIe SIÈCLE.

27 juillet 1588. — Testament de Guillelme Delom de Laffitte-Troncens qui bien saine de corps et d'entendement... Mais *considérant les maladies soubdaines qui courent, tant de contagion que autres* a voulu faire son testament.

16 novembre id. — Forsans Trouette, du dit lieu, se reconnaît débiteur de 9 mesures de blé et 2 sacs carrou qu'il a empruntés pour ensemencer ses terres et s'entretenir, *luy ayant la maladie de contagion.*

16 avril 1590. — Accord dans lequel il est constaté que Ramond Dufaur et Anne de Paris, mère et fils, de Miramont, *sont déssédés de la maladie contagieuse.*

22 mars 1593. — Testament dans lequel le testateur, qui est de Villeneuve, déclare qu'*il n'est pas atteint de la maladie contagieuse, grâces à Dieu, considérant que la dite maladie est dangereuse et le pourroit surprendre.*

6 juin 1593. — Testament de *Jehan Reignaut* d'Idrac, *estant atteint de la maladie contagieuse et estant en crainte de mort soubdaine.*

13 id. — Autre de Jean Méliet d'Idrac, lequel dit *avoir doubte d'estre infecté, à cause que la maladie contagieuse est dans sa maison.*

Id. — De Bernard Fourmigué, d'Idrac, *connaissant estre infecté, à cause que la maladie contagieuse est dans sa maison.*

12 juillet id. — De Bernard Méliet, d'Idrac, *lequel voyant que la maladie contagieuse est dans sa maison et de crainte d'être infecté, et que, à cause de la susdite maladie la mort le pourroyt surprendre*, etc.

11 août id. — Autre de Etienne Baron, d'Idrac, qui a dit *avoir la maladie contagieuse en sa maison, qu'il craint qu'il soyt infecté et que la dite maladie le pourroyt surprendre.*

Id. — Bernarde Capdecome, femme du dit Etienne Baron, *considérant qu'elle a la maladie contagieuse dans sa maison*, déclare faire son testament.

Pour extrait conforme :

Mirande, le 8 septembre 1861.

BARBÉ.

Document n° 10.

Nous, Généalogiste et historiographe des Ordres du Roi, certifions avoir composé le présent Abrégé de la Généalogie de la Maison de Montesquiou-Fezensac sur les Chartes, Cartulaires, Titres originaux et Ouvrages dont les Copies et Extraits que Nous avons faits, sont imprimés dans le corps des Preuves qui suit. — A Paris ce vingt-neuf mars mil sept cent quatre vingt quatre. — Signé Chérin.

Cette signature était plus qu'une garantie pour le public. Et néanmoins il avait manifesté tant d'intérêt à la production des *Titres et Preuves* de la famille de Montesquiou-Fezensac qu'elle voulut en outre les faire attester par les hommes les plus versés en ce genre d'études.

Nous soussignés, après avoir examiné :

1° Un cartulaire de l'église d'Auch in-8° en parchemin, contenant 199 feuillets, cotté sur la couverture Y n° II avec ce titre, Cartulaire noir de l'église Ste Marie d'Auch, etc., commençant par ces mots : Incipiunt nomina Archiepiscoporum, etc., et finissant par ceux-ci au bas du feuillet 199 dont une partie, ainsi que du précédent, a été déchirée et enlevée : Qui Forto nominatus est et cognatus predicti Arsivi de Montesquivo p. CLVIII... Capituli.

2° Un autre Cartulaire de la même église, in-fol. en parchemin, contenant 113 feuillets, cotté sur la couverture Y n° III intitulé, Cartulaire blanc de l'Eglise Ste Marie d'Auch, etc., commençant par ces mots : Incipiunt nomina Archiepiscoporum, etc., et finissant par ceux-ci : Anno Domini M° CC° LX° octavo.

3° Un autre Cartulaire de la même église in-4° en parchemin, contenant 48 feuillets, cotté sur la couverture Y n° IV avec ce titre : Second Cartulaire blanc de l'Eglise d'Auch, etc., commençant par ces mots : De Sancto Xpoforo et finissant par ceux-ci : Reg. Alphonso Tholo. Comit. Aug. Abbat. Condom.

4° Un Cartulaire in-fol. en parchemin, contenant 263 feuillets, intitulé au dos, Cartulaire de l'abbaye de Berdoues, commençant par les mots : Abbie en titre, et ensuite, Sciendum est, etc., et finissant par ceux-ci : glandinem, faginam et omnes fructus.

5° Un Cartulaire de l'abbaye de Gimont, in-fol. en parchemin, contenant 158 feuillets cotté A, intitulé : Hic liber est monasterii Sancte Marie Gimontis, etc., commençant par ces mots : Incipiunt Capitula proprietatum terre Abbatie Gemmundi, etc., et finissant par ceux-ci : Ramundo Comite Tolose, Fulcone Episcopo.

Certifions que ces cinq cartulaires, dont on a extrait plusieurs pièces qui sont imprimées parmi les preuves ci-dessus de la Généalogie de la Maison de Montesquiou-Fezensac, réunissent tous les caractères diplomatiques requis pour en établir l'authenticité, etc., etc.

Et après avoir certifié de même pour les Originaux et les Sources d'où sont venues les autres pièces étrangères aux cinq cartulaires :

En foi de quoi Nous avons signé le présent certificat, et l'avons joint à un exemplaire des susdites preuves, contenant 270 pages in-4° d'impression, qui a été collationné par Nous sur les Cartulaires, Titres originaux et Ouvrages imprimés, ci-dessus mentionnés, et paraphé à la marge de chacune des pièces par l'un de nous : lequel exemplaire est resté déposé au Cabinet de l'Ordre de St Esprit. — Fait à Paris, le 13 février 1784.

Fr. Zacharie Merle, Prieur des Blancs-Manteaux.

Fr. François-Clément, de la Congrégation de St Maur.

Fr. Germain Poirier, l'un des continuateurs du Recueil des Histoires de France.

Bréquigny, l'un des quarante de l'Académie Française.

Garnier, Historiographe du roi.

Béjot, Garde des manuscrits de de la Bibliothèque du roi.

Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, commissaire au Trésor des chartres de la Couronne.

Les cinq cartulaires dont il vient d'être parlé avaient été portés à Paris pour la vérification des *titres et preuves*.

Ceux de Gimont et de Berdoues sont rentrés dans notre département.

Mais que sont devenus le cartulaire noir et les deux cartulaires blancs de Sainte-Marie d'Auch?...

F. Canéto.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE DEUXIÈME VOLUME.

Première Partie.

Géographie d'Aquitaine : M. J.-F. Bladé. 5, 226
Eustache de Beaumarchés et son époque : M. l'abbé P. Larroque. 25, 164, 297
Encore Lectoure : M. Ferdinand Cassassoles. 56
Le Tombeau de Ste-Quitterie : M. l'abbé Pédegert. 6
Vocabulaire d'archéol. chrétienne : M. l'abbé F. Canéto, 76, 184, 262, 583
Monseigneur de Salinis : M. l'abbé F. Canéto. 82, 129
L'abbé Monlezun et son Hist. de la Gascogne : M. l'abbé F.-E. Sabatié. 145
Histoire sacrée de l'Aquitaine : M. Léon d'Ordac. 209
Procès-verbal de l'état des églises du diocèse d'Aire au XVIe siècle. 240, 313
Les derniers moments de Mgr de La Croix : M. l'abbé G. Darré, v. g. . . 246
Les Wisigoths jusqu'à l'époque d'Alaric Ier : M. J.-F. Bladé 334
Numismatique française. — Des insignes et des légendes monétaires : M. l'abbé F. Canéto, v. g. 357
Vitraux posés dans la chapelle de Notre-Dame à St-Pierre de Condom : M. Joseph Lassalle. 370
Madame de Cassand : M. Prosper Barateau. 386
Les sources de l'Histoire de la Gascogne : M. J.-F. Bladé. 417
Les neufs peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempopulaine : M. le baron Chaudruc de Crazannes. 437
Les monuments de Taron : M. L.-P. Laplace. 458
Correspondance inédite de Mgr de Gain-Montagnac. 491
Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance : M. Léonce Couture. 507, 565
La signature d'un sculpteur du XVIe siècle : M. F. Canéto. 530
Translation et déposition du cœur de Mgr de La Croix dans la cathédrale d'Auch : M. l'abbé Fauqué. 557
La Cathédrale d'Auch et la Chapelle dans laquelle est déposé le cœur de Mgr de La Croix : M. F. Canéto, v. g. 557
Recherches historiques sur l'Art musical religieux dans la Province ecclésiastique d'Auch : M. Aloys Kunc. 594
Bibliographie :
Pierre de Lobanner et les quatre chartes de Mont-de-Marsan, par M. J.-F. Bladé : M. Léonce Couture. 400
Les Noces de Poutamouphis, par M. Alcide Ducos : M. J.-F. Bladé. 413
Essai sur le beffroi, par M. J.-B. Guérin. 415